Budget primitif 2018

Voté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 23 janvier 2018

BP 2018

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Budget primitif 2018 de la Nouvelle-Calédonie

« Un budget contraint qui poursuit la préservation de l'investissement,
et traduit les engagements pris dans la déclaration de politique générale »

Comme le disait Pythagore, il convient de toujours choisir le chemin qui semble le meilleur même s'il paraît le plus difficile. Ce Budget 2018 incarne ce chemin : une production en seulement trois semaines dans le respect des engagements du nouveau gouvernement entré en fonction le 1er décembre 2017, des contraintes fortes pesant sur les politiques publiques au regard du contexte économique et social tendu qui réclament la poursuite d'efforts considérables mis en œuvre depuis 2014 avec pour objectif la préservation des investissements et la mise en œuvre de la Déclaration de politique générale du 22 décembre 2017.

I. UN BUDGET CONTRAINT QUI POURSUIT LA PRESERVATION DE L'INVESTISSEMENT

L'essoufflement du modèle économique lié à l'arrêt des grands chantiers et à la crise majeure du nickel a conduit à un recul important, ces deux dernières années, des recettes fiscales qui alimentent l'essentiel des budgets des collectivités. L'année 2017 enregistre à elle seule une baisse des recettes de fonctionnement de 6 milliards et estimée à plus de 10 milliards de francs sur les exercices 2017 et 2018.

Ce contexte économique et social impose une nouvelle fois à la Nouvelle-Calédonie de contenir la croissance de ses charges de fonctionnement en 2018. Des efforts considérables sont mis en œuvre depuis le budget supplémentaire de 2014 pour réduire la dépense publique.

Un héritage budgétaire catastrophique…

Pour mémoire, entre 2011 et 2014, le budget des dépenses de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie ont été, de manière totalement irresponsable, augmentées de 13 milliards portant à la veille des élections provinciales, le budget primitif 2014 à 52 milliards, bien au-delà des moyens propres de la collectivité. Cette gestion dispendieuse et insincère des deniers publics par le gouvernement Martin-Backes de 2011 à 2014 s'est traduite par un assèchement des réserves du pays et par des déficits laissés à la charge de leurs successeurs.

Pourtant, la Chambre territoriale des comptes, dès 2012, avait mis en garde l'exécutif, en lui indiquant qu'il équilibrait son budget avec des excédents « *biaisés* » en cela qu'ils ne lui appartenaient pas, mais relevaient des provinces et des communes. En clair, la CTC lui indiquait qu'il utilisait 23 Mds de report à nouveau excédentaire ne lui revenant pas, quand sa situation réelle propre était déficitaire, fin 2011, de 2 milliards. La chambre concluait *« qu'un objectif de redressement des comptes s'imposait donc à la Nouvelle-Calédonie »* et

recommandait que la Nouvelle-Calédonie se dote d'un budget propre *« transparent »* et *« fiable »*.

De tout cela, le gouvernement Martin-Backes n'a eu que faire, poursuivant sa fuite en avant, laissant derrière lui une situation budgétaire totalement dégradée, insincère et déficitaire plongeant la Nouvelle-Calédonie dans une impasse budgétaire de 17,4 Mds, et creusant le déficit des régimes sociaux de 10 Mds.

Un redressement des comptes publics…

Depuis 2014, les trois membres du gouvernement en charge du budget se sont successivement employés, à assainir les comptes de la Nouvelle-Calédonie, en créant un budget propre, en réduisant les dépenses de fonctionnement de 10 Mds, en absorbant les déficits passés de 7,4 Mds.

Une réelle maîtrise des dépenses de la collectivité a ainsi été instaurée depuis le budget supplémentaire de 2014, les participations et subventions ont été réduites, les charges de personnel ont été maîtrisées et les charges générales sont restées stables sur les derniers exercices. Chaque membre du gouvernement, comme chaque direction, doit être remercié de ces efforts considérables reconduits sur 2018.

Les budgets de 2018…

Pour la troisième année, la présentation des comptes 2018 se fait donc en trois budgets distincts, offrant une meilleure lisibilité et sincérité budgétaire :

- ✓ Un budget annexe de reversement de 69,750 Mds qui centralise les taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours au profit des établissements publics et autres organismes. Les recettes de ce budget sont en retrait de 2% par rapport au BP 2017. Toutefois, le rendement de TAT3S consécutif à l'augmentation des prix du tabac et de l'alcool décidée par le congrès le 29 décembre 2017, devrait croître de 5,1 Mds. Au total, le budget de reversement sera en croissance de 6% de BP à BP.

- ✓ Un budget annexe de répartition de 120,411 Mds regroupant les taxes et impôts qui entrent dans l'assiette des dotations aux collectivités, provinces, communes et Nouvelle-Calédonie. Les recettes de ce budget affichent une prévision à la baisse de 1,6 % par rapport au BP 2017, mais de +2,1 % par rapport aux recettes du CA prévisionnel 2017. La hausse des produits des tabacs et de la TCI suite à l'augmentation des prix du tabac et de l'alcool au 1er janvier 2018 permettront une hausse de l'assiette de répartition de 1,1 Mds.

Cette légère progression du budget de répartition par rapport à une situation 2017 plus difficile que prévue, imposera malgré tout à la Nouvelle-Calédonie, cette année encore, la garantie de maintien des dotations des communes à leur niveau de 2015 (effet cliquet) à hauteur de 2 milliards environ (niveau équivalent à 2017) ;

- ✓ Un budget propre total de 65 064 MF qui retrace les dépenses liées à l'exercice des compétences particulières de la Nouvelle-Calédonie et aux besoins d'autofinancement

nécessaires à la poursuite du soutien à l'économie par l'investissement public, dont l'équilibre général est obtenu par un recours aux excédents de l'OPT-NC et du PANC, à hauteur de 4.363 milliards.

Les charges de fonctionnement et les charges de personnel sont contenues mais permettent toutefois de financer les postes nécessaires à la création de l'Autorité de la concurrence, au renforcement de la direction de la protection judiciaire et de l'enfance et au déploiement de nos délégués régionaux. La Nouvelle-Calédonie se donne donc les moyens de ses ambitions dans le respect du principe de bonne gestion des deniers publics.

En outre, des économies sur les charges générales (loyers, entretiens, etc.), les frais d'étude et de recherche et les dépenses liées au « train de vie » de la collectivité sont nettement visibles. 450 millions ont ainsi été économisés sur les postes de colloques, séminaires, déplacement et frais de mission entre 2014 et 2017, mettant ainsi un terme à la gabegie, tandis que 480 millions n'ont plus été dépensés sur les frais d'études et recherches, honoraires et intermédiaires et frais de personnel extérieur à la collectivité.

Toutes ces mesures permettent à la collectivité de poursuivre son soutien à l'économie et notamment au secteur du BTP, en préservant son niveau d'investissement à 9 Mds, grâce aux concours des établissements publics.

L'anticipation du budget 2019…

Pour préparer nos futurs équilibres budgétaires, nous devons travailler sur la base de 5 orientations :

- ✓ Poursuivre la rationalisation de nos dépenses à travers l'évaluation de nos politiques publiques ;
- ✓ Rechercher la mutualisation des politiques et moyens entre collectivités ;
- ✓ Mieux répartir les recettes fiscales pour une plus grande solidarité et une meilleure utilisation des fonds publics ;
- ✓ Optimiser le rendement de la fiscalité en revisitant les différentes exonérations ;
- ✓ Enfin, permettre aux communes de se doter d'une fiscalité propre.

II. UN BUDGET QUI TRADUIT LES ENGAGEMENTS PRIS DANS LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Cinq grandes priorités ont été arrêtées par le gouvernement dans la conduite des affaires du pays d'ici les prochaines provinciales. Elles ont toutes un point commun donner confiance aux Calédoniens : dans notre volonté de soutenir l'activité économique ; notre engagement en faveur de la jeunesse ; notre capacité à bien gérer les fonds publics ; notre souci de préserver notre protection sociale et notre soutien à la famille ; aux plus fragiles, à la culture et au sport.

Faire évoluer notre modèle économique…

L'économie calédonienne a vécu de belles années de croissance entre 2004 et 2011 grâce aux afflux de capitaux et investissements extérieurs comme de cours du nickel particulièrement bien orientés. Cette période est aujourd'hui révolue, la Nouvelle-Calédonie doit faire évoluer son modèle économique à travers une croissance plus endogène, politique engagée depuis 2014.

Les relais de croissance reposent désormais sur :

- ✓ Le développement des secteurs productifs pour favoriser l'activité et la création d'emploi ;
- ✓ La compétitivité et l'innovation pour soutenir l'investissement et la consommation ;
- ✓ La simplification administrative pour accélérer la croissance.

Cette mutation économique en profondeur engagée depuis trois ans a été confirmée par le gouvernement lors de sa déclaration de politique générale.

Soutenir les secteurs productifs…

Notre économie est fragilisée parce qu'encore trop tournée vers l'activité du Nickel. Nos autres secteurs productifs ne sont pas suffisamment développés ce qui accroît notre dépendance aux importations et nos déficits commerciaux et monétaires. Il nous faut augmenter notre production de valeur ajoutée en soutenant les filières à fort potentiel de développement. C'est tout le sens des réformes engagées en faveur de **l'agriculture** à travers les différentes politiques notamment en faveur de l'accès au foncier ou celles au profit de la qualité. Cette voie sera poursuivie pour favoriser le développement agricole des terres coutumières et faciliter l'accès à l'eau.

Mais nous devons également relancer le **développement de la production et de la transformation locale** dont le potentiel est immense. Ce pan de l'économie est déjà enraciné dans notre modèle économique. De plus en plus d'entreprises se tournent maintenant vers l'exportation. Le gouvernement les accompagne à travers sa diplomatie régionale et le plan « Ose » et bientôt par un crédit d'impôt. Mais nous devons aller plus loin en nous dotant d'une véritable stratégie de développement pour affirmer notre volonté de voir les investissements productifs repartir et faire de notre industrie une plus grande source

d'exportation.

Le tourisme offre un triple avantage. Il favorise le développement de l'intérieur et des Iles. Il est créateur d'activités et d'emplois localisés. Enfin, il contribue positivement à la balance commerciale. La stratégie de développement territorial du tourisme qui sera prochainement présentée au congrès fixe les grandes orientations au niveau de la gouvernance à l'échelle du pays, de la promotion de la destination, du soutien à l'hôtellerie ou à la formation. Un plan de développement des infrastructures d'accueil des **croisiéristes** a également été conçu avec les provinces afin de mieux exploiter cette manne touristique.

Mais notre croissance doit également s'appuyer sur un modèle plus durable, prenant en compte l'augmentation des **énergies renouvelables et** la **préservation de notre environnement,** qui constituent par ailleurs un formidable potentiel de développement. La production d'énergies propres progresse dans notre mix énergétique conformément au Schéma de transition énergétique adoptée en 2016. Les démarches pour remplacer la centrale au fuel de la SLN par une centrale au gaz pays sont bien engagées. Le plan de gestion du Parc naturel de la mer de Corail sera prochainement adopté par le gouvernement. Enfin, une **Politique de l'eau,** en concertation avec toutes les collectivités, sera initiée en 2018.

De tout temps, il n'y a pas eu de développement qui ne soit pas accompagné de voies de communication. Aujourd'hui le numérique est devenu le premier mode d'échange que le gouvernement entend soutenir par le déploiement de **l'économie numérique** qui passe entre autres par la lutte contre la fracture numérique, la dématérialisation ou le développement de nouvelles technologies.

Développer la compétitivité et l'innovation pour soutenir l'investissement et la consommation

Comme partout ailleurs, la croissance repose sur deux piliers : l'investissement et la consommation. La confiance, la compétitivité et l'innovation sont autant de moteurs de croissance.

La confiance se gagne, entre autres, par la lisibilité et l'efficacité de la commande publique. La réforme du code des marchés, l'observatoire des marchés, le soutien au secteur du logement, le raccourcissement des délais de paiement font parties des priorités du gouvernement.

La compétitivité économique se construit à travers les politiques publiques, les filières et les entreprises. La TGC, le développement de la concurrence, les contrats de filières, le contrat social, portés par le gouvernement, participera à créer un environnement économique plus dynamique et plus compétitif favorable à l'investissement à la consommation.

L'innovation est la clé du développement économique. Elle améliore la compétitivité des entreprises, permet l'extension permanente de l'offre de biens et de services, booste l'investissement et suscite de nouvelles consommations. La stratégie territoriale de l'innovation initiée par le gouvernement début 2016 sera concrétisée en 2018, selon les 4

grandes orientations arrêtées : Créer un environnement propice, développer la culture de l'innovation, développer les compétences et soutenir les entreprises innovantes.

La simplification administrative pour accélérer la croissance…

On mesure l'économie par la création de richesse (PIB). Si l'on mesurait la rapidité à laquelle on créait cette richesse, on s'apercevrait, que l'on met beaucoup trop de temps à la réaliser. Les procédures administratives et les contentieux sont les principales causes des lenteurs. La simplification des textes, des formalités et leur dématérialisation constituent les réponses à apporter au niveau des pouvoirs publics. Le gouvernement s'est mis en marche. La dématérialisation des démarches d'immatriculation des sociétés est lancée et sera progressivement opérationnelle en 2018. La simplification des dossiers de concentration ou d'ouverture de surfaces commerciales est effective. L'instruction de la défiscalisation locale est raccourcie. Le développement des télé-services sera poursuivi.

Notre engagement en faveur de la jeunesse…

La jeunesse est au cœur des préoccupations de ce budget selon 4 orientations :

- ✓ La mise en place et le financement du Plan territorial de lutte et de prévention de la délinquance ;
- ✓ La poursuite du déploiement du projet éducatif ;
- ✓ La montée en puissance du service civique ;
- ✓ Le développement de la Stratégie emploi et insertion professionnelle.

Notre souci de conserver notre protection sociale…

Notre modèle social est de plus en plus protecteur, mais aussi de plus en plus couteux. Il nous appartient aujourd'hui de le réformer pour le rendre plus compatible avec nos moyens par les actions suivantes :

- ✓ Réaliser 20 milliards d'économie sur les dépenses de santé en faisant la chasse au gaspillage, en optimisant l'équité fiscale et le recouvrement et en réduisant le coût et le nombre des actes médicaux ;
- ✓ Mettre en œuvre les premières réformes décidées par le plan Do Kamo pour initier la rénovation du modèle de santé ;
- ✓ Prendre des mesures de sauvegarde du régime général de retraite du secteur privé ;
- ✓ Réformer le régime de retraite complémentaire qui est beaucoup trop couteux au regard des pensions versées et surtout des excédents qui quittent la Nouvelle-Calédonie et qui sont perdus pour le territoire et ses salariés.

Notre soutien à la famille, aux plus fragiles, à la culture et au sport…

- ✓ L'année 2018 permettra la mise en œuvre ou le renforcement de politiques en faveur de la famille, des retraités, de la condition féminine, et l'adoption du schéma du handicap ;
- ✓ L'organisation des assises territoriales de la culture sera l'occasion d'optimiser notre politique culturelle ;
- ✓ Le plan stratégique Sport Santé sera mis en œuvre.

Telle est l'économie générale de ce projet de budget primitif 2018.

NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL PROPRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE EXERCICE 2018

NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRINCIPAL PROPRE

Mission M01
Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

RECETTES : 28 879 801 239 F
DEPENSES : 115 809 341 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 641 787 MF.

Financements réglementaires

Cette mission comprend la quote-part des recettes de l'assiette de répartition qui revient à la Nouvelle-Calédonie pour le financement de son budget propre.

La mission M01 du budget propre vise également à soutenir les collectivités locales lorsque la conjoncture ou l'intérêt général l'impose.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	**33 933 689 080**	**29 660 686 332**	**3 190 988**	**0%**	**28 879 801 239**	**-3%**
P0101 Financements réglementaires	33 928 027 718	29 660 686 332	3 190 988	0%	28 879 801 239	-3%
P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	5 661 362	-	-		-	
Dépenses	**506 891 861**	**389 023 037**	**183 728 398**	**47%**	**115 809 341**	**-70%**
P0101 Financements réglementaires	19 097 060	-	-		-	
P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	487 794 801	389 023 037	183 728 398	47%	115 809 341	-70%

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Bernard DELADRIERE, Nicolas METZDORF.

Les trois quarts des recettes de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie sont issues des recettes fiscales redistribuées par le budget de répartition.

En 2018, la part nette revenant au budget de la Nouvelle-Calédonie est prévue à hauteur de 28 880 MF (contre 27 444 MF estimés en recouvrement 2017). Ce niveau tient compte de la compensation aux communes (effet cliquet) à hauteur de 2 030 MF. Sans cette mesure de sauvegarde pour les communes qui leur permet de maintenir leur niveau de dotations en cas de chute des recettes fiscales, la Nouvelle-Calédonie aurait donc pu inscrire 30 910 MF.

Cette mesure porte ainsi la quote-part du Fip fonctionnement des communes à 17,8% (19 856 MF de reversement de fiscalité aux communes), sachant que le plafond est à 18%.

L'effet-cliquet applicable au FIP a ainsi atteint ses limites. Or, nos compatriotes attendent beaucoup des communes dans leur vie quotidienne et dans la satisfaction des besoins essentiels (écoles, assainissement, déchets ménagers, eau etc.)

Il nous faut absolument, maintenant, poursuivre et faire aboutir la réflexion de la fiscalité communale sur la base, en particulier, des propositions faites par les associations de maires.

Programme P0101
Financements réglementaires

Recettes : 28 879 801 239 F
Dépenses : 0 F

Enjeux et contexte

Les recettes réelles de fonctionnement du budget propre de la Nouvelle-Calédonie sont composées à 73 % de recettes issues de l'assiette de répartition. Or, cette assiette est en diminution depuis 2016 et la baisse de la dotation de la Nouvelle-Calédonie devrait se poursuivre en 2018.

En effet, la Nouvelle-Calédonie supporte seule le poids de l'effet cliquet des communes qui maintient leur niveau de dotations à un montant identique aux recouvrements de 2015, alors même que le contexte économique actuel continue de contracter l'assiette des dotations des provinces, et plus encore de la collectivité.

Objectifs

Ces inscriptions budgétaires reflètent les volontés de la loi organique quant à la part de la Nouvelle-Calédonie sur l'assiette fiscale mais aussi l'effet cliquet des communes.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**415 611**	**-**	**3 190 988**		**-**	
A0101-00 : Recettes de l'assiette de répartition						
Fonctionnement	415 611	-	3 190 988		-	
N.METZDORF	**33 927 612 107**	**29 660 686 332**	**-**	**0%**	**28 879 801 239**	**-3%**
A0101-04 : Taxes affectées						
Fonctionnement	1 266 681	-	-		-	
A0101-06 : Assiette de répartition - part Nouvelle-Calédonie						
Fonctionnement	33 926 345 426	29 660 686 332	-	0%	28 879 801 239	-3%

Action A0101-06 : Assiette de répartition - part Nouvelle-Calédonie

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **28 879 801 239 F**

La dotation de la Nouvelle-Calédonie s'élève en 2018 à 28 879 F, soit une quote-part de l'assiette des dotations de 25,92% au lieu de 27,75%.

La dotation de la Nouvelle Calédonie subit donc une double peine :

- Une baisse de dotation liée à la diminution des recettes fiscales, soit une dotation théorique de 30 912 MF (au lieu d'une dotation théorique de 32 736 MF) ;
- Une baisse complémentaire liée à l'effet cliquet de communes supportée entièrement par le budget propre de la NC, soit – 2 032 MF.

Programme P0102
Soutien exceptionnel aux collectivités locales

Recettes : 0 F
Dépenses : 115 809 341 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 641 787 MF.

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les aides ponctuelles accordées par le gouvernement aux collectivités (notamment les communes) en réponse à une problématique identifiée ou un projet cible. C'est notamment le cas des dépenses liées au programme PULSE adopté lors du budget supplémentaire 2016.

Objectif

L'objectif de ce programme est de pouvoir financer de manière ponctuelle des dépenses nécessaires aux collectivités tout en soutenant l'économie calédonienne.

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**487 794 801**	**400 223 037**	**183 728 398**	**46%**	**115 809 341**	**-71%**
A0102-01 : Financement exceptionnel de projets	**487 794 801**	**400 223 037**	**183 728 398**	**46%**	**115 809 341**	**-71%**
Fonctionnement	15 814 867	35 234 826	10 000 000	28%	8 400 000	-76%
Investissements	471 979 934	364 988 211	173 728 398	48%	107 409 341	-71%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**487 794 801**	**400 223 037**	**183 728 398**	**46%**	**115 809 341**	**-71%**
Fonctionnement	**15 814 867**	**35 234 826**	**10 000 000**	**28%**	**8 400 000**	**-76%**
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 200 000	21 200 000	10 000 000	47%	8 400 000	-60%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 614 867	14 034 826	-	0%	-	-100%
Investissements	**471 979 934**	**364 988 211**	**173 728 398**	**48%**	**107 409 341**	**-71%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	471 979 934	364 988 211	173 728 398	48%	107 409 341	-71%

Action A0102-01 : Financement exceptionnel de projets

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) 8 400 000 F

Une subvention de fonctionnement de 4,2 MF, contre 5 MF en 2017, est accordée à l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie (AFMNC) et à l'association des maires de Nouvelle-Calédonie (AMNC).

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) 107 409 341 F

Il s'agit du versement du solde des subventions aux communes dans le cadre du PULSE (programmation 2017) et une subvention d'équipement pour la commune de Poya pour 50 MF.

Une subvention de 3,5 MF est également sollicitée pour la réhabilitation du faré de la tribu de Luecilla à Lifou.

	P0101 Financements réglementaires	P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales
Fonctionnement		
Recettes	**28 879 801 239**	
(75) autres produits de gestion courante	28 879 801 239	
Dépenses		**8 400 000**
Subventions, participations et autres charges d'activité		8 400 000
Investissements		
Dépenses		**107 409 341**
AP P0102-2016/1 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX COMMUNES PULSE		57 409 341
HAP subventions d'équipement versées		50 000 000

Mission M02
Pouvoirs publics et institutions

RECETTES : 0 F
DEPENSES : 2 958 894 014 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 848 894 311 F.

Congrès

Gouvernement

Sénat coutumier

Conseils coutumiers et autorités coutumières

Conseil économique, social et environnemental

La mission M02 regroupe l'ensemble des crédits destinés au bon fonctionnement des pouvoirs publics et des institutions de la Nouvelle-Calédonie au sens de l'article 2 de la loi organique n° 99-209 modifiée.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	**3 912 361**	**-**	**2 293 587**		**-**	
P0201 Congrès	1 879 216	-	454 301		-	
P0202 Gouvernement	10 106	-	1 494 076		-	
P0203 Sénat coutumier	-	-	-		-	
P0204 Conseils et autorités coutumières	2 023 039	-	345 210		-	
P0206 Autorité de la concurrence	-	-	-		-	
Dépenses	**2 547 194 830**	**3 326 806 025**	**2 847 860 138**	**86%**	**2 958 894 014**	**-11%**
P0201 Congrès	1 329 495 898	1 972 338 342	1 728 443 546	88%	1 625 777 845	-18%
P0202 Gouvernement	718 585 937	767 641 324	603 853 610	79%	723 850 000	-6%
P0203 Sénat coutumier	202 573 605	205 634 147	190 693 202	93%	191 630 000	-7%
P0204 Conseils et autorités coutumières	191 925 958	263 996 357	222 283 719	84%	249 806 169	-5%
P0205 Conseil économique, social et environnemental	104 613 432	117 195 855	102 586 061	88%	142 830 000	22%
P0206 Autorité de la concurrence	-	-	-		25 000 000	

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Jean-Louis D'ANGLEBERMES, Bernard DELADRIERE, Didier POIDYALIWANE, Nicolas METZDORF

UN BUDGET CONTRAINT

Le budget 2018 de la mission M02 est en baisse de -1,4% en fonctionnement, traduction de la poursuite des efforts de maîtrise des charges institutionnelles.

Dans la situation budgétaire contrainte que nous connaissons, l'effort déjà engagé lors des exercices précédents concernant cette mission se poursuit avec une baisse de 3,5% de dépenses de fonctionnement, afin de proportionner au plus juste les crédits qui permettent aux installations du gouvernement de fonctionner et aux dépenses courantes liées à l'exercice quotidien des missions d'être honorées. Les subventions du gouvernement sont, elles aussi, proportionnées au plus près des engagements annoncés.

Dans un cadre de budget contraint et de nécessité de remettre du liant entre le Sénat et les conseils coutumiers, celui consacré aux institutions coutumières, et notamment, aux conseils coutumiers des huit aires est limité aux strictes nécessités de fonctionnement.

Le budget 2018 orientera les instances coutumières des conseils coutumiers à se consacrer à leurs missions principales ; en cas de saisine d'une institution ou d'une collectivité, en cas de consultation d'une autorité administrative ou juridictionnelle. En effet, il ne comporte pas, en apparence, de véritables projets d'investissement car l'ensemble des 8 conseils coutumiers et le sénat devra être accompagné par le cabinet en charge des affaires coutumières et ses services dédiés dans l'objectif d'améliorer leurs relations.

Enfin, les projets des conseils coutumiers devront faire l'objet d'un accompagnement par les services des affaires coutumières du gouvernement.

Une ligne « cohésion sociale en tribus » participera aux mécanismes des solidarités, elle englobe la question de rééquilibrage envers la société traditionnelle Kanak. Cette approche est plus appropriée pour répondre aux besoins des citoyens résidents en tribus en concertation avec les approches des collectivités communales qui appréhendent mieux les besoins et les services à rendre aux populations.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Jean-Louis D'ANGLEBERMES, Bernard DELADRIERE,
Didier POIDYALIWANE, Nicolas METZDORF

MAIS UNE MODERNISATION EN MARCHE

La nécessité d'un droit adapté et mis à jour.

La refonte complète du **droit des assurances** engagée en 2014 sera poursuivie en 2018 avec des chantiers prioritaires : ceux de l'assurance automobile, de l'assurance construction et du contrat d'assurance.

En matière de **droit civil**, le projet de délibération actualisant le code de procédure civile est maintenant sur le bureau du congrès.

Par ailleurs les réflexions relatives à la transposition en Nouvelle-Calédonie de la réforme du droit des contrats seront poursuivies en partenariat avec l'université de la Nouvelle-Calédonie.

En outre, la première autorité administrative calédonienne indépendante, l'autorité de la concurrence prendra ses fonctions dès la première réunion de son collège attendue fin février 2018. Sa création concrétise un engagement pris de longue date devant les partenaires sociaux et les consommateurs aux fins de remédier aux problèmes structurels de concurrence, facteurs de cherté de vie dans certains secteurs de notre économie.

Dotée d'une équipe expérimentée et de moyens propres, cette autorité pourra être opérationnelle dès 2018. Les missions exercées par cette autorité, notamment la régulation des concentrations et des pratiques anti-concurrentielles favoriseront l'ouverture du marché, au bénéfice des entreprises et de l'entreprenariat, et donc une plus grande concurrence sur les prix, au bénéfice des consommateurs.

Programme P0201
Congrès

Recettes : 0 F
Dépenses : 1 625 777 845 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 0 F.

Enjeux et contexte

Compte tenu de la conjoncture budgétaire et des efforts demandés aux institutions de la Nouvelle-Calédonie, le congrès s'est attaché, dans ses inscriptions budgétaires, à garantir un fonctionnement optimal et à honorer ses engagements.

L'institution a souhaité regrouper les groupes d'élus et son administration dans l'immeuble « Le Phare ». C'est pourquoi au budget primitif 2018, il est prévu la finalisation des travaux d'aménagement de l'immeuble, ainsi que le déménagement des annexes administratives et politiques vers cet immeuble.

Par ailleurs, dans le contexte politique stratégique du référendum à venir et constatant une augmentation constante de son activité en raison d'un accroissement notable du nombre de projets et propositions déposés ainsi que du temps des débats, en commissions comme en séances, l'institution a engagé une réorganisation globale de ses services administratifs afin de répondre aux exigences de qualité et de volume liées à l'activité institutionnelle.

Objectifs

Les inscriptions de crédits proposées au budget primitif 2018 permettront :

- de garantir l'appui fourni aux membres de l'assemblée ;
- d'assurer les dépenses courantes de fonctionnement de l'institution ;
- de finaliser les travaux d'aménagement de l'immeuble « Le Phare » destiné à accueillir les bureaux de l'administration et des groupes politiques ;
- de réaliser les déménagements et les remises en état des locations des annexes administratives et des groupes politiques vers l'immeuble le Phare ;
- de prévoir l'emménagement (matériel, équipements, mobilier) de l'immeuble « Le Phare » au second semestre ;
- de poursuivre des travaux de mise en conformité du bâtiment principal (mesures de sécurité incendie).

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**1 329 495 898**	**1 972 338 342**	**1 728 443 546**	**88%**	**1 625 777 845**	**-18%**
A0201-01 : Parc immobilier	**60 683 945**	**507 869 785**	**439 643 276**	**87%**	**196 330 000**	**-61%**
Investissements	60 683 945	507 869 785	439 643 276	87%	196 330 000	-61%
A0201-02 : Parc équipement	**44 645 538**	**75 338 272**	**53 253 376**	**71%**	**54 360 000**	**-28%**
Investissements	44 645 538	75 338 272	53 253 376	71%	54 360 000	-28%
A0201-03 : Personnel	**770 156 518**	**836 361 719**	**803 577 821**	**96%**	**870 396 861**	**4%**
Fonctionnement	770 156 518	836 361 719	803 577 821	96%	870 396 861	4%
A0201-04 : Formation	**8 777 629**	**14 263 990**	**8 066 802**	**57%**	**9 143 984**	**-36%**
Fonctionnement	8 777 629	14 263 990	8 066 802	57%	9 143 984	-36%
A0201-05 : Soutien et pilotage	**404 288 780**	**460 282 242**	**371 399 351**	**81%**	**432 934 000**	**-6%**
Fonctionnement	404 288 780	460 282 242	371 399 351	81%	432 934 000	-6%
A0201-06 : Communication et partenariats institutionnels	**40 755 118**	**73 179 334**	**52 502 920**	**72%**	**62 413 000**	**-15%**
Fonctionnement	40 755 118	63 179 334	46 915 720	74%	50 000 000	-21%
Investissements	-	10 000 000	5 587 200	56%	12 413 000	24%
A0201-07 : Comité consultatif de l'environnement	**188 370**	**5 043 000**	**-**	**0%**	**200 000**	**-96%**
Fonctionnement	188 370	5 043 000	-	0%	200 000	-96%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**1 329 495 898**	**1 972 338 342**	**1 728 443 546**	**88%**	**1 625 777 845**	**-18%**
Fonctionnement	**1 224 166 415**	**1 379 130 285**	**1 229 959 694**	**89%**	**1 362 674 845**	**-1%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	345 561 637	409 174 989	319 550 857	78%	350 540 000	-14%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	606 909 596	664 133 906	635 637 273	96%	697 208 443	5%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 435 729	68 171 408	49 122 744	72%	62 825 000	-8%
6586 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	223 259 453	235 920 982	225 648 820	96%	250 866 402	6%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	1 729 000	-	0%	1 235 000	-29%
Investissements	**105 329 483**	**593 208 057**	**498 483 852**	**84%**	**263 103 000**	**-56%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 367 085	22 572 873	10 039 988	44%	28 300 000	25%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	10 000 000	5 587 200	56%	12 413 000	24%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 812 398	101 102 548	52 856 664	52%	88 440 000	-13%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	53 150 000	459 532 636	430 000 000	94%	133 950 000	-71%

Action A0201-01 : Parc immobilier

Congrès **196 330 000 F**

Le parc immobilier du congrès évolue afin de s'adapter à l'accroissement de l'activité de l'institution et à l'évolution de la législation. Ainsi, les dépenses sont liées tant aux études qu'aux travaux d'aménagement, de mise aux normes et de sécurité du parc immobilier.

Les dépenses de cette action, enregistrant une baisse de 61% par rapport au budget 2017, comprennent notamment :

Mesures nouvelles :

- Dernier appel de fonds dans le cadre de l'aménagement de l'immeuble Le Phare : **125 MF.**
- Etudes dans le cadre du réaménagement du bâtiment principal (travaux en 2019) : **22,80 MF.**

Reports :

- Réalisation d'un mur de soutènement à la villa du congrès : **29 MF.**

Action A0201-02 : Parc équipement

Congrès **54 360 000 F**

Malgré des dépenses inhérentes liées essentiellement au renouvellement de matériel et licences informatiques, de remplacement de véhicules et de mobilier, le congrès s'attachera en 2018 à contribuer à l'effort commun des institutions de la Nouvelle Calédonie, en enregistrant une baisse de 28% prévue par rapport au budget 2017.

Les dépenses de cette action comprennent notamment :

Mesures nouvelles :

- Renouvellement du parc informatique et sécurisation des serveurs : **14 MF.**

- Remplacement de véhicules destinés à la réforme : **6,3 MF.**

Reports :

- Remplacement du système audio (avec une évolution possible vers des options de vote électronique) dans l'hémicycle et la grande salle de commission et modernisation du système vidéo-projection : **25,56 MF**

Action A0201-03 : Personnel

Congrès **870 396 861 F**

Le congrès a engagé une réorganisation de ses services administratifs afin de répondre aux exigences de qualité et de volume liées à l'activité institutionnelle. Ainsi, des transformations de postes sont sollicitées afin de renforcer les compétences au sein des services administratifs de l'institution et d'assurer plus efficacement la continuité du service public en toutes circonstances. Suite à la réussite au concours de catégorie A d'un rédacteur du cadre d'administration générale et aux besoins de l'institution dans le domaine de compétences concerné, la transformation du poste en catégorie A du même cadre est prévue. Il s'avère également nécessaire de solliciter la création d'un poste de convention collective des services publics afin que de bonnes conditions de fonctionnement puissent être assurées au sein du service du protocole et de l'accueil du secrétariat général qui est soumis à des conditions de travail atypiques difficiles à absorber avec les effectifs actuels.

S'agissant des crédits-collaborateurs, au regard du taux de consommation élevé (99,6% pour les groupes et 96,2% hors groupes) et croissant des enveloppes mensuelles, il est proposé un financement à hauteur de 100% des possibilités offertes par la réglementation.

Action A0201-04 : Formation

Congrès **9 143 984 F**

Des efforts ont été fournis afin de réduire de 37% le montant du budget formation hors IFAP, en lien avec l'IFAP, afin que la quasi-totalité des besoins de l'institution soient couverts par cet établissement public, dans le cadre de la cotisation annuelle de 1% versée par l'institution. Ces efforts ont ainsi permis de proposer l'envoi en formation dans le cadre des partenariats avec les institutions métropolitaines (Assemblée Nationale, Sénat ou encore Conseil d'Etat) d'un agent de la direction des affaires juridiques et du contentieux, tout en réduisant l'enveloppe globale par rapport à celle du BP 2017.

Action A0201-05 : Soutien et pilotage

Congrès **432 934 000 F**

Malgré les dépenses inhérentes liées aux déménagements des annexes administratives et des annexes des groupes politiques, prévus en milieu d'année, ainsi qu'à leur emménagement dans l'immeuble Le Phare, le congrès s'attachera à observer en 2018 un fonctionnement des services extrêmement rigoureux afin de contribuer à l'effort commun des institutions de la Nouvelle Calédonie. C'est ainsi qu'une baisse de 6% est prévue par rapport au budget 2017.

Action A0201-06 : Communication et partenariats institutionnels

Congrès **62 413 000 F**

Les crédits de cette action sont réduits de 15% par rapport au budget 2017.

Dans le cadre de l'assistance au secrétariat du GFLM (Groupe Fer de Lance Mélanésien) pour la coopération régionale en Mélanésie et la promotion de la francophonie, il est sollicité une subvention de **8 MF** au fonctionnement comme au BP 2017.

Dans la poursuite des engagements pris auprès du parlement du Vanuatu, le solde de la participation au changement du système de sonorisation, video-projection et captation en video reste à verser (**4,4 MF** – report d'une action non achevée en 2017). Il est également prévu une participation à hauteur de **8 MF** à l'investissement pour l'acquisition d'un système informatique de gestion des lois pour ce parlement.

Action A0201-07 : Comité consultatif de l'environnement

Congrès **200 000 F**

Le comité consultatif de l'environnement sera doté d'un budget de **0,2 MF** pour sa gestion propre.

Programme P0202
Gouvernement

Recettes : 0 F
Dépenses : 723 850 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 836 384 707 F.

Enjeux et contexte

Dans la situation budgétaire contrainte que nous connaissons, l'effort engagé lors des exercices précédents doit être poursuivi en vue de réduire nos dépenses de fonctionnement.

C'est ainsi que dans le prolongement de notre débat d'orientation budgétaire, des réformes structurelles d'envergures doivent être opérées dans l'optique d'une mutualisation de nos politiques et de nos moyens.

Afin de s'inscrire dans cette démarche de rationalisation et d'économies, le gouvernement a proportionné au plus près des engagements annoncés ses dépenses de fonctionnement, et notamment ses subventions, et propose de revoir son budget avec une diminution de crédit de l'ordre de 5% par rapport au BP 2017.

Objectifs

La rationalisation des dépenses de fonctionnement courantes doit être poursuivie en 2018, notamment dans le cadre du déploiement du plan de Maîtrise de l'Energie, des projets d'implantation des directions de la Nouvelle-Calédonie sur des sites en pleine propriété, de la centralisation des fonctions et des dépenses dans le cadre d'une politique d'achat unifiée.

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**708 585 937**	**759 802 326**	**603 740 929**	**79%**	**723 850 000**	**-5%**
A0202-02 : Subventions	**177 504 350**	**260 225 000**	**194 149 750**	**75%**	**212 625 000**	**-18%**
Fonctionnement	177 504 350	260 225 000	194 149 750	75%	212 625 000	-18%
A0202-03 : Soutien et pilotage du Gouvernement	**509 686 016**	**476 528 278**	**398 516 277**	**84%**	**486 950 000**	**2%**
Fonctionnement	507 578 698	474 278 278	394 996 795	83%	485 950 000	2%
Investissements	2 107 318	2 250 000	3 519 482	156%	1 000 000	-56%
A0202-04 : Communication	**21 395 571**	**23 049 048**	**11 074 902**	**48%**	**24 275 000**	**5%**
Fonctionnement	21 395 571	23 049 048	11 074 902	48%	24 275 000	5%
B.DELADRIERE	**10 000 000**	-	-		-	
A0202-05 : Francophonie	**10 000 000**	-	-		-	
Fonctionnement	10 000 000	-	-		-	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**10 000 000**	-	-		-	
Fonctionnement	**10 000 000**	-	-		-	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000 000	-	-		-	
P.GERMAIN	**708 585 937**	**759 802 326**	**603 740 929**	**79%**	**723 850 000**	**-5%**
Fonctionnement	**706 478 619**	**757 552 326**	**600 221 447**	**79%**	**722 850 000**	**-5%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	378 105 932	365 924 262	260 653 927	71%	358 925 000	-2%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	248 372 687	237 200 562	235 140 018	99%	243 925 000	3%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 000 000	154 427 502	104 427 502	68%	120 000 000	-22%
Investissements	**2 107 318**	**2 250 000**	**3 519 482**	**156%**	**1 000 000**	**-56%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 107 318	2 250 000	3 519 482	156%	1 000 000	-56%

Action A0202-02 : Subventions

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **179 500 000 F**

Le montant global des subventions connaît une baisse de - 20,43 % par rapport au BP 2017. Elles permettent de soutenir et aider les actions de diverses associations et organismes. Les subventions globalisées, ou non individualisées, nécessitent la prise d'un arrêté du gouvernement pour assurer leur versement.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **33 125 000 F**

Participation au GIE tourisme point-sud : 0,825 MF

Depuis plusieurs années, la Nouvelle-Calédonie participe aux charges de fonctionnement du GIE par une subvention de 0,825 MF en 2018 comme en 2017.

Participation à l'aquarium des lagons : 32,3 MF

La participation de la Nouvelle-Calédonie aux charges de fonctionnement de l'Aquarium des lagons est en hausse de 12 % par rapport au budget 2017 (28,8 MF).

La Nouvelle-Calédonie participe à hauteur de 20% au fonctionnement de l'aquarium, le taux de participation de la province Sud et de la mairie de Nouméa est de 40% chacune.

Action A0202-03 : Soutien et pilotage du Gouvernement

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **341 650 000 F**

Le budget global du gouvernement connaît une baisse de – 3,50 % par rapport au BP 2017. Cette baisse impacte principalement les frais de fonctionnement de l'hôtel du gouvernement et les frais de représentation.

Direction des ressources humaines (DRH) **145 300 000 F**

Le budget s'élève à **145,3 MF**. Il correspond au versement des indemnités mensuelles aux membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il prévoit également le maintien de ces indemnités en cas de changement de gouvernement pour une durée maximale réglementaire de 3 mois.

Action A0202-04 : Communication

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **24 275 000 F**

Les dépenses inscrites au BP 2018 concernent les impressions, insertions et diverses prestations de service de communication au profit de l'action du gouvernement.

Programme P0203
Sénat coutumier

Recettes : 0 F
Dépenses : 191 630 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 5 947 732 F.

Enjeux et contexte

Le sénat coutumier entend défendre les politiques publiques liées à l'identité kanake pour l'établissement d'un nouveau projet de société respectant pleinement les droits du peuple autochtone kanak et les droits et valeurs des autres communautés vivant en Nouvelle Calédonie.

Objectifs

✓ Repositionner les tribus, les districts et les terres coutumières en tant qu' « ESPACE VIVANT et PRODUCTIF DE LA SOCIETE KANAK », porteur du patrimoine historique sociétal autochtone dans la société contemporaine.

✓ Mettre l'accent sur la jeunesse, l'enseignement, la formation et la culture, lieux d'expression et de transmission de la coutume et des valeurs de la société kanak

✓ Mettre en valeur le lien à la terre, l'aménagement et le développement des terres coutumières, facteurs de cohésion, de stabilité et de vision concertée de l'avenir.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**202 573 605**	**205 634 147**	**190 693 202**	**93%**	**191 630 000**	**-7%**
A0203-01 : Institutions coutumières	**130 508 168**	**136 580 641**	**129 880 217**	**95%**	**133 500 000**	**-2%**
Fonctionnement	130 508 168	136 580 641	129 880 217	95%	133 500 000	-2%
A0203-02 : Manifestations coutumières et missions	**29 334 210**	**25 525 551**	**22 447 491**	**88%**	**25 000 000**	**-2%**
Fonctionnement	29 334 210	25 525 551	22 447 491	88%	25 000 000	-2%
A0203-03 : Soutien et pilotage du Sénat coutumier	**42 731 227**	**43 527 955**	**38 365 494**	**88%**	**33 130 000**	**-24%**
Fonctionnement	41 410 780	41 123 380	37 785 241	92%	31 630 000	-23%
Investissements	1 320 447	2 404 575	580 253	24%	1 500 000	-38%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**202 573 605**	**205 634 147**	**190 693 202**	**93%**	**191 630 000**	**-7%**
Fonctionnement	**201 253 158**	**203 229 572**	**190 112 949**	**94%**	**190 130 000**	**-6%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 209 352	79 813 925	72 823 260	91%	68 130 000	-15%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 746 760	-	-		-	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	113 297 046	123 415 647	117 289 689	95%	122 000 000	-1%
Investissements	**1 320 447**	**2 404 575**	**580 253**	**24%**	**1 500 000**	**-38%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 320 447	2 404 575	580 253	24%	1 500 000	-38%

Action A0203-01 : Institutions coutumières

Sénat coutumier **133 500 000 F**

133,5 MF sont sollicités pour les vacations, les charges et frais de missions des membres lors des séances et pour les indemnités liés aux déplacements aux missions de représentations et d'études liés aux missions de l'institution.

Action A0203-02 : Manifestations coutumières et missions

Sénat coutumier **25 000 000 F**

Le sénat coutumier doit entreprendre des chantiers prioritaires pour le foncier et la jeunesse kanak :

- Elaborer les travaux de réflexion sur l'aménagement des terres coutumières (sécurisation du foncier, outils de développements économiques) ;
- Mener des travaux de réflexion sur la justice restaurative (aménagement des peines en milieu coutumier) ;
- Suivre les politiques publiques liées à l'identité kanake.

Un accent sera mis sur la politique mémorielle en 2018 par la commémoration des premiers tirailleurs kanaks lors de la première guerre mondiale (1914-1918) et des guillotinés de Pouébo (mai 2018).

Des missions d'études et de représentations à l'extérieur de la collectivité seront nécessaires pour mener à bien les opérations citées en amont.

Action A0203-03 : Soutien et pilotage du Sénat coutumier

Sénat coutumier **33 130 000 F**

Il s'agit des frais liés aux besoins du fonctionnement du sénat coutumier.

Programme P0204
Conseils et autorités coutumières

Recettes : 0 F

Dépenses : 249 806 169 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 0 F.

Enjeux et contexte

Dans un cadre budgétaire contraint et avec la nécessité de remettre du liant entre le Sénat et les conseils coutumiers, le budget consacré aux institutions coutumières, et notamment aux conseils coutumiers des huit aires, est limité aux strictes nécessités de fonctionnement.

Objectifs

Le budget 2018 orientera les instances coutumières des conseils coutumiers à se consacrer à leurs missions principales, en cas de saisine d'une institution ou d'une collectivité, en cas de consultation d'une autorité administrative ou juridictionnelle.

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**191 925 958**	**263 996 357**	**222 283 719**	**84%**	**249 806 169**	**-5%**
A0204-01 : Ajië Aro	**20 909 038**	**29 043 467**	**25 154 543**	**87%**	**22 016 019**	**-24%**
Fonctionnement	20 797 338	27 691 467	25 154 543	91%	20 664 019	-25%
Investissements	111 700	1 352 000	-	0%	1 352 000	0%
A0204-02 : Drehu	**21 897 350**	**32 134 447**	**27 908 979**	**87%**	**23 390 000**	**-27%**
Fonctionnement	21 897 350	30 534 447	27 908 979	91%	23 390 000	-23%
Investissements	-	1 600 000	-	0%	-	-100%
A0204-03 : Drubea-Kapumë	**22 181 438**	**27 069 130**	**23 501 204**	**87%**	**24 000 000**	**-11%**
Fonctionnement	22 030 338	26 769 130	23 231 844	87%	23 930 000	-11%
Investissements	151 100	300 000	269 360	90%	70 000	-77%
A0204-04 : Hoot Ma Whaap	**39 796 353**	**46 190 173**	**40 709 493**	**88%**	**41 887 170**	**-9%**
Fonctionnement	39 656 353	45 490 173	40 672 093	89%	41 787 170	-8%
Investissements	140 000	700 000	37 400	5%	100 000	-86%
A0204-05 : Iaai	**13 805 542**	**20 523 234**	**16 467 669**	**80%**	**17 360 000**	**-15%**
Fonctionnement	13 805 542	20 323 234	16 321 823	80%	17 360 000	-15%
Investissements	-	200 000	145 846	73%	-	-100%
A0204-06 : Nengone	**12 362 399**	**12 253 214**	**12 056 226**	**98%**	**12 931 000**	**6%**
Fonctionnement	12 362 399	12 153 214	12 056 226	99%	12 931 000	6%
Investissements	-	100 000	-	0%	-	-100%
A0204-07 : Paicî-Cèmuhi	**26 157 729**	**43 818 805**	**33 782 802**	**77%**	**34 050 000**	**-22%**
Fonctionnement	26 135 829	43 368 805	33 721 922	78%	33 600 000	-23%
Investissements	21 900	450 000	60 880	14%	450 000	0%
A0204-08 : Xârâcùù	**34 816 109**	**52 963 887**	**42 702 803**	**81%**	**39 171 980**	**-26%**
Fonctionnement	30 811 902	41 563 887	34 560 192	83%	31 671 980	-24%
Investissements	4 004 207	11 400 000	8 142 611	71%	7 500 000	-34%
A0204-09 : Cohésion sociale en tribus	**-**	**-**	**-**		**35 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		35 000 000	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**191 925 958**	**263 996 357**	**222 283 719**	**84%**	**249 806 169**	**-5%**
Fonctionnement	**187 497 051**	**247 894 357**	**213 627 622**	**86%**	**240 334 169**	**-3%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	83 143 308	141 735 186	112 175 193	79%	125 536 241	-11%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 453 743	102 039 769	101 452 429	99%	114 797 928	13%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 900 000	4 119 402	-	0%	-	-100%
Investissements	**4 428 907**	**16 102 000**	**8 656 097**	**54%**	**9 472 000**	**-41%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	1 600 000	-	0%	-	-100%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 028 907	12 715 740	7 268 837	57%	9 472 000	-26%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	400 000	1 786 260	1 387 260	78%	-	-100%

Action A0204-01 : Ajië Aro

Conseil coutumier de l'aire Ajie Aro — 13 456 019 F

Investissement : 1,352 MF

La somme de 1,352 MF est demandée pour l'achat de fournitures pour les deux jardins d'aire du conseil coutumier (tarière, débroussailleuse, matériel agricole, etc.).

Fonctionnement : 12,104 MF

Le conseil coutumier Ajie Aro sollicite la somme de 10,704 MF pour le fonctionnement normal de l'institution et 1,4 MF pour le paiement des frais de missions des membres du conseil coutumier.

Direction des ressources humaines (DRH) — 6 400 000 F

Le budget proposé est ajusté en fonction des dépenses prévisionnelles 2017 et de la régularisation de la revalorisation de 2% depuis le 1er février 2013.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) — 2 160 000 F

Les crédits concernent les locations immobilières nécessaires au fonctionnement du conseil coutumier.

Action A0204-02 : Drehu

Conseil coutumier de l'aire Drehu — 7 090 000 F

Les crédits sollicités permettent d'assurer les frais de fonctionnement du bureau du conseil et relancer la cohésion sociale dans l'ile de Drehu.

Le conseil coutumier souhaite poursuivre le travail avec les autorités coutumières sur la cohésion sociale en tribu et répondre aux sollicitations de la population civile notamment celle relevant de l'identité kanak.

Direction des ressources humaines (DRH) — 16 300 000 F

Le budget proposé est ajusté en fonction des dépenses prévisionnelles 2017 et de la régularisation de la revalorisation de 2% depuis le 1er février 2013.

Action A0204-03 : Drubea-Kapumë

Conseil coutumier de l'aire Djubea Kapone **9 900 000 F**

Fonctionnement : 9,6 MF

Les faits marquants pour 2018 seront la restructuration du district de Paita, la poursuite des travaux sur la collecte du patrimoine oral kanak, l'organisation des résidences culturelles en tribu, et une tournée dans les différentes chefferies de l'aire.

Investissement : 0,3 MF

0,3 MF ont été inscrites en investissement pour l'achat de mobilier, de matériel informatique et de téléphonie.

Direction des ressources humaines (DRH) **9 200 000 F**

Le budget proposé est ajusté en fonction des dépenses prévisionnelles 2017 et de la régularisation de la revalorisation de 2% depuis le 1er février 2013.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **4 900 000 F**

Les crédits concernent les locations immobilières nécessaires au fonctionnement du conseil coutumier.

Action A0204-04 : Hoot Ma Whaap

Conseil coutumier de l'aire Hoot Ma Whaap **14 187 170 F**

Fonctionnement : 14,087 MF

Dans un contexte difficile pour la Nouvelle-Calédonie et conformément à la lettre de cadrage du Président du gouvernement, en date du 31/10/2017, le conseil coutumier de l'Aire Hoot Ma Whaap propose l'inscription au budget de la Nouvelle-Calédonie d'une dépense d'un montant de 14,087 MF, au titre de ses charges de fonctionnement.

Cette diminution du budget de l'institution coutumière s'accompagnera inévitablement d'un effort de priorisation et de redimensionnement dans ses interventions :

Soutien et pilotage **9,417 MF**

La diminution qui va intervenir au BP 2018, au titre du soutien et du pilotage du conseil coutumier, obligera à réduire considérablement les fréquences de réunion de l'institution (réunions du bureau, assemblées générales, commissions exécutives, réunions des commissions de travail), mais aussi à revoir les participations aux invitations des partenaires (Sénat coutumier, provinces, etc.).

Par ailleurs, la mise en œuvre de la « fête de l'igname Pays » en partenariat avec le Sénat coutumier et le district Tea NADING (Koumac), pour célébrer la proclamation de la « charte du peuple Kanak » est fortement compromise. Mais il en sera de même, pour la « fête de l'Aire » que le conseil coutumier souhaite mettre en place en 2018.

En somme, les fonds seront essentiellement dirigés vers les charges fixes (eaux, électricité, internet, etc.) et la prise en charge des frais de déplacement des membres du bureau et du personnel.

Parc immobilier **1,070 MF**

De plus, les opérations d'entretien du bâtiment, de nettoyage des locaux ou encore d'entretien des espaces verts, devront respecter une enveloppe de 1,070 MF.

Communication et partenariats institutionnels **3,6 MF**

Enfin, le financement d'une convention de partenariat avec la Maison Familiale Rurale (MFR) de Pouébo, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « jardin d'Aire », sera maintenue à hauteur de 2 MF. De plus, 1,5 MF serviront à la réalisation de l'agenda 2018 du conseil coutumier et 0,1 MF sont maintenues au titre des annonces et insertions (communiqués de presse etc.).

Investissement : 0,1 MF

0,1 MF ont été inscrites au titre des investissements pour l'achat de petit matériel de bureau.

Par ailleurs, il est rappelé que le pilotage d'une partie des moyens du conseil coutumier est attribué à différentes directions de la Nouvelle-Calédonie :

- Parc équipement (véhicules, matériel informatique …) : DAPM/DTSI ;
- Personnel et formation : DRHFPNC ;
- Autorités coutumières (indemnités des chefs coutumiers et du Président de l'Aire) : DRHFPNC ;
- Développement durable : DGRAC.

Direction des ressources humaines (DRH) **27 700 000 F**

Le budget proposé est ajusté en fonction des dépenses prévisionnelles 2017 et de la régularisation de la revalorisation de 2% depuis le 1er février 2013.

Action A0204-05 : Iaai

Conseil coutumier de l'aire Iaai **12 000 000 F**

Les crédits sollicités permettront d'assurer au plus le bon fonctionnement de l'aire, d'assister aux réunions, aux assemblées généraux des 8 pays dont les conseils sont sollicités, d'impliquer au maximum la présence des coutumiers dans les différentes manifestations et d'assurer les projets qui ne bénéficient plus de reports de crédits.

Direction des ressources humaines (DRH) **5 360 000 F**

Le budget proposé est ajusté en fonction des dépenses prévisionnelles 2017 et de la régularisation de la revalorisation de 2% depuis le 1er février 2013.

Action A0204-06 : Nengone

Conseil coutumier de l'aire Nengone **1 731 000 F**

Fonctionnement

Dans un contexte difficile pour la Nouvelle-Calédonie et conformément à le lettre de cadrage du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 31 octobre 2017, le conseil coutumier Nengone propose, l'inscription au budget de la Nouvelle-Calédonie 1,731 MF au titre des charges de fonctionnement.

Soutien et pilotage

La diminution qui va intervenir au BP 2018 au titre de soutiens et du pilotage du conseil coutumier, obligera à réduire considérablement les fréquences des réunions de l'institution et des déplacements des membres lors des assemblées générales, **0,4 MF** (commissions exécutives, réunion des commissions de travail).

Parc immobilier

Les opérations du bâtiment, de nettoyage des locaux ou encore d'entretiens des espaces verts, devront respecter une enveloppe de **0,2 MF**.

Communication et partenariat institutionnel

Cette enveloppe de **0,050 MF** permettra de financer la communication relative aux séminaires et aux manifestations culturelles (annonces et insertions, communiqué de presse).

Direction des ressources humaines (DRH) **11 200 000 F**

Le budget proposé est ajusté en fonction des dépenses prévisionnelles 2017 et de la régularisation de la revalorisation de 2% depuis le 1er février 2013.

Action A0204-07 : Paicî-Cèmuhi

Conseil coutumier de l'aire Paici Camuki **17 450 000 F**

Fonctionnement : 17 MF

Mises à part les dépenses courantes de fonctionnement du conseil coutumier, qui vont évoluer puisque les bâtiments neufs sont en cours de finition, les actions prévues pour 2018 sont la poursuite des travaux déjà engagés tels que :

- le travail sur les limites des aires avec les conseils coutumiers Hoot ma Whaap et Ajie Aro (cartographies, toponymies …) ;
- la politique mémorielle de l'aire (exemple de la commémoration du centenaire de la guerre de 1917 organisé en novembre 2017) ;
- la rédaction du recueil juridique de l'aire (avec la collaboration de juristes) ;
- les missions dans les pays de la Mélanésie (Vanuatu et Fidji) ;
- la structuration et la dynamisation des instances et autorités coutumières de l'aire ;
- les indemnités des autorités coutumières et du président du conseil coutumier sont logés et gérés par la Direction des Ressources Humaines.

Investissement : 0,45 MF

L'acquisition de matériel de bureau et autres sont nécessaires pour équiper les locaux du conseil coutumier à Ponérihouen, dont la livraison est prévue en janvier 2018.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **400 000 F**

Les crédits concernent les locations immobilières nécessaires au fonctionnement du conseil coutumier.

Direction des ressources humaines (DRH) **16 200 000 F**

Le budget proposé est ajusté en fonction des dépenses prévisionnelles 2017 et de la régularisation de la revalorisation de 2% depuis le 1er février 2013.

Action A0204-08 : Xârâcùù

Conseil coutumier de l'aire Xaracuu **29 371 980 F**

Fonctionnement : 21,871 MF

Investissement : 7,5 MF

Dans la continuité des politiques publiques coutumières menées en 2017, l'année 2018 sera marquée par l'organisation de la résidence culturelle coutumière du district coutumier de KAWIPAA en collaboration avec l'ADCK, en vue de la préparation artistique du Festival « CRÖ ME NITÖ » de la province Nord qui se tiendra en pays Xârâcùù à KOUAOUA. Cette résidence culturelle coutumière a pour objectif de favoriser des espaces de transmissions intergénérationnels autour de thématiques culturelles kanak, de valoriser et d'encourager les potentialités des pratiques artistiques de la jeunesse et ainsi participer à la prévention de la délinquance, mais également de susciter des espaces de créations sur les pratiques traditionnelles coutumiéres (**2,3MF**). Deux autres résidences culturelle seront organisées au Camps-Est (mineurs et majeurs : **0,3 MF**). Au vu de l'importance des échéances de 2018, un séminaire-débat sera organisé auprès des autorités coutumières de l'aire Xârâcùù afin de les informer sur le contenu de l'accord de Nouméa concernant les consultations. A cette occasion, divers intervenants extérieurs (chercheurs, universitaires, professionnels) animeront les ateliers à travers des thématiques portant sur les problématiques actuelles et définies en concertation avec les chefferies. L'idée sera de porter la réflexion sur la redéfinition du véritable rôle des structures coutumières, et sur leur mode de fonctionnement (clan, tribu, conseil des chefs de clans, district coutumier, conseil coutumier, sénat coutumier – **2,5 MF**).

Concernant la section investissement, comme à l'accoutumé, le conseil a décidé de poursuivre le projet culturel du jardin de l'aire (**7,5MF**). Suite à un appel à candidature, une parcelle de terrain sera très bientôt mise à la disposition de l'institution pour pouvoir poursuivre les travaux engagés depuis 2016. Le principal ouvrage en investissement concerne exclusivement du materiels divers agricole de clôture, d'irrigation. En termes de calendrier de réalisation, les parcelles doivent être clôturées en juin, afin de pouvoir procéder à la plantation en début du mois de septembre.

Direction des ressources humaines (DRH) **9 800 000 F**

Le budget proposé est ajusté en fonction des dépenses prévisionnelles 2017 et de la régularisation de la revalorisation de 2% depuis le 1er février 2013.

Action A0204-09 : Cohésion sociale en tribus

Conseils coutumiers **35 000 000 F**

Dans un contexte de contrainte et de maîtrise budgétaires, les projets des conseils coutumiers devront faire l'objet d'un accompagnement par les services des affaires coutumières du gouvernement.

Cette ligne « cohésion sociale en tribus » participe aux mécanismes des solidarités et englobe la question de rééquilibrage envers la société traditionnelle Kanak.

L'approche par la cohésion sociale en tribus est plus appropriée pour répondre aux besoins des citoyens résidents en tribus en concertation avec les approches des colléctivités communales qui connaissent mieux les besoins et les services à rendre aux populations.

Programme P0205
Conseil économique, social et environnemental

Recettes : 0 F
Dépenses : 142 830 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 6 561 872 F.

Enjeux et contexte

Conformément aux souhaits du gouvernement, la gestion des dépenses des locations immobilières du CESE a été transférée au 1er janvier 2017 à la DAPM, de ce fait le budget de fonctionnement du CESE pour l'exercice 2017 s'élevait à 50,9 MF.

Le compte administratif 2016 a fait apparaître une faible exécution essentiellement due au fait du renouvellement du Conseil Economique Social et Environnemental dont la séance solennelle s'est tenue fin mai, soit 5 mois d'activité réduite sur l'exercice 2016.

Au 09 Novembre 2017 et malgré une activité réduite due à la période électorale au premier semestre, le taux d'exécution en investissement atteint 98,33% et 75,19% en fonctionnement pour les 15 Avis et Vœux rendus par l'institution pour les saisines et auto-saisines reçues des autorités habilitées selon la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999.

Le Conseil Economique Social et Environnemental a fait de très gros efforts de réduction de son budget de fonctionnement pour les années 2016 et 2017 et opère pour l'exercice 2018 et conformément aux instructions du président du gouvernement dans la circulaire n° CS17-3120-333 du 31 octobre 2017 une nouvelle **baisse de 11,65%**.

Objectifs

Ainsi, le CESE maintiendra ses relations avec ses partenaires privilégiés notamment l'Assemblée des Conseils Economiques Sociaux Régionaux de France, mais également avec le Conseil Economique Social et Culturel de Polynésie Française et le Comité Consultatif Social et Economique de Wallis et Futuna de par la convention tripartite signée aboutissant au partenariat avec le Conseil Economique et Social Européen à Bruxelles.

Ainsi sont inscrites au programme du CESE pour l'année 2018 dans le cadre de ses études des missions à Paris, Bruxelles et en Nouvelle-Zélande.

Ce projet de budget prend également en compte le niveau de sollicitation du CESE par les Instances habilitées à le saisir soit une moyenne de 16 réunions mensuelles au 1er novembre 2017.

Tels sont les principaux éléments qui animent et soulignent la préparation du budget primitif du Conseil Economique Social et Environnemental pour l'année 2018.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**104 613 432**	**117 195 855**	**102 586 061**	**88%**	**142 830 000**	**22%**
A0205-01 : Conseil Economique et Social	**104 613 432**	**117 195 855**	**102 586 061**	**88%**	**142 830 000**	**22%**
Fonctionnement	97 300 200	111 695 855	97 178 091	87%	137 330 000	23%
Investissements	7 313 232	5 500 000	5 407 970	98%	5 500 000	0%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**104 613 432**	**117 195 855**	**102 586 061**	**88%**	**142 830 000**	**22%**
Fonctionnement	**97 300 200**	**111 695 855**	**97 178 091**	**87%**	**137 330 000**	**23%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 080 045	58 275 950	49 982 883	86%	64 130 000	10%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 267 755	32 581 757	32 581 757	100%	55 200 000	69%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 952 400	20 838 148	14 613 451	70%	18 000 000	-14%
Investissements	**7 313 232**	**5 500 000**	**5 407 970**	**98%**	**5 500 000**	**0%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 258 046	2 257 000	2 256 799	100%	3 500 000	55%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 055 186	3 243 000	3 151 171	97%	2 000 000	-38%

Action A0205-01 : Conseil Economique et Social

Conseil économique, social et environnemental (CESE) — 50 120 000 F

Le présent projet de budget primitif du Conseil Economique Social et Environnemental de Nouvelle-Calédonie s'élève pour 2018 :

En Fonctionnement : **44,62 MF** dont 18 MF dédiés aux indemnités de déplacements des 41 conseillers de l'assemblée.

En Investissement : **5,5 MF** dont 65% permettant à l'institution d'utiliser l'outil de communication KBOX maintenant étendu à une grande partie des services, directions et institutions de la Nouvelle-Calédonie pour les échanges de courriers.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) — 37 510 000 F

Les crédits concernent les locations immobilières nécessaires au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental.

Direction des ressources humaines (DRH) — 55 200 000 F

Le budget proposé est identique à celui de 2017. Il s'élève à **55,2 MF**.

Programme P0206
Autorité de la concurrence

Recettes : 0 F

Dépenses : 25 000 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 0 F.

Enjeux et contexte

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du pays n°2014-12 du 24 avril 2014. Les attributions de cette institution collégiale sont exercées par un président, un rapporteur général ainsi que trois membres non-permanents dont les nominations ont été approuvées par le Congrès de la Nouvelle Calédonie le 13 décembre 2017.

Cette Autorité impartiale et aux pouvoirs étendus, a la responsabilité de mettre en œuvre l'ensemble des outils de contrôle et de régulation de la concurrence, au bénéfice des consommateurs.

Objectifs

Cette Autorité sera spécialisée dans le contrôle des pratiques anticoncurrentielles et des pratiques commerciales restrictives, chargée de l'expertise du fonctionnement des marchés, du contrôle des opérations de concentration et des autorisations de surfaces commerciales.

Elle aura pour mission de veiller au libre jeu de la concurrence entre les entreprises calédoniennes et de concourir ainsi au développement économique en Nouvelle-Calédonie.

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	-	-	-		**25 000 000**	
A0206-04 : Soutien et pilotage	-	-	-		**25 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		15 000 000	
Investissements	-	-	-		10 000 000	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	-	-	-		**25 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		**15 000 000**	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	-	-		14 800 000	
11 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	-	-		200 000	
Investissements	-	-	-		**10 000 000**	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-		10 000 000	

Action A0206-04 : Soutien et pilotage

Autorité de la concurrence **25 000 000 F**

En fonctionnement, ces dépenses sont essentiellement liées aux frais de fonctionnement de l'ACNC.

En investissement, les dépenses prévues visent à l'installation d'un réseau informatique et téléphonique indépendant.

	P0201 Congrès	P0202 Gouvernement	P0203 Sénat coutumier	P0204 Conseils et autorités coutumières	P0205 Conseil économique, social et environnemental	P0206 Autorité de la concurrence
Fonctionnement						
Dépenses	**1 362 674 845**	**722 850 000**	**190 130 000**	**240 334 169**	**137 330 000**	**15 000 000**
Autres charges de fonctionnement	133 899 000	125 675 000	30 930 000	86 530 531	12 420 000	11 520 000
Charges de personnel	697 208 443				55 200 000	
Charges exceptionnelles	1 235 000	120 000 000				
Charges fixes de fonctionnement	216 641 000	233 250 000	37 200 000	39 005 710	51 710 000	3 480 000
Subventions, participations et autres charges d'activité	313 691 402	243 925 000	122 000 000	114 797 928	18 000 000	
Investissements						
Dépenses	**263 103 000**	**1 000 000**	**1 500 000**	**9 472 000**	**5 500 000**	**10 000 000**
AP P0201-2006/1 - MISE EN CONFORMITE DU CONGRES (126/06)	8 950 000					
AP P0201-2012/1 - RESTRUCTURATION LOCAUX CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	125 000 000					
HAP immobilisations corporelles	88 440 000	1 000 000	1 500 000	9 472 000	2 000 000	10 000 000
HAP immobilisations incorporelles	28 300 000				3 500 000	
HAP subventions d'équipement versées	12 413 000					

Mission M03
Coordination de l'action, gestion des ressources et moyens

RECETTES : 1 056 590 797 F
DEPENSES : 18 268 159 297 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 3 435 547 813 F.

Coordination administrative, transferts de compétences

Relations extérieures

Aménagement et prospective

Affaires juridiques

Fonction publique

Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie

Moyens généraux et gestion patrimoniale

Technologies et systèmes d'information

La mission M03 regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mis à la disposition des directions opérationnelles pour exercer leurs missions.

Dans l'évolution du plan de performance des politiques publiques, il est prévu que ces charges qui concourent indirectement à l'accomplissement des missions, puissent être ventilées afin de donner une vision plus fine du coût réel de chacune des missions, et plus particulièrement les dépenses de personnel.

Sont également incluses dans cette mission les charges liées à la coordination de l'administration avec notamment les frais de fonctionnement du secrétariat général.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	BP 2018	% réalisé au 29/12	% budg17 /BP18
Recettes	**919 198 551**	**894 906 554**	**768 113 477**	**1 056 590 797**	**86%**	**18%**
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	31 267 425	30 305 000	32 929 475	25 200 000	109%	-17%
P0302 Relations extérieures	68 542 534	58 472 554	387	83 532 218	0%	43%
P0303 Aménagement et prospective	1 789 976	-	-	-		
P0304 Affaires juridiques	3 000 000	-	507 996	-		
P0305 Fonction publique	14 319 500	19 365 000	20 451 878	24 500 000	106%	27%
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	565 479 480	413 164 000	463 592 086	409 158 579	112%	-1%
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	3 979 526	135 000 000	3 426 528	300 000 000	3%	122%
P0308 Technologies et systèmes d'information	230 820 110	238 600 000	247 205 127	214 200 000	104%	-10%
Dépenses	**16 530 681 415**	**18 064 784 223**	**17 237 789 975**	**18 268 159 297**	**95%**	**1%**
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	145 846 363	187 962 576	146 534 018	186 639 810	78%	-1%
P0302 Relations extérieures	551 568 897	653 034 174	480 674 839	640 020 887	74%	-1%
P0303 Aménagement et prospective	48 194 178	79 029 086	40 635 609	53 467 780	51%	-32%
P0304 Affaires juridiques	65 781 613	71 567 363	115 099 785	62 275 000	161%	-13%
P0305 Fonction publique	42 164 038	74 477 204	31 966 038	61 600 000	43%	-17%
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	14 172 081 967	14 706 685 578	14 764 857 781	15 486 536 822	100%	5%
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	756 661 185	1 097 081 512	761 533 499	783 550 000	69%	-29%
P0308 Technologies et systèmes d'information	748 383 174	1 194 946 730	896 488 406	994 068 998	75%	-17%

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Cynthia LIGEARD, Hélène IEKAWE, Bernard DELADRIERE, Gilbert TYUIENON, Nicolas METZDORF

RATIONALISATION DES ESPACES

Avec les déménagements fin 2017 du Service Aménagement et Planification (SAP), du Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures (SCRRE) et de la cellule économie numérique (Econum) vers des bâtiments rénovés du site Gaston BOURRET, le gouvernement a engagé la rationalisation de ses implantations vers des espaces en pleine propriété. Ces déménagements permettent d'économiser les charges fixes correspondantes et particulièrement les loyers, et ce, dans un équilibre entre les coûts d'investissement et les économies projetées. Les économies réalisées de loyer en année pleine, effective dès le budget 2018, sont de 70 millions de francs alors que l'opération PLEXUS permettra, à partir de 2019, une économie annuelle supplémentaire de 75 millions. L'enjeu en 2018 est l'installation progressive des différents services de la DASS, tout en poursuivant la restructuration et l'aménagement global du site Gaston BOURRET.

FONCTION PUBLIQUE

2018 verra se poursuivre la réforme de la fonction publique lancée en novembre 2014.

Ce chantier de la modernisation de la fonction publique, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux, s'articule autour de quatre axes.

- Le premier, visant à garantir un accès privilégié aux Calédoniens, est mis en œuvre depuis l'adoption, en novembre 2016, de la loi du pays sur la promotion de l'emploi local dans la fonction publique et le vote de la loi du pays sur la résorption de l'emploi précaire dans le secteur public. En 2018, un premier point d'étape sera fait sur la mise en œuvre de ces textes.

- Le deuxième axe est consacré à la gestion des carrières, des compétences et de la formation. Leur regroupement permettra une mutualisation des outils et des ressources au service des agents, dans le respect de la libre administration des collectivités publiques. L'objectif est de favoriser la mobilité statutaire et géographique des agents et d'offrir de véritables opportunités de parcours professionnels. Si d'un point de vue technique, les partenaires sociaux se sont entendus sur les équilibres de cette réforme depuis la fin du premier semestre 2017, il revient désormais au gouvernement de trouver un consensus politique autour des textes proposés.

- Le troisième axe est de rapprocher les fonctions publiques territoriales et communales, et d'harmoniser les différents statuts particuliers afin de favoriser un traitement équitable des agents, en tenant compte des fonctions et sujétions particulières de leur emploi. Ce travail sera engagé dès lors que les textes évoqués précédemment auront été adoptés par le gouvernement.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Cynthia LIGEARD, Hélène IEKAWE, Bernard DELADRIERE, Gilbert TYUIENON, Nicolas METZDORF

- Le quatrième axe, enfin, doit privilégier la consolidation du dialogue social avec les différents partenaires dans la continuité des travaux engagés.

Représentant un poste de dépenses important dans le budget de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie, la masse salariale proposée pour 2018 traduit la poursuite des efforts de la collectivité pour la contenir. Son évolution est autorisée à 4.8% après des années d'efforts considérables. Ainsi, elle devrait permettre la prise en charge efficace des missions de la Nouvelle-Calédonie et des créations de poste indispensables à la mise en œuvre des décisions des élus, notamment par le recrutement de délégués de la Nouvelle-Calédonie, le renfort de la DPJEJ en particulier sur la mise en œuvre rapide des décisions judiciaires, le maintien de la gestion informatisée de la fiscalité (Pacifisc) etc. Cette maîtrise implique que l'optimisation des ressources humaines et des organisations reste un objectif prioritaire de la Nouvelle-Calédonie.

LES RELATIONS EXTERIEURES

Au titre des relations extérieures, l'année 2018 constituera une année importante pour la Nouvelle-Calédonie qui confirmera sa position régionale après être devenu membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique et membre associé de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'UNESCO. Dans le prolongement de cette dynamique, 2018 sera l'année de l'exercice par la Nouvelle-Calédonie de la présidence de la Communauté du Pacifique (CPS). Son influence au sein des organisations régionales de pêche (WCPFC, commission des pêches du pacifique occidental et central ; FFA, agence des pêches du forum) et des tribunes internationales des accords multilatéraux de l'environnement (climat et océan) continuera quant à elle de se renforcer.

En matière de coopération bilatérale, le partenariat renforcé avec le Vanuatu et le plan conjoint de coopération avec la Nouvelle-Zélande seront pleinement mis en œuvre en 2018. L'intégration régionale passe également par des échanges culturels qui seront renforcés, notamment par le biais d'une promotion accrue de la francophonie à l'échelle de la région.

Cette année 2018 sera une année de renforcement de la diplomatie économique afin d'accompagner l'exportation par une politique d'intégration régionale. Des partenariats seront mis en place avec les Iles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, très demandeurs de notre soutien dans des domaines tels que la formation professionnelle, le secteur de la mine et de la métallurgie, la formation au français ou encore les infrastructures liées au transport. En s'appuyant sur les entreprises calédoniennes performantes et innovantes, ainsi que sur les secteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, la Nouvelle-Calédonie consacrera également ses efforts au développement de l'export, avec la proposition par le gouvernement de deux incitations fiscales que sont le crédit d'impôt à l'export et le crédit d'impôt à l'innovation.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Cynthia LIGEARD, Hélène IEKAWE, Bernard DELADRIERE, Gilbert TYUIENON, Nicolas METZDORF

La stratégie territoriale de l'innovation, validée en janvier 2016, vise à accroitre la compétitivité du pays et de ses entreprises, contribuer au développement durable et favoriser l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie. Pour porter cette ambition, et en complément du projet pilote "recette bénéfique" soutenu par l'Europe, le gouvernement a intensifié les efforts permettant d'accéder aux financements nationaux et européens en répondant aux appels à projet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3).

Cette stratégie permet aussi de mieux orienter, en faveur des besoins de la Nouvelle-Calédonie, le soutien financier que de longue date le gouvernement octroi aux organismes de recherches, soit près de 1,3 milliards de francs par an, tout en favorisant la valorisation de ses travaux dans le monde économique.

Enfin, concernant les contrats de développement de la génération 2017-2021 qui ont été signés en décembre 2016, l'exercice 2018 permettra de soutenir l'investissement notamment au bénéfice d'opérations structurantes pour le pays comme la nouvelle centrale au gaz, la barrage de Pouembout ou encore des infrastructures améliorant l'accueil des croisiéristes dans les trois provinces."

LOGEMENT

S'agissant du secteur du logement, le gouvernement poursuivra son action, en partenariat avec les provinces, les communes et les acteurs économiques afin, d'une part, de veiller à ce qu'elle réponde aux standards de qualités techniques et environnementales, et d'autre part, de dynamiser l'offre.

Les travaux engagés dans le cadre des États généraux de l'habitat seront repris pour être finalisés, la cellule de coordination du BTP sera réactivée et les mesures d'incitation à la rénovation du parc locatif, et notamment des logements insalubres seront mises en chantier.

Programme P0301
Coordination administrative, transferts de compétences

Recettes : 25 200 000 F
Dépenses : 186 639 810 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 770 581 916 F.

Enjeux et contexte

Le SCAI, rattaché directement au secrétaire général du gouvernement, a pour mission de coordonner l'action administrative et d'organiser les réunions hebdomadaires du gouvernement. Il participe également au développement de la e-administration et à la promotion de la démarche qualité. A cet effet, il a inscrit son action dans le cadre de la politique de dématérialisation impulsée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Objectifs

Les objectifs du SCAI s'appuient sur ses trois missions principales :

La coordination administrative des directions et services de la Nouvelle-Calédonie :
Le SCAI met en œuvre les circuits administratifs. Il est garant de la conformité du courrier soumis à la signature du secrétariat général et du président du gouvernement. Il assure la coordination des dossiers transverses qui lui sont confiés par le secrétaire général et accompagne les directions et services de la Nouvelle-Calédonie sur les procédures et circuits administratifs.

La gestion des réunions du gouvernement et des relations avec les institutions :
Le SCAI met en œuvre le processus de gestion des actes du gouvernement. A ce titre, il gère le circuit de validation des actes et s'assure de leur conformité avant examen par le gouvernement. Il organise les réunions du gouvernement et traite leur suivi jusqu'au dépôt des textes du gouvernement sur le bureau du congrès.

Pour ces deux missions, son objectif est de gagner en efficacité de traitement pour garantir la conformité des courriers et actes soumis à la signature du président, des membres et des secrétaires généraux du gouvernement, et améliorer les délais de traitement.

A cette fin, le SCAI a conduit en 2017 le projet de modernisation du processus de gestion des actes qui s'accompagne du remplacement de l'outil informatique Actes Manager. Ce projet devrait aboutir par la mise en production du nouvel outil de gestion des actes, GAÏAC, en avril 2018.

Début 2018, le SCAI commencera à travailler, en lien avec la DTSI, au projet de modernisation du processus de gestion du courrier qui s'accompagnera du remplacement de l'outil informatique Mail Manager.

Le suivi des désignations de représentants de la Nouvelle-Calédonie et de la refonte des statuts des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie :
Le SCAI assure la coordination et le suivi des désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie et du président du gouvernement, en lien avec les directions et services. A cet effet, il a créé une base informatique de données.

Il est chargé par ailleurs de l'harmonisation des statuts des établissements publics et a rédigé, à ce titre, un premier texte que le congrès a adopté les 11 août et 22 septembre 2016. Il doit

maintenant poursuivre ce travail en lien avec les directions de tutelle et les établissements publics de la Nouvelle-Calédonie en vue d'une refonte plus spécifique de leurs statuts.

Pour son travail de coordination et de suivi des désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie et du président du gouvernement, les objectifs du SCAI sont d'améliorer sa base de données et de mettre l'accent sur la formation de ses agents sur cette base de données.

Pour la poursuite de la refonte des statuts des établissements publics, l'objectif du SCAI est d'accompagner au mieux les directions de tutelle et les établissements publics avec une procédure clairement décrite.

Enfin, le SCAI poursuit le travail engagé depuis 2015 avec un prestataire dans le cadre de sa démarche qualité. Son objectif est d'adapter ses processus de gestion des actes et du courrier en fonction des changements qui seront induits par la mise en place de GAÏAC et du futur outil de gestion du courrier.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**31 267 425**	**30 305 000**	**32 929 475**	**109%**	**25 200 000**	**-17%**
A0301-06 : Soutien et pilotage						
Fonctionnement	31 267 425	30 305 000	32 929 475	109%	25 200 000	-17%

Action A0301-06 : Soutien et pilotage

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **25 200 000 F**

Les recettes concernent les ventes d'ouvrages, les insertions au JONC et les prestations pour le compte d'autres collectivités facturées par le service de l'imprimerie.

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**134 342 962**	**179 582 923**	**138 693 625**	**77%**	**163 639 810**	**-9%**
A0301-01 : Gestion et simplification des flux administratifs	**3 563 673**	**3 498 476**	**2 686 421**	**77%**	**3 382 700**	**-3%**
Fonctionnement	3 563 673	3 498 476	2 686 421	77%	3 382 700	-3%
A0301-03 : Antenne de Koné	**15 507 023**	**25 776 151**	**16 808 797**	**65%**	**14 719 610**	**-43%**
Fonctionnement	15 452 339	17 177 227	14 335 000	83%	14 719 610	-14%
Investissements	54 684	8 598 924	2 473 797	29%	-	-100%
A0301-06 : Soutien et pilotage	**115 272 266**	**149 558 296**	**119 198 407**	**80%**	**145 537 500**	**-3%**
Fonctionnement	115 272 266	147 771 288	117 447 081	79%	144 037 500	-3%
Investissements	-	1 787 008	1 751 326	98%	1 500 000	-16%
A0301-07 : Antenne des Iles	**-**	**750 000**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	-	750 000	-	0%	-	-100%
B.DELADRIERE	**11 503 401**	**8 379 653**	**7 840 393**	**94%**	**23 000 000**	**174%**
A0301-02 : Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité	**5 354 655**	**8 379 653**	**7 840 393**	**94%**	**13 000 000**	**55%**
Fonctionnement	5 311 869	8 379 653	7 840 393	94%	13 000 000	55%
Investissements	42 786	-	-		-	
A0301-04 : Préparer et organiser les transferts de compétences	**6 148 746**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	6 148 746	-	-		-	
A0301-08 : Evaluation des politiques publiques	**-**	**-**	**-**		**10 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		10 000 000	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**134 342 962**	**179 582 923**	**138 693 625**	**77%**	**163 639 810**	**-9%**
Fonctionnement	**134 288 278**	**169 196 991**	**134 468 502**	**79%**	**162 139 810**	**-4%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 282 278	168 926 991	134 226 282	79%	161 869 810	-4%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	270 000	242 220	90%	270 000	0%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000	-	-		-	
Investissements	**54 684**	**10 385 932**	**4 225 123**	**41%**	**1 500 000**	**-86%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	3 127 585	1 751 326	56%	1 500 000	-52%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 684	100 000	34 749	35%	-	-100%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	-	7 158 347	2 439 048	34%	-	-100%
B.DELADRIERE	**11 503 401**	**8 379 653**	**7 840 393**	**94%**	**23 000 000**	**174%**
Fonctionnement	**11 460 615**	**8 379 653**	**7 840 393**	**94%**	**23 000 000**	**174%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 460 615	8 379 653	7 840 393	94%	23 000 000	174%
Investissements	**42 786**	**-**	**-**		**-**	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 786	-	-		-	

Action A0301-01 : Gestion et simplification des flux administratifs

Service de la coordination administrative et des institutions (SCAI) **3 382 700 F**

Les crédits inscrits sur l'action A0301-01 sont nécessaires pour le bon fonctionnement du service.

Action A0301-02 : Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **13 000 000 F**

A la suite d'une réorganisation du secrétariat général du gouvernement, votée par le gouvernement le 27 septembre 2016, la mission de coordination de la démarche qualité a été positionnée directement au secrétariat général du gouvernement.

En juillet 2017, le poste de chargé de mission « évaluation des politiques publiques, modernisation de l'administration et démarche qualité » a été pourvu, permettant une coordination globale de la démarche.

L'action A0301-02 bénéficie d'une AE de 50 MF sur 5 ans (2014-2018).

Au cours de l'année 2017, l'accompagnement de sept directions et services de la Nouvelle-Calédonie a été maintenu (SCAI, DFPC, DIMENC, DITTT, DGRAC, DAPM, DBAF) permettant à celles-ci soit de progresser dans la démarche, soit de se maintenir en certification.

Pour le BP 2018, il est proposé de maintenir l'accompagnement et d'inclure dans la démarche deux nouvelles directions/services, soit une proposition de crédits de **10 MF**.

A noter qu'en 2018, deux directions pourraient être certifiées ISO 9001, portant ainsi le nombre de directions/services certifiés au sein du gouvernement à sept.

Par ailleurs, une nouvelle application informatique de gestion de la qualité doit venir remplacer l'outil existant au GNC (outil obsolète et couteux en maintenance). Un accompagnement au changement sera nécessaire pour une parfaite appropriation et utilisation du nouveau système (**3 MF** pour l'ensemble des directions concernées).

Les CP demandés sur l'AE « P0301-2014/1 - MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE QUALITE » s'élèvent donc à 13 MF.

Action A0301-03 : Antenne de Koné

Antenne de Koné (Antenne de Koné) **14 719 610 F**

L'antenne des services du gouvernement de Koné compte trente-quatre agents de quatorze directions de la Nouvelle-Calédonie qui interviennent sur les dix-sept communes de la province Nord.

La mission de l'antenne est de garantir la qualité et la cohérence du service public offert aux administrés, en les accompagnants dans leurs démarches administratives. Cette antenne est également le lien entre les différentes institutions de la province Nord et les services de la Nouvelle-Calédonie, à travers un rôle de conseil et d'appui.

Le budget de l'antenne pour 2018 s'élève à **14,72 MF**, soit une baisse de 5% par rapport au compte administratif 2016.

Action A0301-06 : Soutien et pilotage

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **145 537 500 F**

Les dépenses concernent les lignes gérées par le service administratif et financier, le service de l'imprimerie, le service de l'immobilier, le service des moyens. Le périmètre de la DAPM a intégré depuis le 1er avril 2017 le site de Gaston Bourret qui fait l'objet d'opérations de rénovation pour le relogement de services et directions.

Elles regroupent en fonctionnement :

- les loyers de matériels,
- l'entretien courant de bâtiments (gardiennage, nettoyage et contrat de maintenance),
- l'ensemble des dépenses de consommations de fluides des bâtiments de la DAPM et de l'immeuble Iékawé,
- les dépenses d'activité de la DAPM (déplacements, carburants, téléphones, frais postaux, fournitures administratives…).

Action A0301-08 : Evaluation des politiques publiques

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **10 000 000 F**

Dans sa volonté d'accroître la performance de l'action publique et d'être exemplaire dans la mise en œuvre des politiques conduites par la Nouvelle-Calédonie et dans l'emploi des ressources financières, le gouvernement a créé une mission d'évaluation des politiques publiques, de la modernisation de l'administration et de développement d'une démarche qualité.

Mission récente, qui doit monter en puissance, celle-ci ne disposait pas, jusqu'à ce jour, de support budgétaire.

Pour le BP 2018, il est donc proposé la création d'une ligne de crédit « Evaluation des politiques publiques » et de provisionner un montant de **10 MF** afin d'engager des travaux pour une, voire deux évaluations (en fonction de la complexité des sujets d'évaluation et des ressources d'expertises nécessaires).

Programme P0302
Relations extérieures

Recettes : 83 532 218 F
Dépenses : 640 020 887 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 64 083 802 F.

Enjeux et contexte

Conformément aux dispositions du point 3.2.1. de l'Accord de Nouméa et des articles 28 et suivants de la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie poursuivra en 2018 le développement de ses relations extérieures. Malgré les contraintes budgétaires importantes que rencontrent les institutions de la Nouvelle-Calédonie, il est essentiel que soit préservée une capacité financière suffisante à la réalisation des ambitions régionales et internationales de la Nouvelle-Calédonie.

Objectifs

L'objectif en 2018 demeure l'accroissement de la visibilité et de l'influence régionale de la Nouvelle-Calédonie.

Son éloignement du continent européen et la place de plus en plus grande que lui donnent ses voisins en Océanie justifient pleinement que la Nouvelle-Calédonie puisse accélérer la mise en œuvre de son projet régional.

Les importants progrès accomplis par la Nouvelle-Calédonie en 2016 et 2017 sur le plan multilatéral, grâce à son adhésion au Forum des Iles du Pacifique (FIP), à l'OIF et à l'UNESCO, obligent la Nouvelle-Calédonie à jouer activement son rôle de membre à part entière de la famille Océanienne.

La Nouvelle-Calédonie œuvrera dans cette entreprise en s'appuyant sur un partenariat rénové et consolidé avec l'Union européenne.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**68 542 534**	**58 472 554**	**387**	**0%**	**83 532 218**	**43%**
A0302-01 : Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre						
Fonctionnement	8 542 534	-	387		-	
Investissements	60 000 000	58 472 554	-	0%	83 532 218	43%

A0302-01 : Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre

Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) 83 532 218 F

Ce montant de **83,5 MF** (700.00€) correspond au cofinancement octroyé par l'AFD à la Nouvelle-Calédonie au titre du projet FICOL pour la construction de la première Université nationale du Vanuatu.

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**509 568 897**	**595 566 513**	**422 307 178**	**71%**	**582 490 887**	**-2%**
A0302-01 : Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**509 568 897**	**595 566 513**	**422 307 178**	**71%**	**577 740 887**	**-2%**
Fonctionnement	509 529 297	521 243 959	422 279 188	81%	450 508 669	-13%
Investissements	39 600	74 322 554	27 990	0%	127 232 218	71%
A0302-03 : Promotion de la francophonie	**-**	**-**	**-**		**4 750 000**	
Fonctionnement	-	-	-		4 750 000	
B.DELADRIERE	**42 000 000**	**57 467 661**	**57 467 661**	**100%**	**57 280 000**	**0%**
A0302-01 : Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**42 000 000**	**57 467 661**	**57 467 661**	**100%**	**42 280 000**	**-26%**
Fonctionnement	42 000 000	57 467 661	57 467 661	100%	42 280 000	-26%
A0302-03 : Promotion de la francophonie	**-**	**-**	**-**		**15 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		15 000 000	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**509 568 897**	**595 566 513**	**422 307 178**	**71%**	**582 490 887**	**-2%**
Fonctionnement	**509 529 297**	**521 243 959**	**422 279 188**	**81%**	**455 258 669**	**-12%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 055 116	81 727 969	56 287 356	69%	50 942 679	-38%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	450 474 181	439 515 990	365 991 832	83%	404 315 990	-7%
Investissements	**39 600**	**74 322 554**	**27 990**	**0%**	**127 232 218**	**71%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	15 000 000	-	0%	43 650 000	191%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 600	850 000	27 990	3%	50 000	-94%
45811702 - UNIVERSITE VANUATU - FICOL	-	58 472 554	-	0%	83 532 218	43%
B.DELADRIERE	**42 000 000**	**57 467 661**	**57 467 661**	**100%**	**57 280 000**	**0%**
Fonctionnement	**42 000 000**	**57 467 661**	**57 467 661**	**100%**	**57 280 000**	**0%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	-	-		4 500 000	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 000 000	57 467 661	57 467 661	100%	52 780 000	-8%

Action A0302-01 : Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en œuvre

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **296 280 000 F**

- **Subvention à la maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris : 254 MF**

Il est proposé une subvention de **254 MF**, contre 274,8 MF au budget primitif 2017. Cette subvention permettra notamment de financer une partie des charges de fonctionnement de l'association, la convention relative au fonds de participation étudiants (1 MF), conformément aux engagements pris avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP), la participation de la Nouvelle-Calédonie au financement de divers actions de promotion et la convention de mise à disposition de moyens au profit d'un agent pour sa mission d'appui et de suivi des dossiers de la Nouvelle-Calédonie auprès de la Commission Européenne.

- **Subvention au CREIPAC : 42,28 MF**

Il s'agit de la participation aux charges de fonctionnement de l'établissement. Cette subvention est en augmentation de 12 % par rapport au budget 2017 (37,8 MF). Pour l'année 2018, 3,5 MF sont nécessaires pour la prise en charge sur fonds propres d'un formateur, auparavant mise à disposition par le Vice-rectorat. Le fonds de roulement de l'établissement au 31/12/2017 est estimé à 21 MF, soit 80 jours de fonctionnement. Il est à noter que le CREIPAC bénéficie d'une subvention complémentaire de 4 MF pour financer le 11ème forum de la francophonie du

Pacifique qui se tiendra au Vanuatu (cf. mission M03 programme P0302 Relations extérieures-DAPM).

Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) 323 640 887 F

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Soutien et pilotage : 27,59 MF

Ce poste comprend les dépenses obligatoires et de fonctionnement courant du service : 2,79 MF pour les charges de fonctionnement ; 0,15 MF pour les frais d'inscription à des colloques et conférences ; 5 MF pour le transport du personnel en mission, et 4 MF pour le remboursement des frais de mission des agents.

Evénements internationaux et dépenses protocolaires en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger : 15,645 MF

Le Service de la Coopération Régionale est le service qui finance la logistique des événements internationaux. Au cours de l'année 2018, pour l'accueil en Nouvelle-Calédonie de plusieurs événements internationaux, de conférences et réunions internationales ou européennes ainsi que pour les déplacements à l'étranger de délégations de haut-niveau, il est proposé d'inscrire la somme de 15,645 MF déclinée de la façon suivante :

- 0,1 MF (locations de véhicules) ;
- 0,3 MF (réception) ;
- 1 MF (frais d'hébergement et de séjour d'intervenants extérieurs) ;
- 1,5 MF (transport de personnels extérieurs à la collectivité) ;
- 5 MF (honoraires des interprètes et traducteurs) ;
- 5,5 MF (conférences, colloques et séminaires) ;
- 2,245 MF (Semaine de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande).

Coopération multilatérale : 74,5 MF

La Nouvelle-Calédonie est membre de plusieurs organisations internationales régionales. A ce titre, conformément à ses engagements, la Nouvelle-Calédonie leur verse chaque année des contributions statutaires et volontaires. Il est proposé, pour 2018, d'inscrire les contributions suivantes au compte 65 :

- 61 MF au bénéfice de la Communauté du Pacifique (CPS) ;
- 2,85 MF au bénéfice du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) ;
- 5 MF au bénéfice du Forum des Iles du Pacifique (FIP) ;
- 1 MF au bénéfice de la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC) ;
- 0,5 MF au bénéfice de la Commission économique et sociale Asie Pacifique des Nations Unies (CESAP) ;
- 1 MF au bénéfice de la SPTO (South Pacific Tourism Organisation) ;
- 3,15 MF au bénéfice de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie).

Coopération bilatérale et aide au développement : 50,5 MF

Le budget alloué à la coopération bilatérale se découpe de la façon suivante :

- 6 MF pour les actions de coopération bilatérale avec les pays de la région ;
- 21 MF dans le cadre de la convention de coopération avec le Vanuatu ;
- 3,5 MF dans le cadre de la coopération décentralisée avec Wallis-et-Futuna ;
- 20 MF en cofinancement « Fonds Pacifique » du Ministère des Affaires Etrangères.

Commerce extérieur et soutien à l'export : 33 MF

Les inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

- 23 MF pour la mise en œuvre du Plan d'orientation pour le soutien à l'export (« OSE ») ;
- 10 MF de subvention Cluster Avenir Export.

Affaires européennes : 9,71 MF

Les inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

- 0,71 MF pour la cotisation OCTA, dans le cadre de notre participation à l'association des PTOM (OCTA) ;
- 6 MF pour la quinzaine du cinéma européen édition 2018 (Subvention « Visio vidéo ») ;
- 3 MF pour le programme du 11ème FED régional (AE P0302-2017/2 = 6 MF : 3 MF en 2018 et 3 MF en 2019).

Délégué pour la Nouvelle-Calédonie : 4 MF

Dans le cadre des missions du délégué pour la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande, il est proposé l'inscription de 4 MF pour le fonctionnement de la délégation.

Participation NC UNESCO : 02,50 MF

Le 30 octobre 2017, la Nouvelle-Calédonie a accédé au statut de membre associé à l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), devenant ainsi la 1ère communauté française d'outre-mer à intégrer l'UNESCO. Cette accession a été proclamée par les Etats membres lors de la Conférence générale qui s'est tenue à Paris, en présence du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, M. Philippe Germain.
Neuf ans après l'inscription des écosystèmes marins calédoniens sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Nouvelle-Calédonie, au côté de ses partenaires océaniens et avec le soutien de la France, continuera à approfondir sa coopération régionale et ses actions au service de la jeunesse, du développement durable, des savoirs, des cultures, de la protection et de la valorisation des patrimoines et de la gestion des océans.

Le Bureau de la Gestion Financière de l'UNESCO a contacté la Nouvelle-Calédonie fin décembre pour l'informer qu'une contribution financière était due pour 2017 au titre de l'admission de la Nouvelle-Calédonie à l'Organisation ainsi que pour 2018. Celles-ci représentent un montant cumulé de 250.000 CFP.

Cette contribution doit être inscrite au sein du programme P0302 « relations extérieures », sous fonction 05 « relations extérieures », chapitre 930 « administration générale », article 6558 « Autres contributions obligatoires ». Il conviendrait de créer une ligne de crédit spécifique pour l'UNESCO.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Matériel de téléphonie : 0,050 MF

Coopération bilatérale et aide au développement : 127,18 MF

- 20 MF pour la subvention au Vanuatu « le projet FICOL » (AP P0302-2017/1 = 35 MF : 20 MF en 2018 et 15 MF en 2019) ;
- 83,532 MF (700.000 €) correspondant au cofinancement octroyé par l'AFD à la Nouvelle-Calédonie au titre du projet FICOL (compensé par une recette équivalente) ;
- 5,650 MF pour la construction de la maison de la francophonie à Port-Vila (AP P0302-2017/3 = -11,3 MF : 5,650 MF en 2018 et 5,650 MF en 2019 ;
- 3 MF pour la construction de la future caserne des pompiers de l'aéroport de Bauerfield (AP P0302-2018/1 = 10 MF : 3 MF en 2018 et 7 MF en 2019) ;
- 5 MF pour la subvention à St Martin suite Cyclone Irma ;
- 5 MF pour la subvention à St Barthélémy suite Cyclone Irma ;
- 5 MF pour la subvention au Guadeloupe suite Cyclone Marie.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **350 000 F**

Les crédits concernent la subvention pour le CREIPAC – 0,35 MF pour le loyer du SCRRE.

Action A0302-03 : Promotion de la francophonie

Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) **19 750 000 F**

La Nouvelle-Calédonie s'est résolument engagée dans la promotion de la francophonie dans la région Asie-Pacifique.

La tenue du Forum Francophone du Pacifique, véritable événement régional reconnu par les acteurs du domaine, contribue fortement à cet objectif qui sera reconduit en 2018 et se tiendra au Vanuatu.

Suite à sa récente adhésion en tant que membre associé de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Nouvelle-Calédonie poursuivra ses actions en matière de promotion de la langue française, de reconnaissance de la diversité culturelle et de mise en relation des acteurs au travers d'échanges linguistiques, culturels et scientifiques en lien avec le Service de Coopération Régionale et des Relations Extérieures de la NC (SCRRE) et de l'établissement publique de la NC, le Centre de Rencontre et d'Echanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC).

Des actions spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre de la semaine de la francophonie (prévue au mois de mars 2018) en lien avec l'OIF dans différents domaines (artistique, culturel, musical, …).

Par mesure de cohérence, l'ensemble des crédits dédiés aux actions de développement de la francophonie ont été regroupés au sein du SCRRE.

Programme P0303
Aménagement et prospective

Recettes : 0 F
Dépenses : 53 467 780 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 48 353 155 F.

Enjeux et contexte

Au sein du gouvernement, le service de l'aménagement et de la planification (SAP) est chargé d'assurer la fonction « stratégie et prospective » dans la conception des politiques publiques. L'enjeu est de favoriser un cadre de cohérence dans l'élaboration des différentes stratégies sectorielles.

Objectifs

En matière de prospective, le SAP est notamment chargé du suivi de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (SAD-NC), de son évaluation et de proposer des adaptations du schéma, en lien avec le comité de suivi instauré lors de l'adoption du SAD-NC (délibération n°146 du 11/08/2016).

En matière de stratégie, le service intervient en support aux secteurs qui en expriment le besoin afin d'apporter d'une part un soutien méthodologique dans le cadre de l'élaboration des stratégies sectorielles, et d'autre part en apportant une vision transversale permettant de mieux faire jouer les synergies entre les différentes politiques publiques.

Le SAP est également chargé de coordonner les contrats de développement dans le « périmètre Nouvelle-Calédonie ».

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**10 751 953**	**30 200 000**	**13 160 000**	**44%**	**20 000 000**	**-34%**
A0303-03 : STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION	**10 751 953**	**30 200 000**	**13 160 000**	**44%**	**20 000 000**	**-34%**
Fonctionnement	10 751 953	30 200 000	13 160 000	44%	20 000 000	-34%
G. TYUIENON	**37 442 225**	**48 829 086**	**27 475 609**	**56%**	**23 467 780**	**-52%**
A0303-01 : Proposer et conduire la politique d'aménagement du terrritoire	**37 084 511**	**32 397 200**	**22 561 746**	**70%**	**11 467 780**	**-65%**
Fonctionnement	36 434 511	27 397 200	17 561 834	64%	7 467 780	-73%
Investissements	650 000	5 000 000	4 999 912	100%	4 000 000	-20%
A0303-04 : PACC - Plan adaptation changements climatiques	**357 714**	**11 431 886**	**1 437 313**	**13%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	357 714	11 431 886	1 437 313	13%	-	-100%
A0303-06 : Schéma directeur handicap et dépendance	**-**	**5 000 000**	**3 476 550**	**70%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	-	5 000 000	3 476 550	70%	-	-100%
A0303-07 : Schéma Global des Transports et de la Mobilité	**-**	**-**	**-**		**12 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		12 000 000	
H.IEKAWE	**-**	**-**	**-**		**10 000 000**	
A0303-01 : Proposer et conduire la politique d'aménagement du terrritoire	**-**	**-**	**-**		**10 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		10 000 000	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**10 751 953**	**30 200 000**	**13 160 000**	**44%**	**20 000 000**	**-34%**
Fonctionnement	**10 751 953**	**30 200 000**	**13 160 000**	**44%**	**20 000 000**	**-34%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 751 953	15 000 000	1 000 000	7%	20 000 000	33%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	15 200 000	12 160 000	80%	-	-100%
G. TYUIENON	**37 442 225**	**48 829 086**	**27 475 609**	**56%**	**23 467 780**	**-52%**
Fonctionnement	**36 792 225**	**43 829 086**	**22 475 697**	**51%**	**19 467 780**	**-56%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 392 225	43 829 086	22 475 697	51%	19 467 780	-56%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 400 000	-	-		-	
Investissements	**650 000**	**5 000 000**	**4 999 912**	**100%**	**4 000 000**	**-20%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	650 000	5 000 000	4 999 912	100%	4 000 000	-20%
H.IEKAWE	**-**	**-**	**-**		**10 000 000**	
Fonctionnement	**-**	**-**	**-**		**10 000 000**	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	-	-		10 000 000	

Action A0303-01 : Proposer et conduire la politique d'aménagement du terrritoire

Service de l'aménagement et de la planification (SAP) **21 467 780 F**

Pour le fonctionnement du service, il est proposé d'inscrire un budget de **2,5 MF** afin de couvrir tous les besoins de l'année.

Concernant le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, il est proposé d'inscrire **5 MF** pour la prestation de service en soutien au SAP.

Dans le cadre du projet éducatif, il a été souhaité que le SAP initie les travaux pour la mise en œuvre de l'observatoire de la réussite éducative. Il est proposé d'ouvrir une AP de 50 MF sur 5 ans avec **10 MF** en crédit de paiement dès 2018 (AP P0303-2018/4 – OBSERVATOIRE DE REUSSITE EDUCATIVE).

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire **4 MF** pour finaliser le développement informatique de la plateforme SIRIUS qui constitue l'outil de consolidation, de visualisation et d'analyse de l'ensemble des schémas sectoriels et des relations entre schémas.

Action A0303-03 : STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION

Service de l'aménagement et de la planification (SAP) **20 000 000 F**

Afin de prolonger l'ensemble des travaux en soutien à l'innovation au profit du développement économique et social, il est proposé d'ouvrir une AP de 120 MF sur 3 ans avec **20 MF** en crédit de paiement en 2018 (AP P0303-2018/1 – INNOVATION). Ces crédits permettront d'initier les actions prévues dans le cadre du PIA3 et de l'appel à manifestation d'intérêt du programme « territoire d'innovation de grande ambition ». Il est également prévu de participer à Fab14, conférence mondiale des FabLab, qui se tiendra cette année à Toulouse.

Action A0303-07 : Schéma Global des Transports et de la Mobilité

Service de l'aménagement et de la planification (SAP) **12 000 000 F**

Il est proposé d'inscrire 12 MF pour permettre :

- la réalisation du schéma directeur des transports scolaire (**4 MF**) en prolongement du diagnostic qui a été finalisé fin 2017 ;
- la mise en œuvre de l'observatoire des déplacements et des mobilités avec une demande d'ouverture d'AP de 150 MF sur 5 ans et **5 MF** de crédits de paiement en 2018 (AP P0303-2018/2 – OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS) ;
- l'organisation du 5ème forum de la mobilité (**3 MF**).

Programme P0304
Affaires juridiques

Recettes : 0 F
Dépenses : 62 275 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 177 227 785 F.

Enjeux et contexte

A titre liminaire, il convient de noter que pour la préparation du BP 2018 un effort particulier a été porté sur la simplification et la clarification du cadre budgétaire de la direction des affaires juridiques. Des lignes de crédits en « doublon » ont ainsi été supprimées et le libellé de certaines d'entre elles a été modifié.

Objectifs

Les objectifs de la DAJ pour 2018 au regard de ses actions sont les suivantes :

- Garantir un niveau d'expertise élevé des chargés d'études compte tenu des enjeux souvent importants des problématiques juridiques soulevées ;
- Poursuivre la mission de centralisation, de fiabilisation et d'harmonisation de l'état civil des personnes nées en Nouvelle-Calédonie ;
- Défendre dans les meilleures conditions les intérêts de la Nouvelle-Calédonie devant les juridictions administratives et, plus rarement, devant les juridictions judiciaires ;
- Poursuivre la démarche visant au recouvrement des recettes correspondant aux dommages et intérêts prononcés en faveur de la Nouvelle-Calédonie.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**65 781 613**	**71 567 363**	**64 224 658**	**90%**	**62 275 000**	**-13%**
A0304-05 : Accessibilité du droit applicable	-	**4 000 000**	-	**0%**	-	**-100%**
Investissements	-	4 000 000	-	0%	-	-100%
A0304-06 : Contentieux administratif général	**37 909 193**	**36 176 000**	**36 539 849**	**101%**	**34 000 000**	**-6%**
Fonctionnement	37 909 193	36 176 000	36 539 849	101%	34 000 000	-6%
A0304-09 : Soutien aux actions juridiques	**27 872 420**	**31 391 363**	**27 684 809**	**88%**	**28 275 000**	**-10%**
Fonctionnement	27 872 420	31 391 363	27 684 809	88%	28 275 000	-10%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**65 781 613**	**71 567 363**	**64 224 658**	**90%**	**62 275 000**	**-13%**
Fonctionnement	**65 781 613**	**67 567 363**	**64 224 658**	**95%**	**62 275 000**	**-8%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 490 159	56 867 363	51 072 372	90%	41 375 000	-27%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	1 800 000	1 800 000	100%	900 000	-50%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 291 454	8 900 000	11 352 286	128%	20 000 000	125%
Investissements	**-**	**4 000 000**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	4 000 000	-	0%	-	-100%

Action A0304-06 : Contentieux administratif général

Direction des affaires juridiques (DAJ) **34 000 000 F**

Par souci de clarification, l'intitulé de cette action, auparavant « Contentieux non fiscal », est remplacé par celui de « Contentieux administratif général » qui retrace plus justement la nature du contentieux traités par la DAJ (laquelle ne traite pas du contentieux spécifique fiscal, social ou encore celui de la fonction publique).

Les dépenses inscrites pour cette action sont dédiées au financement des frais et des actes inhérents au contentieux ainsi traités. Ces dépenses se répartissent comme suit :

- **14 MF** pour le financement des honoraires, conseils, avocats, huissiers ;
- **20 MF** pour le financement des dommages et intérêts et des frais irrépétibles auxquels la Nouvelle-Calédonie est susceptible d'être condamnée.

Pour l'année 2017, l'équivalent de 80 MF ont été nécessaires pour la prise en charge des dépenses liées au contentieux (70 MF de dommages et intérêts et frais irrépétibles, 9,7 MF de frais d'avocat et d'huissier).

Action A0304-09 : Soutien aux actions juridiques

Direction des affaires juridiques (DAJ) **11 025 000 F**

Cette action regroupe les lignes de crédits servant à payer les frais de fonctionnement de la direction ainsi que le versement d'une subvention attribuée à l'association « Revue Juridique, Politique et Economique de Nouvelle-Calédonie ».

Ces frais concernent principalement la prise en charge des abonnements juridiques constituant le fonds documentaire de la DAJ pour un montant de **4,7 MF**. Il convient d'indiquer que la DAJ centralise sur cette ligne de crédit le paiement d'abonnements pour le compte d'autres directions de la Nouvelle-Calédonie. Il en est ainsi de l'abonnement au jurisclasseur en ligne « Lexisnexis » d'un coût de 1,9 MF qui bénéficie également à la DTE, la DASS, la DITTT, la DAE, la DRHFPNC, le SCRRE et la DSF.

Les autres dépenses importantes de fonctionnement sont constituées par les frais d'entretien des locaux (**1,5 MF**), la consommation d'électricité (**1 MF**), les frais de télécommunication (**1 MF**) les fournitures de bureau (**0,7 MF**).

Enfin, les petites dépenses sont constituées de l'entretien de matériel et de bâtiment (**0,6 MF**), l'alimentation (**0,33 MF** correspondant à la location et à la consommation des Eaux Mont-Dore), les frais postaux et les frais de carburants (**0,1 MF**) et autres frais divers (**0,195 MF**) tels que la location mobilière, les produits pharmaceutique, les produits d'entretien ménagers etc.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement octroie à l'association revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie une subvention d'un montant de **0,9 MF** afin de contribuer à maintenir la production et la diffusion des deux numéros semestriels de la revue auprès des collèges et lycées, des universités et des institutions. Aussi, il nous est donc proposé de reconduire, pour l'année 2018, l'aide octroyée en 2017.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **17 250 000 F**

Les crédits concernent la location immobilière nécessaire au fonctionnement de la DAJ.

Programme P0305
Fonction publique

Recettes : 24 500 000 F
Dépenses : 61 600 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 379 550 435 F.

Enjeux et contexte

Pour assurer ses différentes missions, la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie doit engager des dépenses en matière de logistique et recourir aux services de prestataires.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**14 319 500**	**19 365 000**	**20 451 878**	**106%**	**24 500 000**	**27%**
A0305-03 : Gestion des conventions de service et de prestations						
Fonctionnement	14 319 500	19 365 000	20 451 878	106%	24 500 000	27%

Action A0305-03 : Gestion des conventions de service et de prestations

Direction des ressources humaines (DRH) **24 500 000 F**

Une prévision de recettes de **24,5 MF** est proposée. Elles concernent les prestations effectuées au profit des communes pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires, au profit de certains établissements publiques pour l'élaboration de la paie, ainsi que le produit de la vente des vignettes concours.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**30 660 748**	**73 147 204**	**31 643 173**	**43%**	**61 600 000**	**-16%**
A0305-02 : Dialogue social	**-**	**26 500 000**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	-	26 500 000	-	0%	-	-100%
A0305-03 : Gestion des conventions de service et de prestations	**30 660 748**	**46 647 204**	**31 643 173**	**68%**	**61 600 000**	**32%**
Fonctionnement	30 660 748	46 647 204	31 643 173	68%	61 600 000	32%
C. LIGEARD	**11 503 290**	**1 330 000**	**322 865**	**24%**	**-**	**-100%**
A0305-01 : Rénover la fonction publique	**11 503 290**	**1 330 000**	**322 865**	**24%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	11 503 290	1 330 000	322 865	24%	-	-100%

Les dépenses par section

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**30 660 748**	**73 147 204**	**31 643 173**	**43%**	**61 600 000**	**-16%**
Fonctionnement	**30 660 748**	**73 147 204**	**31 643 173**	**43%**	**61 600 000**	**-16%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 660 748	73 147 204	31 643 173	43%	61 600 000	-16%
C. LIGEARD	**11 503 290**	**1 330 000**	**322 865**	**24%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	**11 503 290**	**1 330 000**	**322 865**	**24%**	**-**	**-100%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 503 290	1 330 000	322 865	24%	-	-100%

Action A0305-03 : Gestion des conventions de service et de prestations

Direction des ressources humaines (DRH) **61 600 000 F**

Cette action supporte l'ensemble des dépenses liées :

Aux concours : 48,95 MF

Les dépenses sont liées à l'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique et aux promotions de carrière. Ces dépenses comprennent les locations de salles pour le déroulement des épreuves, les déplacements des agents pour les préparations et corrections des sujets, les différentes prestations (surveillance, conceptions, corrections des copies etc.). Avec la mise en application de l'emploi local, les concours externes sont désormais doublés. Par ailleurs, le plan d'intégration nécessite l'organisation de sélections professionnelles.

Au fonctionnement des CAP : 1,65 MF

L'organisation des commissions administratives paritaires (CAP), dont l'avis est obligatoire pour le déroulement de la carrière des fonctionnaires, génère le versement d'indemnités représentatives de frais aux représentants du personnel domiciliés hors du grand Nouméa (déplacements et locations de véhicules).

A l'évènementiel : 1 MF

La DRHFPNC participe à différents salons (forum de l'emploi, salon de l'étudiant), pour promouvoir les métiers de la collectivité et les modes d'accès à la fonction publique. A cette fin, il est nécessaire d'inscrire 1 MF de crédits pour les dépenses logistiques de ces manifestations.

Contrat de développement : 10 MF

Il est sollicité 10 MF dans le cadre de l'opération V-4 « Formation des agents communaux » du contrat de développement Etat/Inter-collectivités 2017-2021

Programme P0306
Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie

Recettes : 409 158 579 F
Dépenses : 15 486 536 822 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 493 465 715 F.

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie exerce ses compétences conformément aux dispositions de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999.

Pour ce faire, elle dispose en 2018 de 1 670,2 postes budgétaires permanents affectés au sein des directions ou services organisés par domaine d'activités.

Outre la rémunération de ses personnels et l'application de sa politique de gestion des ressources humaines, la collectivité prend en charge les dépenses des personnels exerçant leurs fonctions dans les autres institutions au sens de la loi organique.

Par ailleurs, elle est également compétente en matière de fonction publique et de ce fait participe au bon fonctionnement des services publics de l'enseignement et dans le domaine médico-social notamment. A ce titre, elle assume la charge financière de la formation initiale de certains corps de fonctionnaires (stagiaires en école).

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**565 479 480**	**413 164 000**	**463 592 086**	**112%**	**409 158 579**	**-1%**
A0306-01 : Gérer les ressources humaines						
Fonctionnement	455 958	-	-		-	
A0306-03 : Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement						
Fonctionnement	35 352 812	25 000 000	24 257 352	97%	25 000 000	0%
A0306-04 : Masse salariale						
Fonctionnement	529 670 710	388 164 000	439 334 734	113%	384 158 579	-1%

Action A0306-03 : Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) 25 000 000 F

Il s'agit de la perception des loyers administratifs de la collectivité. Le montant reste stable par rapport à l'année précédente.

Action A0306-04 : Masse salariale

Direction des ressources humaines (DRH) 384 158 579 F

L'enveloppe correspond aux dépenses de mises à dispositions compensées devant faire l'objet d'un remboursement par la collectivité d'accueil (IPNC, CCI, maison de l'étudiant, quai BRANLY), ainsi que le remboursement par les collectivités du financement du programme de déscolarisation. Elle s'élève à 384 MF.

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**14 172 081 967**	**14 706 685 578**	**14 764 857 781**	**100%**	**15 486 536 822**	**5%**
A0306-01 : Gérer les ressources humaines	**221 797 314**	**237 828 647**	**221 032 850**	**93%**	**236 746 294**	**0%**
Fonctionnement	221 797 314	237 828 647	221 032 850	93%	236 746 294	0%
A0306-02 : Politique santé/social	**11 830 409**	**12 044 174**	**11 419 374**	**95%**	**12 600 000**	**5%**
Fonctionnement	11 830 409	12 044 174	11 419 374	95%	12 600 000	5%
A0306-03 : Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement	**79 707 064**	**116 025 552**	**60 118 570**	**52%**	**73 490 000**	**-37%**
Fonctionnement	79 707 064	115 910 552	60 118 570	52%	72 890 000	-37%
Investissements	-	115 000	-	0%	600 000	422%
A0306-04 : Masse salariale	**13 858 747 180**	**14 340 787 205**	**14 472 286 987**	**101%**	**15 163 700 528**	**6%**
Fonctionnement	13 858 747 180	14 340 787 205	14 472 286 987	101%	15 163 700 528	6%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**14 172 081 967**	**14 706 685 578**	**14 764 857 781**	**100%**	**15 486 536 822**	**5%**
Fonctionnement	**14 172 081 967**	**14 706 570 578**	**14 764 857 781**	**100%**	**15 485 936 822**	**5%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 966 630	162 088 708	125 490 974	77%	142 090 000	-12%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 989 843 097	14 459 504 557	14 603 063 436	101%	15 289 672 912	6%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 722 157	4 540 000	6 978 003	154%	8 500 000	87%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 550 083	80 437 313	29 325 368	36%	45 673 910	-43%
Investissements	**-**	**115 000**	**-**	**0%**	**600 000**	**422%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	115 000	-	0%	600 000	422%

Action A0306-01 : Gérer les ressources humaines

Direction des ressources humaines (DRH) **236 746 294 F**

Cette action concentre surtout les dépenses liées à l'accompagnement et au développement des compétences des agents de la Nouvelle-Calédonie.

Le budget sollicité se décline sur les opérations suivantes :

Mobilité, soutien et accompagnement *:* 19,5 MF

Cette enveloppe permet de réaliser des actions d'accompagnements individuels et collectifs pour répondre aux situations conflictuelles, de développement de compétences, de GPEC ou de mal-être sur un emploi. Il peut s'agir de VAE (valorisation des acquis et de l'expérience), de coachings, de bilans de compétences ou de suivis psychologiques au bénéfice des agents de la collectivité et des actions d'accompagnement qui seront retenues à l'issue du baromètre Qualité de Vie au Travail.

Par ailleurs, un budget de 7 MF est sollicité pour refaire un baromètre social et ainsi mesurer l'évolution de la qualité de vie au travail.

Formation : 91,6 MF

Pour une meilleure lisibilité, les besoins de formation 2018 ont été scindés en 2 blocs :

Les formations obligatoires

A - Formations au titre de la fonction publiques (formations initiales statutaires + préparation à l'agrégation)

B - Formations réglementaires, statutaires ou en école d'application

PDF de la collectivité NC

A- Hors IFAP

B - IFAP

Les formations obligatoires représentent une enveloppe globale de 62 MF.

Les formations PDF de la collectivité, de 30 MF déduction faite de la cotisation IFAP (108 MF).

Médecine du travail : 4 MF

Il s'agit essentiellement des remboursements de frais médicaux engagés par l'agent dans le cadre des accidents du travail, de la prise en charge des expertises médicales pour les commissions paritaires et des visites médicales d'aptitude prises en charges pour les métiers exposés.

Frais d'acte et de contentieux : 0,7 MF

Ce poste de dépense concerne la remise de lettres et documents aux intéressés.

Changement de résidence : 18,3 MF

Ce poste comprend l'achat des billets d'avion et les frais de déménagements des agents détachés recrutés par la collectivité dans le cadre du recrutement de nouveaux agents dont les frais de changement de résidence sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie.

Cotisation à l'IFAP : 102,7 MF

La cotisation de la Nouvelle-Calédonie à l'IFAP pour la formation du personnel correspond à 1% de la masse salariale brute n-2, telle qu'inscrite au compte administratif 2016 de la Nouvelle-Calédonie. Cette action concentre surtout les dépenses liées à l'accompagnement et au développement des compétences des agents de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0306-02 : Politique sociale

Direction des ressources humaines (DRH) **12 600 000 F**

Cette action concentre les dépenses prises en charge dans le cadre de la politique sociale de la collectivité.

Le budget sollicité se décline sur les opérations suivantes :

Subvention à l'amicale des agents publics de Nouvelle-Calédonie : **4,5 MF.**

Fonds insertion handicap : **8,1 MF**.

Il s'agit du montant prévisionnel de la pénalité à verser au FIPH et des dépenses pour l'aménagement des postes de travail des personnes en situation de handicap.

Action A0306-03 : Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement

Direction des ressources humaines (DRH) **68 090 000 F**

Cette action concerne l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction. Ces dépenses peuvent être regroupées ainsi :

Fonctionnement général DRHFPNC : **29,94 MF**

La logistique de la direction pour un montant de 12,3 MF (fournitures de bureau, électricité, frais postaux, achat de produits ménagers etc.). Le reliquat correspond au montant des indemnités de véhicules versées aux agents de la collectivité autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour un montant global de 17,64 MF.

Recrutement : **1,9 MF**

Il s'agit principalement des prestations de parutions des communiqués (BAS), avis de vacances de postes, ouverture des concours.

Contentieux : **35,65 MF**

En cas de condamnation par les tribunaux, la Nouvelle-Calédonie peut être amenée à verser des dommages et intérêts auxquels peuvent venir s'ajouter des intérêts légaux. Cette provision a été établie sur la base des affaires en cours.

Investissement : **0,6 MF**

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **5 400 000 F**

Les crédits concernent la location immobilière nécessaire au fonctionnement de la DRHFPNC.

Action A0306-04 : Masse salariale

Direction des ressources humaines (DRH) **15 163 700 528 F**

La masse salariale s'élève à 15 164 MF (avec la création de 23 postes) et prend en charge 5 types de dépenses de personnels :

- Les personnels permanents : 1 670,2 ETP pour **12 745 MF**,
- Le soutien aux collectivités (mises à dispositions gratuites et compensées) : 69 ETP pour **542 MF**,
- Les personnels en école en formation initiale (IFM-NC, ESPE, IFPSS) : 201 ETP pour **731 MF**,
- les personnels temporaires (Remplacements et renforts) : **150 MF**,
- les personnels des institutions : 140 ETP pour **996 MF**.

Objet	ETP	Dépenses 2017	Masse salariale 2018
Personnels permanents	1 670.2	12 071 MF	12 745 MF
Personnels des institutions	140	985 MF	996 MF
Soutien aux collectivités	69	527 MF	542 MF
Ecoles	201	680 MF	731 MF
Personnels temporaires		196 MF	150 MF
TOTAL		**14 460 MF**	**15 164 MF**

La masse salariale est en augmentation de 3,88 % par rapport au budget 2017, hors créations de postes.

Cette augmentation se décline par :

Les effets reports :

- de la revalorisation du point intervenue le 1er février 2017 : + 7 MF, soit +0,05%. Il s'agit du surcoût sur un an de la revalorisation du point d'INM accordée sur 11 mois.

- des créations de postes intervenues aux BP et BS 2017, + 54,7 MF, soit + 0,38 %.

La variation du nombre de stagiaires en écoles : +14,5 MF, soit +0,1%

Le glissement vieillesse technicité : + 149 MF, soit +1,03%

La provision de vacance de poste : + 300 MF, soit +2,07%. Il est proposé une provision budgétaire correspondant au coût des remplacements sur ¼ des postes budgétaires actuellement vacants.

PERSONNELS PERMANENTS : 12 602 MF

Il s'agit des dépenses de personnels des services de la Nouvelle-Calédonie (1670,2 postes budgétaires).

PERSONNELS DES INSTITUTIONS : 996 MF

Il s'agit des dépenses de personnels des institutions de la Nouvelle-Calédonie (140 postes budgétaires).

Détail	ETP
Collaborateurs au GNC	66
CESE	17
Conseils coutumiers	24
Sénat coutumier	33
TOTAL	140

SOUTIEN AUX COLLECTIVITES : 542 MF

Il s'agit de la mise à disposition de personnels auprès d'autres employeurs dont 195 MF à titre gratuit (26 ETP) et 315 MF (43 ETP) contre remboursement des salaires par les organismes bénéficiaires.

- La mise à disposition à titre gratuit

Des agents de la Nouvelle-Calédonie, exerçant leurs fonctions pour le compte d'autres employeurs, sont mis à disposition à titre gratuit. Les collectivités ou organismes bénéficiaires sont précisés ci-après.

Organisme	Nombre de postes 2017	Nombre de postes BP 2018
Etat (Trésorerie générale)	1	1
Etat (SHOM)	3	3
Etat (Cadre avenir)	1	1
Université de Nouvelle-Calédonie	4	4
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	1	3
ESPE	5	5
IANCP	5	5
OCCE	1	1
Maison de la Nouvelle-Calédonie	1	1
IRD	2	1
TOTAL	**24**	**26**

Il est proposé d'allouer un budget de 197 MF.

- La mise à disposition contre remboursement

Le budget est dédié aux agents mis à disposition contre remboursement des salaires par les organismes d'accueil.

Organisme	Nombre de postes BP 2017	Nombre de postes BP 2018
Chambre de commerce et d'industrie	40	40
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	1	1
Musée Quai Branly	0	1
Maison de l'étudiant	1	1
TOTAL	**42**	**43**

Il est proposé d'allouer un budget de 345 MF, aussi inscrit en recettes.

ECOLES : 731 MF

Les personnels, lauréats de concours, placés en formation initiale en école (115 ETP à l'IFMNC, 43 à l'ESPE et 34 à l'IFPSS) sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie durant leur scolarité.

Ecole	Postes budgétaires 2017	Postes budgétaires 2018
IFMNC (1ère à 3ème année)	102	116
IUFM	41	43
IFPSS (1ère à 3ème année)	61	42
TOTAL	**204**	**201**

Le budget représente une augmentation de 0,1% soit +14,5 MF. Elle suit l'évolution des effectifs liée au nombre de postes ouverts aux concours (IFMNC, IFPSS, ESPE), et ajustés en fonction des capacités d'accueil des établissements publics, tout en ayant pour objectif de répondre aux besoins prévisionnels des employeurs publics dans les 3 prochaines années en instituteurs, professeurs des écoles et infirmiers.

Il convient de noter que le dispositif de prise en charge des élèves infirmiers à l'IFPSS prend fin en 2018. Ne resteront rémunérés que les élèves dont la formation à l'IFPSS a débuté avant 2018. Parallèlement, le nombre de postes ouverts en 2018 pour la rentrée à l'IFMNC (46) et à l'ESPE (43), ainsi que les sorties des élèves prévues en février 2018 expliquent l'évolution prévisionnelle des ETP.

Personnels temporaires : 150 MF

Ces dépenses sont liées aux recrutements de personnels temporaires en renfort dans les directions et services de la Nouvelle-Calédonie pour des besoins ponctuels (projets informatiques, missions, remplacement d'agents en absence de longue durée).

Le budget proposé est identique à celui proposé en 2017, et ne permettra de couvrir que les renforts en personnels strictement indispensables au fonctionnement des services de la collectivité.

Créations de postes : 142,4 MF

23 créations de postes sont sollicitées au budget primitif 2018 pour un coût estimé à 142,4 MF sur la base des salaires moyens par catégorie pour une période moyenne de 9 mois dont :

22 créations de poste nettes pour un coût de 142,4 MF.

Direction	POSTE A CRÉER			Observations	Nbre +	Coût +
	Cat.	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*			
DAC	B	Contrôleur d'aérodrome	TSEEAC	Le nombre d'agents TSEEAC contrôleurs à l'aérodrome de Lifou est de 4 ; L'absence non programmée d'un contrôleur est quasi impossible à compenser. En conséquence, l'aérodrome de Lifou est en sous-effectif. La DAC souhaite bénéficier d'un poste supplémentaire afin d'y recruter un TSEEAC.	+1	5 200 000
Total DAC					**+1**	**5 200 000**
DAPM	A	Légisticien	Attaché du CAG	Poste prévu lors de la création de la DAPM.	+1	7 000 000
Total DAPM					**+1**	**7 000 000**
DAVAR	A	Inspecteur phytosanitaire	Ingénieur 2ème grade filière technique	Le rapport du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, mandaté par le gouvernement, sur l'évaluation de l'organisation et le fonctionnement du dispositif phytosanitaire de la NC a mentionné que le contrôle phytosanitaire doit être renforcé. A cette fin, une création de poste de catégorie A, notamment un ingénieur agronome, s'avère nécessaire.	+1	7 000 000
DAVAR	B	Contrôleur	Technicien filière technique	Dans le cadre de la fusion de l'ERPA et de l'APICAN.	+2	10 400 000
Total DAVAR					**+3**	**+17 400 000**
DBAF	C	Assistant comptable	Adjoint administratif	La direction sollicite la création d'un 4ème poste d'assistant comptable au sein de la section centralisation des factures. En effet, la section est pleinement opérationnelle depuis le 1er juillet 2017 et fonctionne avec 1 chef de section et 3 assistants comptables avec une activité soutenue. Elle a effectué 51,5 heures supplémentaires avec l'aide d'un stagiaire. La liquidation des charges fixes est partiellement effective mais viendra contribuer à l'augmentation de la charge de travail dans les prochains mois.	+1	4 000 000
Total DBAF					**+1**	**4 000 000**

Direction	POSTE A CRÉER			Observations	Nbre	Coût
	Cat.	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+
DCCFC	A	Attaché de conservation	Attaché de conservation	Régularisation des effectifs du service du Musée.	+1	7 000 000
Total DAC					**+1**	**7 000 000**
DPJEJ	B	Educateur sportif	Assistant socio-éducatif	Dans le cadre de la mise en place de la DPJEJ, le GNC a validé la création de 2 postes d'éducateurs MOES, rattachés à la direction au BP 2018.	+1	5 200 000
DPJEJ	B	Educateur soutien scolaire	Assistant socio-éducatif	Dans le cadre de la mise en place de la DPJEJ, le GNC a validé la création de 2 postes d'éducateurs MOES, rattachés à la direction au BP 2018.	+1	5 200 000
DPJEJ	B	Educateur spécialisé	Assistant socio-éducatif	L'année 2017 a mis en exergue une forte augmentation des prescriptions judiciaires dont les effectifs actuels n'ont pas permis de répondre pleinement aux attentes. L'ensemble des suivis judiciaires a augmenté (+42% entre 2016 et 2017) justifiant ainsi la nécessité de postes d'éducateurs supplémentaires. Ces créations permettraient de garantir une mise en œuvre rapide des décisions judiciaires et donc un traitement plus efficace de la délinquance.	+2	10 400 000
Total DPJEJ					**+4**	**20 800 000**
DSF	A	Concepteur développeur	Ingénieur 1er ou 2ème grade filière technique	Fin du projet PACIFISC. Maintenance à prévoir désormais.	+3	21 000 000
Total DSF					**+3**	**21 000 000**
DTSI	A	Concepteur développeur	Ingénieur 1er ou 2ème grade filière technique	Fin du projet PACIFISC. Maintenance à prévoir désormais.	+1	7 000 000
Total DTSI					**+1**	**7 000 000**
SGG	A	Chef de projet "service public nc"	Attaché du CAG	Demande de création de poste dans le cadre du suivi et de l'actualisation des contenus du portail numérique commun "service-public.nc".	+1	7 000 000
SGG	A	Chargé de mission sur la délinquance	Attaché du CAG	Renforcer la mission relative à la délinquance	+1	7 000 000
SGG	A	Chargé de mission	Attaché du CAG		+2	14 000 000

Direction	POSTE A CRÉER			Observations	Nbre	Coût
	Cat.	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+
SGG	A	Chargé de mission tourisme croisière	Attaché du CAG		+1	7 000 000
Total SGG					**+5**	**35 000 000**
SCRRE	A	Délégués de la NC	Attaché du CAG	Validation du recrutement de 4 représentants extérieurs début 2018	+2	14 000 000
Total SCRRE					**+2**	**14 000 000**
				Total des créations nettes	**22**	**138 400 000**

1 création de poste compensée pour un coût de 4 MF.

Direction	POSTE A CRÉER			Motif	Nbre	Coût
	Cat.	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+
DIMENC	C	Secrétaire	Adjoint administratif du CAG	Le service des mines et carrières compte 15 agents et ne dispose pas de poste budgétaire fixe de secrétaire depuis 2014 malgré un besoin très important.	+1	4 000 000
Total DIMENC					**+1**	**4 000 000**
				Total des créations compensées	**1**	**4 000 000**

Programme P0307
Moyens généraux et gestion patrimoniale

Recettes : 300 000 000 F
Dépenses : 783 550 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 637 535 930 F.

Enjeux et contexte

Le programme « moyens généraux et patrimoine » centralise les moyens techniques permettant à la Nouvelle Calédonie de gérer son patrimoine mobilier et immobilier. Il sert d'appui à la définition d'une politique patrimoniale et à la programmation des investissements à venir. La direction des achats, du patrimoine et des moyens pilote, pour son compte ou en assistance des différentes directions, les projets de construction de bâtiments et d'équipements publics et assure l'entretien du patrimoine immobilier bâti et non bâti.

Objectifs

Les objectifs portent, outre la conduite d'opérations de constructions de bâtiments pour compte des directions de la Nouvelle Calédonie, sur la définition du niveau de maintenance nécessaire à la conservation de la valeur d'usage du patrimoine, via l'entretien, les réparations courantes et le renouvellement de matériel. Ainsi, à titre d'exemple, le budget 2018 prévoit les acquisitions de véhicules permettant de maintenir en fonctionnement et en sécurité le parc de véhicule, les opérations permettant de conserver en fonctionnement et en sécurité les différents sites du gouvernement (réfection de réseaux, notamment électriques, réparation ou pose de clôtures...).

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
G. TYUIENON	**-**	**135 000 000**	**3 426 528**	**3%**	**300 000 000**	**122%**
A0307-01 : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des constructions de bâtiment de la NC et de ses partenaires						
Investissements	-	135 000 000	3 426 528	3%	300 000 000	122%
P.GERMAIN	**3 979 526**	**-**	**-**		**-**	
A0307-05 : Traitement automatisés des éditions (volumes en forte augmentation)						
Fonctionnement	3 979 526	-	-		-	

A0307-01 : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des constructions de bâtiment de la NC et de ses partenaires

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **300 000 000 F**

Une recette de **300 MF** de l'ASSNC est inscrite afin de procéder au désamiantage des bâtiments de l'ancien CHT.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**141 812 273**	**202 794 518**	**170 018 711**	**84%**	**180 810 000**	**-11%**
A0307-04 : Entretien du parc de véhicule et remise en état des véhicules accidentés	**70 091 669**	**70 262 932**	**64 005 813**	**91%**	**72 450 000**	**3%**
Fonctionnement	69 994 469	70 162 932	63 920 411	91%	72 450 000	3%
Investissements	97 200	100 000	85 402	85%	-	-100%
A0307-05 : Traitement automatisés des éditions (volumes en forte augmentation)	**28 077 147**	-	-		-	
Fonctionnement	28 077 147	-	-		-	
A0307-08 : Materiels	**8 763 163**	**23 560 686**	**15 970 691**	**68%**	**10 245 000**	**-57%**
Investissements	8 763 163	23 560 686	15 970 691	68%	10 245 000	-57%
A0307-09 : Mobiliers	**22 777 844**	**24 068 300**	**12 708 277**	**53%**	**15 000 000**	**-38%**
Investissements	22 777 844	24 068 300	12 708 277	53%	15 000 000	-38%
A0307-10 : Véhicules	**12 102 450**	**84 902 600**	**77 333 930**	**91%**	**83 115 000**	**-2%**
Investissements	12 102 450	84 902 600	77 333 930	91%	83 115 000	-2%
B.DELADRIERE	-	**29 132 523**	**13 233 710**	**45%**	**10 000 000**	**-66%**
A0307-01 : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des constructions de bâtiment de la NC et de ses partenaires	-	**29 132 523**	**13 233 710**	**45%**	**10 000 000**	**-66%**
Investissements	-	29 132 523	13 233 710	45%	10 000 000	-66%
G. TYUIENON	**614 848 912**	**865 154 471**	**578 281 078**	**67%**	**592 740 000**	**-31%**
A0307-01 : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des constructions de bâtiment de la NC et de ses partenaires	**384 784 747**	**389 630 087**	**227 607 247**	**58%**	**310 050 000**	**-20%**
Investissements	384 784 747	389 630 087	227 607 247	58%	310 050 000	-20%
A0307-02 : Entretien et grosses réparations des logements administratifset des bâtiments publics pour en maintenir la valeur	**138 569 153**	**180 614 148**	**150 619 979**	**83%**	**175 990 000**	**-3%**
Fonctionnement	138 569 153	180 614 148	150 619 979	83%	175 990 000	-3%
A0307-03 : Grosse réparations (structure, sécurité...)et amélioration des bâtiments publics pour en accroitre la valeur	**91 495 012**	**294 910 236**	**200 053 852**	**68%**	**106 700 000**	**-64%**
Investissements	91 495 012	294 910 236	200 053 852	68%	106 700 000	-64%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**141 812 273**	**202 794 518**	**170 018 711**	**84%**	**180 810 000**	**-11%**
Fonctionnement	**98 071 616**	**70 162 932**	**63 920 411**	**91%**	**72 450 000**	**3%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 071 616	70 162 932	63 920 411	91%	72 450 000	3%
Investissements	**43 740 657**	**132 631 586**	**106 098 300**	**80%**	**108 360 000**	**-18%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 740 657	132 631 586	106 098 300	80%	108 360 000	-18%
B.DELADRIERE	-	**29 132 523**	**13 233 710**	**45%**	**10 000 000**	**-66%**
Investissements	-	**29 132 523**	**13 233 710**	**45%**	**10 000 000**	**-66%**
23 - IMMOBILISATION EN COURS	-	29 132 523	13 233 710	45%	10 000 000	-66%
G. TYUIENON	**614 848 912**	**865 154 471**	**578 281 078**	**67%**	**592 740 000**	**-31%**
Fonctionnement	**138 569 153**	**180 614 148**	**150 619 979**	**83%**	**175 990 000**	**-3%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	138 569 153	180 614 148	150 619 979	83%	175 990 000	-3%
Investissements	**476 279 759**	**684 540 323**	**427 661 099**	**62%**	**416 750 000**	**-39%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 328 791	70 423 926	24 755 074	35%	67 000 000	-5%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000 000	-	-		-	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 655 122	239 894 514	152 215 042	63%	89 700 000	-63%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	325 295 846	372 721 883	249 617 020	67%	260 000 000	-30%
45810807 - RENOVATION LOCAUX EFPA	-	1 500 000	1 073 963	72%	50 000	-97%

Action A0307-01 : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des constructions de bâtiment de la NC et de ses partenaires

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **320 050 000 F**

Les opérations d'envergure pilotées par la DAPM concernent la rénovation et la déconstruction du site Gaston Bourret, les travaux d'aménagement du Plexus pour le relogement de la DFPC et de la DTE, l'aménagement du site de Doniambo pour le relogement du service de l'imprimerie afin de lui offrir des locaux adaptés à son activité. Par ailleurs, des opérations de mise en sécurité des installations électriques et des études et travaux de mise aux normes incendies sont programmés.

Action A0307-02 : Entretien et grosses réparations des logements administratifset des bâtiments publics pour en maintenir la valeur

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **173 790 000 F**

Les crédits demandés correspondent aux besoins pour le financement des contrats d'entretien et de maintenance des bâtiments et de leurs équipements. Ils permettent également les travaux d'entretien courant du patrimoine immobilier et l'entretien des fonciers de la Nouvelle-Calédonie.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **2 200 000 F**

Il s'agit de dépenses transversales pour le fonctionnement et le gardiennage du site de la Vallée du Tir.

Action A0307-03 : Grosse réparations (structure, sécurité...) et amélioration des bâtiments publics pour en accroître la valeur

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **106 700 000 F**

Différents travaux de clôture des terrains et parcelles bâtis de la Nouvelle-Calédonie sont prévus, ainsi que des travaux d'amélioration des logements et des bâtiments des institutions.

Action A0307-04 : Entretien du parc de véhicule et remise en état des véhicules accidentés

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **65 950 000 F**

Cette action concerne l'entretien courant (révision, pneus, accessoires, hors carrosserie) du parc de véhicules (467 dont 409 véhicules légers) pour un montant de 59 MF (directions & institutions).

Compte tenu du marché « achat de véhicules et réparations » de 2018, il est prévu un montant de 5 MF pour l'entretien des 42 véhicules achetés en 2018 sur le marché.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **6 500 000 F**

Il s'agit des frais de carburants, de l'entretien et révision des 25 véhicules de la direction.

Action A0307-08 : Materiels

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **10 245 000 F**

9,245 MF sont sollicités pour l'achat de matériels (groupe électrogène, matériels de musculation DSCGR, défibrillateurs, etc.) pour le compte du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, suivant les besoins exprimés par les directions sollicitées.

Action A0307-09 : Mobiliers

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **15 000 000 F**

Achat de mobilier dans le cadre d'un marché, pour le compte du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, suivant les besoins exprimés par les directions sollicitées.

Action A0307-10 : Véhicules

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **83 115 000 F**

Les crédits demandés permettront l'achat sur marché de 42 véhicules pour les directions et institutions dans le cadre d'une AP (P0307-2017/1). Cela représente un renouvellement de 10 % du parc de véhicules légers, pour une espérance moyenne des véhicules de 10 ans.

Programme P0308
Technologies et systèmes d'information

Recettes : 214 200 000 F
Dépenses : 994 068 998 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 864 749 075 F.

Enjeux et contexte

Le budget primitif 2018 de la direction des technologies et des services de l'information (DTSI) est réparti en trois grandes catégories :

Les dépenses à caractère obligatoire parce qu'elles concourent au fonctionnement de la direction et de ses clients, au maintien du système d'information en condition opérationnelle. Ce sont les dépenses contractuelles, administratives et toutes celles qui sont indispensables au fonctionnement des éléments actifs du datacenter de la DTSI et équipements informatiques déployés dans les directions;

Les dépenses essentielles parce qu'elles concourent à un meilleur fonctionnement de la gouvernance et à la satisfaction des clients. Typiquement ce sont les dépenses de pilotage, les dépenses de modernisation, d'innovation, de veille technologique ;

Les dépenses à enjeux parce qu'elles concourant au développement du système d'information de la collectivité suivant les orientations stratégiques de l'exécutif. Précisément ce sont les projets de développement métier.

Les actions budgétaires de la DTSI sont donc déclinées comme suit :

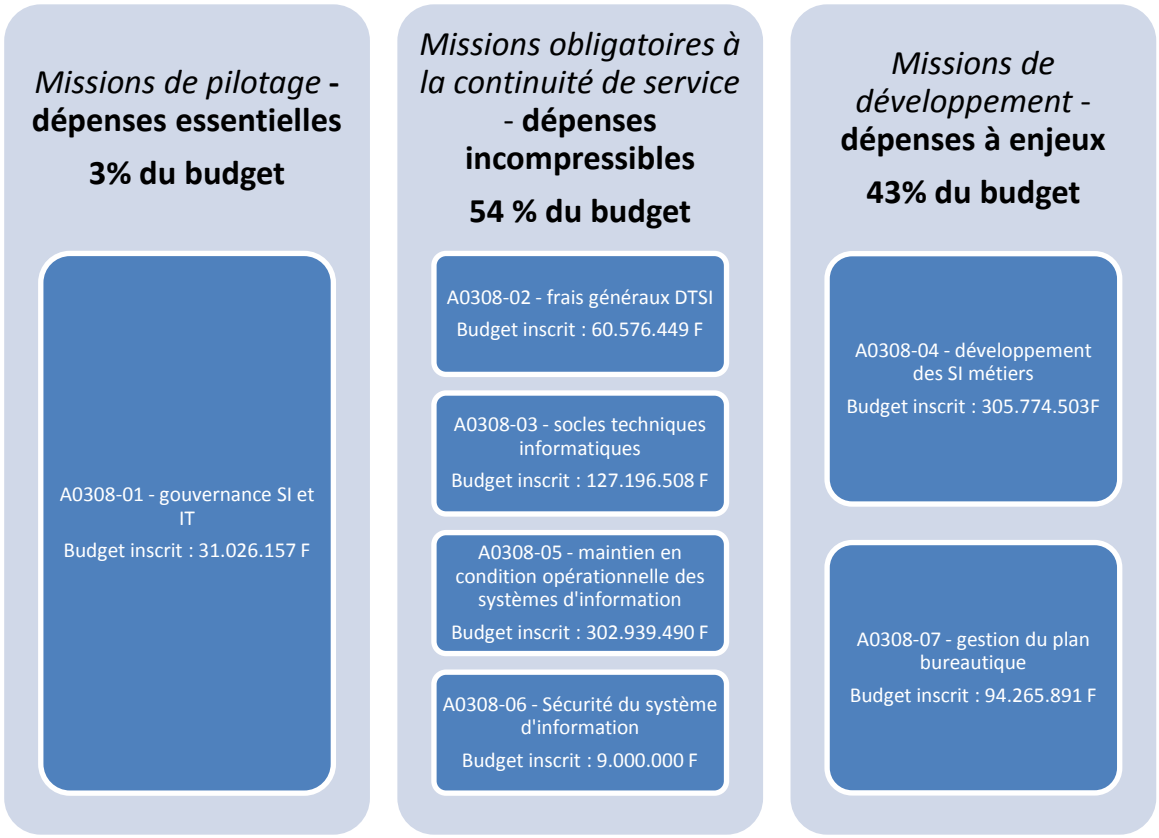

La DTSI étant une direction support de la Nouvelle-Calédonie, le budget ainsi proposé est un budget de rebond. Il sert à mettre en œuvre et à faire fonctionner les applications métiers qui concourent au fonctionnement des directions, des établissements de la collectivité.

Objectifs

Depuis plusieurs années maintenant, la DTSI a mis en œuvre des outils de pilotage et d'aide à la décision ce qui permet un pilotage plus fin du budget alloué.

Le projet de budget primitif 2018 confirme les orientations stratégiques prises durant les années précédentes :

- Poursuite des projets de modernisation technologique du système d'information ;
- Maintien en condition opérationnelle du parc de matériels informatiques et péri-informatiques ;
- Poursuite des actions pour les métiers ;
- Poursuite de la mise en œuvre d'outils plus modernes ;
- Renforcement de la sécurité du système d'information ;
- Mise en place de nouveaux téléservices à destination des citoyens et des entreprises privées ;
- Lancement de nouveaux projets validés par le COPIL du système d'information.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
B.DELADRIERE	**230 820 110**	**238 600 000**	**247 205 127**	**104%**	**214 200 000**	**-10%**
A0308-04 : Développement SI métiers						
Fonctionnement	227 539 070	238 600 000	244 531 034	102%	214 200 000	-10%
A0308-07 : Plan bureautique						
Fonctionnement	3 281 040	-	2 674 093		-	

Action A0308-04 : Développement SI métiers

Direction des technologies et services de l'information (DTSI) **214 200 000 F**

Les prestations de service de la DTSI rendues à ses partenaires permettent à la DTSI d'inscrire une prévision de recette de **214,2 MF**. La prévision 2018 est en baisse par rapport à 2017, ceci s'explique par le fait que la province nord sera autonome sur son système d'information financier (SURFI) dès le 1er trimestre 2018.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**748 383 174**	**1 194 946 730**	**896 488 406**	**75%**	**994 068 998**	**-17%**
A0308-01 : Gouvernance SI et IT	**42 155 212**	**47 318 018**	**24 432 793**	**52%**	**31 026 157**	**-34%**
Fonctionnement	32 076 928	37 770 679	20 000 085	53%	21 700 000	-43%
Investissements	10 078 284	9 547 339	4 432 708	46%	9 326 157	-2%
A0308-02 : Frais généraux DTSI	**113 024 034**	**118 586 748**	**107 724 585**	**91%**	**113 916 449**	**-4%**
Fonctionnement	107 589 179	109 127 790	101 938 460	93%	105 875 000	-3%
Investissements	5 434 855	9 458 958	5 786 125	61%	8 041 449	-15%
A0308-03 : Socles techniques informatiques	**86 585 352**	**157 416 007**	**135 026 177**	**86%**	**127 196 508**	**-19%**
Fonctionnement	10 379 440	17 527 502	9 873 912	56%	12 000 000	-32%
Investissements	76 205 912	139 888 505	125 152 265	89%	115 196 508	-18%
A0308-04 : Développement SI métiers	**112 933 892**	**401 169 665**	**219 875 902**	**55%**	**312 864 503**	**-22%**
Fonctionnement	5 032 834	14 431 513	6 448 363	45%	27 090 000	88%
Investissements	107 901 058	386 738 152	213 427 539	55%	285 774 503	-26%
A0308-05 : Maintien en condition opérationnelle du SI	**272 279 253**	**319 102 807**	**273 584 934**	**86%**	**302 939 490**	**-5%**
Fonctionnement	248 671 863	277 106 867	247 489 492	89%	265 518 448	-4%
Investissements	23 607 390	41 995 940	26 095 442	62%	37 421 042	-11%
A0308-06 : Sécurité du système d'information	**17 879 356**	**22 539 113**	**14 995 026**	**67%**	**11 860 000**	**-47%**
Fonctionnement	8 935 784	17 278 313	9 734 226	56%	11 860 000	-31%
Investissements	8 943 572	5 260 800	5 260 800	100%	-	-100%
A0308-07 : Plan bureautique	**103 526 075**	**128 814 372**	**120 848 989**	**94%**	**94 265 891**	**-27%**
Fonctionnement	5 468 818	4 673 214	3 258 352	70%	3 100 000	-34%
Investissements	98 057 257	124 141 158	117 590 637	95%	91 165 891	-27%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**748 383 174**	**1 194 946 730**	**896 488 406**	**75%**	**994 068 998**	**-17%**
Fonctionnement	**418 154 846**	**477 915 878**	**398 742 890**	**83%**	**447 143 448**	**-6%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	393 886 110	456 199 913	381 159 486	84%	401 558 448	-12%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	1 665 212	-	0%	25 000 000	1401%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 076 552	20 050 753	17 583 404	88%	20 585 000	3%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	192 184	-	-		-	
Investissements	**330 228 328**	**717 030 852**	**497 745 516**	**69%**	**546 925 550**	**-24%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	83 312 698	223 182 079	136 114 710	61%	147 379 162	-34%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 607 786	183 764 252	169 355 917	92%	141 225 341	-23%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	114 307 844	310 084 521	192 274 889	62%	258 321 047	-17%

Action A0308-01 : Gouvernance SI et IT

Direction des technologies et services de l'information (DTSI) **31 026 157 F**

Fonctionnement : 21,7 MF

Investissement : 9,3 MF

La gouvernance des systèmes d'information est l'activité qui consiste à diriger les stratégies de développements du système d'information selon les orientations publiques et les décisions politiques du gouvernement, en priorisant et en planifiant les projets, les actions et les budgets. La gouvernance, c'est également décider en s'appuyant sur des études (préalables et/ou opportunité) ainsi que sur l'analyse du système d'information existant (couverture applicative) afin de garantir une meilleure réactivité face aux besoins des directions métiers et de l'exécutif.

La gouvernance des technologies informatiques représente l'activité de pilotage opérationnel des équipes chargées de maintenir le système d'information en condition opérationnelle et également de le développer. Les actions menées dans ce contexte concourent à développer la qualité et l'efficacité dans les processus de gestion des actifs, d'acquisition, de dépannage, de maintenance (corrective et évolutive), de développements etc.

Dans les bonnes pratiques, la gouvernance IT repose sur cinq axes d'actions :

- Aligner le système d'information sur la stratégie de la collectivité ;
- Apprécier et optimiser la performance du système d'information ;
- Evaluer la valeur et la rentabilité du système d'information déployé ;
- Identifier et maîtriser le risque opérationnel lié au système d'information ;
- Anticiper et prendre en compte de manière pragmatique les évolutions futures.

Action A0308-02 : Frais généraux DTSI

Direction des technologies et services de l'information (DTSI) **60 576 449 F**

Fonctionnement : 52,53 MF

Investissement : 8,04 MF

Cette action regroupe tous les frais généraux de fonctionnement de la direction des technologies et des services de l'information.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **53 340 000 F**

Les crédits concernent les locations immobilières nécessaires au fonctionnement de la DTSI.

Action A0308-03 : Socles techniques informatiques

Direction des technologies et services de l'information (DTSI) **127 196 508 F**

Fonctionnement : 12 MF

Investissement : 115,19 MF

La DTSI conçoit, réalise et assure la maintenance de l'infrastructure système et bases de données des applications « métier » utilisées par le gouvernement, ses services, ses partenaires et ses administrés mais également l'infrastructure technique et des réseaux informatiques et de communication.

Action A0308-04 : Développement SI métiers

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **7 090 000 F**

Les crédits permettent les frais d'hébergement du logiciel Prométhée utilisé par l'observatoire des marchés et récupéré de l'ex-cellule économique du BTP. Ils assurent également les formations et développement prévus de la plateforme des marchés publics, Nautéo.

Direction des technologies et services de l'information (DTSI) **305 774 503 F**

Fonctionnement : 20 MF

Investissement : 285,7 MF

Dans le cadre de ses missions la DTSI conseille et met à disposition des services et directions de la Nouvelle-Calédonie les moyens technologiques nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La DTSI assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques des services et directions de la Nouvelle-Calédonie et autres partenaires. Elle apporte son concours et son expertise technique sur les choix d'ingénierie logicielle et assure le suivi des développements à apporter aux applications informatiques.

Depuis 2015, un comité de pilotage stratégiques des systèmes d'information (COPIL SI) est mis en place pour la définition des axes d'informatisation et la validation des politiques SI de la

collectivité. Il se prononce sur le choix des opportunités de développements informatiques et priorise les projets annuellement.

Le COPIL SI s'est réuni le 21 septembre 2017 et a validé les projets suivants :

P0038 – JONC électronique

P0041 – VISHA – refonte de la gestion des visites d'hygiène alimentaire

P0048 – refonte du SI Cartes grises

P0059 – gestion du courrier

P0060 : Téléservices cellule ECONUM

Les projets devront être arbitrés en fonction de l'enveloppe définitive votée.

Action A0308-05 : Maintien en condition opérationnelle du SI

Direction des technologies et services de l'information (DTSI) **302 939 490 F**

Fonctionnement : 265,52 MF

Investissement : 37,42 MF

Les crédits inscrits sur cette action ont pour objectif de prendre en charge toutes les dépenses relatives au maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information hébergés à la DTSI. Cette dépense est en constante augmentation pour les raisons suivantes :

- Revalorisation des contrats ou marchés de maintenance selon des indices ;
- Acquisition de licences supplémentaires pour répondre au besoin des directions métiers ;
- Acquisition de nouveaux progiciels dans le cadre de nouveaux projets ;
- Moyens humain supplémentaires en soutien aux équipes en place pour l'activité de maintien en condition opérationnelle du SI.

Action A0308-06 : Sécurité du système d'information

Direction des technologies et services de l'information (DTSI) **9 000 000 F**

Fonctionnement : 9 MF

Investissement : 0 F

La direction des technologies et des services de l'information (DTSI) est dotée depuis plusieurs années d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA). Depuis 2017, la DTSI s'est lancée dans le projet de mise en œuvre d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). L'objectif de ce projet est de disposer de deux sites bien distincts hébergeant les applications et données de production en garantissant une synchronisation en temps réel des informations (ce qui n'est pas le cas avec un PRA).

Un appel d'offres type dialogue compétitif, relatif au choix du site secondaire a été lancé en 2017. Normalement la DTSI devrait pouvoir disposer de cet hébergement début 2018.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **2 860 000 F**

Les crédits concernent la location du data center nécessaire au fonctionnement de la DTSI.

Action A0308-07 : Plan bureautique

Direction des technologies et services de l'information (DTSI) **94 265 891 F**

Fonctionnement : 3,1 MF

Investissement : 91,1 MF

La DTSI met à disposition des services et directions de la Nouvelle-Calédonie les moyens informatiques nécessaires. Pour cela, chaque année des appels d'offres de matériels bureautiques et de photocopieurs sont lancés.

Gestion du câblage informatique des directions : 1,2 MF en fonctionnement et 3 MF en investissement.

Plan bureautique :

- 1,8 MF en fonctionnement (petits matériels, téléphones …) ainsi que frais de parutions ;
- 88,1 MF en investissement :
    - 0,8 MF de parutions des appels d'offres ;
    - 64,8 MF de matériels (ordinateurs fixes et portables, écrans, photocopieurs, tablettes, onduleurs, vidéoprojecteurs…) ;
    - 22,5 MF en licences logiciels (dont accord Microsoft 21 MF).

Somme de BP 2018 après CFB	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologies et systèmes d'information
Fonctionnement								
Recettes	**25 200 000**				**24 500 000**	**409 158 579**		**214 200 000**
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	25 200 000				13 000 000	368 958 579		152 200 000
(73) impôts et taxes					2 000 000			
(74) dotations, subventions et participations						15 200 000		62 000 000
(75) autres produits de gestion courante						25 000 000		
AP P0305-2017/3 - PARTICIPATION CD17-21 - FORMATION AGENTS COMMUNAUX					9 500 000			
Dépenses	**185 139 810**	**512 538 669**	**49 467 780**	**62 275 000**	**61 600 000**	**15 485 936 822**	**248 440 000**	**447 143 448**
Aides directes et indirectes						4 000 000		
Autres charges de fonctionnement	65 912 310	52 784 187	48 550 000	19 135 000	58 300 000	128 370 000	16 100 000	83 280 000
Charges de personnel						15 289 672 912		25 000 000
Charges exceptionnelles				20 000 000		45 673 910		
Charges fixes de fonctionnement	118 957 500	2 658 492	917 780	22 240 000	3 300 000	13 720 000	232 340 000	318 278 448
Contributions obligatoires		14 215 990						
Subventions, participations et autres charges d'activité	270 000	442 880 000		900 000		4 500 000		20 585 000
Investissements								
Recettes		**83 532 218**					**300 000 000**	
(13) subventions d'investissement							300 000 000	
Opération pour tiers UNIVERSITE VANUATU - FICOL		83 532 218						
Dépenses	**1 500 000**	**127 232 218**	**4 000 000**			**600 000**	**535 110 000**	**546 925 550**
AP P0302-2017/1 - VANUATU - PROJET FICOL		20 000 000						
AP P0307-2007/1 - RESTRUCTURATION DIMENC DITTT							4 000 000	
AP P0307-2015/1 - AMENAGEMENTS TECHNIQUES DTSI							18 000 000	
AP P0307-2015/2 - RESTAURATION BATIMENTS CLASSES							4 000 000	
AP P0307-2016/1 - REHABILITATION BATIMENTS DU CREIPAC							10 000 000	
AP P0307-2016/2 - AMENAGEMENT BUREAUX IMMEUBLE PLEXUS							6 000 000	
AP P0307-2017/1 - ACHAT DE VEHICULES DE SERVICE							83 115 000	
AP P0307-2017/2 - INSTALLATION DAPM DONIAMBO							42 000 000	
AP P0307-2017/3 - SECURITE INCENDIE DES BATIMENT							11 000 000	
AP P0307-2017/4 - AMENAGEMENT RELOGEMENT DIRECTIONS SUR SITE EX-CHT							105 000 000	
AP P0307-2017/6 - REMISE AUX NORMES ELECETRIQUE DE L'IMMEUBLE IEKAWE							65 000 000	
AP P0307-2017/8 - RENOVATION DU CONSERVATOIRE DE L'IGNAME							10 000 000	
AP P0308-2011/3 - GESTION DES IDENTITES								10 000 000
AP P0308-2014/1 - DEVELLOPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION								108 567 975
AP P0308-2016/1 - REFONTE DU SYSTEME DOUANIER ILDA								140 156 535
HAP immobilisations corporelles		50 000				600 000	114 945 000	141 225 341
HAP immobilisations en cours							47 000 000	50 556 386
HAP immobilisations incorporelles	1 500 000						15 000 000	96 419 313
HAP subventions d'équipement versées		15 000 000						
Opération pour tiers RENOVATION LOCAUX EFPA							50 000	
Opération pour tiers UNIVERSITE VANUATU - FICOL		83 532 218						
AP P0302-2017/3 - FICOL - RELAIS DE LA FRANCOPHONIE AU VANUATU		5 650 000						
AP P0302-2018/1 - COFINANCEMENT CONSTRUCTION CASERNE POMPIERS AEROPORT BAUERFIELD		3 000 000						
AP P0303-2018/3 - SYSTEME D'INFORMATION SIRIUS			4 000 000					

Mission M04
Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

RECETTES : 675 041 073 F
DEPENSES : 2 767 261 582 F

Gestion domaniale et urbanisme

Météorologie

Gestion de l'eau

Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité

Prévention des pollutions et risques industriels

Energie

Prévention et gestion des risques

La mission M04 regroupe l'ensemble des moyens de la Nouvelle-Calédonie concourant à l'aménagement, l'environnement et la prévention des risques. Elle regroupe des actions de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, du service de la météorologie et de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie, direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, direction de la gestion des risques, direction des affaires économiques et direction des ressources humaines.

Compte tenu des transferts de compétences de la sécurité civile au 1er janvier 2014, le libellé de la mission M04 est ajusté et un nouveau programme est créé : P0407 « prévention et gestion des risques ».

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	BP 2018	% réalisé au 29/12	% budg17 /BP18
Recettes	**386 535 900**	**603 419 678**	**432 285 902**	**675 041 073**	**72%**	**12%**
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	2 390 027	6 000 000	12 421 147	26 917 040	207%	349%
P0402 Météorologie	648 860	800 000	2 518 069	1 350 000	315%	69%
P0403 Gestion de l'eau	67 276 183	100 000 000	-	50 000 000	0%	-50%
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	44 763 631	38 000 000	29 760 296	58 000 000	78%	53%
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	6 364 132	9 455 000	4 892 000	8 000 000	52%	-15%
P0406 Energie	10 383 167	50 000 000	10 854 880	141 300 000	22%	183%
P0407 Prévention et gestion des risques	254 709 900	399 164 678	371 839 510	389 474 033	93%	-2%
Dépenses	**1 571 621 506**	**2 765 400 375**	**1 664 990 682**	**2 767 261 582**	**60%**	**0%**
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	55 552 219	125 308 263	83 351 640	107 162 500	67%	-14%
P0402 Météorologie	94 964 475	37 191 156	34 349 497	42 340 000	92%	14%
P0403 Gestion de l'eau	154 763 854	243 391 566	139 275 222	130 795 000	57%	-46%
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	399 047 336	1 136 626 862	508 389 620	961 355 318	45%	-15%
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	16 283 500	17 372 300	17 172 300	33 532 000	99%	93%
P0406 Energie	20 304 310	93 026 858	15 128 622	402 740 000	16%	333%
P0407 Prévention et gestion des risques	830 705 812	1 112 483 370	867 323 781	1 089 336 764	78%	-3%

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Bernard DELADRIERE, Gilbert TYUIENON, Didier POIDYALIWANE, Nicolas METZDORF.

SECURITE CIVILE

L'exercice de la compétence en matière de sécurité civile implique une grande responsabilité puisqu'il s'agit de la protection et de la sauvegarde des populations. Malgré les contraintes budgétaires, les efforts de structuration et de développement seront poursuivis.

Dans la continuité des actions menées depuis deux ans pour la protection de la population dans les communes, nous poursuivrons l'aide et le soutien des communes pour déterminer leur plan communal de sauvegarde et pour que les communes mettent tout en œuvre pour limiter les risques identifiés dans ces plans de sauvegarde.

D'autres priorités peuvent être identifiées dans ce budget, la formation des acteurs de sécurité civile et en particulier des sapeurs-pompiers communaux qui pourront bénéficier à l'horizon 2019 d'un plateau technique restructuré pour y accomplir leurs manœuvres de formation, et le développement des moyens d'intervention dans les centres secours communaux avec l'appui de l'Etat. Treize véhicules seront ainsi acquis par la Nouvelle-Calédonie et mis à disposition des communes pour leur permettre de renforcer leur service d'incendie et de secours. L'échelon communal est en effet, essentiel dans l'organisation des secours et il convient de soutenir les communes, premier acteur institutionnel dans ce domaine.

Enfin, les moyens d'intervention de la DSCGR seront complétés, l'utilité de ce corps d'intervention mutualisé à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie ne fait plus débat et chaque commune a pu bénéficier au moins une fois de son renfort depuis 2014.

PREVENTION DES RISQUES

Le paysage industriel néo-calédonien a profondément évolué ces dernières années et doit face à des attentes et des enjeux nouveaux, notamment en matière de lutte contre les pollutions et de protection de ses habitants. Les actions proposées pour 2018, s'inscrivent dans cette logique.

Toutefois, que ce soit en matière d'énergie, de qualité de l'air, de radioprotection ou encore en matière géologique, la Nouvelle-Calédonie ne peut, à elle seule, dans des domaines aussi variés, disposer de toute l'expertise nécessaire à l'aide à la décision pour venir en appui aux politiques publiques. La métropole en revanche dispose de cette expertise pointue au sein d'organismes reconnus. Que ce soit avec la CRE, le LCSQA, le BRGM ou encore l'ASN, le recours à des partenariats permet de d'avoir accès à cette expérience tout en bénéficiant d'un transfert progressif de compétence.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Bernard DELADRIERE, Gilbert TYUIENON, Didier POIDYALIWANE, Nicolas METZDORF.

ECONOMIE VERTE

Dans le secteur de l'énergie, 2017 a vu la naissance de l'ACE (Agence Calédonienne de l'Energie) et le lancement effectif du STENC au travers d'un ambitieux programme d'agrément de 57 MW pour 10 projets de fermes photovoltaïques. Cet effort sera intensifié dès cette année afin d'atteindre au plus vite notre objectif d'autonomie énergétique. Nous lancerons aussi plusieurs réformes d'envergure pour faire évoluer notre système de tarification électrique au bénéfice des usagers.

En outre, permettre une amélioration du bien-être des populations et assurer une certaine équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources est la définition de l'économie verte.

La ligne budgétaire MO4 sera principalement consacrée en 2018 :

-Au soutien des associations avec des projets d'envergure environnementale et sociale et en lien avec la protection de notre patrimoine environnemental menacé,

-A la prévention des pollutions et risques industriels qui demeurent des priorités du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les moyens alloués pour permettre le suivi de la qualité de l'air seront maintenus,

-Au maintien des moyens alloués à la météorologie, la Nouvelle-Calédonie étant exposé au risque cyclonique comme ses principaux secteurs économique (mine, agriculture, tourisme, ...) qui sont météo-sensibles.

-Enfin, à la préservation de la biodiversité des écosystèmes remarquable.

Les moyens permettant de poursuivre les efforts de développement social sur les terres coutumières au travers du FGTC NC sont maintenus et un état des lieux est nécessaire.

La gestion de l'eau est également un enjeu majeur tant en matière d'usage public et privé que de protection de la ressource et des milieux. Le gouvernement a l'ambition de promouvoir une politique partagée de l'eau pour la Nouvelle Calédonie et de mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens d'action nécessaires afin de proposer en 2018 une politique partagée de l'eau pour la Nouvelle-Calédonie.

Suite à l'adoption d'une nouvelle réglementation concernant les produits phytopharmaceutiques à usage agricole, il convient maintenant de compléter le code rural et pastoral avec une réglementation relative aux limites maximales de résidus et d'améliorer la gouvernance des dispositifs en place, ceci dans le but de garantir aux consommateurs la qualité sanitaire des produits agricoles.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Bernard DELADRIERE, Gilbert TYUIENON, Didier POIDYALIWANE, Nicolas METZDORF.

URBANISME

Dans la continuité de la réforme du **droit de l'urbanisme** initiée par la loi du pays de 2015 fixant les bases d'un code de l'urbanisme de la NC (principes directeurs relatifs au Plan d'urbanisme Directeur et au permis de construire), complétée en 2017 par une délibération d'application fixant les mesures simplifiées du PUD, le gouvernement entend poursuivre son action de rénovation de ce corpus normatif en partenariat avec les provinces, les communes et les acteurs économiques sur les lotissements. Enfin, plusieurs dispositions du code de l'urbanisme national, relatives à la procédure administrative et contentieuse et à la procédure pénale devraient être étendues à la Nouvelle-Calédonie dans les prochains mois.

NORMES DE CONSTRUCTION

Une série de mesures sera proposée par le gouvernement pour accompagner le développement de l'ensemble du secteur économique de la construction Calédonienne, en soutenant les démarches entreprises et notamment :

- la reconnaissance de la professionnalisation des acteurs du bâtiment dans la mise en place d'un référentiel défini avec les acteurs, de compétences pour l'accès aux métiers de la construction,

- la valorisation des savoirs – faire et de la qualité des produits de construction par un processus de certification et d'agrément adaptés au contexte calédonien,

- une sécurisation juridique de chacun par la mise en place de régimes de responsabilités clairs et concertés, couverts par un système assurantiel plus performant et protecteur pour chaque calédonien,

- la mise en place d'une autorité en charge de promouvoir et d'évaluer l'ensemble de ces mesures dans la plus totale transparence et en concertation avec toutes les parties prenantes.

Programme P0401
Economie verte, gestion domaniale et urbanisme

Recettes : 26 917 040 F
Dépenses : 107 162 500 F

Enjeux et contexte

Les informations géographiques présentent un grand intérêt car elles participent à la connaissance et au développement du pays. Le cadastre, la cartographie et l'imagerie aérienne sont des éléments incontournables de tout projet d'aménagement et constituent une aide précieuse à la décision. Leur diffusion aux professionnels et au grand public via Géorep.nc (portail de l'information géographique du gouvernement) conforte notre rôle de service public et favorise l'émergence de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Objectifs

Dans le cadre de la mission aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques, la DITTT est chargée :

- de produire, maintenir et assurer la diffusion de différentes bases de données géographiques de référence : SIG Cadastre, BDTOPO-NC, BDORTHO-NC, BDROUTE-NC ;
- d'assurer la mise à jour de l'inventaire cadastral et du plan parcellaire ;
- de produire, maintenir et assurer la diffusion d'imagerie aérienne et cartographie terrestre au 1/10.000°. La DITTT réalise également des produits cartographiques dérivés à des échelles inférieures (1/50.000°, 1/100.000° et 1/500.000°) ;
- de mettre en œuvre et de développer les réseaux et dispositifs techniques permettant une localisation géographique de précision. Cette mission s'articule principalement autour du réseau de stations GNSS permanentes dénommé BANIAN ;
- d'instruire les études foncières et de produire les documents relatifs à la gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

La collecte et la diffusion de l'information géographique répondent à plusieurs objectifs :

- permettre une localisation géographique de précision homogène et fiable sur l'ensemble du pays (réseau Banian, réseau RGNC et NGNC) ;
- assurer la diffusion à différents formats des données géographiques ;
- fiabiliser et garantir la traçabilité des mutations foncières ;
- contribuer à la connaissance et la sécurisation du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
G. TYUIENON	**2 390 027**	**6 000 000**	**12 421 147**	**207%**	**26 917 040**	**349%**
A0401-05 : Production d'une cartographie terrestre de référence						
Fonctionnement	-	-	1 327 903		-	
A0401-08 : Production de la donnée cadastrale						
Fonctionnement	2 390 027	6 000 000	11 093 244	185%	8 000 000	33%
A0401-10 : Réglementation et sécurité des bâtiments						
Fonctionnement	-	-	-		18 917 040	

Action A0401-08 : Production de la donnée cadastrale

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — 8 000 000 F

Les recettes sont liées aux redevances BANIAN et SIG CADASTRE et à la vente de cartes topographiques 500 000° et 50 000° par le service topographiques, conformément à l'arrêté n° 2017-1505-GNC du 04 juillet 2017 fixant les tarifs des produits, services et prestations du service topographique de la DITTT.

A0401-10 : Réglementation et sécurité des bâtiments

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) — 18 917 040 F

Cette recette correspond à une aide financière accordée par l'Etat dans le cadre du Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Energétique (PACTE) relative au projet « CONSTRUCTION NOUVELLE-CALEDONIE ».

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**-**	**19 991 963**	**11 596 066**	**58%**	**60 000 000**	**200%**
A0401-10 : Réglementation et sécurité des bâtiments	**-**	**19 991 963**	**11 596 066**	**58%**	**60 000 000**	**200%**
Fonctionnement	-	19 991 963	11 596 066	58%	60 000 000	200%
G. TYUIENON	**40 268 445**	**72 316 300**	**46 155 574**	**64%**	**20 462 500**	**-72%**
A0401-04 : Systèmes de localisation géographique de précision	**25 362 096**	**16 560 000**	**12 091 858**	**73%**	**15 212 500**	**-8%**
Fonctionnement	12 798 486	13 700 000	11 802 378	86%	13 212 500	-4%
Investissements	12 563 610	2 860 000	289 480	10%	2 000 000	-30%
A0401-05 : Production d'une cartographie terrestre de référence	**10 698 599**	**46 490 000**	**29 250 962**	**63%**	**3 000 000**	**-94%**
Fonctionnement	-	1 500 000	1 500 000	100%	1 800 000	20%
Investissements	10 698 599	44 990 000	27 750 962	62%	1 200 000	-97%
A0401-07 : Diffusion de la donnée cartographique	**3 283 750**	**6 766 300**	**4 241 841**	**63%**	**1 000 000**	**-85%**
Fonctionnement	3 283 750	6 766 300	4 241 841	63%	1 000 000	-85%
A0401-08 : Production de la donnée cadastrale	**-**	**570 913**	**570 913**	**100%**	**250 000**	**-56%**
Fonctionnement	-	570 913	570 913	100%	250 000	-56%
A0401-09 : Instruction des demandes d'études et préparation des documents fonciers nécessaires à la rédaction des actes	**924 000**	**1 929 087**	**-**	**0%**	**1 000 000**	**-48%**
Fonctionnement	924 000	1 929 087	-	0%	1 000 000	-48%
D.POIDYALIWANE	**15 283 774**	**33 000 000**	**25 600 000**	**78%**	**26 700 000**	**-19%**
A0401-03 : Contribution à la préservation de la biodiversitéet des écosystèmes remarquables	**-**	**20 700 000**	**20 700 000**	**100%**	**20 700 000**	**0%**
Fonctionnement	-	20 700 000	20 700 000	100%	20 700 000	0%
A0401-11 : Economie verte	**15 283 774**	**12 300 000**	**4 900 000**	**40%**	**6 000 000**	**-51%**
Fonctionnement	9 883 774	6 900 000	4 900 000	71%	6 000 000	-13%
Investissements	5 400 000	5 400 000	-	0%	-	-100%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**-**	**19 991 963**	**11 596 066**	**58%**	**60 000 000**	**200%**
Fonctionnement	**-**	**19 991 963**	**11 596 066**	**58%**	**60 000 000**	**200%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	19 991 963	11 596 066	58%	60 000 000	200%
D.POIDYALIWANE	**15 283 774**	**33 000 000**	**25 600 000**	**78%**	**26 700 000**	**-19%**
Fonctionnement	**9 883 774**	**27 600 000**	**25 600 000**	**93%**	**26 700 000**	**-3%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 883 774	-	-		-	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 000 000	27 600 000	25 600 000	93%	26 700 000	-3%
Investissements	**5 400 000**	**5 400 000**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 400 000	5 400 000	-	0%	-	-100%
G. TYUIENON	**40 268 445**	**72 316 300**	**46 155 574**	**64%**	**20 462 500**	**-72%**
Fonctionnement	**17 006 236**	**24 466 300**	**18 115 132**	**74%**	**17 262 500**	**-29%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 006 236	22 966 300	16 615 132	72%	15 462 500	-33%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000 000	1 500 000	1 500 000	100%	1 800 000	20%
Investissements	**23 262 209**	**47 850 000**	**28 040 442**	**59%**	**3 200 000**	**-93%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 540 833	4 985 681	1 240 891	25%	-	-100%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	1 500 000	1 500 000	100%	1 200 000	-20%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 322 840	2 847 033	1 136 513	40%	2 000 000	-30%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	14 398 536	38 517 286	24 163 038	63%	-	-100%

Action A0401-03 : Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes remarquables

Service de l'aménagement et de la planification (SAP) **20 700 000 F**

Le soutien du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) est inscrit au contrat de développement Etat/Intercollectivités 2017-2021 pour une part annuelle de la Nouvelle-Calédonie de **20,7 MF**. Le coût du programme annuel est de 100 MF, avec une répartition du financement entre les collectivités suivantes : Etat 20%, Nouvelle-Calédonie 20,7%, provinces Nord et Sud 26,8% et province des Iles Loyauté 5,7%).

Action A0401-04 : Systèmes de localisation géographique de précision

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **63 000 F**

Les crédits concernent la location des emplacements des balises du réseau BANIAN nécessaire à son bon fonctionnement.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **15 149 500 F**

FONCTIONNEMENT : 13,15 MF

Il s'agit du fonctionnement courant du bureau de la géodésie et du nivellement comme les frais de déplacement des agents, le fonctionnement du réseau GPS « BANIAN » : télécommunications et maintenance du centre de contrôle avec l'extension de garanties des récepteurs GNSS. Les crédits sont nécessaires aux chantiers en régie de mesurage et de contrôle des réseaux de géodésie et de nivellement.

INVESTISSEMENT : 2 MF

Financé AP : 2 MF

Il est proposé 2 MF de CP sur l'AP 2012-1 acquisition d'onduleurs et divers autres équipements informatiques pour les stations GPS du réseau « BANIAN » (les recettes liées à la vente des redevances d'accès au réseau sont centralisées dans l'action A0401-08).

Action A0401-05 : Production d'une cartographie terrestre de référence

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **3 000 000 F**

FONCTIONNEMENT : 1,8 MF

Financé AE : 1,8 MF

Il est proposé 1,8 MF de CP sur l'AE 2017-3 participation annuelle de la NC au fonctionnement du GIE SERAIL (producteur de la cartographie 1/2000° et d'imagerie aérienne sur le Grand Nouméa) dont la NC est membre fondateur depuis 1994.

INVESTISSEMENT : 1,2 MF

Financé AP : 1,2 MF

Il est proposé 1,2 MF de CP sur l'AP 2017-2 participation annuelle de la NC aux investissements du GIE SERAIL (producteur de cartographie 1/2000° et d'imagerie aérienne sur le Grand Nouméa) dont la NC est membre fondateur depuis 1994.

Action A0401-07 : Diffusion de la donnée cartographique

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — **1 000 000 F**

Il s'agit des frais de transport et de douane pour la feuille 23 de Nouméa (édition 2) imprimée fin 2017 (les recettes liées à la vente de ces cartes sont centralisées dans l'action A0401-08).

Action A0401-08 : Production de la donnée cadastrale

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — **250 000 F**

Cette dépense concerne la numérisation de documents fonciers d'archives pour leur intégration dans le SIG Cadastre.

Action A0401-09 : Instruction des demandes d'études et préparation des documents fonciers nécessaires à la rédaction des actes

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — **1 000 000 F**

1 MF est sollicitée dans le cadre de l'externalisation auprès de géomètres-experts de travaux fonciers nécessaires à la gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0401-10 : Réglementation et sécurité des bâtiments

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) — **60 000 000 F**

Les crédits permettent la montée en puissance de cette compétence au travers de différentes études à mener pour structurer la filière BTP autour d'une amélioration des qualifications. Une partie des dépenses sont financées par les recettes du programme PACTE métropolitain dont la Nouvelle-Calédonie a été rendue éligible.

Action A0401-11 : Economie verte

Direction des affaires économiques (DAE) — **6 000 000 F**

Les dépenses inscrites en soutien à l'économie verte visent à soutenir le fonctionnement des associations qui œuvrent en faveur de la préservation des ressources naturelles.

Un montant globalisé de **6 MF** est inscrit au BP 2018.

Programme P0402
Météorologie

Recettes : 1 350 000 F
Dépenses : 42 340 000 F

Enjeux et contexte

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie exerce, avec le concours de l'établissement public Météo-France, une compétence qui s'inscrit dans la mission « aménagement, prévention des risques ». Le projet de BP 2018 pour le service de la météorologie est construit de la manière suivante : les montants dédiés aux fonctionnements et investissement usuels respectent la lettre de cadrage. En sus de ce cadrage des dépenses relatives à la maintenance des réseaux radars et foudre ont été inscrites. Ces dépenses sont nécessaires pour continuer à assurer un service météo de qualité.

Objectifs

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie a pour objectifs :

- de participer à la sauvegarde des personnes et des biens par une veille permanente du temps, par l'élaboration et la diffusion de prévisions météorologiques et par la surveillance de l'évolution du climat. ;
- d'élaborer des produits d'avertissement et de vigilance sur les conditions dangereuses d'origine météorologique, à destination des pouvoirs publics, de la défense, du public et des autres clients ;
- de fournir le service météorologique à la navigation aérienne conformément à la réglementation du ciel unique européen ;
- de concevoir, développer, fournir à ses clients et commercialiser des produits et services météorologiques relatifs à l'observation, la climatologie et la prévision.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
D.POIDYALIWANE	**648 860**	**800 000**	**2 518 069**	**315%**	**1 350 000**	**69%**
A0402-05 : Réalisation des produits adaptés						
Fonctionnement	648 860	800 000	2 518 069	315%	1 350 000	69%

Action A0402-05 : Réalisation des produits adaptés

Service de la météo (MTO) **1 350 000 F**

Pour 2017, un montant de 0,8 MF était inscrit. A ce jour, le montant réalisé est de 2,4 MF car une commande imprévue pour la fourniture d'un volume de données important a été honorée.

Pour 2018, le montant des recettes est estimé à 1,35 MF dont **0,8 MF** de ventes en direct de données publiques et **0,55 MF** de ventes de données via la publithèque de Météo-France.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**94 964 475**	**37 191 156**	**34 349 497**	**92%**	**42 340 000**	**14%**
A0402-01 : Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)	**41 291 813**	**31 771 436**	**29 340 275**	**92%**	**39 980 000**	**26%**
Fonctionnement	17 491 463	18 122 156	16 750 061	92%	27 380 000	51%
Investissements	23 800 350	13 649 280	12 590 214	92%	12 600 000	-8%
A0402-03 : Développement de nouveaux services	**133 800**	**-**	**-**		**-**	
Investissements	133 800	-	-		-	
A0402-04 : Conservation de la mémoire du climat	**1 941 075**	**2 582 485**	**2 328 409**	**90%**	**1 600 000**	**-38%**
Fonctionnement	1 941 075	1 749 295	1 721 480	98%	1 600 000	-9%
Investissements	-	833 190	606 929	73%	-	-100%
A0402-05 : Réalisation des produits adaptés	**5 720**	**2 160**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	5 720	2 160	-	0%	-	-100%
A0402-06 : Installations et maintenance des équipements de mesure sur aérodrome	**6 918 066**	**1 856 269**	**1 856 269**	**100%**	**-**	**-100%**
Investissements	6 918 066	1 856 269	1 856 269	100%	-	-100%
A0402-08 : Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité	**44 667 412**	**978 806**	**824 544**	**84%**	**760 000**	**-22%**
Fonctionnement	44 118 261	978 806	824 544	84%	760 000	-22%
Investissements	549 151	-	-		-	
A0402-10 : Infrastructure et bâtiments	**6 589**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	6 589	-	-		-	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**94 964 475**	**37 191 156**	**34 349 497**	**92%**	**42 340 000**	**14%**
Fonctionnement	**63 563 108**	**20 852 417**	**19 296 085**	**93%**	**29 740 000**	**43%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 519 152	20 852 417	19 296 085	93%	29 740 000	43%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	43 043 956	-	-		-	
Investissements	**31 401 367**	**16 338 739**	**15 053 412**	**92%**	**12 600 000**	**-23%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 737 979	16 338 739	15 053 412	92%	12 600 000	-23%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	14 663 388	-	-		-	

Action A0402-01 : Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)

Service de la météo (MTO) **39 980 000 F**

Dépenses de fonctionnement (27,38 MF)

Il s'agit de dépenses incompressibles telles :

- les frais d'électricité des radars de Lifou et de Tiébaghi ;
- les frais de télécommunications ;
- les achats de petit matériel et outillage nécessaires à l'installation et la maintenance des infrastructures et des équipements météorologiques ;
- les coûts d'entretien des parcs sur lesquels sont installées les stations automatiques ;
- l'entretien et la réparation des matériels et équipements ;
- les dépenses liées aux déplacements des agents sur le terrain (carburant, location de véhicules aux îles, fret et transport du matériel, achat de billets d'avion pour les îles Loyauté et indemnités de panier) afin d'installer et maintenir les équipements météorologiques sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi que le précisait la lettre de cadrage, ces dépenses ont été revues afin de rester dans la cible fixée pour 2018.

Cependant, les radars météorologiques ou le réseau de capteurs foudre nécessitent des actions de maintenance de spécialistes qu'il faut faire venir en Nouvelle-Calédonie. En conséquence l'enveloppe a été augmentée d'une dizaine de millions de francs CPF afin de réaliser :

- la maintenance électronique et mécanique des 3 radars de la Nouvelle-Calédonie en faisant venir des experts australiens **(4,32 MF)** ;
- les contrôles réglementaires de sécurité sur les radars : remise en tension et contrôle des haubans, contrôle des tubes TR sur les 3 radars, des lignes de vie et du treuil du radar de Tiébaghi (**3,1 MF**) ;
- la maintenance logicielle de notre réseau foudre **(2,8 MF)**

Ces maintenances sont indispensables pour permettre un fonctionnement optimal de nos équipements qui servent à assurer la sécurité des personnes et des biens et la sécurité aérienne. Ces dépenses ne sont pas à réaliser chaque année pour les radars. Pour le réseau foudre, sa maintenance annuelle est nécessaire afin de disposer d'un équipement opérationnel et fiable, d'où une demande d'autorisation d'engagement sur 5 ans.

Dépenses d'investissement (12,6 MF)

- Financées en AP : elles concernent les dépenses des AP votées en 2016 pour financer l'achat de matériels météorologiques et celui des stations automatiques, pour un montant global de **9,6 MF**. Ces acquisitions permettront le remplacement du matériel obsolète et/ou se doter d'équipements plus performants à installer sur les aérodromes territoriaux ou sur les sites météorologiques. Ces opérations sont nécessaires pour maintenir le réseau de mesures de la Nouvelle-Calédonie dont les données sont utiles tant aux institutions qu'aux usagers relevant du secteur privé.

- Financées HAP : **3 MF** ont été inscrits pour l'achat d'équipements ne faisant pas l'objet d'AP car leur renouvellement n'est pas systématique.

Calendrier : il est prévu d'engager ces dépenses d'investissement au plus tard au mois de mars 2018 pour les régler dans le courant de l'année suivant leur date de réception, la plupart des équipements étant commandées à des fournisseurs situés hors du territoire.

Action A0402-04 : Conservation de la mémoire du climat

Service de la météo (MTO) **1 600 000 F**

Ces dépenses, concernent essentiellement l'indemnisation d'une quarantaine d'observateurs bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire qui relèvent les données climatologiques et nous les transmettent mensuellement. Ils permettent également d'indemniser quelques terrains sur lesquels sont implantées nos stations. Ce poste de dépense est constant **(1,6 MF)**.

Action A0402-08 : Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité

Service de la météo (MTO) **760 000 F**

Les dépenses de cette action concernent essentiellement les dépenses de fournitures bureautiques, de fournitures d'entretien, de frais postaux, de location de machine (affranchisseuse, logiciel de la régie de recettes, etc.) sont estimées pour 2018 à **0,76 MF**, soit 2 % de moins que le réalisé 2016.

Programme P0403
Gestion de l'eau

Recettes : 50 000 000 F
Dépenses : 130 795 000 F

Enjeux et contexte

En Nouvelle-Calédonie, le domaine de l'eau est caractérisé par une organisation institutionnelle complexe et un cadre juridique parcellaire et encore incomplet. Le partage des compétences entre un nombre important d'acteurs limite la capacité de ces derniers à agir de manière concertée et cohérente pour répondre à des enjeux croissants dans les domaines environnemental, social et économique.

Si la ressource en eau est globalement disponible et de bonne qualité, certains conflits d'usage voient le jour sur des bassins versants dits sensibles. Il devient dès lors nécessaire de prévenir la dégradation de la ressource et des milieux aquatiques tout en garantissant la réponse aux besoins en eau de l'ensemble des usagers (industriels, agriculteurs et administrés).

Dans cet objectif, le gouvernement s'est engagé en faveur d'une évolution de la réglementation sur l'eau et d'une meilleure définition des politiques publiques pour l'eau en Nouvelle-Calédonie. Afin d'améliorer le service aux usagers et de pallier les difficultés inhérentes au morcellement des compétences techniques et administratives, un comité inter-service de l'eau sera activé pour travailler ces réformes en concertation avec les collectivités provinciales délégataires de la gestion de l'eau.

Objectifs

Ce programme vise une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et du domaine public de la Nouvelle-Calédonie dans le respect de la protection de l'environnement, du droit des tiers et de la préservation de la biodiversité.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
N.METZDORF	**67 276 183**	**100 000 000**	**-**	**0%**	**50 000 000**	**-50%**
A0403-01 : Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie						
Fonctionnement	67 276 183	100 000 000	-	0%	35 000 000	-65%
A0403-02 : Connaissance et suivi de la ressource en eau						
Fonctionnement	-	-	-		15 000 000	

Action A0403-01 : Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **35 000 000 F**

Il s'agit d'une recette en provenance de l'APICAN correspondant, suite à la modification de ses missions statutaires (délibération NC n° 127 du 1er juin 2016), au financement de l'entretien des cours d'eau réalisé par les communes.

A0403-02 : Connaissance et suivi de la ressource en eau

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **15 000 000 F**

Au titre de la prévention contre les calamités naturelles, l'APICAN participe également au financement des études de zones inondables.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**154 763 854**	**243 391 566**	**139 275 222**	**57%**	**130 795 000**	**-46%**
A0403-01 : Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	**135 613 764**	**196 801 590**	**118 829 518**	**60%**	**72 715 000**	**-63%**
Fonctionnement	129 969 312	144 682 283	86 051 372	59%	72 215 000	-50%
Investissements	5 644 452	52 119 307	32 778 146	63%	500 000	-99%
A0403-02 : Connaissance et suivi de la ressource en eau	**19 150 090**	**46 589 976**	**20 445 704**	**44%**	**58 080 000**	**25%**
Fonctionnement	12 404 515	37 939 283	11 784 908	31%	49 580 000	31%
Investissements	6 745 575	8 650 693	8 660 796	100%	8 500 000	-2%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**154 763 854**	**243 391 566**	**139 275 222**	**57%**	**130 795 000**	**-46%**
Fonctionnement	**142 373 827**	**182 621 566**	**97 836 280**	**54%**	**121 795 000**	**-33%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	138 341 827	178 621 566	93 836 280	53%	118 395 000	-34%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 032 000	4 000 000	4 000 000	100%	3 400 000	-15%
Investissements	**12 390 027**	**60 770 000**	**41 438 942**	**68%**	**9 000 000**	**-85%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 200 000	46 770 000	29 166 667	62%	-	-100%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 190 027	14 000 000	12 272 275	88%	9 000 000	-36%

Action A0403-01 : Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **72 715 000 F**

Fonctionnement : 72,215 MF

Cette action concerne la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau, les interventions de police de l'eau, les expertises et les travaux réglementaires, ainsi que l'animation d'une mission inter-services pour un budget propre du service de l'eau de 24,7 MF (dont 2 MF en investissement).

L'action comprend également la délégation de la gestion de l'eau confiée aux provinces (40 MF) et les travaux d'entretien des cours d'eau réalisés par les communes (12 MF). Le taux de réalisation de cette action est très dépendant des collectivités délégataires dont les opérations d'entretien des cours d'eau couvrent généralement au moins deux exercices budgétaires. Ces opérations sont à présent inscrites en autorisation d'engagement afin d'éviter les reports de crédits. De même les suivis des eaux souterraines et de la qualité des eaux sont à présent rattachés à l'action A403-02.

Délégation de la gestion de l'eau aux collectivités (52 MF)

40 MF sont prévus pour la délégation gestion des prélèvements d'eau à verser aux provinces et **12 MF** pour le petit entretien des cours d'eau réalisé par les communes du grand Nouméa, répartis selon les autorisations d'engagements suivants :

N°AP	Libellé de l'autorisation	Montant AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2018/1	Entretien cours d'eau Paita 2018-2022	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
2018/3	Entretien cours d'eau Dumbéa 2018 - 2022	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
2018/4	Entretien cours d'eau Mont-Dore 2018-2022	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
2018/5	Etudes zones inondables	60 000 000	5 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	10 000 000

L'APICAN finance directement l'entretien des cours d'eau réalisé par les provinces.

Périmètres de protection des captages d'eau (5 MF)

Le service de l'eau poursuit son programme de régularisation progressive des périmètres de protection des eaux (PPE) et le financement des études associées.

Police de l'eau (6,8 MF)

Dans le cadre des travaux sur la réglementation de l'eau et lors des opérations de police de l'eau, des expertises juridiques sont nécessaires (4 MF).

Les consommables et frais de fonctionnement internes du pôle protection de la ressource en eau du service de l'eau représentent un budget de 2,8 MF.

Subvention aux conseils de l'eau et animation et gestion de l'eau (3,4 MF)

Afin de développer la gestion participative de la ressource en eau, la Nouvelle-Calédonie accompagne financièrement les conseils de l'eau (La Foa - Saraméa - Farino et Bourail) ainsi que d'autres associations oeuvrant pour la préservation de l'eau (WWF).

Animation pour une politique partagée de l'eau (5 MF)

Il s'agit d'organiser une large concertation de l'ensemble des acteurs concernés et d'animer des ateliers de travail collaboratif en intercollectivité en vue de proposer le plan d'action d'une politique de l'eau pour la Nouvelle-Calédonie

Investissement : 0,5 MF

Périmètres de protection des eaux (0,5 MF)

Ces crédits concernent le financement de panneaux d'information autour des périmètres de protection des eaux à régulariser en 2018.

Action A0403-02 : Connaissance et suivi de la ressource en eau

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **3 000 000 F**

Les crédits concernent la location immobilière nécessaire au fonctionnement de la DAVAR.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **55 080 000 F**

Fonctionnement : 46,58 MF

Le service de l'eau centralise les données sur l'eau et gère le réseau de mesures hydrologiques de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit notamment d'améliorer les connaissances de la ressource en eau pour mieux gérer l'eau et préciser les critères d'aménagement du territoire (routes, ponts, urbanisation, exploitation minière, forestière et agricole…). Les suivi qualitatifs et souterrains ont été rattachés à cette action générant un accroissement de budget pour cette opération par rapports aux exercices antérieurs.

Réseau hydrométrique (3,15 MF)

Il s'agit des dépenses en consommables associées à la maintenance des stations et du matériel de mesures. Le service de l'eau effectue diverses études hydrologiques visant à synthétiser ou à spatialiser les données hydrologiques produites. Il mène également des travaux de mise à jour des bases de données. Des prestations topographiques sont nécessaires pour le suivi de la dynamique d'engravement de certains cours d'eau fortement touchés par l'érosion (2MF).

Suivi de la qualité des eaux et des nappes phréatiques (34,8 MF)

Le service de l'eau assure le suivi qualitatif des ressources en eaux (superficielles et souterraines, 28 MF).

Il participe également à des études hydro-biologiques (poissons, macro-invertébrés, 2 MF) pour caractériser l'état des masses d'eau. Des études (3 MF) sont également conduites sur les masses d'eaux souterraines et les problématiques de contamination des nappes (biseau salé, pollution...). Les consommables et frais de fonctionnement interne à cette activité représentent un budget de 1,8 MF.

Cartographie des zones inondables (5 MF)

La Nouvelle-Calédonie participe techniquement et financièrement (par un cofinancement de 50 %) aux études hydrauliques de cartographie des zones inondables engagées par les provinces. Ces études font dorénavant l'objet d'une autorisation d'engagement spécifique.

Atlas hydroélectrique (3 MF)

Ce projet vise à produire un outil d'aide à la décision pour valoriser au mieux la force hydraulique tout en maîtrisant les impacts sur les cours d'eau. La collecte des données et le calcul des potentiels hydrauliques se poursuivent en 2018, avec l'objectif d'aboutir à une phase de test de l'analyse multicritères en fin d'année.

Ajustement Autorisation d'engagement :

N°AP	Libellé de l'autorisation	CHAPITRE	Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2014/1	Atlas Hydroélectricité	937	20 000 000	3 500 000	3 000 000	7 000 000	4 000 000

Investissement : 8,5 MF

Le réseau de mesure comporte plus de 140 capteurs qu'il faut renouveler régulièrement ; 5,5 MF sont nécessaires pour le renouvellement du parc d'équipements et acquérir les outillages requis pour la maintenance des sites de mesures. Des réalisations ou réfections de forage sont également nécessaires pour développer le suivi des nappes phréatiques (3 MF).

Programme P0404
Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité

Recettes : 58 000 000 F
Dépenses : 961 355 318 F

Enjeux et contexte

Une situation insulaire et des moyens soutenus, mis en œuvre depuis de nombreuses années, ont permis à la Nouvelle-Calédonie de préserver un statut sanitaire privilégié.

Toutefois, ce statut reste menacé par la mondialisation des échanges, l'accroissement des déplacements transfrontaliers, les modifications des situations épidémiologiques liées notamment aux évolutions climatiques.

La gestion et la maîtrise des risques sanitaires relèvent de la compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. S'agissant de la sécurité sanitaire des aliments et de la biosécurité, cette compétence est plus particulièrement exercée par deux services de la DAVAR : le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) et le service des laboratoires officiels vétérinaires et agroalimentaires de la Nouvelle-Calédonie (LNC).

Objectifs

Dans un contexte d'amélioration de l'autosatisfaction des besoins alimentaires, la finalité de ce programme peut être déclinée ainsi : contribuer à prévenir et à maîtriser l'introduction, l'apparition ou la multiplication de tout risque biologique et de certains risques chimiques susceptibles par leurs présences ou leurs développements de porter atteinte soit à la santé animale, végétale ou humaine, soit à l'économie ou à l'environnement de la Nouvelle-Calédonie.

Les activités du programme recouvrent donc trois domaines :

- le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (hygiène alimentaire) ;
- le domaine zoo-sanitaire (santé animale) ;
- le domaine phytosanitaire (protection des végétaux).

Ces activités s'exercent à la fois sur le territoire et aux frontières.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
N.METZDORF	**44 763 631**	**38 000 000**	**29 760 296**	**78%**	**58 000 000**	**53%**
A0404-02 : Santé animale						
Fonctionnement	22 285 946	15 000 000	15 000 000	100%	38 000 000	153%
A0404-03 : Installations quarantenaires et bio-sécuritaires						
Fonctionnement	12 115 696	11 000 000	5 292 000	48%	8 000 000	-27%
A0404-05 : Inspection aux frontières						
Fonctionnement	-	-	260 921		-	
A0404-07 : Réalisation d'analyses						
Fonctionnement	10 361 989	12 000 000	9 207 375	77%	12 000 000	0%

Action A0404-02 : Santé animale

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **38 000 000 F**

Il s'agit de recettes en provenance de l'APICAN pour l'éradication de la babésiose (**23 MF**) et tiquicide (**15 MF**).

Action A0404-03 : Installations quarantenaires et bio-sécuritaires

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **8 000 000 F**

Ces recettes proviennent de la quarantaine animale.

Action A0404-07 : Réalisation d'analyses

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **12 000 000 F**

Il s'agit du produit des analyses.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**2 910 503**	**2 600 000**	**1 634 068**	**63%**	**2 600 000**	**0%**
A0404-05 : Inspection aux frontières	**737 815**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	737 815	-	-		-	
A0404-09 : Fonctions supports et dépenses communes	**2 172 688**	**2 600 000**	**1 634 068**	**63%**	**2 600 000**	**0%**
Fonctionnement	2 172 688	2 600 000	1 634 068	63%	2 600 000	0%
N.METZDORF	**396 136 833**	**1 134 026 862**	**506 755 552**	**45%**	**958 755 318**	**-15%**
A0404-01 : Sécurité sanitaire des aliments	**33 707 112**	**29 261 562**	**27 206 714**	**93%**	**13 535 000**	**-54%**
Fonctionnement	33 646 592	29 261 562	27 206 714	93%	13 535 000	-54%
Investissements	60 520	-	-		-	
A0404-02 : Santé animale	**20 835 909**	**32 186 289**	**18 387 506**	**57%**	**79 485 131**	**147%**
Fonctionnement	20 835 909	32 186 289	18 387 506	57%	42 985 131	34%
Investissements	-	-	-		36 500 000	
A0404-03 : Installations quarantenaires et bio-sécuritaires	**217 074 033**	**930 082 794**	**343 572 664**	**37%**	**716 158 152**	**-23%**
Fonctionnement	2 493 367	3 272 924	2 517 992	77%	2 280 000	-30%
Investissements	214 580 666	926 809 870	341 054 672	37%	713 878 152	-23%
A0404-04 : Protection des végétaux	**3 006 112**	**916 043**	**531 443**	**58%**	**9 730 000**	**962%**
Fonctionnement	2 959 112	877 141	492 541	56%	9 730 000	1009%
Investissements	47 000	38 902	38 902	100%	-	-100%
A0404-05 : Inspection aux frontières	**7 637 441**	**11 118 678**	**9 165 968**	**82%**	**11 597 035**	**4%**
Fonctionnement	5 970 615	5 311 729	3 590 811	68%	6 452 000	21%
Investissements	1 666 826	5 806 949	5 575 157	96%	5 145 035	-11%
A0404-07 : Réalisation d'analyses	**93 608 044**	**104 665 791**	**86 818 270**	**83%**	**115 015 000**	**10%**
Fonctionnement	76 720 866	82 665 791	70 977 649	86%	77 015 000	-7%
Investissements	16 887 178	22 000 000	15 840 621	72%	38 000 000	73%
A0404-09 : Fonctions supports et dépenses communes	**20 268 182**	**25 795 705**	**21 072 987**	**82%**	**13 235 000**	**-49%**
Fonctionnement	20 045 768	25 795 705	21 072 987	82%	13 235 000	-49%
Investissements	222 414	-	-		-	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**2 910 503**	**2 600 000**	**1 634 068**	**63%**	**2 600 000**	**0%**
Fonctionnement	**2 910 503**	**2 600 000**	**1 634 068**	**63%**	**2 600 000**	**0%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 910 503	2 600 000	1 634 068	63%	2 600 000	0%
N.METZDORF	**396 136 833**	**1 134 026 862**	**506 755 552**	**45%**	**958 755 318**	**-15%**
Fonctionnement	**162 672 229**	**179 371 141**	**144 246 200**	**80%**	**165 232 131**	**-8%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	145 084 520	152 779 933	119 505 283	78%	155 327 000	2%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 587 709	25 588 000	24 087 709	94%	9 905 131	-61%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	1 003 208	653 208	65%	-	-100%
Investissements	**233 464 604**	**954 655 721**	**362 509 352**	**38%**	**793 523 187**	**-17%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 664 754	7 755 995	865 024	11%	163 878 152	2013%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	8 307 000	8 307 000	100%	36 500 000	339%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 409 241	28 015 990	21 624 819	77%	43 145 035	54%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	206 390 609	910 576 736	331 712 509	36%	550 000 000	-40%

Action A0404-01 : Sécurité sanitaire des aliments

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **13 535 000 F**

Les actions concernent principalement les inspections sanitaires de viandes issues d'abattoirs privés de faible capacité **(7 MF)**, ainsi que les analyses obligatoires pour le maintien des marchés d'exportation **(0,45 MF)**. **6 MF** sont destinées à la ville de Nouméa dans le cadre de la délégation de compétences visée par la délibération pour effectuer certains contrôles de sécurité sanitaire des aliments. **0,085 MF** sont destinées au fonctionnement courant (fournitures pour les prélèvements, EPI).

Action A0404-02 : Santé animale

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **79 485 131 F**

Fonctionnement : 42,98 MF

Outre les dépenses courantes de fonctionnement (acquisition de petit matériel), cette action recouvre :

- l'éradication de la babésiose bovine dans la zone de la Tamoa : les résultats des analyses effectuées en 2017, positifs sur certains animaux captifs de la zone, témoignent de la persistance d'un foyer de babésiose dont l'éradication nécessite l'abattage des bovins concernés. Cette action est équilibrée en dépenses-recettes **(13 MF) ;**
- l'achat de tiquicide **(18 MF)**, appui indispensable à la lutte contre la tique du bétail : ce poste prend en compte l'évolution de la tarification douanière, qui assimile les produits antiparasitaires externes à des insecticides et non à des médicaments vétérinaires. Cette dépense est compensée par un versement équivalent de l'APICAN en recette ;
- la réalisation des chantiers de surveillance du statut des bovins situés dans la zone de la Tamoa (sérologies deux fois/an) pour **2 MF ;**
- l'adhésion à l'organisation mondiale de la santé animale **(4,9 MF)** : le statut de membre de cette organisation (OIE) procure d'une part une position privilégiée pour la reconnaissance du statut zoosanitaire de la Nouvelle-Calédonie, et représente d'autre part une source d'informations et d'expertises techniques utilisées quotidiennement par le SIVAP dans ses démarches zoosanitaires à l'importation et à l'exportation ;
- la fourniture de petit équipement animal : **0,08 MF ;**
- la convention avec le groupement technique vétérinaire GTV **(5 MF)**, qui travaille avec six associations de protection animale pour la réalisation d'une campagne de stérilisation et d'identification.

Investissement : 36,5 MF

La société protectrice des animaux de Nouvelle-Calédonie (SPANC) avait obtenu en 2013 l'accord de la Nouvelle-Calédonie pour un appui, à hauteur de 16 MF, au projet de création d'un nouveau refuge sur la commune de Nouméa. Le site initialement envisagé (ancienne fourrière de Tindu) n'ayant pu être confirmé, le projet initial de la SPANC a été interrompu et l'autorisation de programme correspondante a été annulée.

La SPANC reprend aujourd'hui son projet sur un autre site, non viabilisé, d'où un important renchérissement de l'investissement et une révision à la hausse des demandes de cofinancements. La Nouvelle-Calédonie est désormais sollicitée à hauteur de **36,5 MF**.

Action A0404-03 : Installations quarantenaires et bio-sécuritaires

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **716 158 152 F**

Fonctionnement : 2,28 MF

Cette action recouvre les dépenses courantes de fonctionnement de la quarantaine animale dédiées à la maîtrise du risque sanitaire. Pour 2017, ces dépenses de fonctionnement couvrent :

- le contrat d'entretien annuel de la station d'épuration qui permet le traitement des eaux souillées avant rejet dans le réseau d'assainissement public (0,95 MF) ;
- l'acquisition de petits matériels, l'entretien du matériel et du site (0,57 MF) ;
- l'acquisition d'aliments pour les animaux accueillis à la quarantaine (0,7 MF).
- les frais d'actes et de contentieux (0,06 MF).

Investissement : 713,87 MF

Construction des outils bio-sécuritaires de la Nouvelle-Calédonie

Il s'agit du financement des travaux de construction, sur le site du CPZP de Païta, du laboratoire officiel d'analyses de la Nouvelle-Calédonie (571 MF) et des bureaux du SIVAP (163,87 MF)

1) Crédits demandés sur l'AP n° P0404-2005/2 : 550 MF

La construction du complexe de protection zoo et phytosanitaire (CPZP) de Païta a fait l'objet de l'AP n° P0404-2005/2 d'un montant de 3,18 milliards de francs (MdF). Le site de Païta acquis par la Nouvelle-Calédonie pour la réalisation de ce projet accueillera à terme les trois outils biosécuritaires : quarantaine animale, quarantaine végétale et laboratoire officiel d'analyses vétérinaires et agroalimentaires de la Nouvelle-Calédonie.

La quarantaine animale (QA) a été livrée en mars 2013.

Pour une meilleure lecture comptable des opérations, il est proposé de scinder l'AP 2005/2 en 5 opérations :

Opérations clôturées

1 - Achat du foncier = **350 236 459 F CFP ;**

2 - Route d'accès = **215 123 573 F CFP ;**

3 - Quarantaine animale + 3 logements = **907 354 807 F CFP.**

Opérations en cours de réalisation

4 - Labos de la NC + Aménagements = **1 326 955 161 F CFP ;**

Création Autorisation de programme : CPZP – Laboratoires :

N°AP	Libellé de l'autorisation	CHAPITRE	MONTANT AP	CP 2018
2018/1	CPZP - Laboratoires	909	1 326 955 161	550 000 000

Pour ce qui concerne le laboratoire d'analyses, les travaux ont débuté en octobre 2015 et devaient prendre fin en avril 2017.

La planification de ces travaux a dû être modifiée dès novembre 2015 en raison de la présence d'éléments rocheux dans le sous-sol. Le traitement de la plateforme a retardé le démarrage des travaux de construction dont la date prévisionnelle d'achèvement a été repoussée à octobre 2017. La liquidation judiciaire en août 2017 de la société titulaire du gros œuvre, confrontée à diverses difficultés techniques et financières, a provoqué un nouveau retard du chantier. La livraison des locaux est désormais prévue à la fin du premier semestre 2018.

Le montant des crédits de paiement demandés au BP 2018 pour la poursuite de cette opération (laboratoire) est de 550 MF.

Opérations en cours d'études

5 - Quarantaine végétale = **380 000 000 F CFP.**

Création Autorisation de programme : CPZP – Quarantaine végétale : Les études sont arrêtées à l'issue de l'avant-projet sommaire

N°AP	Libellé de l'autorisation	CHAPITRE	Montant AP	CP 2018
2018/2	CPZP – Quarantaine végétale	909	380 000 000	0

2) Crédits demandés sur l'AP n° P0404-2011/1 : 163 878 152 F

. La construction des futurs bureaux du SIVAP sur le site du CPZP fait l'objet de l'AP n° P0404-2011/1, d'un montant de 400 MF :

- Etudes 22 943 025 F
- Travaux 342 218 438 F
- Missions annexes 21 957 713 F
- Provisions pour aléas 12 940 316 F

Total 399 959 492 F

Les travaux de terrassement ont commencé en août 2017.

Le montant des CP demandés au BP 2018 pour la poursuite de cette opération est de 163,87 MF**.**

Action A0404-04 : Protection des végétaux

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) 9 730 000 F

Outre les dépenses courantes de fonctionnement de la protection des végétaux dédiées à la maîtrise du risque sanitaire, cette action permet de financer les mesures suivantes :

- le réseau de surveillance de la mouche des fruits et des fourmis (**1,36 MF**). Les campagnes de surveillance des fourmis exogènes vont être renforcées en 2018 en raison de la détection, en octobre 2017, de la « fourmi de feu » au Japon et en Corée ;
- la lutte contre les maladies des végétaux : les opérations de lutte contre le Ralstonia solanacearum, qui ont débuté en 2015, subordonnent la libération dès 2018 des parcelles concernées à la confirmation de l'absence de bactérie, par analyse de tubercules. Ces analyses pourraient être réalisées au laboratoire ANSES (**1,02 MF**),
- le développement des exportations : le dossier de demande d'ouverture de l'exportation de squash vers la Corée en 2017 entre en phase finale et les exportations pourraient débuter en 2018. Cette autorisation est conditionnée par la surveillance des parcelles destinées à l'export et par la réalisation d'analyses apportant la preuve de l'absence de la bactérie Xanthomonas campestris pv cucurbitae sur les végétaux exportés (**1,35 MF**),
- les travaux relatifs à la détermination des limites maximales de résidus (**2 MF**) : dans la continuité de la nouvelle réglementation des produits phytopharmaceutiques agricoles et de jardin en Nouvelle-Calédonie, il convient de faire évoluer la réglementation relative aux limites maximales de résidus (LMR) sur les fruits et légumes, tant locaux qu'importés. A cette fin, l'étude macroéconomique d'une partie des importations réalisée doit être complétée pour éclairer la décision politique : il importe en effet d'évaluer l'impact, sur les flux d'importation, d'un alignement des normes calédoniennes sur les normes européennes, celles-ci étant plus soucieuses des consommateurs que les normes en vigueur dans les pays d'où proviennent les produits importés (Australie, Nouvelle-Zélande),
- l'aide à la rédaction juridique du projet phytosanitaire (**1 MF**) : l'évaluation des services phytosanitaires a eu lieu en fin d'année 2016. L'un des points soulevés est l'organisation et la gouvernance sanitaire, notamment en ce qu'elle concerne la délégation de service public. L'aide d'un juriste est essentielle.

- la participation à la mise en place des formations certiphyto imposées par la réglementation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage agricole ou à usage jardin (**3 MF**).

Action A0404-05 : Inspection aux frontières

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **11 597 035 F**

Fonctionnement : 6,45 MF

Cette action recouvre, outre les dépenses courantes de fonctionnement de l'inspection aux frontières dédiées à la maîtrise du risque sanitaire (**0,37 MF**) :

- la destruction des saisies aux frontières (**4,15 MF**) ;
- la désinsectisation des Blue Boat (**0,2 MF**) ;
- l'audit des maîtres-chiens (**0,8 MF**) : la Nouvelle-Calédonie s'est dotée, à l'aéroport de La Tontouta et au centre du courrier de l'OPT à Nouméa, de quatre chiens détecteurs pour intercepter les produits à risque sanitaire réglementés. Les tandems chiens-maîtres-chiens doivent être en principe audités tous les ans afin de s'assurer de la constance des performances et de rectifier les erreurs éventuelles, notamment les non-interceptions. Cet audit n'a pu être réalisé en 2016 et 2017 par souci d'économie et il conviendrait de le prévoir pour 2018 ;
- la maintenance de l'appareil à rayons X qui sera installé à l'aéroport de la Tontouta début 2018 (**0,35 MF**) ainsi que l'entretien (soins vétérinaires et alimentation) des chiens détecteurs (**0,58 MF**).

Investissement : 5,14 MF

Acquisition de matériel en investissement :

- l'acquisition d'une loupe binoculaire pour l'identification des nuisibles, dans les locaux du centre de traitement des colis de l'OPT qui sera inauguré en 2018 ;
- un transpalette à ciseaux pour amener les colis de plantes à hauteur de tableau d'inspection qui permettra d'éviter de porter des charges, pour certaines très lourdes ;
- un complément d'investissement pour un appareil à rayons X, demandé sur la base d'un contrat d'acquisition dont une partie a été payée en 2017, et l'autre partie prévue sur un financement 2018, à hauteur de 5,14 MF pour compléter l'investissement réalisé fin 2017.

Action A0404-07 : Réalisation d'analyses

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **115 015 000 F**

Fonctionnement : 77,015 MF

Le laboratoire de la Nouvelle-Calédonie (LNC), actuellement situé à Port-Laguerre, doit déménager en juin 2018 dans ses nouveaux locaux de Païta, sur le site du « complexe de protection zoosanitaire et phytosanitaire » (CPZP).

Ce transfert s'accompagne d'un budget de fonctionnement en progression de **5,015 MF** par rapport à la cible budgétaire 2018. Cette progression est entièrement liée aux dépenses de mise en fonctionnement du nouveau laboratoire (frais de déménagements et de nettoyage, remise en service des équipements et contrôle, achat de réactifs, consommables et verrerie liées à l'ouverture des nouvelles unités techniques (phyto-pathologie et parasitologie)

Parallèlement au déménagement, le LNC continuera à servir des prestations d'analyse dans les domaines de la santé animale et de l'agroalimentaire pour un montant de charges à caractère général de **26 MF**.

Dans le cadre de ses missions sanitaires spécifiques, il continuera à participer, par la réalisation d'analyses, à la veille sanitaire dans les différentes filières animales (réseau aviaire, apicole et aquacole) et au renforcement de la surveillance du foyer de babésiose bovine de la Tamoa suite à la réactivation d'un foyer en élevage maîtrisé en octobre 2017. Une première enquête sur le suivi des antibiorésistances sera également initiée. Le budget alloué à cette surveillance sera de **19 MF**.

Le LNC continuera à participer, par la réalisation d'analyses, à la sécurité sanitaire des aliments en investiguant tous les épisodes de toxi-infections alimentaires signalés, en réalisant les contrôles officiels de microbiologie alimentaire et en assurant en régie ou en sous-traitance les analyses des plans de contrôle de résidus (pesticides sur végétaux, résidus médicamenteux, métaux lourds..) dans les aliments pour un budget de **27 MF**.

Investissement : 38 MF

Le budget d'investissement d'un montant de 38 MF est également entièrement lié au déménagement dans le nouveau laboratoire et affecté comme suit :

- **31 MF** pour l'acquisition de matériel nécessaire à l'équipement du nouveau laboratoire (70% d'équipements sécuritaires, 20% d'équipements liés à l'ouverture des nouvelles unités techniques, 10% de remplacement de matériel défaillant) ;
- **7 MF** de réinscription d'investissement 2017 (autoclave-broyeur et étagères compactus).

Action A0404-09 : Fonctions supports et dépenses communes

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **2 600 000 F**

Les crédits concernent la location immobilière nécessaire au fonctionnement de la DAVAR.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **13 235 000 F**

Les fonctions support et dépenses communes atteignent la somme globale de 13,235 MF.

Programme P0405
Prévention des pollutions et risques industriels

Recettes : 8 000 000 F
Dépenses : 33 532 000 F

Enjeux et contexte

Le programme de prévention des pollutions et des risques industriels permet au gouvernement de participer aux actions de protection des personnes, de l'environnement et des biens dans le domaine de l'industrie. Il participe de ce fait à la mise en place et au suivi de la réglementation relative à l'amélioration de la qualité de l'air et au financement de sa surveillance, aux actions territoriales et internationales de gestion rationnelle des déchets et au contrôle et à l'encadrement des installations techniques générant des risques. Il permet aussi le contrôle des instruments de métrologie légale intéressant la santé, la sécurité et les transactions financières.

L'ensemble des actions mentionnées ci-dessous concerne la mise en application de la délibération n° 219 du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant. L'octroi des budgets sollicités est indispensable au respect des échéances édictées par le congrès notamment pour l'agrément administratif et technique des organismes de surveillance et la mise en place d'un plan d'amélioration de la qualité de l'air.

La mise en œuvre de cette délibération (édiction des arrêtés d'application, audit des organismes, contrôle des émetteurs, réalisation du plan d'amélioration …) ayant été confiée à la DIMENC, l'octroi de ces budgets est adossé à une demande de création d'un poste d'ingénieur « air » pour leurs applications effectives (courrier n° CE 408/DIMENC du 29 septembre 2017)

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
D.POIDYALIWANE	**6 364 132**	**9 455 000**	**4 892 000**	**52%**	**8 000 000**	**-15%**
A0405-08 : Inspect° des équipements sous press° (instruct°, contrôle,évolut° réglementaire)en coordinat° avec des organismes délégués pour le contrôle de premier niveau						
Fonctionnement	18 000	75 000	-	0%	-	-100%
A0405-11 : Cadre réglem. & Inspect° poids & mesures (instruct°, contrôle, évolut° réglem.)en coordinat° avec des organismes délégués pour le contrôle de 1er niveau (Gouv)						
Fonctionnement	6 346 132	9 380 000	4 892 000	52%	8 000 000	-15%

Action A0405-11 : Cadre réglementaire, inspection, poids et mesures (instruction, contrôle, évolution réglementaire) en coordination avec des organismes délégués pour le contrôle de 1er niveau

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **8 000 000 F**

Le service de l'industrie de la DIMENC effectue les contrôles des instruments de pesage soumis aux dispositions de la délibération n°35/CP du 6 octobre 2006. La recette des prestations réalisées est estimée à 8 MF pour l'année 2018. Ces prestations sont réalisées par les agents de la DIMENC en l'absence d'organisme agréé.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**16 283 500**	**17 372 300**	**17 172 300**	**99%**	**33 532 000**	**93%**
A0405-03 : Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participationau suivi de la qualité de l'air	**16 000 000**	**16 500 000**	**16 500 000**	**100%**	**28 032 000**	**70%**
Fonctionnement	16 000 000	16 500 000	16 500 000	100%	28 032 000	70%
A0405-09 : Suivi de l'importation, de la détention et de l'exportation des sourcesradioactives	**-**	**-**	**-**		**5 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		5 000 000	
A0405-11 : Cadre réglem. & Inspect° poids & mesures (instruct°, contrôle, évolut° réglem.)en coordinat° avec des organismes délégués pour le contrôle de 1er niveau (Gouv)	**283 500**	**872 300**	**672 300**	**77%**	**500 000**	**-43%**
Fonctionnement	94 500	872 300	672 300	77%	-	-100%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**16 283 500**	**17 372 300**	**17 172 300**	**99%**	**33 532 000**	**93%**
Fonctionnement	**16 094 500**	**17 372 300**	**17 172 300**	**99%**	**33 032 000**	**90%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 500	863 300	663 300	77%	16 400 000	1800%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 000 000	16 500 000	16 500 000	100%	16 632 000	1%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	9 000	9 000	100%	-	-100%
Investissements	**189 000**	**-**	**-**		**500 000**	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	189 000	-	-		500 000	

Action A0405-03 : Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation au suivi de la qualité de l'air

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **28 032 000 F**

Participation à SCAL AIR 16,5 MF

Scal Air, organisme de surveillance de la qualité de l'air pour les réseaux de Nouméa et du Sud, a été créé en 2004 et est subventionné par le gouvernement depuis sa création. Il opère le réseau de mesures de Nouméa depuis 2007 et le réseau du Sud depuis 2012.

Afin d'être en conformité avec la délibération n°219 relative à l'amélioration de la qualité de l'air, prévoyant notamment la nécessité d'être agréé pour pouvoir opérer les réseaux de surveillance, SCAL AIR présentera une demande d'agrément au gouvernement en ce sens.

Le montant de 16,5 MF envisagé pour 2018 est dans la continuité de la subvention attribuée pour l'année 2017. Ces montants représentent environ 16 à 18 % du budget global de l'association.

Spatialisation de l'inventaire des émissions polluantes pour l'année 2016 3,2 MF

La délibération n° 219 du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant prévoit notamment la publication par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'un rapport annuel sur la qualité de l'air ambiant ainsi qu'éventuellement un inventaire des substances polluantes. L'article 19 prévoit que « A ces fins, le projet de plan s'appuie sur un inventaire des émissions de polluantes atmosphériques… »

Une première cartographie des émissions polluantes a été réalisée sur la base de l'inventaire des années 2008 et 2010, avec une projection à 2030.

L'inventaire est en cours de mise à jour à la DIMENC pour l'année 2016 et pourra servir de référence pour l'état des lieux initial nécessaire au plan d'amélioration de la qualité de l'air ambiant, prévu aux articles 19 à 22 de la délibération précitée.

L'objectif est de confier à un organisme compétent la mise à jour de la cartographie existante sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie, avec une échelle plus fine pour la zone du Grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta), zone de forte concentration de sources d'émission.

Cette spatialisation permettra :

- d'alimenter le plan prévu au chapitre II de la délibération précitée ;
- d'alimenter les études sanitaires prévues à l'article 9 de la délibération précitée ;
- d'alimenter un modèle de prévision de la qualité de l'air en cours de mise en place par Scal Air.

Les livrables seront composés d'un rapport final et de données géographiques directement intégrables. En l'absence de spatialisation de l'inventaire, les dispositions relatives au plan d'amélioration de la qualité de l'air, prévues dans la délibération n° 219 du 11 janvier 2017, ne pourront être mises en œuvre et la confirmation des zones sensibles existantes ainsi que l'identification de nouvelles zones sensibles ne seront pas forcément pertinentes

AE P0405-2018/2 Assistance technique du LCSQA **8,2 MF**

La délibération n° 219 du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant prévoit à l'article 18, la désignation par le gouvernement de la NC d'un organisme de référence technique chargé d'expertiser la qualité des mesures de la qualité de l'air et d'émettre des recommandations techniques en vue de l'amélioration de la qualité de l'air. L'organisme en charge de cette mission en métropole est le laboratoire central d'analyse de la qualité de l'air (LCSQA), laboratoire qui présente toutes les compétences pour être l'organisme de référence pour la Nouvelle-Calédonie.

Le projet consiste à établir un partenariat avec le LCSQA, renouvelable annuellement et adaptable aux besoins identifiés (fréquence des audits et nombre d'organismes à auditer, travail d'expertise auprès du gouvernement…).

Trois objectifs sont fixés au LCSQA :

- Réaliser un audit de l'organisme de suivi de la qualité de l'air existant actuellement en Nouvelle-Calédonie afin d'évaluer son activité notamment au regard des référentiels techniques métiers et des référentiels qualités ;
- Apporter une expertise technique et réglementaire au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à ses directions en charge de la thématique ;
- Apporter une expertise technique aux futurs organismes agréés de surveillance de la qualité de l'air prévus à l'article 5 de la délibération n° 219.

En l'absence de partenariat avec le LCSQA, la fiabilité des résultats des mesures réalisées relatives à la qualité de l'air en Nouvelle-Calédonie ne pourrait être garantie, ni le conseil technique permettant l'amélioration de la surveillance.

L'autorisation d'engagement n° P0405-2018/2 est créée pour 16,2 MF sur deux exercices avec 8,2 MF de crédits de paiement au BP 2018 et 8 MF au BP 2019.

Adhésion au (CITEPA) **0,13 MF**

Cette adhésion au Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique permettra d'avoir accès à des données de synthèse des réglementations sur les inventaires des émissions polluantes.

Action A0405-09 : Suivi de l'importation, de la détention et de l'exportation des sources radioactives

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **5 000 000 F**

L'assistance technique demandée s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une cellule radioprotection préconisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) lors des missions d'assistance qu'elle réalise en Nouvelle-Calédonie. Cette convention vient utilement compléter l'assistance réalisée par l'ASN et permettrait, dans le cas où la cellule serait effectivement créée, de lui fournir l'ensemble des appuis techniques nécessaires à la bonne application de ces missions.

Assistance technique en gestion des rayonnements ionisants **5 MF**

Plusieurs directions de la Nouvelle-Calédonie (DTE, DASS, DIMENC) se sont engagées conjointement dans un travail de modernisation de la réglementation en matière de santé, de travail et de protection sociale sur la problématique des rayonnements ionisants. Depuis quatre ans, ces directions de la Nouvelle-Calédonie œuvrent sur cette thématique avec le concours de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante dont l'expertise est reconnue dans le domaine de la radioprotection.

La préparation de ce texte, visant à limiter les risques et à garantir la traçabilité des sources de rayonnement, a également mis en évidence la nécessité pour la Nouvelle-Calédonie de faire appel à l'expertise d'un organisme disposant des outils et de la technicité adéquate, en l'occurrence, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)Une convention de partenariat est d'ores et déjà en cours d'élaboration et son objectif est d'obtenir l'appui technique de l'IRSN dans les domaines suivants :

1 – Activités permanentes :

- Inventaire des sources radioactives ;
- Centralisation des données d'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants ;
- Recueil des données concernant les niveaux de référence diagnostic en radiologie et médecine nucléaire.

2 – Activités ponctuelles :

- Soutien technique en situations incidentelles ou accidentelles liées à une surexposition aux rayonnements ionisants.

Ce partenariat s'inscrit dans une durée minimale de trois ans, idéalement renouvelable. Pour cela, l'ouverture d'une autorisation d'engagement de la même durée est demandée, pour un montant total de 15 MF.

L'absence d'inscription budgétaire compromettrait la mise en application des dispositions envisagées par le projet de texte réglementaire en matière de radioprotection et l'obligation des exploitants à disposer des outils de traçabilité des sources, de suivi de la santé des travailleurs et des patients. Elle mettrait également en péril la bonne gestion du risque nucléaire sur le territoire appliquée aux personnes exposées.

Action A0405-11 : Cadre réglementaire, inspection, poids et mesures (instruction, contrôle, évolution réglementaire) en coordination avec des organismes délégués pour le contrôle de 1er niveau

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **500 000 F**

Achat de poids étalons **0,5 MF**

Le contrôle des instruments de mesure de la catégorie pesage est assuré par la DIMENC et nécessite l'utilisation d'un matériel à jour d'étalonnage.
Il est prévu pour 2018 l'achat de 3 poids en remplacement de ceux arrivés en limite de validité, sachant que le réétalonnage de ces poids couterait plus cher que leur remplacement.
Le contrôle des instruments de pesage nécessite l'utilisation de poids raccordés au système international selon une périodicité fixée par la réglementation en vigueur
En l'absence de poids étalonnés, la validité des contrôles effectués par la Nouvelle Calédonie pourrait être contestée et serait susceptible d'impacter nos échanges commerciaux.

Programme P0406
Energie

Recettes : 141 300 000 F
Dépenses : 402 740 000 F

Enjeux et contexte

Le système électrique calédonien est actuellement en pleine mutation. Les réseaux publics de transport et de distribution doivent s'adapter pour gérer la part croissante des énergies renouvelables et leur intermittence mais également tendre vers un pilotage plus précis et efficace des consommations.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
N.METZDORF	**10 383 167**	**50 000 000**	**10 854 880**	**22%**	**141 300 000**	**183%**
A0406-01 : Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissementsnécessaires en matière d'outils de production électrique (Gouv)						
Investissements	-	30 000 000	-	0%	103 800 000	246%
A0406-06 : Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développementdes énergies renouvelables						
Fonctionnement	10 383 167	20 000 000	10 854 880	54%	15 000 000	-25%
A0406-11 : Contribution à l'électrification rurale du pays						
Investissements	-	-	-		22 500 000	

A0406-01 : Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissements nécessaires en matière d'outils de production électrique (Gouv)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) 103 800 000 F

AP P0406-2017/7 : études de la centrale thermique au gaz naturel 103,8 MF

Une nouvelle centrale électrique doit être construite. Cette centrale électrique aura une puissance comprise entre 200 et 220 MW. Outre la fourniture d'électricité de l'usine métallurgique de la SLN, cette centrale permettra de répondre aux besoins de distribution publique d'électricité.

Cette opération a été inscrite au contrat de développement Etat-NC 2017-2021 pour un montant total de 646 MF, comprenant une participation de 30 % de l'Etat, soit 193,8 MF.

Au titre de 2018, la recette attendue de l'Etat s'élève à **103,8 M**F.

Action A0406-06 : Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **15 000 000 F**

Vente d'électricité des installations TEP VERTES **15 MF**

Dans le cadre du 9e FED, une centrale hybride photovoltaïque - éolienne a été réalisée et installée à Lifou ainsi qu'une centrale photovoltaïque à Maré. La production d'électricité est vendue sur la base d'un contrat établi entre la Nouvelle-Calédonie et respectivement les sociétés EEC à Lifou et Enercal à Maré. Pour 2018, l'estimation du produit de cette vente est de **15 MF**.

A0406-11 : Contribution à l'électrification rurale du pays

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **22 500 000 F**

AP P0406-2017/5 : Electrification Thio-Canala **22,5 MF**

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de développement Etat – inter-collectivités 2017-2021. L'opération consiste à financer la construction d'une ligne HTA 33 kV de transport d'électricité de 25 km pour établir une liaison entre l'extrémité sud du réseau de distribution publique de la commune de Canala à Nakéty et le poste de répartition de Nakalé sur la commune de Thio. Cette opération a pour but d'améliorer la qualité de fourniture de 2000 clients de Thio, Canala et Kouaoua ; communes électriquement isolées (réseau dit « en antenne ») avec de fortes contraintes de relief, de végétation et d'accès.

Le contrat inter-collectivités prévoit les participations de la Nouvelle-Calédonie, de l'Etat, de la province Nord et de la province Sud pour un montant total de 450 MF. L'Etat participe à hauteur de 30 % soit 135 MF. Pour 2018, la recette Etat attendue est de **22,5 MF**.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**20 304 310**	**93 026 858**	**15 128 622**	**16%**	**402 740 000**	**333%**
A0406-01 : Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissementsnécessaires en matière d'outils de production électrique (Gouv)	**-**	**70 000 000**	**-**	**0%**	**346 000 000**	**394%**
Investissements	-	70 000 000	-	0%	346 000 000	394%
A0406-06 : Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développementdes énergies renouvelables	**14 957 857**	**13 860 208**	**9 049 272**	**65%**	**14 200 000**	**2%**
Fonctionnement	14 957 857	13 860 208	9 049 272	65%	14 200 000	2%
A0406-07 : Information et sensibilisation des industriels et de la population	**1 933 113**	**777 090**	**626 490**	**81%**	**5 540 000**	**613%**
Fonctionnement	1 933 113	777 090	626 490	81%	5 540 000	613%
A0406-09 : Contrôle de la conformité technique de l'implantation des ligneset de la qualité des produits pétroliers mis sur le marché	**-**	**800 000**	**-**	**0%**	**500 000**	**-38%**
Fonctionnement	-	800 000	-	0%	500 000	-38%
A0406-11 : Contribution à l'électrification rurale du pays	**-**	**-**	**-**		**32 500 000**	
Investissements	-	-	-		32 500 000	
A0406-12 : Contrôle de l¿efficacité économique des sociétés du transportet de la distribution de l¿électricité et des sociétés pétrolières	**-**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	-	-	-		-	
A0406-13 : Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gazet de l'électricité et contrôle de leur bonne application	**3 413 340**	**7 589 560**	**5 452 860**	**72%**	**4 000 000**	**-47%**
Fonctionnement	3 413 340	7 589 560	5 452 860	72%	4 000 000	-47%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**20 304 310**	**93 026 858**	**15 128 622**	**16%**	**402 740 000**	**333%**
Fonctionnement	**20 304 310**	**23 026 858**	**15 128 622**	**66%**	**24 240 000**	**5%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 304 310	23 026 858	15 128 622	66%	24 240 000	5%
Investissements	**-**	**70 000 000**	**-**	**0%**	**378 500 000**	**441%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	70 000 000	-	0%	378 500 000	441%

Action A0406-01 : Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissements nécessaires en matière d'outils de production électrique (Gouv)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **346 000 000 F**

AP P0406-2017/1 : études de la centrale thermique au gaz naturel 346 MF

Une nouvelle centrale électrique doit être construite. Cette centrale électrique aura une puissance comprise entre 200 et 220 MW. Outre la fourniture d'électricité de l'usine métallurgique de la SLN, elle permettra de répondre aux besoins de distribution publique électricité.

La société Nouvelle-Calédonie Energie (NCE) sera en charge de porter l'investissement.

Les études et prestations aborderont plusieurs volets :

- Etudes géotechniques (terrestre et fond marin) et études bathymétrique (fond marin) ;
- Etudes de la biocénose (faune et flore) ;
- Etude de raccordement électrique permettant d'en identifier les caractéristiques techniques ;
- Rédaction des CCTP (cahier des clauses techniques particulières) qui déclineront les besoins et les spécifications attendues pour formaliser les contenus des dossiers d'appel d'offre.

Ce dossier a été inscrit au contrat de développement Etat / Nouvelle-Calédonie 2017-2021 pour un montant de 646 MF. Une autorisation de programme spécifique du même montant a par ailleurs été ouverte au BP 2017

Action A0406-06 : Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **12 000 000 F**

Etude sur le développement des énergies renouvelables dans le système électrique 4 MF

La chute des prix des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque a conduit à un fort développement de ces énergies depuis 2 ans. Cet engouement impose d'amorcer une transition technique et règlementaire du système électrique calédonien.

Afin de permettre à la Nouvelle- Calédonie d'affiner sa stratégie énergétique en identifiant les moyens techniques et réglementaires à mettre en œuvre pour augmenter le taux de pénétration des énergies renouvelables, il est proposé de réaliser une étude qui s'appuiera notamment sur celle actuellement menée par Enercal sur la stabilité du réseau.

Cette étude, demandée par le gouvernement lors de la révision des niveaux de rémunérations des gestionnaires de réseaux en juillet 2017, servira de base à l'élaboration de la prochaine programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI) et à la validation par le gouvernement du schéma directeur du réseau de transport. Ses conclusions serviront également à l'élaboration de la future grille tarifaire de l'électricité.

L'étude est composée de plusieurs phases dont certaines pourront faire intervenir des bureaux d'étude métropolitains :

- méthode de développement des réseaux intelligents ;
- solutions de stockage les plus adéquates (stockage système, consommateur, producteur) ;
- définition du compteur intelligent adapté à la Nouvelle-Calédonie et analyse coûts/bénéfices de son déploiement ;
- prescriptions techniques de raccordement des producteurs d'énergie renouvelables ;
- réglementations à mettre en œuvre pour développer l'effacement de consommation

Le développement massif des énergies renouvelables est indissociable d'une transition du système électrique vers plus d'intelligence et de flexibilité. Ne pas préparer cette transition freinera le développement de ces énergies aujourd'hui déjà concurrentielles.

Maintenance des installations photovoltaïques et éolienne TEP VERTES 8 MF

Dans le cadre du 9e FED, une centrale hybride photovoltaïque - éolienne a été réalisée et installée à Lifou ainsi qu'une centrale photovoltaïque à Maré. Afin d'assurer la maintenance et l'exploitation de ces centrales, la Nouvelle-Calédonie a établi des contrats avec les sociétés Enercal (à Maré) et Alizé Energie (à Lifou).

Il s'agit pour ces sociétés de réaliser la maintenance et l'exploitation des centrales pour assurer une production d'électricité qui est revendu aux concessionnaires de distribution de chaque île.

En cas de non réalisation, la production risque de diminuer et de s'arrêter ce qui vient impacter les recettes générées pour la Nouvelle-Calédonie par la vente d'électricité aux concessionnaires de distribution.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **2 200 000 F**

Les crédits concernent la location immobilière nécessaire au fonctionnement de la DIMENC.

Action A0406-07 : Information et sensibilisation des industriels et de la population

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **5 540 000 F**

Observatoire de l'énergie : hébergement et maintenance **0,54 MF**

L'observatoire de l'énergie, créé par la délibération du congrès n° 378 du 23 avril 2008, est destiné à centraliser les connaissances et les données sur le sujet de l'énergie. Une application Web a été développée par la société Enerdata, basée à Grenoble et une version accessible au public a également été créée.

Cette application doit être hébergée par cette société afin que les données puissent être sauvegardées. Enerdata assure également la maintenance de l'application lorsque des dysfonctionnements apparaissent.

Pour cela il est proposé de retenir une enveloppe de 540 000 F (4 x 135 000F).

Communication **5 MF**

Le gouvernement souhaite engager une campagne de communication dans le domaine de l'énergie.

Action A0406-09 : Contrôle de la conformité technique de l'implantation des lignes et de la qualité des produits pétroliers mis sur le marché

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **500 000 F**

Analyse de la qualité des produits pétroliers **0,5 MF**

La délibération n° 196 du 22 août 2006 relative à la qualité des produits pétroliers a habilité le gouvernement à fixer par arrêté les spécifications de ces produits. Celles-ci ont fait l'objet d'un arrêté établissant les caractéristiques de l'essence et du gazole importé pour la vente au détail en Nouvelle-Calédonie.
La DIMENC, chargée de réaliser ces contrôles, ne disposant pas de la capacité à faire réaliser ces analyses par son laboratoire, Il est prévu de faire appel à un laboratoire extérieur pour les réaliser.
Quatre analyses sont programmées en 2018 et seront confiées, par convention, au service des essences des armées basé à Marseille.
Le coût d'une analyse d'essence est d'environ 0,11 MF et celui d'une analyse de gazole est d'environ 0,14 MF, incluant également la prestation de prélèvement en dépôts pétroliers et le transport des échantillons vers la métropole.
Sur l'année, cela représente une dépense d'environ **0,5 MF**.

Action A0406-11 : Contribution à l'électrification rurale du pays

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **32 500 000 F**

AP P0406-2017/2: Electrification Thio-Canala **32,5 MF**

Cette opération consiste à financer la construction d'une ligne HTA 33 kV de transport d'électricité de 25 km pour établir une liaison entre l'extrémité sud du réseau de distribution publique de la commune de Canala à Nakéty et le poste de répartition de Nakalé sur la commune de Thio. Cette opération a pour but d'améliorer la qualité de fourniture de 2000 clients de Thio, Canala et Kouaoua, communes électriquement isolées (réseau dit « en antenne ») avec

de fortes contraintes de relief, de végétation et d'accès. la construction d'une ligne HTA 33 kV de transport d'électricité de 25 km pour établir une liaison entre l'extrémité sud du réseau de distribution publique de la commune de Canala à Nakéty et le poste de répartition de Nakalé sur la commune de Thio.

A ce jour, en cas d'intempéries, les communes de Canala et Thio peuvent rester coupées plusieurs jours du fait de l'absence de sécurisation du réseau électrique de transport.

Cette opération a été inscrite dans le cadre du contrat de développement Etat – inter-collectivités 2017-2021 pour un coût total de 450 MF, dont 55 MF de participation de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0406-13 : Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **4 000 000 F**

Étude visant à proposer une nouvelle grille tarifaire de l'électricité **4 MF**

La mise à jour de l'offre tarifaire au public doit la rendre incitative à la maitrise de l'énergie. La grille actuelle des tarifs publics de l'électricité est appliquée en Nouvelle-Calédonie depuis le 30 aout 1988. Les tarifs y figurant apparaissent pour certaines catégories d'usages, décorrélées de la réalité des coûts.

Cette mise à jour a été demandée par le gouvernement lors de la révision des niveaux de rémunérations des gestionnaires de réseaux en juillet 2017, et recommandées par la CRE lors de sa mission d'évaluation du renouvellement de la centrale de Népoui.

La prestation comprend plusieurs phases dont certaines pourront faire intervenir des bureaux d'étude locaux ou métropolitains :

- Analyse des différents types de consommateur d'électricité en Nouvelle-Calédonie ;
- Analyse des coûts réels supportés (production et réseau) par type de consommateur ;
- Benchmark des offres tarifaires proposées dans les systèmes électriques insulaires et en métropole ;
- Proposition d'une grille tarifaire.

Cette étude s'appuiera également sur l'étude visant à développer les énergies renouvelables et les réseaux intelligents (décrite à l'action A0406-06). Une mission de la CRE sur le territoire est à prévoir dans ce cadre.

La mise à jour de la grille tarifaire incitera les différents types d'usagers à réduire leur consommation et induira par conséquent une baisse de la facture énergétique du territoire. Elle permettra également de développer l'activité locale de conseil et d'audit énergétique. Les gains attendus par cette réforme sont sans commune mesure avec le coût de cette étude. La décaler se traduirait par une perte économique pour le territoire.

Programme P0407
Prévention et gestion des risques

Recettes : 389 474 033 F
Dépenses : 1 089 336 764 F

Enjeux et contexte

Après quatre années d'exercice, la DSCGR est désormais structurée. Ses principales missions (opérations, formation, prévention/planification et relations avec les acteurs de sécurité civile) sont assurées par quatre services pleinement opérationnels relevant chacun d'une action définie dans le cadre budgétaire de la collectivité au sein de la mission 04 « Economie verte, urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques ».

Sur le plan opérationnel, le développement des moyens d'intervention propres de la DSCGR a permis à la Nouvelle-Calédonie d'honorer ses obligations de renfort ou de substitution vis à vis des communes, en particulier pendant les saisons administratives des feux de forêt.

En matière de formation, le centre situé à Païta accueille environ 2000 stagiaires par an contribuant à la montée en compétences des sapeurs-pompiers communaux. La Nouvelle-Calédonie a consenti un effort significatif pour permettre la formation d'officiers ou l'accès des cadres locaux à des formations jusqu'alors disponibles uniquement en métropole. L'amélioration des compétences des intervenants locaux doit désormais se traduire sur le terrain par une efficacité accrue dans l'organisation des secours ou des opérations de lutte contre les incendies.

S'agissant de la planification, la direction rattrape progressivement le retard accumulé et devrait être en mesure de disposer de l'ensemble de ses outils ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) en 2020.

L'Etat vient d'attribuer à la Nouvelle-Calédonie une dotation de près de 600 MF qui devrait lui permettre de soutenir l'effort communal en matière d'organisation des secours en permettant de doter les communes de moyens d'interventions supplémentaires.

Objectifs

En 2017, la direction s'est dotée d'un second plan de développement triennal couvrant la période 2017-2019. Un certain nombre d'objectifs ont été assignés à ses services. On peut notamment citer les sept thématiques suivantes pour 2018 :

- la poursuite de la consolidation du dispositif ORSEC (PPI KNS, PPI "Aéroports", PPI "barrages hydrauliques" ORSEC NOVI, ...) ;
- la finalisation du schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ;
- la finalisation du plateau technique du centre de formation de Païta;
- l'actualisation du cadre réglementaire en matière de contrôle des établissements recevant du public ;
- le soutien aux communes par la mise à disposition de moyens d'intervention et de communication ;
- le développement de la filière "jeunes sapeurs-pompiers" (cadre réglementaire) ;
- la sensibilisation des citoyens aux premiers secours.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**254 709 900**	**399 164 678**	**371 839 510**	**93%**	**389 474 033**	**-2%**
A0407-02 : Formation des acteurs de sécurité civile						
Fonctionnement	9 891 900	10 000 000	7 855 600	79%	10 000 000	0%
A0407-03 : Opération et gestion de crise						
Fonctionnement	4 818 000	-	5 218 702		-	
Investissements	-	149 164 678	149 164 678	100%	199 474 033	34%
A0407-04 : Soutien et pilotage						
Fonctionnement	240 000 000	240 000 000	209 600 530	87%	180 000 000	-25%

Action A0407-02 : Formation des acteurs de sécurité civile

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) **10 000 000 F**

Une recette de **10 MF** provient de la facturation aux communes des prestations du centre de formation. La recette couvre 10% des dépenses de fonctionnement du service de la formation. Les tarifs ont été légèrement revalorisés en 2016. Le choix est cependant de ne pas faire des frais de formation, un frein au développement des compétences des sapeurs-pompiers.

A0407-03 : Opération et gestion de crise

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) **199 474 033 F**

Une recette de l'Etat de 199,4 MF est attendue en 2018, sur justification des dépenses effectuées, dans le cadre du plan triennal de développement de la sécurité civile (2017-2019).
Ce plan bénéficie, à terme, d'une recette totale de l'Etat d'environ 600 MF et de l'allocation d'une dotation complémentaire de la Nouvelle-Calédonie de 400 MF pour atteindre une capacité de financement d'un milliard de FCFP.

Action A0407-04 : Soutien et pilotage

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) **180 000 000 F**

Une recette de **180 MF**, relative au financement d'opérations de luttes contre les feux d'espaces naturels par des moyens héliportés, devrait provenir de l'APICAN qui, pour la seconde année consécutive, soumet la Nouvelle-Calédonie à une diminution de recettes (240 M en 2015 et 2016, 200 M FCFP en 2017). L'APICAN dispose du produit d'une taxe assise sur les contrats d'assurance de l'ensemble des administrés.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**830 705 812**	**1 112 483 370**	**867 323 781**	**78%**	**1 089 336 764**	**-3%**
A0407-01 : Prévention des risques technologiques et naturels	**2 872 314**	**4 830 550**	**3 164 386**	**66%**	**5 600 000**	**16%**
Fonctionnement	2 872 314	4 830 550	3 164 386	66%	5 600 000	16%
Investissements	-	-	-		-	
A0407-02 : Formation des acteurs de sécurité civile	**120 958 326**	**243 501 796**	**182 185 751**	**75%**	**224 521 764**	**-8%**
Fonctionnement	96 644 153	124 269 073	103 776 059	84%	87 521 764	-30%
Investissements	24 314 173	119 232 723	78 409 692	66%	137 000 000	15%
A0407-03 : Opération et gestion de crise	**599 981 441**	**687 294 431**	**526 142 855**	**77%**	**704 700 000**	**3%**
Fonctionnement	194 588 970	449 473 215	352 979 938	79%	378 200 000	-16%
Investissements	405 392 471	237 821 216	173 162 917	73%	326 500 000	37%
A0407-04 : Soutien et pilotage	**97 682 673**	**143 041 422**	**116 245 527**	**81%**	**105 515 000**	**-26%**
Fonctionnement	85 732 214	127 050 746	102 722 150	81%	97 655 000	-23%
Investissements	11 950 459	15 990 676	13 523 377	85%	7 860 000	-51%
A0407-05 : Assistance aux acteurs de sécurité civile	**9 211 058**	**33 815 171**	**39 585 262**	**117%**	**49 000 000**	**15%**
Fonctionnement	9 211 058	20 615 171	26 385 262	128%	49 000 000	89%
Investissements	-	13 200 000	13 200 000	100%	-	-100%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**830 705 812**	**1 112 483 370**	**867 323 781**	**78%**	**1 089 336 764**	**-3%**
Fonctionnement	**389 048 709**	**726 238 755**	**589 027 795**	**81%**	**617 976 764**	**-16%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	297 447 041	561 533 711	460 614 255	82%	469 676 764	-16%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	86 481 497	145 552 244	111 129 110	76%	108 600 000	-25%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 067 303	19 152 800	17 284 430	90%	39 700 000	55%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 868	-	-		-	
Investissements	**441 657 103**	**386 244 615**	**278 295 986**	**72%**	**471 360 000**	**22%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 313 089	8 634 911	5 271 358	61%	7 500 000	-13%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	13 200 000	13 200 000	100%	-	-100%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	435 288 014	364 049 704	259 464 628	71%	463 660 000	27%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	56 000	360 000	360 000	100%	200 000	-44%

Action A0407-01 : Prévention des risques technologiques et naturels

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) **5 600 000 F**

Le fonctionnement courant de ce service est établi à **1,6 MF** auxquels il convient de rajouter pour 2018, une dotation de **4 MF** permettant de conclure une convention avec le CEDRE (Centre d'expérimentation et de recherche sur l'eau) et adhérer ainsi à cette structure afin de bénéficier de leurs ressources en ingénierie en particulier pour des situations d'urgence. Cette convention permettra également d'organiser localement des formations avec leur concours. Le CEDRE est l'organisme d'expertise au niveau national en matière de pollution maritime et terrestre des eaux.

Aucun crédit d'investissement n'est sollicité pour ce service en charge de définir les plans d'organisation des secours et le contrôle des ERP.

Action A0407-02 : Formation des acteurs de sécurité civile

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) **224 521 764 F**

Le budget de fonctionnement 2018 du service de la formation est établi à environ **87,5 MF** (-18% par rapport à 2017).

Il permet la gestion du centre de formation de la sécurité civile qui accueille chaque année entre 1500 et 2000 stagiaires. Ces principaux postes de charges sont :

- la rémunération des formateurs (vacations) pour 32 MF (diminution de 6 M FCF / 2017) ;
- les prestations de formation auprès d'organismes tiers (ENSOSP, ECASC,…) pour 21,5 MF ;
- les frais de restauration des stagiaires pour 7,5 MF (convention pluriannuelle) ;
- les frais d'entretien du bâtiment du centre de formation : 7 MF.

S'agissant de l'investissement, **12 MF** sont programmés pour le renouvellement du matériel pédagogique (7 MF) et pour l'acquisition de mannequins de simulation aux techniques médicales d'urgence dans le cadre d'un projet partenarial avec l'IFPSS (mutualisation des investissements) (5 MF). **5 MF** sont également sollicités pour des frais d'études relatives à la formation.

Enfin, la restructuration du plateau technique d'entraînement de Païta est en cours d'achèvement. Il est financé dans le cadre d'une AP de 326 MF votée en 2014. Cet outil comprendra à terme, la restructuration du terrain d'assises (terrassement, gestion des eaux, …), une maison à feu sur deux niveaux, une zone d'entraînement sur les risques chimiques, une salle de cours avec vestiaires et sanitaire et un centre d'entrainement au port d'appareils respiratoires d'intervention (CEPARI). La DAPM projette de mobiliser cette année **120 MF** (compte non tenu de 36 MF de réinscription de crédits 2017 non consommés et restitués).

Action A0407-03 : Opération et gestion de crise

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) **704 700 000 F**

Fonctionnement : 378,2 MF

Le budget de fonctionnement 2018 du service des opérations et de la gestion de crise est établi à 378,2 MF.

Sur ce total, 244 MF (soit 64%) sont consacrés au financement des prestations aériennes, dont :

- **106 MF** (sur AE, dernière année), pour la mobilisation de l'hélicoptère de secours polyvalents de la sécurité civile) ;
- **138 MF** pour le marché HBE dont il est proposé une augmentation du potentiel (+ 45 heures par an sur les deux lots, au regard de l'expérience acquise sur ces trois dernières années). Cette augmentation permettra notamment de disposer de l'hélicoptère de grande capacité un mois avant (septembre). Une nouvelle AE de 414 MF sur trois ans devra être votée au BP 2018 pour engager le nouveau marché triennal).

La somme de **58,5 MF** est prévue pour le paiement des vacations des 150 sapeurs-pompiers volontaires de la direction (50 MF de vacations et 8,5 MF de charges CAFAT). Cette somme est en très forte réduction par rapport à 2017 (- 34,5 MF).

La somme de **24,5 MF** est allouée aux prestations opérationnelles diverses, dont : 10 MF pour la prestation d'intermédiation des MIJs (auxiliaires de sécurité civile), 14 MF de remboursement aux communes pour leurs moyens réquisitionnés (dettes 2015 et 2016). Il convient, cependant, de retenir que les interventions de sécurité civile ne peuvent toutes être prévues à l'avance et qu'une marge de manœuvre budgétaire est nécessaire. Ainsi en 2017, la direction a dû faire face à la dépollution pyrotechnique de la plage du Vallon Dore pour la somme de 7 MF, l'achat de kits d'urgence pour les événements cycloniques pour 3 MF, le renfort d'un détachement de l'UISC de métropole en raison de l'intensité de la saison administrative des feux de forêts, une contribution la gestion des conséquences d'une pollution marine par résidus d'hydrocarbures (plan Orsec

Polmar-terre du 29 novembre 2017) non budgétés. Aucun crédit n'est prévu cette année pour faire face une situation imprévue.

Enfin, les principales autres charges de fonctionnement du service sont ainsi reparties (**35 MF**) :

- 6,9 MF pour l'habillement et l'équipement des personnels ;
- 5 MF pour une subvention à l'IRD pour le maintien en capacité opérationnelle de l'outil SISMOCAL (réseau de détection des séismes) ;
- 9 MF pour la maintenance des 57 sirènes d'alerte « tsunami » ;
- 7 MF pour les frais d'alimentation en opération ;
- 7,1 MF pour la rémunération des auxiliaires de sécurité civile.

Investissement : 326,5 MF

Le budget d'investissement 2018 du service des opérations et de la gestion de crises s'établi à 326,5 MF.

Il est essentiellement constitué des dotations (295 MF) relatives au plan de développement de la sécurité civile et se traduit en 2018 par deux lignes de crédits :

- **170 MF** pour l'acquisition de moyens d'intervention qui seront mis à disposition des communes le souhaitant dans le cadre d'une convention et en contrepartie d'une redevance couvrant une partie de l'amortissement afin de garantir la pérennité de ces moyens et leur renouvellement dans le temps ;

- **125 MF** pour l'acquisition de moyens d'intervention par la Nouvelle-Calédonie pour la DSCGR (1 nouvelles cellule d'intervention (Polmar-terre et NOVI (Nombreuses Victimes), un denier camion d'intervention « feu de forêt », et un troisième véhicule porte-cellule).

S'agissant des acquisitions d'engins au profit des communes (volet 1), la somme de 170 MF (40% d'acomptes sur un marché total de 420 M FCP) devrait permettre l'acquisition de 13 camions (CCR ou CCFM). Cette estimation a été réalisée quand l'import de moyens de lutte contre l'incendie était exonéré de taxes et de droits de douanes. La situation est aujourd'hui différente et la TGC devrait limiter très significativement le potentiel d'achat de la collectivité.

Les autres dépenses d'investissement sont ainsi réparties :

- **10 MF** pour l'équipement ou le renouvellement du matériel de l'unité d'intervention (diminution de 15 MF par rapport à 2017 soit -61%) ;
- **7 MF** pour l'équipement et le renouvellement des tenues lourdes (dans le cadre d'une AP pluriannuelle) ;
- **13 MF** pour le développement du réseau d'alerte et de transmission (trois nouvelles sirènes d'alerte et nouveaux relais de transmission) (dans le cadre d'une AP pluriannuelle) ;
- **1,5 MF** pour l'achat de matériel SOGC.

Action A0407-04 : Soutien et pilotage

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) **53 465 000 F**

Le budget de fonctionnement de la direction permet de financer les dépenses transverses et communes aux quatre services de la direction.

Le budget de fonctionnement 2018 s'établit à 53,4 MF, soit une diminution de 35 MF par rapport au budget primitif 2017 (soit -22%).

Les principaux postes de dépenses (80% du total) sont :
- 8,5 MF de frais de télécommunication (9.4 MF en 2017) ;
- 6,4 MF de frais de nettoyage des locaux (5.4 MF en 2017) ;
- 6,3 MF de maintenance de logiciels (7.8 MF en 2017) ;
- 5 MF de police d'assurance (7.2 MF en 2017) ;
- 3,9 MF de carburant (4.2 MF en 2017) ;

- 4 MF d'électricité (3.3 MF en 2017) ;
- 1,5 MF de frais d'entretien sur l'immobilier (2.2 MF en 2017).

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **52 050 000 F**

Les crédits concernent la location immobilière nécessaire au fonctionnement de la DSCGR.

Action A0407-05 : Assistance aux acteurs de sécurité civile

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) **49 000 000 F**

Ce service agrège différentes missions comme la communication, le suivi et le soutien des associations agréées de sécurité civile, les subventions diverses et la gestion administrative du bureau du soutien médical.

Le budget de fonctionnement 2018 de ce service s'établit à 49 MF au lieu de 19 MF en 2017.

Cette augmentation est justifiée par l'affectation de la subvention contribuant au financement du fonctionnement du SIVM Sud issue de la mission M01 et désormais imputée sur ce programme **(11,2 MF).**

Une subvention de fonctionnement au SIVM centre Est est attribuée, pour un montant de **10 MF**.

Par ailleurs une enveloppe de **5 MF** est désormais nécessaire pour soumettre les SPV de la direction aux examens médicaux complémentaires requis et à la charge de l'employeur.

S'agissant des dépenses courantes :

- **7,5 MF** sont alloués aux associations de sécurité civile dans le cadre de leurs conventions d'objectifs et de moyens ;
- **6 MF** sont prévus pour satisfaire les demandes des communes pour l'élaboration ou l'actualisation de leur plan communal de sauvegarde ;
- **7 MF** sont prévues pour les vacations des personnels médicaux ou paramédicaux pour les visites d'aptitudes médicales des sapeurs-pompiers communaux.
- **2,3 MF** sont consacrés au fonctionnement général du service.

	P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	P0402 Météorologie	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	P0406 Energie	P0407 Prévention et gestion des risques
Fonctionnement							
Recettes	**26 917 040**	**1 350 000**	**50 000 000**	**58 000 000**	**8 000 000**	**15 000 000**	**190 000 000**
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	8 000 000	1 350 000		20 000 000	8 000 000	15 000 000	10 000 000
(74) dotations, subventions et participations			50 000 000	38 000 000			180 000 000
(77) produits exceptionnels	18 917 040						
Dépenses	**103 962 500**	**29 740 000**	**121 795 000**	**167 832 131**	**33 032 000**	**24 240 000**	**617 976 764**
Autres charges de fonctionnement	65 259 500	10 220 000	57 605 000	124 617 000	16 400 000	14 040 000	339 912 637
Charges de personnel							108 600 000
Charges fixes de fonctionnement	10 203 000	19 520 000	3 790 000	27 310 000		10 200 000	129 764 127
Remboursements aux collectivités			57 000 000	6 000 000			
Subventions, participations et autres charges d'activité	28 500 000		3 400 000	9 905 131	16 632 000		39 700 000
Investissements							
Recettes						**126 300 000**	**199 474 033**
(13) subventions d'investissement							199 474 033
AP P0406-2017/5 - PARTICIPATION ETAT - LIGNE ELECTRIQUE THIO-CANALA						22 500 000	
AP P0406-2017/7 - PART ETAT ETUDES CENTRALE C						103 800 000	
Dépenses	**3 200 000**	**12 600 000**	**9 000 000**	**793 523 187**	**500 000**	**378 500 000**	**471 360 000**
AP P0401-2012/1 - POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION	2 000 000						
AP P0401-2017/2 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX INVESTISSEMENTS DU GIE SERAIL	1 200 000						
AP P0402-2016/1 - RENOUVELLEMENT MATERIELS METEOROLOGIQUES		6 600 000					
AP P0402-2016/2 - RENOUVELLEMENT STATIONS METEOROLOGIQUES		3 000 000					
AP P0404-2011/1 - CONSTRUCTION BATIMENTS BUREAUX SIVAP				163 878 152			
AP P0406-2017/1 - CDV 17-21 ETUDES CENTRALE C AU GAZ						346 000 000	
AP P0406-2017/2 - CDI 17-21 ELECTRIFICATION THIO-CANALA						32 500 000	
AP P0407-2015/1 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION							125 000 000
AP P0407-2015/2 - EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EPI-TENUES LOURDES							7 000 000
AP P0407-2015/3 - EQUIPEMENTS ET ENGINS DE SECURITE CIVILE							125 000 000
AP P0407-2015/4 - EQUIPEMENTS ET MATERIEL DE GESTION ALERTE ET TRANSMISSIONS							13 000 000
HAP autres immobilisations financières							200 000
HAP immobilisations corporelles		3 000 000	9 000 000	43 145 035	500 000		28 660 000
HAP immobilisations incorporelles							2 500 000
HAP subventions d'équipement versées				36 500 000			
AP P0407-2017/5 - CURTA							170 000 000

Mission M05
Coordination et développement des transports

RECETTES : 422 998 614 F
DEPENSES : 4 841 826 151 F

Contrôle et exploitation aériens

Le programme contrôle et exploitation aériens regroupe les activités de la direction de l'aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie en matière de prestations de services de navigation aérienne, incluant l'installation et la maintenance des systèmes techniques de navigation aérienne.

Développement du transport aérien

Ce programme regroupe les missions de régulations économique et juridique en matière d'aéroport, de transports aériens et d'environnement, ainsi que l'ensemble de l'ingénierie aéronautique.

Infrastructures et sécurité routières

Le programme infrastructures et sécurité routières comporte deux volets :

- le volet infrastructures : routes et bâtiments,

- le volet transports terrestres et circulation routière.

Pour le volet infrastructures, la DITTT construit, aménage et entretient les infrastructures telles que :

- les routes pour faciliter les déplacements des personnes et des biens dans les conditions de sécurité, et de régularité du temps de parcours adaptées aux besoins de la population ;
- les bâtiments destinés à recevoir les services publics liés à la sécurité routière.

Infrastructures et sécurité routières (suite)

Transports et activités maritimes

Cette mission M05 permet à la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAMNC) de mener ses actions en matière de gestion administrative des gens de mer, de sécurité des navires et de navigation maritime. Par le biais du budget qui lui est alloué, la DAMNC s'attache également à organiser et à soutenir le transport maritime et plus particulièrement les dessertes au niveau du Territoire.

En 2014, les gros postes budgétaires ont concerné les dépenses d'intervention et d'investissement concernant la continuité territoriale maritime et le secours en mer.

La DITTT, quant à elle, contribue à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage et la participation au plan POLMAR. La compétence en matière de signalisation maritime et d'hydrographie du lagon est transférée depuis 1er janvier 2011.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	**280 322 505**	**331 918 614**	**285 454 162**	**86%**	**422 998 614**	**27%**
P0501 Contrôle et exploitation aériens	4 311 084	12 000 000	3 006 338	25%	10 000 000	-17%
P0502 Régulation économique du transport aérien et con	16 384 450	12 918 614	30 602 477	237%	103 318 614	700%
P0503 Infrastructures et sécurité routières	259 626 971	303 500 000	247 615 347	82%	306 000 000	1%
P0504 Transports et activités maritimes	-	3 500 000	4 230 000	121%	3 680 000	5%
Dépenses	**5 450 319 661**	**6 162 044 753**	**5 530 299 700**	**90%**	**4 841 826 151**	**-21%**
P0501 Contrôle et exploitation aériens	79 686 931	154 327 488	133 744 494	87%	97 162 523	-37%
P0502 Régulation économique du transport aérien et con	884 460 315	1 737 859 214	1 571 064 702	90%	1 358 768 134	-22%
P0503 Infrastructures et sécurité routières	4 230 544 777	4 025 933 936	3 698 980 779	92%	3 150 279 294	-22%
P0504 Transports et activités maritimes	255 627 638	243 924 115	126 509 725	52%	235 616 200	-3%

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer le secteur

Cynthia LIGEARD, Gilbert THYUIENON.

TRANSPORT AERIEN

La demande de transport des Calédoniens est en croissance constante et il est important d'y répondre par la mise à disposition d'infrastructures de qualité et en améliorant l'organisation des transports.

Dans le secteur aérien, les efforts de rationalisation et de modernisation seront poursuivis.

Pour que la compagnie Air Calédonie puisse pleinement exploiter sa nouvelle flotte d'ATR72, la mise aux normes des aérodromes de Magenta et de Koné se poursuivra et l'aérogare de Lifou sera entièrement reconstruite pour être offrir un niveau de service attendu par les usagers. Sur Magenta, les travaux de réaménagement et de modernisation continueront avec l'agrandissement de l'aérogare et la restructuration du parking public.

Conformément aux recommandations du schéma global des transports et de la mobilité, les travaux pour la mise en place d'une délégation de service public du transport aérien seront finalisés pour préciser les relations avec les collectivités de la compagnie chargée du transport domestique, tout en améliorant ses perspectives d'exploitation de manière pluriannuelle.

Dans le domaine de la navigation aérienne, le plan du renforcement des effectifs de contrôleurs aériens sera poursuivi tant sur la plateforme de Magenta que sur Tontouta et des moyens supplémentaires seront mobilisés pour fiabiliser le contrôle sur Lifou.

En matière de transport international, ce domaine étant stratégique pour le développement de notre secteur touristique, il conviendra de confirmer l'élargissement du réseau d'Aircalin vers l'Asie.

Dans le secteur maritime, le Gouvernement finalisera le travail entrepris pour garantir la continuité territoriale au moyen d'une délégation de service public du transport maritime, en pleine concertation avec les provinces, les compagnies de transports et les usagers professionnels comme particuliers.

Pour les infrastructures portuaires relevant de la Nouvelle-Calédonie et dont la gestion est assurée par le Port Autonome, la feuille de route sera le schéma directeur adopté par son conseil d'administration, recentrant l'action de cet établissement sur l'amélioration de la desserte intérieure et sur la croissance du tourisme de croisière, qui fait aussi l'objet d'un contrat de développement.

La demande de transport des Calédoniens est en croissance constante et il est important d'y répondre par la mise à disposition d'infrastructures de qualité et en améliorant l'organisation des transports.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer le secteur

Cynthia LIGEARD, Gilbert THYUIENON.

Dans le secteur aérien, les efforts de rationalisation et de modernisation seront poursuivis.

Pour que la compagnie Air Calédonie puisse pleinement exploiter sa nouvelle flotte d'ATR72, la mise aux normes des aérodromes de Magenta et de Koné se poursuivra et l'aérogare de Lifou sera entièrement reconstruite pour être offrir un niveau de service attendu par les usagers. Sur Magenta, les travaux de réaménagement et de modernisation continueront avec l'agrandissement de l'aérogare et la restructuration du parking public.

Conformément aux recommandations du schéma global des transports et de la mobilité, les travaux pour la mise en place d'une délégation de service public du transport aérien seront finalisés pour préciser les relations avec les collectivités de la compagnie chargée du transport domestique, tout en améliorant ses perspectives d'exploitation de manière pluriannuelle.

Dans le domaine de la navigation aérienne, le plan du renforcement des effectifs de contrôleurs aériens sera poursuivi tant sur la plateforme de Magenta que sur Tontouta et des moyens supplémentaires seront mobilisés pour fiabiliser le contrôle sur Lifou.

En matière de transport international, ce domaine étant stratégique pour le développement de notre secteur touristique, il conviendra de confirmer l'élargissement du réseau d'Aircalin vers l'Asie.

Dans le secteur maritime, le Gouvernement finalisera le travail entrepris pour garantir la continuité territoriale au moyen d'une délégation de service public du transport maritime, en pleine concertation avec les provinces, les compagnies de transports et les usagers professionnels comme particuliers.

Pour les infrastructures portuaires relevant de la Nouvelle-Calédonie et dont la gestion est assurée par le Port Autonome, la feuille de route sera le schéma directeur adopté par son conseil d'administration, recentrant l'action de cet établissement sur l'amélioration de la desserte intérieure et sur la croissance du tourisme de croisière, qui fait aussi l'objet d'un contrat de développement.

SECURITE ROUTIERE

En matière de sécurité routière, l'effort produit toutes ces dernières années à travers les plans quinquennaux pour modifier le comportement des conducteurs calédoniens doit être poursuivi et amplifié. 2018, dernière année de l'actuel plan de lutte contre l'insécurité routière, verra notamment l'aboutissement de chantiers de longue haleine, comme la normalisation des plaques d'immatriculation, le principe de tolérance zéro pour les jeunes conducteurs, le contrôle technique périodique obligatoire. Cette année, nous finaliserons également la mise à niveau du cadre réglementaire et nous préparerons le prochain plan, triennal pour être au plus près des réalités de terrain, qui mettra l'accent sur les conduites addictives et le permis de conduire. Le Sécuribus poursuivra sa mission de sensibilisation partout sur le territoire : tournées, journées d'animation pédagogiques, interventions d'agents de la sécurité routière. Le partenariat avec les associations et les forces de l'ordre sera lui aussi soutenu : opérations de prévention (carton jaune), d'éducation (permis piéton) et de répression.

Programme P0501
Contrôle et exploitation aériens

Recettes : 10 000 000 F
Dépenses : 97 162 523 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement de la sécurité et la certification des services de la circulation aérienne sur les aérodromes de Nouméa-Magenta, de Lifou et de Koné. Elles comprennent le développement des systèmes de la sécurité aérienne, la compétence et l'instruction des personnels qui interviennent sur les aérodromes territoriaux et par convention d'assistance sur les aérodromes des provinces.

Objectifs

Les objectifs sont de nature à garantir un haut niveau de sécurité et de qualité des prestations des services de la navigation aérienne qui contribuent à la disponibilité des systèmes de la sécurité de la navigation aérienne, au développement durable, à l'efficacité économique ainsi qu'à la prise en compte de l'aviation générale.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
G. TYUIENON	**4 311 084**	**12 000 000**	**3 006 338**	**25%**	**10 000 000**	**-17%**
A0501-04 : Exploitation opérationnelle et technique						
Fonctionnement	4 311 084	12 000 000	3 006 338	25%	10 000 000	-17%

Action A0501-04 : Exploitation opérationnelle et technique

Direction de l'aviation civile (DAC) **10 000 000 F**

Les recettes sont rattachées aux conventions d'assistance et d'entretien des installations de navigation aérienne des sites provinciaux.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
G. TYUIENON	**79 686 931**	**154 327 488**	**133 744 494**	**87%**	**97 162 523**	**-37%**
A0501-02 : Formation	**- 625 000**	**1 250 000**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	- 625 000	1 250 000	-	0%	-	-100%
A0501-03 : Soutien et pilotage	**6 750 640**	**55 813 070**	**56 085 892**	**100%**	**23 350 000**	**-58%**
Fonctionnement	6 750 640	7 813 070	8 085 892	103%	11 350 000	45%
Investissements	-	48 000 000	48 000 000	100%	12 000 000	-75%
A0501-04 : Exploitation opérationnelle et technique	**73 561 291**	**97 264 418**	**77 658 602**	**80%**	**73 812 523**	**-24%**
Fonctionnement	31 329 148	35 436 889	27 186 465	77%	30 250 523	-15%
Investissements	42 232 143	61 827 529	50 472 137	82%	43 562 000	-30%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
G. TYUIENON	**79 686 931**	**154 327 488**	**133 744 494**	**87%**	**97 162 523**	**-37%**
Fonctionnement	**37 454 788**	**44 499 959**	**35 272 357**	**79%**	**41 600 523**	**-7%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	37 880 788	43 249 959	35 272 357	82%	41 600 523	-4%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- 625 000	1 250 000	-	0%	-	-100%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	199 000	-	-		-	
Investissements	**42 232 143**	**109 827 529**	**98 472 137**	**90%**	**55 562 000**	**-49%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 162 976	-	-		-	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	48 000 000	48 000 000	100%	12 000 000	-75%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 818 562	52 806 188	43 716 305	83%	25 880 000	-51%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	11 250 605	9 021 341	6 755 832	75%	17 682 000	96%

Action A0501-03 : Soutien et pilotage

Direction de l'aviation civile (DAC) **23 350 000 F**

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de cette action, estimées à **11,35 MF**, affectent le service support de la direction et concernent la prise en charge de dépenses courantes des services opérationnels (carburant, télécommunications, transport, communication, médecine préventive).

INVESTISSEMENT

Financé sur AP :

La convention n° 07C13 du 3 avril 2013, signée en avril 2013, prévoit le versement d'une subvention d'équipement à l'Etat au projet d'extension du siège de la DAC.

Echéancier AP (MF)	2017	2018
Subvention extension DAC-NC : 60 MF	48	12

Action A0501-04 : Exploitation opérationnelle et technique

Direction de l'aviation civile (DAC) **73 812 523 F**

Le budget alloué à cette action permet d'assurer l'exploitation opérationnelle et technique des équipements de navigation aérienne des aérodromes de la Nouvelle-Calédonie et des provinces

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de cette action, estimées à **30,25 MF**, concernent les dépenses du service de la navigation aérienne, relevant du bon fonctionnement et de la maintenance des aérodromes de Magenta, Koné et Lifou (télécommunications, transport, éclairage public).

INVESTISSEMENT

Financé sur AP : **38,23 MF**

Deux nouvelles AP sont sollicitées :

- Achat de systèmes techniques de la navigation aérienne (radiobalises, balisage, équipements divers) à hauteur de 150 MF ;
- Achat et installation d'un VOR/DME LTO sur l'îlot Uere.

Echéancier AP (MF)	2018	2019 et suivants
Equipement navigation aérienne : 150 MF	24,73	125,27
Achat et installation VOR LTO UERE : 31,5 MF	13,5	18

Financé hors AP : **5,33 MF**

Il s'agit de divers matériels pour les aérodromes.

Programme P0502
Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale

Recettes : 103 318 614 F
Dépenses : 1 358 768 134 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement du développement de l'aérien en Nouvelle-Calédonie qui comprennent la gestion des aérodromes et infrastructures aéroportuaires et leurs développements, les interventions auprès des acteurs de l'aérien : compagnies, aéroports et passagers, la régulation économique et juridique de l'ensemble des activités liées à l'aviation civile.

Objectifs

Les objectifs sont d'améliorer la desserte intérieure par l'augmentation de la qualité du service et le soutien à la continuité territoriale des populations des îles, ou encore l'adaptation des infrastructures à la progression du trafic intérieur.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
G. TYUIENON	**16 384 450**	**12 918 614**	**30 602 477**	**237%**	**103 318 614**	**700%**
A0502-03 : Développer l'aéroport de Koné						
Fonctionnement	320 000	-	-		-	
Investissements	-	-	691 056		-	
A0502-04 : Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic						
Investissements	-	9 000 000	2 250 000	25%	66 000 000	633%
A0502-05 : Gestion des aéroports territoriaux						
Fonctionnement	12 185 078	3 918 614	21 505 296	549%	37 318 614	852%
Investissements	280 153	-	-		-	
A0502-07 : Contribuer à la continuité territoriale aérienne						
Fonctionnement	3 599 219	-	6 156 125		-	

Action A0502-04 : Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic

Direction de l'aviation civile (DAC) **66 000 000 F**

Dans le cadre du contrat de développement 2017/2021 pour la mise aux normes de l'aérodrome de Magenta, l'Etat s'engage à financer l'opération à hauteur de 30 %.

Action A0502-05 : Gestion des aéroports territoriaux

Direction de l'aviation civile (DAC) **37 318 614 F**

Des redevances d'atterrissage et d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers (dite redevance passager) sont perçues depuis le 1er février 2017 par la Nouvelle-Calédonie en tant que gestionnaire en régie directe de Lifou à hauteur de 100 F.CFP par passager. Leurs produits en année pleine sont estimés à **14,8 MF** (5,8 MF atterrissage + 9 MF passagers), sous hypothèse de stabilité du trafic aérien.

L'échéancier de mise en œuvre des mesures de sûreté adaptées sur les aérodromes domestiques concernera Lifou à partir du 1er octobre 2018. Ces mesures de sûreté sont prévues d'être financées par une taxe d'aéroport prélevée par l'Etat pour chaque passager au départ et reversée à la Nouvelle-Calédonie comme au gestionnaire en régie directe de l'aéroport. Les produits de cette taxe sont évalués à **18,6 MF** pour Lifou au titre du dernier trimestre 2018.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
G. TYUIENON	**884 460 315**	**1 737 910 160**	**1 571 064 702**	**90%**	**1 358 768 134**	**-22%**
A0502-03 : Développer l'aéroport de Koné	**27 188 974**	**260 591 239**	**257 536 824**	**99%**	**30 000 000**	**-88%**
Investissements	27 188 974	260 591 239	257 536 824	99%	30 000 000	-88%
A0502-04 : Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic	**147 727 635**	**655 220 109**	**613 699 491**	**94%**	**587 000 000**	**-10%**
Fonctionnement	-	-	-		2 000 000	
Investissements	147 727 635	655 220 109	613 699 491	94%	585 000 000	-11%
A0502-05 : Gestion des aéroports territoriaux	**445 558 557**	**410 646 540**	**348 599 201**	**85%**	**449 762 594**	**10%**
Fonctionnement	272 688 948	265 162 093	212 824 794	80%	193 303 864	-27%
Investissements	172 869 609	145 484 447	135 774 407	93%	256 458 730	76%
A0502-06 : Exercer une tutelle économique sur les compagnies aériennes localeset sur les aéroports	**-**	**350 000 000**	**350 000 000**	**100%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	-	350 000 000	350 000 000	100%	-	-100%
A0502-07 : Contribuer à la continuité territoriale aérienne	**263 985 149**	**61 452 272**	**1 229 186**	**2%**	**292 005 540**	**375%**
Fonctionnement	263 985 149	61 452 272	1 229 186	2%	292 005 540	375%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
G. TYUIENON	**884 460 315**	**1 737 910 160**	**1 571 064 702**	**90%**	**1 358 768 134**	**-22%**
Fonctionnement	**536 674 097**	**676 614 365**	**564 053 980**	**83%**	**487 309 404**	**-28%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	106 348 687	136 614 365	87 180 984	64%	146 309 404	7%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	429 078 527	540 000 000	476 872 996	88%	341 000 000	-37%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 246 883	-	-		-	
Investissements	**347 786 218**	**1 061 295 795**	**1 007 010 722**	**95%**	**871 458 730**	**-18%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 873 561	115 179 246	108 069 434	94%	59 000 000	-49%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 264 230	69 122 206	61 918 707	90%	287 458 730	316%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	227 536 427	876 994 343	837 022 581	95%	525 000 000	-40%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	112 000	-	-		-	

Action A0502-03 : Développer l'aéroport de Koné

Direction de l'aviation civile (DAC) **30 000 000 F**

INVESTISSEMENT

Les études relatives aux travaux d'aménagement de l'aérodrome de Koné se poursuivent sur 2018 pour la construction de la nouvelle aérogare et l'aménagement des aires de stationnement avion et des bretelles de la piste.

Echéancier AP (MF)	2017 (et antérieures)	2018	2019	2020
Aménagement aérodrome accueil ATR 72 : 2 200 MF	1 400	**30**	500	270
Voies de desserte Nord : 500 MF	10	**0**	490	

Action A0502-04 : Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic

Direction de l'aviation civile (DAC) **587 000 000 F**

FONCTIONNEMENT

Une AP a été ouverte au BS 2017 à hauteur de 50 MF pour la maintenance du WAM, prestation prévue au marché et rémunérée annuellement.

Echéancier AP (MF)	2017	2018	2019 et suivants
Projet navigation aérienne : 50 MF	0	2	48

INVESTISSEMENT

Financé sur AP

Aérodrome Magenta

Dans le cadre de la mise aux normes de code 3, les travaux de la déviation de la route provinciale (RP) 14 débutent. L'opération est inscrite dans le cadre du contrat de développement 2017/2021. Elle répond aux engagements de réalisation des aménagements nécessaires pour l'exploitation de l'ATR/72 : déviation de la RP14, élargissement de la piste et des aires de sécurité.

Les études pour l'agencement du parking public s'achèvent et le démarrage des travaux est prévu en milieu d'année.

Echéancier AP (MF)	2017 (et antérieures)	2018	2019	2020
Aérogare de fret : 700 MF	540	10	150	
Mise aux normes aérodrome de Magenta – CDV 17/21 1 415 MF	25	220	960	210
Parking public : 145 MF	0,5	10	134,5	

Aérodrome Lifou

Les travaux relatifs à l'extension et la rénovation de l'aérogare devraient commencer en juillet. La reconstruction de deux logements (un F4 et un F3) sont inscrits à hauteur de 75 MF.

L'ouverture d'une AP à hauteur de 380 MF est nécessaire pour le resurfaçage des aires aéronautiques dans le cadre de l'extension de l'aire de stationnement avion.

Echéancier AP (MF)	2017	2018	2019	2020
Extension aérogare : 1 500 MF	45	125	800	530
ASA Lifou : 380 MF		90	290	

Le coût global de l'installation du WAM (Wide Area Multilateration) est estimé à 200 MF. L'investissement dans cet équipement entre dans le cadre de stratégie globale d'amélioration des outils des contrôleurs aériens. Le marché, mis en place avec la collaboration de la DGAC, a débuté fin 2017.

Echéancier AP (MF)	2017	2018	2019
Projet navigation aérienne : 200 MF	0	130	70

Action A0502-05 : Gestion des aéroports territoriaux

Direction de l'aviation civile (DAC) **448 247 594 F**

FONCTIONNEMENT : 191,7 MF

Le budget alloué à cette action relève essentiellement de l'opérationnel et concentre les frais de fonctionnement et d'entretien des aérodromes : espaces verts, gardiennage, entretien des VIM, etc., soit une enveloppe d'environ **92 MF**.

L'ouverture d'une AE est sollicitée pour l'affermissement de la tranche conditionnelle relative à la maintenance des deux véhicules incendie dont la mise en service est fixée courant août (**3,2 MF**).

En outre, une enveloppe de **10,5 MF** sera consacrée à une étude qui concerne la gestion de aéroports (renouvellement du cahier de charges pour Magenta et mutualisation pour les aérodromes des Provinces), et pour la fin de l'étude de la délégation de service public aérienne intérieure.

Enfin, parmi les nouvelles propositions, un budget de **25 MF** est nécessaire pour le maintien réglementaire des compétences en lien avec la sécurité et un autre de **10 MF** pour la création de la fonction sûreté pour Lifou qui fera l'objet d'un marché.

Echéancier AP (MF)	2018	2019 et suivants
Véhicules SSLIA : 35 MF	3,2	31,8

Dépenses d'intervention

Les subventions d'équilibre sollicitées par la CCI sont estimées cette année à **51 MF** pour l'aérodrome de Magenta et pour la prestation d'assistance à Lifou.

INVESTISSEMENT : 256,5 MF

Financé sur AP

Une enveloppe de **6,5 MF** est sollicitée pour l'évolution du SIG de la DAC, tant par le développement de fonctionnalités spécifiques que par le renouvellement de licences logicielles.

Un budget de **117,5 MF** est consacré aux travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments et des voiries des aérodromes de Magenta, Koné et Lifou.

Sont également prévues sur cette action les dépenses relatives au matériel d'incendie et de secours pour les aérodromes de la Nouvelle-Calédonie, dont le renouvellement des deux camions pour Koné et Lifou (**115 MF**).

Echéancier AP (MF)	2017	2018	2019 et suivants
Projet SIG : 40 MF	22	6,5	11,5
EGR 2017/2021 : 370 MF	35	117,5	217,5
Véhicules SSLIA : 160,2 MF	0,1	115	45,1

Financé hors AP

Un budget de **17,5 MF** est requis pour d'une part le levé des obstacles dans les aérodromes (10 MF), et d'autre part l'acquisition de matériel de sécurité (7,5 MF).

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **1 515 000 F**

Les crédits concernent la location de terrains nécessaire au fonctionnement de la DAC.

Action A0502-07 : Contribuer à la continuité territoriale aérienne

Direction de l'aviation civile (DAC) **2 005 540 F**

Ces frais permettent le fonctionnement courant du Bureau d'Aide au Passager Aérien.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **290 000 000 F**

Une autorisation d'engagement de 350 MF a été votée pour le financement du déficit des lignes du Nord et des îles d'Air Calédonie. Ce financement transite par l'ADANC, pour laquelle 60 MF de crédits de paiement ont été inscrits en 2017. En 2018 il s'agit d'inscrire le solde, soit **290 MF**.

Programme P0503
Infrastructures et sécurité routières

Recettes : 306 000 000 F
Dépenses : 3 150 279 294 F

Enjeux et contexte

Le programme infrastructures et sécurité routière comporte deux volets :

- le volet infrastructures : routes et bâtiments ;
- le volet transports terrestres et circulation routière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme infrastructures et sécurité routière, pour le volet infrastructures, la DITTT construit, aménage et entretient les infrastructures telles que :

- les routes pour faciliter les déplacements des biens et des personnes dans les conditions de sécurité, et de régularité du temps de parcours adaptées aux ambitions de la Nouvelle-Calédonie ;
- les bâtiments destinés à recevoir les services publics liés à la circulation et à la sécurité routière.

Pour le volet transports terrestres et circulation routière, la DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles de transport routier de personnes...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour le réseau routier territorial long de 575 km porte sur un montant global d'investissement de 70 000 MF à réaliser sur une période initialement arrêtée à 25 ans.

Le PPI routier poursuit 4 objectifs :

- la conservation du patrimoine, notamment le renforcement des chaussées (durée de vie des chaussées portée à 20 ans) ;
- la mise en sécurité du réseau (signalisation, dispositifs de retenue, aménagements de sécurité,) ;
- la fiabilisation des temps de parcours (création de créneaux de dépassement) ;
- l'aménagement des traversées d'agglomération et de tribus, des carrefours accentogènes.

La modernisation des transports en Nouvelle-Calédonie passe par la mise en place d'une centrale de mobilité s'inscrivant dans le schéma global des transports et de la mobilité.

Pour ce qui concerne la circulation routière et les transports terrestres, le programme infrastructures est orienté vers la lutte contre l'insécurité routière par la mise en œuvre de dispositifs rendant obligatoires certaines procédures à suivre pour les usagers de la route, particuliers ou professionnels.

Objectifs

Le diagnostic de 2008 (réseau routier fragile et sous dimensionné) a conduit à considérer le premier objectif du PPI routier (pérennité du patrimoine) comme étant l'objectif prioritaire du plan quinquennal 2010-2014 ramené à 4 ans fin 2013. Celui-ci s'est traduit par la mobilisation de 6 200 MF pour la remise en état des chaussées sur l'ensemble du réseau sur les 8 400 MF de travaux réalisés.

Le plan quinquennal 2014-2018 prévoit un montant d'investissement de 16 800 MF réparti de la façon suivante :

- Aménagements des traversées d'agglomération et de tribus : 2 800 MF ;
- Créneaux de dépassement : 1 200 MF ;
- Aménagements de carrefours : 1 400 MF ;
- Renforcements de chaussée : 4 800 MF ;
- Renouvellements de couches de surface des chaussées : 3 400 MF ;
- Ouvrages d'art structurants : 3 000 MF ;
- Étude de mise à 2x2 voies de la RT1 section Port Laguerre-Tontouta : 200 MF.

Concernant la sécurité routière, les actions proposées doivent concourir à la réduction du nombre et de la gravité des accidents sur les routes de la Nouvelle-Calédonie, dans le strict respect des orientations issues plan quinquennal de la sécurité routière adopté en décembre 2013 par les membres du congrès. Ces objectifs se traduisent par des refontes réglementaires, des actions de sensibilisation et de communication et par la modernisation d'outils informatiques.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
G. TYUIENON	**259 626 971**	**303 500 000**	**247 615 347**	**82%**	**306 000 000**	**1%**
A0503-06 : Sécurité des véhicules						
Fonctionnement	254 083 370	246 500 000	210 715 600	85%	248 500 000	1%
A0503-08 : Aménagement et entretien des routes						
Fonctionnement	1 000 000	-	8 031 349		-	
Investissements	1 513 868	57 000 000	28 842 198	51%	57 500 000	1%
A0503-09 : Soutien et pilotage						
Fonctionnement	3 029 733	-	26 200		-	

Action A0503-06 : Sécurité des véhicules

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — **248 500 000 F**

Les recettes correspondent à :

- **15 MF** pour la vente des carnets d'immatriculation WW aux concessionnaires automobiles ;
- **210 MF** pour les redevances afférentes aux véhicules (changement de propriétaires-duplications) ;
- **23 MF** pour les redevances de visites techniques et des réceptions des véhicules ;
- **0,5 MF** pour les redevances de vérification des poids et mesures. (expertises concernant principalement les épreuves de citernes hydrocarbures).

Action A0503-08 : Aménagement et entretien des routes

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — **57 500 000 F**

Les recettes correspondent à :

- **50 MF** de la part de la commune de Voh ayant sollicité des prestations à sa charge dans le cadre de l'aménagement du carrefour RT1 Sud du village ;
- **7,5 MF** de la part de L'Etat et dans le cadre du CDI 2017/2021 pour la mise à deux fois deux voies de la RT1 entre Païta et la Tontouta.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
C. LIGEARD	**50 909 247**	**86 589 322**	**52 548 352**	**61%**	**80 000 000**	**-8%**
A0503-01 : Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)	**49 478 547**	**71 589 322**	**41 248 352**	**58%**	**70 000 000**	**-2%**
Fonctionnement	34 329 102	61 082 865	31 903 938	52%	60 000 000	-2%
Investissements	15 149 445	10 506 457	9 344 414	89%	10 000 000	-5%
A0503-05 : Aptitudes des conducteurs	**1 430 700**	**15 000 000**	**11 300 000**	**75%**	**10 000 000**	**-33%**
Fonctionnement	-	-	-		-	
Investissements	1 430 700	15 000 000	11 300 000	75%	10 000 000	-33%
G. TYUIENON	**4 179 635 530**	**3 939 421 614**	**3 646 432 427**	**93%**	**3 070 279 294**	**-22%**
A0503-02 : Délivrance des permis de conduire	**252 490**	**200 000**	**183 405**	**92%**	**250 000**	**25%**
Fonctionnement	252 490	200 000	183 405	92%	250 000	25%
A0503-05 : Aptitudes des conducteurs	**20 757 983**	**40 214 355**	**30 104 497**	**75%**	**30 090 000**	**-25%**
Fonctionnement	20 757 983	26 609 926	19 602 964	74%	24 690 000	-7%
Investissements	-	13 604 429	10 501 533	77%	5 400 000	-60%
A0503-06 : Sécurité des véhicules	**39 161 084**	**76 460 074**	**65 296 955**	**85%**	**120 590 000**	**58%**
Fonctionnement	37 107 227	44 220 996	38 544 745	87%	39 950 000	-10%
Investissements	2 053 857	32 239 078	26 752 210	83%	80 640 000	150%
A0503-07 : Réseau inter-provincial	**2 899 719**	**513 294 064**	**506 694 064**	**99%**	**234 100 000**	**-54%**
Fonctionnement	-	509 600 000	503 000 000	99%	206 600 000	-59%
Investissements	2 899 719	3 694 064	3 694 064	100%	27 500 000	644%
A0503-08 : Aménagement et entretien des routes	**4 058 861 108**	**3 242 262 246**	**2 990 314 579**	**92%**	**2 637 235 294**	**-19%**
Fonctionnement	383 588 571	388 848 716	343 250 393	88%	341 000 000	-12%
Investissements	3 675 272 537	2 853 413 530	2 647 064 186	93%	2 296 235 294	-20%
A0503-09 : Soutien et pilotage	**57 703 146**	**66 990 875**	**53 838 927**	**80%**	**48 014 000**	**-28%**
Fonctionnement	56 311 775	65 330 875	52 681 619	81%	47 714 000	-27%
Investissements	1 391 371	1 660 000	1 157 308	70%	300 000	-82%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
C. LIGEARD	**50 909 247**	**86 589 322**	**52 548 352**	**61%**	**80 000 000**	**-8%**
Fonctionnement	**34 329 102**	**61 082 865**	**31 903 938**	**52%**	**60 000 000**	**-2%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 329 102	37 122 466	8 443 539	23%	37 000 000	0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 000 000	23 000 000	22 500 000	98%	23 000 000	0%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	960 399	960 399	100%	-	-100%
Investissements	**16 580 145**	**25 506 457**	**20 644 414**	**81%**	**20 000 000**	**-22%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 500	-	-		-	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 430 700	15 000 000	11 300 000	75%	10 000 000	-33%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 368 363	6 589 075	6 151 532	93%	10 000 000	52%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	774 582	3 917 382	3 192 882	82%	-	-100%
G. TYUIENON	**4 179 635 530**	**3 939 421 614**	**3 646 432 427**	**93%**	**3 070 279 294**	**-22%**
Fonctionnement	**498 018 046**	**1 034 810 513**	**957 263 126**	**93%**	**660 204 000**	**-36%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	442 333 833	505 779 578	434 871 372	86%	443 704 000	-12%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 015 000	518 434 181	513 795 000	99%	216 000 000	-58%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 669 213	10 596 754	8 596 754	81%	500 000	-95%
Investissements	**3 681 617 484**	**2 904 611 101**	**2 689 169 301**	**93%**	**2 410 075 294**	**-17%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 917 007	112 934 190	93 748 418	83%	171 000 000	51%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	131 250 000	77 052 422	63 219 187	82%	34 235 294	-56%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	889 349	38 675 959	17 196 157	44%	26 340 000	-32%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	3 479 899 628	2 615 948 530	2 515 005 539	96%	2 128 500 000	-19%
45810303 - LOCAUX PERMIS DE CONDUIRE EN PROVINCE NORD	661 500	-	-		-	
45810808 - CARREFOUR VOH-SUD	-	60 000 000	-	0%	50 000 000	-17%

Action A0503-01 : Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation, réglementation et communication)

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — **70 000 000 F**

FONCTIONNEMENT : 60 MF

Fonctionnement courant : 37 MF

- 24 MF pour des prestations de sécurité routière : parcours du « SECURIBUS » en 10 évènements territoriaux, des campagnes de sécurité routière et des actions de contrôles des véhicules (éclairage, pneumatique)
- 4 MF pour des insertions écrites et pour une campagne de commination ;
- 5 MF pour le diagnostic sur le transport des matières dangereuses en NC ;
- 3 MF pour une étude socio-comportementale relative à la conduite sous l'empire de l'alcool ;
- 1 MF pour les indemnités de déplacements des agents de la sécurité routière lors des évènements territoriaux.

Subventions : 23 MF

- 10 MF en faveur du CHT fonctionnement du matériel de dépistage de stupéfiants mis à disposition du CHT par convention ;
- 8 MF en faveur de l'association APRNC œuvrant dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation à la sécurité routière ;
- 4 MF en faveur de l'association ANTINEA œuvrant dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation à la sécurité routière ;
- 1 MF en faveur de diverses associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation à la sécurité routière.

INVESTISSEMENT : 10 MF

Il est proposé 10 MF de CP matériel de sécurité routière mis à la disposition des forces de l'ordre et destiné à la lutte contre l'insécurité routière.

Action A0503-02 : Délivrance des permis de conduire

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — **250 000 F**

Il est proposé **0,25 MF** de CP frais d'impression et frais postaux du guichet unique chargé de la délivrance des permis de conduire et des cartes grises.

Action A0503-05 : Aptitudes des conducteurs

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) — **40 090 000 F**

FONCTIONNEMENT : 24,69 MF

Financé AE : 16 MF

Il est proposé 16 MF de CP sur l'AE 2015-1, pour le financement du dispositif « permis pour l'emploi ».

Fonctionnement courant : 8,69 MF

- 4,09 MF pour les frais de déplacement des agents et de fonctionnement du bureau de l'éducation routière ;
- 1 MF pour l'entretien et la maintenance du simulateur d'accident « AUTOCHOC » ;
- 0,8 MF pour le renouvellement du petit matériel pour la salle de code et SECURIBUS ;
- 0,8 MF pour la création d'un outil pour la planification des examens du permis de conduire ;
- 2 MF pour l'achat de 4 500 exemplaires du code de la route NC (revendu 500 F l'exemplaire par l'imprimerie administrative).

INVESTISSEMENT : 15,40 MF

Financé AP : 10 MF
Il est proposé 10 MF de CP sur l'AP 2017-5, subvention en faveur de la commune de Dumbéa pour la réalisation d'une piste d'éducation routière.

Financé HAP : 0,4 MF
Il est proposé 0,4 MF de CP pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un téléviseur pour la salle de code de la Vallée du Tir.

Subventions : 5 MF
Il est proposé 5 MF de CP pour diverses subventions d'équipements d'éducation routière en faveur des communes.

Action A0503-06 : Sécurité des véhicules

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **94 090 000 F**

INVESTISSEMENT : 80,64 MF

Financé AP : 58 MF

Il est proposé 58 MF de CP sur l'AP 2017-4, extension et réhabilitation des locaux du CCTV de Rivière-Salée

Financé HAP : 22,64 MF

Renouvellement du matériel ancien du centre de contrôle technique de Rivière-Salée et équipement du futur centre de contrôle technique des véhicules de Canala. (Lignes de contrôle + décéléromètres) ainsi que des panneaux de signalisation pour les essais de freinage effectués sur les routes territoriales.

FONCTIONNEMENT : 13,45 MF

- 9,30 MF pour les frais de déplacement des agents et fonctionnement des centres de contrôle technique des véhicules (CCTV) ;
- 3,65 MF pour l'entretien et la réparation du matériel, de l'outillage et du mobilier pour les CCTV de Rivière-Salée et Koné, et également la remise à niveau périodique des matériels de contrôle de vitesse ;
- 0,5 MF de consommables pour le petit entretien effectué en régie sur les installations.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **26 500 000 F**

Les crédits concernent la location du CCTV de Bako nécessaire au fonctionnement de la DITTT.

Action A0503-07 : Réseau interprovincial

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres **234 100 000 F**

FONCTIONNEMENT : 206,60 MF

Fonctionnement courant : 6,60 MF
Il s'agit de l'AMOA pour la centrale de mobilité, correspondant à 60 jours d'accompagnement.

Subventions : 200 MF
L'inscription correspond à la participation financière de la NC au fonctionnement du SMTI (article 12 des statuts du syndicat).

INVESTISSEMENT : 27,50 MF

Financé AP : 27,50 MF

Mise en place d'une centrale de mobilité en Nouvelle Calédonie. Il s'agit d'une application informatique relative aux informations sur le réseau intermodal de transport (maritime, aérien et terrestre) permettant aux usagers calédoniens de faciliter leurs déplacements sur tout le territoire. (prérequis pour la mise en place d'une billetterie et d'une tarification unique à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Projet prévu dans le cadre du SGTM-NC et inscrit dans le discours de politique générale d'avril 2015**.**

Action A0503-08 : Aménagement et entretien des routes

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **2 637 235 294 F**

FONCTIONNEMENT : 341 MF

Fonctionnement courant : 161 MF
- 0,5 MF pour divers frais d'annonces, d'insertions, communications dans les médias ;
- 135 MF pour l'entretien de voirie en province Nord ;
- 10 MF pour l'entretien de voirie à Lifou ;
- 7 MF de comptages routiers, d'études spécifiques et d'imprévus ;
- 0,5 MF pour les dommages et intérêts ;
- 8 MF pour l'entretien de voirie hors délégation de gestion.

Dépenses d'intervention : 180 MF
Il s'agit de l'entretien de la RT1 et de la RT3 en province Sud (Convention 2010C02BIR).

INVESTISSEMENT : 2 296,24 MF

Financé AP : 2 246,24 MF

Opérations programmées dans le plan quinquennal d'investissement routier (PQIR) 2014-2018.

Il est proposé l'inscription de **407,5 MF** de CP sur l'AP 2010-1 pour les opérations suivantes :

- 0503P424 P10 R1-055/078-Renforcement Tontouta/Boulouparis ;
- 0503P325 P10 R1-355/370-Renforcement Kaala-Gomen/Koumac ;
- 0503P422 P10 R0-000/000-Etudes générales sur ouvrages d'arts ;
- 0503P528 P10 R1-008/010-Boulevard urbain Dumbéa ;
- 0503P535 P10 R3-102/103-Traversée de Ponérihouen ;
- 0503P616 P10 R0-000/000-Equipements de la route ;
- 0503P617 P10 R0-000/000-Opérations de sécurités ponctuelles.

Il est proposé l'inscription de **440 MF** de CP sur l'AP 2011-1 pour l'opération suivante :
- 0503P423 P11 R1-017/017-Pont de Dumbéa.

Il est proposé l'inscription de **47 MF** de CP sur l'AP 2012-2 pour l'opération suivante :

- 0503P902 Projet PHP Nouville.

Il est proposé l'inscription de **1 297,5 MF** de CP sur l'AP 2013-1 pour les opérations suivantes :

- 0503P107 R0-000/000-Etudes générales PPI ;
- 0503P114 P14 R1-000/000-Renouvellement couche de roulement RT1 ;
- 0503P115 P14 R3-000/000-Renouvellement couche de roulement RT3 ;
- 0503P206 P16 R1-122/125-Créneau butte à Charbon ;
- 0503P342 P16 R1-236/250-Plaine des Gaïacs ;
- 0503P343 P17 R3-130/135-Renforcement chaussée Poindimié ;
- 0503P424 P13 R3-000/000-Mise à deux voies d'ouvrages RT3 ;
- 0503P621 P14 R0-000/000-Aménagement carrefours RT1.

Il est proposé l'inscription de **25 MF** de CP sur l'AP 2017-1 pour l'opération suivante :

- 0503P209 Etudes mise à deux fois deux voies la RT1 entre Païta et la Tontouta. (CDI 2017/2021).

Subventions CDI 2017/2021 : 29,24 MF

15 MF de CP sur l'AP 2017-2 participation financière de la Nouvelle-Calédonie. Contrat de développement 2017/2021 Etat-Inter collectivités : Opération n° I-1 : Contournement du Mont-Dore.

14,24 MF de CP sur l'AP 2017-3 participation financière de la Nouvelle-Calédonie. Contrat de développement 2017/2021 Etat-Inter collectivités : Opération n° I-2 : Amélioration liaison interprovinciale sur la côte Est (Route Thio-Canala)

Financé HAP : 50 MF
- 50 MF pour l'aménagement du carrefour RT1 Voh Sud (Convention n° 21/SR16).

Action A0503-09 : Soutien et pilotage

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **48 014 000 F**

FONCTIONNEMENT : 47,71 MF

Il s'agit des frais de fonctionnement de la direction (eau, électricité, téléphone, fournitures de bureau, nettoyage des locaux...) et des dépenses transversales.

INVESTISSEMENT : 0,30 MF

0,30 MF sont sollicités pour divers matériels équipement de la direction (téléphones, mobiliers…) et frais d'insertion des marchés publics. Il s'agit de dépenses transversales.

Programme P0504
Transports et activités maritimes

Recettes : 3 680 000 F
Dépenses : 235 616 200 F

Enjeux et contexte

Ce programme permet de maintenir le niveau de qualité des moyens humains et matériels, nautiques et terrestres actuel du service à isopérimètre d'intervention. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les usagers de la mer.

Objectif

L'objectif est de garantir la sécurité des routes maritimes par un balisage conforme et fiable et une connaissance hydrographique sûre.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
G. TYUIENON	**-**	**3 500 000**	**4 230 000**	**121%**	**3 680 000**	**5%**
A0504-09 : Développement, modernisation et entretien du balisage						
Fonctionnement	-	-	4 230 000		-	
A0504-11 : Contribuer à la continuité territoriale maritime						
Fonctionnement	-	2 000 000	-	0%	2 000 000	0%
A0504-12 : Amélioration accueil des croisiéristes						
Investissements	-	1 500 000	-	0%	1 680 000	12%

Action A0504-11 : Contribuer à la continuité territoriale maritime

Direction des affaires maritimes (DAM) 2 000 000 F

La seule recette attendue provient de la contribution de la province Sud au dispositif de continuité territoriale maritime (délibération n° 337 du 30 décembre 2013). Cette recette est évaluée à 2 MF.

Action A0504-12 : Amélioration accueil des croisiéristes

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) 1 680 000 F

Ces crédits correspondent à la participation de l'Etat à l'opération village Océanien. Cette opération est inscrite au contrat de développement 2017-2021.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
G. TYUIENON	**251 227 638**	**241 413 115**	**123 339 725**	**51%**	**235 616 200**	**-2%**
A0504-01 : Droit du travail et inspection du travail maritime	**-**	**176 988**	**176 988**	**100%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	-	176 988	176 988	100%	-	-100%
A0504-02 : Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime	**57 210**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	57 210	-	-		-	
A0504-03 : Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité	**2 421 380**	**3 530 500**	**1 993 086**	**56%**	**2 698 000**	**-24%**
Fonctionnement	2 421 380	3 530 500	1 993 086	56%	2 698 000	-24%
A0504-05 : Sécurité, Police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	**26 760 000**	**12 000 000**	**12 000 000**	**100%**	**10 500 000**	**-13%**
Fonctionnement	6 760 000	12 000 000	12 000 000	100%	10 500 000	-13%
Investissements	20 000 000	-	-		-	
A0504-09 : Développement, modernisation et entretien du balisage	**73 173 175**	**109 286 900**	**60 631 757**	**55%**	**85 030 200**	**-22%**
Fonctionnement	46 651 275	44 686 900	33 987 458	76%	37 330 200	-16%
Investissements	26 521 900	64 600 000	26 644 299	41%	47 700 000	-26%
A0504-10 : Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales	**171 570**	**1 281 008**	**1 129 400**	**88%**	**200 000**	**-84%**
Fonctionnement	171 570	1 281 008	1 129 400	88%	200 000	-84%
A0504-11 : Contribuer à la continuité territoriale maritime	**148 644 303**	**75 237 719**	**47 408 494**	**63%**	**55 088 000**	**-27%**
Fonctionnement	118 644 303	75 237 719	47 408 494	63%	55 088 000	-27%
Investissements	30 000 000	-	-		-	
A0504-12 : Amélioration accueil des croisiéristes	**-**	**39 900 000**	**-**	**0%**	**82 100 000**	**106%**
Investissements	-	39 900 000	-	0%	82 100 000	106%
N.METZDORF	**4 400 000**	**3 170 000**	**3 170 000**	**100%**	**-**	**-100%**
A0504-05 : Sécurité, Police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	**4 400 000**	**3 170 000**	**3 170 000**	**100%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	4 400 000	3 170 000	3 170 000	100%	-	-100%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
G. TYUIENON	**251 227 638**	**241 413 115**	**123 339 725**	**51%**	**235 616 200**	**-2%**
Fonctionnement	**174 705 738**	**136 913 115**	**96 695 426**	**71%**	**105 816 200**	**-23%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 246 473	68 732 158	38 961 386	57%	45 316 200	-34%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	57 210	-	-		-	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 402 055	68 180 957	57 734 040	85%	60 500 000	-11%
Investissements	**76 521 900**	**104 500 000**	**26 644 299**	**25%**	**129 800 000**	**24%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	190 928	12 685 688	5 970 087	47%	5 600 000	-56%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	50 000 000	33 500 000	-	0%	76 500 000	128%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 752 269	4 489 620	1 953 668	44%	-	-100%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	13 578 703	53 824 692	18 720 544	35%	47 700 000	-11%
N.METZDORF	**4 400 000**	**3 170 000**	**3 170 000**	**100%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	**4 400 000**	**3 170 000**	**3 170 000**	**100%**	**-**	**-100%**
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 400 000	3 170 000	3 170 000	100%	-	-100%

Action A0504-03 : Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité

Direction des affaires maritimes (DAM) **2 698 000 F**

Il est proposé de maintenir au niveau de 2017, la dotation affectée à cette action, soit **2,7 MF**, qui correspond au coût, en fonctionnement courant, du déplacement des inspecteurs de la sécurité des navires, et à la sensibilisation du public sur la sécurité des loisirs nautiques.

Action A0504-05 : Sécurité, Police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales

Direction des affaires maritimes (DAM) **10 500 000 F**

Cette action se compose des subventions de fonctionnement attribuées à l'association des sauveteurs en mer (SNSM, **6,5 MF**) et au cluster maritime (**4 MF**).

Les concours à la SNSM et au cluster maritime sont inchangés par rapport à l'exercice 2017. En revanche, la dotation à la confédération des pêcheurs côtiers augmente significativement, en raison du passage à temps plein du salarié de la confédération, jusqu'à présent à mi-temps. Il convient de rappeler que les pêcheurs côtiers ne sont représentés dans aucune chambre consulaire.

Action A0504-09 : Développement, modernisation et entretien du balisage

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **85 030 200 F**

INVESTISSEMENT : 47,7 MF

- 41,7 MF : poursuite de la construction d'un nouveau phare au Cap des pins (hauteur 28,00m). Marché de fourniture n° 27M17 + modernisation des E.S.M. ;
- 6 MF : travaux d'adaptation pour la mise en place du sondeur multifaisceaux (SMF) sur le baliseur Louis HENIN pendant la mise en cale sèche de février 2018 + carénage.

FONCTIONNEMENT : 37,33 MF

- 4,94 MF : frais de déplacement des agents des phares et balises et télécommunications du service ;
- 6 MF : entretien de la voirie maritime ;
- 5 MF : entretien de la flotte. (1 baliseur et 3 vedettes) ;
- 4 MF : carburant ;
- 3 MF : électricité ;
- 2,8 MF : alimentation ;
- 11,59 MF : fournitures diverses, pharmacie, réparations outillage et matériels.

Action A0504-10 : Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) **200 000 F**

FONCTIONNEMENT : 0,2 MF

Frais de déplacement des agents de la Base Hydrographique de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0504-11 : Contribuer à la continuité territoriale maritime

Direction des affaires maritimes (DAM) **55 088 000 F**

La Nouvelle-Calédonie doit faire face à deux dépenses. La plus importante concerne la subvention à la Sudiles au titre de la continuité maritime, évaluée cette année à **50 MF**, dans la continuité des exercices 2016 et 2017. Dans le cadre de la mission d'expertise sur la mise en œuvre de délégations de service public pour la desserte des iles, la Nouvelle-Calédonie pourrait également devoir s'acquitter de **5,08 MF**, si les deux dernières tranches des études sont affermies, en application d'un marché passé en 2016.

Action A0504-12 : Amélioration accueil des croisiéristes

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **5 600 000 F**

L'opération de « village océanien » est en cours de programmation, les crédits permettent le financement de ces études.

Direction des affaires maritimes (DAM) **76 500 000 F**

Au titre du contrat de développement 2017-2021, l'action VII-1 « amélioration de l'accueil des croisiéristes » devrait conduire la Nouvelle-Calédonie à participer aux travaux d'aménagement des sites de Kuto (île des Pins), Easo (Lifou) et Poum à hauteur de 30% du montant total des opérations engagées, soit 76.5 MF en investissement.

	P0501 Contrôle et exploitation aériens	P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	P0503 Infrastructures et sécurité routières	P0504 Transports et activités maritimes
Fonctionnement				
Recettes	**10 000 000**	**37 318 614**	**248 500 000**	**2 000 000**
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses		15 451 130	248 500 000	
(73) impôts et taxes		18 600 000		
(74) dotations, subventions et participations	10 000 000			2 000 000
(75) autres produits de gestion courante		3 267 484		
Dépenses	**41 600 523**	**487 309 404**	**720 204 000**	**105 816 200**
Aides directes et indirectes			16 000 000	
Autres charges de fonctionnement	16 044 023	66 680 222	400 790 000	31 148 000
Charges exceptionnelles			500 000	
Charges fixes de fonctionnement	25 556 500	78 691 682	79 914 000	14 168 200
Remboursements aux collectivités		937 500		
Subventions, participations et autres charges d'activité		341 000 000	223 000 000	60 500 000
Investissements				
Recettes		**66 000 000**	**57 500 000**	**1 680 000**
AP P0502-2017/5 - CDV 17-21 MISE AUX NORMES AERODROME DE MAGENTA - PART ETAT		66 000 000		
AP P0503-2017/6 - CDV17/21 MISE 2 FOIS 2 VOIES PAITA LA TONTOUTA			7 500 000	
AP P0504-2017/3 - VILLAGE OCEANIEN - PAR ETAT				1 680 000
Opération pour tiers CARREFOUR VOH-SUD			50 000 000	
Dépenses	**55 562 000**	**871 458 730**	**2 430 075 294**	**129 800 000**
AP P0501-2011/1 - EXTENSION SEAC - NC	12 000 000			
AP P0502-2008/3 - MAGENTA-CONSTRUCTION AEROGARE FRET		10 000 000		
AP P0502-2010/1 - KONE AMENAGEMENT AERODROME ACCUEIL ATR42		30 000 000		
AP P0502-2011/4 - DEVELOPPEMENT SIG - DAC		6 500 000		
AP P0502-2016/1 - EXTENSION AEROGARE DE LIFOU		125 000 000		
AP P0502-2016/2 - DEPLOIEMENT OUTIL SURVEILLANCE WAM - NC		130 000 000		
AP P0502-2016/3 - AMENAGEMENT DU PARKING PUBLIC AEROGARE DE MAGENTA		10 000 000		
AP P0502-2016/5 - ACHAT VEHICULES SSLIA POUR LES AERODROMES DE LA NC		115 000 000		
AP P0502-2017/1 - EGR 2017/2021		117 500 000		
AP P0502-2017/3 - CDV 17-21 MISE AUX NORMES AERODROME DE MAGENTA		220 000 000		
AP P0503-2010/1 - PROGRAMME ROUTIER 2010-2015			407 500 000	
AP P0503-2011/1 - PROGRAMME ROUTIER 2011-2016			440 000 000	
AP P0503-2012/2 - PROJET HOSPITALIER PRIVE			47 000 000	
AP P0503-2013/1 - PROGRAMME ROUTIER 2013/2018			1 297 500 000	
AP P0503-2013/3 - CREATION CENTRALE MOBILITE			27 500 000	
AP P0503-2017/1 - CDV17-21 MISE A DEUX FOIS DEUX VOIES RT1 PAITA-TTA			25 000 000	
AP P0503-2017/2 - CDI17-21 CONTOURNEMT MT DORE			15 000 000	
AP P0503-2017/3 - CDI17-21 LIAISON - THIO CANALA			14 235 294	
AP P0503-2017/4 - EXTENSION DU CCTV RIVIERE SALE			58 000 000	
AP P0503-2017/5 - PISTE EDUCA ROUTIERE DUMBA			10 000 000	
AP P0504-2017/1 - CDI 17-21 AMELIORATION INFRA ACCUEIL DES CROISIERISTES				76 500 000
AP P0504-2017/2 - CDV 17-21 ACCUEIL CROISIERISTES NOUMEA-CREATION VILLAGE OCEANIEN				5 600 000
HAP immobilisations corporelles	1 150 000	7 458 730	33 340 000	
HAP immobilisations en cours	4 182 000			47 700 000
HAP immobilisations incorporelles		10 000 000		
HAP subventions d'équipement versées			5 000 000	
Opération pour tiers CARREFOUR VOH-SUD			50 000 000	
AP P0502-2018/1 - AIRE DE STATIONNEMENT AVION A LIFOU		90 000 000		
AP P0501-2018/1 - FOURNITURE EQUIPEMENTS NAVIGATION AERIENNE	24 730 000			
AP P0501-2018/2 - ACHAT ET INSTALLATION VOR LTO ILOT UERE	13 500 000			

Mission 06
Santé

RECETTES : 514 690 000 F
DEPENSES : 1 154 009 584 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 485 508 282 F.

Offre et qualité de soins

Prévention, veille, surveillance

Expertise et alerte

Santé environnementale

Médipôle et hôpital de Koné

Au travers d'un dispositif hospitalier public et privé disposant des matériels les plus modernes, de personnels de santé hautement qualifiés, d'une politique en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale, la Nouvelle-Calédonie compétente dans le domaine de la santé, a engagé, de façon constante, une action forte pour préserver la santé de ses concitoyens et pour améliorer leur prise en charge en cas d'accident de santé.

La concrétisation aux alentours de 2015 du projet de construction d'un nouvel hôpital à Koutio et à Koné, la mise en œuvre de nouveaux schémas territoriaux d'organisation sanitaire, socles d'une répartition spatiale plus efficiente au bénéfice de la population, la poursuite d'un programme ambitieux en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale qui passe par la poursuite de la politique de vaccination, la lutte contre les maladies à forte morbidité ou l'amélioration des données naturelles telles que l'eau, l'air ou l'amiante environnementale, la modernisation et l'extension de sa réglementation en matière de protection sociale sont autant d'éléments démontrant la haute priorité du secteur de la santé dans la politique publique conduite par la Nouvelle-Calédonie.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	**5 395 185 187**	**2 251 665 547**	**1 578 553 529**	**70%**	**514 690 000**	**-77%**
P0601 Offre et qualité de soins	30 000 000	30 000 000	30 085 585	100%	30 000 000	0%
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	31 155 169	33 200 000	30 442 397	92%	34 250 000	3%
P0603 Santé environnementale	-	185 000 000	185 000 000	100%	-	-100%
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	5 334 030 018	2 003 465 547	1 333 025 547	67%	450 440 000	-78%
Dépenses	**4 471 504 228**	**3 024 318 491**	**1 958 681 525**	**65%**	**1 154 009 584**	**-62%**
P0601 Offre et qualité de soins	1 080 208 393	496 596 009	482 608 140	97%	421 133 000	-15%
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	88 658 376	130 346 568	58 654 977	45%	59 882 000	-54%
P0603 Santé environnementale	154 134 620	298 845 381	116 008 175	39%	127 352 016	-57%
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	3 148 502 839	2 098 530 533	1 301 410 233	62%	545 642 568	-74%

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Déwé GORODEY, Valentine EURISOUKE.

Après avoir engagé et fait aboutir la restructuration complète de notre offre hospitalière publique et privée au travers la construction du médipôle de Koutio, de la construction du nouvel hôpital de Koné, des travaux de restructuration des hôpitaux de Koumac et Poindimié et du soutien à la construction de la nouvelle clinique privée Ile Nou-Magnin , la Nouvelle Calédonie s'est engagée dans une réflexion sur l'indispensable évolution de son système de soins et de protection sociale.

Au travers du plan Do Kamo « être épanoui », issu d'une intense concertation avec tous les acteurs de la vie sociale de notre pays , c'est l'émergence et la mise en œuvre d'une politique entièrement repensée dans le domaine sanitaire qui est proposée pour maintenir un accès aux soins alliant modernité, prise en compte globale des facteurs sociétaux incontournables en matière de préservation de la santé , respect et utilisation de nos savoir-faire dans le domaine de la médecine traditionnelle tout en préservant, dans la durée, l' assise financière de notre système de protection sociale.

La poursuite de la rationalisation de notre politique en matière d'accès aux soins tant dans les établissements d'hospitalisation que dans la médecine de ville, la facilitation des conditions d'accès aux soins pour la population , l'accentuation des programmes de prévention et des actions de coordination des politiques sanitaires en lien avec l'agence sanitaire et sociale doivent être des éléments clef de la mise en œuvre de la nouvelle philosophie insufflée par le Plan Dokamo dont les lignes directrices et fondatrices d'une nouvelle politique sanitaire ont recueilli l'assentiment unanime des forces vives de notre pays.

Programme P0601
Offre et qualité de soins

Recettes : 30 000 000 F
Dépenses : 421 133 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 215 748 321 F.

Enjeux et contexte

Ce programme doit permettre d'améliorer la prise en charge du patient en s'appuyant sur l'amélioration de :

- la sécurité des soins,
- la qualité de la prise en charge des patients et leur satisfaction,
- l'accès à de nouvelles technologies,
- l'équité dans l'accès aux soins grâce à une répartition optimale de l'offre de soins.

Objectifs

Les actions conservées relèvent essentiellement des objectifs suivants :

- la sécurisation des environnements de soins et la qualité des produits de santé délivrés en Nouvelle-Calédonie ;
- le suivi et la mise en œuvre des schémas d'organisation sanitaire (périnatalité).

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
V. EURISOUKE	**30 000 000**	**30 000 000**	**30 085 585**	**100%**	**30 000 000**	**0%**
A0601-05 : Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur						
Investissements	30 000 000	30 000 000	30 000 000	100%	30 000 000	0%
A0601-09 : Soutien et pilotage: fonctionnement global DASS (hors PJEJ)						
Fonctionnement	-	-	85 585		-	

Action A0601-05 : Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) 30 000 000 F

En 2016, l'avance de trésorerie à court terme d'un montant global de 418,5 MF CFP accordée au centre hospitalier du Nord a été transformée en prêt à taux zéro pour une durée de 14 ans.

Les 30 MF inscrit au BP 2018 correspondent à la deuxième annuité de remboursement par le CHN.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
V. EURISOUKE	**1 080 208 393**	**496 596 009**	**482 608 140**	**97%**	**421 133 000**	**-15%**
A0601-03 : Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics	**110 000 000**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	110 000 000	-	-		-	
A0601-05 : Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	**829 185 388**	**366 667 290**	**365 622 025**	**100%**	**341 000 000**	**-7%**
Fonctionnement	410 685 388	366 667 290	365 622 025	100%	341 000 000	-7%
Investissements	418 500 000	-	-		-	
A0601-06 : Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé	**13 764 658**	**7 590 469**	**6 090 469**	**80%**	**6 500 000**	**-14%**
Fonctionnement	13 764 658	7 590 469	6 090 469	80%	6 500 000	-14%
A0601-07 : Régulation et organisation de l'offre de soins	**31 289 857**	**31 050 903**	**31 050 903**	**100%**	**27 000 000**	**-13%**
Fonctionnement	30 289 857	31 050 903	31 050 903	100%	27 000 000	-13%
Investissements	1 000 000	-	-		-	
A0601-08 : Aide, conseils et expertises	**461 855**	**443 497**	**-**	**0%**	**500 000**	**13%**
Fonctionnement	461 855	443 497	-	0%	500 000	13%
A0601-09 : Soutien et pilotage: fonctionnement global DASS (hors PJEJ)	**95 506 635**	**90 843 850**	**79 844 743**	**88%**	**46 133 000**	**-49%**
Fonctionnement	93 907 131	90 232 644	79 236 962	88%	45 633 000	-49%
Investissements	1 599 504	611 206	607 781	99%	500 000	-18%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
V. EURISOUKE	**1 080 208 393**	**496 596 009**	**482 608 140**	**97%**	**421 133 000**	**-15%**
Fonctionnement	**659 108 889**	**495 984 803**	**482 000 359**	**97%**	**420 633 000**	**-15%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	108 133 644	98 317 513	85 378 334	87%	52 633 000	-46%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	98 121 942	50 007 290	49 256 121	98%	51 000 000	2%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	452 853 303	347 660 000	347 365 904	100%	317 000 000	-9%
Investissements	**421 099 504**	**611 206**	**607 781**	**99%**	**500 000**	**-18%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 000 000	-	-		-	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 599 504	581 206	577 781	99%	500 000	-14%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	418 500 000	30 000	30 000	100%	-	-100%

Action A0601-05 : Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur

Direction des ressources humaines (DRH) — 51 000 000 F

Les conventions des 03/12/2015, 13/05/2016 et 28/06/2016 prévoient le remboursement de la rémunération et des charges patronales de 3 agents de l'Institut Pasteur par la Nouvelle-Calédonie, entraînant une dépense estimée à **51 MF** en 2018.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) — 290 000 000 F

Subvention à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) : 290 MF

En 2018, la subvention de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie à l'IFPSS est de 290 MF, contre 294 MF en 2017. La subvention vise à participer aux charges de structures de l'établissement.

Il est à noter qu'une partie du financement de l'établissement est assurée par convention avec la DFPC dans le cadre de la commande publique. Pour 2018, l'IFPSS a répondu à la commande publique de la Nouvelle-Calédonie sur 3 types de formation : infirmier, aide-soignant, AAP

(Accompagnateur d'autonomie de la personne). La prévision de recette est de l'ordre de 47 MF, ce qui correspond à une diminution de 7 MF au regard du budget 2017.
En 2017, l'IFPSS a formé 280 apprenants (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires d'autonomie à la personne (AAP) ….) dont 105 apprenants pris en charge par la DFPC en ce qui concerne les frais pédagogiques.

Pour information, le fonds de roulement 2017 est estimé à 123 MF, soit 126 jours de fonctionnement.

Action A0601-06 : Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **6 500 000 F**

6 MF sont sollicités pour permettre les actions suivantes :

- Le **conventionnement d'un expert (gaz médicaux)** à hauteur de **4 MF** :

Un établissement pharmaceutique de fabrication de gaz médicaux a été créé en 2016 sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de la société GAZPAC qui fabrique de l'oxygène médical et d'autres gaz médicaux pour le territoire et pour Wallis et Futuna.

C'est le premier établissement de fabrication de médicaments à se créer sur le territoire. La DASS a instruit conjointement ce dossier avec l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM).

L'ANSM est intervenue, au travers d'une convention signée entre la Nouvelle-Calédonie et l'ANSM, en tant qu'expert auprès de la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS), pour mener la visite de pré-inspection d'ouverture.

Un expert indépendant doit venir sur le territoire pour la réalisation des visites d'évaluation de la conformité des installations, après ouverture et en fonctionnement.

↳ *Délibération n° 6/CP du 14 octobre 2014 sollicitant la collaboration de « l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé » (ANSM) et portant habilitation de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer la convention de collaboration avec l'ANSM.*

↳ *Délibération n° 31/CP du 5 avril 2016 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de coopération entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et portant habilitation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à le signer.*

- Des **analyses diverses** à hauteur de **2 MF** :

Lors des inspections, des ***prélèvements de surface*** sont effectués (tatoueurs, perceurs, pharmacies, dentistes, etc.). Les analyses sont réalisées par le laboratoire du CHT. Les inspections sont menées au rythme moyen d'une par semaine ce qui équivaut à 2 prélèvements par inspection, soit environ 104 analyses x 1700 F = 176 800 F.

Au cours des contrôles douaniers, des **compléments alimentaires ou des médicaments sont saisis**. Dans le but de participer à la détection de médicaments falsifiés (substances cachées par exemple), ces produits sont analysés.

Le coût moyen de ces analyses s'élève à 132 000 F par produit.

↳ *Délibération n° 46/CP du 20 avril 2011 relative à la police sanitaire et à l'organisation des vigilances des produits de santé.*

↳ *Délibération n° 100 du 7 janvier 2016 instituant le chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie I de la partie réglementaire du code de la santé publique de la Nouvelle-Calédonie (pratique du tatouage par effraction cutanée ; du perçage corporel et du maquillage permanent).*

Le projet de délibération sur la « **loi Leonetti-Clayes** » nécessite une information de ladite loi auprès des usagers avec mise en place de supports de communication et de formation des professionnels de santé. A ce titre, il est sollicité **0,2 MF** de crédits pour de la PAO et **0,3 MF** de prestations de services.

Action A0601-07 : Régulation et organisation de l'offre de soins

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **27 000 000 F**

Dans le cadre du schéma d'organisation des soins de la Périnatalité, le financement d'un centre d'hébergement des femmes enceintes présentant une menace d'accouchement prématuré et nécessitant de se rapprocher du Médipole est nécessaire. Il est sollicité l'inscription de **27 MF**, correspondant à une aide apportée à l'association « Naître en N-C ».

Action A0601-08 : Aide, conseils et expertises

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **500 000 F**

En vue de favoriser les déplacements des membres du **comité d'éthique**, une demande de crédits à hauteur de **0,5 MF** est sollicitée. Afin de simplifier la prise en charge des déplacements de ces bénévoles, une modification de la délibération n° 228 du 13/12/2006 est en cours. Ce texte prévoira notamment de changer les modalités de remboursement.

Délibération n°228 du 13/12/2006

Action A0601-09 : Soutien et pilotage: fonctionnement global DASS (hors PJEJ)

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **26 498 000 F**

I - Section fonctionnement

25,998 MF sont sollicités pour **le fonctionnement courant des services** de la DASS

Il convient de noter que courant février 2018, une partie de la direction, à savoir le pôle santé et le pôle administratif occupant l'Immeuble Galliéni I, l'immeuble du Registre du cancer et l'Immeuble Ervey (Do Kamo), occupera les nouveaux locaux rénovés du CHT Gaston Bourret (Institut Pasteur et Bâtiment C).

Le site de l'ancien hôpital sera géré par la DAPM (gestionnaire de site) qui à ce titre prendra en charge sur son budget certaines dépenses centralisées (telles que l'électricité, l'eau, le nettoyage et le gardiennage des locaux), réduisant ainsi l'inscription de crédits sur cette action.

Le déménagement du reste de la DASS, à savoir le pôle social (service de la protection sociale et le conseil du handicap et de la dépendance) occupant respectivement l'immeuble Galléria et le First, est prévu fin 2nd trimestre 2018 après rénovation du bâtiment H du CHT. Par conséquent, il convient de budgéter pour ces deux sites les crédits nécessaires pour assumer les dépenses susvisées.

II - Section Investissement

0,5 MF sont sollicités pour l'acquisition de divers matériels supérieurs au seuil de la section de fonctionnement, notamment dans le cadre du futur emménagement au sein du CHT.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **19 635 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DASS pôle social.

Programme P0602
Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte

Recettes : 34 250 000 F
Dépenses : 59 882 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 178 485 109 F.

Enjeux et contexte

Il s'agit de favoriser l'amélioration de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne au travers :

- de la meilleure connaissance possible de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne afin de pouvoir proposer au gouvernement des orientations dans l'évolution de la prise en charge sanitaire ;

- de la prise en compte de l'internationalisation des pathologies et de la perméabilité de nos frontières par le maintien d'un contrôle aux frontières permanent et performant dont l'objectif est, d'une part, de limiter l'introduction de nouvelles pathologies sur le territoire, et d'autre part, de pouvoir se préparer activement à la lutte contre les maladies introduites telles que ce fut le cas, en 2014-2015, avec le risque d'introduction du virus Ebola ;

- du maintien de stocks stratégiques (médicaments, matériel, etc.) pour faire face à des évènements avec impact sanitaire grave ou d'ampleur ;

- de l'activité du centre de vaccination internationale des voyageurs, qui permet de disposer de stocks de vaccin du voyageur.

Objectif

L'amélioration de l'état sanitaire passe par la lutte contre les pathologies à forte morbidité en améliorant la couverture vaccinale, en effectuant des campagnes d'informations destinées au grand public et en mettant en œuvre des études scientifiques et pragmatiques sur les pathologies à plus haut risque ou à forte morbidité afin d'en améliorer la connaissance, d'apporter des réponses en matière de prévention adaptées à la réalité de terrain de la Nouvelle-Calédonie, mais également par la poursuite des tests de dépistage obligatoire de certaines maladies chez des nouveau-nés de Nouvelle-Calédonie.

Elle passe également par l'accentuation de l'information vers les professionnels de santé et par la mise en œuvre de remontées d'informations quotidiennes en provenance des hôpitaux, des dispensaires et des cabinets médicaux privés permettant aux autorités sanitaires de déclencher leurs actions le plus en amont possible.

Cela induit la nécessité de disposer de moyens mobilisables rapidement en cas de crise sanitaire majeure.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
V. EURISOUKE	**31 155 169**	**33 200 000**	**30 442 397**	**92%**	**34 250 000**	**3%**
A0602-02 : Surveillance et urgence sanitaires						
Fonctionnement	5 155 169	7 200 000	4 442 397	62%	8 250 000	15%
A0602-03 : Lutte contre les pathologies à forte morbidité						
Fonctionnement	26 000 000	26 000 000	26 000 000	100%	26 000 000	0%

Action A0602-02 : Surveillance et urgence sanitaires

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **8 250 000 F**

Les **vaccins délivrés au centre santé et voyages** sont vendus à prix coûtant. Aussi la recette est équivalente aux crédits de dépenses sollicités au BP 2018, à savoir **8 MF**.

Depuis 2010, les **inspections de navire** sont tarifées à 5.000 f/h (+ taxes) au demandeur, à l'exception des navires militaires français (inspection gratuite). Les prolongations d'un mois des certificats, sans inspection (étude sur dossier), sont gratuites. En moyenne, 25 inspections/an, dont 20 payantes. Aussi une recette de **0,250 MF** est à inscrire.

Action A0602-03 : Lutte contre les pathologies à forte morbidité

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **26 000 000 F**

Le financement du registre du cancer est défini dans une convention entre l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS NC) et la DASS NC. L'ASS NC finance cette activité en totalité. Pour l'année 2018, une recette de **26 MF** est à inscrire.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
V. EURISOUKE	**88 658 376**	**130 346 568**	**58 654 977**	**45%**	**59 882 000**	**-54%**
A0602-01 : Présentation de l'état sanitaire de la population	**7 280 850**	**3 445 600**	**1 281 310**	**37%**	**7 450 000**	**116%**
Fonctionnement	7 280 850	3 445 600	1 281 310	37%	7 450 000	116%
A0602-02 : Surveillance et urgence sanitaires	**48 418 076**	**92 935 423**	**37 776 696**	**41%**	**40 740 000**	**-56%**
Fonctionnement	48 418 076	92 865 233	37 706 506	41%	40 150 000	-57%
Investissements	-	70 190	70 190	100%	590 000	741%
A0602-03 : Lutte contre les pathologies à forte morbidité	**28 072 595**	**23 410 415**	**16 986 607**	**73%**	**11 042 000**	**-53%**
Fonctionnement	28 072 595	23 091 811	16 850 411	73%	11 042 000	-52%
Investissements	-	318 604	136 196	43%	-	-100%
A0602-04 : Evaluation des programmes de prévention sanitaire	**1 916 145**	**6 834 218**	**2 100 000**	**31%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	1 916 145	6 834 218	2 100 000	31%	-	-100%
A0602-05 : Information des professionnels de santé	**2 970 710**	**3 720 912**	**510 364**	**14%**	**650 000**	**-83%**
Fonctionnement	2 970 710	3 720 912	510 364	14%	650 000	-83%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
V. EURISOUKE	**88 658 376**	**130 346 568**	**58 654 977**	**45%**	**59 882 000**	**-54%**
Fonctionnement	**88 658 376**	**129 957 774**	**58 448 591**	**45%**	**59 292 000**	**-54%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 065 417	107 644 529	43 439 519	40%	55 492 000	-48%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	1 575 180	-	0%	-	-100%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 592 959	20 738 065	15 009 072	72%	3 800 000	-82%
Investissements	**-**	**388 794**	**206 386**	**53%**	**590 000**	**52%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	388 794	206 386	53%	590 000	52%

Action A0602-01 : Présentation de l'état sanitaire de la population

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **7 450 000 F**

Le service de santé publique a notamment pour mission de produire chaque année un **état de santé de la population calédonienne**. Le rapport de la situation sanitaire et son memento sont les résultats tangibles de cette surveillance sanitaire et sont des outils indispensables à sa promotion et à sa visibilité. La PAO de ces deux documents (330 et 35 pages) est assurée par un prestataire privé. Par ailleurs, il est important, notamment pour les organismes de tourisme, de disposer de la synthèse de la SitSan (memento) en anglais et donc de réaliser également sa traduction.

1,3 MF sont sollicités pour réaliser ces prestations. L'impression quant à elle est confiée à l'imprimerie administrative.

Afin de faire la promotion des actions de santé publique, et notamment de la prévention des arboviroses, le service de santé publique participe à la foire du Pacifique. Aussi, pour la location du stand, il est demandé l''inscription de **0,150 MF**.

Le service de santé publique fournit à chaque enfant né sur le territoire un **carnet de santé**. Cet ouvrage est l'œuvre d'une concertation avec les équipes de la PMI de la province Sud et du CHT et est annuellement remis à jour, notamment au regard de l'évolution du calendrier vaccinal. Le service de santé publique fournit également à l'ensemble des médecins amenés à constater un décès, le **certificat de décès**. **6 MF** sont sollicités à ce titre.

Action A0602-02 : Surveillance et urgence sanitaires

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **40 740 000 F**

I - Section Fonctionnement

Les centres de vaccination internationaux se doivent de disposer des **vaccins du voyageur**. Le CSV dispose de vaccins (payants) adaptés aux voyages. Il est le seul habilité à délivrer le vaccin contre la fièvre jaune et les immunoglobulines antirabiques. Ce dispositif permet de continuer à recevoir certains vaccins en cas de rupture de stock mondial de vaccins impliquant un contingentement. **8 MF** de crédits de dépenses sont sollicités pour l'achat de ces produits. Il convient de noter qu'une recette équivalente a été inscrite (= paiement au prix coûtant par les voyageurs).

La DASS-NC assure la **constitution et la pérennité d'un stock stratégique**, pour faire face à des évènements avec impact sanitaire grave ou d'ampleur : médicaments (antibiotiques, …), matériel de détection (caméras thermiques, radiamètres, matériel courant pour l'examen clinique et les prélèvements, …), de protection (répulsifs anti-moustiques, gilet de sauvetage, tenues de protection individuelles (masques, gants, tenues simples à tenues de haut niveau de protection, type Ebola), d'hygiène (comprimés de purification de l'eau, solutions hydro-alcooliques, javel, pédiluves, …), de logistique (tentes Utilis, remorque, transpalette, docks, …). Les vaccinations injectées au CSV nécessitent (obligation légale) de disposer sur place de matériels et médicaments permettant de faire face à l'urgence (allergies graves, …). Pour assurer la bonne gestion de ce stock, et notamment le renouvellement des produits, il est sollicité **5,1 MF**.

Dans le cadre de la bonne **gestion du stock stratégique** de la DASS-NC, le matériel doit être maintenu dans un bon état. Ainsi, pour éviter que les 6 tentes Utilis, dont on dispose pour les situations d'urgence ou de catastrophe sanitaire, ne moisissent, celle-ci doivent être montées et nettoyées régulièrement. Il est également nécessaire de réviser régulièrement certains matériels (caméras thermiques, radiamètres, matériel inspection de navire, …) du stock stratégique, du CSV (Cf) ou les défibrillateurs de la DASS-NC. Pour ce faire **0,25 MF** sont sollicités.

Le centre santé et voyages est ouvert 2 demi-journées/semaine (104 demi-journées/an, sauf fériés). 5 médecins y participent, dont 3 médecins fonctionnaires et 2 médecins généralistes vacataires libéraux, Ces derniers peuvent participer à hauteur de maximum 2 vacations/mois chacun (total de 48 demi-journées/an sur les 104 existantes). Soit un coût total de **2,3 MF** à prévoir pour l'ensemble de ces **vacations des médecins libéraux**.

L'Etat ne financera plus en 2018, les **tests de dépistage néonatal** et demande aux agences régionales de santé en métropole (équivalent DASS NC en métropole) de prendre en charge cette dépense. Aussi, il est indispensable de prévoir une dépense de **5 MF** pour prendre en charge ces tests. De plus, il faut également prévoir **0,5 MF** pour la réalisation des analyses dans le cadre des MDO.

Pour l'ensemble des actions ci-dessous détaillées, **8,1 MF** sont sollicités :

-Une **campagne de dépistage de la lèpre** est indispensable du fait de la recrudescence du nombre de cas, notamment de cas infantiles, de la suspicion d'une transmission environnementale de la bactérie responsable, et de la suspicion de l'existence de porteurs asymptomatiques qui favoriserait la circulation de la bactérie et expliquerait la persistance de cas.

-La NC doit impérativement réaliser une **enquête de dépistage sur les IST** et notamment le VIH pour dimensionner l'ampleur réelle de cette infection dans la population néocalédonienne. En effet, la période d'incubation silencieuse est très longue (en moyenne une dizaine d'année) avant que les premiers signes apparaissent. L'épidémie est donc silencieuse. La dernière étude est très ancienne (1999-2000) et n'avait été effectuée que sur une sous-population des femmes enceintes, ne permettant pas d'extrapoler les chiffres à la population générale. Les derniers cas de VIH enregistrés reflétaient des infections évoluées depuis longtemps et des virus résistants aux antiviraux, ce qui reflète des indicateurs inquiétants du profil de cette infection en NC. Il serait donc nécessaire le plus rapidement possible de mieux caractériser l'évolution du VIH en NC afin d'adapter les stratégies de lutte contre ces infections sexuellement transmissibles.

-Il faut également à prévoir **l'achat de 3 kits d'analyse pour l'étude INIME** sur les méningites à méningocoques en raison d'une déficience génétique d'une partie de la population entraînant un déficit immunitaire.

- **Divers flyers et affiches** sont également à réaliser pour répondre à des problèmes de santé publique importants et spécifiques :

* **Flyers Nipah et Lyssa virus :** ces virus ont été détectés pour la 1ère fois en 2015 en NC sur certaines roussettes. Du fait de la gravité potentielle de ces virus chez l'homme (très forte mortalité), un plan de prévention a été décidé, qui comporte, entre autre, l'édition d'un flyer-brochure à l'attention des chasseurs de roussette en NC.

* **Guide Voyageurs CSV :** création et édition d'un livret reprenant les conseils aux voyageurs en appui des consultations du CSV. En effet, les bonnes pratiques prévoient de laisser des documents écrits aux voyageurs pour soutenir leur mémorisation des conseils.

* **Livret d'information Fortes chaleurs :** création et édition d'un livret à destination des populations cible concernées (personnes fragiles ou aidants de ces personnes fragiles, travailleurs-employeurs, sportifs-organisateurs de manifestations sportives), regroupant les principaux conseils de prévention vis-à-vis de la chaleur.

* **Utilisation des antibiotiques** destinés aux professionnels de santé (médecine, IDE), qui s'avère indispensable du fait de l'augmentation importante de nombre de patients porteurs de BHRe, de la mauvaise utilisation des antibiotiques et de l'augmentation des résistances des Staphylocoques aux antibiotiques (27%).

L'imprimerie administrative n'étant pas en mesure de réaliser toutes les impressions demandées, comme les affiches par exemple, **2 MF** sont sollicités pour ces impressions.

Le contrôle sanitaire aux frontières comprend l'analyse de la partie DASS-NC des **fiches remplies par les voyageurs** arrivant de l'international en NC. Pour ce faire, ces fiches sont acheminées 5j/7 par une société de transport (Arc en ciel) vers l'entreprise (Nouméa-GED) qui saisit les fiches avant transmission informatique à la DASS-NC, qui en analyse les contenus. Aussi **4,6 MF** sont sollicités.

Dans le but d'apporter une réflexion sur le périmètre d'intervention et le travail réalisé du Bureau santé-environnement du service de santé publique de la DASS-NC, ainsi que sur le positionnement de la DASS-NC dans le domaine de la santé environnement, **1 MF** sont sollicités pour cette **mission d'audit**.

Une convention passée entre la CCI et la DASS-NC met à disposition 5 écrans TV à l'aéroport de La Tontouta. Dans le cadre du Règlement sanitaire international, ces écrans sont un des moyens de diffuser des alertes et des informations aux voyageurs, avant leur départ et à leur retour. Cette convention devra être renégociée en 2018 et revêt une grande importance, dans un contexte de projets informatiques « au point mort » depuis de nombreuses années (site d'information des voyageurs et des professionnels de santé et du voyage). **3,3 MF** sont sollicités pour financer cette prestation.

II - Section d'investissement

0,59 MF : achat de matériel dans le cadre des analyses d'eau (recherche de composé organique volatile).

Action A0602-03 : Lutte contre les pathologies à forte morbidité

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **9 942 000 F**

Le service de santé publique de la DASS fait partie des services d'accueil pour les **internes** de santé publique. A ce titre, elle reçoit chaque année un futur médecin pour une mission en santé publique au bénéfice de la population calédonienne et en partie financée par l'Etat. Aussi, il est sollicité **5 MF** pour cette action.

Asclépios est un logiciel de consultation permettant la saisie informatique des dossiers du CSV (aspects médico-légaux de conservation des données), permet la traçabilité de l'utilisation des vaccins (obligation légale), la gestion des stocks des vaccins et l'analyse des données (obligation des centres de vaccination internationale).

Il est également nécessaire de prévoir des crédits pour les **campagnes** correspondant aux journées mondiales de sensibilisation sur des maladies représentant des problèmes de santé publique importants en Nouvelle-Calédonie.

Aussi, il est sollicité **1,5 MF** pour ces actions.

Enfin, pour le financement des annonces et insertions de ces diverses campagnes, il est demandé **0,530 MF** et **2,912 MF** pour le financement de campagne de communication sur les urgences sanitaires.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **1 100 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DASS.

Action A0602-05 : Information des professionnels de santé

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **650 000 F**

Pour l'envoi des documents de prévention aux professionnels de santé, notamment lors du lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, il est demandé **0,15 MF**.

Pour subventionner diverses associations œuvrant dans le domaine de la santé, il est demandé **0,50 MF**.

Programme P0603
Santé environnementale

Recettes : 0 F
Dépenses : 127 352 016 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 68 505 846 F.

Enjeux et contexte

DASS
Le vecteur environnemental est une donnée essentielle dans l'amélioration de la santé de la population calédonienne qui est de plus en plus demandeuse d'actions fortes et coordonnées dans ce domaine.

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans cette voie pour la préservation de ses ressources naturelles, telles que l'eau et l'air, en prenant en compte le risque lié à l'amiante environnementale, à la qualité de l'air et par une lutte anti-vectorielle très active contre la dengue et la leptospirose. Cet engagement doit être mené en collaboration avec les provinces et les communes.

Un autre volet est la volonté de diminuer le risque de maladie et d'épidémies liées à la présence de déchets médicaux non traités.

Cette politique ne peut se concevoir que sur le moyen et long termes car il s'agit de concourir à la prise de conscience de chacun de l'absolue nécessité de préserver son environnement. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions répétitives de sensibilisation mais également de passer par la mise en œuvre d'une réglementation adaptée au contexte néo-calédonien.

DIMENC
Le problème de santé publique posé par la présence d'amiante dans certains environnements naturels de Nouvelle-Calédonie constitue une priorité du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le service de la géologie de la Nouvelle-Calédonie (SGNC) de la DIMENC est un membre du groupe de travail gouvernemental « amiante environnemental » depuis sa création en 2005. A ce titre, son rôle est de guider les choix des décideurs pour la protection des populations à partir d'un socle de connaissances sans cesse consolidé.

Objectifs

Pour parvenir à maîtriser la ressource en eau, la Nouvelle-Calédonie propose à chaque commune d'établir un diagnostic personnalisé sur son eau potable ainsi que pour certaines d'entre elles, leurs eaux de baignade afin d'identifier des solutions concrètes permettant l'amélioration de leur qualité.

Des actions fortes sont à engager en matière de destruction des déchets hospitaliers et sur la préservation de la qualité de l'air.

Il s'agit également de diminuer les risques sanitaires encourus par la population en engageant une lutte sur la durée visant à la limitation des épidémies de dengue et de leptospirose, en multipliant les opérations de prévention, en assurant le contrôle et la protection de terrain en période de forte épidémie et en travaillant également sur la recherche de nouveaux moyens de lutte.

L'année 2018 permettra de plus de poursuivre le plan d'éradication initié en 2017, contre les 2 nouvelles espèces de moustiques (Aedes scutellaris et Anopheles bancroftii), détectées sur la zone de La Tontouta.

Dans l'ensemble de ces sujets, la cellule santé environnement joue un rôle de conseil et d'expertise en direction de nos partenaires communaux, provinciaux et associatifs.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
V. EURISOUKE	**154 134 620**	**298 845 381**	**116 008 175**	**39%**	**127 352 016**	**-57%**
A0603-01 : Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et règlementerpour garantir sa qualité	**57 083 755**	**51 473 960**	**42 311 572**	**82%**	**35 900 000**	**-30%**
Fonctionnement	57 083 755	51 473 960	42 311 572	82%	35 900 000	-30%
A0603-02 : Lutte anti vectorielle	**34 706 819**	**218 946 929**	**64 286 242**	**29%**	**78 150 000**	**-64%**
Fonctionnement	34 706 819	218 946 929	64 286 242	29%	78 150 000	-64%
A0603-03 : Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'airet des risques sur la santé	**1 575 000**	**4 470 750**	**2 340 750**	**52%**	**1 800 000**	**-60%**
Fonctionnement	1 575 000	4 470 750	2 340 750	52%	1 800 000	-60%
A0603-05 : Aide, conseil et expertises	**-**	**2 002 800**	**1 601 400**	**80%**	**3 500 000**	**75%**
Fonctionnement	-	2 002 800	1 601 400	80%	3 500 000	75%
A0603-06 : Amiante	**60 769 046**	**21 950 942**	**5 468 211**	**25%**	**8 002 016**	**-64%**
Fonctionnement	11 487 800	9 630 630	1 545 693	16%	2 225 000	-77%
Investissements	49 281 246	12 320 312	3 922 518	32%	5 777 016	-53%

Les dépenses par section

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
V. EURISOUKE	**154 134 620**	**298 845 381**	**116 008 175**	**39%**	**127 352 016**	**-57%**
Fonctionnement	**104 853 374**	**286 525 069**	**112 085 657**	**39%**	**121 575 000**	**-58%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 943 426	235 642 500	64 203 178	27%	86 575 000	-63%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 909 948	47 853 598	47 853 508	100%	35 000 000	-27%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	3 028 971	28 971	1%	-	-100%
Investissements	**49 281 246**	**12 320 312**	**3 922 518**	**32%**	**5 777 016**	**-53%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	49 281 246	12 320 312	3 922 518	32%	5 777 016	-53%

Action A0603-01 : Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et règlementer pour garantir sa qualité

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **35 900 000 F**

L'**achat de consommable** pour réaliser des contrôles in situ de la qualité de l'eau lors des tournées d'audit et de contrôle sur la grande terre et les îles des piscines à usage collectif (contrôle réalisé dans le cadre de la délibération 23/CP du 1er juin 2010) est budgété à hauteur de **0,1 MF**.

↳ *Délibération 23/CP du 1er juin 2010*

Révision du matériel d'analyse eaux in situ, réalisé pour le contrôle de la qualité des eaux : les appareils sont utilisés lors des campagnes de terrain et doivent régulièrement être révisés et ré-étalonnés afin de garantir des résultats fiables et non opposables. Une inscription de **0,3 MF** est nécessaire pour cet entretien.

* En matière d'**eau de baignades** : le budget demandé est de **6,5 MF**.

Le programme prévoit notamment le suivi de la réglementation des eaux de baignade, par le contrôle mensuel de la qualité des eaux de baignade en mer sur 65 points de baignade en mer de novembre à avril. 4 MF sont sollicités pour les frais d'analyses d'eau (marché en cours).

La DASS-NC est également réglementairement en charge de l'analyse et des études de profils de baignade. 2,5 MF sont sollicités pour établir des profils de certaines plages de la ville de Nouméa.
↳ *Délibération 23/CP du 1er juin 2010*

Le **suivi de la réglementation des eaux de baignade**, nécessite le contrôle mensuel de la qualité des eaux de baignade en mer :

- sur 65 points de baignade en mer de novembre à avril,

- sur 110 bassins à usage collectif,

Ce contrôle est assuré par deux conventions avec des prestataires qui effectuent les prélèvements pour le compte de la DASS NC. Un budget de **9 MF** est sollicité pour réaliser ces prestations.
↳ *Délibération 23/CP du 1er juin 2010*

* En matière **d'eaux potables** :

- s'agissant d'**eau de consommation (eau potable)**, la réalisation de 8 mises à jour des plans de sécurité sanitaire des eaux (PSSE) est planifiée. En 2018, chaque commune de Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un PSSE. Un audit des PSSE est proposé aux communes qui ont un PSSE mis en place depuis 5 ans, il permet d'effectuer un rapide contrôle analytique des eaux du réseau d'eau potable, ainsi que la mise à jour des documents du PSSE et du plan d'urgence (PUE). L'audit est aussi un moyen efficace d'effectuer un « bilan PSSE » en faisant un point sur la réalisation (ou non) des différentes recommandations faites. Il est important pour le service de santé publique de réaliser ces audits de manière à contrôler l'impact de la mise en place du PSSE sur la qualité de l'eau distribuée aux populations, ainsi que de challenger les communes. **18 MF** sont sollicités.

Les PSSE et les audits permettent d'avoir une vision globale et une mise à jour de la situation de la distribution en eau potable des communes.

- de plus, le contrôle de la qualité des eaux embouteillées est également une mission dévolue au service. En effet, cette eau doit présenter une qualité acceptable et être sans risque pour la santé du consommateur. La DASS-NC est chargée d'un suivi et d'un contrôle de la qualité de cette eau et de ses contenants. Un budget de **2 MF** est réservé aux **alertes sanitaires** relatives à la qualité des eaux de consommations.

Action A0603-02 : Lutte anti vectorielle

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **78 150 000 F**

Dans le cadre de l'extension de son réseau de surveillance, le service de santé publique doit s'équiper du **matériel** adéquat ainsi que des consommables nécessaire à l'extension de son réseau, aussi il est nécessaire d'inscrire **1,5 MF** pour l'acquisition de ce matériel.

Développement d'une nouvelle stratégie de lutte contre la dengue : l'« immunisation » des moustiques *Aedes aegypti* contre le virus de la dengue à l'aide de la bactérie *Wolbachia*.

Wolbachia est une bactérie présente dans environ 70 % des espèces d'insectes, y compris certaines espèces de moustiques. Cette bactérie n'est habituellement pas présente chez le moustique *Aedes aegypti*. Cependant, lorsqu'elle est introduite, en laboratoire, dans le moustique *Aedes aegypti*, elle peut bloquer le développement des virus de la dengue et ainsi stopper la transmission du virus aux personnes. Cet effet a également été observé pour les virus zika et chikungunya.

Afin d'introduire la bactérie *Wolbachia* dans les populations naturelles de moustiques, il est nécessaire de lâcher des moustiques *Aedes aegypti* porteurs de cette bactérie. Cette dernière leur confère un avantage sélectif, ainsi, les moustiques qui ont la bactérie remplacent les moustiques sauvages. L'équipe du professeur Scott O'Neill a ainsi pu montrer qu'il est relativement aisé de remplacer une population *d'Aedes aegypti* naturellement non infectée par *Wolbachia,* par une population de moustiques artificiellement infectée par *Wolbachia* et par conséquent incapables d'assurer une transmission efficace du virus de la dengue à l'homme.

Wolbachia est de plus très spécifique et est transmise uniquement de façon verticale (à la descendance), ainsi, le risque sur la faune non-cible a été jugé très faible par un comité d'experts.

Un programme de recherche intitulé « Eliminer la dengue » dirigé par le professeur Scott O'Neill, est en cours avec des expérimentations à grande échelle en Australie, au Vietnam, en Indonésie, en Colombie et au Brésil avec des résultats encourageants.

La ville de Nouméa, la DASS-NC et l'Institut pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC) se sont réunis avec les chercheurs de ce programme afin de développer cette méthode à Nouméa.

La mise en place d'un tel programme de recherche sur le territoire nécessite des moyens humains et matériels importants (laboratoire équipé des dernières technologies pour la production de moustiques, lâchers de moustiques, équipe pluridisciplinaire, système de surveillance entomologique permettant de vérifier le remplacement de la population sauvage, système de surveillance de la compétence vectorielle des moustiques, etc.).

Pour la mise en place de ce projet, un budget de **34 MF** est sollicité.

Il s'agit, par ailleurs, de former les agents techniciens municipaux à la réalisation des opérations de lutte anti vectorielle, à hauteur de **0,55 MF**.

Suite à l'introduction en Nouvelle-Calédonie de 2 nouvelles espèces de moustiques (Aedes scutellaris et Anopheles bancroftii), un plan global d'intervention a été développé sur la zone de La Tontouta. Ce programme comprend la réalisation de pulvérisations d'insecticides (larvicide et adulticide), la mise en place d'un suivi de l'environnement en parallèle des traitements insecticides, le développement de la surveillance entomologique dans la zone à risque ainsi que sur l'ensemble du territoire. Pour cela, deux entomologistes devront être recrutés pour mener à bien cette surveillance. **Le plan global d'intervention** a débuté en octobre 2017 et devra durer au minimum 4 mois.

En outre, il est sollicité l'inscription de **7,1 MF** pour la prise en charge de l'actuel **entomologiste** de la DASS (mission). Cette dépense a été compensée par une recette de l'agence sanitaire et sociale en 2017.

Reconduction du programme PPIC dévolu à la lutte anti-vectorielle, conventionné entre la Nouvelle-Calédonie et la province Sud (pour un montant maximum de 60 MF).

Ce dispositif s'étant avéré très utile et efficace en permettant de modifier le comportement de la population vis-à-vis de la destruction des gîtes larvaires, doit être reconduit afin de continuer à sensibiliser la population face aux risques épidémiques. Les missions de certains agents PPIC ont été modifiées lors des campagnes 2015/2016 et 2016/2017 afin d'être davantage des actions communautaires en participant aux interventions d'éducation auprès de groupe de personnes et en initiant une démarche communautaire de promotion de la santé. Les actions de santé communautaire seront poursuivies lors de la campagne 2017/2018. Aussi, **35 MF** sont sollicités à cet titre.

Action A0603-03 : Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'aire des risques sur la santé

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **1 800 000 F**

La principale action reste la mise en place d'un **réseau de surveillance des pollens** sur le Grand Nouméa, ainsi que la réalisation d'un calendrier pollinique en partenariat avec l'association Scal'Air et le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique). Les enjeux de l'élaboration d'un calendrier pollinique en Nouvelle Calédonie sont multiples, mais l'objectif principal reste toutefois la réduction des risques liés à l'exposition aux pollens (et donc des maladies allergiques respiratoires). Il s'agit de la dernière année de mesures avant sa restitution et la diffusion des résultats, à hauteur de **1,8 MF**.

Il s'agit de la 3ème année de suivi, au travers d'une convention avec le RNSA pour l'identification des pollens.

Action A0603-05 : Aide, conseil et expertises

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **3 500 000 F**

Pour la réalisation d'une prestation de service relative à une mission d'**assistance juridique** dans le cadre du projet de rédaction d'une réglementation relative aux biocides en Nouvelle-Calédonie, il est demandé **3 MF**. Cette étude comprendra notamment une revue de la réglementation des textes applicables, la définition du champ d'application de la future réglementation ainsi que des propositions à retenir. Il est nécessaire de rappeler que les associations environnementales insistent fortement sur la nécessité de mettre en place une telle réglementation.

Expertise nuisance sonore : dans le cadre du projet de texte préparé par le service de santé publique, il est nécessaire de prévoir un budget de **0,5 MF**, afin de pouvoir faire réaliser des contrôles des niveaux sonores par une société spécialisée en cas de sollicitation ou de plaintes.

Action A0603-06 : Amiante

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **5 777 016 F**

Il est sollicité l'inscription de **5,77 MF** pour permettre le versement de reliquats de subvention en investissement aux communes de Pouébo et Poindimié dans le cadre de travaux de remédiation d'amiante. Les projets d'arrêtés d'individualisation de versement de subvention, n'étant pas des textes entrant dans les affaires courantes, n'ont pu être adoptés dans les temps et les travaux sont actuellement en cours de finalisation, cette dernière étant le préalable au versement desdites subventions.

Il s'agit en l'espèce de crédits de l'exercice 2017 réinscrits sur l'exercice 2018 faute de report en investissement.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **2 225 000 F**

Amiante – analyses : 2 MF
L'amiante environnementale reste un problème majeur traité en continu par le SGNC depuis une dizaine d'années. Dans son rôle d'expertise, le SGNC est souvent amené à analyser des échantillons de fibres récoltées lors des diverses missions. Ces analyses sont extrêmement spécifiques du fait de la difficulté à identifier formellement les phases minérales amiantifères d'autant que la réglementation calédonienne a classé l'antigorite dans les amiantes. Un programme analytique avec divers laboratoires est nécessaire en 2018 afin d'accompagner les différentes études menées sur le territoire. Son coût est estimé à 2 MF.

Amiante – frais de déplacement : 0,225 MF
Les agents du service de la géologie de la DIMENC réalisent, pour répondre aux sollicitations concernant l'aléa amiante environnemental, de nombreuses missions de terrain.

Ces agents sont donc amenés à effectuer toute l'année des déplacements soit :
- en qualité de conseillers (expertises) pour toutes les collectivités ;
- pour avancer les nombreux projets dans lesquels le service est engagé ;
- pour accompagner des experts extérieurs : BRGM, IRD, GNS, etc.

Il est demandé le financement de 15 jours de per diem (avec nuitées) pour les agents du service intervenant sur la thématique amiante environnemental.

Programme P0604
Médipôle et hôpital de Koné

Recettes : 450 440 000 F
Dépenses : 545 642 568 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 22 769 006 F.

Enjeux et contexte

Le projet artistique et culturel du Médipôle débuté fin 2013 s'achèvera en 2017 : il consiste à réaliser la commande et l'installation d'œuvres d'art (sculptures, fresques, éléments de design mobilier…) destinées au Médipôle de Koutio et la réalisation d'aménagements destinés à garantir la conduite d'une politique culturelle pour l'hôpital en y affectant des espaces spécifiques et adaptés, en relation avec des objectifs, un programme et des moyens correspondants.

Objectifs

En 2018, les objectifs sont d'achever les missions débutées en 2015 concernant la commande d'œuvres d'art, la mise en place de la médiathèque et de l'animation culturelle et artistique au cœur des services, pour le bien être des patients, en concertation avec les équipes médicales.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
V. EURISOUKE	**5 334 030 018**	**2 003 465 547**	**1 333 025 547**	**67%**	**450 440 000**	**-78%**
A0604-03 : Financement & suivi du Médipôle de Koutio						
Fonctionnement	8 307	-	-		-	
Investissements	2 363 226 001	275 794 257	55 794 257	20%	-	-100%
A0604-04 : Financement et suivi de l'hôpital de Koné						
Investissements	2 970 795 710	1 727 671 290	1 277 231 290	74%	450 440 000	-74%

Action A0604-04 : Financement et suivi de l'hôpital de Koné

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **450 440 000 F**

Il est proposé l'inscription d'une recette globale de **450,4 MF** au titre des participations 2018, pour le financement du centre hospitalier de Koné, des partenaires suivants :

- Participation Etat : 17 940 000 F ;
- Participation province Nord : 20 000 000 F ;
- Participation ASSNC: 279 500 000 F ;
- Participation CHN : 133 000 000 F.

Il s'agit de la dernière inscription puisque l'établissement hospitalier doit ouvrir ses portes en juin 2018.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D. GORODEY	**45 064 396**	**137 797 216**	**51 410 233**	**37%**	**45 642 568**	**-67%**
A0604-05 : Projets culturels du Médipôle de Koutio et de l'hôpital du Nord	**45 064 396**	**137 797 216**	**51 410 233**	**37%**	**45 642 568**	**-67%**
Fonctionnement	2 326 050	33 968 719	11 623 115	34%	15 322 555	-55%
Investissements	42 738 346	103 828 497	39 787 118	38%	30 320 013	-71%
V. EURISOUKE	**3 060 008 307**	**1 960 733 317**	**1 250 000 000**	**64%**	**500 000 000**	**-74%**
A0604-03 : Financement & suivi du Médipôle de Koutio	**960 008 307**	**224 922 260**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
Investissements	960 008 307	224 922 260	-	0%	-	-100%
A0604-04 : Financement et suivi de l'hôpital de Koné	**2 100 000 000**	**1 735 811 057**	**1 250 000 000**	**72%**	**500 000 000**	**-71%**
Investissements	2 100 000 000	1 735 811 057	1 250 000 000	72%	500 000 000	-71%
B.DELADRIERE	**43 430 136**	**-**	**-**		**-**	
A0604-03 : Financement & suivi du Médipôle de Koutio	**43 430 136**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	5 615 400	-	-		-	
Investissements	37 814 736	-	-		-	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**43 430 136**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	**5 615 400**	**-**	**-**		**-**	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 615 400	-	-		-	
Investissements	**37 814 736**	**-**	**-**		**-**	
23 - IMMOBILISATION EN COURS	37 814 736	-	-		-	
D. GORODEY	**45 064 396**	**137 797 216**	**51 410 233**	**37%**	**45 642 568**	**-67%**
Fonctionnement	**2 326 050**	**33 968 719**	**11 623 115**	**34%**	**15 322 555**	**-55%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 326 050	33 341 719	10 996 115	33%	15 322 555	-54%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	627 000	627 000	100%	-	-100%
Investissements	**42 738 346**	**103 828 497**	**39 787 118**	**38%**	**30 320 013**	**-71%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 559 411	4 235 997	1 841 619	43%	-	-100%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 010 836	58 121 619	18 886 386	32%	30 320 013	-48%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	4 168 099	41 470 881	19 059 113	46%	-	-100%
V. EURISOUKE	**3 060 008 307**	**1 960 733 317**	**1 250 000 000**	**64%**	**500 000 000**	**-74%**
Investissements	**3 060 008 307**	**1 960 733 317**	**1 250 000 000**	**64%**	**500 000 000**	**-74%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	4 922 260	-	0%	-	-100%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	3 060 008 307	1 955 811 057	1 250 000 000	64%	500 000 000	-74%

Action A0604-04 : Financement et suivi de l'hôpital de Koné

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **500 000 000 F**

Investissement

Il est proposé d'inscrire pour les travaux de l'hôpital Koné une somme de **500 MF**.
Les travaux ont démarré le 8 juin 2015 avec un délai de 27 mois. La réception contractuelle du bâtiment était prévue pour le 8 septembre 2017. Des retards ont été constatés dans l'exécution des travaux qui reporte l'ouverture du centre en milieu d'année 2018.
Au 31 décembre 2017, le montant des avances versées à la SECAL pour la construction du pôle hospitalier s'élève à 6 027 MF.

Action A0604-05 : Projets culturels du Médipôle de Koutio et de l'hôpital du Nord

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) **45 642 568 F**

Fonctionnement

Il est proposé d'inscrire en 2018 la somme de **15,32 MF**, dans le but de poursuivre les actions de réflexion santé/culture engagées en 2014 et la conduite de mission spécifiques autour du projet culturel du Médipôle :

- impression d'un ouvrage élaboré en 2017 sur l'histoire du CHT Gaston Bourret ;
- montage d'une formation d'intervenants artistiques à l'hôpital en relation avec la DCCFC sur le modèle des intervenants artistiques en milieu scolaire ;
- mise en œuvre de la médiathèque du Médipôle ; plan d'action pour l'animation culturelle et artistique à l'hôpital et programmation d'animations artistiques et culturelles destinée à faire vivre les espaces créés par le projet 1 %.

Investissement

Il est proposé d'achever la commande et l'installation d'œuvres d'art destinées aux espaces publics du Médipôle de Koutio (relance et refonte des marchés rendus infructueux) : sculpture monumentale du parvis, sculptures des espaces verts extérieurs et tableaux du hall des instances, l'aménagement du grand hall (mobilier design et espaces d'attentes du public), la décoration des services de néonatalogie, lieu de grandes tensions, et d'imagerie médicale où les patients passent beaucoup de temps à attendre, la dotation de la médiathèque en ouvrages, jeux et en matériel informatique, l'achat de droits numériques et audiovisuels pour les espaces de divertissement créée dans le cadre du projet au cœur du pôle Mère-enfant, les frais techniques d'installation, de contrôle Socotec et d'acquisition des œuvres et des expositions.

Il convient donc d'inscrire pour 2018, la somme de **30,32 MF** pour la réalisation de ces travaux.

	P0901 Patrimoine, art et culture	P0902 Condition féminine et citoyenneté
Fonctionnement		
Recettes	**5 600 000**	
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	5 600 000	
Dépenses	**1 292 314 000**	**33 500 000**
Autres charges de fonctionnement	66 904 500	33 500 000
Charges fixes de fonctionnement	45 169 500	
Subventions, participations et autres charges d'activité	1 180 240 000	
Investissements		
Recettes	**21 000 000**	
AP P0901-2017/5 - CDV 17-21 EXTENSION MUSÉE - PART ETAT	21 000 000	
Dépenses	**209 545 548**	**300 107 165**
AP P0901-2013/1 - RENOV. BAT 1981 BIB. BERNHEIM	30 000 000	
AP P0901-2017/1 - CDV 17-21 EXTENSION DU MUSEE	70 000 000	
AP P0901-2017/3 - RENOVATION DES BATIMENTS ADCK	57 000 000	
AP P0901-2017/4 - CDI 17-21 ECOLE D'ART EN PROVINCE NORD	20 000 000	
AP P0902-2010/1 - CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE		280 107 165
HAP immobilisations corporelles	23 200 000	
HAP subventions d'équipement versées	9 345 548	
AP P0902-2018/1 - CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME PROVINCE ILES		20 000 000

Mission M07
Solidarités

RECETTES : 59 902 490 F
DEPENSES : 1 863 096 840 F

Pour information, la masse salariale à cette mission s'élève à 795 226 572 F.

Handicap et dépendance

Protection sociale

Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la modernisation et l'extension de notre système de protection sociale afin de favoriser un égal accès aux soins sans que la donnée financière ne devienne un frein à ce droit. La couverture complémentaire obligatoire, la modernisation de notre réglementation pour la rendre plus accessible, la politique de maîtrise de nos dépenses de santé, l'amélioration de notre dispositif conventionnel sont autant d'éléments concourant à cet objectif d'une protection sociale plus efficace et plus globale.

Il en va de même pour la prise en compte de la population la plus fragile qui éprouve le besoin d'être soutenue dans sa vie quotidienne : l'extension de la politique familiale, la possibilité pour toute personne âgée de bénéficier d'un niveau de revenu décent, l'ouverture de droits nouveaux pour les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes âgées dépendantes, un accès au logement facilité sont les lignes directrices d'une politique de solidarité qui participera au développement de la qualité de vie de la population et à une meilleure prise en compte de son état sanitaire.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	BP 2018	% réalisé au 29/12	% budg17 /BP18
Recettes	**418 928 259**	**76 036 135**	**59 116 455**	**59 902 490**	**78%**	**-21%**
P0701 Handicap et dépendance	363 331 956	22 134 890	11 034 421	14 900 000	50%	-33%
P0702 Protection sociale	55 568 720	53 901 245	48 082 034	39 002 490	89%	-28%
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	27 583	-	-	6 000 000		
Dépenses	**3 259 107 211**	**1 866 356 521**	**1 685 182 043**	**1 863 096 840**	**90%**	**0%**
P0701 Handicap et dépendance	1 394 732 576	48 291 978	26 513 793	94 390 133	55%	95%
P0702 Protection sociale	595 633 354	666 817 660	556 646 415	636 774 707	83%	-6%
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	1 268 741 281	1 151 246 883	1 102 021 835	1 131 932 000	96%	-1%

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Christopher GYGES, Valentine EURISOUKE.

La prise en charge de la jeunesse la plus vulnérable reste une des priorités du gouvernement, axée à la fois sur la prévention et le traitement de la délinquance.

Un plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance sera prochainement présenté au congrès. A travers une gouvernance structurée pour mieux coordonner les actions et fédérer les acteurs, cette politique pays vise à changer les comportements des calédoniens face aux conduites à risque mais aussi à lutter plus efficacement contre les addictions et toutes les formes de délinquance. Faisant en sorte que chaque jeune calédonien trouve sa place dans la société, il fait de la prise en charge de la jeunesse la plus vulnérable une des priorités du gouvernement.

L'axe de la prévention sera mis en exergue en 2018 par la réalisation de l'exposition « 13·18 Questions de justice » qui permettra aux élèves de collèges, de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice, de connaître les lieux d'information et d'écoute existants. L'exposition sera animée par des agents de la DPJEJ.

L'année 2017 a été marquée quant à elle, par une forte augmentation des mesures spécifiques relatives aux primo-délinquants, de type mesures de réparations pénales (+164% entre 2016 et 2017) qui constituent un outil indéniable à la fois, en matière de prévention mais aussi de non-récidive de la délinquance des mineurs.

Au BP 2018 est prévue l'inscription de crédits, permettant l'étude de l'implantation d'une structure éducative contenante s'adressant aux mineurs multirécidivistes dans le cadre du contrat de développement 2017/2021.

Le traitement de la délinquance doit être réfléchi, en termes de contenance éducative et de réinsertion, où l'axe de la formation professionnelle doit être privilégié.

Malgré le contexte budgétaire contraint, le soutien aux collectivités locales, dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance a été maintenu. Ainsi comme les communes de l'agglomération, les autres communes du territoire éligibles au CLSPD pourront bénéficier de subventions en ce sens.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Christopher GYGES, Valentine EURISOUKE.

La DPJEJ va en 2018 se doter par ailleurs d'une régie de recettes permettant ainsi de percevoir les prestations familiales, lorsqu'un mineur est placé par décision judicaire au sein de la DPJEJ, tout comme la direction sera habilitée à percevoir dans ce cadre le remboursement de frais de santé du mineur pris en charge.

L'un des défis dans la construction de la Nouvelle-Calédonie, reste l'accompagnement éducatif adapté des mineurs délinquants, pour qu'ils puissent construire leur avenir, leur identité, pour mieux se réinsérer dans leur famille, dans leur clan, dans leur tribu, et dans la société civile.

Malgré les contraintes budgétaires, il a été décidé de poursuivre une action volontariste en direction des populations les plus fragiles. C'est ainsi qu'outre les différentes aides aux associations, une somme de 32 millions de F.CFP d'investissement a été inscrite pour permettre l'équipement d'un nouveau centre pour personnes âgées en situation de grande dépendance.

La finalisation du schéma territorial du handicap et de la dépendance est une priorité pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie afin de pouvoir répondre aux attentes légitimes des personnes en situation de handicap. Le comité pilotage se réunira à la fin du mois de février avec l'objectif de finaliser les travaux d'ici la fin du premier semestre 2018. Il a été décidé que des actions fortes seront menées avec l'ensemble des partenaires pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, un important travail de remise à niveau financière de nos comptes sociaux, tant dans le domaine social que dans le domaine sanitaire devra être finalisé au cours de l'année 2018 afin de permettre le maintien des aides apportées aux populations les plus fragiles ainsi qu'à la population dans sa globalité en matière d'accès aux soins.

La création de la direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la jeunesse, a généré de nombreuses restructurations aux fins que la DPJEJ puisse exercer avec efficience, les missions qui lui sont dévolues.

La prise en charge des mineurs délinquants et leur réinsertion, est une priorité affichée par l'ensemble des groupes politiques du Congrès, pour cette raison une somme de 10 millions de F.CFP a été inscrite au BP 2018 afin d'engager l'étude de l'implantation d'un "centre d'insertion par le travail pour mineurs délinquants".

Il s'agira d'ici la fin du premier semestre, de définir le cahier des charges de cette structure ainsi que son emplacement géographique.

Enfin l'activité judiciaire exponentielle justifie des moyens nouveaux, aux fins de mettre en œuvre les prescriptions judiciaires dans le respect des délais impartis, mais aussi dans une réactivité sans faille, pour lutter contre la délinquance, tout en redonnant place à la victime, qui doit être reconnue au sein du dispositif judiciaire.

Programme P0701
Handicap et dépendance

Recettes : 14 900 000 F
Dépenses : 94 390 133 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 136 885 209F.

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie compte 8 500 personnes qui ont une reconnaisance administrative handicap et 1 500 personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes identifiées par les commissions CRHD ou ICG.

La moitié de ces personnes disposent d'une intervention du régime d'aide en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes dont les dépenses s'élèvent à 6,4 Milliards de Fcp en 2016.

Les projections d'évolution sur le régime handicap et dépendance sont de +5% en nombre de bénéficaires par an et +8% en dépenses.

Cependant, si l'offre d'intervention médico-sociale s'est renforcée au cours des 8 dernières années, elle présente encore un déficit de places d'accueil induisant encore aujourd'hui une inéquité d'accès aux services spécialisés.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution démographique de population (doublement de la population de 75 ans et plus à l'horizon 2030), la Nouvelle-Calédonie devra répondre de façon plus importante aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

Dans un contexte budgétaire contraint, il devient donc primordial de disposer d'une palnification et développer un outil de pilotage et de prospective.

A cet effet, les travaux engagés sur le Schéma directeur du handicap et de la dépendance ont débuté en 2016 et doivent être finaliséss. Il convient en 2018 de le faire valider et le mettre en œuvre. La priorité étant de clarifier la gouvernance du secteur et d'assurer la périnité du financement du dispositif tout en accompagnant le développement d'une offre médico-sociale de qualité.

Objectifs

Les objectifs de l'année précédente sont reconduits en 2018. Il s'agit de réexaminer toutes les situations connues et d'intégrer les nouvelles demandes et par ailleurs, d'adapter notre réglementation concernant les établissements sociaux et médico-sociaux à ce nouveau contexte réglementaire. Il s'agit en outre de favoriser l'émergence de structures et de personnels qualifiés aptes à la prise en charge de cette population tout en améliorant notre connaissance du public concerné.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
C.GYGES	**363 331 956**	**22 134 890**	**11 034 421**	**50%**	**14 900 000**	**-33%**
A0701-03 : Coordonner la mise en ¿uvre du dispositif de prise en charge du handicapet de la dépendance						
Fonctionnement	363 331 956	22 134 890	11 034 421	50%	14 900 000	-33%

Action A0701-03 : Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap et de la dépendance

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **14 900 000 F**

14,9 MF de crédit de recettes sont à inscrire, ils correspondent aux crédits de dépenses du Conseil du Handicap et de la dépendance (CHD).

En effet, les frais engagés par la Nouvelle-Calédonie pour le fonctionnement du secrétariat du CHD sont intégralement remboursés par la CAFAT via le régime handicap et dépendance.

Cette recette n'intègre pas les charges salariales qui sont supportées sur le budget de la DRHFPNC et qui font également l'objet d'un remboursement.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
C.GYGES	**1 394 732 576**	**32 406 101**	**26 513 793**	**82%**	**94 390 133**	**191%**
A0701-01 : Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes,reconnaîtreleurs handicaps ou leurs dépendances et instruire les demandes d'aides	**9 716 825**	**8 779 157**	**8 170 615**	**93%**	**10 459 133**	**19%**
Fonctionnement	9 716 825	8 779 157	8 170 615	93%	10 459 133	19%
A0701-02 : Structurer le secteur médico-social	**167 032 400**	**12 008 352**	**12 008 352**	**100%**	**44 031 000**	**267%**
Fonctionnement	167 032 400	12 008 352	12 008 352	100%	12 031 000	0%
Investissements	-	-	-		32 000 000	
A0701-03 : Coordonner la mise en ¿uvre du dispositif de prise en charge du handicapet de la dépendance	**1 217 983 351**	**11 618 592**	**6 334 826**	**55%**	**39 900 000**	**243%**
Fonctionnement	1 217 983 351	11 498 592	6 299 926	55%	14 800 000	29%
Investissements	-	120 000	34 900	29%	25 100 000	20817%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
C.GYGES	**1 394 732 576**	**32 406 101**	**26 513 793**	**82%**	**94 390 133**	**191%**
Fonctionnement	**1 394 732 576**	**32 286 101**	**26 478 893**	**82%**	**37 290 133**	**15%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 162 576	32 186 101	26 378 893	82%	37 190 133	16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 360 570 000	100 000	100 000	100%	100 000	0%
Investissements	**-**	**120 000**	**34 900**	**29%**	**57 100 000**	**47483%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	-	-		57 000 000	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	120 000	34 900	29%	100 000	-17%

Action A0701-01 : Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, reconnaître leurs handicaps ou leurs dépendances et instruire les demandes d'aides

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **10 459 133 F**

Le service public de reconnaissance du handicap et de la dépendance (commission adultes CRHD et enfants CEJH) évoluera en 2018 dans un cadre financier particulièrement contraint. A ce titre les déplacements des équipes techniques d'instruction, au plus près des populations, seront désormais limités à un montant de **3,48 MF** (soit 1,3 MF billets d'avion, 1,7 MF indemnités de déplacement aux agents, 0,4 MF de location de véhicule et 0,051 MF de transport en VSL des patients ses rendant aux rendez-vous fixés par la CRHD).
↳ *Délibération modifée n° 456 du 08/01/2009 portant création de la Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance*

Un montant de **0,1 MF** est inscrit pour la cotisation annuelle au GIP UPH (fondateur). A noter que la subvention de fonctionnement du GIP est supportée sur le budget de l'ASS NC.
↳*Délibération n° 18 du 26/07/2016 fixant le montant des cotisations des membres du GIP*

Seront également réduits au minimum requis (pour respecter les délais réglementairement posés) les crédits d'honoraires médicaux permettant de compléter les équipes médicales à hauteur de **6,38 MF.**

0,49 MF sont nécessaires pour le fonctionnement courant du CRHD (documentation, frais de formation…).

Action A0701-02 : Structurer le secteur médico-social

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **44 031 000 F**

I - Section de fonctionnement : 12 MF

Une évaluation de la **délégation de compétence à la province Sud** sur le champ des établissements sociaux et médico-sociaux doit être réalisée pour mettre en adéquation le schéma actuel de compétences et les travaux sur la gouvernance des régimes sociaux. A ce titre il est sollicité **12 MF.**

II - Section d'investissement : 32 MF

32 MF sont sollicitées pour permettre le versement d'une subvention d'équipement à l'ACSMS. A l'image de l'ouverture des nouvelles infrastructures hospitalière, cette demande en investissement a pour objet « d'armer » en matériels mobilier et médical adaptés (lits médicalisés, lèves personnes, chaises PMR, balnéothérapie, véhicule transport personnes handicapées....) un établissement pour handicapés adultes à grande dépendance (polyhandicapés, pluri-handicapés...).

Le dossier de demande d'autorisation déposé en août 2017 doit faire l'objet d'un passage au COSS fin novembre 2017 pour une ouverture (fonction des autorisations délivrées) mi-juillet 2018.

Cette opération qui répond à un besoin objectivé par des études d'évaluation DASS (lits saturés dans les structures médico-sociales actuelles) est portée par l'association ACSMS. Cette opération est phasée en deux étapes (10 lits en juillet prochain puis au final 38 lits en 2019) d'où la demande d'investissement pour cette première phase.

Action A0701-03 : Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap et de la dépendance

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **39 900 000 F**

I - Section de fonctionnement : 14,8 MF

Sont sollicités **2 MF** afin de permettre la formation des accueillants familiaux, celle-ci tant obligatoire dans le cadre du renouvellement de l'agrément de ces professionnels.

6,88 MF de crédits d'intervention doivent permettre d'accompagner la mise en œuvre du schéma directeur du handicap et de la dépendance (SDHD) autour de 3 axes de travail :

- Missions et études sur des actions prioritaires du SDHD, l'étude de besoin d'un site internet « Handicap.gouv », tarification des établissements, prolongement de la mission d'accompagnement du projet Handi'permis et handi'loisirs ;
- Mise en page et publication de l'étude population et du document du schéma directeur du handicap et de la dépendance (dont 0,380 MF de frais d'impression) ;
- Réalisation d'un carrefour des professionnels du secteur handicap et dépendance dans le cadre du SDHD.

5,92 MF de frais de fonctionnement courant du CHD (dont 3,395 MF de loyers et charges).

II - Section d'investissement : 25,1 MF

0,1 MF de crédits pour l'achat de **petits équipements.**

25 MF de crédits sont sollicités pour permettre le lancement du **projet Handi'Loisirs**.

En effet, l'appel à projet a été publié en septembre 2017, les projets ont été réceptionnés fin novembre 2017 pour un jury de sélection en décembre et le paiement des subventions correspondant au financement des projets retenus au cours du 1T2018.

Programme P0702
Protection sociale

Recettes : 39 002 490 F
Dépenses : 636 774 707 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 82 450 319 F.

Enjeux et contexte

L'amélioration de la protection sociale est une des clés de l'amélioration de l'état sanitaire et de la qualité de vie des calédoniens. Depuis le début des années 2000, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans une démarche d'augmentation de la couverture des risques associée à une diversification des sources de financement.

Les institutions de sécurité sociale sont aujourd'hui confrontées à des contraintes financières et la préservation de l'adéquation financière des prestations existantes est devenue un enjeu fort. Les dépenses de protection sociale en Nouvelle-Calédonie représentent en 2014 plus de 200 milliards FCFP dont près de la moitié (95 Mrds FCFP) concerne le financement du risque santé.

Cet enjeu financier est associé à celui de la gouvernance des régimes afin de garantir une organisation la plus opérationnelle et performante possible des dispositifs de protection sociale (aide sociale et sécurité sociale).

Objectifs

Dans la continuité des objectifs de 2017, cette politique doit être conduite tout en prenant en compte la nécessaire préservation des équilibres financiers de notre régime de protection sociale et dans le souci de renforcer les actions conduites dans le cadre de la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de santé. Elle passe par le renforcement de la coopération avec les organismes de protection sociale, l'ensemble des professions de santé et des établissements de soins.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
C.GYGES	**55 568 720**	**53 901 245**	**47 940 745**	**89%**	**39 002 490**	**-28%**
A0702-04 : Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie						
Fonctionnement	55 568 720	53 901 245	47 940 745	89%	39 002 490	-28%

Action A0702-04 : Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **39 002 490 F**

Une convention de 1982 dite de « tiers payant » entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie permet aux **ressortissants français du Vanuatu** de bénéficier de la prise en charge des soins non réalisables sur le territoire Vanuatais. La Nouvelle-Calédonie fait l'avance des frais et bénéfice du remboursement par l'Etat. **26 MF** sont à inscrire à ce titre.

Dans le cadre du contrat de développement inter collectivités 2017-2021 (opération 3.3), l'Etat participe à la mise en place du CAUVA (centre d'accueil d'urgence des victimes d'agression). Une recette de **13 MF** est à inscrire (soit 80 % du montant de l'opération qui s'élève à 21,253 MF/an, à laquelle 4 MF versés en 2017 devront être déduits).

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
C.GYGES	**485 633 354**	**556 817 660**	**446 646 415**	**80%**	**526 774 707**	**-7%**
A0702-01 : Elaborer des normes règlementaires	**767 037**	**4 125 575**	**2 801 430**	**68%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	767 037	4 125 575	2 801 430	68%	-	-100%
A0702-04 : Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	**484 866 317**	**552 692 085**	**443 844 985**	**80%**	**526 774 707**	**-6%**
Fonctionnement	484 866 317	552 692 085	443 844 985	80%	526 774 707	-6%
V. EURISOUKE	**110 000 000**	**110 000 000**	**110 000 000**	**100%**	**110 000 000**	**0%**
A0702-03 : Mettre en oeuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrisedes dépenses de santé	**110 000 000**	**110 000 000**	**110 000 000**	**100%**	**110 000 000**	**0%**
Fonctionnement	110 000 000	110 000 000	110 000 000	100%	110 000 000	0%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
C.GYGES	**485 633 354**	**556 817 660**	**446 646 415**	**80%**	**526 774 707**	**-7%**
Fonctionnement	**485 633 354**	**556 817 660**	**446 646 415**	**80%**	**526 774 707**	**-7%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 289 548	6 474 262	4 684 379	72%	9 235 818	43%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	466 994 999	550 343 398	441 962 036	80%	517 538 889	-7%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 348 807	-	-		-	
V. EURISOUKE	**110 000 000**	**110 000 000**	**110 000 000**	**100%**	**110 000 000**	**0%**
Fonctionnement	**110 000 000**	**110 000 000**	**110 000 000**	**100%**	**110 000 000**	**0%**
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	110 000 000	110 000 000	110 000 000	100%	110 000 000	0%

Action A0702-03 : Mettre en œuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **110 000 000 F**

Une inscription de **110 MF** est sollicitée au BP 2018 afin d'allouer une subvention à la CAFAT au titre du contrôle médical unifié (participation aux frais de fonctionnement du contrôle médical notamment les salaires des médecins conseils).
Il convient de noter qu'une mission d'audit du contrôle médical unifié est programmée fin du dernier trimestre 2017 comprenant des experts médicaux de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).
↳*Délibération n° 214 /CP du 15 octobre 1997 et convention du 8/12/14 relative au financement du CMU*

Action A0702-04 : Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) **518 774 707 F**

26 MF sont sollicitées pour honorer la Convention sanitaire pour les **évasans des ressortissants français résidents du Vanuatu.**

Cette dépense est sans impact financier sur le budget de la Nouvelle-Calédonie car compensée par une recette de l'Etat.

4,456 MF sont sollicités pour le versement d'une subvention à l'IFAP afin de régulariser un avis des sommes à payer au titre de la formation des médecins du CPMC et directeurs des établissements médico sociaux qui s'est déroulée en 2016.

5 MF sont également sollicitées pour **l'Aide médicale** de la Nouvelle-Calédonie.
↳ *Délibération cadre N° 49 du 28/12/1989 et convention du 24/12/1991*

3,7 MF pour la prise en charge des interventions des professionnels de santé libéraux (médecins) à la **commission médicale des permis de conduire**
↳ *Arrêté n°80-487/CG du 6/04/1967*

5 MF au titre des divers frais de prise en charge de **missionnaires et d'étude** dans le cadre d'audit : IGASS, étude conseil calédonien de la famille

La Nouvelle-Calédonie rationalisera son niveau d'intervention financière et concentrera ses actions auprès des associations exerçant des missions de service public (protection juridique des majeurs, prise en charge en établissements des publics précaires) :

Subvention **tutelle majeurs : 229,6 MF**, décomposée comme suit :
- AGTNC : 182,6 MF
- ACSMS : 47 MF *(Transfert de compétence de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie du droit civil le 01/07/2013)*

Subventions diverses : Centre Hébergement Réinsertion Sociale (**CHRS**) notamment foyer béthanie, Macadam Partage, RAPSA… : **72,028 MF**

- **Autres associations diverses : 63,558 MF**

- 21,253 MF de subvention au CHT pour le **CAUVA**

Le CAUVA est une opération inscrite dans le contrat de développement Etat/Intercollectivité 2017-2021 pour un montant global de 106,2 millions. Cette opération est co-financée par la NC (20%) et l'Etat (80%).Ce dispositif dont la mise en œuvre sera confiée au CHT permettra l'accueil et la prise en charge des victimes d'agression en Nouvelle-Calédonie afin de faciliter leurs démarches et procédures. Les crédits sont destinés à financer essentiellement les charges du personnel (équipe pluridisciplinaire). Le démarrage effectif du dispositif est subordonné à la conclusion préalable d'une convention entre le CHT, la NC et le CMJ. Le montant annuel des dépenses 2018 est de 21,2 millions conformément au plan de financement inscrit au contrat de développement.
↳*Contrat de développement inter collectivités 2017-2021 (opération 3.3*)

120 MF au titre de **l'aide judiciaire** décomposée comme suit :
- 100 MF à la CARPANC (pour le paiement des avocats désignés à ce titre)
- 20 MF pour les huissiers et experts

↳*Délibération modifiée n° 482 du 13 juillet 1994*

0,458 MF frais de fonctionnement divers du service de la protection sociale (fourniture de petits matériels, fournitures administratives, produits ménagers, …).

Programme P0703
Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

Recettes : 6 000 000 F
Dépenses : 1 135 932 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 575 891 044 F.

Enjeux et contexte

L'année 2017 fût la première année de plein exercice de la DPJEJ et cela a permis la poursuite du travail de réaffirmation des fondamentaux, de l'action éducative dans le cadre du mandat judiciaire, et du cadre institutionnel de travail.

La création d'un service de coordination administrative et financière (SCAF), au premier trimestre 2017, a généré la mise en place de process et procédures de travail, tant en termes de gestion budgétaire que de ressources humaines. Les services et établissements de la DPJEJ ont ainsi pu bénéficier dans ce cadre d'un accompagnement et d'un étayage dans ces domaines, permettant une meilleure efficience de fonctionnement et davantage de lisibilité sur les choix budgétaires et RH opérés.

L'ensemble des préconisations, relevant du domaine de compétence de la DPJEJ, émises dans le cadre de l'audit de 2015, ont été mises au travail, voire le plus souvent finalisées. Cette étape incontournable, dans le cadre de la prise en charge des mineurs les plus vulnérables, est une plus-value indéniable, les besoins étant désormais totalement identifiés et partagés avec l'ensemble des professionnels et partenaires de la DPJEJ.

L'augmentation exponentielle de l'activité de la DPJEJ, en 2017, révélatrice d'une confiance restaurée de la juridiction, associée à une complexité des profils des mineurs sous mandat judicaire, nécessite en 2018 des moyens d'encadrements éducatifs renforcés, tant en milieu ouvert que dans le cadre du placement judicaire, des charges de fonctionnement et d'investissement réévaluées.

Ainsi, l'augmentation d'activité des mesures de réparations prescrites par le parquet étaient de 51 % entre 2015 et 2016, et atteint déjà au 30 septembre 2017 plus de 100% d'augmentation par rapport à toute l'année 2016.

Les réparations pénales ordonnées par les juges des enfants ont augmenté quant à elles de 70% entre 2015 et 2016, et atteignent déjà le même nombre de mesures mises en œuvre au 30 septembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016.

L'ensemble des suivis judicaires a augmenté (contrôle judicaire, sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, liberté surveillée, etc.) de façon significative (+ 47,51% entre 2016 et 2017) justifiant ainsi la nécessité de postes éducatifs supplémentaires, eu égard à l'amélioration de la réactivité de la réponse pénale.

Les établissements de placements judiciaires nécessitent aussi un encadrement renforcé eu égard au profil des mineurs accueillis. D'autant, que le cahier des charges de l'encadrement est en deçà des besoins identifiés. L'augmentation significative de l'activité des foyers (+46,1% entre le 1/10/2016 et le 1/10/2017) justifie en ce sens ce renfort de l'encadrement.

Le focus nécessaire en termes d'insertion et de formation des jeunes placés sous mandat judicaire génère la création obligée d'un troisième atelier de jour, sur le site de Nouville. Ce troisième atelier, s'inscrit dans une polyvalence de palette d'interventions éducatives diversifiées au bénéficie des mineurs notamment dans le cadre des aménagements de peine.

Objectifs

Des moyens ont été octroyés par la Nouvelle-Calédonie, pour la création d'une direction autonome. La restructuration de la DPJEJ étant en cours de finalisation, l'enjeu est aujourd'hui de la faire vivre avec des dispositifs novateurs, adaptés aux besoins du public et de la juridiction.

Pour ce faire, le besoin identifié est un encadrement éducatif renforcé, eu égard du profil des mineurs accueillis, dans des locaux adaptés en termes de sécurité et de contenance éducative, mais aussi avec des professionnels qualifiés, qui ont à cœur d'encadrer un public difficile qui mérite quel que soit l'acte commis, qui n'est en rien excusable, une attention particulière, un accompagnement éducatif, de proximité et de qualité. Un accompagnement qui doit permettre au mineur de véritablement pouvoir se réinsérer dans sa famille, son clan, sa tribu, et dans la société civile, au regard de son propre parcours de vie.

L'axe de l'insertion professionnelle et de la formation des jeunes pris en charge doit être en ce sens fortement privilégié en 2018.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
C.GYGES	**27 583**	**-**	**-**		**6 000 000**	
A0703-01 : Diversifier les propositions éducatives						
Investissements	-	-	-		3 000 000	
A0703-04 : Soutien et pilotage: fonctionnement PJEJ						
Fonctionnement	27 583	-	-		3 000 000	

Action A0703-01 : Diversifier les propositions éducatives

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ) **3 000 000 F**

Dans le cadre de la construction d'une structure éducative contenante, une recette de **3 MF** est attendue de l'Etat, un dossier d'engagement sera constitué en ce sens.

A0703-04 : Soutien et pilotage: fonctionnement PJEJ

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ) **3 000 000 F**

La DPJEJ s'est dotée d'une régie des recettes permettant :

- La perception des prestations familiales et allocations de solidarité, **lorsqu'un mineur est placé sous mandat judicaire à la DPJEJ** : en effet, dans ce cadre le magistrat pour enfants a compétence de notifier, dans son ordonnance de placement, le versement des allocations familiales, à un tiers ou à la collectivité, lorsque l'enfant lui est confié.
  Cette notification dans l'ordonnance de placement représente environ 70% des mineurs placés. Ce temps de suspension de versement à la famille reste provisoire tant que les mineurs sont confiés, à un tiers, par décision judiciaire.

  Jusqu'en 2016, cette opportunité juridique n'était pas prise en compte. Le protocole de versement des prestations familiales et des allocations de solidarité a été signé en date du 7 juillet 2017 et permet la perception d'une recette pour la Nouvelle-Calédonie évaluée à **1,785 MF.**

- Le remboursement des frais de santé à la Nouvelle-Calédonie : la DPJEJ a souhaité instaurer une vraie politique de santé à l'égard de tout mineur accueilli au sein de la DPJEJ. Précédemment, la Nouvelle-Calédonie ne percevait pas le remboursement des frais afférents à la santé des mineurs pris en charge. Désormais, si les responsables

légaux des mineurs ne sont pas en capacité de subvenir à la prise en charge des frais médicaux, la Nouvelle-Calédonie qui s'y substitue en percevra le remboursement. L'estimation de cette recette pour 2018, est de **1 MF**.

- La vente des produits des activités de jour est en projet à cette date, permettant ainsi que toutes les productions réalisées dans le cadre des ateliers de jour, par les mineurs, puissent être valorisées et mises en recettes, dans l'objectif de leur faire prendre conscience de la valeur de ce qu'ils produisent (exemple : vente des légumes et fruits du potager, sculptures, ..).

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
C.GYGES	**1 268 741 281**	**1 151 246 883**	**1 102 021 835**	**96%**	**1 131 932 000**	**-1%**
A0703-01 : Diversifier les propositions éducatives	**1 190 366 103**	**1 024 871 057**	**1 009 332 433**	**98%**	**1 039 485 000**	**2%**
Fonctionnement	1 181 575 845	1 023 871 057	1 008 358 363	98%	1 020 285 000	0%
Investissements	8 790 258	1 000 000	974 070	97%	19 200 000	1820%
A0703-02 : Adapter la prise en charge éducative des mineurs	**2 583 375**	**3 438 364**	**1 182 972**	**34%**	**8 500 000**	**147%**
Fonctionnement	2 583 375	3 438 364	1 182 972	34%	8 500 000	147%
A0703-03 : Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	**33 750 000**	**40 500 000**	**25 000 000**	**62%**	**50 000 000**	**23%**
Fonctionnement	33 750 000	40 500 000	25 000 000	62%	50 000 000	23%
A0703-04 : Soutien et pilotage: fonctionnement PJEJ	**42 041 803**	**82 437 462**	**66 506 430**	**81%**	**33 947 000**	**-59%**
Fonctionnement	29 581 681	29 172 129	23 420 469	80%	27 947 000	-4%
Investissements	12 460 122	53 265 333	43 085 961	81%	6 000 000	-89%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
C.GYGES	**1 268 741 281**	**1 151 246 883**	**1 102 021 835**	**96%**	**1 131 932 000**	**-1%**
Fonctionnement	**1 247 490 901**	**1 096 981 550**	**1 057 961 804**	**96%**	**1 106 732 000**	**1%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	884 644 582	732 974 379	714 251 163	97%	731 117 000	0%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	-	-		150 000	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	362 806 272	364 007 171	343 710 641	94%	375 465 000	3%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 047	-	-		-	
Investissements	**21 250 380**	**54 265 333**	**44 060 031**	**81%**	**25 200 000**	**-54%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	187 068	4 610 959	-	0%	6 000 000	30%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	7 500 000	-	-		-	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 433 829	24 736 992	19 142 649	77%	8 700 000	-65%
22 - IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	-	-	-		500 000	
23 - IMMOBILISATION EN COURS	129 483	24 917 382	24 917 382	100%	10 000 000	-60%

Action A0703-01 : Diversifier les propositions éducatives

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ) **1 039 485 000 F**

L'action A0703-01 « Diversifier les propositions éducatives » supporte l'ensemble des dépenses de la collectivité relatives à la prise en charge des mineurs placés par décisions judiciaires, soit au titre de l'enfance en danger (article 375 et suivants du code civil), soit au titre de l'enfance délinquante (ordonnance de 1945).

Cette prise en charge des mineurs se fait soit directement par la Nouvelle-Calédonie (la DPJEJ), soit par les provinces, soit par le milieu associatif conventionné.

Ainsi il est proposé la reconduction des subventions octroyées aux provinces dans le cadre d'un conventionnement annuel. Ainsi, **500 MF** sont proposées au profit de la province Sud et **150 MF** au profit de la province Nord.

De même, il est proposé de maintenir l'enveloppe de **240 MF** au bénéfice de l'Association pour la protection de l'enfance et de la jeunesse (APEJ).

Dans le cadre du fonctionnement courant des établissements de placements judicaires, il est sollicité **24,684 MF** tenant compte à la fois des charges de fonctionnement incompressibles et du suivi éducatif individualisé devant être effectué par l'équipe éducative.

Afin d'assurer le fonctionnement des suivis en milieu ouvert, dont l'activité judicaire en 2017 a augmenté de façon exponentielle, il est proposé l'inscription de **9,265 MF** comprenant aussi le fonctionnement de l'unité éducative de prévention de la déscolarisation et des ateliers de jour.

25,536 MF sont inscrits dans le cadre du fonctionnement courant de la direction et des services (charge courantes, fournitures diverses, acquisition de matériel pédagogique…).

Enfin, il est sollicité **20 MF** dans le cadre de gestion du dispositif des familles d'accueil, et **60 MF** dans le cadre de la gestion des « tiers digne de confiance ».

Dans le cadre de la prochaine génération des contrats de développement (2017-2021), la Nouvelle-Calédonie propose l'inscription de l'investissement pour la construction d'une structure éducative contenante à hauteur de **400 MF**.

Cet investissement sera adossé à un plan pluriannuel, dont la première phrase concernera des études de faisabilité et d'implantation possible de la structure, ou d'adaptation d'une structure existante, afin que des activités d'insertion tenant comptent du contexte spécifique calédonien, puisse y être intégrées.

Cette structure éducative contenante avec un fort volet insertion professionnelle et formation, pourrait être complémentaire, dans le cadre du schéma directeur de placement judiciaire mis en œuvre par le DPJEJ, qui ferait sens dans le parcours individualisé du mineur sous mandat judiciaire.

Il est donc proposé aux élus du Congrès d'inscrire **10 MF** au BP 2018, afin d'étayer ce projet.

Action A0703-02 : Adapter la prise en charge éducative des mineurs

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ) **8 500 000 F**

Aux fins de permettre une prise en charge efficiente des mineurs confiés à la DPJEJ, il est proposé d'inscrire **7 MF** au titre de cette action, visant notamment un accompagnement optimal des professionnels de la direction.

La prise en charge au quotidien de mineurs délinquants, nécessite pour les professionnels, des espaces de réflexion et de mise à distance des situations vécues. « L'analyse de la pratique », la « supervision » ou les temps « de régulation » sont des instances à privilégier, au regard de la difficulté du public accueilli. Ces outils sont des moyens d'accompagnement des professionnels inscrits dans une équipe pluridisciplinaire, qui ont pour objectif, de les étayer et de leur apporter un espace d'échange et de parole sécurisé par le biais de l'intervention d'un spécialiste. Cet appui aux équipes éducatives doit être reconduit chaque année.

Depuis septembre 2017, l'ensemble des psychologues de la DPJEJ, bénéficient d'une supervision collective, leur permettant des échanges sur leurs pratiques professionnelles.

Une demande d'action nouvelle de la DPJEJ à mettre en, exergue, repose sur l'acquisition de l'exposition « 13·18 : Questions de Justice », destinée prioritairement aux élèves de classes de 4ème et 3ème de collège (et éventuellement aux élèves de 1ère année de CAP en LP).

Cette exposition interactive composée de panneaux illustrant des thématiques relatives aux droits et devoirs de tout citoyen et explicitant les notions de filiation, nom, nationalité, protection, instruction, expression, défense, justice adaptée, infractions (contraventions, délits, crimes), procédure judiciaire relative à l'enfance délinquante, les Tribunaux et Cour d'assises pour les mineurs, l'incarcération des mineurs, etc…s'inscrit dans une politique concrète d'information et de prévention.

« 13·18 Questions de justice » permet aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice, de connaître les lieux d'information et d'écoute existants.

L'exposition sera animée par des agents de la DPJEJ.

Afin de réaliser cette action préventive il vous est proposé d'inscrire **1,5 MF** au BP 2018 de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0703-03 : Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ) 50 000 000 F

Les CLSPD participent à la prévention de la délinquance, la lutte contre la récidive et le décrochage scolaire. A ce titre, il est nécessaire de développer cet axe, en ciblant davantage le public le plus à risque, à savoir le public le plus jeune, 12 à 16 ans, pour lequel la prévention au sens large, peut faire sens.

Le contenu des actions proposées dans ce cadre, doivent être adaptées et répondre aux critères de la prévention au sens large et faire l'objet annuellement d'une évaluation partagée entre les différents partenaires.

Depuis 2017, et la création du service de coordination administrative et financière (SCAF), des procédures de travail ont été partagées avec l'ensemble des collectivités locales bénéficiant de cette enveloppe budgétaire. Ce cadre de la prévention ne peut en effet se construire sans une synergie partenariale. Cette procédure de travail mise en place, et partagée dès mars 2017,avec les communes s'étant dotées d'un CLSPD, a permis aux communes de Nouméa, Dumbéa, Paita, Mont-Dore, La Foa, Thio, Canala, Bourail, puissent bénéficier d'un soutien financier de la Nouvelle-Calédonie, dans ce domaine, pour la prévention de la délinquance, via des conventions définies et individualisées, pour un montant de **25 MF** pour les communes de l'agglomération et **25 MF** pour les autres collectivités locales.

Action A0703-04 : Soutien et pilotage: fonctionnement PJEJ

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ) 27 947 000 F

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme PJEJ pour le volet infrastructures, la DAPM réhabilite et restructure les foyers et les locaux abritant la direction et les services.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) 6 000 000 F

Les crédits concernent le financement des études nécessaires à l'extension-rénovation du site de la direction à Nouville.

Somme de BP 2018 après CFB	P0701 Handicap et dépendance	P0702 Protection sociale	P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse
Fonctionnement			
Recettes	**14 900 000**	**39 002 490**	**3 000 000**
(75) autres produits de gestion courante	14 900 000	26 000 000	
(77) produits exceptionnels			3 000 000
AP P0702-2017/2 - PART ETAT - CAUVA CD17-21		13 002 490	
Dépenses	**37 290 133**	**636 774 707**	**1 106 732 000**
Aides directes et indirectes		151 000 000	85 465 000
Autres charges de fonctionnement	20 379 133	8 847 818	35 976 000
Charges de personnel			150 000
Charges fixes de fonctionnement	4 811 000	388 000	45 141 000
Remboursements aux collectivités	12 000 000		650 000 000
Subventions, participations et autres charges d'activité	100 000	476 538 889	290 000 000
Investissements			
Recettes			**3 000 000**
AP P0703-2017/2 - CDV17-21 STRUCTURE EDUCATIVE CONTENANTE-PART ETAT			3 000 000
Dépenses	**57 100 000**		**25 200 000**
AP P0701-2012/1 - MODERNISATION ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX	32 000 000		
AP P0703-2017/1 - CDV 17-21 STRUCTURE EDUCATIVE CONTENANTE			10 000 000
HAP immobilisations corporelles	100 000		8 700 000
HAP immobilisations incorporelles			6 000 000
HAP immobilisations reçues en affectation			500 000
AP P0701-2017/1 - SUBVENTION INVESTISSEMENT APPEL À PROJET ACCESSIBILITÉ HANDICAP	25 000 000		

Mission M08
Jeunesse et sports

RECETTES : 33 730 000 F
DEPENSES : 782 252 435 F

Pour information, la masse salariale à cette mission s'élève à 286 999 875 F.

Jeunesse

Le programme jeunesse conforte les actions déjà menées et les renforce par la mise en place d'un observatoire permettant de mieux de comprendre les problématiques liées aux jeunes et ainsi, d'orienter plus efficacement l'action des collectivités. Ainsi la délégation de compétences aux provinces pour le contrôle des centres de vacances et de loisirs est maintenue de même que l'accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse. Le besoin d'information et de mobilité des jeunes s'est traduit en 2012 par la mise en place du CIJNC, et par la mise en œuvre du service volontaire européen et du service volontaire océanien.

Sport

Le programme sport s'inscrit dans la continuité des actions mises en place en particulier la 2ème génération des conventions d'objectifs avec les ligues et comités mais aussi de celles réalisées pour la protection de l'usager, du sportif. Les objectifs liés à la lutte contre le dopage sont restés également prioritaires depuis 2014.

Jeux du Pacifique

Le programme des jeux du Pacifique n'existe plus depuis 2014. Cependant le fonctionnement des infrastructures sportives issues des jeux 2011 est pris en charge par la collectivité Nouvelle-Calédonie.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	**1 786 006**	**7 330 000**	**-**	**0%**	**7 330 000**	**0%**
P0801 Jeunesse	-	7 330 000	-	0%	7 330 000	0%
P0802 Sports	1 238 300	-	-		-	
P0803 Jeux du Pacifique 2011	547 706	-	-		-	
Dépenses	**632 547 450**	**747 373 621**	**611 424 103**	**82%**	**782 252 435**	**5%**
P0801 Jeunesse	64 898 302	121 944 838	71 593 116	59%	231 058 333	89%
P0802 Sports	561 092 692	623 062 826	539 830 987	87%	551 194 102	-12%
P0803 Jeux du Pacifique 2011	6 556 456	2 365 957	-	0%	-	-100%

Le mot des membres du gouvernement chargées d'animer le secteur

Hélène IEKAWE, Valentine EURISOUKE

L'action du gouvernement pour la JEUNESSE se déclinera de la manière suivante en 2018 :

. Organiser les Etats Généraux de la jeunesse, un espace citoyen pour que les jeunes Calédoniens définissent eux-mêmes les orientations d'un Plan Jeunesse pays, qui vient en complément du plan de prévention de la délinquance et du plan DO KAMO (pour une jeunesse épanouie) ;

. Promouvoir la mobilité des jeunes dans le pays, le pacifique et l'internationale ;

. Assurer la promotion de l'engagement citoyen au travers du service civique national de l'état ou du futur service civique calédonien pour favoriser la construction de notre jeunesse ;

. Finaliser le projet de loi du pays sur « le statut de l'animation volontaire ».

La Nouvelle-Calédonie a également décidé de mettre en place un service civique calédonien qui doit permettre à l'ensemble des jeunes de son territoire de s'engager dans une démarche citoyenne au service de l'intérêt général.

Ce service civique se décline sous trois formes : le parcours civique en milieu scolaire qui a débuté en 2017, le parcours d'engagement et d'accompagnement qui a été voté dans le cadre de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'Ecole calédonienne. Et le service civique citoyen pour tous visant une classe d'âge.

Pour le SPORT , la volonté du gouvernement sera de :

. Mettre en œuvre un Plan stratégique de la politique sportive en Nouvelle-Calédonie 2017-2020 : le développement du sport social (santé bien être, et intégration sociale par le sport) sera privilégié des 2018 dans les conventions d'objectifs et de moyens avec les 46 ligues et comités sportifs de Nouvelle-Calédonie ;

. Positionner la Nouvelle Calédonie comme base arrière de préparation des équipes de France pour les JO de Tokyo 2020 : accueil des équipes de France sur les années 2018, 2019 ou l'année des JO en 2020 (la fédération française handisport s'est déjà engagée pour sa préparation terminale sur cette dernière année) ;

Le mot des membres du gouvernement chargées d'animer le secteur

Hélène IEKAWE, Valentine EURISOUKE

. Atteindre l'objectif " plus de calédoniens en équipe de France aux JO " : la mise en place des structures " pôles espoirs" en natation, handball féminin, judo et rugby devrait déboucher sur une présence plus conséquente de calédoniens en équipe de France aux JO, à l'instar des sportifs handisports aux jeux paralympiques. D'autre part, la mise en place d'une structure " pôle France Handisport" en Nouvelle Calédonie en 2018 devrait confirmer les espoirs de podium aux prochains JO de 2020 de nos champions handisports ;

. Se donner les moyens pour bien préparer les sportifs calédoniens aux Jeux du Pacifique en 2019 aux Samoas ;

. Rechercher des financements pérennes, que ce soit pour la pratique sportive que pour la réalisation d'infrastructures sportive.

Programme P0801
Jeunesse

Recettes : 33 730 000 F
Dépenses : 231 058 333 F

Enjeux et contexte

Les actions liées à la jeunesse visent à aider les jeunes dans leur démarche d'appropriation responsable de la société calédonienne. Dans cette perspective, les pouvoirs publics aident les jeunes à construire leur projet de vie.

Ainsi, les politiques publiques et la politique jeunesse doivent-elles développer des liens. Cela est essentiel dans une société composée à 52% de jeunes. Acquérir une vision plus globale de ces problématiques passe par :

- l'accompagnement des associations d'éducation populaire dans leurs actions de formation d'animateurs et de cadres pour l'accueil collectif des mineurs ;
- l'amélioration de la réglementation et du contrôle de l'accueil collectif des mineurs.

Pour développer le potentiel de la jeunesse calédonienne et l'accompagner dans ses projets de vie, il est également important :

- de lui donner les informations utiles à cette démarche, notamment en matière de formation ;
- de favoriser les échanges entre jeunes sur leur lieu de vie et au-delà.

Objectifs

Contribuer à l'éducation et à la protection des mineurs par la formation et la certification de diplômes permettant l'encadrement des accueils collectifs de mineurs, ainsi que la mise en œuvre de la réglementation et des contrôles des centres de vacances et de loisirs.

Soutenir les acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse en poursuivant l'accompagnement des associations d'éducation populaire et par l'accompagnement des collectivités compétentes en matière de jeunesse.

Accompagner la prise d'initiative et la participation des jeunes grâce à l'ingénierie sociale de la direction de la jeunesse et des sports (DJS NC) dans le déploiement de ses missions d'observation, d'information, d'accompagnement et de formation, de conseil et d'expertise.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
H.IEKAWE	**-**	**-**	**-**		**7 330 000**	
A0801-08 : Service civique						
Fonctionnement	-	-	-		7 330 000	
V. EURISOUKE	**-**	**7 330 000**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
A0801-07 : Initiatives de ou pour les jeunes						
Fonctionnement	-	7 330 000	-	0%	-	-100%

Action A0801-08 : Service civique

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) — 26 400 000 F

Il est proposé l'inscription de 26,4 MF (**21 MF** en investissement et **5,4 MF** en fonctionnement) correspondant à la participation de l'Etat dans le cadre de la mise en place du service civique calédonien.

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) — 7 330 000 F

La Nouvelle-Calédonie a décidé de mettre en place un service civique calédonien qui doit permettre à l'ensemble des jeunes de son territoire de s'engager dans une démarche citoyenne au service de l'intérêt général. Ce service civique se décline sous trois formes : le « parcours civique en milieu scolaire », le « parcours d'enseignement et d'accompagnement » et le « service civique citoyen pour tous ». La participation de l'État pour 2018 pour la mise en place du « parcours civique en milieu scolaire » (parcours 1) s'élève à **7,33 MF**.

Les dépenses

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 46 723 025 F.

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**-**	**18 000 000**	**-**	**0%**	**112 433 333**	**525%**
A0801-07 : Initiatives de ou pour les jeunes	**-**	**18 000 000**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
Investissements	-	18 000 000	-	0%	-	-100%
A0801-08 : Service civique	**-**	**-**	**-**		**112 433 333**	
Fonctionnement	-	-	-		94 433 333	
Investissements	-	-	-		18 000 000	
V. EURISOUKE	**64 898 302**	**103 944 838**	**71 593 116**	**69%**	**118 625 000**	**14%**
A0801-02 : Réglementation et contrôle	**17 000 000**	**24 000 000**	**24 000 000**	**100%**	**24 000 000**	**0%**
Fonctionnement	17 000 000	24 000 000	24 000 000	100%	24 000 000	0%
A0801-03 : Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse	**15 000 000**	**28 200 000**	**17 475 000**	**62%**	**67 425 000**	**139%**
Fonctionnement	15 000 000	15 000 000	15 000 000	100%	15 000 000	0%
Investissements	-	13 200 000	2 475 000	19%	52 425 000	297%
A0801-04 : Accompagnement des collectivités	**3 000 000**	**-**	**-**		**-**	
Fonctionnement	3 000 000	-	-		-	
A0801-06 : Information jeunesse	**7 200 000**	**7 200 000**	**7 200 000**	**100%**	**7 200 000**	**0%**
Fonctionnement	7 200 000	7 200 000	7 200 000	100%	7 200 000	0%
A0801-07 : Initiatives de ou pour les jeunes	**22 698 302**	**44 544 838**	**22 918 116**	**51%**	**20 000 000**	**-55%**

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**-**	**18 000 000**	**-**	**0%**	**112 433 333**	**525%**
Fonctionnement	**-**	**-**	**-**		**94 433 333**	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	-	-		14 433 333	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	-		80 000 000	
Investissements	**-**	**18 000 000**	**-**	**0%**	**18 000 000**	**0%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	18 000 000	-	0%	18 000 000	0%
V. EURISOUKE	**64 898 302**	**103 944 838**	**71 593 116**	**69%**	**118 625 000**	**14%**
Fonctionnement	**64 898 302**	**90 744 838**	**69 118 116**	**76%**	**66 200 000**	**-27%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 698 302	48 544 838	26 918 116	55%	24 000 000	-51%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 200 000	42 200 000	42 200 000	100%	42 200 000	0%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 000	-	-		-	
Investissements	**-**	**13 200 000**	**2 475 000**	**19%**	**52 425 000**	**297%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	13 200 000	2 475 000	19%	52 425 000	297%

Action A0801-02 : Réglementation et contrôle

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **24 000 000 F**

Il s'agit d'une délégation de compétence aux provinces pour prendre les mesures d'application de la réglementation relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. Les mesures concernent le suivi administratif des déclarations de centres de vacances et de loisirs, la réalisation des visites de proximité jusqu'à la première injonction de rappel à la réglementation et l'adoption des décisions nécessaires pour assurer le retour des mineurs dans leur famille ou leur hébergement dans d'autres collectivités en cas de fermeture d'un centre de vacances et de loisirs.

Les crédits inscrits concernent la délégation de compétence à la province Sud **(17 MF)** et à la province Nord **(7 MF).**

Action A0801-03 : Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **67 425 000 F**

Fonctionnement :

15 MF sont sollicités pour aider les associations qui œuvrent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la formation d'animateur, de directeur et de règlementer l'accueil collectif des mineurs. Cinq associations d'éducation populaire et de jeunesse sont concernées : ACAF, FOL, VILLAGES DE MAGENTA, CEMEA, LES SCOUT ET GUIDES DE NOUVELLE-CALEDONIE.

Investissement :

Opération « Rénovation de la FOL » dans le périmètre Etat / Inter collectivités :

La finalité de ce projet est la reconstruction et le réaménagement de la colline du sémaphore et du centre culturel Albert Bousquet, lieu-dit « La colline » pour en faire un lieu de rencontre mêlant diverses fonctionnalités. Il s'agit, après étude de faisabilité réalisée en 2012, plutôt que de réaliser des travaux de restauration, tout aussi onéreux et aléatoires, de reconstruire entièrement un centre socio-culturel afin de permettre d'accueillir le public, les artistes et les associations dans les meilleures conditions possibles.

Ce projet nécessite :

- L'ouverture d'une AP de 180 MF correspondant à la part du gouvernement (30% du montant contractualisé soit 600MF) au BP 2017
- Une demande de crédits de paiements (CP) de 13,2 MF en 2017 et **52,425 MF** en 2018.

Action A0801-06 : Information jeunesse

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **7 200 000 F**

Les crédits inscrits sont destinés au fonctionnement du centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie. Le CIJNC tête de réseau de l'information jeunesse, irrigue l'ensemble des points informations jeunesse du territoire et assure un soutien à l'animation de ce réseau. Le CIJNC tient à jour le contenu « Information Jeunesse » et dispense des formations aux agents de terrain

Le centre information jeunesse de la Nouvelle Calédonie est la structure associative territoriale tête du réseau information jeunesse sur l'ensemble de la Nouvelle- Calédonie. A ce titre elle intervient conjointement avec les services de la DJS dans l'animation du réseau information jeunesse et la formation des animateurs information jeunesse. Elle fédère 20 points information jeunesse répartis sur les deux provinces de la grande Ile et contribue à trois projets d'implantation de points information dans la province des Iles loyauté.

Le CIJNC est la structure associative de jeunesse reconnue par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie (DJSNC) pour son rayonnement à l'échelon « Nouvelle Calédonie ».

A ce titre elle bénéficie d'un financement annuel du gouvernement de la Nouvelle Calédonie pour son fonctionnement, l'animation du réseau Information Jeunesse calédonien et la formation des animateurs.

Le CIJNC assure pleinement la coordination et l'animation du réseau information jeunesse en Nouvelle Calédonie en provinces Nord, Sud et Iles loyauté. Par sa participation active dans ses actions de communication et de promotion de l'information jeunesse auprès de tous les jeunes calédoniens.

Les outils conçus et proposés par le CIJNC (podcasts, documentation régionale, expositions…) pour assurer la promotion de l'information jeunesse sont diffusés et utilisés par les points information jeunesse.

Action A0801-07 : Initiatives de ou pour les jeunes

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **20 000 000 F**

La mobilité et le volontariat, dans toutes ses dimensions, peuvent être des instruments pertinents pour répondre aux aspirations des jeunes et aux objectifs des politiques qui leur sont destinés afin :

- d'encourager l'engagement des jeunes dans les projets de solidarité internationale par une expérience riche sur les plans humain et professionnel ;
- d'offrir un espace de construction complémentaire au système scolaire ;
- de contribuer à l'acquisition et au développement de compétences par la réalisation d'une expérience formatrice et encadrée.

Ainsi, un programme de volontariat spécifique a été mis en place en 2012 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie: le Service Volontaire Océanien (SVO). Ce dispositif permet aux jeunes calédoniens de bénéficier d'une expérience de volontariat enrichissante, formatrice et altruiste. Il permettra également d'accueillir des volontaires issus des pays du Pacifique. Le projet de budget prévoit de renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre du SVO pour permettre à des jeunes une mobilité en Océanie pour réaliser des expériences associatives, humanitaires ou culturelles (**10 MF**).

Afin de diversifier les possibilités de mobilité et d'expérience des jeunes dans la région Océanie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite mettre en œuvre des chantiers internationaux. Les chantiers de jeunes permettent à des petits groupes de réaliser des projets associatifs, culturels, sociaux et humanitaires dans différents pays d'Océanie sur une durée allant de 2 à 6 mois (**8 MF**).

Le gouvernement a permis la création d'un comité afin de promouvoir les actions en faveur de la jeunesse du pays. La Nouvelle-Calédonie participera à la journée internationale de la jeunesse fixée le 12 août de chaque année. Un montant de **2 MF** est sollicité pour la préparation, l'organisation et la célébration de cette journée qui devrait se dérouler en province des Iles Loyauté en 2017.

Action A0801-08 : Service civique

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **88 000 000 F**

Opération « Service Civique Calédonien » dans le périmetre Etat / Nouvelle-Calédonie :

La Nouvelle-Calédonie a décidé de mettre en place un service civique calédonien qui doit permettre à l'ensemble des jeunes de son territoire de s'engager dans une démarche citoyenne au service de l'intérêt général. Le service civique calédonien est un outil de cohésion sociale, du vivre ensemble et du destin commun. Le service civique calédonien aura un caractère obligatoire (contrairement au service civique universel de l'Etat) et prendra trois formes :

1. Le « Parcours civique en milieu scolaire » pour tous les élèves, tout au long de la scolarité, tant dans l'enseignement public que privé (qui sera désormais hébergés par le vice rectorat) ;
2. Le « Parcours d'engagement et d'accompagnement » pour tous les jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire, sans diplôme, sans qualification et sans emploi, qui comportera une obligation d'engagement et d'accompagnement dans un dispositif d'acquisition de compétences d'une durée minimum de six mois renouvelable ;
3. Le « service civique citoyen pour tous » pour toute une génération d'âge, filles et garçons, entre 17 et 25 ans, résidant en Nouvelle-Calédonie.

Il est proposé l'inscription de **88 MF** de CP sur cette opération.

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **24 433 333 F**

La Nouvelle-Calédonie a décidé de mettre en place un service civique calédonien qui doit permettre à l'ensemble des jeunes de son territoire de s'engager dans une démarche citoyenne au service de l'intérêt général. Ce service civique se décline sous trois formes : le « parcours civique en milieu scolaire », le « parcours d'enseignement et d'accompagnement » et le « service civique citoyen pour tous ».

Le parcours civique en milieu scolaire se déroulera sur toute la scolarité d'un enfant. Il est donc par définition obligatoire, tout comme le temps scolaire.

Le plan d'action pour 2018 poursuit deux axes :
- accompagner, équiper et former les enseignants dans la réalisation du parcours civique pour **14,43 MF ;**
- valoriser et soutenir les projets des élèves de l'école primaire au lycée pour **10 MF** qui seront versés sous forme de subventions aux écoles et aux établissements scolaires concernés.

Programme P0802
Sports

Recettes : 0 F
Dépenses : 551 194 102 F

Enjeux et contexte

L'enjeu principal de l'année sportive calédonienne en 2018 sera constitué par la poursuite des actions et la mise en œuvre des projets définis dans la convention d'objectifs 2016 /2019 par les ligues et comités sportifs de Nouvelle Calédonie. Pour certaines d'entre elles, la préparation des jeux du pacifique aux Samoa en 2019 sera priorisée (47,3 MF) ; pour d'autres la participation aux compétitions nationales et internationale sera accompagnée (163,5 MF).

Les préconisations issues des « Assises du sport » organisées en 2016 seront soutenues par la collectivité pour ce qui concerne les projets à caractère social (5 MF).

L'accompagnement des structures sportives d'accès au haut niveau sera maintenu afin de permettre aux meilleurs jeunes sportifs calédoniens de se confronter aux meilleurs lors des compétitions nationales et internationales tout en poursuivant leur scolarité en Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, après l'ouverture des pôles espoirs en natation, en handball féminin, en judo et en rugby, l'année 2018 devrait voir l'ouverture d'un pôle France handisport en athlétisme. Le choix d'implanter un pôle France en Nouvelle-Calédonie par la fédération française handisport ne fait que confirmer les excellents résultats au plan national comme au plan international de nos meilleurs sportifs handisport et sport adapté, notamment Pierre Fairbanks, Nicolas Brignone, Rose Welepa, sans oublier Thierry Washetine, Pierre Patane, Delphine André, etc.

L'organisation de grandes manifestations sportives internationales en Nouvelle-Calédonie permettra aux meilleurs sportifs Calédoniens de se confronter aux sportifs étrangers de niveau international.

Ainsi, les grandes manifestations sportives telles que le PGA tour en golf, l'ATP tennis, le tour cycliste de Nouvelle-Calédonie etc. seront de nouveau soutenues par la Nouvelle Calédonie (54,2 MF).

Les sportifs calédoniens bénéficient, pour leur pratique hebdomadaire, d'infrastructures sportives de qualité rénovées ou construites pour la plupart à l'occasion des jeux du pacifique de 2011 en Nouvelle-Calédonie. Ainsi les infrastructures de l'Arène du sud (Paita), du stade de Hnassé (Lifou) et du stade de Yoshida (Koné) continuent de bénéficier du soutien de la Nouvelle-Calédonie pour la prise en charge de leur coût de fonctionnement annuel à hauteur de 25%. La Nouvelle-Calédonie participera également comme administrateur (2) de la société publique (SPL), société créée avec le partenariat de la ville de Dumbéa et de la province Sud pour la gestion des infrastructures et des personnels de la piscine du card a Koutio (DUMBEA).

Objectifs

Soutenir et accompagner les ligues et les comités sportifs dans la mise en œuvre de leurs projets au travers de la convention d'objectifs et de moyens (2016/2019).

Accompagner l'activité et le fonctionnement des structures d'accès au haut niveau (4 pôles espoir et un nouveau avec le pôle espoir rugby à la rentrée 2017) ainsi que les structures d'excellence sportive (centre territoriaux d'entrainement).

Assurer le suivi de la santé des meilleurs sportifs et renforcer la lutte contre le dopage.

Participer au maintien du bon fonctionnement des infrastructures d'intérêt territorial et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion à la piscine du CARD à Koutio Dumbéa (SPL CARD).

Les dépenses

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 240 276 670 F.

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
V. EURISOUKE	**561 092 692**	**623 062 826**	**539 830 987**	**87%**	**551 194 102**	**-12%**
A0802-01 : Soutien aux actions sportives	**352 807 152**	**372 182 000**	**357 318 471**	**96%**	**359 364 000**	**-3%**
Fonctionnement	352 807 152	372 182 000	357 318 471	96%	359 364 000	-3%
A0802-04 : Suivi médical et para médical	**2 418 958**	**3 529 098**	**3 457 526**	**98%**	**2 750 000**	**-22%**
Fonctionnement	1 822 958	2 856 198	2 784 626	97%	2 750 000	-4%
Investissements	596 000	672 900	672 900	100%	-	-100%
A0802-05 : Prévention et lutte contre le dopage	**3 477 641**	**3 830 826**	**3 664 847**	**96%**	**3 795 000**	**-1%**
Fonctionnement	3 477 641	3 830 826	3 664 847	96%	3 795 000	-1%
A0802-06 : Entretien et grosses réparations des installations sportivespour en maintenir la valeur	**51 260 080**	**77 187 001**	**50 337 337**	**65%**	**66 620 000**	**-14%**
Fonctionnement	50 341 850	76 871 020	50 237 547	65%	66 420 000	-14%
Investissements	918 230	315 981	99 790	32%	200 000	-37%
A0802-07 : Soutien aux infrastructures sportives	**127 146 079**	**144 278 535**	**103 675 610**	**72%**	**96 231 876**	**-33%**
Fonctionnement	86 097 320	87 561 948	86 217 587	98%	73 267 750	-16%
Investissements	41 048 759	56 716 587	17 458 023	31%	22 964 126	-60%
A0802-08 : Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements	**3 126 770**	**589 488**	**365 522**	**62%**	**1 200 000**	**104%**
Fonctionnement	3 126 770	589 488	365 522	62%	1 200 000	104%
A0802-09 : Soutien et pilotage	**20 856 012**	**21 465 878**	**21 011 674**	**98%**	**21 233 226**	**-1%**
Fonctionnement	20 856 012	21 429 878	20 975 674	98%	21 153 226	-1%
Investissements	-	36 000	36 000	100%	80 000	122%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
V. EURISOUKE	**561 092 692**	**623 062 826**	**539 830 987**	**87%**	**551 194 102**	**-12%**
Fonctionnement	**518 529 703**	**565 321 358**	**521 564 274**	**92%**	**527 949 976**	**-7%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 535 575	107 896 075	78 317 053	73%	99 892 226	-7%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	436 947 860	457 425 283	443 247 221	97%	428 057 750	-6%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 268	-	-		-	
Investissements	**42 562 989**	**57 741 468**	**18 266 713**	**32%**	**23 244 126**	**-60%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	5 776 887	1 021 895	18%	6 500 000	13%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 040 000	1 760 000	1 000 000	57%	760 000	-57%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 522 989	24 404 581	7 248 944	30%	9 980 000	-59%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	-	11 800 000	8 995 874	76%	6 004 126	-49%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	14 000 000	-	0%	-	-100%

Action A0802-01 : Soutien aux actions sportives

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) — 359 364 000 F

Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie maintiendra en 2016 son soutien :

- aux projets sportifs de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) ;
- aux projets de l'USEP (Union sportive enregistrement primaire) ;
- aux grands évènements sportifs internationaux organisés en Nouvelle-Calédonie et qui génèrent des rentrées de devises étrangères susceptibles d'être profitables à l'économie locale. Les principaux évènements sportifs concernés sont le marathon international de Nouméa (Présence de 150 à 200 japonais), la PGA de golf, le tournoi ATP Challenger de tennis, la finale de la PWA de Windsurf, le tour cycliste de Nouvelle-Calédonie ;
- à d'autres évènements sportifs locaux regroupant bon nombre de jeunes concernés par le trophée des jeunes Marins ou le Challenge Michelet.

Maintien également de l'aide accordée à titre individuel aux sportifs classés :

- Excellence territoriale pour 10 MF (délibération n° 60/CP du 06 /10/2011) ;
- Sportifs de haut niveau (liste ministérielle) : 20 MF (délibération n°216 du 14/08/2012) ;
- Elite = (7 MF d'aides spécifiques). Sont concernés les sportifs susceptibles de préparer les Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo.

L'année 2018 verra également la poursuite :

- de l'accompagnement des structures d'accès haut niveau (pôle espoirs). Ainsi après l'ouverture du pôle espoir natation en février 2014, du pôle espoir féminin de handball en février 2015 ,du pôle espoir de judo en 2016 du pôle espoir rugby, en 2017, l'année 2018 verra l'ouverture du pôle France handisport athlétisme ;
- du soutien des ligues et comités sportifs que ce soit au titre de leurs projets que l'organisation de leurs manifestations sportives ;
- du soutien au CTOS :
    - Pour son fonctionnement ;
    - Pour les indemnités compensatoires des congés exceptionnels accordés aux salariés du privé (sportifs bénévoles officiels techniques et entraineurs). (*Loi de pays n° 2011-4 du 17/10/2014 portant disposition relative aux congés*).

Action A0802-04 : Suivi médical et para médical

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **2 750 000 F**

Il s'agit du suivi médical par le CMS (Centre Médico Sportif) des sportifs sélectionnées en équipe de Nouvelle-Calédonie ainsi que les sportifs classés haut niveau et les sportifs des pôles espoirs et des centre territoriaux d'entrainement (CTE).

- **2,6 MF** pour les vacations aux intervenants extérieurs (psychologues, diététiciennes, physiologistes, préparateurs mentaux, kinésithérapeutes…) ;
- **0,1 MF** pour les produits paramédicaux ;
- **0,05 MF** pour les produits pharmaceutiques.

Action A0802-05 : Prévention et lutte contre le dopage

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **3 795 000 F**

En référence à la délibération n° 202 du 22/06/2006 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de prévention et de lutte contre le dopage.

Ainsi les crédits inscrits (3,795 MF) concernent :

- l'envoi des échantillons à l'AFLD (**0,3 MF**) ;
- les vacations aux médecins chargés du contrôle (**0,4 MF**) ;
- les frais d'analyse des échantillons par l'AFLD (**2,1 MF**) ;
- la participation au fonctionnement de l'ORADO (**0,5 MF**) ;
- l'entretien du camping-car utilisé pour les contrôles (**0,1 MF**) ;
- les fournitures diverses (**0,045 MF**) ;
- l'achat de bouteilles d'eau indispensables pour les contrôles anti-dopage (**0,05 MF**) ;
- le séminaire anti-dopage (**0,3 MF**).

Action A0802-06 : Entretien et grosses réparations des installations sportives pour en maintenir la valeur

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **66 620 000 F**

Les crédits financent les matériels d'entretien des sites, notamment les outils et les consommables.

Action A0802-07 : Soutien aux infrastructures sportives

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **76 531 876 F**

En fonctionnement :

Le gouvernement apporte son soutien au fonctionnement des infrastructures sportives d'intérêt territorial :

- **9,02 MF** : Stade Yoshida à Koné (25% du cout de fonctionnement) ;
- **5,90 MF** : Stade de Hnassé à Lifou (25% du cout de fonctionnement) ;
- **15,77 MF** : Arène de Païta (25% du cout de fonctionnement) ;
- **30,21 MF** : Piscine du CARD à Koutio (25% du cout de fonctionnement) ;
- **0,45 MF** : vérification annuelle des DAE des installations territoriales (au nombre de 8).

Le gouvernement apporte également son soutien au fonctionnement de l'IOH (Institut océanien d'haltérophilie) basé à Boulari au Mont-Dore pour **8,92 MF**.

En investissement :

- **0,2 MF** pour l'achat de panneaux de basket ;
- **0,6 MF** de 2 DAE ;
- **0,7 MF** pour l'achat d'équipements d'athlétisme au stade Numa Daly ;
- **0,76 MF** pour le solde de l'opération « terrain de football de Goa à Ponérihouen ;
- **3 MF** pour le diagnostic sur la stratégie des équipements sportifs en NC ;
- **1 MF** pour l'étude vélodrome (Secal).

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **19 700 000 F**

Les crédits permettent le financement des études et des travaux pour la rénovation des tribunes du stade de N'Du et de la toiture de la salle omnisport de l'anse Vata.

Action A0802-08 : Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **1 200 000 F**

Les crédits financent les frais de gardiennage en l'absence des gardiens des installations sportives.

Action A0802-09 : Soutien et pilotage

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) **13 271 226 F**

Il s'agit essentiellement de fonctionnement courant lié à la direction.

Maintien des montants liés aux charges fixes : 7,88 MF

- l'électricité : 1,05 MF ;
- les frais de télécommunications : 1,88 MF ;
- le loyer pour matériel : 0,01 MF ;

- les fournitures de bureaux : 0,15 MF ;
- les loyers pour matériel de transport : 0,59 MF ;
- les produits d'entretien : 0,12 MF ;
- l'entretien de bâtiment : 2,42 MF ;
- l'entretien de matériel de transport : 0,03 MF ;
- les frais postaux : 0,29 MF ;
- l'entretien de matériel, outillage et mobilier : 0,95 MF ;
- l'assurance voitures : 0,39 MF.

Maintien des dépenses liées aux moyens de fonctionnement des agents : 5,31 MF

- Au pôle jeunesse : 4 agents chargés du contrôle des CVL en provinces Nord et Iles,
- Au pôle sport : 8 CTS pour 8 disciplines sportives.

- Carburant : 0,5 MF ;
- Transports et déplacements : 1,62 MF ;
- Fêtes et Cérémonies : 0,047 MF ;
- Frais de missions : 2,38 MF ;
- Frais d'impression : 0,043 MF ;
- Documentation générale : 0,065 MF ;
- Acquisition de petit matériel : 0,03 MF ;
- Voyages& déplacements : 0,24 MF ;
- Frais de colloques et séminaires : 0,19 MF ;
- Frais agence immobilière : 0,03 MF ;
- Transports de personnel extérieur : 0,05 MF ;
- Alimentation : 0,11 MF.

En investissement : Achat de caisson pour l'arrivée d'un nouvel agent au service sport (recrutement d'un CDD d'un an en charge des déclarations d'établissements publics et d'éducateurs sportifs), ainsi qu'une armoire pour le directeur pour le classement des dossiers de la direction : **0,8 MF**.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **7 962 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DJS.

	P0801 Jeunesse	P0802 Sports
Fonctionnement		
Recettes	**28 330 000**	
AP P0801-2017/5 - PART ETAT - SERVICE CIVIQUE CD17-21	28 330 000	
Dépenses	**160 633 333**	**527 949 976**
Aides directes et indirectes		27 000 000
Autres charges de fonctionnement	14 433 333	33 022 894
Charges fixes de fonctionnement		66 869 332
Remboursements aux collectivités	24 000 000	
Subventions, participations et autres charges d'activité	122 200 000	401 057 750
Investissements		
Recettes	**5 400 000**	
AP P0801-2017/5 - PART ETAT - SERVICE CIVIQUE CD17-21	5 400 000	
Dépenses	**70 425 000**	**23 244 126**
AP P0801-2017/1 - CDV 17-21 SERVICE CIVIQUE INVESTISSEMENT	18 000 000	
AP P0801-2017/2 - CDI 17-21 RENOVATION FOL	52 425 000	
HAP immobilisations corporelles		9 980 000
HAP immobilisations en cours		6 004 126
HAP immobilisations incorporelles		6 500 000
HAP subventions d'équipement versées		760 000

Mission M09

Culture, condition féminine et citoyenneté

RECETTES : 26 600 000 F
DEPENSES : 1 841 466 713 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 342 448 171 F.

Mettre en œuvre les compétences de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la culture, de la citoyenneté et de la condition féminine.

- **Coordonner et harmoniser** les politiques provinciales par des activités d'animation, de représentation et d'organisation de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté.

Condition féminine et citoyenneté

- **Soutenir** l'activité et la gestion de ces deux services ainsi que celles des établissements publics du secteur culturel à qui, elle peut confier certaines représentations de suppléance du fait de leurs compétences propres.

Patrimoine, art et culture

- **Organiser**, coordonner et conduire les festivals internationaux ou aider à la mise en place de ceux projetés par les provinces.

- **Travailler** en concertation avec les partenaires institutionnels, avec les administrations des provinces et des communes sur les projets et évènements touchant la condition féminine et la citoyenneté : journée et commémoration de la citoyenneté en septembre, journée internationale de la femme en mars, journée internationale contre les violences faites à l'égard des femmes.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	BP 2018	% réalisé au 29/12	% budg17 /BP18
Recettes	**14 233 402**	**17 900 000**	**1 971 660**	**26 600 000**	**11%**	**49%**
P0901 Patrimoine, art et culture	14 233 402	17 900 000	1 971 660	26 600 000	11%	49%
Dépenses	**1 714 949 363**	**2 143 067 447**	**1 724 053 321**	**1 841 466 713**	**80%**	**-14%**
P0901 Patrimoine, art et culture	1 673 054 450	1 945 134 108	1 669 410 046	1 507 859 548	86%	-23%
P0902 Condition féminine et citoyenneté	41 894 913	197 933 339	54 643 275	333 607 165	28%	69%

Le mot du membre du gouvernement chargée d'animer le secteur

Déwé GORODEY

Programme P0901
Patrimoine, art et culture

Recettes : 26 600 000 F
Dépenses : 1 507 859 548 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 308 729 218 F.

Enjeux et contexte

Dans un contexte qui ramène à la rationalisation des moyens, l'activité culturelle en Nouvelle-Calédonie s'organise autour d'un patrimoine communautaire d'une richesse toujours à découvrir.

Notre pays veut faire connaître ce qu'il conserve, ce qu'il sauvegarde et ce qu'il crée artistiquement tout en réfléchissant sur la façon de mieux le faire.

Objectifs

Le secteur de la culture du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pour objectif principal de favoriser la pleine participation des hommes, des femmes et des jeunes au développement du pays par la promotion des activités culturelles et artistiques.

La collecte, la classification et la conservation demeurent donc les objectifs fonctionnels de ses services et établissements publics. Or, la Nouvelle-Calédonie doit poursuivre son œuvre et ses actions de protection et de diffusion en direction également du patrimoine immatériel.

Elle veut innover son offre autour du patrimoine tout en contribuant à l'éducation artistique et culturelle des enfants et à celle des personnes en situtation d'empêchement par rapport à l'offre artistique et culturelle.

Elle souhaite soutenir les acteurs intervenant dans les champs artistique et citoyen en poursuivant l'accompagnement des projets des associations oeuvrant dans ce sens et, par l'accompagnement des collectivités compétentes en matière de culture.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
D. GORODEY	**14 233 402**	**17 900 000**	**1 971 660**	**11%**	**26 600 000**	**49%**
A0901-03 : Participation, communication et coopération autour du patrimoine documentaire						
Fonctionnement	215 380	-	131 640		-	
A0901-08 : Communiquer autour des collections (publication, exposition, rencontres..)						
Fonctionnement	1 217 900	1 000 000	28 500	3%	1 000 000	0%
A0901-09 : Eduquer et sensibiliser						
Fonctionnement	754 150	1 200 000	540 700	45%	1 200 000	0%
A0901-11 : Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels						
Investissements	10 268 324	-	-		-	
A0901-12 : Soutien et pilotage						
Fonctionnement	1 777 648	3 400 000	1 270 820	37%	3 400 000	0%
Investissements	-	12 300 000	-	0%	21 000 000	71%

Action A0901-08 : Communiquer autour des collections (publication, exposition, rencontres)

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **1 000 000 F**

La fréquentation des expositions attendue pour 2018 devrait permettre d'enregistrer **1 MF** de droits d'entrée.

Action A0901-09 : Eduquer et sensibiliser

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **1 200 000 F**

Ces recettes correspondent essentiellement aux droits d'entrée au musée pour les animations et aux frais d'inscription des différentes catégories de publics, notamment des scolaires, aux visites guidées, ateliers et spectacles.

Action A0901-12 : Soutien et pilotage

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **3 400 000 F**

Ces recettes comprennent les droits d'entrée au musée en visites libres pour **2,5 MF**, les ventes de produits dérivés pour **0,5 MF** et les ventes d'ouvrages pour **0,4 MF**.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) — **21 000 000 F**

Ces crédits concernent la participation de l'Etat dans le projet « extension du Musée ». Cette opération est inscrite au contrat de développement 2017-2021**.**

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D. GORODEY	**1 673 054 450**	**1 945 134 108**	**1 669 410 046**	**86%**	**1 507 859 548**	**-23%**
A0901-01 : Gestion de l'offre de fonds documentaires communicables	**31 301 348**	**27 413 998**	**23 161 430**	**84%**	**24 690 000**	**-10%**
Fonctionnement	9 686 099	17 928 289	16 184 621	90%	17 490 000	-2%
Investissements	21 615 249	9 485 709	6 976 809	74%	7 200 000	-24%
A0901-02 : Conseil et collaboration auprès des collectivités	**469 411**	**-**	**-**		**70 000**	
Fonctionnement	469 411	-	-		70 000	
A0901-03 : Participation, communication et coopération autour du patrimoine documentaire	**205 014**	**288 980**	**155 171**	**54%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	205 014	288 980	155 171	54%	-	-100%
A0901-04 : Animer un centre de ressources et d'informations (recherche et études)	**1 021 359**	**818 396**	**684 592**	**84%**	**745 000**	**-9%**
Fonctionnement	1 021 359	818 396	684 592	84%	745 000	-9%
A0901-05 : Enrichir, inventorier, et conserver les collections du muséede Nouvelle-Calédonie	**13 479 397**	**24 214 314**	**13 300 529**	**55%**	**17 060 000**	**-30%**
Fonctionnement	733 740	10 494 197	2 711 930	26%	8 560 000	-18%
Investissements	12 745 657	13 720 117	10 588 599	77%	8 500 000	-38%
A0901-08 : Communiquer autour des collections (publication, exposition, rencontres..)	**2 874 229**	**5 087 584**	**2 592 369**	**51%**	**2 595 000**	**-49%**
Fonctionnement	2 874 229	5 087 584	2 592 369	51%	2 595 000	-49%
A0901-09 : Eduquer et sensibiliser	**894 191**	**3 165 340**	**2 207 015**	**70%**	**2 480 000**	**-22%**
Fonctionnement	894 191	3 165 340	2 207 015	70%	2 480 000	-22%
A0901-10 : Promouvoir les savoir faire et les productions artistiques et culturels	**59 148 163**	**20 773 015**	**14 554 158**	**70%**	**47 000 000**	**126%**
Fonctionnement	59 148 163	20 773 015	14 554 158	70%	47 000 000	126%
A0901-11 : Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**1 510 796 987**	**1 549 875 548**	**1 328 080 000**	**86%**	**1 282 585 548**	**-18%**
Fonctionnement	1 292 050 550	1 343 030 000	1 285 580 000	96%	1 186 240 000	-12%
Investissements	218 746 437	206 845 548	42 500 000	21%	101 345 548	-53%
A0901-12 : Soutien et pilotage	**52 864 351**	**313 496 933**	**284 674 782**	**91%**	**125 634 000**	**-60%**
Fonctionnement	38 812 865	38 212 066	31 947 274	84%	33 134 000	-13%
Investissements	14 051 486	275 284 867	252 727 508	92%	92 500 000	-66%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D. GORODEY	**1 673 054 450**	**1 945 134 108**	**1 669 410 046**	**86%**	**1 507 859 548**	**-23%**
Fonctionnement	**1 405 895 621**	**1 439 797 867**	**1 356 617 130**	**94%**	**1 298 314 000**	**-10%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	113 781 631	96 767 867	71 037 130	73%	112 074 000	16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 292 113 990	1 328 030 000	1 270 580 000	96%	1 186 240 000	-11%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	15 000 000	15 000 000	100%	-	-100%
Investissements	**267 158 829**	**505 336 241**	**312 792 916**	**62%**	**204 545 548**	**-60%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 965 755	47 443 339	57 332 291	121%	70 000 000	48%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	218 746 437	206 845 548	42 500 000	21%	116 345 548	-44%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 446 637	81 047 354	55 817 678	69%	23 200 000	-78%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	-	170 000 000	157 142 947	92%	-	-100%

Action A0901-01 : Gestion de l'offre de fonds documentaires communicables

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **24 690 000 F**

Fonctionnement

12 MF : le service des archives assure la collecte, le classement, la conservation et la communication des fonds documentaires publics et/ou privés. Le niveau de conservation des archives est à l'échelle internationale et de haute qualité. La consommation en électricité est le pôle marquant de cette action, elle permet la conservation des archives. La mise en service de deux nouveaux espaces de conservation accentuera cette consommation.

5,49 MF : il s'agit des frais de maintenance et entretien des climatiseurs, nettoyage des locaux spécialisés pour la conservation.

Investissement

7,2 MF : ces crédits seront destinés à l'acquisition des fonds photographiques et manuscrits anciens pour enrichir le patrimoine archivistique.

Action A0901-02 : Conseil et collaboration auprès des collectivités

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **70 000 F**

Il est prévu la somme de **0,07 MF** pour le remboursement des frais d'hébergement et de repas des agents du service des archives NC dans le cadre de leurs missions.

Action A0901-04 : Animer un centre de ressources et d'informations (recherche et études)

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **745 000 F**

Il prévu d'inscrire la somme de **0,75 MF** pour les rondes de surveillance effectuées par l'entreprise le Gardien pour 2018 ainsi que l'achat de documentation générale pour le service.

Action A0901-05 : Enrichir, inventorier, et conserver les collections du musée de Nouvelle-Calédonie

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **17 060 000 F**

Fonctionnement : 8,56 MF

Le déménagement des collections vers les nouvelles réserves, en préparation depuis 2017, appelle un budget conséquent incluant les frais de tri, de conditionnement, d'emballage et de transport de l'ensemble des collections du musée.

Investissement : 8,5 MF

• **7,5 MF** en achat de collections. Ces crédits nous permettront de poursuivre l'enrichissement des collections du musée de Nouvelle-Calédonie notamment en fonds iconographique destiné à l'illustration du parcours muséographique du futur musée.

• **1 MF :** Le projet d'extension du musée comprend l'augmentation et la délocalisation des espaces de réserve, dont le déménagement programmé pour le premier semestre 2018 nécessite des supports et dispositifs spécifiques de conditionnement de certains objets pour un transport sécurisé et un stockage adapté.

Action A0901-08 : Communiquer autour des collections (publication, exposition, rencontres...)

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **2 595 000 F**

Une seule exposition sera réalisée en 2018 en partenariat avec l'ADCK - centre culturel Tjibaou.

Action A0901-09 : Eduquer et sensibiliser

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **2 480 000 F**

Les visites guidées, les ateliers d'initiation, les rencontres discussion, les spectacles permettent de diffuser et promouvoir les collections du musée, le patrimoine et les savoir-faire calédoniens et océaniens. Le développement de ces activités se poursuit grâce au soutien de l'association « les amis du musée ».

Le musée fait également appel aux associations culturelles et a recours aux intervenants artistiques et culturels afin de renforcer l'équipe des animateurs dans ses activités de médiation pour répondre aux attentes des publics.

Action A0901-10 : Promouvoir les savoir faire et les productions artistiques et culturels

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **47 000 000 F**

- **Festival des arts mélanésiens : 47 MF**

En juillet 2018, se tiendra le 6ème festival des arts mélanésiens aux Iles Salomon. Le montant sollicité prend en charge toute la préparation, l'organisation du déplacement et le transport de la délégation de Nouvelle-Calédonie composée de 150 personnes (30 officiels et 120 artistes). Il s'agit notamment de prendre en charge :

- les frais de transports terrestres et aériens de la délégation ;
- le transport du fret ;
- la confection des tenues des festivaliers ;
- les prestations de préfiguration ;
- les prestations culturelles et sanitaires ;
- une assurance de rapatriement sanitaire ;
- le plan de communication.

Action A0901-11 : Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **194 000 000 F**

Cette action regroupe essentiellement les versements aux établissements publics, associations et organismes culturels de subventions de fonctionnement et d'actions dans le cadre de leurs activités et programmes culturels annuels. Pour 2017, l'inscription de financement concerne :

Fonctionnement

Dépenses d'intervention : 180,5 MF

Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organisme d'utilité publique et d'intérêt territorial culturel :

Associations ou organismes culturels	Montant	Commentaires
Association les amis du musée de NC	2,5 MF	Fonctionnement et soutien des actions culturelles du Musée de NC (partenariat).
Association le Chapitô de NC	9 MF	Fonctionnement et actions de la structure
Association Anûû-rû âboro – Festival inernational de cinéma documentaire	2,5 MF	Organisation de la 12ème édition.
Association POEMART	27 MF	Fonctionnement et salaires Tournées des prix export et « Flèches de la musique »
Association Musée maritime de la NC	3 MF	Fonctionnement et actions de la structure.
Association Maison Célières – Maison du livre de NC	22 MF	Fonctionnement et actions de la structure : - 12 MF (fonctionnement et charges de structure) - 2 MF (organisation de la participation de la NC au Salon du livre de Paris et au Salon de Rochefort) - 8 MF (organisation du SILO 2018)
Association « promotion des musiques amplifiées – Le mouv' »	2,5 MF	Fonctionnement et formation des artistes (cours instrumental, atelier de pratique collective de la musique)
Association Pacifique et compagnie	1 MF	Soutien à la création et à la diffusion de spectacles sur l'ensemble de la NC.
Association Festival du cinéma de La Foa	2,5 MF	Organisation de la 20ème édition du festival du cinéma de La Foa.
Association Théâtre de l'île	3 MF	Fonctionnement et actions de la structure
Association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial - ADAMIC	3 MF	Financement des actions de la structure : - 2 MF (Chèque culture) - 1 MF (Fabrique numérique : studio image et son)
Association Témoignage d'un passé – Musée de la transportation (Nouville)	4,5 MF	Fonctionnement et accompagnement de l'activité du Musée du Bagne
Association La case des artistes	35 MF	Fonctionnement de la structure et participation de la NC aux charges sociales des artistes.
Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de NC – SACENC	7 MF	Fonctionnement du département Musique et du Bureau des arts
Association Marguerite	6 MF	Fonctionnement et actions de l'association
Association Ukeinemel	15 MF	Soutien à l'organisation de 3 concerts de musique dans le cadre de la Journée Internationale de la Femme 2018, l'association Ukeinemel agissant en tant qu'opérateur pour l'organisation de ces concerts à la demande de Mme la membre en charge du secteur de la culture.

• **33 MF :** participation de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement du syndicat mixte – Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP).

• **8 MF** : subventions d'aides aux associations et organismes culturels.

Subventions d'aides ponctuelles dans le cadre de diverses actions à des associations et organismes relevant de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté par la direction. Plusieurs projets prévus en début d'année présentent un intérêt certain pour la Nouvelle-Calédonie.

Investissement : 7,5 MF

• Association du théâtre de l'Ile : 2,5 MF

Le Théâtre de l'Ile sollicite le soutien de la Nouvelle-Calédonie pour le renouvellement des fauteuils du théâtre qui ont vieilli et ne présentent plus le confort nécessaire au public. Au fil du temps ils ont aussi perdu de leur qualité ignifuge. Pour ce remplacement le Théâtre de l'Ile demande l'octroi sur trois années consécutives d'une subvention d'équipement de 2.500.000 MF. En 2018, il s'agira du troisième versement de la Nouvelle-Calédonie. Le coût total du renouvellement réparti entre les différentes collectivités partenaires représente 30.000.000 MF.

- **Circuits sites touristiques Maamaa-Pwiixe : 5 MF**

Financé AP P0901-2013/2 – clôturée

Création d'une nouvelle AP – monument historique de Maamaa-Pwiixe : 30 MF

Il est proposé de clôturer l'AP P0901-2013/2 et d'en ouvrir une nouvelle pour un montant de 30 MF dont il est prévu la dépense du montant global en 2018, la mairie de Pouébo ayant exprimé son souhait de voir réhabiliter le site de Maamat (Maama-Pwiixe) avant la fin de l'année. La Nouvelle-Calédonie accompagnera ce projet de réhabilitation dans sa partie historique (rénovation du site historique et du monument).

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **1 093 585 548 F**

Conservatoire de musique et de danse : 263 MF

Cette subvention finance :
- **l'enseignement de la musique : 255 MF**
- **l'enseignement de la danse : 8 MF**

Cette subvention est quasi équivalente à celle accordée en 2017 et finance une partie des charges de structure de la dimension danse (notamment une partie des rémunérations des professeurs de danse). Le fonds de roulement estimatif 2017 s'élève à 118 MF, soit 71 jours de fonctionnement.

Bibliothèque Bernheim : 208,58 MF

Fonctionnement :

La subvention de fonctionnement accordée à l'établissement est stable par rapport au budget primitif 2017 soit **171,74 MF** comme en 2017.

Investissement :

La participation aux investissements de l'établissement s'élève à **36,84 MF** et se décline ainsi :
- Participation pour la rénovation de bâtiment : **30 MF** ;
- Participation pour des équipements : **6,84 MF.**

Pour information, le fonds de roulement de la bibliothèque Bernheim est estimé à 179,6 MF en 2017, soit l'équivalent de 168 jours de fonctionnement. Il était de 207 MF en 2016 (192 j) Ce niveau élevé est rendu nécessaire dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment principal de la bibliothèque dont le coût devrait s'élever à 1 500 MF.

Agence pour le développement de la culture kanak : 537 MF

Fonctionnement :

Une subvention de fonctionnement de **480 MF** est accordée à l'ADCK, soit une baisse de 15 % par rapport à 2017 (565 MF). Cette participation englobe la dotation de compensation de l'Etat et la participation de la Nouvelle-Calédonie ; elle finance les charges de structure de l'établissement.

Investissement :

Une subvention de **57 MF** est également accordée dans le cadre de l'autorisation de programme relative à la rénovation du centre culturel. Cette autorisation de programme s'élève à 1 100 MF et devrait prendre fin en 2020.

Pour information, le fonds de roulement estimatif de l'ADCK s'élève à 253,9 MF en 2017. Il permet de couvrir 132 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Académie des langues kanak : 85 MF

Une subvention de **85 MF** est prévue en 2018 pour financer les charges de structure de l'établissement. Cette subvention est en baisse de 14 % par rapport au budget 2017 (98,5 MF).

Depuis deux ans, l'établissement poursuit ses efforts de promotion et de développement des langues kanak (album illustré bilingue nêlêmwa-français, dictionnaire jeunesse xârâcùù-français livre de cuisine bilingue ajië-français, Espace Oralité à Lifou …).

Pour information, le fonds de roulement de l'académie des langues kanak est estimé à 17 MF fin 2017, soit 44 jours de fonctionnement.

Action A0901-12 : Soutien et pilotage

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **48 449 000 F**

La direction, ses deux services (musées et archives) ainsi que ses missions (condition féminine et observatoire à la condition féminine), ont besoin d'un minimum de moyens afin d'assurer leurs activités.

Fonctionnement : 25,95 MF

7,41 MF : pour les dépenses et charges courantes de la direction.
Pour le service des archives : il est prévu 0,6 MF pour l'acquisition de matériel de conditionnement spécifique (la dernière commande datant d'il y a trois ans, il n'y a plus de stock).

5,77 MF : pour les dépenses et charges courantes du service des archives.
12,76 MF : correspondent aux frais généraux de fonctionnement du service des musées et du patrimoine dont 7,4 MF en électricité, 0,8 MF en télécommunications, 0,88 MF en eau et assainissement et 3,09 MF pour les petites dépenses courantes.

Investissement : 22,5 MF

2 MF pour les besoins du SMP en matériel, outillage technique, installation et aménagement particuliers dans le cadre du chantier de déménagement des collections.
0,5 MF pour les besoins du service des archives en matériel, outillage technique.

Ecole d'art en province Nord : **20 MF**
Financé AP P0901-2017/4 – CDI 17-21

Ayant fait l'objet d'une réinscription au contrat de plan 2017-2021, le projet d'une école d'art en province Nord, à Koné nécessite une inscription de 20 MF en CP au BP 2018 afin de pouvoir entrer dans sa phase de travaux. La province Nord a demandé la délégation de maîtrise d'ouvrage pour ce projet et des réunions relatives au statut et au fonctionnement de la structure ont débuté en octobre 2017.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **77 185 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DCCFC.

Les crédits concernent également le financement des études de l'extension-rénovation du musée de la Nouvelle-Calédonie.

Programme P0902
Condition féminine et citoyenneté

Recettes : 0 F

Dépenses : 333 607 165 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 33 718 953 F.

Enjeux et contexte

La mission à la citoyenneté met en place l'évènementiel de la Fête de la citoyenneté célébrée annuellement le 24 septembre ; elle suit, organise et coordonne le « Mois de la citoyenneté » en proposant des actions citoyennes et culturelles qui construisent la citoyenneté calédonienne. La mission à la condition féminine délivre des conseils et soutient les projets associatifs à l'échelle du pays. Elle inscrit aux formations à l'échelle régionale et internationale pour renforcer les capacités des femmes dans leurs objectifs. Enfin, elle fédère autour d'opérations évènementielles (Journée Internationale de la Femme, Journée des femmes rurales et Journée contre les violences faites aux femmes).

Objectifs

Les manifestations transversales qui toucheront tous les publics en contribuant à la formation et à l'émancipation de la femme doivent participer à la construction de la citoyenneté calédonienne.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D. GORODEY	**41 894 913**	**186 594 744**	**54 643 275**	**29%**	**333 607 165**	**79%**
A0902-02 : Accompagner et participer à la mise en oeuvre des actions du Comité Citoyenneté	**11 124 667**	**10 307 361**	**10 177 036**	**99%**	**11 500 000**	**12%**
Fonctionnement	11 124 667	10 307 361	10 177 036	99%	11 500 000	12%
A0902-03 : Animer et faire vivre les instances de coopération et de coordinationde la politique en faveur de la condition féminine	**16 965 422**	**1 386 173**	**1 204 061**	**87%**	**4 500 000**	**225%**
Fonctionnement	16 965 422	1 386 173	1 204 061	87%	4 500 000	225%
A0902-04 : Accompagner et participer à la mise en oeuvre des actions	**13 804 824**	**174 901 210**	**43 262 178**	**25%**	**317 607 165**	**82%**
Fonctionnement	12 682 320	15 195 379	14 221 400	94%	17 500 000	15%
Investissements	1 122 504	159 705 831	29 040 778	18%	300 107 165	88%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D. GORODEY	**41 894 913**	**186 594 744**	**54 643 275**	**29%**	**333 607 165**	**79%**
Fonctionnement	**40 772 409**	**26 888 913**	**25 602 497**	**95%**	**33 500 000**	**25%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 772 409	25 884 997	24 602 497	95%	33 500 000	29%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	1 000 000	1 000 000	100%	-	-100%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	3 916	-	0%	-	-100%
Investissements	**1 122 504**	**159 705 831**	**29 040 778**	**18%**	**300 107 165**	**88%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 122 504	7 928 208	3 038 570	38%	20 000 000	152%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	10 000 000	-	0%	-	-100%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	-	141 777 623	26 002 208	18%	280 107 165	98%

Action A0902-02 : Accompagner et participer à la mise en oeuvre des actions du Comité Citoyenneté

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **11 500 000 F**

1,5 MF sont destinés au plan de communication pour le « Mois de la citoyenneté » et la publication des Cahiers de la citoyenneté n° 6.

10 MF sont sollicitées correspondant au soutien à l'organisation décentralisée sur diverses communes de la Nouvelle-Calédonie du « Mois de la citoyenneté » durant le mois de septembre 2018 et à l'organisation de la « Fête de la citoyenneté » le 24 septembre 2018 en province Sud.

Action A0902-03 : Animer et faire vivre les instances de coopération et de coordinationde la politique en faveur de la condition féminine

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **4 500 000 F**

En 2018, la priorité sera donnée à la lutte pour l'élimination de violences à l'égard des femmes. Dans ce cadre, il est sollicité :

- **2,5 MF** pour la constitution, le transport et l'hébergement d'une équipe d'experts pour l'élaboration du plan d'action Pays pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, et pour l'invitation de trois personnalités du Pacifique engagées dans cette démarche dans leur pays ;

- **2 MF** pour l'organisation de deux formations communautaires décentralisées à l'attention des femmes du pays.

Action A0902-04 : Accompagner et participer à la mise en oeuvre des actions

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) — **317 607 165 F**

Fonctionnement : 17,5 MF

Les dépenses prévues correspondent aux divers frais liés aux grands évènements qu'organisera le secteur de la condition féminine. Il s'agit de :

- **14 MF** pour l'organisation de la Journée Internationale de la Femme le 08 mars 2018 dans la commune de Nouméa (au Centre culturel Tjibaou), le 10 mars 2018 à Ponérihouen et le 16 mars 2018 à Lifou ;

- **2,5 MF** pour l'organisation de la Journée Mondiale de la Femme Rurale le 15 octobre 2018 qui sera organisée à Nouméa, afin de montrer les divers produits mais aussi le savoir-faire des femmes rurales Cette demande inclut aussi la prise en charge des frais de transports, d'hébergement et de repas et de défraiement d'un groupe de musiciens de Fidji (6 personnes), à l'occasion de la Journée de la femme rurale 2018 ;

- **1 MF** pour l'organisation de la Journée Internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes le 25 novembre 2018.

Investissement : 300,1 MF

Maison de la femme de la province Nord :
Financé AP P0902-2010/1 : 330 MF
CP : **280,1 MF**

Le projet de construction de la maison de la femme et de la culture sur la commune de Ponérihouen ayant pris du retard, sa phase de travaux a démarré le 25/09/17. La livraison du bâtiment est prévue en octobre 2018. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la province Nord,

avec un assistant AMOA privé. Selon l'échéancier fourni au mois de juillet 2017 par l'AMOA, il a été prévu 30 MF de dépenses en 2017. Il est sollicité l'inscription en CP du montant restant des dépenses, soit 280 MF au BP 2018 et le réajustement de l'AP à 330 MF.

Echéancier prévisionnel de l'opération pour l'année 2018

Prestations	2018	
	Premier semestre	Deuxième semestre
Travaux	40 700 847	91 963 351
Coordination des travaux	825 702	2 437 930
Assistance à maîtrise d'œuvre d'ouvrage	1 473 252	3 302 521
Maîtrise d'œuvre et contrôle technique	2 573 067	6 113 199
Total par semestre	181 650 000	98 457 165
Total de l'année	**280 107 165 F.CFP**	

Maison de la femme de la province des Iles Loyauté :
Création d'une nouvelle AP : 250 MF
CP : **20 MF**

Il est proposé de créer une nouvelle AP d'un montant de 250 MF pour la construction de la maison de la femme de la province des Iles Loyauté à Maré. Il est sollicité l'inscription d'un montant de 20 MF en CP afin de financer le montant des études et le chantier de démarrage de construction prévu au second semestre 2018.

	P0901 Patrimoine, art et culture	P0902 Condition féminine et citoyenneté
Fonctionnement		
Recettes	**5 600 000**	
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	5 600 000	
Dépenses	**1 298 314 000**	**33 500 000**
Autres charges de fonctionnement	66 904 500	33 500 000
Charges fixes de fonctionnement	45 169 500	
Subventions, participations et autres charges d'activité	1 186 240 000	
Investissements		
Recettes	**21 000 000**	
AP P0901-2017/5 - CDV 17-21 EXTENSION MUSÉE - PART ETAT	21 000 000	
Dépenses	**209 545 548**	**300 107 165**
AP P0901-2013/1 - RENOV. BAT 1981 BIB. BERNHEIM	30 000 000	
AP P0901-2017/1 - CDV 17-21 EXTENSION DU MUSEE	70 000 000	
AP P0901-2017/3 - RENOVATION DES BATIMENTS ADCK	57 000 000	
AP P0901-2017/4 - CDI 17-21 ECOLE D'ART EN PROVINCE NORD	20 000 000	
AP P0902-2010/1 - CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE		280 107 165
HAP immobilisations corporelles	23 200 000	
HAP subventions d'équipement versées	9 345 548	
AP P0902-2018/1 - CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME PROVINCE ILES		20 000 000

Mission M10
Affaires coutumières

RECETTES : 71 500 000 F
DEPENSES : 185 817 321 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 235 209 901 F.

Patrimoine et terres coutumières

Actes coutumiers

Chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers, la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) assure également la gestion de toutes les dépenses de fonctionnement de la direction, du service, de ses bureaux et du corps des officiers publics coutumiers (OPC).

Elle a également en charge les crédits d'investissement prévus pour la construction des bureaux des OPC, des sièges d'aires coutumières et de l'extension du sénat coutumier.

Depuis le 1er janvier 2011 les OPC, agents de DGRAC, ont pour nouvelle attribution d'assurer les missions de fonctionnaires-huissiers.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	**19 542 000**	**42 000 000**	**17 320 759**	**41%**	**71 500 000**	**70%**
P1001 Patrimoine et terres coutumières	-	-	-		40 000 000	
P1002 Actes coutumiers	19 542 000	42 000 000	17 320 759	41%	31 500 000	-25%
Dépenses	**185 080 957**	**244 613 356**	**189 047 566**	**77%**	**185 817 321**	**-24%**
P1001 Patrimoine et terres coutumières	34 768 457	77 931 794	43 915 589	56%	39 300 000	-50%
P1002 Actes coutumiers	150 312 500	166 681 562	145 131 977	87%	146 517 321	-12%

Le mot du membre du gouvernement chargé d'animer le secteur

Didier POIDYALIWANE

Comme souligné par ailleurs, une ligne « cohésion sociale en tribus » participera aux mécanismes des solidarités et elle englobe la question de rééquilibrage envers la société traditionnelle Kanak.

L'approche par la cohésion sociale en tribus est plus appropriée pour répondre aux besoins des citoyens résidents en tribus en concertation avec les propositions des collectivités communales qui appréhendent au mieux les besoins et les services à rendre aux populations.

Il est question, ici, de mise en valeur des terres coutumières en passant par la gestion des eaux en terres coutumières, de nettoyages des routes, d'investissement aux maisons communes, de sécurité civile en milieu tribal, de gestion des actes coutumiers, etc., des missions confiées à la direction générale des affaires coutumières de la Nouvelle-Calédonie.

Programme P1001
Patrimoine et terres coutumières

Recettes : 40 000 000 F
Dépenses : 39 300 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 0 F.

Enjeux et contexte

Si le développement économique du pays ne peut se départir d'un développement en terre coutumière, force est d'admettre qu'au titre du lien à la terre, pour le kanak, l'acte de développer est autant un engagement social qu'un engagement économique.

Et si on peut considérer dans ce contexte que les terres coutumières constituent donc potentiellement des terres de projet, la prise en charge par les moyens de financement alloués aux projets de développement ne doit pas non plus se départir de la prise en compte avisé du mode d'organisation et de fonctionnement des structures coutumières

Objectifs

Les crédits votés dans ce programme visent donc des projets habilement conçus tant pour la valorisation des terres coutumières et son environnement que pour la mise en valeur de l'organisation et du fonctionnement des structures coutumières.

Les recettes

Les recettes par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
D. POIDYALIWANE	-	-	-		**40 000 000**	
A1001-01 : Mise en valeur des terres coutumières						
Investissements	-	-	-		40 000 000	

Action A1001-01 : Mise en valeur des terres coutumières

Direction des affaires économiques (DAE) **40 000 000 F**

L'Etat a proposé à la Nouvelle-Calédonie une convention triennale prévoyant le versement de 20 MF annuels, débutant en 2017. Une participation de l'Etat d'un montant de **40 MF** est prévue correspondant à la période 2017-2018.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**34 768 457**	**77 931 794**	**43 915 589**	**56%**	**39 300 000**	**-50%**
A1001-01 : Mise en valeur des terres coutumières	**34 768 457**	**77 438 650**	**43 521 019**	**56%**	**39 000 000**	**-50%**
Fonctionnement	25 718 958	17 452 106	- 4 365 525	-25%	20 000 000	15%
Investissements	9 049 499	59 986 544	47 886 544	80%	19 000 000	-68%
A1001-03 : Organisation et fonctionnement des structures coutumières	**-**	**493 144**	**394 570**	**80%**	**300 000**	**-39%**
Fonctionnement	-	493 144	394 570	80%	300 000	-39%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**34 768 457**	**77 931 794**	**43 915 589**	**56%**	**39 300 000**	**-50%**
Fonctionnement	**25 718 958**	**17 945 250**	**- 3 970 955**	**-22%**	**20 300 000**	**13%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 718 958	17 945 250	- 3 970 955	-22%	20 300 000	13%
Investissements	**9 049 499**	**59 986 544**	**47 886 544**	**80%**	**19 000 000**	**-68%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 049 499	29 986 544	17 886 544	60%	19 000 000	-37%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	30 000 000	30 000 000	100%	-	-100%

Action A1001-01 : Mise en valeur des terres coutumières

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) — 39 000 000 F

Toujours dans le but d'accompagner les institutions coutumières dans leurs engagements à valoriser les terres coutumières, son environnement et plus largement l'espace social coutumier, des crédits sont inscrits :

- pour les programmes d'intervention en milieu tribal comme le nettoyage du bord des routes et la gestion des eaux en terres coutumières : **7 MF** ;
- pour les constructions ou rénovations d'infrastructures en milieu tribal, sur l'AP de 100 MF, **19 MF** en crédits de paiement sont inscrits afin de répondre aux demandes des tribus ;
- pour la poursuite de la mise en œuvre du dispositif de sécurité civile en milieu tribal qu'on généralise sur 5 nouvelles tribus, **13 MF** ont été inscrits en crédits de paiement sur une autorisation d'engagement de 100 MF.

Action A1001-03 : Organisation et fonctionnement des structures coutumières

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) — 300 000 F

Cette action a pour objectif de donner les moyens en organisation et en fonctionnement aux institutions coutumières : **0,30 MF** viennent accompagner les crédits afférents aux achats en mobilier inscrits à la DAPM.

Programme P1002
Actes coutumiers

Recettes : 31 500 000 F
Dépenses : 146 517 321 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 235 209 901 F.

Enjeux et contexte

La direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC), créée en janvier 2010, a pour mission la gestion et la réglementation en matière coutumière. Depuis la mise en place des 16 officiers publics coutumiers (OPC) avec pour mission première l'établissement des actes coutumiers et l'attribution de leur nouvelle fonction d'huissier auxiliaire au 1er janvier 2011, la gestion de ces agents exige une organisation au niveau fonctionnement, humain et matériel. Pour 2017, anticiper la mise en œuvre de la loi du pays relative aux successions coutumières nécessite l'inscription de crédits supplémentaires notamment pour la tournée d'information sur l'ensemble du territoire et l'instruction centralisée de l'acte coutumier de succession.

La DGRAC assure la tenue des registres d'état civil coutumier, la numérisation et l'informatisation de tous les actes d'état civil et coutumier, d'où l'importance d'étoffer la direction en moyens humains et matériels.

Enfin, pour améliorer les conditions de travail des conseils coutumiers, il est nécessaire de poursuivre les constructions de leurs locaux notamment pour l'aire Drubéa-Kapumé et l'aire Ajie. La construction de la maison de l'aire Paici sur la commune de Ponérihouen est déjà bien avancée.

Objectifs

Les objectifs de la DGRAC sont les suivants :

- Assurer la gestion administrative des missions de la Nouvelle-Calédonie en matière coutumière ;
- Améliorer le service public aux usagers du greffe de l'état civil coutumier ;
- Accompagner et faciliter les tâches des OPC dans leurs missions principales ou déléguées ;
- Programmer la construction de locaux pour les institutions coutumières.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
D.POIDYALIWANE	**19 542 000**	**42 000 000**	**17 320 759**	**41%**	**31 500 000**	**-25%**
A1002-02 : Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des institutions coutumières						
Investissements	19 500 000	42 000 000	14 500 000	35%	30 000 000	-29%
A1002-04 : Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)						
Fonctionnement	42 000	-	2 820 759		1 500 000	

Action A1002-02 : Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des institutions coutumières

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) — **30 000 000 F**

Les derniers versements par les différentes collectivités s'élèvent à **30 MF** pour la construction de la maison de l'aire Paici Cemuki.

Action A1002-04 : Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) — **1 500 000 F**

Il s'agit des frais de remboursement d'une convention portant sur une étude qualitative du potentiel de développement et d'aménagement des terres coutumières en Nouvelle Calédonie.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**150 312 500**	**166 681 562**	**145 131 977**	**87%**	**146 517 321**	**-12%**
A1002-02 : Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissementsdes institutions coutumières	**78 575 818**	**73 240 066**	**63 520 229**	**87%**	**37 442 185**	**-49%**
Investissements	78 575 818	73 240 066	63 520 229	87%	37 442 185	-49%
A1002-04 : Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)	**46 761 770**	**60 969 302**	**55 166 573**	**90%**	**55 206 036**	**-9%**
Fonctionnement	35 381 883	42 245 950	39 397 362	93%	43 737 400	4%
Investissements	11 379 887	18 723 352	15 769 211	84%	11 468 636	-39%
A1002-05 : Soutien et pilotage	**24 974 912**	**32 472 194**	**26 445 175**	**81%**	**53 869 100**	**66%**
Fonctionnement	24 322 321	30 649 402	25 737 145	84%	27 740 000	-9%
Investissements	652 591	1 822 792	708 030	39%	26 129 100	1333%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**150 312 500**	**166 681 562**	**145 131 977**	**87%**	**146 517 321**	**-12%**
Fonctionnement	**59 704 204**	**72 895 352**	**65 134 507**	**89%**	**71 477 400**	**-2%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 704 204	72 895 352	65 134 507	89%	71 477 400	-2%
Investissements	**90 608 296**	**93 786 210**	**79 997 470**	**85%**	**75 039 921**	**-20%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	989 457	3 381 203	-	0%	4 000 000	18%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 032 478	20 546 144	16 477 241	80%	36 597 736	78%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	77 586 361	69 858 863	63 520 229	91%	34 442 185	-51%

Action A1002-02 : Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des institutions coutumières

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) — **37 442 185 F**

Les crédits proposés dans cette action servent à financer les frais d'études et de travaux relatifs aux projets de constructions des maisons d'aires pour Djubea Kapume et Ajie Aro (Houailou), ainsi qu'un reliquat à solder à la province des Iles Loyauté suite à la remise du bâtiment.

- Construction locaux pour les Conseils Coutumiers : **34,44 MF** ;
- Frais études Conseils Coutumiers : **3 MF**.

Action A1002-04 : Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) — **28 358 636 F**

Cette action regroupe toutes les dépenses de fonctionnement (**16,89 MF**) et d'investissement (**11,46 MF**) des 12 bureaux annexes de la DGRAC situés dans les 8 aires coutumières et permettant aux OPC d'exercer leurs missions et d'assurer un service de proximité auprès de nos usagers.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) — **26 847 400 F**

Les crédits concernent les locations des logements des OPC nécessaires au fonctionnement de la mission.

Action A1002-05 : Soutien et pilotage

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) — **47 619 100 F**

Cette dernière action regroupe toutes les dépenses en fonctionnement (**21,49 MF**) et en investissement (**26,12 MF**) permettant à la direction (hors OPC) de garantir un service de qualité à nos usagers.

Elle concerne également toutes les actions permettant de valoriser les affaires coutumières et l'identité kanak en général.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) — **6 250 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DGRAC.

	P1001 Patrimoine et terres	P1002 Actes coutumiers
Fonctionnement		
Recettes		**1 500 000**
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses		1 500 000
Dépenses	**20 300 000**	**71 477 400**
Autres charges de fonctionnement	20 000 000	17 160 000
Charges fixes de fonctionnement	300 000	54 317 400
Investissements		
Recettes	**40 000 000**	**30 000 000**
(13) subventions d'investissement		30 000 000
AP P1001-2018/1 - FONDS GARANTIE PROJETS DEVELOP.S/ TERRES COUTUMIERES - PART ETAT	40 000 000	
Dépenses	**19 000 000**	**75 039 921**
AP P1001-2014/1 - INFRASTRUCTURES EN MILIEU TRIBAL	19 000 000	
AP P1002-1992/1 - LOCAUX CONSEILS AIRES COUTUMIERES (1/92)		37 442 185
HAP immobilisations corporelles		36 597 736
HAP immobilisations incorporelles		1 000 000

Mission M11
Enseignement

RECETTES : 206 575 000 F
DEPENSES : 5 898 773 331 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 1 445 652 430 F.

Enseignement du premier degré

Formation enseignants

Enseignement supérieur, et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, soutien à la recherche

Enseignement technique agricole

Enseignement privé

Enseignement second degré public

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a pour mission :

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

La Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) :

La gestion de l'enseignement technique agricole a été transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie le 1er janvier 2012.

Ce type d'enseignement, aux méthodes originales, offre des formations générales, technologiques ou professionnelles. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'environnement ainsi que sevices aux personnes en milieu rural.

Sous l'autorité de la Nouvelle-Calédonie, la DAFE met en œuvre les cinq missions dévolues à l'enseignement agricole : la formation, l'expérimentation, l'insertion,

l'animation du territoire et la coopération internationale.

Dans ce cadre, la DAFE est notamment chargée de :

- organiser des formations générales, professionnelles et technologiques, initiales et continues, relevant de l'enseignement agricole,

- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes,

- contribuer à l'éducation au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes,

- participer à des actions de coopération régionale,

- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'enseignement agricole,

- participer à l'information, l'orientation et l'affectation des élèves.

La Direction Générale des Enseignement : (DGE) :

Conformément à l'article 56-1 de la loi organique du 19 mars 1999, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie décident d'exercer au sein d'un service unique dénommé direction général des services les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement.

En ce qui concerne les compétences de la Nouvelle-Calédonie, le service unique est notamment chargé de :

1°) Organisation des enseignements scolaires

- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public

- participer au contrôle et à l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohésion d'ensemble du système éducatif, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de contrôle pédagogique des enseignants

- planifier et organiser les formations

- organiser la concertation et la consultation locale dans le domaine de l'enseignement

- définir les modalités de la scolarisation dans les établissements scolaires

- arrêter la carte scolaire de l'enseignement public du second degré

- informer, orienter et affecter les élèves de l'enseignement public du second degré.

2°) En matière d'établissements d'enseignement du second degré public

- établir le PPI des lycées. À ce titre, il définit la localisation des établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, leur structure pédagogique et le mode d'hébergement des élèves

- assurer, en concertation avec la DITTT, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées

- attribuer des aides au bénéfice des établissements pour les projets d'action éducative, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, les projets d'établissements ou les projets relevant d'un programme national ou d'un programme de la Nouvelle-Calédonie.

3°) Enseignement privé

- préparation et mise en œuvre des contrats passés entre les directions de l'enseignement privé et la Nouvelle-Calédonie

- gestion des aides financières à l'enseignement privé

- dans l'élaboration de la carte des formations, organisation de la concertation avec les enseignements privés.

4°) Santé scolaire

- contribuer au bien-être des élèves et les aider à adopter des comportements qui préservent leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement

- organiser, au sein des établissements et en liaison avec les partenaires de la santé publique, des actions de prévention, notamment en matière de conduites à risque et de maltraitance.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	**5 680 763**	**160 263 112**	**63 655 298**	**40%**	**206 575 000**	**29%**
P1101 Enseignement du premier degré	-	-	-		-	
P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	4 200 000	104 975 000	58 373 289	56%	104 975 000	0%
P1104 Enseignement technique agricole	-	4 020 000	5 257 489	131%	6 300 000	57%
P1106 Enseignement second degré public	1 480 763	51 268 112	24 520	0%	95 300 000	86%
Dépenses	**6 399 345 126**	**7 166 843 461**	**6 418 172 808**	**90%**	**5 898 773 331**	**-18%**
P1101 Enseignement du premier degré	128 366 878	190 061 087	115 238 941	61%	163 530 000	-14%
P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public	280 218 574	233 603 125	233 066 447	100%	236 350 000	1%
P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	992 968 691	1 023 842 280	944 257 907	92%	894 590 114	-13%
P1104 Enseignement technique agricole	179 341 103	239 993 298	218 432 681	91%	267 648 500	12%
P1105 Enseignement privé	2 697 955 205	2 558 121 418	2 473 387 528	97%	2 296 281 251	-10%
P1106 Enseignement second degré public	2 120 494 675	2 921 222 253	2 433 789 304	83%	2 040 373 466	-30%

Les mots des membres du gouvernement chargés d'animer le secteur

Philippes GERMAIN, Hélène IEKAWE

Le 1er décembre 2016, les élus du Congrès ont adopté la charte d'application du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Ce plan d'actions triennal 2016-2019 est la feuille de route de l'Ecole calédonienne. Cette mise en œuvre est réalisée conjointement par les trois directions en charge de l'enseignement : DENC, DAFE, et DGE-VR.

La première année du projet éducatif s'est réalisée en 2017 avec plusieurs réformes et avec la création de l'observatoire de la réussite éducative. Cet observatoire développera en 2018 des études en regroupant les différentes bases de données des 3 directions en charge de l'enseignement.

Les inscriptions budgétaires proposées au budget 2018 de la mission M11 Enseignement traduisent le soutien au parcours scolaire des élèves, à leur réussite dans un climat serein, et à l'évolution de la carte des formations territoriale. Ainsi en 2018 sera mis en œuvre une réforme du statut d'adjoint d'éducation permettant une valorisation de leur fonction au sein des établissements scolaires.

Afin d'assurer une Ecole de qualité pour nos enfants, gratuite, laïque et obligatoire, les orientations prises permettent d'améliorer le fonctionnement des établissements scolaires, de participer à la mise en œuvre de formation de citoyens engagés dans la construction de leur pays à travers par exemple le parcours du service civique en milieu scolaire. L'égalité des chances passe aussi par la prise en considération de nos élèves décrocheurs du système scolaire et la mise en œuvre d'outils spécifiques dédiés à leur identification et suivi comme le logiciel Perseverance.

Le programme « parcours d'excellence-projets innovants » visant à réduire à réduire les inégalités sociales au sein des parcours des élèves, prévoit de favoriser les parcours choisis, d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'accroître le taux de réussite dans l'enseignement supérieur. L'Etat participant à hauteur de 80%, les Provinces 5% chacune et 5% pour la participation du gouvernement.

De plus, ce budget tient compte de l'ouverture à la rentrée 2018 d'un nouveau collège public d'Apogoti sur la commune de Dumbéa qui sera d'une capacité de 600 élèves.

Dans la continuité de la réforme du collège entreprise en 2017 pour le secondaire, le premier degré mettra en œuvre la réforme de sa délibération cadre portant sur le socle commun de connaissances et l'organisation du temps scolaire, permettant ainsi une réelle cohérence de formation entre le primaire et le secondaire.

Dans la poursuite des reformes déjà menées, un plan d'ingénierie de la formation initiale permettra de réformer les formations et instituts de formation du 1er degré.

Les mots des membres du gouvernement chargés d'animer le secteur

Philippes GERMAIN, Hélène IEKAWE

L'enseignement privé et l'enseignement agricole continueront de contribuer activement à la prise en compte de la diversité de nos publics. Le développement du lycée Michel Rocard de Pouembout et du lycée du Mont-Dore continuera de marquer le du rééquilibrage de l'offre de de formation sur le territoire. L'ouverture de l'internat au lycée du Mont-Dore contribuera à la prise en compte de la diversité des publics.

2018 sera l'année de la refonte des textes sur l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH), mais également la structuration d'un réseau de spécialistes et la formation des enseignants afin de mieux prendre en charge les enfants à besoins éducatifs particuliers. Et ainsi développer une éducation inclusive au sein de notre Ecole calédonienne.

Programme P1101
Enseignement du premier degré

Recettes : 0 F

Dépenses : 163 530 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 1 264 220 434 F.

Enjeux et contexte

La déclaration de politique générale du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie du 22 décembre 2017 fixe clairement la feuille de route de la direction de l'enseignement : « notre première mission est de construire une Ecole de la réussite pour tous et une Ecole de l'apprentissage de la citoyenneté. Notre deuxième mission, c'est de ne laisser aucun de nos enfants sur le bord de la route ».

Au regard des enjeux et des objectifs fixés, les enseignants sont les principaux acteurs de changement pour atteindre les cibles fixées par le gouvernement. Comptant sur le professionnalisme et l'engagement des équipes pédagogiques, les inspecteurs et conseillers de la direction accompagnent les enseignants et veillent à ce que l'enseignement dispensé dans les classes soit efficace et de qualité pour chaque élève.

Objectifs

La délibération n° 186 relative à la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie prévoit un plan d'action triennal 2017-2019. La mise en œuvre du projet éducatif est tangible et conformément au plan, bon nombre d'actions sont réalisées ou en cours de réalisation. Elles illustrent, de la part de la direction de l'enseignement, la volonté de répondre aux objectifs du gouvernement.

La direction s'assure ainsi que tout ce qui se réalise dans les classes (enseignement, projets d'école, projets interdisciplinaire…) soit au service de la réussite scolaire.

Créer le bien-être de l'ensemble des élèves à l'école et mettre en œuvre tous les dispositifs pour asseoir la maîtrise des compétences fondamentales dans les domaines de la maîtrise de la langue française et des mathématiques est toujours un objectif prioritaire qui vise à prévenir l'illettrisme et l'innumérisme.

Pour ce faire, une prise en considération de la diversité des élèves est indispensable. Pour certains, il s'agit de comprendre l'origine des difficultés rencontrées et d'assurer la coordination des actions qui apportent une réponse efficace à leur prise en charge dans l'acquisition des connaissances exigées.

Pour développer l'identité de l'école Calédonienne, le développement du sens civique est essentiel pour que l'élève devienne le citoyen de demain. L'éducation à la citoyenneté sera favorisée pour que chaque élève travaille dans un respect mutuel et devienne un citoyen respectueux des lois et des règles de vie sociale. En lien avec les programmes scolaires, les projets d'école et projets interdisciplinaires permettront des actions ciblées de promotion de santé et favoriseront les actions liés à la lutte contre les discriminations et la violence sous toutes ses formes (violence scolaire, violence routière…).

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**128 366 878**	**190 061 087**	**115 238 941**	**61%**	**163 530 000**	**-14%**
A1101-01 : Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	**44 756 034**	**103 102 889**	**40 691 633**	**39%**	**83 059 000**	**-19%**
Fonctionnement	44 728 224	103 060 189	40 650 933	39%	82 989 000	-19%
Investissements	27 810	42 700	40 700	95%	70 000	64%
A1101-02 : Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants	**651 940**	**1 340 000**	**1 204 774**	**90%**	**1 250 000**	**-7%**
Fonctionnement	651 940	1 340 000	1 204 774	90%	1 250 000	-7%
A1101-03 : Adaptation aux publics spécifiques	**288 290**	**200 000**	**256 815**	**128%**	**450 000**	**125%**
Fonctionnement	288 290	200 000	256 815	128%	450 000	125%
A1101-04 : Soutien et pilotage	**82 670 614**	**85 418 198**	**73 085 719**	**86%**	**78 771 000**	**-8%**
Fonctionnement	82 397 421	85 096 098	72 815 014	86%	78 421 000	-8%
Investissements	273 193	322 100	270 705	84%	350 000	9%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**128 366 878**	**190 061 087**	**115 238 941**	**61%**	**163 530 000**	**-14%**
Fonctionnement	**128 065 875**	**189 696 287**	**114 927 536**	**61%**	**163 110 000**	**-14%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 564 056	141 059 508	93 120 573	66%	131 710 000	-7%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 986 061	47 936 779	21 476 372	45%	31 000 000	-35%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	515 758	700 000	330 591	47%	400 000	-43%
Investissements	**301 003**	**364 800**	**311 405**	**85%**	**420 000**	**15%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	301 003	364 800	311 405	85%	420 000	15%

Action A1101-01 : Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire

Direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC) **83 059 000 F**

Les projets d'écoles sont, à compter de cette rentrée scolaire 2018, modifiés dans leur forme pour se mettre en adéquation avec le Projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie et sa charte d'application. Ils répondront aux ambitions de l'école calédonienne et au regard des constats établis par l'école, déclineront des objectifs à atteindre pour tendre vers les résultats escomptés en matière de réussite scolaire.

Les projets se concrétiseront par des actions à mettre en œuvre dans l'école ou dans les classes. Pour y parvenir, il est proposé de doter les écoles de subventions en nature selon les besoins exprimés, soit une dotation de **11 MF**.

Les projets éducatifs à vocation interdisciplinaires : la DENC propose à chaque école de s'investir dans des projets fédérant l'ensemble des disciplines contenues dans les programmes des écoles primaires et s'articulant autour de nombreuses thématiques (culture humaniste, classe de mer, le jeu d'échec à l'école, la culture scientifique…). Les axes prioritaires relatifs au Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie seront privilégiés.

Les démarches actives contenues dans les projets ont pour objectifs de dynamiser l'école et de motiver chaque élève via un objectif commun, soit une dotation de **10 MF**.

Récompenses au concours : la direction récompense les élèves lauréats ou participants aux divers concours qu'elle initie pour valoriser certaines actions au service des disciplines enseignées (défi-lecture, défi-maths, francophonie…), soit une dotation de **0,4 MF**.

Production et impression des nouveaux programmes scolaires et outils pédagogiques :

L'élaboration de nouveaux programmes scolaires pour se mettre en cohérence avec la réforme des collèges et la production des outils d'accompagnement, qui permettront aux enseignants leur mise en œuvre de manière pragmatique, nécessitent une dotation pour la publication assistée par ordinateur et l'impression. Ces nouveaux programmes seront diffusés à l'ensemble des enseignants des écoles publiques et privées, soit une dotation de **3,2 MF**.

Remboursement aux provinces : la délibération n° 86/CP du 21 novembre 2017 portant modification des délibérations numéros 343 du 30 décembre 2002 relative aux fonctions de conseillers pédagogiques, de maîtres formateurs et de maîtres d'accueil temporaires et 345 du 30 décembre 2002 portant création du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, place les maîtres-formateurs sous la responsabilité de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition, la direction de l'enseignement rembourse aux provinces, sur état des sommes dues, les salaires des suppléants mis à disposition pour le remplacement des maîtres formateurs en mission et leurs indemnités. La dotation sollicitée s'élève à **30 MF**.

Le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie : dans le cadre de la mise en œuvre des actions communales (AP 2017-1-D-F « Subventions communes chartes scolaires »), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prévoit de soutenir financièrement les communes qui investissent dans ce cadre. La dotation globale de 50 MF en autorisation d'engagement (AE) dont **10 MF** en crédit de paiement (CP).

Fonctionnement général de la direction pour la réussite scolaire :

Il s'agit des frais de fonctionnement divers liés aux transports, indemnités, documentations, fournitures, soit une dotation de **5,389 MF**.

Pour ce qui concerne l'investissement, l'achat de matériel pédagogique nécessite une dotation de **0,07 MF**.

Prestation locuteurs natifs de langue anglaise : des locuteurs natifs complètent, dans le dispositif bilingue français/anglais de chaque école de réseau, l'action des enseignants en termes d'apports culturels et d'accompagnement, soit **13 MF**.

Action A1101-02 : Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants

Direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC) **1 250 000 F**

Formation continue des maîtres : L'évolution des programmes, conformément à la charte d'application des orientations de politique éducative et le nouveau cadre de la réforme du collège, ainsi que leur appropriation par les enseignants, nécessitent un accompagnement efficace. En s'inscrivant dans le nouveau cadre de la réforme du collège, la Nouvelle-Calédonie doit adapter les programmes scolaires de 2012. Les équipes pédagogiques devront s'approprier les nouveaux programmes et suivre leurs évolutions. Un accompagnement des maîtres, pour une pratique d'enseignement efficace s'avère essentiel. La formation continue des enseignants proposera des stages en ce sens et organisera des sessions de formation pour appréhender les nouveaux contenus d'enseignement.

Par ailleurs, pour assurer la cohérence 1er – 2nd degré, le plan de formation continue des maîtres propose des stages préparés en concertation avec le vice-rectorat.

En outre, certains personnels du cadre enseignant bénéficient de formations spécifiques dispensées par des experts métropolitains.

Le contrôle pédagogique - inspections des enseignants se poursuivent avec l'objectif d'augmenter le nombre d'inspections dans les écoles, y compris dans les enseignements privés. L'aspect quantitatif constitue en lui-même un élément d'ordre qualitatif puisqu'il contribue à l'élaboration d'un état des enseignements dans les écoles de Nouvelle-Calédonie et un accompagnement de proximité par la suite si nécessaire.

La dotation sollicitée de **1,25 MF** permet le paiement des charges en matière de transport et d'indemnités.

Action A1101-03 : Adaptation aux publics spécifiques

Direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC) **450 000 F**

Le sujet de l'inclusion scolaire impose que le dossier de l'Adaptation et de la Scolarisation des Handicapés (ASH) fasse l'objet d'une réflexion en profondeur. Le nouvel inspecteur, responsable des Besoins Educatifs Particuliers, a été recruté à cet effet. Les réponses à la précocité ou au traitement de la difficulté scolaire nécessitent une diversification des approches pédagogiques et des formes de travail, des actions de formation des enseignants et la possibilité de travailler avec les enseignants spécialisés des réseaux d'aide.

Dans l'attente de nouveaux textes et de mesures nouvelles, il est aujourd'hui indispensable d'assurer une évaluation de l'efficience et permettre l'orientation éventuelle des élèves, d'harmoniser les outils sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, et donc de doter les psychologues scolaires de nouveau matériel et de les former (mallette de type Wisc 5).

La dotation sollicitée de **0,45 MF** permet le paiement des charges en matière de transport et d'indemnités et d'achat de matériels éducatifs.

Action A1101-04 : Soutien et pilotage

Direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC) **28 671 000 F**

Il convient de donner à la direction les moyens d'exercer ses missions. Il s'agit d'en permettre le fonctionnement, de garantir l'organisation des rencontres, des concertations au service des réflexions des pédagogues sur le pilotage du système éducatif calédonien, qui plus est, au moment de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions du Projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, l'engagement des personnels sur le terrain mérite d'être renforcé et accentué pour une meilleure information sur les enjeux. Les équipes pédagogiques, avec l'aide des circonscriptions, doivent se mobiliser sur des objectifs qualitatifs. Ceci implique bien évidemment une stabilisation des dotations dévolues aux déplacements et aux indemnités journalières, à la documentation générale et technique, aux prestations diverses (locations, maintenances des matériels bureautiques et location de véhicules et charges fixes….), soit une dotation de **28,221 MF**.

Des séminaires et autres manifestations réuniront l'ensemble des acteurs du système éducatif et collectivités (provinces, communes,…), permettant ainsi une sensibilisation accrue aux nouveaux objectifs opérationnels préconisés pour atteindre les ambitions du projet éducatif, soit une dotation de **0,45 MF**.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **50 100 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DENC.

Programme P1102
Formation initiale des enseignants du 1er degré public

Recettes : 0 F
Dépenses : 236 350 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 87 860 814 F.

Enjeux et contexte

La formation initiale des enseignants du premier degré public relève des instituts de formation, l'institut de formation des maîtres (IFM NC) pour les instituteurs et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE de l'UNC) pour les professeurs des écoles.

La direction de l'enseignement continue d'assurer, conformément à ses obligations réglementaires depuis le transfert du premier degré public à la Nouvelle-Calédonie en 2000, ses obligations en matière d'organisation des examens et concours (constitution des commissions et des jurys). La présidence des jurys de délivrance des diplômes appartient au vice-recteur.

Objectifs

Une convention d'objectifs et de moyens est signée chaque année avec l'Institut de Formation des Maîtres, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, afin de définir les moyens qui lui sont alloués pour l'accomplissement de ses missions.

La direction de l'enseignement est désignée en qualité de tutelle opérationnelle et étudie le taux global d'atteinte des objectifs en termes de formation initiale et continue, de formation des maîtres pour l'enseignement des langues et de la culture kanak (LCK) et de formation spécialisée (ASH). L'objectif est, dans un dialogue constructif avec l'institut, de vérifier la qualité des contenus d'enseignement dispensé dans le cadre des orientations de politique éducative du gouvernement.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**280 218 574**	**233 603 125**	**233 066 447**	**100%**	**236 350 000**	**1%**
A1102-02 : Processus de certification et de titularisation	**218 574**	**2 287 125**	**1 750 447**	**77%**	**1 350 000**	**-41%**
Fonctionnement	218 574	2 287 125	1 750 447	77%	1 350 000	-41%
A1102-03 : Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale	**280 000 000**	**231 316 000**	**231 316 000**	**100%**	**235 000 000**	**2%**
Fonctionnement	280 000 000	231 316 000	231 316 000	100%	235 000 000	2%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**280 218 574**	**233 603 125**	**233 066 447**	**100%**	**236 350 000**	**1%**
Fonctionnement	**280 218 574**	**233 603 125**	**233 066 447**	**100%**	**236 350 000**	**1%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	218 574	2 287 125	1 750 447	77%	1 350 000	-41%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	280 000 000	231 316 000	231 316 000	100%	235 000 000	2%

Action A1102-02 : Processus de certification et de titularisation

Direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC) **1 350 000 F**

La formation initiale des enseignants du premier degré public relève des instituts de formation : l'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC) pour les instituteurs et l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l''université de la Nouvelle-Calédonie (ESPE) pour les professeurs des écoles.

La tutelle opérationnelle de l'IFMNC, opérée par la DENC grâce à la convention d'objectifs et de moyens, permet de participer davantage à la définition des missions et des objectifs opérationnels attendus quant à la programmation de la formation initiale et à l'accompagnement de l'IFMNC.

Toutefois, la formation initiale constitue un programme vide dans le budget de la direction de l'enseignement puisque l'IFMNC est un établissement juridiquement autonome.

La Nouvelle-Calédonie est compétente pour l'organisation des examens (CAFIPEMF, CAPEI) et concours (professeurs des écoles, instituteurs – internes-externes-spécial…). Le processus de certification et de titularisation implique la réunion de commissions et de jury chargés de valider les dispositifs d'examens et concours.

Les inspecteurs d'enseignement primaire, les conseillers pédagogiques et les formateurs d'institut de formation des maîtres statuent sur l'opportunité de délivrance des diplômes, compétence du vice-rectorat.

La dotation sollicitée de **1,35 MF** assure le paiement des charges en matière de transport et d'indemnités des agents.

Action A1102-03 : Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **235 000 000 F**

Subvention à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) : 235 MF

L'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie est un établissement public d'enseignement à caractère administratif de la Nouvelle-Calédonie qui a pour mission la formation initiale et continue des maîtres du premier degré et des instituteurs amenés à enseigner les langues et la culture kanak.

Il est à noter que le contrôle de la chambre territoriale des comptes (rapport d'observations définitives du 29 octobre 2015) fait état d'une recommandation unique : la Nouvelle-Calédonie doit initier rapidement une réforme du recrutement et de la formation initiale des instituteurs, réduire les coûts de structure en fusionnant l'ENEP (école normale des enseignants privés) et l'IFMNC.

Pour la rentrée 2018, 46 étudiants devraient intégrer l'institut, ce qui porterait à 123 le nombre d'instituteurs stagiaires y compris les étudiants redoublant, contre 111 stagiaires à la rentrée 2017.

En 2018 une subvention de 235 MF est prévue. Elle est destinée à participer aux charges de fonctionnement de l'établissement. Cette subvention est en hausse de 2 % par rapport à celle accordée en 2017. En effet, l'IFMNC maintient ses ressources propres à un bon niveau du fait de la mise en place de nouvelles procédures pour une gestion plus performante concernant l'IFAP, l'ENEP et les maîtres d'accueil temporaire. Mais les conventions avec l'Université de Nouvelle-Calédonie deviennent de plus en plus onéreuses, de même que les conventions avec la collectivité de Wallis et Futuna.

En outre, le gouvernement envisage le transfert d'une partie des activités du Centre de Documentation Pédagogique (CDP) vers l'IMFNC. La réflexion est engagée pour résoudre les problématiques d'accueil du personnel et des 30 000 ouvrages. Le FDR estimatif au 31/12/17 s'élèverait à 63 MF, soit 83 jours de fonctionnement.

Programme P1103
Enseignement supérieur, autres actions de soutien à l'enseignement scolaire Recherche

Recettes : 104 975 000 F
Dépenses : 894 590 114 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 86 605 848 F.

Enjeux et contexte

Ce programme permet de financer les moyens adaptés aux actions que la Nouvelle-Calédonie entend mettre en œuvre pour répondre aux attentes des parents et des enfants dans le domaine des actions éducatives.

De plus, le gouvernement assure les conditions de réussite des étudiants calédoniens, notamment en attribuant des aides financières pour soutenir les filières universitaires ou en octroyant des bourses aux futurs doctorants.

Le gouvernement mise ainsi sur la volonté de la jeunesse calédonienne à devenir les futurs cadres de demain.

Les recettes

Les recettes par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
H.IEKAWE	**4 200 000**	**104 975 000**	**58 373 289**	**56%**	**104 975 000**	**0%**
A1103-01 : Soutien à l'enseignement supérieur						
Fonctionnement	4 200 000	-	-		-	
A1103-02 : Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire						
Fonctionnement	-	104 975 000	58 373 289	56%	104 975 000	0%

Action A1103-02 : Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) 104 975 000 F

Les inscriptions proposées concernent principalement l'opération du contrat de développement Inter-collectivités 2017-2021 – Plan jeunesse Outre-mer / Parcours d'excellence.

Le programme de cette opération s'intègre dans le cadre des politiques de solidarité et d'égalité des chances. Il s'inscrit également dans un but de rééquilibrage et vise à réduire autant que possible les inégalités structurelles présentes au sein des parcours scolaires des élèves et des étudiants issus de milieux modestes. En outre, ce dispositif prévoit de favoriser les parcours choisis, d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'accroître les taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur. Le coût global de ce dispositif est de 552 MF pour les cinq années du contrat, soit 110,5 MF par an.

L'État participe à hauteur de 80 % soit 88,4 MF, les 3 provinces apportent 5% chacune, soit 16,575 MF, pour un total de recettes de **104,975 MF.**

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**538 707 420**	**835 797 097**	**761 212 724**	**91%**	**686 246 432**	**-18%**
A1103-01 : Soutien à l'enseignement supérieur	**323 885 012**	**520 850 393**	**508 756 594**	**98%**	**362 011 282**	**-30%**
Fonctionnement	267 885 012	316 648 894	304 555 095	96%	310 738 601	-2%
Investissements	56 000 000	204 201 499	204 201 499	100%	51 272 681	-75%
A1103-02 : Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	**203 130 000**	**279 520 000**	**239 736 611**	**86%**	**248 153 200**	**-11%**
Fonctionnement	201 930 000	279 520 000	239 736 611	86%	248 153 200	-11%
Investissements	1 200 000	-	-		-	
A1103-04 : Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie	**11 692 408**	**35 426 704**	**12 719 519**	**36%**	**76 081 950**	**115%**
Fonctionnement	11 692 408	30 426 704	12 719 519	42%	56 081 950	84%
Investissements	-	5 000 000	-	0%	20 000 000	300%
P.GERMAIN	**454 261 271**	**188 045 183**	**183 045 183**	**97%**	**208 343 682**	**11%**
A1103-03 : Soutien à la recherche	**454 261 271**	**188 045 183**	**183 045 183**	**97%**	**208 343 682**	**11%**
Fonctionnement	423 207 751	184 465 231	179 465 231	97%	208 343 682	13%
Investissements	31 053 520	3 579 952	3 579 952	100%	-	-100%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**538 707 420**	**835 797 097**	**761 212 724**	**91%**	**686 246 432**	**-18%**
Fonctionnement	**481 507 420**	**626 595 598**	**557 011 225**	**89%**	**614 973 751**	**-2%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 792 507	30 576 454	12 812 394	42%	22 495 000	-26%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	469 714 913	596 019 144	544 198 831	91%	592 278 751	-1%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-		200 000	
Investissements	**57 200 000**	**209 201 499**	**204 201 499**	**98%**	**71 272 681**	**-66%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	5 000 000	-	0%	20 000 000	300%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	57 200 000	204 201 499	204 201 499	100%	51 272 681	-75%
P.GERMAIN	**454 261 271**	**188 045 183**	**183 045 183**	**97%**	**208 343 682**	**11%**
Fonctionnement	**423 207 751**	**184 465 231**	**179 465 231**	**97%**	**208 343 682**	**13%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	477 750	-	-		-	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	422 730 001	184 465 231	179 465 231	97%	208 343 682	13%
Investissements	**31 053 520**	**3 579 952**	**3 579 952**	**100%**	**-**	**-100%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	31 053 520	3 579 952	3 579 952	100%	-	-100%

Action A1103-01 : Soutien à l'enseignement supérieur

Direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC) **289 875 000 F**

Le soutien à l'enseignement supérieur se traduit par le soutien aux actions dirigées vers les associations et les étudiants :

- Bourses d'encouragement à la recherche (délibération n°353 du 07/03/14) : **16 MF** ;
- Participation au fonctionnement de l'école de gestion et de commerce (CCI / EGC) : **25,2 MF** ;
- Participation au fonctionnement du GIP Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie, amélioration des conditions de vie des étudiants : **108 MF** ;
- Maintien des filières d'enseignement supérieur (GRETA) : **4,5 MF** ;
- Participation financière à l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) ventilée comme suit :
  - Soutien aux filières professionnalisantes (DEUST, PACES, DUT…) : **48,02 MF** ;
  - Soutien à l'ESPE pour la formation des professeurs des écoles : **71 MF** ;
  - Soutien à la formation au master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) : **12,6 MF** ;
- Participation au fonctionnement de l'association des parents d'élèves des classes préparatoires de la Nouvelle-Calédonie- APE J.Garnier : **3,36 MF** ;
- Subventions diverses aux associations enseignement supérieur : **1,1 MF** ;

- Annonces et insertions pour la communication au public des inscriptions à l'attribution des bourses d'encouragement à la recherche : **0,095 MF**.

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **72 136 282 F**

Fonctionnement : 20,86 MF

Les inscriptions proposées concernent l'opération inscrite sur le contrat de développement inter collectivités 2017/2021 : UNC – Accès à l'enseignement supérieur. Elle vise à mettre en place un programme ambitieux d'orientation et de préparation des étudiants néo-calédoniens aux études supérieures et, plus particulièrement, à la réussite de leur parcours à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Le coût global de l'opération jusqu'en 2021 est de 205 MF, la part de la Nouvelle-Calédonie de 94,076 MF (45,89 %). L'inscription proposée en fonctionnement au titre du BP 2018 est de **20,86 MF.**

Investissement : 51,27 MF

Il s'agit de la mise en œuvre des nouveaux contrats de développement 2017-2021 :

Evolution de l'IUT-UNC : Il s'agit de compléter l'équipement du Pôle Nouvelles Technologies et d'augmenter les espaces pédagogiques de l'IUT par le réaménagement des locaux des laboratoires transférés au PNT. Le coût global de l'opération est de 145 MF, la part de la Nouvelle-Calédonie de 63,424 MF (43,74 %). L'inscription proposée en CP au titre du BP 2018 est de **45,5 MF** ;

UNC – Création d'une antenne du Nord (études) : L'objectif est de répondre aux besoins constatés en province Nord dans une logique de rééquilibrage en matière de formation et de proposer in-situ des perspectives de continuité d'études aux bacheliers diplômés des établissements du second degré. Le coût global de l'opération est de 540 MF, la part de la Nouvelle-Calédonie 24 MF (4,44 %). L'inscription proposée en CP au titre du BP 2018 est de **5,772 MF.**

Action A1103-02 : Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire

Direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC) **12 553 200 F**

Le soutien à l'enseignement scolaire consiste à favoriser les actions culturelles, éducatives et citoyennes au profit des jeunes inscrits dans des structures associatives.

- Participation au fonctionnement de la Fédération des Œuvres Laïques : **6 MF** ;
- Participation au fonctionnement de l'Ecole du Cirque : **2 MF** ;
- Opération « Livre mon ami » : **1 MF** ;
- Subventions diverses aux associations et APE écoles et collèges publics (1er et 2nd degré) : **3,55 MF**.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **115 000 000 F**

Subvention au centre de documentation pédagogique (CDP) : 115 MF

La dotation de 115 MF permet de financer les charges de structure de l'établissement et est entièrement couverte par la dotation de compensation de l'Etat.

Conformément à ce qui est annoncé pour l'IFMNC le transfert du CDP se fera en cours d'année 2018. Il est prévu que l'activité de l'établissement soit reprise en partie par le Vice-Rectorat, l'IFMNC et la Nouvelle-Calédonie. Le présent budget, alloué au CDP pour une année, sera alors ventilé selon les conditions de reprise aux entités correspondantes.

Pour information, au 31 décembre 2017, le fonds de roulement estimatif serait de 25,6 MF, soit 66 jours de fonctionnement. Il tient compte d'une valeur de stock importante.

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **120 600 000 F**

Les inscriptions proposées concernent principalement **l'opération du contrat de développement Inter-collectivités 2017-2021 – Plan jeunesse Outre-mer / Parcours d'excellence.**

Le programme de cette opération s'intègre dans le cadre des politiques de solidarité et d'égalité des chances. Il s'inscrit également dans un but de rééquilibrage et vise à réduire autant que possible les inégalités structurelles présentes au sein des parcours scolaires des élèves et des étudiants issus de milieux modestes. En outre, ce dispositif prévoit de favoriser les parcours choisis, d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'accroître les taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur. Le coût global de ce dispositif est de 552 MF pour les cinq années du contrat, soit 110,5 MF par an.

Les inscriptions proposées en dépenses s'élèvent à **110,5 MF**, soit une dépense nette pour la Nouvelle-Calédonie de 5,525 MF**.**

Il est sollicité par ailleurs, une inscription de **10,1 MF pour le dispositif d'accompagnement aux concours** de professeurs d'enseignement et de documentalistes. Il s'adresse à la fois à des étudiants en formation initiale et à des maîtres auxiliaires en formation continue. Pendant l'année des concours, trois prestations complémentaires sont apportées :

- un entraînement aux oraux du concours ;
- un accompagnement lors du séjour en métropole pour que le candidat n'ait pas à faire face à l'organisation de son séjour en métropole (accueil à l'arrivée, réservation d'hôtels, de moyens de transport). Cette prestation est confiée à campus France par la voie d'une convention ;
- le suivi et l'accompagnement des maîtres auxiliaires se fait par le biais de convention avec l'ESPE avec des résultats probants (2 à 3 par an).

Action A1103-03 : Soutien à la recherche

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **163 600 000 F**

Il s'agit du financement de l'Institut Agricole Calédonien (IAC) à hauteur de **163,6 MF** (montant annuel des crédits de paiement demandé dans le cadre de la programmation d'AE 2017-3) au travers des contrats intercollectivités pour le fonctionnement de la structure. La programmation 2017-2021 a pour objet la mise en œuvre de différents projets de recherche et d'expérimentation qui s'articulent autour des trois domaines définis, dans une approche ouverte et respectueuse de l'homme, des territoires et de l'environnement, pour répondre aux enjeux locaux du développement et de la gestion des ressources.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **39 793 523 F**

Subvention à l'institut agronomique calédonienne (IAC) : 39,79 MF

Cette dotation concerne le dernier versement de la convention d'objectifs et de moyens n° 30-3120/2016 qui n'a pas été payé en 2016 ni en 2017. Cette convention a pour objet la participation financière de la Nouvelle-Calédonie au contrat de développement inter-collectivités 2011-2015 qui a été prolongé en 2016.

Echéancier prévisionnel CDI 2011-2015 et prolongation 2016

IAC CDI 2011-2015	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Cout global	450 000 000	500 000 000	550 000 000	600 000 000	600 000 000	476 526 318	**3 176 526 318**
Part NC (arrondi)	130 000 000	144 300 000	158 700 000	173 000 000	173 000 000	260 493 523	**1 039 493 523**
inscription NC	64 000 000	64 000 000	158 700 000	173 000 000	190 000 000	389 793 523	**1 039 493 523**

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie reste redevable de 39,7 MF à l'IAC concernant le solde de sa participation au contrat inter collectivité 2011-2016.

Service de l'aménagement et de la planification (SAP) **4 950 159 F**

Le CRESICA (Consortium pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation Calédonien) réunit l'ensemble des organismes de recherche implantés en Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un projet partagé visant à mieux coordonner les orientations de la recherche scientifique au bénéfice du développement de la Nouvelle-Calédonie. Le soutien du CRESICA par les collectivités se fait au travers du contrat de développement Etat/Intercollectivités 2017-2021 avec un coût total du programme sur 5 ans de 200 MF en fonctionnement (part Nouvelle-Calédonie de 20,2 MF) et de 89,4 MF en investissement (part Nouvelle-Calédonie de 17,9 MF).

Le programme 2018 prévoit une part pour la Nouvelle-Calédonie de **4,95 MF** en fonctionnement (aucun investissement pour 2018).

Action A1103-04 : Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **76 081 950 F**

Fonctionnement: 56,08 MF

Le 15 janvier 2016, les élus du congrès ont approuvé la délibération n° 106 relative à l'avenir de l'école calédonienne. Véritable élément fondateur d'un projet éducatif pour le pays, cette délibération détermine les grandes orientations de notre École et s'appuie sur l'héritage des valeurs républicaines et de la société calédonienne. Elle pose les bases d'une École adaptée aux réalités du pays, fondée sur le respect mutuel, la solidarité et la tolérance afin de nourrir concrètement les vertus du "vivre ensemble" et faire de l'École le creuset du destin commun.

Fidèle aux principes essentiels que sont le droit à l'éducation pour tous et la liberté de l'enseignement, la Nouvelle-Calédonie entend ainsi développer une École de qualité pour ses enfants, gratuite, laïque et obligatoire. En améliorant le fonctionnement de ses établissements scolaires et les résultats de ses élèves, elle aspire à former des citoyens engagés dans la construction de leur pays et aptes à s'insérer dans le monde.

La proposition budgétaire de 56,08 MF se destine à financer les actions transverses nécessaires à la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit de financer d'une part des prestations de services, des achats d'ouvrages, des charges de communication, des frais de transport, des frais d'accompagnement (formation et déplacements), des frais d'imprimerie et de publications pour **19 MF,** et d'autre part, la mise en place du suivi médical des élèves du 1er et 2nd degrés organisé avec les provinces par voie de convention pour **37,08 MF**, répartis comme suit :

- province Sud : 26,48 MF ;
- province Nord : 7,24 MF ;
- province des îles Loyauté : 3,36 MF.

Investissement: 20 MF

Dans le cadre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et afin de garantir l'égalité des chances et la réussite pour tous les élèves par la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, il a été décidé, en 2016, de développer une solution informatique qui permette aux directions de la Nouvelle-Calédonie de repérer, prévenir et remédier aux situations de décrochage scolaire potentielles et/ou avérées. Cette solution intègre aussi une dimension de suivi statistique. Dans ce cadre, une étude concernant l'élaboration du cahier des charges a été menée par le vice-rectorat–DGE NC. Les conclusions de cette étude conduisent à la mise en œuvre du développement d'un outil de gestion baptisé « Persévérance ». Une AP (2017-08) de 80 000 000 F ayant été créée en 2017, il est proposé d'inscrire **20 MF** en CP au BP 2018.

Cet outil de repérage, prévention et de remédiation du décrochage scolaire, des incivilités, de l'absentéisme et du mal-être sera mis en place progressivement dès 2018 et progressivement généralisé dans tous les établissements.

Programme P1104
Enseignement technique agricole

Recettes : 6 300 000 F
Dépenses : 267 648 500 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 0 F.

Enjeux et contexte

L'enseignement technique agricole, dont la gestion a été transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012, offre des formations générales, technologiques et professionnelles. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture, de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

Les formations, qui accueillent plus de 600 jeunes par an de la 4ème de l'enseignement agricole au BTS agricole en formation initiale, en formation professionnelle continue et par apprentissage, sont gérées par la direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt de l'environnement (DAFE), service mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice de la compétence qui lui est transférée en matière d'enseignement agricole. La DAFE est autorité académique pour le ministère en charge de l'agriculture, ministère dont relèvent les diplômes délivrés dans le cadre de ces formations.

Cet enseignement aux méthodes originales contribue au développement des filières économiques de la production et des services aux territoires, à l'expérimentation et à la recherche appliquée ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement. L'enseignement agricole amène les jeunes vers l'emploi, en lien étroit avec les professionnels. Il est un outil au service du territoire qui se mobilise pour répondre à l'enjeu majeur de développement de la production agricole calédonienne, en vue de tendre vers l'autosuffisance alimentaire.

Le budget ici présenté correspond aux dépenses de fonctionnement et au soutien à l'investissement pédagogique, hors prise en charge directe des salaires des agents par l'État (ministère en charge de l'agriculture) dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG), soit 81,8 ETP de postes permanents prévus en 2018 dans les établissements d'enseignement de Pouembout (lycée agricole et général Michel Rocard) de Houaïlou (lycée d'enseignement professionnel agricole privé Do Neva) et du Mont Dore (classes de CAPa au sein du lycée polyvalent du Mont Dore).

Enfin, le protocole d'accord du 26 octobre 2016 entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie vient apporter des moyens supplémentaires pour la réalisation de ce projet.

Objectifs

Le budget primitif 2018 vise essentiellement à poursuivre la mise en œuvre du projet éducatif calédonien, et en particulier à renforcer l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes en formation et à accroître l'attractivité et la réussite des filières de l'enseignement agricole.

Les recettes

Les recettes par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
H.IEKAWE	**-**	**4 020 000**	**5 257 489**	**131%**	**6 300 000**	**57%**
A1104-03 : Enseignement privé rythme alterné						
Fonctionnement	-	-	2 000 000		-	
A1104-04 : Développement et ouverture sociale de l'élève						
Fonctionnement	-	-	3 257 489		-	
A1104-06 : Soutien et pilotage						
Investissements	-	4 020 000	-	0%	6 300 000	57%

Action A1104-06 : Soutien et pilotage

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **6 300 000 F**

Les recettes correspondent à la participation de l'Etat pour la rénovation du lycée agricole de Nouvelle-Calédonie. Cette opération est inscrite au contrat de développement 2017-2021.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**179 341 103**	**239 993 298**	**218 432 681**	**91%**	**267 648 500**	**12%**
A1104-01 : Enseignement public	**69 300 000**	**90 050 000**	**90 050 000**	**100%**	**107 432 200**	**19%**
Fonctionnement	47 500 000	72 500 000	72 500 000	100%	82 202 200	13%
Investissements	21 800 000	17 550 000	17 550 000	100%	25 230 000	44%
A1104-02 : Enseignement privé temps plein	**49 846 487**	**60 815 532**	**60 815 532**	**100%**	**58 614 000**	**-4%**
Fonctionnement	46 146 487	51 815 532	51 815 532	100%	54 290 000	5%
Investissements	3 700 000	9 000 000	9 000 000	100%	4 324 000	-52%
A1104-03 : Enseignement privé rythme alterné	**35 759 964**	**47 800 000**	**46 539 016**	**97%**	**56 000 000**	**17%**
Fonctionnement	35 759 964	39 800 000	38 539 016	97%	48 000 000	21%
Investissements	-	8 000 000	8 000 000	100%	8 000 000	0%
A1104-04 : Développement et ouverture sociale de l'élève	**17 713 750**	**16 360 000**	**13 655 000**	**83%**	**17 064 000**	**4%**
Fonctionnement	17 713 750	16 360 000	13 655 000	83%	17 064 000	4%
A1104-05 : Bourse pour stage à l'étranger	**4 200 000**	**4 200 000**	**4 200 000**	**100%**	**4 212 000**	**0%**
Fonctionnement	4 200 000	4 200 000	4 200 000	100%	4 212 000	0%
A1104-06 : Soutien et pilotage	**2 520 902**	**20 767 766**	**3 173 133**	**15%**	**24 326 300**	**17%**
Fonctionnement	2 520 902	5 367 766	3 173 133	59%	3 326 300	-38%
Investissements	-	15 400 000	-	0%	21 000 000	36%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**179 341 103**	**239 993 298**	**218 432 681**	**91%**	**267 648 500**	**12%**
Fonctionnement	**153 841 103**	**190 043 298**	**183 882 681**	**97%**	**209 094 500**	**10%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 710 866	13 667 766	7 887 149	58%	18 826 300	38%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	147 130 237	176 375 532	175 995 532	100%	190 268 200	8%
Investissements	**25 500 000**	**49 950 000**	**34 550 000**	**69%**	**58 554 000**	**17%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	15 400 000	-	0%	21 000 000	36%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	25 500 000	34 550 000	34 550 000	100%	37 554 000	9%

Action A1104-01 : Enseignement public

Direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) **107 432 200 F**

Après avoir enregistré en 2017 une hausse de plus de 17 % des élèves inscrits par rapport à 2016, l'enseignement public agricole continuera sa progression en 2018 en prévoyant l'accueil de 391 élèves, soit une nouvelle hausse de près de 9% :

- en 2017, le lycée agricole et général Michel ROCARD a ouvert une classe de première de baccalauréat professionnel « aménagements paysagers », qui sera poursuivie en 2018 par l'ouverture d'une classe de terminale ;

- une classe de Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa) comprenant deux options « jardinier paysagiste » et « métiers de l'agriculture », mises en place à la rentrée 2017 au lycée polyvalent du Mont-Dore, soit 24 élèves de première année, seront complétées en 2018 par une classe de deuxième année avec toujours deux options, soit 24 élèves de plus.

L'accompagnement de l'Etat pour le projet éducatif calédonien s'est traduit par l'attribution de 6 postes d'enseignants supplémentaires relevant du ministère de l'agriculture entre 2016 et 2018, en application du protocole Etat – Nouvelle-Calédonie signé le 26 octobre 2016. Ces postes viennent compléter la MADGG.

1) Dotations

1 – 1 : Dotation de fonctionnement courant du lycée agricole et général Michel ROCARD de Pouembout : 44 MF

Le lycée agricole et général Michel Rocard de Pouembout, qui accueille en plus des filières de l'enseignement agricole (EA) des classes menant à des diplômes de l'Education Nationale (EN) depuis 2005, a vu progressivement sa population s'accroître et se modifier, ce en particulier en 2017 après la mise en service des premières réalisations de son programme d'extension. Il est ainsi prévu que ce lycée accueille 893 élèves en 2018, dont 343 relevant de l'EA et 550 élèves relevant de l'EN, dont les nouvelles classes de filières professionnelles.

Le fonctionnement général de l'établissement est de plus en plus coûteux chaque année, en lien non seulement avec cette augmentation des effectifs (consommations d'énergies, de fluides...), mais également en devant prendre en compte les frais de fonctionnement liés aux nouveaux équipements et infrastructures (contrats de maintenance et d'entretien, visites de sécurité...).

Les 44 MF sollicités au titre de l'année 2018 (37 MF au budget 2017) ont été déterminés en tenant compte de l'augmentation attendue des effectifs des filières agricoles à la rentrée 2018 et d'**une partie des charges nouvelles** (voir paragraphe précédent), le vice-rectorat, direction générale des enseignements, devant pour sa part apporter au lycée les moyens de fonctionnement correspondant à l'arrivée des nouveaux élèves relevant de l'enseignement général, soit une **augmentation de plus de 65% des effectifs EN** recensés en 2017.

1 – 2 : Dotation pour le recrutement d'assistants d'éducation au lycée agricole et général Michel ROCARD : 28,336 MF

Comme les années précédentes, les trois assistants d'éducation titulaires rémunérés sur le budget de l'État (ministère de l'agriculture) dans le cadre de la MADGG ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins, tant pour l'internat que pour l'externat, et il est fait appel au budget de la Nouvelle-Calédonie pour permettre au lycée de recruter des agents contractuels complémentaires ainsi que de remplacer les personnels absents.

Le montant sollicité pour 2018 (1,336 MF d'augmentation par rapport à 2017, soit un peu moins de 5%) vise à couvrir les recrutements qui relèvent de la part de l'enseignement agricole.

A noter que l'accueil en internat, qui y est le plus important de Nouvelle-Calédonie (492 internes), est assuré sur 14 bâtiments distincts, ce qui nécessite la présence sur place de personnels de surveillance bien plus nombreux comparativement à la situation d'autres sites.

1 – 3 : Dotation de fonctionnement spécifique du lycée polyvalent du Mont-Dore pour l'accueil de deux classes de CAPa avec chacune deux options : 5 MF

Cette dotation vise à couvrir les dépenses du lycée pour le fonctionnement de ces classes relevant de l'enseignement agricole.

2) Subventions

2 – 1 : Subvention de fonctionnement pour l'exploitation agricole à vocation pédagogique du lycée agricole et général Michel Rocard : 3,5 MF

Cette subvention annuelle contribue au fonctionnement de l'exploitation agricole de l'établissement, et en particulier à l'évolution du troupeau bovin de race Santa Gertrudis qui lui a été confié par la Nouvelle-Calédonie vers la race Droughtmaster. Toutes les filières professionnelles du lycée, ainsi que les stagiaires du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) Nord, utilisent l'exploitation comme support pédagogique.

2 – 2 : Subvention de fonctionnement au lycée agricole et général Michel Rocard pour la formation de formateurs au « Certiphyto » : 1,366 MF

Le certificat individuel pour l'application de produits phytopharmaceutiques (CIPP), appelé aussi Certiphyto, est obligatoire pour tous les professionnels utilisant des produits phytosanitaires.

L'objectif est de favoriser l'utilisation de ces produits dans le cadre d'une démarche responsable et respectueuse de la santé des utilisateurs et de l'environnement.

Le lycée agricole et général Michel Rocard est chargé, en lien étroit avec la DAFE et la DAVAR, d'organiser les formations de formateurs qui seront ensuite chargés de dispenser leur enseignement auprès des professionnels du secteur.

2 – 4 : Subventions d'investissement au lycée Michel Rocard : 13,23 MF

2 – 4 – 1 : Construction d'un dock fermé pour l'aménagement de la plate-forme des filières maraîchage, horticulture et aménagements paysagers : 11,1 12 MF

Le stockage des matériels, équipements et fournitures utilisés pour ces enseignements est réalisé aujourd'hui à plus de 600 m des lieux où se déroulent les travaux pratiques (serres, ombrières et parcelles de maraîchage). Cela engendre des allers retours qui font perdre du temps d'enseignement et pose des problèmes de surveillance des élèves et de sécurité.

2 – 4 – 2 : Mise aux normes environnementales des ateliers : acquisition de kits comprenant du matériel de protection et de récupération des produits polluants : 0 ,231 MF

Actuellement, ces produits sont stockés à même le sol et un accident de manipulation entraînerait des pollutions.

2 – 4 – 3 : Acquisition de matériels et équipements pour les plateaux techniques de la filière SAPAT (services aux personnes et aux territoires) et de l'accompagnement éducatif petite enfance : 1,73 MF

La filière Bac professionnel SAPÄT (3 classes, 93 élèves) dispose actuellement d'une cuisine pédagogique mais pas d'espace pour le soin à la personne. La mise en œuvre du référentiel de formation nécessite de réaliser des travaux pratiques autour de l'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne ainsi que l'entretien du linge (couture, lavage, repassage).

Par ailleurs, à la rentrée 2018, le CAP accompagnement éducatif petite enfance ouvrira et nécessitera un espace supplémentaire et des équipements pour l'éveil des jeunes enfants.

2 – 5 : Subvention d'investissement au lycée du Mont Dore : équipement du plateau technique - parcelle pédagogique **: 12 MF**

Les deux sections de la classe de CAPa installée en 2017 au lycée polyvalent du Mont Dore, seront doublées en 2018 (1ère et 2ème années) pour accueillir au total 48 élèves. L'installation initiale de la parcelle pédagogique a du être déplacée et nécessitera début 2018 la réalisation d'importants travaux : terrassement, remontage des serres, matériels et équipements pour les travaux pratiques, raccordements...etc, ainsi que la pose d'une clôture de sécurité.

Ces installations sont indispensables à la réalisation des enseignements et au passage des épreuves pratiques

Action A1104-02 : Enseignement privé temps plein

Direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) **58 614 000 F**

Le lycée professionnel agricole privé Do Neva, situé à Houaïlou, a accueilli 104 élèves en 2017. Il fait partie de l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE).

1) Dotations

1 – 1 : Dotation de fonctionnement pour le lycée professionnel agricole privé Do Neva : 44,29 MF

Pour 2018, le lycée professionnel agricole privé Do Neva devrait connaître une augmentation de 10 % de ses effectifs de rentrée.

En référence aux 40,3 MF octroyés en 2017 pour un effectif de 104 élèves et au prorata de l'augmentation attendue des effectifs, **44,29 MF** sont sollicités pour l'année 2017.

1 – 2 : Dotation de remplacement pour le lycée professionnel agricole privé Do Neva : 10 MF

Les remplacements d'enseignants pour cause de maladie, accident du travail, formation longue du titulaire du poste et plus globalement les absences dont le remplacement temporaire ne peut donner lieu à la conclusion d'un contrat annuel avec l'Etat dans le cadre de la MADGG, sont temporairement pris en charge par l'ASEE dans l'attente d'un remboursement par la Nouvelle-Calédonie.

Cette avance de fonds donne lieu l'année suivante à un remboursement des montants engagés. Cette ligne est donc variable d'une année sur l'autre et ne prend un caractère définitif qu'à l'issue de l'année scolaire.

Selon les éléments disponibles à ce jour, 10 MF devraient être nécessaires pour rembourser les avances de fonds faites par l'ASEE au cours de l'année 2017.

2) Subventions

Subvention d'investissement au lycée professionnel agricole privé Do Neva : 4,324 MF

Suite aux inondations subies par la commune de Houaïlou le 22 novembre 2016, la salle informatique du lycée Do Neva a du être rééquipée en urgence pour permettre la reprise des enseignements à la rentrée 2017 mais nécessite d'importants travaux de réfection et de mise aux normes de sécurité. La mise en place de deux portes d'évacuation, ainsi que la réfection du sol et du plafond devront être réalisés. Ce sera également l'occasion de remplacer les mobiliers très dégradés et inadaptés.

Action A1104-03 : Enseignement privé rythme alterné

Direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) **56 000 000 F**

Les maisons familiales rurales (MFR) de Bélep, Koné, Pouébo et Poindimié accueillent 65 élèves en 2017 au sein de classes de Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) et de classes de 4ème et de 3ème de l'enseignement agricole (MFR de Poindimié).

Elles dispensent ces formations à destination de publics en difficulté scolaire, voire en grande difficulté et ont dans tous les cas un rôle clé dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Les MFR ont confirmé en 2017 un redressement qui était attendu depuis les graves problèmes rencontrés en 2014. Elles ont, depuis, consolidé leurs acquis en termes de gouvernance et de gestion.

Elles présentent toutefois encore d'importantes fragilités financières et il est envisagé pour 2018, en parallèle à la poursuite du renforcement de leur gestion, d'augmenter la dotation initiale attribuée dès le début de l'année pour éviter les effets de calendrier de gestion connus en 2017, tout en restant à enveloppe globale constante par rapport à 2017.

Il est donc proposé pour 2018 de procéder à une individualisation de 90 % de l'**enveloppe totale de 36 MF** auprès de chaque MFR au prorata de ce qui leur a été versé en 2017 en subventions de fonctionnement. Les 10 % restants pourront être répartis courant septembre sur la base de la proportion d'élèves en formation ainsi que des résultats pédagogiques et éducatifs obtenus.

Par ailleurs, il est envisagé, sur la base des résultats de la mission d'accompagnement menée à la demande de la Nouvelle-Calédonie par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et d'Orientation (UNMFREO) en 2017 auprès des MFR, de convenir avec elle d'un suivi rapproché au moyen d'un agent permanent détaché par l'Union sur le territoire et de la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie d'une partie des dépenses engendrées par cette mission pour une durée de deux ans.

1) Dotations de fonctionnement des MFR

En application des orientations définies ci-dessus, il est procédé à une réserve de 10% de la subvention totale de 36 MF, soit 3,6 MF.

La dotation initiale de 32,4 MF est répartie comme suit entre les quatre MFR (*cette répartition sera susceptible de modification si nécessaire*) :

1 – 1 : Dotation initiale de fonctionnement MFR de Koné : 8 345 450 F

2 – 2 : Dotation initiale de fonctionnement MFR de Poindimié : 10 554 550 F

2 – 3 : Dotation initiale de fonctionnement MFR de Pouébo : 7 118 180 F

2 – 4 : Dotation initiale de fonctionnement MFR de Bélep : 6 381 820 F

2 – 5 : Dotation complémentaire de fonctionnement : 3 600 000 F : ce montant sera réparti entre MFR en septembre 2018, comme précisé supra.

2) Prestation d'accompagnement par l'UNMFREO : 12 MF

La fragilité des MFR nécessite un accompagnement pédagogique et administratif renforcé. Le concours permanent sur le territoire d'un spécialiste des MFR sera pris en charge par la Nouvelle-Calédonie pour couvrir une partie des frais engagés par l'UNMFREO.

3) Subventions d'investissement pour les quatre MFR : 8 MF

Il est proposé de doter les MFR, comme en 2017, d'une enveloppe de crédits d'investissement de 2 MF pour chacune, afin qu'elles puissent continuer à rénover leurs locaux pour accueillir et héberger les élèves dans ds conditions décentes.

Action A1104-04 : Développement et ouverture sociale de l'élève

Direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) **17 064 000 F**

Cette action a pour objectif de développer l'innovation pédagogique dans les établissements et de favoriser l'insertion des élèves au lycée, dans la société et le monde professionnel ou pour leur poursuite d'études, à travers différents projets conduits par les équipes pédagogiques et de vie scolaire. La généralisation des expérimentations de l'enseignement agricole est une part essentielle du projet éducatif calédonien pour l'enseignement agricole.

1) Dotations

1 – 1 : Dotation pour les visites médicales : remplacement par « dotation de santé scolaire » (lycée agricole et général Michel Rocard) : 0,38 MF

Il est proposé de remplacer la ligne de crédits « dotation pour les visites médicales » par « dotation de santé scolaire » pour procéder notamment à l'acquisition de fournitures et petits équipements pour l'infirmerie, considérant la très forte augmentation du nombre d'élèves, les visites médicales pour les stages rencontrant des difficultés pour être organisées au lycée et pouvant être réalisées dans le cadre familial.

2 – 2 : Fonds social lycéen de l'enseignement privé : 0,35 MF

Cette dotation, destinée au lycée professionnel agricole privé Do Neva, vise à lui permettre de prendre en charge les frais de cantine et d'internat pour des élèves en difficultés familiales ou sociales. Par

ailleurs, cette dotation pourra également prendre directement en charge les fournitures scolaires pour les plus démunis. Nous proposons une réévaluation du montant de cette dotation qui était juqu'a présent très inférieure aux besoins (180 000 F en 2017 et les années précédentes).

2) Subventions innovation pédagogique et insertion de l'élève

Cette action est destinée à financer des projets innovants en matière d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, sur la base des projets proposés par les établissements publics et privés, et vise aussi à rendre plus facile la poursuite d'études des élèves. L'objectif principal reste celui de limiter le décrochage et de favoriser l'ancrochage scolaire.

2 – 1 : Subvention au lycée agricole et général Michel Rocard : 8,926 MF

A la suite de l'enquête conduite par l'Institut de Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) sur le devenir des jeunes après leur formation de l'enseignement agricole, une mission d'aide à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle est proposée depuis 2014. Elle est poursuivie en 2018 via le travail d'une cellule insertion basée à Pouembout.

Ses actions sont multiples et complémentaires : intervention auprès des élèves après les signalements effectués lors des Journées Défense et Citoyenneté dans le cadre de la prévention de l'illettrisme, repérage des élèves en difficulté, proposition de projets qui leur sont destinés, suivi de leur évolution, et plus largement de l'insertion sociale et scolaire des apprenants, accompagnement personnalisé à la poursuite d'études supérieures en métropole, organisation d'un carrefour des métiers (concernant 400 à 500 collégiens et lycéens).

A noter qu'il est prévu que le lycée agricole de Houaïlou soit associé à cette démarche et puisse bénéficier d'une mutualisation des moyens mis en œuvre par son homologue de Pouembout.

En outre, la subvention de la Nouvelle-Calédonie permettra de renouveler en 2018 la formation à la pratique du cheval en élevage bovin initiée en 2016 pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels à l'égard des élèves de baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole ».

2 – 2 : Subvention au lycée professionnel agricole privé Do Neva de Houaïlou : 1,408 MF

Comme les années précédentes, le lycée professionnel agricole privé Do Neva compte sur une subvention de la Nouvelle-Calédonie pour prendre en charge les cours de code de la route et le passage du permis de conduire pour les élèves des classes de 1ère « services aux personnes et aux territoires » et « productions horticoles ». En effet, il est avéré que la détention du permis de conduire est le premier facteur d'insertion professionnelle, voire la condition *sine qua non* à l'obtention d'un emploi dans ce domaine d'activité (cf étude IDCNC en supra).

3) Prestations de coaching et de soutien scolaire

Chaque année, une vingtaine de bacheliers de l'enseignement agricole partent en métropole pour suivre un cursus de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) dont la spécialité n'est pas enseignée en Nouvelle-Calédonie.

Sans action volontariste, le taux de décrochage des étudiants calédoniens en BTSA en métropole est de 50% en première année, alors qu'il est de 20 % pour les étudiants du reste de l'outre-mer.

Afin d'aller plus avant en matière de lutte contre le décrochage, il est proposé pour 2018, en application du projet éducatif, de poursuivre les actions de coaching de ces étudiants. En effet, cette démarche, engagée en 2015, a fait ses preuves et mérite d'être poursuivie, les fonds qui y sont consacrés étant bien inférieurs aux coûts sociaux résultant de l'échec dans les études.

En complément de ce dispositif, il est proposé de continuer de l'accompagner par un soutien scolaire, corollaire indispensable à l'obtention du diplôme pour les élèves rencontrant des difficultés.

3 – 1 : Prestation de coaching : 3,5 MF

Comme précisé plus haut, nous constatons une réussite croissante des élèves qui bénéficient du coaching et nous proposons en conséquence la reconduction de cette action en application des orientations du PENC.

3 – 2 : Prestation de soutien scolaire auprès des étudiants : 2,5 MF

Le montant proposé pour la réalisation de cette action est maintenu au niveau post budget supplémentaire de l'année 2017.

Action A1104-05 : Bourse pour stage à l'étranger

Direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) **4 212 000 F**

L'objectif est de renforcer l'attractivité des filières de formations agricoles et d'enrichir les parcours de formation.

1) Stages et coopération internationale pour le lycée professionnel agricole privé Do Neva de Houaïlou : 1,2 MF

Le projet consiste en la réalisation de stages en milieu professionnel horticole en pays anglophone, à destination d'élèves du baccalauréat professionnel « productions horticoles ». Pour 2018, ce stage devrait se dérouler aux îles Salomon, comme en 2016 et en 2017. L'agriculture biologique est le thème prioritaire retenu. Ce stage est constitutif du diplôme.

La subvention sollicitée vise à couvrir les frais de déplacement, d'hébergement, de visa, d'assurance des élèves, ainsi que la prestation locale d'accompagnement pour le stage.

2) Stages et coopération internationale pour le lycée agricole et général Michel Rocard de Pouembout : 3,012 MF

Le lycée agricole et général Michel Rocard est engagé depuis plusieurs années dans des échanges internationaux (voyages d'études et participation à la fête de la science à l'étranger). Depuis la rentrée scolaire de 2015, il accueille une section européenne en anglais, au sein de laquelle évolue une trentaine d'élèves de 2nde GT (générale et technologique) et de 1ère STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant).

L'objectif visé est de faciliter l'accès de ces élèves à une poursuite d'études en sections européennes ou internationales de l'enseignement supérieur, ou dans des universités étrangères, et de leur donner des atouts pour une future insertion professionnelle.

Pour 2018, il est prévu que cette action se déroule comme en 2016 aux îles Fidji (en Nouvelle Zélande en 2017).

Action A1104-06 : Soutien et pilotage

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **21 000 000 F**

Les crédits permettent le financement de l'opération rénovation des anciens batiments du lycée Michel Rocard à Pouembout. L'opération est pilotée par la DAFE et le VR, et conduite par la DAC. La DAPM assure la gestion budgétaire de l'opération.

Une opération de rénovation d'ampleur des anciens bâtiments du lycée agricole et général Michel Rocard est prévue au travers du contrat de développement 2017-2021. Une autorisation de programme de 1,735 milliards de francs est ouverte sur la période dont l'échéancier est le suivant :

2017	2018	2019	2020	2021	Total
13 400 000	397 000 000	142 000 000	641 900 000	540 800 000	1 735 100 000

Le diagnostic et la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre, prévus en 2017 pour un montant de 13,4 MF, n'ont pas été réalisés et devront être menés en 2018.

Direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) **3 326 300 F**

L'action soutien et pilotage se décline en deux volets :

Fonctionnement courant de la DAFE pour son activité correspondant au transfert de compétence : **1,327 MF**

La DAFE est une administration de l'Etat mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie. Cette dernière contribue à la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement correspondant aux missions ayant fait l'objet d'un transfert en 2012 (enseignement technique agricole) : communication et information du public, transmission de documents et affranchissement, participation aux foires et expositions, entretien et de nettoyage des locaux, télécommunications, entretien et carburant du véhicule mis à disposition.

Appui au Pôle d'Excellence Sectoriel « formation agricole » : 2 MF

L'objectif de cette action est de pérenniser l'animation du Pôle d'Excellence Sectoriel (PES) « formation agricole ». Il s'agit d'un outil de coordination entre les opérateurs de formation agricole et les partenaires économiques du monde rural, pour aider au pilotage de l'enseignement agricole en Nouvelle-Calédonie.

En tant qu'interface reconnue entre acteurs de la formation et monde professionnel, le PES est sollicité par les instances en charge d'émettre un avis sur la carte des formations telles que le Comité de l'Enseignement Agricole (CEA) et le Comité Consultatif de la Formation professionnelle (CCFP).

Le coût total du fonctionnement et des actions du PES est estimé à 13 MF en 2018, dont 2 MF sont sollicités dans le cadre du projet éducatif calédonien.

Programme P1105
Enseignement privé

Dépenses : 2 296 281 251 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 0 F.

Enjeux et contexte

L'enseignement privé sous contrat en Nouvelle-Calédonie occupe une place particulière dans la mission d'enseignement, puisqu'il scolarise 26,17% de l'ensemble des élèves. Il est projeté pour 2018 une diminution des effectifs accueillis dans le premier degré (-245 élèves) ainsi que dans le second degré (-54 élèves). Cette tendance s'inscrit dans un processus régulier de décélération d'effectifs depuis plusieurs années.

Les trois directions d'enseignement privé, l'Alliance Scolaire de l'Ecole Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP), sont liées à la Nouvelle-Calédonie par contrat simple ou contrat d'association, pour lesquels la Nouvelle-Calédonie est subrogée à l'Etat depuis le 1er janvier 2012. Le contrat simple, qui ne concerne que les classes du 1er degré de l'ASEE, n'autorise la prise en charge par l'Etat (dans le cadre de la MADGG) que des seules rémunérations des personnels enseignants. Le contrat d'association, qui permet en plus de la prise en charge des rémunérations, de subventionner le fonctionnement des classes sous contrat, concerne les classes du 1er et 2nd degrés de la DDEC et de la FELP, et les classes du 2nd degré de l'ASEE.

Les trois directions d'enseignement privé sont fortement attachées à la parité de traitement avec l'enseignement public, prévue par la loi Debré du 31 décembre 1959 rendue applicable en Nouvelle Calédonie par décret du 09 août 1978, par la loi Censi du 05 janvier 2005, étendue à la Nouvelle-Calédonie par l'ordonnance du 15 février 2006 et par la loi de pays du 13 avril 2007.

Objectifs

Dans le cadre du Projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC), il est convenu qu'au plus tard en 2018, la mise en place d'une contractualisation entre l'enseignement privé et le gouvernement soit réalisée. Cette contractualisation vise, dans une logique de traitement à parité du privé et du public, à créer les conditions d'un pilotage, d'une gestion, d'une organisation et d'une répartition des moyens des directions confessionnelles en conformité avec les objectifs du PENC.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**2 697 955 205**	**2 558 121 418**	**2 473 387 528**	**97%**	**2 296 281 251**	**-10%**
A1105-01 : Enseignement premier degré privé	-	**5 000 000**	**4 000 000**	**80%**	-	**-100%**
Investissements	-	5 000 000	4 000 000	80%	-	-100%
A1105-02 : Enseignement second degré privé	**2 697 955 205**	**2 553 121 418**	**2 469 387 528**	**97%**	**2 296 281 251**	**-10%**
Fonctionnement	2 049 161 498	2 150 121 418	2 107 086 713	98%	1 993 830 000	-7%
Investissements	648 793 707	403 000 000	362 300 815	90%	302 451 251	-25%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**2 697 955 205**	**2 558 121 418**	**2 473 387 528**	**97%**	**2 296 281 251**	**-10%**
Fonctionnement	**2 049 161 498**	**2 150 121 418**	**2 107 086 713**	**98%**	**1 993 830 000**	**-7%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 459 366	5 319 518	3 940 197	74%	300 000	-94%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 032 702 132	2 144 801 900	2 103 146 516	98%	1 993 530 000	-7%
Investissements	**648 793 707**	**408 000 000**	**366 300 815**	**90%**	**302 451 251**	**-26%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	648 793 707	408 000 000	366 300 815	90%	302 451 251	-26%

Action A1105-02 : Enseignement second degré privé

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) — 252 251 251 F

Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignements privés (DDEC, ASEE), la Nouvelle-Calédonie verse une subvention correspondant au remboursement des annuités pour trois emprunts de la DDEC d'un montant total de 3 070 MF et d'un emprunt de l'ASEE de 220 MF. Il est à noter que la FELP n'a pas encore pu présenter de dossier.

- Subvention ASEE-Remboursement d'emprunt : **15,92 MF** ;
- Subvention DDEC-Remboursement d'emprunt : **236,33 MF**.

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) — 2 044 030 000 F

Fonctionnement : 1 993,83 MF

La charte du projet éducatif a prévu en 2017 propose une action relative à la « contractualisation de l'enseignement privé » avec les collectivités cocontractantes (Nouvelle-Calédonie, provinces et communes) et les trois directions. Ce nouveau « contrat » acterait les engagements des collectivités à financer les enseignements privés, mais aussi les objectifs et engagements des trois directions.
Les inscriptions budgétaires proposées pour 2018, majoritairement composées de contributions obligatoires au titre des contrats, s'inscrivent globalement dans la continuité de celles de 2017.

Forfait d'externat : 1 970 MF

Sur la base des taux annuels revalorisés en 2016, les prévisions d'effectifs d'élèves prennent en compte une nouvelle baisse d'effectif d'élèves en collège, et une stabilité en lycée professionnel et en lycée général et technologique.
Le forfait d'externat est versé en trois « termes » correspondant aux trois trimestres de l'année scolaire ; il est rappelé que des versements d'avances sur les deux premiers termes ont été mis en place depuis 2014 pour l'ASEE et la DDEC et depuis 2016 pour la FELP, ce qui permet aux directions d'avoir une trésorerie suffisante dès le début de l'année scolaire. La régularisation sur la base des effectifs réels est opérée avec le versement du 3ème terme en septembre.

Subvention aux acteurs de l'enseignement privé : 4 MF
Ces crédits d'interventions sont destinés à soutenir les projets présentés par les équipes pédagogiques et auxquelles participent les parents d'élèves.

Crédits pour les fonds sociaux : 3,03 MF
Les fonds sociaux sont versés aux directions de l'enseignement privé pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Ces fonds sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides sont soit financières, soit en nature (financement des dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, aux soins bucco-dentaires, aux matériels professionnels ou de sport, aux manuels et fournitures scolaires, accès à la restauration scolaire).

Crédits pour les actions artistiques et culturelles : 2,9 MF
Ces crédits sont versés sur proposition de la commission de validation des projets d'actions artistiques et culturelles, en fonction de leur qualité.

Crédits pédagogiques et crédits du dispositif Science Po : 13,6 MF
La reconduction des montants inscrits au BP 2017 est proposée ; le renouvellement de la convention triennale avec l'IEP de Paris est prévu courant 2018.

Santé scolaire – visites médicales d'orientation : 0,3 MF
Cette inscription budgétaire permettra la prise en charge du coût des consultations médicales préalable à l'orientation des élèves dans la voie professionnelle.

Investissement : 50,2 MF

Subventions d'investissement aux établissements d'enseignements privés (FELP et ASEE) 50,2 MF
Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignement privé, la Nouvelle-Calédonie a inscrit une AP de 700 MF sur trois ans. Suite aux conventions signées le 25 novembre 2016, les subventions pour des travaux d'investissement et de rénovation sont versées à la FELP et à l'ASEE aux vues de l'avancement des travaux suivant l'échéancier :

- Pour la FELP : la convention prévoyait un financement de 240 MF, soit 100 MF en 2016, 50 MF en 2017 et **29 MF** en 2018 pour la rénovation et la mise aux normes du collège de Mou (Ponerihouen) et de l'internat de Tiéta (Voh) ;
- Pour l'ASEE : la convention prévoyait un financement de 460 MF, soit 246 MF en 2016, 80,23 MF en 2017 et de **21,2 MF** en 2018 compte tenu du retard constaté. Les opérations retenues concernent :
    - la fin de construction de la cantine de Do Neva ;
    - la poursuite de la mise en conformité et rénovation de l'internat de Do Neva ;
    - la poursuite du désamiantage et de la rénovation de l'internat de Do Kamo ;
    - la rénovation et le remplacement d'équipements de la cuisine de Taremen ;
    - les travaux de réparation, rénovation et remplacement d'équipement à l'internat de Baganda.

Programme P1106
Enseignement second degré public

Recettes : 95 300 000 F

Dépenses : 2 040 373 466 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 6 965 334 F.

Enjeux et contexte

Le 15 janvier 2016, les élus du congrès ont choisi d'approuver la délibération n° 106 relative à l'avenir de l'école calédonienne. Véritable élément fondateur d'un projet éducatif pour le pays, cette délibération détermine les grandes orientations de notre Ecole et s'appuie sur l'héritage des valeurs républicaines et de la société calédonienne. Elle pose les bases d'une Ecole adaptée aux réalités du pays, fondée sur le respect mutuel, la solidarité et la tolérance afin de nourrir concrètement les vertus du "vivre ensemble" et faire de l'Ecole le creuset du destin commun.

Fidèle aux principes essentiels que sont le droit à l'éducation pour tous et la liberté de l'enseignement, la Nouvelle-Calédonie entend ainsi développer une Ecole de qualité pour ses enfants, gratuite, laïque et obligatoire.

En améliorant le fonctionnement de ces établissements scolaires et les résultats de ses élèves, elle aspire à former des citoyens engagés dans la construction de leur pays et aptes à s'insérer dans le monde.

Objectifs

L'objectif principal du programme P1106 « enseignement du second degré public » est d'apporter à chaque élève les connaissances et les compétences indispensables afin de favoriser son insertion professionnelle, sa poursuite d'études et sa capacité à se former tout au long de la vie. L'école doit aussi être le lieu d'apprentissage du vivre ensemble et de l'exercice de la citoyenneté. Tout en favorisant une scolarité commune la plus longue possible, il s'agit aussi d'accueillir les élèves selon leurs besoins propres en répondant à leurs souhaits et à leur capacité.

Ces inscriptions visent principalement à financer le programme pluriannuel d'investissement (P.P.I.), destiné à remettre à niveau certains lycées dont les bâtiments et équipements doivent être rapidement réhabilités ou complétés. Il s'agit également d'accentuer les efforts souhaités en matière de réussite éducative pour lutter contre les inégalités, d'orientation scolaire en vue d'une meilleure individualisation des parcours, de lutte contre le décrochage et renforcement du bien être scolaire, de la santé scolaire.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
H.IEKAWE	**1 480 763**	**51 268 112**	**24 520**	**0%**	**95 300 000**	**86%**
A1106-07 : Vie de l'élève						
Fonctionnement	-	51 268 112	-	0%	95 300 000	86%
Investissements	792 411	-	14 286		-	
A1106-08 : Soutien et pilotage						
Fonctionnement	679 777	-	-		-	
Investissements	8 575	-	10 234		-	

Action A1106-07 : Vie de l'élève

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **95 300 000 F**

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord entre l'État et la Nouvelle-Calédonie signé le 26 octobre 2016, il est proposé d'inscrire **95,3 MF** destinés à rembourser la masse salariale 2018 des personnels surveillants et agents techniques des lycées du Mont-Dore et Michel Rocard de Pouembout, avancée par le Ministère de l'éducation nationale depuis la rentrée scolaire. Cette inscription est financée en recette par une dotation du Ministère de l'outre-mer inscrite au titre des conditions de vie outre-mer (budget opérationnel de programme 123).

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**2 120 494 675**	**2 921 222 253**	**2 433 789 304**	**83%**	**2 040 373 466**	**-30%**
A1106-01 : Enseignement en collège	**77 839 946**	**82 395 997**	**71 057 131**	**86%**	**74 415 653**	**-10%**
Fonctionnement	77 839 946	82 395 997	71 057 131	86%	74 415 653	-10%
A1106-02 : Enseignement général et technique en lycée	**178 174 605**	**141 636 676**	**133 843 755**	**94%**	**105 783 101**	**-25%**
Fonctionnement	75 500 000	80 098 000	72 305 079	90%	65 783 102	-18%
Investissements	102 674 605	61 538 676	61 538 676	100%	39 999 999	-35%
A1106-03 : Enseignement professionnel sous statut scolaire	**92 370 057**	**110 901 823**	**106 080 677**	**96%**	**89 279 367**	**-19%**
Fonctionnement	48 400 000	46 022 548	41 201 402	90%	44 279 367	-4%
Investissements	43 970 057	64 879 275	64 879 275	100%	45 000 000	-31%
A1106-05 : Besoins éducatifs particuliers	**8 286 318**	**9 368 500**	**6 387 883**	**68%**	**7 253 550**	**-23%**
Fonctionnement	3 751 318	4 833 500	1 853 224	38%	3 753 550	-22%
Investissements	4 535 000	4 535 000	4 534 659	100%	3 500 000	-23%
A1106-06 : Information et orientation	**8 875 839**	**10 179 700**	**7 482 350**	**74%**	**9 123 631**	**-10%**
Fonctionnement	8 290 569	9 332 304	6 760 758	72%	9 123 631	-2%
Investissements	585 270	847 396	721 592	85%	-	-100%
A1106-07 : Vie de l'élève	**544 631 831**	**574 018 309**	**517 412 594**	**90%**	**582 135 118**	**1%**
Fonctionnement	494 969 351	510 099 175	453 493 460	89%	532 135 118	4%
Investissements	49 662 480	63 919 134	63 919 134	100%	50 000 000	-22%
A1106-08 : Soutien et pilotage	**1 202 672 159**	**1 979 854 234**	**1 585 367 138**	**80%**	**1 161 633 046**	**-41%**
Fonctionnement	505 114 753	565 858 681	490 274 275	87%	420 073 046	-26%
Investissements	697 557 406	1 413 995 553	1 095 092 863	77%	741 560 000	-48%
A1106-09 : Enseignement des langues et de la culture kanak	**7 643 920**	**12 867 014**	**6 157 776**	**48%**	**10 750 000**	**-16%**
Fonctionnement	7 475 920	10 818 296	4 109 058	38%	10 750 000	-1%
Investissements	168 000	2 048 718	2 048 718	100%	-	-100%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
H.IEKAWE	**2 120 494 675**	**2 921 222 253**	**2 433 789 304**	**83%**	**2 040 373 466**	**-30%**
Fonctionnement	**1 221 341 857**	**1 309 458 501**	**1 141 054 387**	**87%**	**1 160 313 467**	**-11%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	129 552 492	203 542 760	127 703 530	63%	145 970 345	-28%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	51 268 112	-	0%	95 300 000	86%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 091 607 707	1 048 072 629	1 006 753 131	96%	918 943 122	-12%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	181 658	6 575 000	6 597 726	100%	100 000	-98%
Investissements	**899 152 818**	**1 611 763 752**	**1 292 734 917**	**80%**	**880 059 999**	**-45%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 071 232	71 328 353	48 869 059	69%	48 000 000	-33%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	200 842 142	194 872 085	194 871 744	100%	138 499 999	-29%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	280 356 505	383 529 229	293 577 373	77%	93 560 000	-76%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	394 882 939	962 034 085	755 416 741	79%	600 000 000	-38%

Action A1106-01 : Enseignement en collège

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **74 415 653 F**

L'enseignement au collège vise quatre objectifs conformément à la délibération du 29 décembre 2016 :

- la mise en place de la réforme du collège ;
- la responsabilisation des élèves dans une approche d'éducation à la citoyenneté ;
- la préparation à la poursuite d'études et à une orientation maîtrisée ;
- la mise en œuvre du plan calédonien de lutte contre les incivilités et les violences en milieu scolaire.

Les crédits proposés au budget primitif 2018 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques en faveur du second degré public en collège, sous forme de :

Subventions liées au projet éducatif en Collège : 72,06 MF

Elles sont destinées à soutenir les projets d'établissement autour de 5 axes :

Axe 1 : performance et offre de formation
Axe 2 : numérique
Axe 3 : ouverture culturelle
Axe 4 : ouverture internationale
Axe 5 : action de vie scolaire et de promotion de la santé et de lutte contre les violences scolaires.

À l'accompagnement des projets d'établissements s'ajoutent des subventions consacrées :

- à l'achat des carnets de correspondance ;
- au remboursement des frais de stages en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- aux cotisations CAFAT pour la couverture des accidents ;
- aux fonds sociaux collégiens destinés aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Ces fonds permettent de faire face aux situations difficiles des élèves et de leurs familles. Ces aides sont soit financières soit en nature (financement des dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, aux soins bucco-dentaires, aux matériels professionnels, ou de sport, aux manuels et fournitures scolaires, à l'accès à la restauration scolaire).

Subvention non globalisée de 2,25 MF pour accompagner des projets ponctuels divers.

Subvention de 0,1 MF versée à l'Association AS2Maths pour le rallye maths en collège.

Ces subventions prennent en compte l'ouverture, à la rentrée scolaire 2018, d'un nouveau collège public sur la commune de Dumbéa. Celui-ci sera situé sur la pointe Apogoti, il sera d'une capacité de 600 élèves. Cependant, la rentrée 2018 ne verra que l'ouverture des niveaux 6ème et 5ème pour un effectif total évalué à 198 élèves. L'ouverture de cet établissement a nécessité de revoir la carte scolaire de Dumbéa, en partenariat avec la commune de Dumbéa et la province Sud.

Action A1106-02 : Enseignement général et technique en lycée

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **105 783 101 F**

Fonctionnement : 65,78 MF

L'enseignement général et technologique en lycée comprend deux voies de formation : la voie générale et la voie technologique qui préparent toutes les deux au baccalauréat général ou technologique. Elles ont pour mission principale de préparer les lycéens à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. La Nouvelle-Calédonie connaît une augmentation régulière du taux de passage en LGT. Désormais, plus d'un élève sur deux (52%) poursuit ses études en seconde générale et technologique, à l'issue de la classe de troisième.

Les objectifs assignés au système éducatif se déclinent pour le lycée d'enseignement général et technologique autour des axes suivants :

- mieux accueillir les élèves en classe de seconde pour réduire l'échec scolaire et la réorientation ;
- accroître la part des bacheliers dans chaque génération de manière à passer de 63% de taux d'accès au baccalauréat d'une classe d'âge à 75% dans les cinq prochaines années ;
- rééquilibrer les flux d'élèves notamment par l'augmentation du pourcentage d'élèves en filières scientifiques et technologiques industrielles et de la proportion de filles dans ces mêmes formations ;
- améliorer les compétences, notamment orales, en langues vivantes étrangères avec pour objectif la maîtrise de deux langues vivantes à l'issue de la scolarité en lycée ;

- mieux informer les élèves sur les débouchés professionnels et sur les poursuites d'études pour favoriser la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Les crédits proposés au budget primitif 2018 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques second degré et post bac en lycées d'enseignement général et technologiques sous forme de :

Subventions liées au projet éducatif en lycée : 63,43 MF
Comme pour les collèges, ces crédits sont versés sous forme de subventions globalisées :

- Subventions destinées (comme pour les collèges) à soutenir les cinq axes du projet d'établissement ;
- Remboursement des frais de stages en entreprise (hébergement-restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ; cotisations CAFAT pour la couverture des accidents, fonds sociaux lycéens qui permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles ou directement aux élèves ;
- Ouverture de nouvelles classes au lycée du Mont-Dore et au lycée Michel Rocard de Pouembout.

Subventions de 1,35 MF en faveur des associations partenaires des établissements :

- Association AS2Maths pour l'opération MathsC2+, fête de la science, le championnat international, les olympiades de mathématiques, l'opération mathémaclic (600 000 F) ;
- Association PARTNER pour le salon de l'étudiant (500 000 F) ;
- Association COLIBRI aide à la mobilité au Japon. (250 000 F).

Subvention non globalisée de 1 MF pour accompagner des projets ponctuels divers.

Investissement : 40 MF

Une enquête menée par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, permet de recenser les projets des établissements. Après examen par une commission mixte (pédagogues et techniciens), les équipements jugés prioritaires par les établissements et validés par la commission sont financés par le biais de subventions. En 2018, il sera expérimenté un groupement d'achats entre les lycées pour optimiser les coûts et les prestations.

Subvention d'équipement pédagogique informatique : 25 MF
Les lycées disposent d'un parc conséquent d'ordinateurs (en moyenne 420 machines par établissement pour un taux de moins de 3 élèves par ordinateur) ainsi que nombre d'équipements à vocation pédagogique (vidéoprojecteurs, TBI, tablettes, imprimantes).
Les subventions allouées aux lycées sont essentielles au maintien du potentiel, dont le renouvellement du parc informatique, et permettent le premier équipement lors d'ouvertures de sections ou d'augmentation des capacités d'accueil.

Subvention d'équipement pédagogique : 15 MF
Les subventions allouées permettent aux établissements de renouveler les matériels existants usagés ou obsolètes et d'acquérir de nouveaux équipements répondant à l'évolution des programmes pédagogiques. Elles peuvent également être destinées à l'acquisition d'équipements nécessaires à l'ouverture de nouvelles formations et répondre à l'augmentation des capacités d'accueil.

Action A1106-03 : Enseignement professionnel sous statut scolaire

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **89 279 367 F**

Fonctionnement : 44,27 MF

L'enseignement professionnel vise à faire acquérir aux lycéens un premier niveau de qualification professionnelle reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau V (brevet d'études professionnelles-BEP, certificat d'aptitude professionnelle-CAP, mentions complémentaires) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, mentions complémentaires). Elaborée en partenariat et en concertation, l'offre de formation des lycées professionnels et des ALP constitue une réponse aux demandes et besoins de formation des élèves, des territoires et des milieux économiques. Elle est mise en cohérence avec les autres formations professionnelles (apprentissage, formation continue).

Les objectifs de la voie professionnelle visent à diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école et à augmenter le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur. La voie professionnelle doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs en offrant pour un maximum d'élèves la perspective d'obtenir un baccalauréat professionnel et, pour tous, celle d'obtenir un diplôme de niveau V en tenant compte des perspectives d'insertion dans les différents domaines professionnels.

Les crédits proposés au budget primitif 2018 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac au sein des lycées professionnels sous forme de :

Subventions liées au projet éducatif en lycée professionnel 43,27 MF concernant :
Comme pour les collèges et lycées d'enseignement général et technologique, ces crédits sont versés sous forme de subventions globalisées :

- Subventions destinées à soutenir les cinq axes du projet d'établissement. Les lycées professionnels ont élaboré un projet d'établissement autour des mêmes thématiques destinées aux projets d'établissement dont les ateliers artistiques, les classes à projet artistique et culturel, des actions d'animation, l'aide à l'innovation et aux actions internationales, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), l'amélioration du climat scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire, la sécurisation des parcours ;
- Remboursement des frais de stages en entreprise (hébergement-restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ; cotisations CAFAT pour la couverture des accidents ; fonds sociaux lycéens qui permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles ou directement aux élèves.

Subvention non globalisée de 1 MF pour accompagner des projets ponctuels divers.

Investissement : 45 MF

Une enquête menée par le vice-rectorat permet de recenser les projets des établissements. Après examen par une commission mixte (pédagogues et techniciens), les équipements jugés prioritaires par les établissements et validés par la commission sont financés par le biais de subventions. En 2018 sera expérimenté un groupement d'achats entre les lycées pour optimiser les coûts et les prestations.

Subvention d'équipement pédagogique informatique : 16,5 MF
Les subventions allouées aux lycées sont essentielles au maintien du potentiel, dont le renouvellement du parc informatique, et permettent le premier équipement lors d'ouvertures de sections ou d'augmentation des capacités d'accueil.

Subvention d'équipement pédagogique : 28,5 MF
Les subventions allouées permettent aux établissements de renouveler les matériels existants usagés ou obsolètes et d'acquérir de nouveaux équipements répondant à l'évolution des programmes pédagogiques. Elles peuvent également être destinées à l'acquisition d'équipements nécessaires à l'ouverture de nouvelles formations et répondre à l'augmentation des capacités d'accueil. Les équipements de certaines sections professionnelles tels que la mécanique, la menuiserie, etc. s'avèrent très couteux pour les lycées.

Action A1106-05 : Besoins éducatifs particuliers

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **7 253 550 F**

L'inclusion des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, rappelée dans le projet éducatif, requiert la mobilisation de tous les acteurs : responsables de l'encadrement, enseignants, personnels d'éducation et de service et parents d'élèves. 2018 sera « l'année du handicap », notamment par une refonte complète des textes liés à la prise en charge des élèves en situation de handicap. Dans cet esprit et parce que l'inclusion des élèves les plus fragiles participe à la réussite du projet éducatif, les moyens alloués ont été répartis et structurés autour de trois grands objectifs.

Fonctionnement : 3,75 MF

- **Mieux former les enseignants pour développer les pratiques de l'éducation inclusive**

La mise en œuvre de la réforme du collège s'accompagnera d'une formation de toutes les équipes de SEGPA, notamment sur l'adaptation des programmes, l'organisation de l'accompagnement personnalisé et la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires. Ces modules de formation doivent conduire à une mobilisation des équipes pour permettre une véritable remise à niveau des élèves, afin de poursuivre une formation post-3ème pour réussir un CAP dans des conditions optimales.

La scolarisation des élèves présentant des troubles invalidants se traduira par un plan de formation adapté aux demandes des établissements : accueil d'élèves en situation de handicap en classe ordinaire, troubles des apprentissages, initiation à la langue des signes et au langage parlé codé, entre autres. En outre, la création du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) qui abroge le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) donnera lieu à des formations spécifiques s'adressant aux enseignants spécialisés du 1er et du 2nd degrés, du public et du privé.

Afin d'accompagner au mieux la réforme du collège et donner une nouvelle impulsion à la scolarisation des publics fragiles, un budget de **2,63 MF** sera consacré aux frais de mission des personnels et aux honoraires des intervenants extérieurs.

- **Accompagner les équipes en s'appuyant sur le projet d'établissement**

Parce que c'est dans les établissements que seront mises en œuvre les réformes attendues, le suivi de proximité des établissements sera renforcé pour mieux répondre à la demande des équipes et adapter les contenus de la formation en fonction des projets d'établissement. Ce suivi sera organisé grâce à des interventions sur sites où le partenariat avec les établissements spécialisés, les centres hospitaliers et les associations sera développé. Les déplacements induits par les cadres et chargés de mission du pôle ASH du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, ainsi que des regroupements d'enseignants nécessiteront un budget global de **1,12 MF.**

Investissement : 3,5 M F

- **Permettre aux élèves de compenser leur situation de handicap**

La formation des enseignants et l'accompagnement des équipes doivent être complétés par des aides techniques au bénéfice des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté avérée, afin de leur permettre de s'adapter aux enseignements. A ce titre, l'acquisition de matériel numérique individuel grâce aux crédits « Handiscol » doit être poursuivie. Le renouvellement de cette aide financière auprès des 44 collèges et lycées publics est d'autant plus indispensable que l'ouverture de trois nouvelles ULIS a été prévue, conformément aux ambitions du projet éducatif. Un budget total de **3,5 MF** est sollicité.

Action A1106-06 : Information et orientation

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **9 123 631 F**

La politique et le processus d'orientation et d'affectation induits par le PENC visent l'atteinte progressive des objectifs quantitatifs de :

- 100 % d'une classe d'âge à une certification de niveau V (CAP, BEP ou équivalent) au minimum ;
- 75 % d'une classe d'âge à une certification de niveau IV (baccalauréat, BP ou équivalent) à l'échéance 2020 ;
- 40 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau III (BTS, DUT et au-delà) à l'échéance 2025.

La refondation induite des champs de l'information, de l'orientation et de l'affectation s'accompagne, au-delà du renforcement du conseil en établissement, par la mise en œuvre de cinq axes d'actions corrélées principales :

1°) Augmenter les capacités d'accueil dans le deuxième cycle du second degré et le post bac de lycée pour favoriser l'élévation des niveaux de qualification de tous les jeunes calédoniens ;

2°) Mettre en œuvre une politique d'orientation ambitieuse au niveau de chaque collège public et de chaque lycée public dans le cadre des projets d'établissement 2017-2019 ;

3°) Améliorer la fluidité des parcours scolaires ;

4°) Faire évoluer certaines modalités de recrutement dans les filières sélectives post-baccalauréat pour inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures ;

5°) Encourager les poursuites d'études en licence (filière non sélective) en priorité pour les bacheliers de la voie générale.

Cette refondation intéresse l'intégralité des établissements publics et privés, les objectifs d'élévation du niveau de qualification visant tous les élèves dans une logique de cohésion éducative.

La délibération du congrès n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'École calédonienne précise l'importance de construire un parcours individuel de formation et d'orientation pour chaque élève, en fonction de ses besoins et de ses capacités.

Ce parcours s'intitule « Parcours d'Orientation » et son suivi individuel s'effectue au travers d'un outil numérique nommé « Folios », (les dépenses liées à Folios sont payées dans le cadre du parcours civique – Mission 8) déployé tout au long de l'année 2018 dans tous les établissements publics et privés du second degré scolaire. Ainsi, la charte d'application définit en tant qu'objectif prioritaire de développer l'orientation choisie en lien avec les familles et notamment les axes suivants :

- « organiser des parcours d'orientation plus lisibles associant les élèves et leurs familles » ;
- « développer des espaces dédiés à l'orientation dans le CIO et ses antennes » ;
- « former les professeurs principaux et les conseillers d'orientation psychologues » ;

- « développer une stratégie d'information auprès du grand public et des parents ».

Si la mise en œuvre de ces parcours d'orientation revient à l'ensemble des acteurs du système éducatif, et notamment aux enseignants, le service de l'affectation, de l'information et de l'orientation (SAIO) est présent pour accompagner chacun des acteurs, depuis les élèves jusqu'aux directeurs d'établissement.

Le service de l'affectation, de l'information et de l'orientation est piloté par un inspecteur, chef de service. Le SAIO se compose du centre de l'affectation (CA) dirigé par un directeur d'information et d'orientation et du centre d'information et d'orientation (CIO) également dirigé par un directeur d'information et d'orientation.

La mise en œuvre d'une politique dynamique d'information et d'orientation et l'évolution fonctionnelle décrite ci-dessus s'accompagnent, par ailleurs, d'une redéfinition de la carte de sectorisation de l'intervention des psychologues scolaires.

Fonctionnement : 9,12 MF

La proposition de budget vise, dans ces conditions, l'amélioration du service public d'information, d'orientation et d'affectation des élèves par la prise en charge de frais relatifs aux postes suivants :

- Fonctionnement global du service dont les antennes de CIO : **4,04 MF ;**
- Politique de documentation, d'information et de diffusion : **1,88 MF**.

La documentation est un pôle d'activité très large qui regroupe la gestion de l'espace de documentation du CIO, la recherche d'informations et la diffusion de l'information reçue (par courrier postal ou électronique).
Des animations de groupes, des séances d'information collective (élèves, parents…) y sont aussi organisées, co-animées ou prises totalement en charge par la chargée de documentation.
Il s'agit d'une activité centrale pour le CIO qui est le lieu d'information et de ressources documentaires pour le public, d'où l'importance de l'activité de veille et d'actualisation des documents.

- Prise en charge des déplacements des personnels sur l'intégralité du territoire majorée, de fait, par la participation active à la politique de bassin d'éducation et de formation : **3,20 MF.**

Les réunions de bassin regroupent l'ensemble des chefs d'établissement scolaire, et sont des moments privilégiés pour impulser des dynamiques relatives à l'orientation, les parcours scolaires, la prise en charge de la difficulté et la lutte contre le décrochage scolaire. L'objectif pour 2018 est de participer aussi systématiquement que possible à ces réunions.

Action A1106-07 : Vie de l'élève

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **582 135 118 F**

Le projet éducatif de la Nouvelle Calédonie accorde une place prépondérante au domaine de la vie de l'élève.

En effet, les conditions de scolarisation des élèves et de travail pour les enseignants sont un élément fondamental de la réussite scolaire et de l'égalité des chances. Ces éléments sont énoncés dans le projet éducatif de la Nouvelle Calédonie. Tous les élèves doivent ainsi bénéficier des mêmes conditions d'accueil et de sécurité. La qualité du climat scolaire permet de garantir un environnement propice aux apprentissages et à la réussite scolaire. De plus, la vie scolaire participe à certains apprentissages essentiels constitutifs du socle commun de connaissances et de compétences, notamment l'acquisition des compétences sociales et civiques et le développement de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

L'objectif principal est de permettre à l'école d'accomplir sa mission dans un climat de sérénité.

Pour répondre à cet objectif qui contribue à l'ambition de réussite de tous les élèves, l'institution doit veiller à :

- assurer et faire respecter le caractère obligatoire de l'instruction ;
- lutter contre le décrochage scolaire ;
- assurer la sécurité à l'école, au collège et au lycée, en luttant contre toutes les violences ;
- favoriser la participation active des parents et des élèves au fonctionnement de l'école calédonienne ;
- assurer un ensemble d'animations auxquelles les élèves participent ;
- optimiser le bien-être scolaire, source de la réussite des élèves.

Fonctionnement : 532,13 MF

Pour la rentrée scolaire 2018, trois priorités concernant le renforcement de l'encadrement éducatif dans les établissements sont affichées :

- développer le domaine de la santé scolaire avec une répartition géographiquement équitable des infirmières pour que chaque établissement puisse bénéficier d'une couverture en moyen infirmiers et de la plus grande régularité dans les interventions. Cette couverture va nécessiter la mise en œuvre de compléments de service et la mise en œuvre d'un maillage du territoire avec une nouvelle répartition des infirmières. Certaines d'entre elles interviendront désormais plusieurs fois par semaine sur des établissements rattachés à leur établissement d'origine. Cette nouvelle répartition aura pour principale conséquence l'augmentation importante **des frais de déplacements avec une estimation de 3,03 MF** (au lieu de 1,5 MF en 2017). De plus, il est proposé une inscription budgétaire destinée à la prise en charge du coût **des consultations médicales préalables à l'orientation** des élèves du second degré dans la voie professionnelle pour **0,8 MF.** Par ailleurs, l'année 2018 verra la continuation de la formation PSC1 (secourisme) à tous les élèves de quatrième.

- renforcer considérablement l'action sociale au sein des établissements avec la garantie d'une permanence d'assistante sociale hebdomadaire dans tous les établissements de Nouvelle-Calédonie. En effet, seule une présence régulière et selon une périodicité plus courte permettra de rendre efficiente l'action des assistantes sociales notamment dans l'individualisation du suivi des élèves en difficulté et dans la régularité de ce suivi. La généralisation de la visite hebdomadaire impacte le budget consacré aux frais de déplacement des assistantes sociales car celles-ci se déplaçaient mensuellement dans les établissements. L'estimation relative aux **frais de déplacement des personnels sociaux** est établie à la somme de **6 MF** (au lieu de 5 MF en 2017).

- consolider les dispositifs d'accompagnement éducatif à hauteur de **110 MF** pour mettre à disposition des collèges 28 postes d'accompagnement éducatif contre 26 ETP en 2017. En effet, la réussite scolaire d'un nombre important d'élèves nécessite un accompagnement particulier que leur environnement familial n'est pas en mesure de leur apporter.

Par ailleurs, au titre **des subventions de fonctionnement des lycées et antennes de lycées professionnels, 316,8 MF** sont proposés en contributions obligatoires pour les aspects matériels et le fonctionnement des lycées. Pour la deuxième année consécutive, un dialogue de gestion a été instauré avec les EPENC pour notamment s'assurer du bon usage des dotations et de l'utilisation des fonds de réserve lorsque ceux-ci sont supérieurs à 60 jours de fonctionnement.

Investissement : 50 MF

Il s'agit de subventions d'investissement destinées aux lycées. Elles permettent aux établissements d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des élèves : renouvellement de lits, matelas, mobiliers, équipements des foyers pour les pensionnaires, aménagement des zones de vie des services de demi-pension et d'externat.

Action A1106-08 : Soutien et pilotage

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **1 161 633 046 F**

Fonctionnement : 420,07 MF

Les crédits proposés au budget primitif 2018 sur cette action se destinent à financer les charges de structure et missions support de l'enseignement second degré public :

- Les charges de fonctionnement courant et immobilier du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie DGE pour **67,22 MF ;**
- Les frais de déplacement engendrés par le pilotage académique pour **9,51 MF ;**
- Les crédits interventions destinés à soutenir les projets présentés par les équipes pédagogiques et auxquelles participent les parents d'élèves s'élèvent à **5,41 MF ;**
- Les crédits liés au dispositif Science Po s'élèvent à **5,68 MF** car il est prévu en 2018 de financer la venue des missionnaires Science Po en plus du forfait annuel comme le prévoit la convention ;
- Les dépenses de fonctionnement liées à l'accompagnement des PPI de rénovation des lycées (20 MF) et PPI informatique (10 MF) pour **30 MF.** Il s'agit notamment des dépenses d'entretien de bâtiments, de peintures intérieures, de transport de biens, de la maintenance des équipements réseaux pris en charge durant la durée des marchés publics ;
- En matière de transport scolaire, une réflexion est engagée sur la mise en cohésion des différents acteurs du transport en Nouvelle-Calédonie. Cette réflexion a pour objectifs d'améliorer la qualité du service rendu aux élèves et de prendre en compte la réalité du temps scolaire au travers des financements accordés aux différents prestataires. Une mission d'étude des transports scolaires en Nouvelle-Calédonie a été lancée le 13 juillet 2017 par le SAP-NC en liaison avec la DITTT et le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie. Cette mission doit établir un diagnostic du système existant pour la fin 2017 et proposer les axes d'amélioration possibles qui conduiront à réorganiser efficacement ce service au sein d'un schéma directeur du transport scolaire. Il est proposé une inscription de **302,25 MF**.

Investissement : 741,56 MF

Initialement prévu pour la période 2013-2017, le PPI des lycées a fait l'objet d'une actualisation et d'une prolongation jusqu'en 2019. Il est proposé d'inscrire **600 MF** au BP 2018.

Le programme de travaux 2018 du PPI des lycées s'inscrit dans la poursuite des opérations initiées en 2017 dans le cadre du plan d'urgence de relance économique. Il initialise le processus d'un nouveau PPI 2018 2023 qui sera élaboré au plus tard à la fin de l'année 2018.

Après l'internat du lycée de Touho, ce sont ceux des lycées Attiti et Haudra qui seront rénovés. La construction de la cuisine et du réfectoire du lycée Attiti sera achevée en 2018.

Les constructions et restructurations rendues nécessaires de par l'évolution de la carte des formations seront également réalisées au cours de cette année pour une livraison à la rentrée 2019 (BTS ERA, BTS bâtiment au lycée Attiti et BTS Elec au lycée Jules Garnier).

Le chantier du pôle des sciences du lycée Jules Garnier se poursuivra en 2018 et 2019. Le nouveau bâtiment BTS, également dédié aux internes du lycée Lapérouse, sera livré fin 2018.

Une nouvelle cuisine d'application sera également construite au lycée W. Haudra à Lifou.

S'agissant du PPI informatique, il est prévu de poursuivre l'amélioration des réseaux informatiques des lycées et d'inscrire **107,5 MF.**

En effet, les nouvelles technologies impliquées dans les enseignements nécessitent une infrastructure fiable et performante. Les bâtiments sont reliés par fibre optique, le câblage des salles de cours s'appuient sur des normes récentes, les éléments actifs (switches, routeurs) sont administrables à distance et permettent des débits en accord avec les besoins croissants des TICE.

En 2018, l'effort se portera notamment sur les lycées de Lifou (Williama Haudra) et de Poindimié (Antoine Kéla) pour une rénovation complète des réseaux. Au lycée Jules Garnier à Nouméa des travaux de bâtiment étant en cours, le VR-DGE interviendra dans un premier temps pour rénover l'ensemble des liaisons fibre optique entre les bâtiments dont l'internat, le remplacement des éléments actifs obsolètes, le câblage dans les salles de cours restant à rénover ainsi que l'internat à remettre à neuf dans un deuxième temps.

L'investissement propre aux différents sites du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie s'élève à **34,06 MF** dont 11,8 MF d'équipement informatique et bureautique et 22,26 MF pour financer les travaux et aménagements des bâtiments et les matériels de bureau.

Action A1106-09 : Enseignement des langues et de la culture kanak

Direction générale des enseignements - Vice rectorat (DGE-VR) **10 750 000 F**

Dans le prolongement de la nouvelle séquence de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK) amorcée à la rentrée 2016 pour laquelle il est question de structuration et de codification de cet enseignement, le budget du SELCK a conséquemment été redéfini autour de priorités d'ordre pédagogique.

Fonctionnement : 10,75 MF

- **Une formation renforcée et consolidée de tous les enseignants :**

D'abord, une formation continue de tous les enseignants du second degré organisée selon deux modalités complémentaires.

Le premier type de formation concerne le suivi des enseignants de LCK grâce à des visites conseils, des formations regroupées notamment pendant les vacances scolaires et l'aide à l'élaboration d'outils de pilotage de la classe. Cette action du SELCK est une des plus importantes car elle s'adresse à la professionnalisation des enseignants de LCK. La formation se compose de plusieurs regroupements annuels sous des formes variées ainsi que des visites conseils personnalisées.

Le deuxième type de formation s'inscrit dans la mise en œuvre de la réforme du collège, par l'organisation de journées disciplinaires en établissement et/ou à Nouméa inscrites au Plan Académique de Formation (PAF).

Ensuite, une formation de niveau universitaire et donnant lieu à une habilitation pour enseigner, dans une première phase, une des 4 langues évaluées au baccalauréat.

L'accord entre le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et l'université de la Nouvelle-Calédonie du 24 octobre 2016 et la convention afférente ont permis de mettre en place une formation de niveau universitaire donnant lieu à une habilitation depuis la rentrée 2017. S'adressant prioritairement aux locuteurs des quatre langues évaluées au baccalauréat, elle sera renforcée et poursuivie sur plusieurs années, afin de relever à moyen terme le niveau de compétences de tous les enseignants.

La formation des enseignants est la première priorité du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, afin de faire des LCK une discipline à part entière qui ne soit plus l'objet d'atermoiements et de doutes. Le budget dédié est à la hauteur de cette ambition puisqu'il s'élève à un montant total de

7,1 MF auquel il faut ajouter **1,8 MF** de frais de déplacement de l'équipe du SELCK pour l'accompagnement des équipes enseignantes.

- **L'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques :**

Ce deuxième objectif est intrinsèquement lié à la formation des enseignants mais vise également à proposer à un public plus élargi l'ensemble des ressources et outils. Ainsi, seront concernés les autres enseignants, les élèves, les familles et d'une manière générale, tous les acteurs et partenaires du second degré et du premier degré privé.

- **Des ressources réglementaires visant à enseigner dans un cadre commun :**

Le guide de l'enseignement obligatoire des éléments fondamentaux de la culture kanak a déjà fait l'objet d'amendements successifs depuis la rentrée 2017. Ces révisions, qui sont en cohérence avec les futurs programmes de l'école primaire, donneront lieu une diffusion officielle de ce document de référence, dès la rentrée 2018 et ce, de la maternelle au cycle terminal.

Les ressources pédagogiques du lycée, pour le drehu, le nengone, le païci et l'ajië viennent compléter les programmes du collège et apportent des éléments de contextualisation par rapport aux programmes nationaux. Ces ressources contribueront à accompagner plus efficacement l'évaluation des langues kanak au baccalauréat. Articulés autour des deux cycles d'enseignement du lycée - seconde et cycle terminal - les contenus s'appuient sur des références culturelles et permettront d'étayer les enseignements.

A l'instar des programmes du collège, qu'elles contribuent à compléter, ces ressources pour le lycée s'inscrivent dans le cadre du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Elles seront soumises pour validation à l'inspection générale et au conseil partenarial de l'enseignement des langues et de la culture kanak pour pouvoir être diffusées à la rentrée 2018.

Le budget proposé pour la production, l'édition et la diffusion de ces ressources s'élève à **1,45 MF.**

- **Une communication à développer auprès du public et des partenaires**

Parce que les LCK sont une des clefs de voûte du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, il a été prévu d'utiliser de manière plus volontariste, le budget consacré aux relations publiques et diffusions de cet enseignement. Pour cela, un budget de **0,4 MF** est proposé afin d'organiser trois rencontres annuelles avec les médias, d'encourager les concours pour la promotion des langues kanak, de participer aux différents salons et autres espaces publics, ceci dans le but de mieux faire connaître l'enseignement des langues et de la culture kanak. Dans les supports écrits, le SELCK propose de relancer son concours d'écrit en langues « Su Fe Tara » afin de récolter des textes et de motiver les futurs étudiants à cet exercice.

	P1101 Enseignement du premier degré	P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public	P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	P1104 Enseignement technique agricole	P1105 Enseignement privé	P1106 Enseignement second degré public
Fonctionnement						
Recettes			**104 975 000**			**95 300 000**
(74) dotations, subventions et participations						95 300 000
AP P1103-2017/9 - CDI 17-21 PLAN JEUNESSE OUTRE MER - PARCOURS EXCELLENCE			104 975 000			
Dépenses	**163 110 000**	**236 350 000**	**823 317 433**	**209 094 500**	**1 993 830 000**	**1 160 313 467**
Aides directes et indirectes			16 000 000			
Autres charges de fonctionnement	31 230 000	1 290 000	22 495 000	17 580 000	300 000	58 134 893
Charges de personnel						95 300 000
Charges exceptionnelles	400 000		200 000			100 000
Charges fixes de fonctionnement	70 480 000	60 000		1 246 300		87 835 452
Contributions obligatoires				127 006 200	1 989 530 000	495 578 122
Remboursements aux collectivités	30 000 000					
Subventions, participations et autres charges d'activité	31 000 000	235 000 000	784 622 433	63 262 000	4 000 000	423 365 000
Investissements						
Recettes				**6 300 000**		
AP P1104-2017/2 - RENOVATION LYCEE AGRICOLE - PART ETAT				6 300 000		
Dépenses	**420 000**		**71 272 681**	**58 554 000**	**302 451 251**	**880 059 999**
AP P1103-2014/1 - CDI 17-21 POLE NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE-POLE NTC			45 500 681			
AP P1103-2017/1 - CDI17-21 UNC ANTENNE DU NORD			5 772 000			
AP P1103-2017/8 - DEVELOPPEMENT DU LOGICIEL PERSEVERANCE			20 000 000			
AP P1104-2017/1 - CDV 17-21 RENOVATION LYCEE AGRICOLE DE NC				21 000 000		
AP P1105-2016/1 - EQUIPEMENT DIRECTIONS ENSEIGNEMENT PRIVE-ASEE					21 200 000	
AP P1105-2016/3 - EQUIPEMENT DIRECTIONS ENSEIGNEMENT PRIVE-FELP					29 000 000	
AP P1106-2013/3 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE						107 500 000
AP P1106-2013/4 - RENOVATION DES LYCEES 2013-2017						600 000 000
HAP immobilisations corporelles	420 000					33 560 000
HAP immobilisations incorporelles						500 000
HAP subventions d'équipement versées				37 554 000	252 251 251	138 499 999

Mission M12
Formation professionnelle

RECETTES : 230 000 000 F
DEPENSES : 2 090 125 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 494 737 003 F.

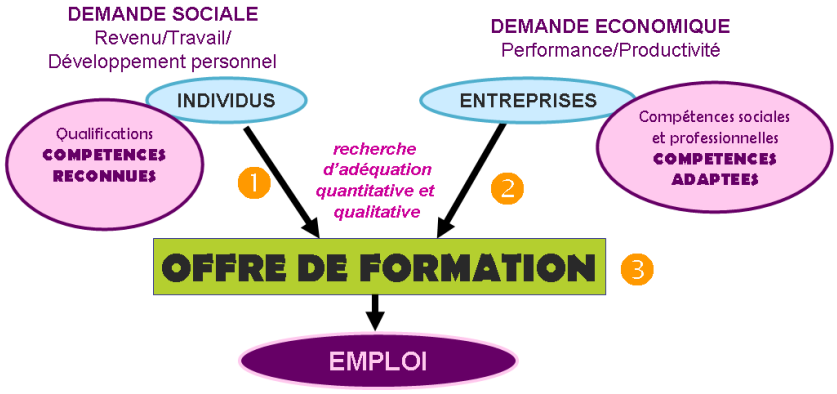

Information, orientation, accompagnement

Former pour l'emploi

Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes est l'un des enjeux de la formation professionnelle continue. C'est autour de cette logique qu'a été structurée la mission formation professionnelle en trois programmes. Les deux premiers programmes sont orientés en direction des principaux « clients » de la formation que sont les individus (informer, orienter accompagner) et les entreprises (former pour l'emploi). Le troisième programme concentre quant à lui les moyens destinés à satisfaire aux exigences qualitatives et réglementaires pour une mise en œuvre optimum des deux premiers programmes

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	**245 838 502**	**272 983 118**	**298 053 808**	**109%**	**230 000 000**	**-16%**
P1201 Information, orientation, accompagnement	2 943 586	32 483 118	44 760 101	138%	-	-100%
P1202 Former pour l'emploi	6 839 309	-	24 767 628		-	
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	236 055 607	240 500 000	228 526 079	95%	230 000 000	-4%
Dépenses	**2 110 405 280**	**3 712 390 553**	**2 627 204 132**	**71%**	**2 090 125 000**	**-44%**
P1201 Information, orientation, accompagnement	726 005 311	1 398 820 767	827 557 894	59%	889 220 000	-36%
P1202 Former pour l'emploi	610 525 377	1 057 460 868	732 889 455	69%	601 010 000	-43%
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	773 874 592	1 256 108 918	1 066 756 783	85%	599 895 000	-52%

Le mot du membre du gouvernement chargé d'animer le secteur

Jean-Louis D'ANGLEBERMES

Elément clé de la stratégie emploi insertion professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (SEIP), la formation professionnelle continue constitue un puissant vecteur d'intégration sociale et professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi en leur faisant acquérir les compétences indispensables attendues par le tissu économique calédonien. Elle contribue à ce titre à d'autres politiques gouvernementales comme la prévention de la délinquance ou l'amélioration de la productivité des entreprises. Le budget 2018 témoigne de ce rôle que le gouvernement entend donner à la formation professionnelle. Il sanctuarise en effet, dans un contexte budgétaire fortement contraint, les moyens dévolus à l'apprentissage et aux actions de formation préparatoires, tout en maintenant un niveau significatif de crédits dédiés à la mise en œuvre de formations diplômantes. Il permet également à la direction de la formation professionnelle continue, de recourir ponctuellement à de l'expertise pour mener à bien trois chantiers majeurs dans le droit fil de la déclaration de politique générale : la réforme de l'alternance, la mise en place du GIP Formation Insertion et l'organisation d'un service public de l'orientation professionnelle à l'échelle du pays.

Programme P1201 Information, orientation, accompagnement

Recettes : 0 F
Dépenses : 889 220 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 90 244 774 F.

Enjeux et contexte

Les bénéficiaires prioritaires du dispositif de formation professionnelle continue financé par la Nouvelle-Calédonie sont généralement l'ensemble des demandeurs d'emploi, qu'ils soient à la recherche d'un premier emploi ou qu'ils cherchent à se réinsérer dans le monde du travail.

Depuis la création du fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF) qui gère la formation professionnelle continue des salariés, les demandeurs d'emploi constitueront la cible unique de l'effort de la collectivité. De plus, l'effort de la collectivité portera en priorité sur les publics les plus éloignés de l'emploi, ce qui suppose une nouvelle stratégie de communication et d'accompagnement.

Objectif

Les publics souhaitant accéder aujourd'hui aux dispositifs mis en place et financés par la Nouvelle-Calédonie semblent être en moyenne, et au regard des années passées, de plus en plus éloignés de l'emploi tant en termes de qualifications que d'employabilité et relèvent de plus en plus fréquemment de problématiques d'insertion sociale.

Une prise en charge adaptée de ces publics, souvent jeunes, s'avère indispensable mais elle suppose des approches innovantes et des moyens importants dédiés à l'accompagnement de ces personnes. A cet égard, une synergie avec les services provinciaux en charge de l'action sanitaire et sociale, de l'emploi et de l'insertion est à rechercher tant du point de vue de la mutualisation des ressources humaines que du cofinancement d'actions. Au-delà des actions de terrain, elle se traduira en 2018 par un travail de réflexion avec toutes les parties prenantes sur la mise en place d'un service public d'orientation, à l'échelle du territoire.

Enfin, compte tenu du contexte, il est important de mettre l'accent sur la préparation de l'entrée en formation (Programme 1 - Action P1201-05), en particulier sur les dispositifs d'orientation et de pré qualification, pour permettre aux jeunes les plus éloignés de la « cible qualifiante » de se rapprocher des prérequis comportementaux et des connaissances de base.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**726 005 311**	**1 398 820 767**	**827 557 894**	**59%**	**889 220 000**	**-36%**
A1201-01 : Informer et promouvoir la formation	**2 509 375**	**8 658 059**	**1 981 834**	**23%**	**4 300 000**	**-50%**
Fonctionnement	2 509 375	8 658 059	1 981 834	23%	4 300 000	-50%
A1201-02 : Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires	**3 709 096**	**17 867 785**	**7 292 975**	**41%**	**5 800 000**	**-68%**
Fonctionnement	3 709 096	17 867 785	7 292 975	41%	5 800 000	-68%
A1201-03 : Connaître et analyser les publics	**120 000**	-	-		-	
Fonctionnement	120 000	-	-		-	
A1201-04 : Prendre en charge les bénéficiaires	**576 013 604**	**1 086 583 629**	**620 659 267**	**57%**	**701 720 000**	**-35%**
Fonctionnement	576 013 604	1 086 583 629	620 659 267	57%	701 720 000	-35%
A1201-05 : Préparer l'entrée en formation	**143 653 236**	**285 711 294**	**197 623 818**	**69%**	**177 400 000**	**-38%**
Fonctionnement	143 653 236	285 711 294	197 623 818	69%	177 400 000	-38%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**726 005 311**	**1 398 820 767**	**827 557 894**	**59%**	**889 220 000**	**-36%**
Fonctionnement	**726 005 311**	**1 398 820 767**	**827 557 894**	**59%**	**889 220 000**	**-36%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 126 829	358 786 114	240 600 158	67%	213 970 000	-40%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	544 878 482	1 039 963 882	586 886 965	56%	675 250 000	-35%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	70 771	70 771	100%	-	-100%

Action A1201-01 : Informer et promouvoir la formation

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **4 300 000 F**

La mise en œuvre d'une communication renforcée est nécessaire dès lors que les publics les plus éloignés de l'emploi sont visés par la politique de formation professionnelle. De plus, l'effort considérable consenti par la collectivité pour soutenir les parcours individualisés de formation doit s'appuyer sur une communication ad hoc permettant aux bénéficiaires potentiels d'être pleinement informés des opportunités ouvertes par la Nouvelle-Calédonie.

Action A1201-02 : Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **5 800 000 F**

La fonction positionnement et orientation est internalisée au sein de la DFPC. Restent externalisés l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires de parcours individualisés de formation hors territoire.

Action A1201-04 : Prendre en charge les bénéficiaires

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **701 720 000 F**

Près de 900 stagiaires bénéficient chaque année des différents dispositifs de la formation pilotés par la DFPC et à ce titre peuvent bénéficier d'une indemnisation, d'une couverture sociale minimale et de la prise en charge de certaines dépenses annexes (transport, assurance maladie,…).

La prise en charge des cotisations sociales concerne aussi bien les stagiaires de la formation professionnelle (900 stagiaires), que les apprentis (800 apprentis) et les volontaires du service militaire adapté (550 volontaires).

Les crédits inscrits au budget primitif 2018 permettent le maintien de l'effort de formation professionnelle continue en tenant compte de la revalorisation du salaire minimum et des nouvelles conditions d'indemnisation des parcours individualisés de formation. Une économie est réalisée par rapport à 2017 avec l'internalisation de la gestion de l'indemnisation des stagiaires.

STAGIAIRES DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE

- **Indemnités des stagiaires intégrant les formations financées par la Nouvelle-Calédonie 355,5 MF**

Les stagiaires intégrant les formations financées par la Nouvelle-Calédonie bénéficient d'une indemnité mensuelle dont le montant varie selon le programme auquel ils accèdent et selon leur statut avant l'entrée en formation.
Peuvent bénéficier de cette prise en charge :

- des demandeurs d'emploi non indemnisés par la CAFAT ;
- des salariés du secteur privé en congé de formation ;
- des travailleurs indépendants ;
- des détenus.

- **Frais d'hébergement et de restauration des stagiaires internes en centre de formation 35 MF**

Depuis 2013, les nouvelles modalités de financement des actions de formation continue prévoient de rémunérer les frais d'hébergement et de restauration au réel, sur la base d'un tarif journalier négocié, qu'il s'agisse de structures d'hébergement intégrées à l'organisme de formation (comme pour le CFTMC, l'ETFPA de Bourail ou le CFPPA Nord) ou de structures externes proposées par l'organisme de formation. La volonté de trouver des solutions d'hébergement pour le plus grand nombre de stagiaires et de recourir pour ce faire à l'initiative privée se traduit en 2018 par une augmentation sensible des crédits dévolus à ce poste.

- **Cotisations sociales des stagiaires de la formation professionnelle continue 37 MF**

- **Frais de gestion de l'indemnisation des stagiaires 0 MF**

La DFPC a internalisé cette prestation qui était réalisée par l'IDCNC.

PRISE EN CHARGE DES APPRENTIS

- **Charges sociales des apprentis 80 MF**

Les charges sociales des apprentis sont financées pour le compte des entreprises par la Nouvelle-Calédonie.

- **Transport des apprentis 1,5 MF**

Les frais de transport des apprentis sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie dans la mesure où le lieu d'habitation de l'apprenti et le lieu de stage en entreprise sont situés à plus de 30 km du CFA.

STAGIAIRES EN MOBILITE HORS TERRITOIRE (PIF, QUEBEC, METROPOLE)

Les parcours individualisés de formation ont été profondément remaniés par une délibération adoptée fin 2016 qui a permis d'unifier les différents régimes (Québec, mobilité métropole, BTF).

- **Indemnités des bénéficiaires de parcours individuels de formation (PIF) : 100 MF**

Il s'agit d'une indemnité mensuelle inscrite sur une ligne DRH. Ce poste est en augmentation car la DFPC a internalisé le versement aux stagiaires partis en 2017 aux Cegeps à la place d'une gestion par LADOM.

- **Charges sociales des bénéficiaires de PIF 20 MF**

Il s'agit des charges sociales CAFAT sur une ligne DRH.

- **Transport des bénéficiaires des parcours individualisés de formation 13,47 MF**

Cette ligne regroupe les frais de billets d'avion et de transport maritime du fret.

- **Aide directe aux bénéficiaires des parcours individualisés de formation 10 MF**

Cette ligne couvre les remboursements aux stagiaires des frais qu'ils ont engagés pour leur formation (indemnité d'installation, billet d'avion, frais d'assurance maladie,..).

- **Suivi des stagiaires en mobilité 24,75 MF**

Ce financement s'effectue via LADOM dans le cadre d'une convention de mandat entre la Nouvelle-Calédonie et cet organisme. La baisse des crédits s'explique par l'internalisation du versement des indemnités pour les stagiaires partis à partir d'août 2017.

VOLONTAIRES DU SMA

- **Cotisations sociales des stagiaires du régiment du service militaire adapté (RSMA) 23 MF**

DEMARCHES VAE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- **Transports des candidats engagés dans une démarche de validation des acquis de l'expérience 1 MF**

Il s'agit des frais de transport des demandeurs d'emploi via une convention avec l'IDC-NC.

- **Frais de mission des demandeurs d'emploi en validation des acquis de l'expérience 0,5 MF**

Ce poste de dépense regroupe l'hébergement et le repas des demandeurs d'emploi pris en charge via l'IDC-NC, par délibération n° 4/CP du 6 avril 2010 relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de la validation des acquis de l'expérience en Nouvelle-Calédonie (art 5).

RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DESTINES A LA PRISE EN CHARGE DES STAGIAIRES

	Indemnités	Charges sociales	Hébergement et restauration	Transports	Frais de mission /aide directe	Frais de gestion	TOTAL
Stagiaires de la formation professionnelle continue	355 500 000	37 000 000	35 000 000				**427 500 000**
Stagiaires PIF	100 000 000	39 000 000		13 470 000	10 000 000	24 750 000	**187 220 000**
Volontaires du service militaire adapté (SMA)		23 000 000					**23 000 000**
Apprentis		80 000 000		1 500 000			**81 500 000**
Candidats VAE				1 000 000	500 000		**1 500 000**
TOTAL	**455 500 000**	**179 000 000**	**35 000 000**	**15 970 000**	**10 500 000**	**24 750 000**	**720 720 000**

Action A1201-05 : Préparer l'entrée en formation

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) 177 400 000 F

Le diagnostic partagé, initié en 2011 par le gouvernement, a mis en avant la nécessité d'accompagner les publics en difficulté, de niveau V et infra V, qui peuvent difficilement intégrer directement un parcours de formation diplômante pour de multiples raisons qui parfois se cumulent :

- trop faible niveau en connaissances de base exigées à l'entrée en formation (voire pour un nombre important de stagiaires, une situation d'illettrisme) ;
- difficultés sociales ou familiales ;
- parcours professionnel non défini ou mal stabilisé ;
- comportements en inadéquation avec les contraintes d'une formation de longue durée.

Ces constats restent d'actualité et le discours de politique générale du gouvernement tenu devant le Congrès le 29 août 2014 a réaffirmé la nécessité de déployer auprès de ce public, jeune le plus souvent, une politique soutenue d'insertion et de formation professionnelle. La mise en œuvre opérationnelle de cette impérieuse obligation passe par les actions arrêtées par la stratégie emploi insertion professionnelle de la Nouvelle-Calédonie adoptée en 2015.

La réponse à cette problématique prend la forme de plusieurs dispositifs qui ont été développés par ou en partenariat avec la Nouvelle-Calédonie pour prendre en charge ces différents publics, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités :

- **la mise en œuvre de dispositifs dits « préparatoires »**, pour les publics les plus éloignés d'une entrée directe en formation dont, à l'ETFPA de Nouville, un pôle d'excellence préparatoire (SPOT) pour 100 stagiaires, qui est dupliqué à l'ETFPA de Bourail pour 50 stagiaires supplémentaires, bénéficiant des capacités d'hébergement du centre, ce qui permettra d'accueillir des stagiaires du Nord et des îles Loyauté. **120,4 MF**

- **la mise en œuvre de formations dites « pré-qualifiantes »** visant à remettre à niveau des stagiaires n'ayant pas les prérequis pour entrer directement en formation. **35 MF**

Les crédits affectés en 2018 à cette action de la mission 12 sont le reflet de cette volonté avec un budget en hausse de 10 MF par rapport au budget mis à disposition en 2017. Cette augmentation de budget permettra de mettre en œuvre deux plateformes découverte métiers supplémentaires pour 30 stagiaires.

- **Plateforme RSMA** **22 MF**

Il s'agit d'une subvention de participation au fonctionnement du RSMA.

Programme P1202
Former pour l'emploi

Recettes : 0 F
Dépenses : 601 010 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 236 630 917 F.

Enjeux et contexte

La formation professionnelle continue a notamment pour objectif de contribuer pleinement au rééquilibrage, au progrès social, à la parité et à la promotion de l'emploi.

Dans ce cadre, l'élévation du niveau de compétences et l'acquisition de qualifications nécessaires au développement économique du territoire reste le défi majeur des prochaines années pour la formation professionnelle continue, particulièrement dans l'hypothèse d'une activité économique ralentie sur le moyen terme. Dans un tel contexte, la plus-value apportée par des compétences acquises en phase avec les besoins des entreprises vise aussi bien la qualité de l'insertion professionnelle des stagiaires que l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des acteurs économiques.

Il faut noter que la baisse continue depuis 2014 des crédits inscrits pour ce programme a imposé des choix complexes et nécessite une analyse de plus en plus élaborée des facteurs de priorisation. En 2018, sont considérés comme prioritaires l'apprentissage et les actions de formations préparatoires. Le financement d'actions de formation diplômantes structurelles ou conjoncturelles a pu néanmoins être maintenu à un niveau juste suffisant pour ne pas mettre à mal l'ensemble de l'« écosystème » formation professionnelle.

Il convient également de signaler que la formation professionnelle continue reste l'un des outils-clé de la stratégie emploi/insertion professionnelle pour laquelle la Nouvelle-Calédonie a obtenu l'appui budgétaire de l'Union Européenne (UE) au titre d'un XIème FED.

Objectifs

La politique de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie est guidée par la réponse simultanée aux besoins des acteurs économiques et aux attentes sociales des individus.

A cet effet, un double objectif est poursuivi :

- accompagner le développement des entreprises et leur professionnalisation : structuration d'un dispositif de formation professionnelle continue de qualité, réactif, sectoriel et réparti sur l'ensemble du territoire ;
- développer les compétences des individus afin de permettre leur insertion, leur adaptation ou leur promotion professionnelle.

Pour ce faire, la Nouvelle-Calédonie établit une commande pluriannuelle dite structurelle pour des besoins récurrents associée à une commande dite conjoncturelle permettant de répondre au fil de l'eau à des nouveaux besoins plus ponctuels. Cette commande continuera à privilégier dans les prochaines années le développement d'actions de formation modulaires avec plusieurs sessions annuelles et fondées sur une alternance formation/emploi, permettant ainsi des logiques de parcours de qualification souples et adaptés à la fois aux réalités sociales et économiques. Un accent particulier est porté sur les formations visant l'acquisition de compétences essentielles et la préparation aux formations diplômantes.

Elle développe également des programmes permettant l'accès à des parcours de formation individualisés de haut niveau sur des secteurs jugés prioritaires.

Les Indicateurs de performance

Libellés Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats au 29/09/2017
Indice de satisfaction des stagiaires	75,13%	75,98%	77,61%	75,50%	77,83%		
Taux d'érosion actions pré-qualifiantes et qualifiantes	12,25%	10,05%	12,50%	13,94%	11,93%	6,93%	**6,28%**
Taux d'érosion actions d'orientation et préparatoire	Taux calculé uniquement à partir de 2015				9,65%	13,01%	**6,90%**
Taux de réussite	82,24%	79,79%	85,27%	79,83%	87,32%	86,11%	**100,00%**
Taux de validation	70,58%	70,35%	67,39%	69,66%	79,83%	75,60%	**100,00%**
Taux d'insertion à 6 mois (admis)	54,74%	52,94%	47,70%	4944,00%	41,93%	9,68%	**N/C**
Part des formations conjoncturelles	26,70%	31,10%	28,50%	28,50%		52,70%	30,90%

Indice de satisfaction 2016 et 2017 : aucun taux n'a été saisi dans le système d'information (SI)
Taux 2016 calculés sur 2 sessions sur 6 (4 sessions certifiantes n'ont pas de résultat de saisie dans le SI
Taux 2017 calculés sur 1 session sur 2 (l'autre session certifiante n'a pas de résultat de saisie dans le SI
N/C : non calculable à la date de l'extraction

Indicateur 1 : Indice de satisfaction des stagiaires

Commentaire: Cet indicateur vise à renseigner sur le degré de satisfaction ressenti par les stagiaires à l'égard de leur formation.
Il est calculé à partir des questionnaires remis aux stagiaires à l'issue de la formation. Une question consiste pour les stagiaires à donner une note au stage qu'ils ont suivis, la moyenne des notes détermine l'indice de satisfaction (de 1 à 20).
Sources : OEFQS (observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation) / IDC-NC

Indicateur 2 : Taux d'érosion

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la part des arrêts pendant le suivi des formations.
Il est calculé à partir du nombre d'arrêts pendant la formation sur le nombre d'inscrits.
Source : DFPC

Indicateur 3 : Taux de réussite (aux examens)

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le niveau d'acquisition des connaissances.
Il est calculé à partir du nombre de stagiaires admis à l'examen sur celui des stagiaires présentés à l'examen.
Source : DFPC

Indicateur 4 : Taux de validation

Commentaire: Cet indicateur est un indicateur qualitatif de la performance de la formation professionnelle qui présente l'intérêt de cumuler la réussite aux examens et l'érosion aux cours des formations. Cet indicateur traduit la stabilité des effectifs dans les formations (nombre d'inscrits et nombre de présents en fin de formation), donc la capacité à offrir des conditions d'accueil et de déroulement des formations en adéquation avec les attentes des stagiaires et par conséquent susceptibles de limiter le taux d'érosion.

Mode de calcul:

$$\frac{\text{Nombre de personnes admises aux examens}}{\text{Nombre de personnes inscrites en formation (stabilisées 1 mois après l'entrée en formation)}} \times 100$$

Source :

Indicateur 5 : Taux d'insertion à 6 mois (des admis ou présentés)

Commentaire: Cet indicateur est un bon révélateur de la correspondance entre la maîtrise des compétences et l'adaptation aux emplois. Il permet de mesurer le devenir professionnel des stagiaires, et de s'assurer ainsi que la formation professionnelle permet l'insertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail.

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Nombre d'admis (ou présentés) en situation d'emploi à 6 mois}}{\text{Nombre de stagiaires admis (ou présentés) aux examens}} \times 100$$

Source : IDC-NC / OEFQS

Indicateur 6 : Part des formations conjoncturelles

Commentaire: Pour gagner en réactivité et pour coller au mieux aux besoins en main d'œuvre qualifiée, la Nouvelle-Calédonie a organisé sa programmation annuelle autour d'une commande dite structurelle pour les besoins pérennes et clairement identifiés et une commande conjoncturelle dont les financements sont mobilisables rapidement en fonction des besoins du marché du travail.

Cet indicateur vise à mesurer le volume financier des formations du volet conjoncturel par rapport à celui des actions A1202-01 et A1202-02 du programme P1202 « former pour l'emploi ».

Source : DFPC

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**610 525 377**	**1 057 460 868**	**732 889 455**	**69%**	**601 010 000**	**-43%**
A1202-01 : Qualifier pour l'emploi (Demandeurs d'emploi formés sur la commande publique)	**468 235 542**	**734 088 826**	**514 676 707**	**70%**	**465 260 000**	**-37%**
Fonctionnement	468 235 542	734 088 826	514 676 707	70%	465 260 000	-37%
A1202-02 : Soutenir les initiatives sectorielles	**74 480 694**	**208 423 343**	**150 399 645**	**72%**	**82 000 000**	**-61%**
Fonctionnement	74 480 694	208 423 343	150 399 645	72%	82 000 000	-61%
A1202-03 : Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques	**61 059 141**	**97 822 780**	**64 413 103**	**66%**	**53 750 000**	**-45%**
Fonctionnement	61 059 141	97 822 780	64 413 103	66%	53 750 000	-45%
A1202-04 : Evaluer les besoins	**6 750 000**	**17 125 919**	**3 400 000**	**20%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	6 750 000	17 125 919	3 400 000	20%	-	-100%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**610 525 377**	**1 057 460 868**	**732 889 455**	**69%**	**601 010 000**	**-43%**
Fonctionnement	**610 525 377**	**1 057 460 868**	**732 889 455**	**69%**	**601 010 000**	**-43%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	527 864 913	970 587 534	646 966 491	67%	523 010 000	-46%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	82 660 464	86 873 334	85 922 964	99%	78 000 000	-10%

Action A1202-01 : Qualifier pour l'emploi (Demandeurs d'emploi formés sur la commande publique)

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **412 000 000 F**

La programmation structurelle 2018 est construite à partir des besoins identifiés lors de rencontres avec les différents secteurs économiques et présentés en comité consultatif de la formation professionnelle. Les métiers retenus et les niveaux de qualification demandés tiennent compte de l'offre de formation assurée par les autres dispositifs (formation professionnelle initiale, apprentissage, mobilité individuelle DFPC).

Elle se décline en métiers identifiés par niveau et proposés par secteur. Elle propose une dizaine d'actions de formation de niveau V qui répondent pour certaines d'entre elles à un besoin lié à l'évolution de la réglementation. C'est le cas par exemple de la formation menant à la certification d'agent de sécurité privée qualifié ou de celle d'auxiliaire d'autonomie de la personne. De manière générale, ces formations de niveau V permettent de proposer des suites de parcours aux bénéficiaires des dispositifs préparatoires qui sont renforcés. Elle prévoit aussi des actions de niveau IV correspondant à des besoins spécifiques signalés par les employeurs.

Par ailleurs, l'offre de formation par apprentissage a été entièrement revisitée en étroite concertation avec les CFA et les professionnels. Il faut indiquer que les travaux sur la réforme de l'alternance ont débuté en juin 2015 et devraient déboucher sur des propositions d'importantes modifications réglementaires fin 2018.

Enfin, le renforcement sensible des parcours individualisés permet de répondre aux besoins Bac+2 et au-delà qui ne pourraient être couverts localement, et également de couvrir, par l'accès à la commande publique de l'Etat à l'AFPA à hauteur de 30 places, les besoins en métiers de niveau V et IV.

FORMATIONS QUALIFIANTES **187 MF**

Cette ligne connait une baisse importante par rapport à 2017 pour respecter les contraintes budgétaires de la Nouvelle-Calédonie. Un arbitrage sera donc réalisé avec une priorisation des actions de formations et l'abandon des actions pour certains secteurs.

APPRENTISSAGE **225 MF**

- Primes d'apprentissage pour les employeurs : **12 MF**
- Fonctionnement des sections d'apprentissage : **213 MF**

7 nouvelles sections sont proposées par les CFA et compensées par la fermeture des sections qui ne correspondent plus à un besoin :

- CMA : une section de formation pour le titre de la Nouvelle Calédonie d'Installateur en sanitaire et énergies renouvelables pour 12 apprentis et une section pour une mention complémentaire « maintenance des systèmes embarqués automobile » pour 15 apprentis ;
- CCI : une section bachelor commerce international pour 15 personnes et un bachelor développement commercial banque et assurance pour 15 apprentis ;
- UNC : une licence professionnelle commerce et distribution, une licence professionnelle instrumentation de la mesure et du contrôle qualité et un DUT « métiers du multimédia et de l'internet ». Ces trois formations concerneront un total de 37 apprentis.

Les effectifs des différents CFA pour 2018 seront donc les suivants :

2018	Nouveaux apprentis	Apprentis en poursuite d'étude		Total
	1ère année	2nd année	3ème année	
CMA	190	192	13	395
CCI	151	110	30	291
CANC	30	10		40
UNC	58	7		65
Total	**429**	**319**	**43**	**791**

Direction des ressources humaines (DRH) **53 260 000 F**

L'action A1202-01 supporte les frais engagés dans le cadre du dispositif des Bourses avec Affection Spéciale (BAS) dont le transport aérien des bénéficiaires, leur changement de résidence et le versement de leurs indemnités mensuelles. Pour ce dispositif, **53,26 MF** sont sollicités pour 2018 pour un total de 38 bénéficiaires (22 étudiants en cours de formation, 15 nouvelles attributions proposées pour 2018 et 10 retours prévus).

Action A1202-02 : Soutenir les initiatives sectorielles

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **82 000 000 F**

La programmation conjoncturelle 2018 continue à obéir aux règles édictées en 2016 en matière de :

- cofinancement obligatoire par les branches, les entreprises ou les collectivités provinciales ;
- priorité donnée aux demandeurs d'emploi pour l'accès à la formation ;
- portage par les employeurs privés et/ou publics : la demande émane non plus d'un organisme de formation, mais du demandeur initial.

Deux projets ont déjà recueilli l'accord de la commission consultative de la formation professionnelle pour 2018 : une formation capitaine moins de 10 m cofinancée par la province Nord et une formation assistant hygiène sécurité environnement cofinancée par le FIAF et des employeurs. Plusieurs demandes sont en cours d'instruction pour le secteur minier dans le cadre d'objectifs d'augmentation de la production de minerais.

Action A1202-03 : Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **53 750 000 F**

L'effort de la Nouvelle-Calédonie envers les actifs et les publics spécifiques est poursuivi en 2018. Il est même renforcé en ce qui concerne les frais de formation pour les parcours individualisés de formation. De même, le volet pour les publics spécifiques est renforcé afin de pouvoir proposer une action pour les personnes illettrées.

C'est enfin par la voie d'une subvention de fonctionnement à un organisme dédié, l'ACESTE-CNAM, que la Nouvelle-Calédonie contribue à la promotion sociale par la formation.

Frais de formation des stagiaires des parcours individualisés de formation **21 MF**

Formation des publics spécifiques **14,75 MF**
Sont financées à ce titre des formations pour les publics détenus et la lutte contre l'illettrisme.

Accompagnement VAE des demandeurs d'emploi **1,5 MF**
Ces crédits permettent le financement des démarches individuelles de VAE dans le cadre d'une convention avec l'IDC-NC.

Subvention ACESTE-CNAM **15 MF**

Subvention EFPA-GIP et CMA **1,5 MF**

Programme P1203
Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Recettes : 230 000 000 F
Dépenses : 599 895 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 167 861 312 F.

Enjeux et contexte

Depuis 2010, de nombreuses actions ont été menées afin d'adapter l'offre de formation aux besoins, de disposer de plateaux techniques modernes et en capacité de permettre la réalisation de formations innovantes, d'accompagner les organismes de formation vers une meilleure qualité des formations, d'inciter le développement de la formation des salariés.

Si la mise en place des pôles d'excellence sectoriels est quasiment achevée, les autres ambitions restent à concrétiser s'agissant d'objectifs dont l'aboutissement prendra encore plusieurs années, du fait particulièrement des vastes réformes engagées depuis 2013-2014 sur l'encadrement juridique de la formation professionnelle, sur l'alternance et sur le service public d'orientation. L'appui de la Nouvelle-Calédonie à ces différents acteurs et partenaires reste donc indispensable. Il passe par l'amélioration des capacités d'action et d'anticipation des acteurs : il s'agit avant tout de professionnaliser l'ensemble des acteurs du dispositif pour gagner en qualité.

Objectifs

Il s'agit pour 2018 d'achever la réorganisation et les réformes entamées depuis quatre années sur les dispositifs suivants :

- développer l'orientation et la préformation sur des espaces dédiés ;
- finaliser la réforme de l'alternance ;
- réorganiser les opérateurs publics de formation professionnelle en créant un GIP Formation qui regroupe en son sein les missions et activités actuelles de l'EFPA, de l'EMM, du pôle social de l'IFPSS et de l'IDC-NC. Ces établissements auront donc vocation à disparaître dès la mise en route opérationnelle du GIP.

Si l'action de la direction est moins importante en termes d'achat de formation, elle contribue de manière de plus en plus significative à l'évolution législative et réglementaire du secteur et joue un rôle moteur tant dans l'appui aux entreprises et aux partenaires sociaux, responsables au premier chef de la formation des salariés, que dans le renforcement de l'action inter-collectivités dans les domaines de la formation et de l'insertion.

Les autres missions restent au service de la mise en œuvre d'un cadre favorable au développement de la formation professionnelle : contrôle des opérateurs et audits des réalisations pour une mise en œuvre sécurisée et de qualité, création de certifications locales adaptées aux besoins des acteurs économiques. Elles devront répondre à des objectifs de simplification administrative et de communication auprès des partenaires concernés.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**236 055 607**	**240 500 000**	**228 526 079**	**95%**	**230 000 000**	**-4%**
A1203-03 : Animer et Piloter le dispositif de formation et de certification						
Fonctionnement	101 745	-	177 100		-	
A1203-04 : Soutien des établissements publics						
Fonctionnement	235 953 862	230 000 000	217 848 979	95%	230 000 000	0%
Investissements	-	10 500 000	10 500 000	100%	-	-100%

Action A1203-04 : Soutien des établissements publics

Direction des services fiscaux (DSF) — 230 000 000 F

Auparavant encaissée par la Paierie de la Nouvelle-Calédonie, la Taxe sur la Formation Professionnelle Continue (TFPC) versée par les employeurs est depuis le 1er janvier 2017 recouvrée par la recette des services fiscaux. Comme pour 2017, il est prévu un montant de **230 MF** pour 2018.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**773 874 592**	**1 256 108 918**	**1 066 756 783**	**85%**	**599 895 000**	**-52%**
A1203-01 : Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	**168 632 348**	**667 998 153**	**514 150 226**	**77%**	**94 450 000**	**-86%**
Fonctionnement	67 629 981	52 746 765	32 109 936	61%	34 250 000	-35%
Investissements	101 002 367	615 251 388	482 040 290	78%	60 200 000	-90%
A1203-02 : Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle	**1 772 151**	**5 327 554**	**4 127 554**	**77%**	**4 000 000**	**-25%**
Fonctionnement	1 772 151	5 327 554	4 127 554	77%	4 000 000	-25%
A1203-03 : Animer et Piloter le dispositif de formation et de certification	**88 670 093**	**103 263 211**	**77 259 003**	**75%**	**88 717 000**	**-14%**
Fonctionnement	87 946 865	103 013 211	77 204 645	75%	88 167 000	-14%
Investissements	723 228	250 000	54 358	22%	550 000	120%
A1203-04 : Soutien des établissements publics	**514 800 000**	**479 520 000**	**471 220 000**	**98%**	**412 728 000**	**-14%**
Fonctionnement	419 500 000	435 220 000	435 220 000	100%	375 128 000	-14%
Investissements	95 300 000	44 300 000	36 000 000	81%	37 600 000	-15%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**773 874 592**	**1 256 108 918**	**1 066 756 783**	**85%**	**599 895 000**	**-52%**
Fonctionnement	**576 848 997**	**596 307 530**	**548 662 135**	**92%**	**501 545 000**	**-16%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	118 598 846	147 237 530	101 692 135	69%	120 667 000	-18%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	456 478 000	449 070 000	446 970 000	100%	380 878 000	-15%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 772 151	-	-		-	
Investissements	**197 025 595**	**659 801 388**	**518 094 648**	**79%**	**98 350 000**	**-85%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 169 433	-	-		-	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	146 132 934	659 551 388	518 040 290	79%	97 800 000	-85%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	723 228	250 000	54 358	22%	550 000	120%

Action A1203-01 : Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **94 450 000 F**

A) INVESTISSEMENT : 60,2 MF

- **Subvention à l'EPEFIP** **1,2 MF**

Pour l'achat de matériel pédagogique pour le PES

- **Rénovation de deux ateliers de l'EFPA de Nouville** **5 MF**

En XPF	2014	2017	2018
AP		**50 000 000**	
Engagements annuels	40 000 000	5 000 000	5 000 000

- **Pôle métallerie de l'EFPA de Bourail** **20 MF**

En XPF	2014	2017	2018
AP		**221 000 000**	
Engagements annuels	96 800 000	104 200 000	20 000 000

- **Aménagement des VRD de l'EFPA** **34 MF**

En XPF	2017	2018
AP	**60 000 000**	
Engagements annuels	26 000 000	34 000 000

- **Mise aux normes des plateaux techniques de l'EMM :** **0 MF**

En XPF	2017	2018	2019
AP	**60 000 000**		
Engagements annuels	26 000 000	0	34 000 000

- **EPEFIP MARE** **0 MF**

PPI initial

En XPF	2016	2017	2018	2019	2020
AP	**40 000 000**				
Engagements annuels	**26 000 000**	5 000 000	25 000 000	0	0

PPI modifié

En XPF	2016	2017	2018	2019	2020
AP	**40 000 000**				
Engagements annuels	**10 000 000**	0	0	5 000 000	25 000 000

- **EPEFIP OUVEA** **0 MF**

PPI initial

En XPF	2016	2017	2018	2019	2020
AP	**42 500 000**				
Engagements annuels	**25 000 000**	15 750 000	1 750 000	0	0

PPI modifié

En XPF	2016	2017	2018	2019	2020
AP	**42 500 000**				
Engagements annuels	**25 000 000**	0	0	15 750 000	1 750 000

- **Plateau technique de Touho** **0 MF**

En XPF	2016	2017	2018	2019	2020
AP	**172 500 000**				
Engagements annuels	**25 000 000**	0	0	90 750 000	1 750 000

B) FONCTIONNEMENT : 34,25 MF

Les actions menées portent notamment sur un appui et un accompagnement des organismes de formation et d'insertion sur les axes suivants :

- **La formation des formateurs, des encadrants de chantier d'insertion et autres professionnels de l'insertion** **15 MF**

Cette mission est confiée à l'IFAP qui met en place des modules de formation (dont certains diplômants). En 2018 comme en 2017, des actions spécifiques seront mises en œuvre afin d'accompagner la réforme de l'alternance sur ses aspects pédagogiques.

- **Un appui financier au travers d'une subvention pour l'AF-BTP** **0,75 MF**

Grâce à cet appui, cet organisme devra en 2018 définir un projet d'établissement pluriannuel pour obtenir son futur agrément en tant que centre de formation par alternance.

- **La réalisation d'audits qualité** **6 MF**

Dans le cadre de la mise en place du label QualiFormPro existant depuis 2009, elle devrait en 2018 être portée non plus seulement par la Nouvelle-Calédonie mais également par le FIAF-NC et les provinces en lien étroit avec la fédération des organismes de formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie (FOFPNC). L'objectif est que les principaux financeurs de formation aient les mêmes exigences vis-à-vis des organismes de formation et s'assurent au travers de ce label de la qualité de l'organisation et du pilotage de leurs prestataires.

- **Subvention de fonctionnement à la CANC** **5 MF**

La Nouvelle-Calédonie apporte son appui à la CANC pour développer et accompagner la formation professionnelle du monde agricole, par le financement d'un poste d'animateur du pôle d'excellence sectoriel et d'actions de communication.

- **Etude sur la formation en alternance en Nouvelle-Calédonie en 2018** **7,5 MF**

Dans le cadre de la réforme de l'alternance qui devrait s'appliquer à compter de 2019, il est proposé de réaliser une enquête auprès des entreprises, des apprentis et des centres de formation pour faire un état des lieux de l'apprentissage en Nouvelle-Calédonie en 2018 afin de disposer d'éléments statistiques et qualitatifs fiables. Les résultats permettront de mesurer dans les années qui suivront l'impact des nouvelles dispositions juridiques et des mesures d'accompagnement.

Action A1203-02 : Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **4 000 000 F**

Les financements demandés correspondent aux contrôles techniques réalisés par des experts extérieurs dans les organismes de formation et aux audits pédagogiques qui sont sous-traités à des ingénieurs de formation de l'AFPA.

Action A1203-03 : Animer et Piloter le dispositif de formation et de certification

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) **38 717 000 F**

Mise en œuvre de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie **20,5 MF**

La DFPC est chargée de mettre en œuvre la politique de certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie, par la création des diplômes de la Nouvelle-Calédonie en lien avec les secteurs professionnels et la gestion des examens auxquels se présentent les candidats des voies formation et validation des acquis de l'expérience.

En 2016, ont été créés 5 nouveaux diplômes, notamment dans le secteur de la sécurité privée. 352 candidats se sont présentés aux examens et 299 personnes ont été diplômées. La montée en puissance du dispositif de certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie se poursuit en 2017 avec la création ou la révision de diplômes dans les secteurs maritime, tourisme, social. Le nombre d'examens et de candidats est également en forte progression du fait des besoins du secteur de la sécurité privée.

Le budget demandé vise donc à permettre :
- l'indemnisation des professionnels participants aux jurys d'examen : **11 MF**
- les frais liés à l'organisation des examens (déplacements des agents, location de locaux ou de matériels, missions techniques, etc…) : **6 MF**
- le financement du réseau de points relais conseil VAE : **3,5 MF**

Budget de fonctionnement de la direction **13,217 MF**

Conception et développement de SEFORA **5 MF**

Ce système d'information partagé permet de suivre la totalité du parcours de formation puis l'insertion des stagiaires intégrant un dispositif géré par la Nouvelle-Calédonie ou la province Nord. Il permet ainsi de fournir des outils de pilotage des dispositifs proposés.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **50 000 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DFPC. Le déménagement de la DFPC au Plexus est prévu dans le courant du 2ème semestre 2018.

Action A1203-04 : Soutien des établissements publics

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **412 728 000 F**

FONCTIONNEMENT

- **Subvention à l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA) : 117,78 MF**

Le montant de cette subvention correspond à une baisse de 16 % par rapport à celle attribuée en 2017.
Pour information, l'EFPA accueille entre 250 à 255 stagiaires par an. L'établissement sert annuellement environ 10 000 repas et assure plus de 5 000 nuitées. Pour l'année 2016, 52 agents ont contribué aux missions de l'établissement.
Le fonds de roulement estimatif 2017, s'élèverait à 194 MF, soit 58 jours de fonctionnement.

- **Subvention au GIP Cadre-Avenir : 55 MF**

La dotation proposée par la Nouvelle-Calédonie s'élève à 55 MF, soit un montant identique par rapport à 2017. La Nouvelle-Calédonie participe à hauteur de 10% au budget prévisionnel du GIP.

- **Subvention à l'institut pour le développement des compétences (IDCNC) : 170 MF**

Une subvention de fonctionnement de **170 MF** permettra le financement des charges structurelles de l'établissement. Cette participation est en baisse de 29 % par rapport à 2017 (235 MF). Pour information, au 31 décembre 2017, le fonds de roulement de l'établissement serait de 227,6 MF, soit 142 jours de fonctionnement.

L'établissement fait le constat d'une baisse d'activité en 2018 par rapport à 2016. Il est à noter, au cours de l'année 2017, le transfert du service « environnement stagiaires- indemnités versées aux stagiaires en formation » à la DFPC qui induit la baisse des montants budgétés en section de fonctionnement en 2018. Il est à relever également que l'IDCNC est en cours de restructuration et devrait fusionner avec d'autres établissements, l'EFPA et l'EMM et la partie sociale de l'IFPSS pour constituer un GIP créé au 1er janvier 2018 mais opérationnel en 2019.

- **Subvention à l'école des métiers de la mer (EMM) : 32,348 MF**

Une subvention de **32,348 MF** est octroyée à l'EMM, contre 4,5 MF en 2017. Ce montant permettrait à l'EMM de couvrir ses charges de structure, les dépenses de fonctionnement liées au renouvellement des agréments, un poste de formateur obligatoire pour parachever les dossiers d'agrément et d'assurer les cours de haut niveau (capitaine 500 ou 750) et ce, pour permettre aux marins et pêcheurs de la Nouvelle-Calédonie d'avoir leurs agréments.

Pour information, en 2017, le fonds de roulement serait de 25,8 MF, soit 102 jours de dépenses de fonctionnement. Ce ratio apparaît très largement au-dessus des références nationales évaluées à 60 jours de fonctionnement. Cette situation confortable n'est qu'apparente compte tenu du poids du besoin en fonds de roulement (71% du FDR environ).

- **Subvention à l'école des métiers de la mer (EMM) : 37,6 MF**

En 2018, la Nouvelle-Calédonie a octroyé une subvention d'équipement de **37,6 MF** à l'établissement pour parachever les équipements de l'atelier mécanique dans le cadre des nouveaux référentiels de la formation mécanicien 750.

	P1201 Information, orientation, accompagnement	P1202 Former pour l'emploi	P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue
Fonctionnement			
Recettes			**230 000 000**
(73) impôts et taxes			230 000 000
Dépenses	**889 220 000**	**601 010 000**	**501 545 000**
Aides directes et indirectes	653 250 000	61 500 000	
Autres charges de fonctionnement	23 270 000	3 760 000	30 735 000
Charges fixes de fonctionnement			60 122 000
Subventions, participations et autres charges d'activité	22 000 000	16 500 000	380 878 000
Formation DFPC	190 700 000	519 250 000	29 810 000
Investissements			
Dépenses			**98 350 000**
AP P1203-2011/1 - PLATEAUX TECHNIQUES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE X ème FED			1 200 000
AP P1203-2014/5 - RENOVATION DES LOCAUX ETFPA			59 000 000
HAP immobilisations corporelles			550 000
HAP subventions d'équipement versées			37 600 000

Mission M13
Economie et emploi

RECETTES : 999 647 698 F
DEPENSES : 3 596 491 210 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 1 366 552 703 F.

Travail et emploi

Le programme travail et emploi concerne exclusivement les actions et interventions de la direction du travail et de l'emploi (DTE). La mise en œuvre de ce programme s'effectue d'une part par l'action opérationnelle des différents services (conseils au public, rédactions de projets de textes, contrôle…), et d'autre part, par des interventions en direction des partenaires sociaux (formations, séminaires, rencontres, soutien à la négociation collective ou encore l'attribution de subventions).

L'ensemble de ces actions contribue au développement de l'économie calédonienne en régulant les relations de travail, en promouvant une politique de qualité des relations professionnelles, en favorisant le règlement amiable des conflits du travail. Cette politique contribue à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et le bien être et l'efficacité au travail.

Marché intérieur

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de droit de la concurrence, de répression des fraudes, de réglementation des prix et de réglementation des professions commerciales.

Cette mission a pour finalité la régulation économique du marché intérieur et la protection physique et économique du consommateur.

Etudes économiques et sociales

L'institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-calédonie (ISEE NC) est l'acteur principal de ce programme. Il collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la 'société' calédonienne.

L'ISEE NC réalise des études pérennes mais participe également à des opérations exceptionnelles comme l'ont été la préparation du nouvel indice des prix et le redressement-exploitation du recensement de la population.

Soutien au secteur agricole

Le secteur agricole calédonien est aujourd'hui confronté à la concurrence du marché extérieur qui n'est pas toujours soumis aux mêmes contraintes, d'insularité, d'étroitesse du marché intérieur ou d'aléas en climat tropical. Le soutien au secteur agricole est un programme dont les enjeux ne sont plus uniquement quantitatifs mais se présentent aussi en termes de diversité et de qualité des produits.

Pêche

C'est le service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM) qui est le principal acteur en charge de ce programme.

En plus de ses activités d'administration (le marin, le navire, la pêche au large, le transport et activités maritimes en Nouvelle-Calédonie …), le progressif transfert de compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie en matière de police et sécurité de la circulation maritime, demande une évolution marquante du SMMPM.

Mines et carrières

L'activité de la mine et la métallurgie est au coeur des anticipations de l'ensemble des acteurs de l'économie. La loi organique a confié des compétences et responsablités à la Nouvelle-Calédonie comme le schéma de mise en valeur des richesses minières.

Ce programme a pour objet la mise en oeuvre de politiques publiques susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

Economie numérique et communication

La cellule économie numérique assure la coordination et le pilotage de ce programme qui a pour objectif de mettre en œuvre les politiques publiques relatives au développement du numérique. Ce programme s'appuie sur le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN), dont les orientations ont été votées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie (délib. n°321 du 28/10/2013).

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	BP 2018	% réalisé au 29/12	% budg17 /BP18
Recettes	**314 578 122**	**1 046 476 424**	**298 857 982**	**999 647 698**	**29%**	**-4%**
P1301 Travail et emploi	850 500	693 202 320	6 589 520	744 290 450	1%	7%
P1302 Marché intérieur	68 296 718	108 200 000	57 271 611	77 200 000	53%	-29%
P1304 Soutien au secteur agricole	68 038 271	10 000 000	10 785 727	10 000 000	108%	0%
P1305 Pêche et environnement marin	2 280 000	9 554 244	17 152 804	-	180%	-100%
P1306 Mines et carrières	175 112 633	137 019 860	112 187 820	168 157 248	82%	23%
P1307 Economie numérique et communication	-	88 500 000	94 870 500	-	107%	-100%
Dépenses	**3 600 903 135**	**3 904 735 073**	**3 347 037 336**	**3 596 491 210**	**86%**	**-8%**
P1301 Travail et emploi	1 129 037 692	1 202 741 157	1 155 550 491	1 178 703 000	96%	-2%
P1302 Marché intérieur	290 551 982	345 117 207	150 070 008	190 645 285	43%	-45%
P1303 Etudes économiques et sociales	332 093 133	310 000 000	279 000 000	337 000 000	90%	9%
P1304 Soutien au secteur agricole	1 383 373 788	1 436 957 652	1 315 909 633	1 385 666 835	92%	-4%
P1305 Pêche et environnement marin	91 473 081	102 430 896	48 874 750	121 904 238	48%	25%
P1306 Mines et carrières	113 926 525	138 362 521	88 061 670	127 763 723	64%	-8%
P1307 Economie numérique et communication	260 446 934	369 125 640	309 570 784	254 808 129	84%	-31%

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Jean-Louis d'ANGLEBERMES, Bernard DELADRIERE, Didier POIDYALIWANE, Nicolas METZDORF

EMPLOI

La Nouvelle-Calédonie concentre depuis maintenant deux ans son action et ses moyens pour relever le défi de l'emploi. Des actions structurelles sont mises en place dans le cadre de la stratégie emploi insertion professionnelle pour accompagner les mutations technologiques en aidant notamment les entreprises à prévoir l'évolution de leurs besoins et les actifs à faire évoluer leurs compétences. La Nouvelle-Calédonie entend également renforcer l'efficience de sa politique de l'emploi en se dotant d'outils de gouvernance au niveau du pays qui pourront s'appuyer sur des données fiabilisées dans le domaine de l'emploi.

ECONOMIE

L'économie calédonienne doit être soutenue et encouragée par la concrétisation de mesures attendues.

Le soutien au développement du marché intérieur se traduira par une volonté forte de mettre « le service public au service du public », en poursuivant le changement de la relation à l'usager, la recherche de dématérialisation, de simplification des procédures et de modernisation déjà largement entamée en 2017 (pas moins de 4 sites internet ouverts par la DAE et un travail prometteur sur un guichet unique de l'entreprise) et verra la défense du consommateur renforcée par une actualisation significative du droit. La réduction des délais de paiement des administrations gouvernementales participera de cette volonté d'aider les entreprises.

Par ailleurs et en concertation avec les provinces, des initiatives seront prises pour intensifier la structuration et le développement de filières susceptibles de constituer des futurs relais de croissance que sont le tourisme, l'industrie de transformation, l'environnement (Schéma de Transition Energétique) et le numérique, tout en soulignant la place prépondérante que doit prendre l'innovation.

Pour accompagner les entreprises et les salariés dans ce contexte économique, la Nouvelle-Calédonie a également décidé de prolonger sur l'année 2018 des dispositifs comme le PULSE qui a pour objectif de préserver et de développer l'emploi.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Jean-Louis d'ANGLEBERMES, Bernard DELADRIERE, Didier POIDYALIWANE, Nicolas METZDORF

Concernant les soutiens au secteur agricole, le gouvernement continue de se mobiliser autour de l'objectif stratégique de l'autosuffisance alimentaire du pays afin de veiller à approvisionner le marché avec des produits locaux compétitifs et de qualité, reconnus par le consommateur calédonien. La mise en place des baux ruraux en 2017 a permis la mise en location de plus 2.000 ha et cette dynamique a vocation à être soutenue et encouragée en incitant la structuration des filières locales et en mettant en place un outil juridique adapté à la location des terres en zones coutumières.

Afin de contribuer au développement des productions agricoles, le gouvernement envisage de créer un fonds spécifique destiné à soutenir les investissements productifs sur les filières les plus prometteuses.

Afin d'améliorer le pilotage des filières agricoles, le gouvernement souhaite mettre en place un indice des prix d'achat des moyens de production agricoles pour les filières encadrées, puis de l'étendre aux filières les plus stratégiques. Cet indicateur doit permettre d'améliorer la pertinence des dispositifs de soutien en place en produisant des données quantifiées fiables de manière régulière.

Concernant le secteur de la pêche, après la loi de pays qui a créé dans le code du travail un chapitre dédié au droit du travail maritime, l'accent est porté sur la modernisation de la profession de marin afin de la rendre plus attrayante et génératrice davantage d'emplois.

Le gouvernement souhaite également contribuer à l'identification de nouveaux marchés exports porteurs afin de dynamiser cette filière et envisager son développement.

ECONUM

Le numérique doit constituer en Nouvelle-Calédonie, comme dans le reste du monde, un véritable moteur de croissance alternative qu'il faut absolument encourager et soutenir.

Nous poursuivrons donc nos efforts afin de structurer et de développer une vraie filière du numérique sur le Territoire.

Le Plan Stratégique de l'Economie Numérique (PSEN) adopté ici même au congrès en 2013, et dont certaines actions ont été engagées et réalisées avec succès devra être réactualisé, afin de coller au plus près des besoins naissants des Calédoniens en matière de numérique. Il faut naturellement promouvoir l'innovation numérique, source prometteuse, mais encore insuffisamment exploitée, car nombreux sont les talents présents sur le territoire.

Il est indispensable que cette filière d'avenir puisse fédérer les acteurs du domaine, par le partage dynamique de nos idées et nos engagements respectifs.

Dans cette perspective, la Nouvelle-Calédonie se dotera, comme elle l'a fait avec le PSEN, d'une stratégie de développement économique des télécommunications à l'échelle du Territoire, qui permettra à l'Office des Postes et des Télécommunication (OPT) de décliner son prochain plan stratégique quinquennal, en alignement avec ce schéma important pour le développement du territoire.

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Jean-Louis d'ANGLEBERMES, Bernard DELADRIERE, Didier POIDYALIWANE, Nicolas METZDORF

Bien évidemment, toutes ces évolutions en matière d'économie numérique ne pourront se faire sans la création d'un cadre juridique adapté aux spécificités calédoniennes en matière numérique.

AUDIOVISUEL

2017 a vu la création du Fonds de soutien à la création audiovisuelle. Son Comité de gestion s'est réuni à deux reprises, et il a statué sur le montant budgété de 133,5 MF de de subventions à verser, apportés par les institutions et des donateurs privés. L'ambition du Gouvernement pour 2018 sera de renforcer ce soutien notamment pour les nouveaux médias numériques et de mettre en œuvre une convention de partenariat avec le CNC (Centre National du Cinéma).

Programme P1301
Travail et emploi

Recettes : 744 290 450 F
Dépenses : 1 178 703 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 331 630 119 F.

Enjeux et contexte

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie poursuit la mise en œuvre de la stratégie emploi-insertion professionnelle arrêtée en novembre 2015 et pour laquelle l'Union Européenne apporte son appui financier dans le cadre du 11ème FED. Cette stratégie cohésive vise à agir sur l'emploi en permettant aux personnes qui en sont éloignées d'intégrer le marché du travail. Pour cela, la Nouvelle-Calédonie doit pouvoir s'appuyer sur un tissu économique dynamique. Une condition de la réussite de cette stratégie est le renforcement de l'efficience de l'action publique, particulièrement nécessaire dans un contexte budgétaire contraint. Enfin, l'action publique est attendue pour fixer un cadre légal connu et partagé, respecteux des équilibres économiques et sociaux dont le contrôle du respect assure à toutes les entreprises des conditions égales de concurrence.

Objectifs

La stratégie emploi insertion professionnelle est assortie d'indicateurs qui permettent de s'assurer de l'efficacité de cette politique et ajuster le cas échéant l'action publique en conséquence. La DTE est chargée pour ce qui concerne son domaine d'intervention, de mettre en œuvre les actions déclinées dans le cadre de cette politique publique.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**850 500**	**693 202 320**	**6 589 520**	**1%**	**744 290 450**	**7%**
A1301-01 : Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail						
Fonctionnement	850 300	850 000	141 900	17%	800 000	-6%
A1301-02 : Contrôler l'application du droit du travail						
Fonctionnement	-	5 000 000	6 447 620	129%	27 500 000	450%
A1301-03 : Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi						
Fonctionnement	200	-	-		-	
A1301-08 : Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi						
Fonctionnement	-	687 352 320	-	0%	715 990 450	4%

Action A1301-01 : Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail

Direction du travail et de l'emploi (DTE) 800 000 F

La DTE poursuit la vente du code du travail. Une nouvelle version du code a été éditée en octobre 2017. Il est estimé que 400 exemplaires seront vendus en 2018, soit une estimation de recette de **0,8 MF** pour l'année 2018.

Action A1301-02 : Contrôler l'application du droit du travail

Direction du travail et de l'emploi (DTE) **27 500 000 F**

Ces recettes sont constituées par les sanctions administratives infligées aux entreprises qui contreviennent aux obligations qui leur incombent en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

Action A1301-08 : Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi

Direction du travail et de l'emploi (DTE) **715 990 450 F**

Dans le cadre de l'appui budgétaire au titre du XIème FED, l'Union Européenne finance la mise en œuvre de la stratégie emploi – insertion professionnelle de la Nouvelle-Calédonie. A ce titre, il est prévu une recette de 6 millions d'euros, soit 715,9 MF, provenant du Fonds Européen de Développement.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**1 129 037 692**	**1 202 741 157**	**1 155 550 491**	**96%**	**1 178 703 000**	**-2%**
A1301-01 : Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	**1 174 950**	**4 068 000**	**3 867 999**	**95%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	1 174 950	4 068 000	3 867 999	95%	-	-100%
A1301-03 : Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi	**72 747 914**	**79 341 497**	**69 809 465**	**88%**	**79 153 000**	**0%**
Fonctionnement	72 604 978	79 087 497	69 578 935	88%	78 993 000	0%
Investissements	142 936	254 000	230 530	91%	160 000	-37%
A1301-04 : Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelleset collectives au travail	**28 200 000**	**25 648 274**	**25 000 000**	**97%**	**25 000 000**	**-3%**
Fonctionnement	28 200 000	25 648 274	25 000 000	97%	25 000 000	-3%
A1301-05 : Contribuer au développement du dialogue social	**175 000 000**	**200 010 000**	**197 464 545**	**99%**	**161 800 000**	**-19%**
Fonctionnement	175 000 000	200 010 000	197 464 545	99%	161 800 000	-19%
A1301-06 : Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels	**2 839 333**	**4 579 240**	**258 750**	**6%**	**4 000 000**	**-13%**
Fonctionnement	2 839 333	4 579 240	258 750	6%	4 000 000	-13%
A1301-07 : Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladiesprofessionnelles	**5 790 884**	**12 000 000**	**6 923 000**	**58%**	**9 000 000**	**-25%**
Fonctionnement	5 790 884	12 000 000	6 923 000	58%	9 000 000	-25%
A1301-08 : Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi	**843 284 611**	**877 094 146**	**852 226 732**	**97%**	**899 750 000**	**3%**
Fonctionnement	843 284 611	877 094 146	852 226 732	97%	899 750 000	3%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
J-L. D'ANGLEBERME	**1 129 037 692**	**1 202 741 157**	**1 155 550 491**	**96%**	**1 178 703 000**	**-2%**
Fonctionnement	**1 128 894 756**	**1 202 487 157**	**1 155 319 961**	**96%**	**1 178 543 000**	**-2%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	845 954 693	897 487 157	875 110 596	98%	888 743 000	-1%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	282 935 363	305 000 000	280 209 365	92%	289 800 000	-5%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 700	-	-		-	
Investissements	**142 936**	**254 000**	**230 530**	**91%**	**160 000**	**-37%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 936	254 000	230 530	91%	160 000	-37%

Action A1301-03 : Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) — 54 000 000 F

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DTE. Le déménagement de la DTE au Plexus est prévu dans le courant du 2ème semestre 2018.

Direction du travail et de l'emploi (DTE) — 25 153 000 F

Cette partie comprend l'ensemble du fonctionnement transversal de la DTE : charges d'électricité, de télécommunications, fournitures de bureau et de produits divers, carburant et frais de déplacement du personnel DTE, diverses prestations de service, divers abonnements et achats de documentations, etc.
Il est demandé **25 MF** pour cette action.
Les pénalités administratives infligées aux entreprises en application du code du travail pour le non emploi de travailleurs handicapés peuvent finalement ne pas être dûes, au regard des arguments donnés par l'entreprise. Dans ce cas précis, la non-recette de l'amende, assimilée à un remboursement, est considérée budgétairement comme une dépense. Le montant des crédits estimés pour ces non-recettes est proportionnel aux montants des pénalités en cours. Il est évalué à la hausse pour 2018.

Action A1301-04 : Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail

Direction du travail et de l'emploi (DTE) **25 000 000 F**

L'essentiel de la dotation est constitué par la subvention versée à l'ACESTE CNAM au titre de l'Institut des Relations Sociales. Le programme de formation proposé par l'IRS est réalisé à partir des orientations données par le gouvernement et les demandes faites par les partenaires sociaux en conseil pédagogique. Ces formations à destination des acteurs du dialogue social dans les entreprises permettent de donner un même niveau de connaissances aux employeurs et aux salariés.

Action A1301-05 : Contribuer au développement du dialogue social

Direction du travail et de l'emploi (DTE) **161 800 000 F**

La contribution du gouvernement au développement du dialogue social est réalisée par le moyen de subventions : aux organisations syndicales de salariés (**90 MF**), aux organisations syndicales d'employeurs (**41,8 MF**) et au Conseil du dialogue social (**30 MF**).

Action A1301-06 : Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels

Direction du travail et de l'emploi (DTE) **4 000 000 F**

La DTE poursuit son action, avec des moyens sensiblement diminués, dans le domaine de la promotion des actions en faveur de la santé et la sécurité au travail.

Action A1301-07 : Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles

Direction du travail et de l'emploi (DTE) **9 000 000 F**

L'intégralité de cette action est concentrée sur la convention de coopération avec l'Agence de Sûreté Nucléaire (ASN) qui intervient au profit également de la DIMENC et de la DASS.
La poursuite de cette coopération est indispensable compte-tenu des risques présentés par l'utilisation des rayonnements ionisants.
Au titre de l'AE ASN et suite aux dépenses effectuées en 2016 et 2017, il est demandé **9 MF** pour 2018 et le même montant pour 2019.

Action A1301-08 : Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi

Direction du travail et de l'emploi (DTE) **899 750 000 F**

Dans un contexte budgétaire contraint, les actions relevant du secteur de l'emploi sont néanmoins préservées et les actions développées dans la stratégie emploi insertion-professionnelles (SEIP) sont financées :

- Une cinquantaine de parcours d'insertion par le travail : 25 parcours SIT pour la MIJ (**50 MF**), 25 parcours pour ACTIVE (**50 MF**). Le même dispositif sera reconduit en 2019 et 2020. L'AE existante « Parcours SIT » est modifiée. Il est demandé au titre de l'AE 100 MF de CP pour 2018, le même montant pour 2019 et 2020.
- Les remboursements faits aux provinces dans le cadre de la délégation de compétence en matière de placement des demandeurs d'emploi. Le remboursement sera poursuivi en 2018, 2019 et 2020. L'AE existante « Placement des demandeurs d'emploi » est modifiée. Il est demandé au titre de l'AE **755,25 MF** de CP pour 2018, le même montant pour 2019 et 2020.
- L'enquête sur les forces de travail (dite enquête emploi) par l'ISEE qui permet de mieux évaluer la situation de l'emploi en Nouvelle-Calédonie. L'enquête initiée en 2016 et 2017 sera poursuivie sur 2018 et 2019. L'AE existante « Enquête ISEE » est modifiée. Il est demandé au titre de l'AE **33 MF** de CP pour 2018 et le même montant pour 2019.
- L'accompagnement des partenaires sociaux à la modernisation des conventions de branche. Il s'agit notamment de revoir les grilles de classification des branches. Cette action devrait se dérouler sur 3 ans. Il est créé une nouvelle AE « Accompagnement branches professionnelles », pour laquelle il est demandé **8 MF** de CP pour 2018 en frais de prestations et de communication, le même montant pour 2019 et 2020.
- La réforme du cadre légal de placement. Cette action devrait se dérouler sur 3 ans. Il est créé une nouvelle AE « Réforme du cadre légal du placement », pour laquelle il est demandé **2 MF** de CP pour 2018 en frais de prestations, de communication et de déplacements, le même montant pour 2019 et 2020.
- La maintenance de l'application informatique « Offres et Demandes d'Emploi » (ODE). Il s'agit de la maintenance de l'application informatique Offres et Demandes d'Emploi. Il est créé une nouvelle AE « Maintenance ODE », pour laquelle il est demandé **1,5 MF** de CP pour 2018 en frais de maintenance de l'applicatif informatique, le même montant pour 2019 et 2020.

Programme P1302
Marché intérieur

Recettes : 77 200 000 F
Dépenses : 190 645 285 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 382 830 516 F.

Enjeux et contexte

L'agenda partagé économique, social et fiscal du 21 août 2014 a décliné le calendrier des réformes économiques en faveur d'un développement endogène compétitif et profitable à tous.

La direction des affaires économiques, poursuit la mise en œuvre de ces objectifs, facilitée depuis sa réorganisation adoptée en janvier 2016, et le regroupement de ses services achevé en 2017.

Elle veille à la protection de l'ordre public économique par des actions de régulation au bénéfice des consommateurs et de l'ensemble des acteurs du marché intérieur, afin de constituer un environnement favorable au développement économique.

Constituée de deux pôles opérationnels, la DAE a lancé pas moins de quatre sites internet en 2017, et ambitionne de poursuivre la modernisation de ses pratiques et de ses textes : son droit de la consommation, son action préventive et répressive en matière de prix en particulier à la veille de la réforme fiscale de la TGC, et la simplification des démarches des entreprises.

Enfin, la DAE exerce les missions de régulation concurrentielle dans l'attente de la mise en place de l'Autorité calédonienne de la concurrence, laquelle impliquera de modifier à nouveau l'organisation de la DAE et sa structure budgétaire.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
D.POIDYALIWANE	**-**	**12 000 000**	**-**	**0%**	**6 000 000**	**-50%**
A1302-13 : Stratégie économique						
Investissements	-	12 000 000	-	0%	6 000 000	-50%
P.GERMAIN	**68 296 718**	**96 200 000**	**57 271 611**	**60%**	**71 200 000**	**-26%**
A1302-01 : Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur						
Fonctionnement	1 997 000	3 000 000	2 700 000	90%	3 000 000	0%
A1302-04 : Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur						
Fonctionnement	6 285 000	8 000 000	3 374 000	42%	10 000 000	25%
A1302-06 : Délivrer les agréments						
Fonctionnement	265 000	200 000	220 000	110%	200 000	0%
A1302-14 : Registre des commerces et des sociétés						
Fonctionnement	59 749 718	85 000 000	50 977 611	60%	58 000 000	-32%

Action A1302-01 : Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur

Direction des affaires économiques (DAE) **3 000 000 F**

Les recettes attendues sont constituées du produit des amendes acquittées par les professionnels en infraction vis-à-vis de la réglementation économique applicable aux professions réglementées (entreprises ou intermédiaires en assurances, agent immobilier, agent de tourisme et de voyage, démarcheur à domicile, coiffeur, esthéticien, agent privé de recherche), soit environ **3 MF**.

Une ligne en recette correspond aux inscriptions des intermédiaires en assurances sur le RIAS.NC (registre des intermédiaires en assurances), compensée en dépenses par le reversement à l'ORIAS (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance). Le montant de cette recette n'a pas encore été arrêté.

Action A1302-04 : Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur

Direction des affaires économiques (DAE) **10 000 000 F**

Le produit des amendes appliquées en faveur de la protection économique et physique du consommateur sera imputé à cette action, pour un montant prévisionnel de **10 MF**.

Action A1302-06 : Délivrer les agréments

Direction des affaires économiques (DAE) **200 000 F**

Dans l'attente de la modernisation des textes réglementaires applicables aux professions réglementées, une recette de **0,2 MF** est évaluée pour la délivrance et le renouvellement des cartes des agents immobiliers.

Action A1302-13 : Stratégie économique

Direction des affaires économiques (DAE) **6 000 000 F**

Le soutien au développement des ZODEP est inscrit dans les contrats de développement Etat-Nouvelle-Calédonie 2017-2021 sur une AP de 858,3 MF, dont 30% apportés par l'Etat (257,5 MF) et prévoyant une inscription de 33 MF au BP 2017. Ce versement ayant été suspendu au motif du recours engagé à l'encontre de deux zones en 2017, il est inscrit sur l'exercice 2018 un montant de **6 MF**.

Action A1302-14 : Registre des commerces et des sociétés

Direction des affaires économiques (DAE) **58 000 000 F**

Les recettes du registre du commerce et des sociétés sont liées au volume de demandes des entreprises en termes de formalités (création, modification, extrait K-bis, dépôt des comptes, nantissements,…). Elles sont de l'ordre de **58 MF** annuels. A compter de 2018, il est prévu de reverser mensuellement 19,95% de ces recettes au GIE Infogreffe dès la mise en service d'infogreffe.nc.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**270 646 622**	**215 380 035**	**142 319 993**	**66%**	**156 239 000**	**-27%**
A1302-01 : Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	**570 127**	**560 500**	**560 050**	**100%**	**966 400**	**72%**
Fonctionnement	570 127	560 500	560 050	100%	966 400	72%
A1302-04 : Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	**71 228 261**	**2 729 525**	**2 039 274**	**75%**	**3 189 800**	**17%**
Fonctionnement	71 228 261	2 729 525	2 039 274	75%	3 189 800	17%
A1302-05 : Améliorer la protection du consommateur	**4 351 750**	**5 105 000**	**3 007 518**	**59%**	**13 700 000**	**168%**
Fonctionnement	4 351 750	5 105 000	3 007 518	59%	13 700 000	168%
A1302-07 : Veille économique, études et enquêtes exploratoires	**20 082 636**	**52 612 635**	**51 250 845**	**97%**	**50 022 000**	**-5%**
Fonctionnement	20 082 636	52 612 635	51 250 845	97%	50 022 000	-5%
A1302-08 : Soutien et pilotage	**102 692 580**	**78 604 223**	**70 509 904**	**90%**	**23 670 000**	**-70%**
Fonctionnement	102 242 550	78 120 773	70 072 144	90%	23 670 000	-70%
Investissements	450 030	483 450	437 760	91%	-	-100%
A1302-09 : Gestion administrative et financière des subventions accordées	**59 478 640**	**59 600 000**	**4 000 000**	**7%**	**51 600 000**	**-13%**
Fonctionnement	59 478 640	59 600 000	4 000 000	7%	51 600 000	-13%
A1302-10 : Autorité de la concurrence	**7 888 559**	**10 245 625**	**6 975 067**	**68%**	**9 300 000**	**-9%**
Fonctionnement	7 888 559	10 245 625	6 975 067	68%	9 300 000	-9%
A1302-11 : Observatoire des prix	**3 304 971**	**4 174 530**	**3 860 554**	**92%**	**3 650 000**	**-13%**
Fonctionnement	2 422 971	3 544 530	3 230 554	91%	3 650 000	3%
Investissements	882 000	630 000	630 000	100%	-	-100%
A1302-14 : Registre des commerces et des sociétés	**1 049 098**	**1 747 997**	**116 781**	**7%**	**140 800**	**-92%**
Fonctionnement	1 049 098	1 747 997	116 781	7%	140 800	-92%
D.POIDYALIWANE	**19 905 360**	**94 422 979**	**7 750 015**	**8%**	**34 406 285**	**-64%**
A1302-13 : Stratégie économique	**19 905 360**	**94 422 979**	**7 750 015**	**8%**	**34 406 285**	**-64%**
Fonctionnement	8 027 210	13 537 180	25 580	0%	20 000	-100%
Investissements	11 878 150	80 885 799	7 724 435	10%	34 386 285	-57%
N.METZDORF	**-**	**35 314 193**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
A1302-12 : Accompagnement financier à la politique du logement social	**-**	**35 314 193**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
Investissements	-	35 314 193	-	0%	-	-100%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**270 646 622**	**215 380 035**	**142 319 993**	**66%**	**156 239 000**	**-27%**
Fonctionnement	**269 314 592**	**214 266 585**	**141 252 233**	**66%**	**156 239 000**	**-27%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 961 892	51 174 585	34 460 233	67%	41 147 000	-20%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 384 890	163 092 000	106 792 000	65%	115 092 000	-29%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 967 810	-	-		-	
Investissements	**1 332 030**	**1 113 450**	**1 067 760**	**96%**	**-**	**-100%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	882 000	630 000	630 000	100%	-	-100%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	450 030	483 450	437 760	91%	-	-100%
D.POIDYALIWANE	**19 905 360**	**94 422 979**	**7 750 015**	**8%**	**34 406 285**	**-64%**
Fonctionnement	**8 027 210**	**13 537 180**	**25 580**	**0%**	**20 000**	**-100%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 027 210	13 537 180	25 580	0%	20 000	-100%
Investissements	**11 878 150**	**80 885 799**	**7 724 435**	**10%**	**34 386 285**	**-57%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 878 150	80 885 799	7 724 435	10%	34 386 285	-57%
N.METZDORF	**-**	**35 314 193**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
Investissements	**-**	**35 314 193**	**-**	**0%**	**-**	**-100%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	35 314 193	-	0%	-	-100%

Action A1302-01 : Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur

Direction des affaires économiques (DAE) **966 400 F**

Les dépenses sur cette action correspondent aux frais de déplacements des agents d'inspection et de contrôle des professions réglementées (carburants, frais d'hébergement, de repas…) pour un montant de **0,96 MF**.

Une ligne en dépenses correspond au reversement à l'ORIAS (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance) des frais pour la gestion des inscriptions des intermédiaires en assurances sur le RIAS.NC (registre des intermédiaires en assurances). Le montant de cette dépense n'a pas encore été arrêté.

Action A1302-04 : Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur

Direction des affaires économiques (DAE) **3 189 800 F**

Les dépenses sur cette action correspondent aux frais de déplacements des agents d'inspection et de contrôle consommation et répression des fraudes (carburants, frais d'hébergement, de repas…). Une planification anticipée des contrôles permettra d'engager des actions dès le premier semestre 2018 sur l'ensemble du territoire pour un montant de **2,2 MF**.

Une dépense de **1 MF** liée à des frais d'analyse laboratoire a été inscrite à la suite de l'extension des pouvoirs des agents de contrôles de la DAE en matière de saisie.

Action A1302-05 : Améliorer la protection du consommateur

Direction des affaires économiques (DAE) **13 700 000 F**

La dépense principale de cette action est relative à l'attribution d'une subvention en faveur de l'association UFC QUE CHOISIR (**3,5 MF**), qui contribue largement, par ses actions de sensibilisation, de communication pour la défense et la protection des consommateurs.

Un montant de **10 MF** correspondant à la participation à la commission de surendettement est prévu pour 2018.

Action A1302-07 : Veille économique, études et enquêtes exploratoires

Direction des affaires économiques (DAE) **30 000 F**

Les impacts de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité indirecte doivent être anticipés par le biais d'études d'impact sectorielles, lesquelles nécessitent le recours à une expertise extérieure.

Service de l'aménagement et de la planification (SAP) **49 992 000 F**

Le soutien de la technopole est prévu au contrat de développement Etat/Intercollectivités 2017-2021 pour un coût annuel de 240 MF avec la répartition suivante entre les collectivités : Etat 38,75%, Nouvelle-Calédonie 20,83%, provinces Nord et Sud 17,5%, province des Iles Loyauté 5,42%. Il est proposé d'inscrire la part 2018 de la Nouvelle-Calédonie soit **49,9 MF**.

Action A1302-08 : Soutien et pilotage

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **12 300 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DAE.

Direction des affaires économiques (DAE) **11 370 000 F**

La mutualisation des moyens généraux, favorisé par le regroupement des services sur un seul site finalisé en 2017, a permis une baisse des dépenses de fonctionnement de la DAE en 2017 d'environ 4 MF par rapport à 2015 et 2 MF par rapport à 2016.

Action A1302-09 : Gestion administrative et financière des subventions accordées

Direction des affaires économiques (DAE) **51 600 000 F**

Le budget permettra de couvrir les dépenses liées aux subventions ECOPAIN soit **22,6 MF**, ainsi que diverses subventions à caractère économique soit **29 MF**.

Action A1302-10 : Autorité de la concurrence

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **9 300 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement du bureau de la concurrence.

Action A1302-11 : Observatoire des prix

Direction des affaires économiques (DAE) **3 650 000 F**

Les principales dépenses concernent les frais de déplacement des agents polyvalents de l'observatoire des prix pour effectuer leurs relevés, et du bureau du contrôle des prix. Les dépenses ainsi proposé à hauteur de **3,65 MF**.

Action A1302-13 : Stratégie économique

Direction des affaires économiques (DAE) **34 406 285 F**

En fonctionnement, les dépenses correspondent aux frais de déplacement de l'agent en charge de vérifier la réalisation des programmes soutenus par le fonds de garantie pour le développement sur terres coutumières, pour un montant de **0,02 MF**.

En investissement, une AP de 72 MF a été ouverte au BS 2016 en vue de financer les frais d'études et d'aménagement des ZODEP, sur laquelle les 27 MF portés au BP 2017 n'ont pu être engagés et sont donc repositionnés en 2018 pour un montant de **14,38 MF**.

Enfin, s'agissant du contrat de développement 2017-2021, il est proposé d'inscrire **20 MF**.

Action A1302-14 : Registre des commerces et des sociétés

Direction des affaires économiques (DAE) **140 800 F**

A l'occasion du lancement du site internet www.infogreffe.nc, télé service permettant aux entreprises d'effectuer des formalités en ligne (retrait de K-Bis, consultation des comptes sociaux), il est prévu de former les partenaires consulaires et les entreprises à ces nouvelles fonctionnalités. Un montant de **0,14 MF** est prévu pour se rendre dans les sièges des provinces Nord et îles Loyauté.

A compter de 2018, il est prévu de reverser mensuellement 19,95% de ces recettes au GIE Infogreffe pour la mise en service d'infogreffe.nc, soit **12 MF**.

Programme P1303
Etudes économiques et sociales

Dépenses : 337 000 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 382 830 516 F.

Enjeux et contexte

L'ISEE est chargé de mettre en œuvre les instruments statistiques nécessaires à la Nouvelle-Calédonie, collecter toutes informations nécessaires, procéder à des études sur l'économie et la société calédonienne et enfin diffuser toutes informations statistiques et économiques. Il gère aussi le répertoire d'identification des entreprises et des établissements (RIDET) ainsi que le fichier général des électeurs inscrits sur les listes électorales de Nouvelle-Calédonie.

Dans le contexte de contraintes budgétaires, il est devenu important pour l'ISEE de s'appuyer sur une réflexion pour la revue de ses orientations stratégiques et ce dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés par le gouvernement.

L'hypothèse d'un établissement uniquement tourné sur des activités de production de statistiques publiques (inflation, comptabilité nationale, démographie, séries conjoncturelles) pourrait être envisagée, en renonçant à toute étude, publication ou analyse diffusée sur notre site, qui ne serait pas financée par un partenariat. Cette hypothèse est d'ores et déjà une des orientations par défaut de l'établissement en 2017 et 2018. Son accentuation mériterait un inventaire détaillé des activités destinées à s'interrompre. La mise en place d'un comité de pilotage de l'établissement qui serait conduit par la Collectivité de la Nouvelle-Calédonie est envisagé.

Objectifs

En, 2018, l'établissement est rattrapé par l'actualité de la préparation du referendum. Les travaux qui conduisent à des inscriptions d'office ont été confié à l'ISEE. L'établissement souhaite mener à son terme un projet « plan de reprise d'activité ». Ce PRA répond à l'impérieux souci de rétablir, en un bref délai, l'intégralité de l'environnement informatique (architecture, applications, données...) de l'institut en cas de sinistre majeur.

Le programme de travail 2018 de l'ISEE est le suivant :

- Priorité 1 : Préparation des listes électorales et des inscriptions d'office pour le referendum de 2018 ;
- Priorité 2 : Enquête sur le budget des familles ;
- Priorité 3 : l'immatriculation des entreprises en Nouvelle-Calédonie ;
- Priorité 4 : Préparation d'une enquête VIRAGE, enquêtes de nature sociodémographique ;
- Priorité 5 : Rebasemements des séries chronologiques de comptabilité nationale et des prix.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**332 093 133**	**310 000 000**	**279 000 000**	**90%**	**337 000 000**	**9%**
A1303-01 : Soutien financier à l'ISEE	**332 093 133**	**310 000 000**	**279 000 000**	**90%**	**337 000 000**	**9%**
Fonctionnement	332 093 133	310 000 000	279 000 000	90%	337 000 000	9%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**332 093 133**	**310 000 000**	**279 000 000**	**90%**	**337 000 000**	**9%**
Fonctionnement	**332 093 133**	**310 000 000**	**279 000 000**	**90%**	**337 000 000**	**9%**
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	310 000 000	310 000 000	279 000 000	90%	327 000 000	5%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 093 133	-	-		10 000 000	

Action A1303-01 : Soutien financier à l'ISEE

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **337 000 000 F**

La subvention accordée à l'ISEE s'élève à 337 MF, contre 310 MF en 2017. Cette participation permet de financer une partie des charges de fonctionnement de l'établissement (**327 MF**) et l'enquête de consommation des familles (**10 MF**).

Le fonds de roulement 2017 de l'ISEE est estimé à 74,4 MF, soit 89 jours de fonctionnement.

Programme P1304
Soutien au secteur agricole

Recettes : 10 000 000 F
Dépenses : 1 385 666 835 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 211 316 255 F.

Enjeux et contexte

La superficie agricole utilisée couvre 10% de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie et est principalement consacrée à l'élevage bovin. Le nombre d'exploitations agricoles a tendance à régresser. Toutefois, la production agricole (hors bois et aquaculture) de la Nouvelle-Calédonie suit malgré tout une tendance croissante, passant de 6,2 milliards de F.CFP en 2000 à 11,9 milliards de F.CFP en 2016, dénotant une professionnalisation de ce secteur.

L'agriculture calédonienne doit composer avec un contexte d'insularité particulier à tous les niveaux : économique, social et géographique (orientation des jeunes vers des métiers plus attractifs, étroitesse du marché, difficulté d'accès au foncier, …), ainsi qu'avec des aléas climatiques d'importance (cyclones COOK et DONNA en 2017, sècheresses). Toutefois, les politiques incitatives de développement devraient permettre de conforter l'agriculture calédonienne, avec le souci de maintenir les exploitations agricoles, de préserver l'environnement et de relever le défi d'un meilleur approvisionnement du marché local en quantité et en qualité.

D'autre part, le poids du secteur informel, dans un pays où la pêche, la chasse, le petit élevage et le jardin ou le champ sont des traditions culturelles, reste conséquent.

Il importe de maintenir ces équilibres pour une bonne occupation de l'espace, garante d'harmonie sociale, de développement durable et de préservation d'un paysage ouvert moins sujet aux incendies.

Objectifs

Les grands axes stratégiques de la politique sectorielle visent à créer les conditions favorables au maintien d'une ruralité forte, en accompagnant les acteurs du développement aux côtés des provinces. Pour ce faire, il est retenu notamment :

- de renforcer la professionnalisation et la structuration du secteur pour gagner en compétitivité et qualité ;
- de contribuer à la régulation des prix et des marchés agricoles ;
- de poursuivre la mise en place des baux ruraux et participer à l'appropriation de l'outil par les professionnels.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
N.METZDORF	**68 038 271**	**10 000 000**	**10 785 727**	**108%**	**10 000 000**	**0%**
A1304-02 : Gestion des aides au secteur agricole						
Fonctionnement	9 504 924	10 000 000	10 785 727	108%	10 000 000	0%
Investissements	58 533 347	-	-		-	

Action A1304-02 : Gestion des aides au secteur agricole

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) 10 000 000 F

Les recettes perçues dans le cadre des paris sur les courses hippiques (PMU) s'élèvent à **10 MF**. Elles permettent le financement d'opérations conduites au bénéfice de la filière équine.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**1 383 373 788**	**1 436 909 952**	**1 315 909 633**	**92%**	**1 385 666 835**	**-4%**
A1304-02 : Gestion des aides au secteur agricole	**1 341 408 019**	**1 389 913 686**	**1 274 587 389**	**92%**	**1 316 518 000**	**-5%**
Fonctionnement	1 304 332 192	1 299 836 790	1 241 096 790	95%	1 182 168 000	-9%
Investissements	37 075 827	90 076 896	33 490 599	37%	134 350 000	49%
A1304-03 : Production de statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie	**17 168 700**	**18 476 710**	**17 135 754**	**93%**	**19 400 000**	**5%**
Fonctionnement	17 168 700	18 476 710	17 135 754	93%	19 400 000	5%
A1304-04 : Efficience des fonctions support et de direction(RH, SI, bâtiments et infra, communication, exécution budgétaire)	**24 797 069**	**28 519 556**	**24 186 490**	**85%**	**49 748 835**	**74%**
Fonctionnement	24 797 069	28 219 556	24 186 490	86%	49 448 835	75%
Investissements	-	300 000	-	0%	300 000	0%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**1 383 373 788**	**1 436 909 952**	**1 315 909 633**	**92%**	**1 385 666 835**	**-4%**
Fonctionnement	**1 346 297 961**	**1 346 533 056**	**1 282 419 034**	**95%**	**1 251 016 835**	**-7%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 109 851	57 823 056	47 449 034	82%	80 268 835	39%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 185 000 000	1 281 910 000	1 228 170 000	96%	1 165 948 000	-9%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	108 188 110	6 800 000	6 800 000	100%	4 800 000	-29%
Investissements	**37 075 827**	**90 376 896**	**33 490 599**	**37%**	**134 650 000**	**49%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 504 651	6 003 452	3 557 905	59%	34 300 000	471%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	35 000 000	-	-		100 000 000	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	571 176	500 000	346 491	69%	350 000	-30%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	-	83 873 444	29 586 203	35%	-	-100%

Action A1304-02 : Gestion des aides au secteur agricole

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **626 518 000 F**

Les propositions budgétaires s'inscrivent dans la démarche de contrôle de la dépense publique et de réduction de 5 % par rapport au compte administratif 2016. Le dépassement est lié à la mise en œuvre d'une action nouvelle qui est le soutien à l'accès bancaire au travers du fonds mutuel agricole.

Fonctionnement : 492 168 000 F

Les aides au secteur agricole sont orientées vers deux grands axes stratégiques :

- la professionnalisation du secteur (122,228 MF), au travers de subventions de fonctionnement aux structures professionnelles agricoles d'intérêt territorial (**90,332 MF**), aux manifestations rurales et agricoles (**21,756 MF**) et aux associations œuvrant dans le domaine rural (**10,14 MF**).
- le soutien aux exploitants agricoles (366,2 MF), au travers de dispositifs règlementaires majeurs :
  - aide à l'énergie au bénéfice des agriculteurs (**100 MF**). L'objet de cette mesure est le remboursement partiel aux agriculteurs de leurs dépenses d'énergie sur présentation de factures acquittées, dans la limite d'un taux d'intervention (25%) et d'un plafond annuel (0,8 MF), les frais annuels de gestion de cette mesure s'élèvent à **5 MF** ;
  - aide à la vache allaitante (**255 MF**). Le principe est de primer les naissances de veaux de l'année, identifiés avec des boucles auriculaires électroniques. Ce dispositif d'aide bénéficie aujourd'hui à quelques 500 éleveurs, représentant environ 80 % des flux

commerciaux et les trois quarts de la surface agricole utilisée. C'est un élément constitutif du revenu des éleveurs (environ 100 F/ kg de viande). Il permet également de constituer des indicateurs technico-économiques susceptibles d'influer sur l'amélioration de la rentabilité de l'élevage bovin en Nouvelle-Calédonie. **6,2 MF** sont prévus pour l'achat et le frêt des boucles d'identification ;

Par ailleurs, l'ADRAF gère les derniers ayants droit du régime des indemnités viagères de départ, une disposition close de la Nouvelle-Calédonie instaurée par la délibération n° 662 du 28 juin 1984 (**3,740 MF**).

Investissement : 134 350 000 F

Les financements sont orientés vers :

- la poursuite du financement des travaux pour la rénovation et la gestion du marché de gros à hauteur de **30 MF** sur une AP 2016/2017 de 100 MF. Cette autorisation de programme est prorogée. Les travaux ont débuté au dernier trimestre 2016.
- la mise en œuvre du fonds de soutien aux productions agricoles, le « fonds mutuel agricole » (FMA), doté de **100 MF**, qui fait l'objet de l'AP P1304-2017/2. Ce fonds, en cours de création, a pour objectif d'accompagner le secteur agricole en facilitant l'accès bancaire aux agriculteurs. La gestion du FMA serait confiée à la caisse de Crédit agricole mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM).

Le développement informatique (finalisation de l'outil de requêtes Infocentre IDBOV) : **4 MF** et le renouvellement de matériel existant (GPS) : **0,35 MF.**

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) — 690 000 000 F

Subvention à l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) : 690 MF

En 2018, le financement de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 690 MF, contre 800 MF en 2017. La Nouvelle-Calédonie soutient les opérations d'exportation de produits agricoles, aquacoles et de la pêche et assure la régulation du marché des viandes traitées par les abattoirs territoriaux (viande bovine, porcine et cervidés).

Il est à noter un élargissement de l'assiette de la taxe de soutien aux produits agricoles (TSPA) depuis le 1er février 2016 permettant l'augmentation des recettes. Le rendement de la TSPA est attendu au même niveau qu'en 2017, soit 1 155 MF.

Le coût 2018 par filière est être le suivant :

Filière		BP 2018
Filière animale	Viande bovine	588 000 000
	Porcins	264 000 000
	Cervidés	33 200 000
	Aviculture	36 600 000
	Apiculture	15 000
	Autres filières animales non ventilées	56 000 000
	Total filière animale	**977 815 000**
Filière végétale	Café	0
	Cocotier	26 400 000
	Céréales	347 500 000
	Fruits, légumes, produits vivriers	5 800 000
	Squash	32 700 000
	Plantes aromatiques et médicinales	500 000
	Total filière végétale	**412 900 000**
Filière pêche et aquaculture	Crevettes	192 000 000
	Poissons	120 800 000
	Total filière pêche et aquiculture	**312 800 000**
Filière bois	Bois	18 000 000
Dépenses communes aux filières	Etudes, recherches, promotion et communication	29 000 000
	Qualité des produits calédoniens	37 500 000
	Approvisionnement	41 335 000
	Total dépenses communes aux filières	**107 835 000**
Soutien et pilotage	Soutien et pilotage	144 450 000
	Total des dépenses réparties par filière	**1 973 800 000**

Le fonds de roulement estimatif de l'ERPA est de 346 MF en 2017, soit 50 jours de fonctionnement.

Action A1304-03 : Production de statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **19 400 000 F**

Les financements demandés doivent permettre de conduire les actions habituelles visant à produire et à diffuser des données sur les différentes filières (mémento agricole : 0,2 MF). La réalisation d'enquêtes sur la filière fruits et légumes est essentielle à la bonne connaissance de cette dernière et permet d'apporter des éléments nécessaires à la régulation du marché. Pour la partie arboriculture, l'enquête est réalisée en prestation de service par l'association Arbofruits **(12 MF)**. Sans cette prestation, les éléments utiles à la régulation des importations ne seraient plus disponibles.

L'étude, la validation de la méthodologie et la mise en place de l'IPAMPA (indice des prix d'achat des moyens de production agricole) par l'ISEE seront permis par le biais d'une convention **(7 MF)**. Cet indice est un indicateur pertinent devant permettre d'ajuster les dispositifs d'aides aux filières.

Le traitement en 2018 des données détaillées d'importation, qui ne seront plus accessibles à terme à l'ensemble du public, requiert un budget de **0,2 MF**, correspondant au coût du service facturé par l'ISEE. Sans ces données, le suivi des filières agricoles et des taux de couverture ne pourra plus être assuré.

Action A1304-04 : Efficience des fonctions support et de direction (RH, SI, bâtiments et infra, communication, exécution budgétaire)

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **49 748 835 F**

Fonctionnement : 49 448 835 F

Les dépenses ont été limitées au minimum nécessaire au fonctionnement des trois services de la DAVAR de Magenta.
L'augmentation de l'enveloppe budgétaire de cette action est issue du transfert des charges fixes des services tels que les laboratoires de Nouvelle-Calédonie et le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et rurale (électricité, eau, carburants et télécommunications) au profit du budget du service administratif et financier qui centralise dès 2018 ce dispositif.
Concernant les baux ruraux, 5 MF ont été programmés pour une communication de ce dispositif.

Investissement : 300 000 F

- ✓ Crédits demandés sur l'AP n° P1304-2014/1 : 300 000 F

Cette action accueille les crédits destinés à la construction des nouveaux locaux de la DAVAR/APICAN/DAFE, construction prévue sur le site du complexe de protection zoo et phyto sanitaire (CPZP) de Païta.

Une AP d'un montant de 965 MF est ouverte pour cette opération.

Le montant des crédits de paiement demandés au BP 2018 est de 300 000 F, destinés à la poursuite des études sur la base du programme technique détaillé réalisé en 2014/2015.

Programme P1305
Pêche et environnement marin

Recettes : 0 F

Dépenses : 121 904 238 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 102 204 964 F.

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie est responsable de la gestion de la zone économique exclusive (ZEE), des îles éloignées (Entrecasteaux, Chesterfield, Bellona, Pétrie, Astrolabe, Walpole, Matthew, Hunter) et des eaux intérieures et territoriales situées autour des iles éloignées.

Cet immense espace maritime de 1,3 M de km² a été déclaré parc naturel par un arrêté du gouvernement en 2014. Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail, dont le secrétariat est assuré par la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, doit finaliser de manière participative le projet de plan de gestion du parc puis travailler à la préparation des plans d'action par écosystème et par zone (zone inscrite au patrimoine par l'UNESCO par exemple). Le développement des plans d'action devrait s'étaler sur plusieurs années et demandera la réalisation d'études et d'expertises dans des domaines scientifiques et sociologiques très divers.

La présence et la pêche illégale des holothuries par des navires étrangers, les « blue boats », dans les lagons et sur les récifs quasi-vierges du parc naturel est devenue récurrente depuis 2016. Compte tenu de son impact sur les écosystèmes du parc, compte tenue de la position géographique du parc naturel qui entoure et protège les eaux provinciales, il est nécessaire de renforcer le suivi et la surveillance de la pêche illégale et de la fréquentation illégale des réserves naturelles et intégrales dans le parc naturel.

Il est également à noter l'importance de l'AMBORELLA, navire multi-missions de la Nouvelle-Calédonie pour les suivis environnementaux et scientifiques du parc naturel de la mer de Corail et des zones provinciales inscrites au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Objectifs

En 2018, l'objectif de cette mission sera de de finaliser le plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail, de préparer les premiers plans d'action sur les écosystèmes et les zones prioritaires et de réguler les activités professionnelles touristiques au-delà des récifs d'Entrecasteaux, seule zone où les activités touristiques sont aujourd'hui encadrées.

Dans le même temps les actions de suivi de la pêche hauturière devront être maintenues et l'activité de l'AMBORELLA au service de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des organismes scientifiques devra se poursuivre afin de disposer des informations nécessaires à la bonne gestion du parc naturel.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**15 906 711**	**32 459 898**	**26 088 495**	**80%**	**13 430 000**	**-52%**
A1305-01 : Gestion des zones inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco	**1 920 039**	**2 481 691**	**1 268 911**	**51%**	**1 000 000**	**-60%**
Fonctionnement	1 920 039	2 390 491	1 268 911	53%	1 000 000	-58%
Investissements	-	91 200	-	0%	-	-100%
A1305-02 : Création et gestion du parc marin de la mer de Corail	**13 986 672**	**29 978 207**	**24 819 584**	**83%**	**12 430 000**	**-52%**
Fonctionnement	13 986 672	27 988 207	22 928 551	82%	12 430 000	-56%
Investissements	-	1 990 000	1 891 033	95%	-	1%
N.METZDORF	**75 566 370**	**69 970 998**	**22 786 255**	**33%**	**108 474 238**	**61%**
A1305-02 : Parc naturel de la mer de Corail	**-**	**-**	**-**		**33 000 000**	
Fonctionnement	-	-	-		31 000 000	
Investissements	-	-	-		2 000 000	
A1305-03 : Fonctionnement des moyens nautiques	**19 263 127**	**19 253 259**	**14 249 741**	**74%**	**15 544 938**	**4%**
Fonctionnement	13 483 987	14 093 805	9 757 031	69%	13 044 938	24%
Investissements	5 779 140	5 159 454	4 492 710	87%	2 500 000	-52%
A1305-05 : Soutien et pilotage	**8 534 243**	**12 716 739**	**8 536 514**	**67%**	**9 559 300**	**-25%**
Fonctionnement	8 534 243	12 140 539	8 191 048	67%	9 559 300	-21%
Investissements	-	576 200	345 466	60%	-	-100%
A1305-06 : AQUACULTURE	**47 769 000**	**38 001 000**	**-**	**0%**	**45 870 000**	**21%**
Fonctionnement	35 999 000	38 001 000	-	0%	45 870 000	21%
Investissements	11 770 000	-	-		-	
A1305-06 : AQUACULTURE et PECHE RECIFO-LAGONAIRE	**-**	**-**	**-**		**4 500 000**	
Fonctionnement	-	-	-		4 500 000	

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
D.POIDYALIWANE	**15 906 711**	**32 459 898**	**26 088 495**	**80%**	**13 430 000**	**-52%**
Fonctionnement	**15 906 711**	**30 378 698**	**24 197 462**	**80%**	**13 430 000**	**-56%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 295 209	24 408 698	17 425 282	71%	13 430 000	-45%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 611 502	5 970 000	6 772 180	113%	-	-100%
Investissements	**-**	**2 081 200**	**1 891 033**	**91%**	**-**	**-4%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	1 990 000	1 891 033	95%	-	1%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	91 200	-	0%	-	-100%
N.METZDORF	**75 566 370**	**69 970 998**	**22 786 255**	**33%**	**108 474 238**	**61%**
Fonctionnement	**58 017 230**	**64 235 344**	**17 948 079**	**28%**	**103 974 238**	**69%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 018 230	26 234 344	17 948 079	68%	52 604 238	101%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 999 000	38 001 000	-	0%	51 370 000	47%
Investissements	**17 549 140**	**5 735 654**	**4 838 176**	**84%**	**4 500 000**	**-22%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-		2 000 000	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 770 000	-	-		-	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 779 140	5 707 654	4 810 176	84%	2 500 000	-56%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	28 000	28 000	100%	-	-100%

Action A1305-01 : Gestion des zones inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco

Direction des affaires maritimes (DAM) **1 000 000 F**

Comme tous les ans, une mission de suivi des pontes de tortues vertes à Entrecasteaux se déroulera en décembre, engendrant des frais de carburant estimés à **1 MF**.

Action A1305-02 : Parc naturel de la mer de Corail

Direction des affaires maritimes (DAM) **45 430 000 F**

L'action A1305-02, libellée « Création et gestion du parc marin de la mer de Corail », est renommée « Parc naturel de la mer de Corail ».

Le suivi de la pêche hauturière dans le parc naturel de la mer de Corail **(13,25 MF)** se fait à travers :

- le suivi par satellite (VMS) des navires de pêche et de l'AMBORELLA. Les coûts de communication liés au VMS sont de 0,75 MF. Le VMS actuel étant obsolète, la refonte du système actuel pour tenir compte des progrès technologiques nécessite un investissement de 2 MF ;
- le programme des observateurs embarqués sur les thoniers qui est géré par l'ADECAL TECHNOPOLE pour un coût de 10,5 MF.

Le suivi du bon état du parc naturel et l'amélioration des connaissances **(3 MF)** se fait à travers :

- une mission de suivi de la biodiversité marine des récifs de Chesterfield et Bellona par un cabinet spécialisé local pour un coût de 10 MF, engendrant des frais de carburant (1 MF) ;
- l'analyse automatisée de la station de suivi vidéo des pontes de tortues de Huon (2 MF).

La lutte contre la pêche illégale dans le parc naturel nécessite des moyens innovants et coûteux compte tenu de son immensité et de sa faible fréquentation. La mise en place d'un pilote de surveillance par drone marin est prévue à Chesterfield et Entrecasteaux en 2018 pour un coût de **28 MF**.

Une inscription de **0,18 MF** est sollicitée pour permettre la mise en place ou la rénovation d'une signalisation « parc naturel de la mer de Corail » sur les îlots.
La Nouvelle-Calédonie contribuera également au financement du festival de l'image subaquatique à travers une subvention de fonctionnement de **1 MF**. Il est à noter que le festival organise tous les ans une soirée dédiée au parc naturel de la mer de Corail.

Action A1305-03 : Fonctionnement des moyens nautiques

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **240 000 F**

Les crédits concernent la location de terrains nécessaire au fonctionnement de la DAM.

Direction des affaires maritimes (DAM) **15 304 938 F**

L'AMBORELLA mènera en 2018 une douzaine de missions dans les eaux provinciales (poses de dispositifs de concentration de poissons, suivi de l'état des zones dites UNESCO) et dans le parc naturel de la mer de Corail (Entrecasteaux, Chesterfield, monts sous-marins) pour un coût de fonctionnement de 12,8 MF et des besoins en investissement de 2,5 MF soit 1% de la valeur du navire.

Action A1305-05 : Soutien et pilotage

Direction des affaires maritimes (DAM) **9 559 300 F**

Cette action finance le fonctionnement courant de l'ensemble de la direction des affaires maritimes. Conformément aux instructions reçues, son montant est réduit de 5% par rapport au compte administratif 2016, soit un total de 9,6 MF.

Action A1305-06 : Aquaculture et peche récifo-lagonaire

Direction des affaires maritimes (DAM) **50 370 000 F**

Conformément à l'accord-cadre 2017-2021 sur « la valorisation des ressources et de l'environnement marins de la Nouvelle-Calédonie », l'IFREMER travaille sur les problématiques suivantes :

- la crevetticulture ;
- l'aquaculture de microalgues, la diversification aquacole et les biotechnologies ;
- le soutien scientifique des centres techniques aquacoles gérés par l'ADECAL TECHNOPOLE ;
- le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes récifo-lagonaires, semi-profonds et profonds de la Nouvelle-Calédonie notamment dans le cadre des zones inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO et dans le cadre du parc naturel de la mer de Corail.

En contrepartie, la Nouvelle-Calédonie participe au financement de l'IFREMER à hauteur d'une autorisation d'engagement de 264,35 MF de 2017 à 2021, soit 48,77 MF par an. En 2018, le financement s'élève à **45,87 MF**.

La Confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie (CPPNC) regroupe les trois fédérations provinciales de pêcheurs et travaille sur les problématiques pays (formation des marins, droit du travail, sécurité…). Depuis plusieurs années la Nouvelle-Calédonie soutient financièrement la CPPNC. En 2018, la Nouvelle-Calédonie versera donc une subvention de fonctionnement de **4,5 MF** à la CPPNC pour financer un poste d'animateur à mi-temps.

Programme P1306
Mines et carrières

Recettes : 168 157 248 F
Dépenses : 127 763 723 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 336 416 549 F.

Enjeux et contexte

Le service de la géologie de la Nouvelle-Calédonie (SGNC) est le service public calédonien en charge d'acquérir, de thésauriser, de synthétiser et de mettre à disposition les données d'infrastructure géologique, dans la zone terrestre et maritime du pays, afin d'orienter les politiques publiques en s'appuyant sur des bases scientifiques et techniques. Le SGNC intervient dans le domaine des géosciences sur les thèmes fondamentaux des ressources naturelles, des risques naturels, de l'aménagement et de l'environnement. Suite aux évènements dramatiques de Houaïlou, un effort particulier et durable sera engagé sur l'évaluation de l'aléa et la gestion du risque mouvements de terrain dans les communes concernées.

Objectifs

Suite à l'installation du service laboratoire dans ces nouveaux locaux et dans le cadre de la demande d'accréditation ISO 17025 gage de reconnaissance internationale des résultats, le laboratoire souhaite être doté des équipements permettant pleinement de répondre à ses missions. Il est demandé un équipement permettant de pérenniser la filière. De plus l'appareil demandé en investissement permettra d'envisager d'élargir le panel des prestations du laboratoire.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**175 112 633**	**137 019 860**	**112 187 820**	**82%**	**168 157 248**	**23%**
A1306-01 : Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC						
Fonctionnement	-	-	-		1 073 986	
A1306-12 : Prestations du laboratoire						
Fonctionnement	34 808 236	38 000 000	20 196 987	53%	34 000 000	-11%
A1306-18 : Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité						
Fonctionnement	140 304 397	99 019 860	91 990 833	93%	133 083 262	34%

Action A1306-01 : Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) 1 073 986 F

Projet évolution morphologique des îlots du lagon sud (EMIL) : 1 073 986 F

Le projet EMIL, porté par un groupement DIMENC (SGNC), UNC, IRD et BRGM, a été retenu par le ministère des Outre-mer dans le cadre d'un appel à projets « recherche » en 2015. Une subvention d'un montant de 18 000 euros est attribuée pour ce projet. Cette subvention est ensuite répartie entre les 4 parties prenantes au projet. La DIMENC sert de caisse de transition à travers le budget de la Nouvelle-Calédonie.

Le calendrier budgétaire est le suivant :

- 50 % de la subvention MOM, soit 9 000 euros, ont été versés au démarrage du projet en novembre 2015,
- 50 % restants de la subvention MOM, soit 9 000 euros (1 073 986 F), seront versés à la fin du projet au début de l'année 2018.

Action A1306-12 : Prestations du laboratoire

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **34 000 000 F**

Produit des prestations du laboratoire : 34 MF

Le laboratoire de la DIMENC effectue des analyses payantes pour le compte des mineurs, des industriels, des particuliers, de sociétés diverses, d'associations... Ces prestations sont fixées par l'arrêté n° 785/GNC du 17 février 2009 :

- analyses du minerai de nickel (analyses réglementaires pour l'exportation et prospections minières),
- analyses des huiles usagées (analyses réglementaires),
- analyses d'eau,
- analyses des produits du bâtiment (ciments, sables, gravats...),
- analyses des sols, des sédiments et matériaux,
- analyses des végétaux et agro-alimentaires,
- analyses d'effluents et de déchets,
- formations,
- étalonnages...

La recette des prestations réalisées est estimée à 34 MF pour l'année 2018.

Action A1306-18 : Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **133 083 262 F**

Actions exercées pour le compte des provinces : 128 908 462 F

La DIMENC assure pour le compte des trois provinces l'application de la réglementation relevant de leurs compétences en matière de mines, d'environnement industriel (installations classées pour la protection de l'environnement à caractère industriel) et de carrières et propose des évolutions réglementaires afférentes. Cette prestation est contractualisée avec chacune des provinces à travers une convention financière dont les montants annuels s'élèvent pour :

- la province des Iles Loyauté à 5.4 MF,
- la province Nord à 79.9 MF,
- la province Sud à 43,4 MF.

Contribution pour déprédation de voiries : 4 174 800 F

La délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968 a institué une taxe, dite taxe de subvention industrielle (TSI), applicable aux exploitants de mines, de carrières, de forêts ou de toute entreprise industrielle dont l'activité a pour conséquence la dégradation habituelle ou temporaire d'une voie publique classée. Cette subvention industrielle, calculée sur un prix par tonne kilométrique, est perçue par la Nouvelle-Calédonie. Elle est reversée aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins provinciaux et communaux. La part correspondant aux tonnages kilométriques transportés sur les routes territoriales restant acquise à la Nouvelle-Calédonie est estimée à 4,2 MF pour l'année 2018.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**113 926 525**	**136 098 220**	**88 061 670**	**65%**	**127 763 723**	**-6%**
A1306-01 : Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	**71 458 674**	**80 962 723**	**55 404 939**	**68%**	**65 883 723**	**-19%**
Fonctionnement	63 785 686	62 700 232	39 396 811	63%	60 883 723	-3%
Investissements	7 672 988	18 262 491	16 008 128	88%	5 000 000	-73%
A1306-03 : Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitationdes mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières	-	**3 508 353**	**3 341 289**	**95%**	-	**-100%**
Fonctionnement	-	3 508 353	3 341 289	95%	-	-100%
A1306-11 : Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Ni et du Co(Observatoire mondial du Ni et du Co)	**3 133 473**	**922 436**	**422 436**	**46%**	**450 000**	**-51%**
Fonctionnement	3 133 473	922 436	422 436	46%	450 000	-51%
A1306-12 : Prestations du laboratoire	**9 866 879**	**15 141 033**	**7 346 531**	**49%**	**35 870 000**	**137%**
Fonctionnement	8 563 946	13 453 770	6 466 257	48%	10 870 000	-19%
Investissements	1 302 933	1 687 263	880 274	52%	25 000 000	1382%
A1306-14 : Qualité et respect des normes pour le laboratoire	**1 706 444**	-	-		**2 270 000**	
Fonctionnement	1 706 444	-	-		2 270 000	
A1306-18 : Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité	**27 761 055**	**35 563 675**	**21 546 475**	**61%**	**23 290 000**	**-35%**
Fonctionnement	27 562 055	35 313 675	21 440 574	61%	23 090 000	-35%
Investissements	199 000	250 000	105 901	42%	200 000	-20%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**113 926 525**	**136 098 220**	**88 061 670**	**65%**	**127 763 723**	**-6%**
Fonctionnement	**104 751 604**	**115 898 466**	**71 067 367**	**61%**	**97 563 723**	**-16%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 038 143	68 395 521	42 403 687	62%	47 950 000	-30%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	5 944 175	-	0%	-	-100%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 703 461	41 500 000	28 660 680	69%	49 613 723	20%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	58 770	3 000	5%	-	-100%
Investissements	**9 174 921**	**20 199 754**	**16 994 303**	**84%**	**30 200 000**	**50%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	13 106 575	13 073 244	100%	-	-100%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 174 921	7 093 179	3 921 059	55%	30 200 000	326%

Action A1306-01 : Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **63 743 723 F**

Matériels en investissement du service Géologie : 5 MF

Rectifieuse de plaques : 3 MF

Le service de la géologie, entré dans son nouveau laboratoire en 2017, souhaite s'équiper d'un kit complet d'outils de fabrication de lames minces de roches pour les études en microscopie polarisante ou réfléchie. Avec les crédits d'investissement 2017, le SGNC a déjà équipé cet atelier « lames minces » d'un banc de collage (sous vide) et d'une tronçonneuse d'arasement. En installant une rectifieuse multi-plaques en 2018 et en récupérant (par convention de prêt) du matériel IRD non utilisé, le SGNC pourra mette en œuvre un atelier complet de fabrication de lames minces de roches, meubles ou dures.

Constitution d'un parc de sondes hydrologiques : 1 MF

Pour évaluer la ressource en eaux souterraines, la donnée de base est le niveau d'eau des nappes. Le SGNC s'est équipé d'un jeu de sondes de suivi en continu des paramètres de pression et température, ainsi que de conductivité électrique. Le coût de ces sondes varie entre 110 et 380 000 cfp en fonction des paramètres suivis et de la capacité en termes de profondeur du capteur. Ces sondes « jetables » ont une durée de vie (2 à 3 ans en moyenne). Le SGNC a mis en place des suivis dans le tunnel Chrominal de Tiébaghi et sur la mine de Poro. Sur les 6 sondes installées en 2014 sur la mine Pinpin (Me Maoya), 2 sont hors d'usage et 2 vandalisées. Le SGNC souhaite leur remplacement en 2018 afin de poursuivre et agrandir le réseau en équipant des ouvrages qui captent la nappe des basaltes sur les secteurs de Koné et de Pouembout.

Caméra pour une station test d'observation en continu du littoral : 0,5 MF

Dans le cadre de l'Observatoire du Littoral de NC (OBLIC) et de la mise en place d'un réseau de suivi de la dynamique du littoral, le SGNC réalise des mesures de l'évolution géomorphologique de sites côtiers calédoniens. Des méthodes classiques sont actuellement utilisées mais d'autres techniques pourraient être testées afin d'assurer un suivi à haute résolution et à haute fréquence de lieux très isolés. L'équipement d'un site côtier en test avec une caméra télémétrée est proposé. Le but est d'acquérir de la données multi-paramètres en continu (vagues, bathymétrie, géomorphologie, topographie, surcote,..) à haute résolution temporelle et à long terme.

Renouvellement de deux GPS : 0,5 MF

Les ingénieurs du SGNC, dans chacune des thématiques collectent des données et des échantillons de terrain qui doivent être renseignées et géo-localisés avec un GPS. Bien que ces GPS soient des modèles adaptés aux conditions de terrain, ils sont soumis à des accidents et à une obsolescence par rapport aux nouvelles applications; ce qui oblige le service à renouveler régulièrement son parc. En 2018 il est proposé d'acquérir 2 GPS Trimble à lecteur de cartes (topographique et géologique) de nouvelle génération.

Dépenses de fonctionnement courant du service Géologie (3,33 MF)

Ces dépenses couvrent, pour le service de la géologie, les frais de déplacements, de petits matériels, de maintenance et d'entretien d'appareils spécifiques, de publication d'articles scientifiques et de transport de biens.

Projet évolution morphologique des îlots du lagon sud (EMIL) (1,77 MF)

Part BRGM : 0,42 MF

Le projet EMIL, porté par un groupement DIMENC, UNC, IRD et BRGM, a été retenu par le ministère des outremers (M.O.M.) dans le cadre d'un appel à projets en 2015. Une subvention de

18 000 € a été attribuée au projet et répartie entre les 4 parties prenantes, La DIMENC servant de caisse de transition à travers le budget de la NC selon les modalités suivantes :

- 50 %, versés au démarrage en 2015 et répartis entre la DIMENC et l'IRD ;
- 50 % restants, soit 9 000 euros, à verser à la fin du projet début 2018. Courant 2018, 3 500 € soit 417 661 F devront être reversés par convention au BRGM.

Part UNC : 0,44 MF

50 % restants de la subvention MOM, soit 9 000 €, seront versés en début de l'année 2018. Courant 2018, 3 738 € soit 446 062 F.CFP devront être reversés par convention à l'UNC (convention établie préalablement entre l'UNC et le SGNC).

Part Nouvelle-Calédonie-SGNC : 0,21 MF

Afin d'assurer les levés géomorphologiques et topographiques réalisés dans le cadre du projet EMIL, il est nécessaire aux équipes du SGNC de se déplacer sur les îlots Larégnère et Mbé Kouen. Cette fiche de dépense est ouverte afin de prendre en charge les déplacements nécessaires aux missions de terrain du SGNC sur ces îlots.

Suite du projet EMIL sur fonds propres : 0,7 MF

Le projet EMIL financé par le MOM pendant 2 années (2016-2017) a permis la mise en place d'un suivi géomorphologique et océanographique de 2 îlots du lagon Sud. Les levés géomorphologiques sont assurés par les équipes de la province Sud et par l'UNC. Cette suite sera réalisée dans le cadre d'un stage de Master co-encadré par l'UNC et le SGNC afin de traiter les données acquises sur le terrain et fournir une analyse de l'évolution géomorphologique des deux îlots une année supplémentaire.

AE P1306-2017/1 Partenariats géologiques 2017 (5,75 MF)

Sédimentation et érosion continentale post-obduction - Année 2 : 2,75 MF

Cette étude concerne les sédiments continentaux (émergés) post-obduction, à l'échelle de la grande terre. Via les outils d'analyse à terre (levés sédimentaires de terrain, caractérisation des mouvements verticaux, géochimie RT et isotopique) elle vise à caractériser les sources d'alimentation des bassins offshore et le volume des sédiments mis en jeu. Une Autorisation d'Engagement a été délivrée en 2017 pour un budget total de 11 M (5,5 DIMENC + 5,5 BRGM) comportant l'emploi en CDD d'1 an d'un post-doctorant, les imputations des experts BRGM et les missions de terrain et d'étude des géologues SGNC et BRGM. Le coût pour la NC cette année est de 2,75 MF.

Évolution récente des systèmes côtiers de Nouvelle-Calédonie - Année 2 : 3 MF

En 2017, une AE a été accordée afin de maintenir la collaboration SGNC/BRGM avec la mise en place d'une convention d'étude consistant à exploiter les données d'évolution temporelle des sites de Grande-Terre afin de valider la cartographie de la typologie des côtes, initier la réflexion sur la définition de compartiments et de cellules sédimentaires, valoriser les travaux sur l'analyse historique récente de l'évolution du littoral de la zone urbaine de Nouméa, réaliser une synthèse sur les outils d'acquisition océanographiques en domaine côtier et poursuivre la réflexion engagée sur l'évolution géomorphologique des îlots.

La première phase en 2017 a consisté à réaliser une synthèse bibliographique des outils et méthodes afin de répondre aux objectifs fixés. Il s'agira, en 2018, de réaliser une mission de terrain avec un expert du BRGM, de traiter et analyser les informations recueillies sur le terrain et de rédiger le rapport final.

AE P1306-2017/2 Prestations d'experts, études géologiques 2017 (2,2 MF)

Programme analytique 2017-2018 année 2 : 1 MF

Lors de leurs missions de terrain ou en mer, les agents du SGNC prélèvent différents échantillons d'eau, de roches et de sols dans le but de les analyser pour en caractériser le contenu chimique, minéralogique, métallique, etc. Ces analyses permettent de comprendre les processus géologiques et font progresser les connaissances dans les domaines d'étude du SGNC. Le programme des analyses pendant la période 2017-2018 est inscrit en AE avec un budget de 4 MF dont 3 MF en 2017 et 1 MF en 2018. Les analyses à réaliser en 2018 concernent les carottes de sondages et les échantillons de la campagne en mer Kanacono.

Hydrogéologie : caractérisation des aquifères de VKP, Koumac et Poum : 0,6 MF

Dans sa mission d'évaluation de la ressource en eau souterraine de NC, le SGNC s'intéresse aux ressources potentielles que constitue l'ensemble des formations géologiques. À terme, le SGNC vise à produire un atlas hydrogéologique qui compile les caractéristiques des formations hydrogéologiques. Ce programme débute par la mise en place de la Base des Limites Aquifères

(référentiel BDLISA développé en métropole et dans les DOM-TOM par le BRGM). En 2017, une étude a été lancée en partenariat avec le BRGM pour réaliser un audit de la base de données du sous-sol (BDSSNC) du SGNC. En 2018, cette étude se terminera par la validation de la BDSSNC existante et son adaptation à la BDLISA, et par la définition des formations hydrogéologiques à intégrer dans la BDLISA. Le coût pour la Nouvelle-Calédonie est de 600 000 F soit 80 % du montant de la convention à établir avec le BRGM.

Caractérisation géochimique de l'alimentation de la nappe de Pouembout : 0,6 MF

Dans un contexte de développement de la province Nord et notamment de la zone VKP, les besoins en eau sont croissants sur la côte Ouest. La rivière Pouembout est associée à une large plaine alluviale qui constitue la ressource en eau principale de la commune mais aussi des communes voisines. La formation des péridotites en amont constitue une recharge importante pour la nappe et l'exploitation minière de ce réservoir porte aujourd'hui à discussion. De plus, les autres formations aquifères dont les basaltes font l'objet de questionnement en termes de ressources. La connaissance de l'alimentation de la nappe alluviale par une approche géochimique de ces différentes sources doit être ainsi améliorée. Cette étude sera réalisée dans le cadre d'une collaboration et d'un stage de Master co-encadré par l'Université de Besançon

AE P1306-2017/3 CDI 17-21 CNRT (12 MF)

Le GIP « CNRT Nickel et son environnement » est constitué de l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les Provinces ainsi que d'autres organismes. Sa convention constitutive prévoit la mise en commun de moyens afin de réaliser des programmes de recherche appliquée et de développement technologique afin d'améliorer les connaissances relatives aux ressources minières de la Nouvelle-Calédonie et à leur environnement. Le gouvernement NC, membre du collège des collectivités locales, vient de signer la convention constitutive du GIP renouvelée pour un 3ème mandat 2018-2022 A ce titre le gouvernement s'est engagé à verser annuellement une subvention de fonctionnement. Cette subvention de 12 000 000 cfp est habituellement inscrite au BP de la DIMENC.

AE P1306-2018/1 Prestations d'experts – programme 2018 (1,69 MF)

Programme analytique 2018-2019 année 1 : 1,69 MF

Lors de leurs missions de terrain ou en mer, les agents du SGNC prélèvent différents échantillons d'eau, de roches et de sols dans le but de les analyser pour en caractériser le contenu chimique, minéralogique, métallique. Ces analyses font progresser les connaissances dans les principaux domaines d'étude du SGNC. L'ensemble des analyses à réaliser pendant la période 2018-2019 est inscrit sur une AE de 4 MF dont 1,69 MF de CP en 2018 et 2 MF de CP en 2019 et comprend :

- - lames minces diverses et analyses à la microsonde : 0,5 MF
- - analyses géochimiques et minéralogiques des latérites et roches : 1 MF
- - analyses géochimiques des eaux des acquifères : 0,5 MF
- - analyses des carottes de sondages : 0,75 MF
- - analyses des échantillons de dragage : 0,94 MF

Le programme analytique 2018 prendra en compte les échantillons récoltés dans l'année.

AE P1306-2018/2 Partenariat études et recherches géologiques – année 2018 (13,5 MF)

Partenariat IFREMER – collaboration en géosciences marines : 5 MF

L'accord cadre 2017-2022 entre la NC et l'IFREMER et la convention de collaboration technique 2018-2020 NC/DIMENC-Ifremer définissent les conditions du partenariat entre les institutions pour progresser dans la connaissance des formations géologiques marines de la ZEE et de ses potentialités minérales. La convention de collaboration en Géosciences marines pour 3 ans détaillera les opérations à effectuer en partenariat pour une participation à la charge de la Nouvelle-Calédonie évaluée à 5 M FCFP. Ce budget couvrira en 2018 50% du financement d'un an d'un post-doctorant et d'un stagiaire de master 2, accueillis au sein du service de la géologie

de la DIMENC, ainsi que 50% des frais des missions à Nouméa d'un cadre géologue marin de l'Ifremer.

Partenariat ADECAL – poursuite du programme Zonéco : 5 MF

Le programme Zonéco a été créé en 1991 dans l'objectif de sortir la NC d'une situation de mono-industrie par des projets de recherche et développement axés sur les ressources marines de sa ZEE. Ce programme a permis l'acquisition de l'essentiel des données et des connaissances existantes sur le domaine marin profond de la ZEE de Nouvelle-Calédonie. En ce qui concerne la cellule ressources minérales de la Technopole, accueillie au SGNC, les efforts se sont concrétisés par des sollicitations de l'industrie pétrolière et la signature d'une convention de collaboration avec TOTAL en 2015. En 2016, la réorganisation de l'ADECAL-Technopole résulte en la disparition du programme Zonéco malgré l'intérêt croissant de l'industrie pétrolière. Au vu des enjeux autour de la mer et afin que le pôle marin puisse poursuivre la mise en place de projets de recherche et développement dans le domaine des richesses marines de la ZEE, il est proposé d'attribuer à la Technopole une subvention de 5 MF par an sur une durée de 3 ans.

Valorisation des données géophysiques héliportées : 1 MF

Des données d'électromagnétisme héliporté ont été acquises en 2016. En 2017, une pré-étude a permis de montrer le potentiel de ces données sur les deux zones test couvertes (Koné et Nassirah) pour diverses thématiques. Cette première étape de validation doit être poursuivie pour répondre à des problématiques ciblées comme les ressources en matériaux de carrière, la vulnérabilité de la ressource en eau mais aussi l'amélioration de la carte géologique. Cette valorisation va nécessiter, par convention, des interactions avec des géophysiciens du BRGM, qui appliqueront des traitements adaptés en fonction de chaque objectif. Les spécialistes du service de la géologie de lq DIMENC apporteront leur expertise et leur connaissance du contexte Néo-Calédonien pour valider les modèles.

Atlas hydrogéologique « BDLISA » : 2,5 MF

Le SGNC a engagé la production d'un atlas hydrogéologique qui compile l'ensemble des caractéristiques des formations hydrogéologiques. Cette nouvelle phase permettrait de tester et valider le mode opératoire et la mise en place de la BDLISA en implémentant la base à partir des données acquises. Cette opération est à réaliser en partenariat avec le BRGM. Pour 2018, la dépense s'élève à 1,5 MF.

En parallèle, un budget de 1 MF est demandé pour réaliser les travaux nécessaires à l'acquisition de données en vue de caractériser les entités hydrogéologiques étudiées et qui seront intégrées dans la BDLISA lors des phases à venir.

AE P1306-2018/3 Cartographie de l'aléa mouvement de terrain (10 MF)

Suite aux évènements dramatiques de novembre 2016, une cartographie de l'aléa mouvement de terrain de la commune de Houaïlou a été réalisée en 2017 financé par la NC en collaboration avec le BRGM. Un programme quinquennal permettrait de réaliser, par le biais d'une collaboration entre la DIMENC (SGNC) et le BRGM, la cartographie de l'aléa mouvement de terrain sur les 15 communes potentiellement les plus impactées par de tels évènements. Il est prévu de réaliser 2 communes par an selon une sélection de communes prioritaires établie par un comité de pilotage. Le BRGM s'engagera annuellement à faire intervenir sur le terrain ses experts et à fournir 2 rapports contenant chacun une cartographie de l'aléa mouvement de terrain sur la commune sélectionnée. Le coût annuel pour la NC de cette convention (à 80% NC 20% BRGM) est de 10 MF.

Projets hors autorisation d'engagement (8,5 MF)

Partenariat BRGM : 7 MF

A sa création en 2006, le Service Géologie a bénéficié de l'assistance d'un géologue senior du BRGM mis à disposition dans le cadre d'une convention particulière. En 2012, un nouvel engagement de partenariat technique a été passé afin de continuer de disposer du soutien du BRGM. Conformément aux termes de la convention de partenariat signée pour 3 ans, le coût annuel revenant à la Nouvelle-Calédonie était de 7 500 000 F. Un avenant d'un an à cette convention a été signé pour couvrir 2015. Ce partenariat BRGM/DIMENC-SGNC a été renouvelé en 2016 pour 3 années avec une contribution annuelle de la Nouvelle-Calédonie maintenue constante à 7 MF.

Frais de transport d'équipements pour la campagne SEDLAB : 1,5 MF

En avril 2018, une campagne océanographique SEDLAB à bord du navire l'ALIS (basé à Nouméa), sera entreprise par la DIMENC en collaboration avec la Technopole, l'IRD, l'Université de Sydney et des chercheurs métropolitains, sur les récifs éloignés du banc de Lansdowne dans la ZEE de NC. Ces récifs constituent des témoins de l'évolution géologique de la Nouvelle-Calédonie et renferment des archives de l'histoire climatique du Pacifique. Les coûts de cette campagne, estimés à environ 50 millions F CFP, sont pris en charge par la Commission Nationale de la Flotte Hauturière (ministère de la recherche). En revanche, le déploiement d'une partie des instruments nécessaires à la bonne réalisation de la campagne est à la charge de l'équipe scientifique. Pour disposer de ces équipements, il est nécessaire de les faire venir de métropole. Ainsi il est proposé d'attribuer à la DIMENC un budget d'un montant de 1,5 MF pour mobiliser ces équipements.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **2 140 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DIMENC.

Action A1306-11 : Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Ni et du Co (Observatoire mondial du Ni et du Co)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **450 000 F**

Observatoire du nickel et du cobalt : 0,45 MF

Depuis 2008, la Nouvelle-Calédonie s'est doté d'un observatoire international du nickel et du cobalt. Cette mission, confiée par marché à un prestataire extérieur a permis de mettre en place :

- la création et la mise à jour de bases de données sur les flux mondiaux de nickel et de cobalt et sur les grands opérateurs mondiaux du nickel et du cobalt ;
- une veille permanente ;
- la publication de bulletins bimestriels sur l'actualité du nickel et du cobalt, celle des marchés, celle des grands projets en cours ainsi qu'une synthèse.

Le marché est arrivé à son terme en mai 2016. Durant les 8 années de prestation, les bases de données ont été régulièrement alimentées et celles-ci contiennent aujourd'hui une quantité importante d'informations permettant l'analyse de l'évolution du marché du nickel. Pour la suite, il est prévu de créer un groupe d'analyse locale des données du marché en partenariat avec l'ISEE et l'IEOM. Ce groupe pourra reprendre les bases de données de l'observatoire existant. Dans l'attente de la création de ce groupe, l'outil informatique comprenant les bases de données et le web-service nécessite une maintenance informatique qui ne peut actuellement être assurée en interne par la DTSI du fait de caractéristiques techniques non compatibles avec leurs standards. Cette prestation reste confiée à JITEX.

La maintenance de cette base de données est essentielle au risque de perdre l'outil web permettant d'accéder aux données.

Action A1306-12 : Prestations du laboratoire

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **35 870 000 F**

Le laboratoire de la DIMENC réalise actuellement les analyses d'huiles usagées afin de déterminer la teneur en Eau, PCB et Chlore. En raison de l'augmentation du nombre de dossiers depuis 2009, il devient impératif d'en optimiser la réalisation. Le laboratoire souhaite renouveler son chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse.

Ceci permettrait de pérenniser les analyses de la filière huiles usagées, de gagner du temps opérateur, d'améliorer la qualité des résultats grâce à un instrument récent plus sensible et plus performant.

Aussi la DIMENC aurait la possibilité de mettre au point de nouvelles prestations en chimie organique (par exemple PCB dans les eaux, HAP, ...) et de réviser sa politique tarifaire pour générer de nouvelles recettes.

Remplacement de l'appareil GC/MS (analyse des huiles) : 25 MF

Le GC/MS permet de réaliser les analyses des PCB dans les huiles usagées et les huiles de transformateurs. L'instrument acheté il y a plus de huit ans donne de nombreux signes de faiblesse. (Pannes et maintenances de plus en plus fréquentes) et il devient très difficile de s'approvisionner en pièces détachées pour le maintenir. Le constructeur de l'appareil utilisé au laboratoire de la DIMENC n'existe plus. L'achat d'un nouveau chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse de type triple quadripôle permettrait de pérenniser l'activité.

Ce nouvel appareil réaliserait les même analyses qu'actuellement, en 2 à 4 fois moins de temps que l'ancien (selon l'analyse demandée), ce qui permettrait de dégager de la disponibilité pour réaliser de nouvelle prestations.

Le laboratoire de la DIMENC est le seul à proposer cette prestation sur le territoire. L'envoi des échantillons hors territoire pour analyses, les délais d'attente des résultats seraient incompatibles avec le dimensionnement des structures de stockage temporaire avant incinération. Cela entrainerait le blocage de toute la filière huiles usagées sur le territoire. Pour information, en 2016, Trecodec a géré plus de 2300 tonnes d'huiles usagées en provenance de nombreuses entreprises, parmi lesquelles Enercal, SLN,Vale.

Dépenses de fonctionnement courant du laboratoire : 10,87 MF

Les dépenses de fonctionnement courant du laboratoire couvrent les frais de maintenance et d'entretien des appareils d'analyse, de produits chimiques, de petits matériels (dont la verrerie), de sous-traitance d'analyses, d'approvisionnement en gaz.

Action A1306-14 : Qualité et respect des normes pour le laboratoire

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **2 270 000 F**

Accréditation du laboratoire de la DIMENC selon la norme ISO 17025 : 1,7 MF

Le service laboratoire de la DIMENC s'est engagé au titre de son projet de direction, dans une démarche d'accréditation avec pour objectif l'accréditation selon la norme ISO 17 025. Cette accréditation offrira aux usagers du laboratoire des garanties de fiabilité des résultats d'analyses, elle labellisera le laboratoire dans un format reconnu internationalement et facilitera la collaboration avec d'autres organismes accrédités. Afin de mettre en place cette démarche d'assurance qualité et de le rendre rapidement opérationnel, le service souhaite se faire assister pour la mise en place de la norme. En 2017, le renouvellement du personnel d'encadrement du service en charge du pilotage de la démarche avait conduit à suspendre temporairement l'accréditation. Le retour progressif à la normale de ses effectifs permet de relancer le processus.

L'accompagnement vise à apporter à la DIMENC l'expertise nécessaire en termes notamment de méthodologie, d'analyse, bilans des pratiques et d'élaboration des futurs outils.

À l'issue de l'étude, il sera fourni à la DIMENC des outils de calculs, la rédaction des procédures et modes opératoires ainsi que la fourniture d'un cahier des charges pour les achats du laboratoire. L'absence d'inscription budgétaire compromet l'accréditation. En effet, le laboratoire ne dispose pas de compétences lui permettant d'être autonome dans la démarche.

Audit blanc en vue de l'accréditation du laboratoire selon la norme ISO 17025 : 0,57 MF

Une fois la démarche suffisamment avancée, il est souhaitable de réaliser un audit blanc en ISO 17025, afin d'évaluer le niveau de respect des exigences de la norme dans l'optique de pouvoir se présenter à l'accréditation par le COFRAC. Cette prestation peut être réalisée localement par un auditeur « volet qualité » et un auditeur « volet technique » de l'Institut de la Qualité, sur une durée de trois jours. Cet « examen blanc » est un gage de réussite à l'accréditation définitive.

Action A1306-18 : Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **23 190 000 F**

Investissement : 0,2 MF

Il s'agit de reconduire l'enveloppe annuelle pour l'achat de petits matériels d'équipements dont les règles comptables exigent l'enregistrement en section d'investissement.

Fonctionnement courant : 22,99 MF

Les frais de fonctionnement de la DIMENC affichent une baisse de -30% par rapport au BP 2017 et de -16% par rapport au CA 2016.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **100 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DIMENC.

Programme P1307
Economie numérique et communication

Recettes : 0 F

Dépenses : 254 808 129 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 0 F.

Enjeux et contexte

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, ce programme, piloté par la cellule économie numérique, vise à mettre en œuvre, de manière progressive, les actions priorisées du gouvernement en matière de développement du numérique. Il s'appuie sur le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN), validé en octobre 2013 par le congrès.

Objectifs

Les crédits sollicités pour l'exercice 2018 s'inscrivent dans la continuité des projets déjà initiés, principalement sur deux axes : l'accès aux usages du numérique, la simplification et modernisation de l'administration par le levier du numérique.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**116 046 934**	**129 340 640**	**115 345 784**	**89%**	**112 183 129**	**-13%**
A1307-01 : Economie numérique	**116 046 934**	**129 340 640**	**115 345 784**	**89%**	**112 183 129**	**-13%**
Fonctionnement	19 087 009	23 243 900	19 926 947	86%	52 183 129	125%
Investissements	96 959 925	106 096 740	95 418 837	90%	60 000 000	-43%
N.METZDORF	**144 400 000**	**239 785 000**	**194 225 000**	**81%**	**142 625 000**	**-41%**
A1307-01 : Economie numérique	**36 900 000**	**13 660 000**	**13 100 000**	**96%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	-	560 000	-	0%	-	-100%
Investissements	36 900 000	13 100 000	13 100 000	100%	-	-100%
A1307-02 : Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	**10 000 000**	**133 500 000**	**88 500 000**	**66%**	**50 000 000**	**-63%**
Fonctionnement	10 000 000	-	-		-	
Investissements	-	133 500 000	88 500 000	66%	50 000 000	-63%
A1307-03 : Soutien à la diffusion radiophonique	**97 500 000**	**92 625 000**	**92 625 000**	**100%**	**92 625 000**	**0%**
Fonctionnement	97 500 000	92 625 000	92 625 000	100%	92 625 000	0%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
B.DELADRIERE	**116 046 934**	**129 340 640**	**115 345 784**	**89%**	**112 183 129**	**-13%**
Fonctionnement	**19 087 009**	**23 243 900**	**19 926 947**	**86%**	**52 183 129**	**125%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 887 009	8 946 287	5 629 334	63%	41 983 129	369%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	497 613	497 613	100%	-	-100%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 200 000	13 800 000	13 800 000	100%	10 200 000	-26%
Investissements	**96 959 925**	**106 096 740**	**95 418 837**	**90%**	**60 000 000**	**-43%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 584 875	62 283 833	62 275 930	100%	26 400 000	-58%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	71 650 870	40 000 000	29 330 000	73%	22 030 000	-45%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 180	164 900	164 900	100%	390 000	137%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	7 668 000	3 648 007	3 648 007	100%	11 180 000	206%
N.METZDORF	**144 400 000**	**239 785 000**	**194 225 000**	**81%**	**142 625 000**	**-41%**
Fonctionnement	**107 500 000**	**93 185 000**	**92 625 000**	**99%**	**92 625 000**	**-1%**
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	107 500 000	93 185 000	92 625 000	99%	92 625 000	-1%
Investissements	**36 900 000**	**146 600 000**	**101 600 000**	**69%**	**50 000 000**	**-66%**
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	36 900 000	146 600 000	101 600 000	69%	50 000 000	-66%

Action A1307-01 : Economie numérique

Cellule économie numérique (Econum) **112 183 129 F**

Investissement : 60 MF

AP P1307-2011/1 « Projet Economie Numérique » (37,97 MF)

Développement de l'administration électronique (26,4 MF)

Le téléservice d'inscription aux concours de la fonction publique territoriale (concours.gouv.nc) a été développé en 2016-2017. Dans cette continuité, deux autres téléservices (dématérialisation des demandes de publications au JONC et des demandes de copies d'actes d'état civil coutumier) ont été expérimentés en 2017. Ils feront l'objet d'une industrialisation en 2018. Trois autres démarches seront aussi dématérialisées en 2018 : la demande de duplicata de permis de conduire pour la DITTT, la déclaration employeur pour la DFPC, les déclarations sanitaires obligatoires pour la DASS. Ces travaux seront menés en étroite collaboration avec la DTSI.

Evolutions du portail « Service-public.nc » (11,18 MF)

Durant l'année 2017, cinq nouveaux partenaires et plus de 200 téléservices ont intégré le portail. D'autres sont attendus en 2018. Des travaux d'évolutions technologiques, fonctionnelles, graphiques et d'intégration des contenus seront également menés.

Acquisition petits matériels pour le fonctionnement de la cellule (0,39 MF)

AP P1307-2012/2 « Fonds de lutte fracture numérique » (22,03 MF)

Programme Case numérique (6 MF)

Ce programme vise à impulser et accompagner la mise en œuvre ou le développement des espaces publics numériques pour être labélisé Case numérique. Il se définit par une aide partielle à l'équipement et à l'aménagement des espaces (équipements numériques, réseaux informatiques et électriques, petit mobilier).

Le dispositif « MIPE² » (16,03 MF)

Il permet aux étudiants et lycéens de se procurer un ordinateur portable ou une tablette et une calculatrice. En 2017, plus de 1600 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Fonctionnement : 52,18 MF

Charges à caractère général (41,98 MF)

Stratégie télécoms de la Nouvelle-Calédonie (35 MF)

L'OPT-NC est un acteur majeur du développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie. Il est par ailleurs un donneur d'ordre essentiel, en termes de volume de commande.

Cependant, si la concurrence pour l'OPT-NC ne peut être calédonienne à ce jour, elle existe au niveau international et régional, notamment dans le Pacifique insulaire. En effet, la création de valeur de l'industrie des télécommunications qui était concentrée par le passé essentiellement au niveau de l'accès aux infrastructures évolue. Le changement dans la chaîne de valeur est en marche : il s'oriente vers les services. Les acteurs du web concurrencent fortement les opérateurs télécoms en proposant des services à valeur ajoutée en adéquation avec les attentes du marché (services audio et vidéo, services packagés, production de contenus, etc.). Les services Internet ont un taux de croissance 10 fois supérieur à celui des opérateurs télécoms, devenant le principal moteur de l'économie numérique. La conséquence directe pourrait être à long terme une érosion de la part de valeur capturée par la Nouvelle-Calédonie. Cette érosion aurait donc une conséquence directe sur les rentrées fiscales générées sur l'industrie des télécommunications.

Le positionnement de la Nouvelle-Calédonie dans la chaîne de valeur « numérique » est ainsi à revoir en définissant de manière précise la stratégie des télécommunications du pays. En articulation avec cette stratégie définie, l'OPT-NC pourra envisager son évolution (statut,

réglementation, organisation, modèle économique, métiers, etc.) afin de continuer sa mission d'aménageur numérique du territoire tout en s'inscrivant dans la perspective du développement de la filière numérique à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie, contribuant ainsi au rayonnement économique régional du pays.

Fonctionnement interne (6,98 MF)

- Frais de fonctionnement interne (télécommunications, produits d'entretien, véhicules, etc.) : 2,1 MF
- Frais d'organisation et de communication relatifs aux projets portés par la cellule (service-public.nc, case numérique, baromètre numérique) : 4 MF
- Frais de déplacement sur le territoire : 0,88 MF.

Dépenses d'intervention (10,2 MF)

Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (1,8 MF)

Le gouvernement soutient cette association qui a une mission d'observation du développement numérique (production de données et indicateurs de mesure).

AE P1307-2012/3 « Fonds de lutte fracture numérique » (8,4 MF)

Ce programme vise à soutenir et accompagner le démarrage des cases numériques. Il se définit par une aide partielle au fonctionnement des cases (abonnement internet et télécoms, recours à des intervenants, etc.).

Action A1307-02 : Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **50 000 000 F**

Les crédits concernent les subventions d'aide à la production audiovisuelle animée par le bureau des tournages de la province Sud. Les dépenses sont compensées par des recettes publiques et privées.

Action A1307-03 : Soutien à la diffusion radiophonique

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **92 625 000 F**

Les crédits concernent les subventions de fonctionnement aux trois stations radiophoniques (DJIIDO, RRB, OCEANE), réparties comme suit :

- Radio Djido : 38 MF ;
- Radio Rythme Bleu : 38 MF ;
- Radio Océane : 16,625 MF.

	P1301 Travail et emploi	P1302 Marché intérieur	P1303 Etudes économiques et sociales	P1304 Soutien au secteur agricole	P1305 Pêche et environnement marin	P1306 Mines et carrières	P1307 Economie numérique et communication
Fonctionnement							
Recettes	**744 290 450**	**71 200 000**		**10 000 000**		**168 157 248**	
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	800 000	58 200 000				38 174 800	
(74) dotations, subventions et participations	715 990 450					129 982 448	
(75) autres produits de gestion courante				10 000 000			
(77) produits exceptionnels	27 500 000	13 000 000					
Dépenses	**1 178 543 000**	**156 259 000**	**337 000 000**	**1 251 016 835**	**117 404 238**	**97 563 723**	**144 808 129**
Aides directes et indirectes	100 000 000			358 740 000			
Autres charges de fonctionnement	60 471 000	7 367 000		45 105 860	47 139 768	22 400 000	39 024 440
Charges exceptionnelles			10 000 000	4 800 000			
Charges fixes de fonctionnement	73 022 000	33 800 000		35 162 975	18 894 470	25 550 000	2 958 689
Contributions obligatoires	90 000 000	10 000 000					
Remboursements aux collectivités	755 250 000						
Subventions, participations et autres charges d'activité	99 800 000	105 092 000	327 000 000	807 208 000	51 370 000	49 613 723	102 825 000
Investissements							
Recettes		**6 000 000**					
AP P1302-2017/3 - ZODEP 2017 - 2021-PART ETAT		6 000 000					
Dépenses	**160 000**	**34 386 285**		**134 650 000**	**4 500 000**	**30 200 000**	**110 000 000**
AP P1302-2016/1 - AMENAGEMENT ZODEP		14 386 285					
AP P1302-2017/1 - CDV 17-21 ZODEP (ETUDES ET VIABILISATION)		20 000 000					
AP P1304-2014/1 - CONSTRUCTION BUREAUX DAVAR/APICAN DAFE				300 000			
AP P1304-2016/1 - CANC POUR LA REFECTION DU MARCHE DE GROS				30 000 000			
AP P1307-2011/1 - PROJET ECONOMIE NUMERIQUE							37 970 000
AP P1307-2012/2 - FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (INVEST)							22 030 000
HAP immobilisations corporelles	160 000			350 000	2 500 000	30 200 000	
HAP immobilisations incorporelles				4 000 000			
HAP subventions d'équipement versées							50 000 000
AP P1304-2017/2 - FONDS DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES				100 000 000			
AP P1305-2018/1 - CENTRE DE SURVEILLANCE DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL					2 000 000		

Mission 14
Gestion des finances publiques

RECETTES : 7 716 380 962 F
DEPENSES : 366 847 465 F

Pour information, la masse salariale à cette mission s'élève à 1 614 373 328 F.

Stratégie et gestion fiscales

Le programme P1401, stratégie et gestion fiscales, poursuit des objectifs centrés autour :

- de la mise en œuvre de la politique fiscale du gouvernement, par l'élaboration de la législation, la prévision des recettes budgétaires et l'évaluation des dépenses fiscales selon les données disponibles ;
- de la gestion et de la maîtrise du fonctionnement du système déclaratif calédonien pour garantir le niveau et la régularité des recettes fiscales, en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et par la qualité d'un contrôle fiscal proportionné aux enjeux ;
- de rendre le service aux usagers au meilleur coût.

Stratégie et gestion financières

Le programme P1402, stratégie et gestion financières, a pour objectifs centraux le renforcement de la performance des dépenses publiques et de la vision prospective à travers :

- la garantie d'une bonne utilisation des deniers publics par un pilotage efficace des dépenses publiques grâce à des outils de gestion ainsi que des pratiques financières adaptées et par l'instauration d'un dialogue de gestion ;
- le développement d'outils de programmation pluriannuelle et de prospective permettant de simuler les impacts de l'évolution économique de moyen terme, de mesurer l'efficacité et la soutenabilité des finances publiques, de mettre en évidence les risques potentiels et réduire les incertitudes pour éclairer les choix publics et les décisions majeures.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	BP 2018	% réalisé au 29/12	% budg17 /BP18
Recettes	**7 540 203 766**	**7 816 991 720**	**7 781 154 560**	**7 716 380 962**	**100%**	**-1%**
P1401 Stratégie et gestion fiscales	1 527 118 235	1 727 500 000	1 679 681 410	1 516 380 962	97%	-13%
P1402 Stratégie et gestion financières	6 013 085 531	6 089 491 720	6 101 473 150	6 200 000 000	100%	2%
Dépenses	**384 677 793**	**642 058 233**	**508 660 901**	**366 847 465**	**79%**	**-43%**
P1401 Stratégie et gestion fiscales	299 923 847	396 909 789	309 595 216	291 969 000	78%	-26%
P1402 Stratégie et gestion financières	84 753 946	245 148 444	199 065 685	74 878 465	81%	-69%

Le mot des membres du gouvernement chargés d'animer les secteurs

Philippe GERMAIN, Nicolas METZDORF.

L'année 2018 doit permettre à la Nouvelle-Calédonie de préparer les équilibres budgétaires des prochains exercices en rationalisant la dépense publique et en évaluant nos politiques en matière d'exonération pour améliorer l'efficience fiscale dont l'enjeu est aujourd'hui estimé à 36 milliards par an.

Un travail sera donc mené dans le but de mesurer l'efficience de ces dernières par rapport au coût supporté par la collectivité afin de conserver les exonérations dont il est démontré qu'elles soutiennent l'activité et la création d'emploi, ainsi que celles qui concourent aux politiques publiques prioritaires comme le logement ou la transition énergétique. Des réformes concernant les incitatifs fiscaux ne remplissant pas ces critères sont à prévoir.

La Nouvelle Calédonie se consacrera également à la poursuite des réformes fiscales engagées en 2017 afin notamment de booster la compétitivité de nos entreprises. C'est ainsi que certains ajustements concernant le texte de la taxe générale sur la consommation seront présentés, que les travaux sur le remboursement des stocks se poursuivront et qu'une attention particulière sera portée à la production locale avec la création de mesures destinées à préserver leur compétitivité.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie s'attachera à soigner ses relations avec l'étrangers par la mise en place de conventions fiscales et par l'adoption de mesures relatives à la transparence fiscale et à l'échange de renseignements, tel que souhaité par l'union Européenne.

D'importants efforts en matière de redynamisation de la ressource et de la maîtrise des dépenses ont été observés ces dernières années. En 2018, ces efforts seront poursuivis, notamment en matière d'optimisation des recettes fiscales mais également en matière de recherche d'équilibre budgétaire pérenne du budget propre : il s'agira de mieux répartir le produit de la fiscalité entre les différents budgets, de de définir un véritable plan à long terme de maîtrise de la masse salariale, de revisser et de prioriser le stock d'AP, d'optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie.

Programme P1401
Stratégie et gestion fiscales

Recettes : 1 516 380 962 F
Dépenses : 291 969 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 1 313 084 544 F.

Enjeux et contexte

Dans le cadre du programme P1401, la direction des services fiscaux (DSF) gère le système déclaratif (assiette, recouvrement, contentieux, contrôle) de manière à garantir les rentrées fiscales. Pour cela, La DSF s'emploie à promouvoir le civisme fiscal et à poursuivre la lutte contre la fraude. Sur l'année 2017, les équipes de la DSF ont été fortement mobilisées par la mise en œuvre de la réforme de l'impôt sur le revenu (nouveau formulaire, notice explicative, site internet, simulateur en ligne, numéro vert….) et la mise en place de la TGC (formations, site internet, rescrit, numéro vert…).

Sur 2018, l'adoption de standards internationaux en matière de transparence fiscale et la poursuite des réformes fiscales de l'agenda partagé devraient mobiliser fortement la direction.

Objectifs

En 2018, la DSF s'emploiera à mettre en œuvre la réforme de la fiscalité déjà engagée et annoncée lors de la conférence économique et sociale des 20 et 21 août 2014. La DSF aura pour objectif principal de consolider les démarches de simplification et de modernisation de son action, avec l'ambition d'améliorer les services rendus aux usagers tout en développant son activité de contrôle. Comme les années précédentes, s'agissant des dépenses de fonctionnement, l'objectif reste la recherche de mesures d'économies. Pour cela, l'accent continuera d'être mis sur le développement des services internet à disposition des usagers et la simplification de certaines procédures fiscales de recouvrement. Enfin, en matière d'investissement, les développements informatiques porteront prioritairement sur la poursuite des développements de téléservices et de modules liés à la réforme de la fiscalité.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**1 442 704 399**	**1 672 500 000**	**1 621 010 669**	**97%**	**1 456 380 962**	**-14%**
A1401-09 : Publicité foncière						
Fonctionnement	4 150	-	-		-	
A1401-10 : Recouvrement						
Fonctionnement	1 248 667 008	1 240 000 000	1 118 142 067	90%	1 116 630 962	-10%
A1401-16 : Gestion patrimoniale						
Fonctionnement	193 351 578	82 500 000	501 980 058	608%	105 000 000	27%
Investissements	-	350 000 000	-	0%	234 750 000	-36%
A1401-18 : Soutien hors projet Pacifisc (logistique, administratif, financier)						
Fonctionnement	243 000	-	351 550		-	
A1401-19 : Contentieux fiscal						
Fonctionnement	438 663	-	536 994		-	
N.METZDORF	**84 413 836**	**55 000 000**	**58 670 741**	**107%**	**60 000 000**	**9%**
A1401-10 : Recouvrement						
Fonctionnement	84 413 836	55 000 000	58 670 741	107%	60 000 000	9%

Action A1401-10 : Recouvrement

Direction des services fiscaux (DSF) **1 040 000 000 F**

Il est envisagé 1 040 MF de recette qui se décompose de la manière suivante :

- **790 MF** au titre du recouvrement des frais de gestion des centimes additionnels et de certaines taxes affectées (TSS, TNH) ;

- **100 MF** au titre des timbres amendes et **150 MF** au titre des amendes forfaitaires majorées (infraction à la réglementation routière dont 40% reviennent à la NC).

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **60 000 000 F**

Les traites ou obligations cautionnées sont, à 4 mois, garanties par les banques. En trésorerie, elles sont donc encaissées réellement 4 mois après leur émission. Sur présentation de ces traites, les marchandises sont délivrées sans attendre l'échéance fixée sur la traite, la Nouvelle-Calédonie fait ainsi l'avance de trésorerie.

Les obligations cautionnées donnent lieu à un intérêt de crédit au taux de l'intérêt légal fixé pour l'année civile majoré de 1 point. En 2018, le montant prévisionnel des intérêts sur les prêts et créances douanières est inscrit à hauteur de **60 MF**.

Direction régionale des douanes **76 630 962 F**

Le gouvernement souhaite qu'en contrepartie des mesures de protection et d'accompagnement des entreprises calédoniennes qu'il met en œuvre les pratiques frauduleuses déloyales restent sévèrement sanctionnées. La douane a perçu 76,5 MF en 2017 sur les 200 MF prévus. Le gouvernement souhaite maintenir un objectif ambitieux aux services douaniers chargés de la lutte contre la fraude fiscale.

Pour 2018 le montant des amendes et confiscations attendu est estimé à **76,6 MF**.

Action A1401-16 : Gestion patrimoniale

Direction des services fiscaux (DSF) **339 750 000 F**

Il est prévu **339,75 MF** de revenus domaniaux qui se décomposent de la manière suivante :
- 70 MF au titre des ventes de matières ;
- 15 MF au titre de la location de terrains ;
- 20 MF au titre de la location de bâtiments ;
- 234,75 MF au titre des produits des cessions d'immobilisations.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**245 582 366**	**317 387 676**	**264 133 225**	**83%**	**212 019 000**	**-33%**
A1401-02 : Elaboration de la législation fiscale et domaniale	**24 000 000**	**31 000 000**	**25 950 000**	**84%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	24 000 000	31 000 000	25 950 000	84%	-	-100%
A1401-05 : Fiscalité des particuliers	**2 234 566**	**3 159 034**	**3 159 034**	**100%**	**1 440 000**	**-54%**
Fonctionnement	2 234 566	3 159 034	3 159 034	100%	1 440 000	-54%
A1401-06 : Fiscalité des professionnels	**8 181 518**	**27 863 727**	**6 753 944**	**24%**	**1 040 000**	**-96%**
Fonctionnement	8 181 518	27 863 727	6 753 944	24%	1 040 000	-96%
A1401-09 : Publicité foncière	**2 931 626**	**3 574 834**	**3 255 424**	**91%**	**3 195 000**	**-11%**
Fonctionnement	2 931 626	3 574 834	3 255 424	91%	3 195 000	-11%
A1401-10 : Recouvrement	**18 033 094**	**43 871 487**	**43 871 487**	**100%**	**20 720 000**	**-53%**
Fonctionnement	18 033 094	43 871 487	43 871 487	100%	20 720 000	-53%
A1401-16 : Gestion patrimoniale	**13 457 861**	**16 938 290**	**1 938 290**	**11%**	**4 500 000**	**-73%**
Fonctionnement	13 457 861	1 938 290	1 938 290	100%	4 500 000	132%
Investissements	-	15 000 000	-	0%	-	-100%
A1401-17 : Projet Pacifisc (outil, organisation, formation)	**77 757 344**	**82 919 750**	**78 377 347**	**95%**	**80 100 000**	**-3%**
Investissements	77 757 344	82 919 750	78 377 347	95%	80 100 000	-3%
A1401-18 : Soutien hors projet Pacifisc (logistique, administratif, financier)	**90 204 845**	**97 298 720**	**91 985 865**	**95%**	**87 924 000**	**-10%**
Fonctionnement	87 298 884	90 173 469	84 874 290	94%	87 624 000	-3%
Investissements	2 905 961	7 125 251	7 111 575	100%	300 000	-96%
A1401-19 : Contentieux fiscal	**8 781 512**	**10 761 834**	**8 841 834**	**82%**	**13 100 000**	**22%**
Fonctionnement	8 781 512	10 761 834	8 841 834	82%	13 100 000	22%
N.METZDORF	**54 341 481**	**47 763 550**	**45 461 991**	**95%**	**79 950 000**	**67%**
A1401-10 : Recouvrement	**24 597 405**	**21 065 942**	**20 887 691**	**99%**	**20 450 000**	**-3%**
Fonctionnement	24 597 405	21 065 942	20 887 691	99%	20 450 000	-3%
A1401-16 : Gestion patrimoniale	**16 691 628**	**13 294 116**	**11 170 808**	**84%**	**16 200 000**	**22%**
Fonctionnement	16 691 628	13 294 116	11 170 808	84%	16 200 000	22%
A1401-18 : Soutien hors projet Pacifisc (logistique, administratif, financier)	**13 052 448**	**13 403 492**	**13 403 492**	**100%**	**43 300 000**	**223%**
Fonctionnement	13 052 448	13 403 492	13 403 492	100%	43 300 000	223%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**245 582 366**	**317 387 676**	**264 133 225**	**83%**	**212 019 000**	**-33%**
Fonctionnement	**164 919 061**	**212 342 675**	**178 644 303**	**84%**	**131 619 000**	**-38%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	128 702 137	140 270 635	111 622 263	80%	117 319 000	-16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 417 789	12 062 020	12 062 020	100%	12 000 000	-1%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 799 135	60 010 020	54 960 020	92%	2 300 000	-96%
Investissements	**80 663 305**	**105 045 001**	**85 488 922**	**81%**	**80 400 000**	**-23%**
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 347 944	62 682 150	58 559 837	93%	61 500 000	-2%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 422 961	24 462 851	9 449 175	39%	800 000	-97%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	16 892 400	17 900 000	17 479 910	98%	18 100 000	1%
N.METZDORF	**54 341 481**	**47 763 550**	**45 461 991**	**95%**	**79 950 000**	**67%**
Fonctionnement	**54 341 481**	**47 763 550**	**45 461 991**	**95%**	**79 950 000**	**67%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 393 090	27 126 065	24 824 506	92%	59 950 000	121%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 948 391	20 637 485	20 637 485	100%	20 000 000	-3%

Action A1401-05 : Fiscalité des particuliers

Direction des services fiscaux (DSF) **1 440 000 F**

En charge de la gestion de l'assiette et du contrôle sur pièces des impôts dus par les particuliers titulaires de traitements, salaires, pensions, rentes et ou de revenus fonciers. Ces impôts sont principalement l'impôt sur le revenu (IR) et la contribution calédonienne de solidarité (CCS). Le Sfpa est également en charge du calcul de la contribution foncière (CF) sur le propriétés bâties et non bâties.

En 2017, environ 115 000 contribuables ont déposé une déclaration à l'IRPP 2016 pour un montant à recouvrer de près de 19 milliards et la CCS a été émise pour 282 millions.

Un peu plus de 34 000 personnes ont été imposées à la CF en 2017 pour un total de d'environ de 2,5 milliards.

Pour 2018, le budget s'élève à **1,440 MF** destiné au fonctionnement du service de la fiscalité des particuliers. Ce budget est en légère baisse par rapport à 2016 et ce malgré une augmentation d'un peu plus de 7000 contribuables depuis 2014. Les dépenses de cette action s'inscrivent principalement dans le cadre de missions d'aide à la population lors des campagnes d'impôts sur les revenus avec le déplacement d'agents DSF sur tout le territoire et l'accueil centralisé de la direction.

Action A1401-06 : Fiscalité des professionnels

Direction des services fiscaux (DSF) **1 040 000 F**

Cette action a pour finalité d'assurer l'assiette et le contrôle sur pièces des impôts dus par les entreprises. Elle est mise en œuvre par le service de la fiscalité professionnelle et concerne notamment l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des exploitants individuels et des gérants de société, la patente, la taxe de solidarité sur les services (TSS) et la nouvelle taxe générale sur la consommation (TGC).

Les objectifs principaux de 2018 sont la transition sereine pour les administrés comme pour les agents de la marche à blanc de la tgc vers les taux définitifs ainsi que la progression du service en matière de contrôle sur pièces tant en ce qui concerne le rendement net des redressements opérés (progression des sommes mises en recouvrement) qu'en ce qui concerne le nombre de dossiers proposés en contrôle sur place.

Pour 2018, le budget s'élève à **1,040 MF** et comme le service des particuliers, il est destiné à financer le déplacement des agents sur tout le territoire dans le cadre de la campagne d'impôt sur les revenus mais également à l'occasion d'opérations de communication des chambres consulaires telles que les journées de l'entreprise auxquelles certains agents participent ou encore des opérations d'information relatives à la TGC.

Action A1401-09 : Publicité foncière

Direction des services fiscaux (DSF) **3 195 000 F**

La publicité foncière reçoit les formalités relatives aux immeubles : transcription des actes constatant la constitution des droits réels ou leur transmission et inscriptions hypothécaires. Elle permet d'assurer la sécurité juridique des transactions (en faisant connaître aux tiers intéressés la situation juridique des immeubles) et de fournir aux services fiscaux la documentation patrimoniale nécessaire pour apprécier la cohérence des revenus déclarés (aspect fiscal de la mission, indispensable au contrôle). L'objectif du service reste le respect du délai de 24h après transmission des actes au service qui doit transcrire la transaction dans les registres hypothécaires.

Le budget 2018 à hauteur de **3,195 MF** financera à 88 % des dépenses obligatoires pour assurer le fonctionnement du service. Ces dépenses portent essentiellement sur le transport de fond, la sécurité des lieux et l'obligation de maintenir les registres hypothécaires en bon état.

Action A1401-10 : Recouvrement

Direction des services fiscaux (DSF) **20 720 000 F**

L'action de recouvrement de la DSF concerne les différents impôts, droits, redevances et taxes relevant de la responsabilité du receveur des services fiscaux. L'action du service a pour objectif de promouvoir le civisme fiscal en augmentant le nombre de paiements spontanés et d'assurer

l'égalité des citoyens devant l'impôt grâce aux actions de recouvrement forcé à l'encontre des retardataires et des défaillants. L'objectif 2018 sera d'assurer la transition de la marche à blanc de la TGC vers les taux définitifs.

Le budget 2018 s'élève à **20,720 MF** soit une hausse de 3,30 MF par rapport à l'an dernier. Cette hausse s'explique par une forte augmentation du nombre de saisies sur biens ce qui engendre des frais d'huissier et de commissaire-priseur.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **20 450 000 F**

Sur cette action, sont également inscrit les crédits nécessaires aux reversements sur produits des amendes et confiscations et du contentieux douaniers pour **20,45 MF**.

Action A1401-16 : Gestion patrimoniale

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **16 200 000 F**

Les crédits concernent la location des locaux nécessaires au fonctionnement de la DSF.

Direction des services fiscaux (DSF) **4 500 000 F**

Cette action concerne la mission de gestion et de conservation du domaine privé et public de la Nouvelle-Calédonie laquelle est assurée par le service du domaine au sein de la direction des services fiscaux. Le service est notamment chargé de l'instruction des demandes des particuliers, sociétés ou collectivités qui souhaitent implanter des projets sur les terrains domaniaux.

Les montants inscrits sur cette action à hauteur de **4,5 MF** correspondent à des dépenses de frais d'entretien de terrains non bâtis pour 2,5 MF, des frais liés aux ventes aux enchères pour 1,5 MF et 0,5 MF pour le fonctionnement du service.

Action A1401-17 : Projet Pacifisc (outil, organisation, formation)

Direction des services fiscaux (DSF) **80 100 000 F**

P@cifisc, c'est plus de 150 utilisateurs quotidiens, 5.500.000 documents dématérialisés répartis dans 120.000 dossiers de foyers imposés à l'IR et 12.000 dossiers de sociétés imposés à l'IS, la gestion de 18 impôts ou taxes, l'encaissement de 85 milliards de F de recette, la saisie de 76.000 paiements par an et le suivi de 10 milliards de créances, la fourniture de 28 services en ligne sur www.impots.nc à plus de 60.000 utilisateurs et 10.300 sociétés, qui ont réalisé en 2016 110.000 déclarations en ligne (75% des déclarations professionnelles et 42% des déclarations IRPP faites en ligne) et 17.000 paiements en ligne pour un montant total de 27 milliards de F (60% des recettes fiscales).

43 millions de F ont été économisé en 2016 grâce à la dématérialisation des avis et déclarations, ainsi qu'à la suppression des accusés de réception pour l'envoi d'avis de mise en recouvrement.

L'un des objectifs de P@cifisc est de faciliter les démarches des usagers par la mise en place de téléservices fiscaux. Ainsi, www.impots.nc intégrera un service de déclaration en ligne des revenus foncier des SCI en début 2018 et un service de déclaration en ligne des revenus professionnels (BIC, BNC et BA) en début 2019.

P@cifisc doit aussi faciliter les tâches de gestion des services. C'est dans ce cadre que le module de recouvrement va être complété par la mise en place d'un module de gestion des admissions en non valeur (ANV) et par la dématérialisation des avis à tiers détenteur à destination des banques.

C'est aussi dans ce cadre que des travaux vont être menés pour améliorer le fonctionnement du module de gestion des procédures fiscales (redressements, réclamations, remboursement).

Enfin, P@cifisc doit accompagner les projets de réforme de la fiscalité. Ainsi, en 2018, P@cifisc

devra intégrer des modifications sur les modules de gestion de la TSS, de la TNH, de la Patente et de la TGC pour prendre en compte la sortie de la « phase blanche » de la TGC.

Pour information, la situation de l'autorisation de programme relative au programme P@cifisc est la suivante :

AP révisée 2017	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2017	Cumul CP inscrits avant BP 2018
	Cumul CA antérieur	CA 2014	CA 2015	CA 2016		
1 081 644 354	851 198 348	79 048 623	82 554 675	77 757 344	77 000 000	932 463 740

CP ajustés BP 2018	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2019	2020	2021	2022	
80 100 000	1 012 563 740	69 080 614				0

80,1 MF de crédits de paiement sont demandés au titre du BP 2018. Ils permettront de financer les travaux de développement et de maîtrise d'ouvrage : dépenses relatives à des travaux de programmation, études, rédaction de cahiers des charges, test des livrables, assistance et formation des utilisateurs.

Action A1401-18 : Soutien hors projet Pacifisc (logistique, administratif, financier)

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) **43 300 000 F**

Les crédits concernent les frais de copropriété des locaux nécessaires au fonctionnement de la DSF.

Direction des services fiscaux (DSF) **87 924 000 F**

Cette action correspond aux fonctions transversales qui participent directement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit concrètement de la gestion des moyens, de la logistique et de l'informatique (hors projet P@cifisc), assurée par le service des moyens et de l'informatique.

Les dépenses pour l'année 2018 s'élèvent à **87,924 MF** et portent essentiellement sur des frais généraux non supportés par les autres actions : frais postaux, frais de télécommunications, électricité, entretien des locaux, fournitures diverses, abonnements revues techniques, etc.

Action A1401-19 : Contentieux fiscal

Direction des services fiscaux (DSF) **13 100 000 F**

Le budget de fonctionnement du contentieux fiscal permet essentiellement de couvrir les frais d'honoraires d'avocats assurant la défense des intérêts de la Nouvelle-Calédonie. Le nombre de recours en appel est en constante augmentation passant de 9% en 2014 à 58 % en 2017. L'article R 811-7 du code de justice administrative rend obligatoire, pour les litiges de nature fiscale, le ministère d'avocat devant le juge d'appel relevant de la juridiction administrative. Cette mesure concerne tant les requêtes d'appel que les affaires où la Nouvelle-Calédonie intervient en qualité de défendeur. Par suite, les dépenses engagées par le service en frais d'avocat n'ont pu que s'accroître, passant de 2 183 534 F en 2014 à 9 319 614 F pour 2017.

En outre, le ministère d'avocat est aussi obligatoire devant le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation alors qu'il ne l'est pas devant la Cour d'appel de Nouméa (en matière fiscale, y sont jugés principalement les droits d'enregistrement et le contentieux de recouvrement) pour les administrations publiques. Pour 2018, le budget est estimé à **13,1 MF.**

Année	**2 014**	**2 015**	**2 016**	**2 017**
Nombre de contentieux	53	53	71	36
Nombre de recours	5	11	27	21
Nombre de recours en %	**9%**	**21%**	**38%**	**58%**
Frais de justice (avocats compris)	2 183 534	5 959 617	8 737 112	9 319 614

Programme P1402
Stratégie et gestion financières

Recettes : 6 200 000 000 F
Dépenses : 74 878 465 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 301 288 784 F.

Enjeux et contexte

Dans un contexte économique tendu et de raréfaction des recettes, l'objectif du gouvernement est de « faire mieux avec moins » et d'assurer l'équilibre budgétaire. Depuis 2015, des efforts d'économies majeurs ont été opérés permettant de ramener le déficit du budget propre proche de l'équilibre à la clôture 2015. Ces efforts ont été accompagnés de réajustements entre les budgets et les opérateurs de l'action publique dans un souci de rationalisation des interventions de la collectivité.

Ce travail doit être résolument poursuivi.

Objectif

Dans le cadre du plan de réforme de la gestion des finances publiques, voté par le congrès en décembre 2016, la direction du budget et des affaires financières (DBAF) poursuivra en 2018 ses actions visant à accroître la performance des finances publiques.

Ainsi, la DBAF développera sa mission d'accompagnement auprès des directions afin d'accroitre l'analyse et le pilotage de leurs crédits budgétaires. L'organisation de dialogue de gestion tout au long de l'année, couplée à une analyse des écarts des situations d'exécution, permettra de renforcer le cadrage des prévisions budgétaires avec comme objectifs principal l'optimisation de l'allocation des ressources budgétaires.

La section stratégie financière s'attachera, quant à elle, de conduire les études et analyses rétrospectives et prospectives relatives à la stratégie financière de la Nouvelle-Calédonie, à identifier et prévenir les risques financiers, assurer le suivi et la gestion de la dette et de la trésorerie. Dans ce cadre, une cartographie des risques sera effectuée en 2018 permettant à la collectivité d'anticiper et de se prémunir.

S'agissant de l'exploitation des outils de prospective, consciente des enjeux afférents au financement de son programme d'investissement, la DBAF a entrepris avec l'agence française de développement (AFD) une démarche pour élaborer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la NC. Ce PPI devra être un véritable outil de gestion et d'aide à la décision permettant à la Nouvelle-Calédonie d'intégrer son programme d'investissement dans une stratégie budgétaire plus globale, et conforme aux capacités de financement de la collectivité.

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, la DBAF s'attachera en 2018 à poursuivre ses efforts en matière de simplification administrative et de modernisation de l'administration.

Ainsi la mise sous contrôle des processus de la gestion financière en développant et en harmonisant les processus dans le cadre d'une démarche qualité, dans laquelle elle s'est engagée depuis 2015, sera poursuivie. Cette démarche est longue car elle nécessite l'adhésion et la participation active des agents. Par manque de disponibilité, la direction n'a pas progressé aussi rapidement que souhaité dans ce projet.

L'organisation de la cellule de centralisation de la réception des factures de la collectivité en un point unique sera pérennisée avec pour objectif de réduire les délais de traitement et donc de paiement. En complément, le projet de dématérialisation de la chaine d'exécution comptable sera poursuivi dans sa phase étude.

Dans le cadre de la déclaration de politique générale du président du gouvernement, un objectif de raccourcissement des délais de paiement aux entreprises a été fixé. Aussi, la DBAF s'emploiera en 2018 à accompagner les directions afin d'améliorer la qualité comptable et réduire les délais de traitement.

Afin de mesurer l'efficience de son activité, d'encadrer la qualité de son service, de garantir une cohérence entre l'exécution de l'activité budgétaire et la mise en œuvre des politiques publiques, la DBAF s'est fixée des indicateurs de performance.

Indicateur 1 : réduire les délais de paiement

Le président du gouvernement a fixé une cible de 30 jours dans un premier temps, ramenée à 21 jours à partir du 30 septembre 2018.

Délai moyen global de paiement	**2014**	**2015**	**2016**	**au 30/12/2017** (avant cloture)	**Cible 2018**
Nb de mandats total	68 426	63 091	60 217	59 367	
délai moyen ordonnateur	30	28	25	21	
dont délai moyen CAP		*35*	*31*	*26*	
dont délai moyen hors CAP		*21*	*19*	*17*	
dont délai moyen sur marché		*43*	*34*	*26*	
délai moyen payeur	10	8	7	6	
délai moyen de paiement	40	36	32	28	30 et 21

La clôture de l'exercice 2017 n'est pas encore totalement terminée, mais au 31/12/2017, le délai moyen de paiement global (ordonnateur + payeur) était de 28 jours. Donc en deçà de la première cible fixée. Les délais sont en baisse constante depuis 2014.

Les efforts des directions et de la DBAF se poursuivront afin d'atteindre la cible de 21 jours en septembre 2018

Indicateur 2 : réduire le taux d'anomalie global

taux d'anomalie global (TAG)	**2014**	**2015**	**2016**	**au 31/12/2017** (avant cloture)	**Cible 2018**
rejets de liquidations ou de mandats	2090	2754	3063	2111	
TAG effectif	3,05%	4,28%	5,09%	3,45%	2,50%
TAG<2,5% = très satisfaisant 2,5%<TAG>4,5% = satisfaisant TAG>4,5%= insatisfaisant					

Le taux d'anomalie global affiche un ratio satisfaisant au 31/12/2017, alors qu'il était insatisfaisant en 2016. Le nombre de rejets semble avoir diminué également (même si la clôture 2017 n'est pas terminée), ce qui peut traduire une amélioration de la qualité comptable en 2017.

L'absence d'acquit libératoire et le formalisme restent les premières causes de rejet. La DBAF devra accompagner les directions afin qu'elles progressent plus particulièrement sur ces deux motifs afin d'atteindre la cible fixée à 2,5% d'anomalie global.

Indicateur 3 : améliorer les taux d'exécution des dépenses et recettes réelles

le taux d'exécution (opérations réelles)		réalisation 2014	réalisation 2015	réalisation 2016	au 31/12/2017 (avant cloture)
taux d'exécution en recette	Fonct.	96%	95%	100%	89%
	Invest.	62%	76%	77%	55%
taux d'exécution en dépense	Fonct.	94%	96%	95%	90%
	Invest.	60%	75%	75%	76%

Les données 2017 sont à prendre avec précaution puisque la clôture est en cours. Les pourcentages indiqués (notamment en fonctionnement) ne sont donc pas encore définitifs.

Néanmoins, les taux d'exécution en recettes semblent en deçà des 2 années précédentes.

****

Dans le cadre de sa mission de tutelle financière des établissements publics, la DBAF renforcera les liens avec les établissements afin de les accompagner au mieux dans leur projet s'inscrivant dans une bonne gouvernance financière.

Enfin, la financiarisation des métiers de la DBAF et la montée en compétence des agents sera poursuivi en 2018, dans un contexte peu favorable puisque la direction connait un fort turn-over de ses équipes lié à des difficultés de recrutement structurelles (les compétences financières exigées sur certains postes étant rares).

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
N.METZDORF	**6 013 085 531**	**6 089 491 720**	**6 101 473 150**	**100%**	**6 200 000 000**	**2%**
A1402-07 : Soutien et pilotage des actions financières						
Fonctionnement	6 013 085 531	6 089 491 720	6 101 473 150	100%	6 200 000 000	2%

Action A1402-07 : Soutien et pilotage des actions financières

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **6 200 000 000 F**

La dotation globale de compensation versée par l'Etat suite au transfert de compétence à hauteur de 6 200 MF en 2018 évolue de 1,6% par rapport à 2017 (6 101 MF). A noter que l'évolution moyenne annuelle se situe aux alentours de 2,2%.

La dotation globale de compensation versée par l'Etat en 2018 se répartit ainsi:

- au titre des compétences déjà transférées : **552 MF** ;
- au titre des compétences transférées à partir de 2012 : **5 647 MF**, soit :
  - 4 720 MF pour l'enseignement général ;
  - 201 MF pour l'enseignement agricole ;
  - 121 MF pour le CDP ;
  - 380 MF pour l'ADCK ;
  - 59 MF pour la signalisation maritime et les affaires maritimes ;
  - 97 MF pour la sécurité civile ;
  - 68 MF pour le droit civil et droit commercial.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**84 753 946**	**226 724 239**	**199 065 685**	**88%**	**74 878 465**	**-67%**
A1402-01 : Elaboration et suivi du budget	**60 148**	**100 000**	**29 698**	**30%**	**100 000**	**0%**
Fonctionnement	60 148	100 000	29 698	30%	100 000	0%
A1402-04 : Développement et adaptation des outils	**-**	**1 891 683**	**1 697 083**	**90%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	-	1 576 683	1 576 683	100%	-	-100%
Investissements	-	315 000	120 400	38%	-	-100%
A1402-05 : Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétairedes directions de la NC	**68 890 950**	**195 478 885**	**180 225 975**	**92%**	**54 700 000**	**-72%**
Fonctionnement	68 890 950	195 478 885	180 225 975	92%	54 700 000	-72%
A1402-07 : Soutien et pilotage des actions financières	**12 666 574**	**21 666 523**	**13 530 781**	**62%**	**14 478 465**	**-33%**
Fonctionnement	11 801 341	14 405 421	13 402 746	93%	14 478 465	1%
Investissements	865 233	7 261 102	128 035	2%	-	-100%
A1402-08 : Dévelop&exploitat° outils prospective	**3 136 274**	**7 587 148**	**3 582 148**	**47%**	**5 600 000**	**-26%**
Fonctionnement	3 136 274	7 587 148	3 582 148	47%	5 600 000	-26%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**84 753 946**	**226 724 239**	**199 065 685**	**88%**	**74 878 465**	**-67%**
Fonctionnement	**83 888 713**	**219 148 137**	**198 817 250**	**91%**	**74 878 465**	**-66%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	83 646 576	74 163 986	54 213 099	73%	74 378 465	0%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	242 137	144 984 151	144 604 151	100%	500 000	-100%
Investissements	**865 233**	**7 576 102**	**248 435**	**3%**	**-**	**-100%**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	545 000	248 435	46%	-	-100%
23 - IMMOBILISATION EN COURS	865 233	7 031 102	-	0%	-	-100%

Action A1402-01 : Elaboration et suivi du budget

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **100 000 F**

Pour l'élaboration du budget, il est proposé l'inscription de crédits à hauteur de **0,1 MF** correspondant à des fournitures de bureau (papier, classeurs….).

Action A1402-05 : Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la NC

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **54 700 000 F**

Cette action répond à l'objectif de garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques ; divers types de dépenses concourent à la réalisation de cet objectif :

- **53,7 MF** pour les frais de recouvrement occasionnés par les services du payeur de la Nouvelle-Calédonie : loyers des machines à affranchir et mises sous pli, frais d'affranchissement, indemnités et fournitures de bureau, frais d'huissiers qui représentent 42 MF ;

- **1 MF** pour l'avance de la régie des douanes de Tontouta pour le paiement des frais de TPE.

Action A1402-07 : Soutien et pilotage des actions financières

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **14 478 465 F**

Cette action correspond aux fonctions support qui participent indirectement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit de la gestion des moyens, de la logistique concourant à l'efficience de l'action administrative.

Il s'agit des charges fixes (électricité, entretien des bureaux, eau…) pour **13,2 MF** et des charges variables (fournitures, mission du personnel..) pour **1,1 MF**.

Action A1402-08 : Développement et exploitation outils prospective

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **5 600 000 F**

Depuis quelques années, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'outils prospectifs macro-économiques à court terme (outil Amédée) et à moyen terme (outil Beautemps) visant à piloter la stratégie de la collectivité en anticipant la trajectoire financière.

Cet outil permet de sécuriser le débat d'orientation budgétaire en présentant une tendance à court terme (3 ans) dont les données sont fiables et avec des marges d'erreur limitées.

Ainsi, des crédits de **3,6 MF** sont prévus en 2018 pour l'organisation du séminaire regroupant un panel d'experts et la mise à jour de l'outil macro-économique.

Dans la perspective de renforcer le pilotage par la prospective, la Nouvelle-Calédonie devra à court terme se doter d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Cet outil permet, en effet, de déterminer la capacité d'investissement pluriannuelle et de planifier les opérations d'équipement en fonction des grands équilibres financiers de la collectivité. Pour ce faire, une étude a été lancée en cofinancement avec l'AFD pour la définition d'un outil adapté aux besoins de la collectivité. **2 MF** sont donc inscrits en 2018 pour poursuivre la mise en œuvre du PPI.

	P1401 Stratégie et gestion fiscales	P1402 Stratégie et gestion financières
Fonctionnement		
Recettes	**1 281 630 962**	**6 200 000 000**
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	860 000 000	
(73) impôts et taxes	326 630 962	
(74) dotations, subventions et participations		6 200 000 000
(75) autres produits de gestion courante	35 000 000	
(76) produits financiers	60 000 000	
Dépenses	**211 569 000**	**74 878 465**
Autres charges de fonctionnement	41 790 000	51 185 000
Charges exceptionnelles	2 300 000	500 000
Charges fixes de fonctionnement	135 479 000	23 193 465
Contributions obligatoires	32 000 000	
Investissements		
Recettes	**234 750 000**	
(024) produit des cessions d'immo	234 750 000	
Dépenses	**80 400 000**	
AP P1401-2005/1 - REFONTE APPLICATION FISCALE "PROJET PACIFISC" (92/05)	80 100 000	
HAP immobilisations corporelles	300 000	

Mission M15
Mouvements financiers

RECETTES : 24 168 058 078 F
DEPENSES : 18 330 685 667 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 20 753 056 F.

Dette et Trésorerie

Provisions

Mouvements financiers divers

La mission M15 dédiée aux mouvements financiers vise trois finalités :

- proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières,
- maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures ;
- contribuer à la qualité et à la sincérité des comptes.

Il s'agit de développer une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie par une meilleure connaissance des produits financiers et par une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit de participer au maintien de la qualité du service public par une meilleure maîtrise des risques financiers et une meilleure anticipation des charges futures.

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité des comptes, la fluidité et la régularité des paiements dans les délais.

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	BP 2018	% réalisé au 29/12	% budg17 /BP18
Recettes	**22 156 211 651**	**27 349 354 913**	**11 354 384 970**	**24 168 058 078**	**42%**	**-12%**
P1501 Dette et trésorerie	6 643 856 803	8 473 333 336	3 700 000 000	6 309 249 415	44%	-26%
P1502 Provisions	2 236 431 589	165 000 000	-	140 000 000	0%	-15%
P1503 Mouvements financiers divers	13 275 923 259	18 711 021 577	7 654 384 970	17 718 808 663	41%	-5%
Dépenses	**11 475 480 167**	**16 202 214 539**	**6 637 201 458**	**18 330 685 667**	**41%**	**13%**
P1501 Dette et trésorerie	2 126 766 368	5 331 477 530	1 967 050 277	5 375 000 004	37%	1%
P1502 Provisions	76 111 336	278 014 556	-	71 577 000	0%	-74%
P1503 Mouvements financiers divers	9 272 602 463	10 592 722 453	4 670 151 181	12 884 108 663	44%	22%

Le mot du membre du gouvernement chargé d'animer le secteur

Nicolas METZDORF

L'évolution des recettes fiscales en 2017 impacte directement l'indicateur du niveau d'endettement de la collectivité, qui rapporte l'encours de dette aux recettes de fonctionnement.

En 2018, l'encours de dette augmenterait de +5% et le niveau d'endettement se maintiendrait à 94% (93% en 2017).

Ce niveau de ressources externes d'emprunt d'un montant de 4 200 MF permettrait ainsi de financer 43% des dépenses d'équipement qui sont dans ce budget maintenues à plus de 9 mdsF, soit une part de financement par des ressources propres de 57%.

La Nouvelle-Calédonie remplit ainsi les bonnes conditions de recours à l'emprunt préconisées par le principal bailleur de fonds (l'agence française de développement - AFD) stipulant que les investissements doivent être en majorité financés sur des ressources propres (recettes d'investissement et épargne brute).

Programme P1501
Dette et trésorerie

Recettes : 6 309 249 415 F
Dépenses : 5 375 000 004 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 8 185 674 F.

Enjeux et contexte

Le programme P1501 regroupe les dépenses et recettes concernant les emprunts contractés par la Nouvelle-Calédonie afin de financer pour partie ses dépenses d'investissement. Hormis ces recettes d'emprunt, la Nouvelle-Calédonie ne dispose que de peu de leviers de subventions pour le financement de son programme d'investissement, ainsi ses deux principales ressources d'investissement sont l'autofinancement et l'emprunt.

La Nouvelle-Calédonie ayant renforcé sa politique d'investissement depuis 2012, le recours à l'endettement a été privilégié, sachant que le niveau d'autofinancement de la collectivité s'est dégradé depuis 2013 avec pour cause le recul de la part de la Nouvelle-Calédonie en provenance de l'assiette de répartition.

En conséquence, le niveau d'endettement de la collectivité (*le rapport entre l'encours de la dette propre et les recettes réelles de fonctionnement)* passe de 74% à la clôture 2016 à 94% au budget primitif 2018. L'Agence Française de Développement, un des partenaires financier clef de la collectivité préconise un niveau d'endettement de 90%.

Il est ainsi proposé de réduire en 2018 le niveau de recettes d'emprunt à 4,2 milliards F.CFP (*contre 7,7 milliards F.CFP au BP 2016 et 6 milliards F.CFP au BP 2017*) afin de financer le programme d'investissement sans obérer les capacités financières de la collectivité.

Concernant la trésorerie, la Nouvelle-Calédonie a continué en 2017 à subir des tensions de trésorerie et à gérer les priorités de paiements. Le graphique ci-dessous confirme l'amélioration du solde théorique de trésorerie de la collectivité en 2017 (*en rouge sur le graphique*) mais ce dernier redevient négatif en fin d'année, nécessitant une priorisation des mandats mis en paiement auprès de la paierie avec pour conséquence des retard de paiement au niveau des dotations aux collectivités et aux établissements publics.

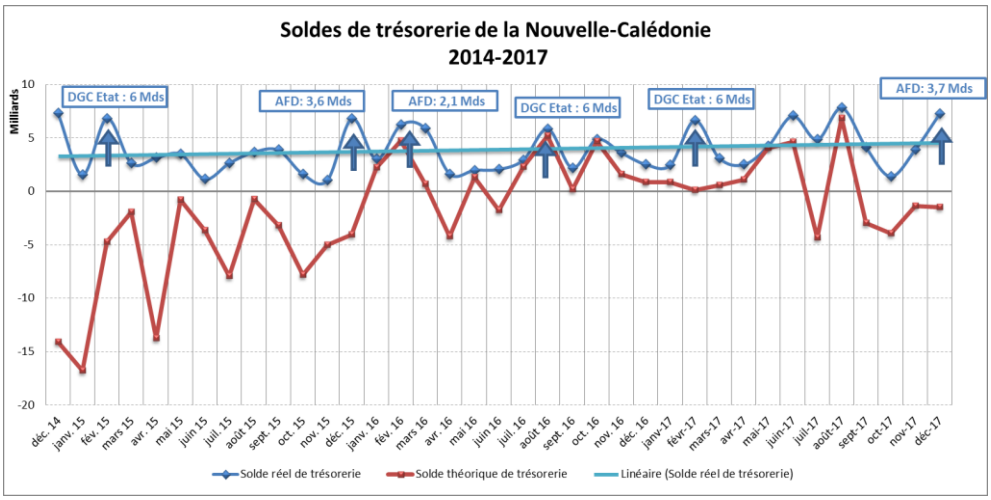

Objectifs

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements des prochaines années sera conditionné par la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisamment importante pour assurer le remboursement des annuités de remboursement de la dette.

En matière de trésorerie, l'objectif est de retrouver une situation parfaitement saine permettant de ne pas reporter les paiements.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
N.METZDORF	**6 643 856 803**	**8 473 333 336**	**3 700 000 000**	**44%**	**6 309 249 415**	**-26%**
A1501-01 : Gestion de la dette						
Investissements	6 643 856 803	8 473 333 336	3 700 000 000	44%	6 309 249 415	-26%

Action A1501-01 : Gestion de la dette

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **6 309 249 415 F**

Il est proposé l'inscription d'emprunts à hauteur de 4 189 MF, ce qui porterait fin 2018 l'encours de dette de la collectivité à 36,8 milliards de F.CFP.

Sur ces 4 189 MF d'emprunts, 1 000 MF ont déjà été conclus avec l'AFD en 2017 avec une mobilisation prévue en 2018. Ainsi, la demande de nouveaux emprunts auprès de l'AFD et de la CDC en 2018 portera sur un montant de **3 189 MF**.

D'autre part, la Nouvelle-Calédonie a souscrit en 2008 auprès de la Financière OCEOR un emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Un tirage a été effectué au cours de l'exercice 2013 mais n'a pas pu être reconstitué faute de trésorerie suffisante.

Conformément à l'instruction comptable M52 adaptée et en concertation avec le payeur de la Nouvelle-Calédonie, une opération de dépense doit être effectuée en début d'exercice pour constater la capacité de tirage de la Nouvelle-Calédonie et une opération de recette (soit **2 120 MF**) en fin exercice pour clôturer cette capacité de tirage. Il s'agit ainsi d'une opération d'ordre.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**2 126 766 368**	**5 331 477 530**	**1 967 050 277**	**37%**	**5 375 000 004**	**1%**
A1501-01 : Gestion de la dette	**2 126 766 368**	**5 331 477 530**	**1 967 050 277**	**37%**	**5 375 000 004**	**1%**
Fonctionnement	508 522 162	772 286 194	460 208 949	60%	863 000 000	12%
Investissements	1 618 244 206	4 559 191 336	1 506 841 328	33%	4 512 000 004	-1%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**2 126 766 368**	**5 331 477 530**	**1 967 050 277**	**37%**	**5 375 000 004**	**1%**
Fonctionnement	**508 522 162**	**772 286 194**	**460 208 949**	**60%**	**863 000 000**	**12%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	20 213 604	20 213 604	100%	32 000 000	58%
66 - CHARGES FINANCIERES	508 522 162	752 072 590	439 995 345	59%	831 000 000	10%
Investissements	**1 618 244 206**	**4 559 191 336**	**1 506 841 328**	**33%**	**4 512 000 004**	**-1%**
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 618 244 206	4 559 191 336	1 506 841 328	33%	4 512 000 004	-1%

Action A1501-01 : Gestion de la dette

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **5 375 000 004 F**

Sont budgétés, sur cette action, le remboursement en capital et intérêts de la Nouvelle-Calédonie sur les emprunts déjà contractés. Il s'agit d'un montant de **831 MF** pour les intérêts et de **2 392 MF** pour le remboursement en capital ; à cela s'ajoutent également les frais de dossiers et la TOF pour **32 MF**.

Conformément à l'instruction comptable M52 adaptée et en concertation avec le payeur de la Nouvelle-Calédonie, une opération de dépense doit être effectuée en début d'exercice pour constater la capacité de tirage de la Nouvelle-Calédonie et une opération de recette (soit **2 120 MF**) en fin exercice pour clôturer cette capacité de tirage. Il s'agit ainsi d'une opération d'ordre.

Programme P1502
Provisions

Recettes : 140 000 000 F
Dépenses : 71 577 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 2 927 682 F.

Enjeux et contexte

Le programme P1502 regroupe les écritures mixtes et d'ordres que sont les provisions. Depuis la création du budget de répartition au 1er janvier 2016, chacun des budgets annexes (reversement et répartition) supporte désormais les risques d'irrécouvrabilité de ses créances fiscales. Le budget propre constitue désormais des provisions uniquement pour risques et charges.

Objectifs

Les provisions permettent de disposer de moyens d'action suffisants face à des évènements prévisibles mais difficilement estimables et dont la survenance n'est pas encore avérée.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
N.METZDORF	**2 236 431 589**	**165 000 000**	**-**	**0%**	**140 000 000**	**-15%**
A1502-02 : Provision pour charges						
Fonctionnement	2 236 431 589	165 000 000	-	0%	140 000 000	-15%

Action A1502-02 : Provision pour charges

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **140 000 000 F**

Il s'agit d'une reprise sur provision pour la maintenance du logiciel ILDA pour 140 MF.
En effet, une provision est constituée chaque année au moment du budget supplémentaire pour le financement du nouveau logiciel des douanes « ILDA ». Cette provision est alimentée par le différentiel entre la recette perçues et la dépense effectuée au titre de la redevance de l'actuel logiciel SYDONIA.
La reprise de provision de 140 MF effectuée au BP 2018 servira donc à financer les dépenses prévues par la DTSI sur le nouveau logiciel.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**76 111 336**	**278 014 556**	**-**	**0%**	**71 577 000**	**-74%**
A1502-02 : Provision pour charges	**76 111 336**	**278 014 556**	**-**	**0%**	**71 577 000**	**-74%**
Fonctionnement	76 111 336	278 014 556	-	0%	71 577 000	-74%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
N.METZDORF	**76 111 336**	**278 014 556**	**-**	**0%**	**71 577 000**	**-74%**
Fonctionnement	**76 111 336**	**278 014 556**	**-**	**0%**	**71 577 000**	**-74%**
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	76 111 336	278 014 556	-	0%	71 577 000	-74%

Action A1502-02 : Provision pour charges

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **71 577 000 F**

Il est proposé la constitution d'une provision pour garantie d'emprunt, appelée également provision pour risques de défaut des contreparties, les contreparties étant les emprunteurs en faveur de qui la collectivité s'est portée caution/garante. Idéalement, cette provision devrait représenter environ 2% de l'encours de dette garantie, soit au 31 décembre 2017, un montant total représentatif de 438 MF.

L'inscription proposée, soit **71,6 MF** permet de porter le montant du stock de la provision à 143 MF.

Programme P1503
Mouvements financiers divers

Recettes : 17 718 808 663 F
Dépenses : 12 884 108 663 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 9 639 700 F.

Enjeux et contexte

Les mouvements financiers relevant de ce programme contribuent à évaluer et régulariser les recettes non acquises du budget propre et qui viendraient sinon gonfler artificiellement le résultat de la collectivité. Ces recettes concernent essentiellement les recettes des services, du domaine, redevances et autres remboursements de prestations.

On y trouve notamment l'autofinancement de la Nouvelle-Calédonie (l'excedent prévisionel de la section de fonctionnement dédié à la section d'investissement) qui passe de 2,6 milliards F.CFP au BP 2017 à 3,9 milliards au BP 2018.

Objectifs

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité et la régularité des comptes.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
P.GERMAIN	**1 821 571 735**	**324 273 293**	**364 805 511**	**112%**	**-**	**-100%**
A1503-02 : Admissions en non valeur, restitutions et remises grâcieuses						
Fonctionnement	87 800 320	-	40 532 218		-	
A1503-06 : Achats et gestion des tabacs						
Fonctionnement	1 733 771 415	324 273 293	324 273 293	100%	-	-100%
N.METZDORF	**11 454 351 524**	**18 386 748 284**	**7 289 579 459**	**40%**	**17 718 808 663**	**-4%**
A1503-02 : Admissions en non valeur, restitutions et remises grâcieuses						
Fonctionnement	360 556	-	309 178		-	
A1503-03 : Mouvements d'ordre						
Fonctionnement	114 343 605	-	-		-	
Investissements	8 715 366 264	10 136 308 204	4 248 387 659	42%	12 755 558 663	26%
A1503-04 : Opérations de clôture et autres mouvements financiers						
Fonctionnement	2 624 281 099	5 095 864 449	2 246 615 819	44%	4 963 250 000	-3%
Investissements	-	3 154 575 631	794 266 803	25%	-	-100%

Action A1503-03 : Mouvements d'ordre

Congrès **405 000 000 F**

Une opération d'ordre de **405 MF** est inscrite pour permettre le reclassement des avances faites à la SECAL dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble Le Phare.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **12 350 558 663 F**

Les inscriptions correspondent aux écritures d'ordre de recettes relatives :

- à la gestion comptable du patrimoine de la collectivité, tels que le reclassement des opérations de mandat (hôpital de Koné, laboratoire L3), les transferts, les intégrations et les cessions : 5 900 MF,
- aux amortissements des immobilisations sur la valeur du patrimoine arrêté au 31 décembre 2017 : 2 500 MF,
- à la recette d'autofinancement pour 3 932 MF.

Action A1503-04 : Opérations de clôture et autres mouvements financiers

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **4 963 250 000 F**

Les recettes correspondent principalement au reversement de dividendes de la BCI (**450 MF**), ainsi qu'aux versements attendus de l'OPT (**4 000 MF**) et du PANC (**363 MF**).

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**-**	**324 273 293**	**324 273 293**	**100%**	**-**	**-100%**
A1503-06 : Achats et gestion des tabacs	**-**	**324 273 293**	**324 273 293**	**100%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	-	324 273 293	324 273 293	100%	-	-100%
N.METZDORF	**9 272 602 463**	**10 268 449 160**	**4 345 877 888**	**42%**	**12 884 108 663**	**26%**
A1503-02 : Admissions en non valeur, restitutions et remises grâcieuses	**16 111 541**	**33 800 000**	**2 257 771**	**7%**	**30 800 000**	**-9%**
Fonctionnement	16 111 541	33 800 000	2 257 771	7%	30 800 000	-9%
A1503-03 : Mouvements d'ordre	**8 829 709 869**	**10 136 299 160**	**4 248 387 659**	**42%**	**12 755 558 663**	**26%**
Fonctionnement	2 131 660 009	4 912 804 887	2 754 334 827	56%	6 432 558 663	31%
Investissements	6 698 049 860	5 223 494 273	1 494 052 832	29%	6 323 000 000	21%
A1503-04 : Opérations de clôture et autres mouvements financiers	**406 559 621**	**81 850 000**	**85 618 868**	**105%**	**81 250 000**	**-1%**
Fonctionnement	87 421 021	81 850 000	85 618 868	105%	81 250 000	-1%
Investissements	319 138 600	-	-		-	
A1503-05 : Intérêts moratoires	**20 221 432**	**16 500 000**	**9 613 590**	**58%**	**16 500 000**	**0%**
Fonctionnement	20 221 432	16 500 000	9 613 590	58%	16 500 000	0%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
P.GERMAIN	**-**	**324 273 293**	**324 273 293**	**100%**	**-**	**-100%**
Fonctionnement	**-**	**324 273 293**	**324 273 293**	**100%**	**-**	**-100%**
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	324 273 293	324 273 293	100%	-	-100%
N.METZDORF	**9 272 602 463**	**10 268 449 160**	**4 345 877 888**	**42%**	**12 884 108 663**	**26%**
Fonctionnement	**2 255 414 003**	**5 044 954 887**	**2 851 825 056**	**57%**	**6 561 108 663**	**30%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	86 741 046	81 700 000	85 611 005	105%	81 100 000	-1%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	2 462 804 887	-	0%	3 932 558 663	60%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 131 660 009	2 450 000 000	2 754 334 827	112%	2 500 000 000	2%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 982 902	3 800 000	-	0%	3 800 000	0%
66 - CHARGES FINANCIERES	2 033	150 000	7 863	5%	150 000	0%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 028 013	46 500 000	11 871 361	26%	43 500 000	-6%
Investissements	**7 017 188 460**	**5 223 494 273**	**1 494 052 832**	**29%**	**6 323 000 000**	**21%**
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	114 343 605	-	-		-	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	6 583 706 255	5 223 494 273	1 494 052 832	29%	6 323 000 000	21%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	319 138 600	-	-		-	

Action A1503-02 : Admissions en non valeur, restitutions et remises gracieuses

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **30 800 000 F**

Les crédits inscrits doivent permettre la prise en charge éventuelles des remises gracieuses accordées (**15 MF**), des admissions en non-valeur non fiscales (**3,8 MF**) et des dégrèvements (**12 MF**).

Action A1503-03 : Mouvements d'ordre

Congrès **405 000 000 F**

Une opération d'ordre de **405 MF** est inscrite pour permettre le reclassement des avances faites à la SECAL dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble Le Phare.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **12 350 558 663 F**

Il s'agit de la contrepartie en dépenses des écritures d'ordre, à savoir les opérations de reclassement des opérations sous mandat (**5 900 MF**), la dotation aux amortissements (**2 500 MF**) et l'autofinancement (**3 932 MF**).

Action A1503-04 : Opérations de clôture et autres mouvements financiers

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **81 250 000 F**

Sont inscrits sur cette action **81,25 MF** pour la prise en charge des impôts (IRVM et CCS) dus par la collectivité sur les dividendes versés par la BCI, 1,1 MF pour la prise en charge des passeports d'urgence délivrés dans le cadre des EVASAN, ainsi que 0,15 MF pour les frais de perte de change.

Action A1503-05 : Intérêts moratoires

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **16 500 000 F**

Les crédits inscrits doivent permettre de prendre en charge les intérêts moratoires dus dès que le délai de mandatement dépasse 45 jours pour les dépenses sur marché public.

	P1501 Dette et trésorerie	P1502 Provisions	P1503 Mouvements financiers divers
Fonctionnement			
Recettes		**140 000 000**	**4 963 250 000**
(76) produits financiers			450 250 000
(77) produits exceptionnels			4 513 000 000
opérations d'ordre (dotations/provisions)		140 000 000	
Dépenses	**863 000 000**	**71 577 000**	**6 561 108 663**
Autres charges de fonctionnement	32 000 000		80 000 000
Charges exceptionnelles			43 500 000
Charges financières	831 000 000		150 000
Charges fixes de fonctionnement			1 100 000
Dépenses HAP opérations d'ordre (dotations/provisions)		71 577 000	2 500 000 000
Subventions, participations et autres charges d'activité			3 800 000
virement à la section d'investissement - autofinancement			3 932 558 663
Investissements			
Recettes	**6 309 249 415**		**12 755 558 663**
(040) opérations d'ordre de transfert entre sections			2 500 000 000
(041) opérations patrimoniales			4 738 000 000
(16) emprunts et dettes assimilées	6 309 249 415		
Opération pour tiers OPERATIONS PATRIMONIALES			1 585 000 000
virement à la section d'investissement - autofinancement			3 932 558 663
Dépenses	**4 512 000 004**		**6 323 000 000**
HAP emprunts et dettes assimilées	4 512 000 004		
HAP opérations patrimoniales			6 323 000 000

NOUVELLE-CALEDONIE

Annexe
Délibération relative au budget primitif principal propre de la Nouvelle-Calédonie exercice 2018

BP 2018

NOUVELLE-CALEDONIE

CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
le : 30 janvier 2018
Le Secrétaire Général
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie
Vidjaya TIROUGNANASAMMANDA MOURTTY

République française

Délibération n° 295 du 23 janvier 2018
relative au budget primitif principal propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2018

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 174 du 19 octobre 2016 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 ;
Vu l'arrêté n° 2018-07/GNC du 3 janvier 2018 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 04/GNC du 3 janvier 2018 ;
Entendu le rapport n° 05 des 11 et 12 janvier 2018 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : Le budget de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2018 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de SOIXANTE CINQ MILLIARDS SOIXANTE ET UN MILLIONS CINQ CENT QUINZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN FRANCS PACIFIQUE (65 061 515 951 FCFP),

Dont :

- VINGT MILLIARDS SEPT CENT VINGT SIX MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT NEUF FRANCS PACIFIQUE (20 726 184 329 FCFP) en section d'investissement, et
- QUARANTE QUATRE MILLIARDS TROIS CENT TRENTE CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT VINGT DEUX FRANCS PACIFIQUE (44 335 331 622 FCFP) en section de fonctionnement.

Le montant du prélèvement sur excèdent de fonctionnement destiné au financement de la section d'investissement compris dans les totaux précités s'élève à TROIS MILLIARDS NEUF CENT TRENTE DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS FRANCS PACIFIQUE (3 932 558 663 FCFP).

Article 2 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

Article 3 : Le gouvernement est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

— 204 Subventions d'équipements versées
— 656 Participations
— 657 Subventions
— 674 Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487-Autres remises gracieuses).

Article 4 : Sans préjudice des dispositions de l'article 5, la commission permanente est habilitée à répartir et attribuer les subventions diverses non affectées (annexe ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés au chapitre 930, sous-fonction 08, action « Communication et partenariats institutionnels ».

Article 5 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements de crédits entre sous-chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous-chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 6 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Les ordonnateurs informent le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 7 : Les effectifs de la Nouvelle-Calédonie sont arrêtés pour l'année 2018 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération (maquette budgétaire ci-jointe).

Article 8 : Le gouvernement est habilité à négocier et à souscrire des emprunts nécessaires au financement des programmes territoriaux dans la limite de QUATRE MILLIARDS CENT QUATRE VINGT NEUF MILLIONS DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLE QUATRE CENT ONZE FRANCS PACIFIQUE (4 189 249 411 FCFP) ainsi qu'à négocier et contracter des avances de trésorerie dans la limite de CINQ MILLIARDS DE FRANCS PACIFIQUE (5 000 000 000 FCFP).

Article 8 *bis* : La Nouvelle-Calédonie bénéficiera en 2018 d'un versement par l'Office des Postes et Télécommunications et du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie d'une partie de leurs excédents pour un montant respectif de 4 000 000 000 F.CFP (QUATRE MILLIARDS DE FRANCS PACIFIQUE) et de 363 000 000 F.CFP (TROIS CENT SOIXANTE TROIS MILLIONS DE FRANCS PACIFIQUE).

Article 9 : Les inscriptions suivantes sont constituées au cours de l'exercice 2018 :

- Une reprise de provision sur Ilda, à hauteur de 140 000 000 F CFP (CENT QUARANTE MILLIONS FRANCS PACIFIQUE).
- La constitution d'une provision au titre de de la garantie d'emprunt à hauteur de 71 577 000 F CFP (SOIXANTE ET ONZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE FRANCS PACIFIQUE).

Article 10 : Une avance à court terme d'un montant global de 2 467 846 000 F CFP est accordée pour l'exercice 2018 aux établissements et organismes suivants :

— 1 050 MF CFP à la caisse de compensation de prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pour le régime d'assurance maladie,
— 1 417,846 MF CFP à la société Enercal.

Ces avances sont octroyées sur demande des intéressés et remboursées avant la fin de l'exercice. Le gouvernement est autorisé à passer une convention relative à ces avances en tant que de besoin.

Article 11 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur l'article 65421 « créances non fiscales admises en non-valeur ».

Article 12 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont autorisés, chacun en ce qui le concerne, à lancer les opérations et à passer les marchés et à signer toutes pièces et documents relatifs aux dépenses pluriannuelles, conformément au tableau annexé à la présente délibération qui reprend les augmentations et les créations d'autorisations de programmes et autorisations d'engagements correspondantes (annexe ci-jointe). Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont également habilités à signer les marchés passés en groupement de commande en application de l'article 6-1 de la délibération modifiée n° 136/CP du 1er mars 1967 susmentionnée.

Article 13 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à lancer les opérations, à passer les marchés et avenants d'études, de travaux et de fournitures, à signer toutes conventions y compris celles mentionnées à l'article 2-1 de la délibération n° 136/CP du 1er mars 1967 modifiée portant réglementation des marchés publics, ainsi que tous contrats et avenants, actes, pièces et documents dans la limite des inscriptions budgétaires.

Article 14 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec un tiers et autorisant le président du gouvernement à signer ladite transaction. Il informe le congrès de ces transactions lors de sa plus proche séance.

Article 15 : 1) Les frais (de transport, d'hébergement, de location de véhicule, de cachets ou honoraires, de prestations diverses) des personnes n'ayant pas leur résidence en Nouvelle-Calédonie, sollicitées pour participer aux manifestations ou missions organisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'aux manifestations ou missions auxquelles il participe, peuvent être pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie par arrêté du gouvernement dans la limite des crédits disponibles.

2) Les frais (de transport, d'hébergement, de location de véhicule, de cachets ou honoraires, de prestations diverses) des personnes sollicitées pour participer aux manifestations ou missions organisées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie ou en collaboration avec celui-ci, ainsi qu'aux manifestations ou missions auxquelles il participe, peuvent être pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie par décision du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, dans la limite des crédits disponibles.

Les manifestations ou missions visées aux paragraphes 1) et 2) du présent article comprennent notamment :
- les échanges institutionnels avec les assemblées délibérantes françaises et de la région Asie-Pacifique ;
- le concours d'observateurs étrangers de la région Asie - Pacifique concernant l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ;

- le concours d'intervenants experts dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- le concours d'experts dans le cadre de l'information des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de ses commissions intérieures, de ses commissions spéciales ou de tout autre organe interne.

Article 16 : Pour l'année 2018, la mise à disposition de véhicules de fonction au profit de membres ou d'agents du congrès de la Nouvelle-Calédonie s'effectue dans les conditions définies par la délibération n° 25/CP du 13 novembre 2015 prise en application de l'article 78-1 alinéa 1 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

Article 17 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à l'acquisition de collections d'œuvres et objets d'art, d'objets d'antiquité destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité et à définir les conditions d'acquisition dans la limite des crédits inscrits au budget à l'article 2161 « collections et œuvres d'art ». L'ordonnateur du congrès est habilité à procéder à l'acquisition de collections d'œuvres et objets d'art, d'objets d'antiquité destinés à entrer dans le patrimoine de l'institution dans la limite des crédits disponibles.

Article 18 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 23 janvier 2018.

Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Thierry SANTA

NOUVELLE-CALEDONIE

Délibération relative à l'ouverture, à l'ajustement et à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement dans le cadre du budget primitif 2018

BP 2018

NOUVELLE-CALEDONIE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
le : 30 janvier 2018
Le Secrétaire Général
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie
Vidjaya TIROUGNANASAMMANDA MOURTTY

CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

République française

Délibération n° 296 du 24 janvier 2018
relative à l'ouverture, à l'ajustement et à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement dans le cadre du budget primitif 2018

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu la délibération n° 15 du 28 août 2014 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 295 du 23 janvier 2018 relative au budget primitif principal propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2018 ;
Vu l'arrêté n° 2018-05/GNC du 3 janvier 2018 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 03/GNC du 3 janvier 2018 ;
Entendu le rapport n° 06 des 11 et 12 janvier 2018 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : Est approuvée la création, en dépenses, de 12 autorisations de programme d'un montant total de 3 389 655 161 F.CFP, et de 20 autorisations d'engagement d'un montant total de 967 200 000 F.CFP, détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : Est approuvée la clôture, en dépenses, de 25 autorisations de programme d'un montant total de 8 837 964 219 F.CFP, et de 19 autorisations d'engagement d'un montant total de 2 933 160 000 F.CFP, détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : Est approuvé l'ajustement, en dépenses, de 20 autorisations de programme d'un montant total de 34 412 371 457 F.CFP, et de 15 autorisations d'engagement d'un montant total de 16 966 262 268 F.CFP, détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 4 : Est approuvé l'ajustement, en recettes, d'une autorisation de programme d'un montant total de 142 004 772 F.CFP, et d'une autorisation d'engagement d'un montant total de 734 230 000 F.CFP, détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 5 : Les autorisations pluriannuelles validées au budget primitif 2018 sont réparties comme suit :

- En dépenses :
    - Pour la section investissement : 160 autorisations de programme d'un montant de 175 115 424 790 F.CFP, avec une inscription de crédits de paiement de 8 226 654 860 F.CFP pour 2018 ;

- Pour la section fonctionnement : 95 autorisations d'engagement d'un montant de 40 127 784 912 F.CFP, avec une inscription de crédits de paiement de 4 324 372 510 F.CFP pour 2018.

- En recettes :
  - Pour la section investissement : 16 autorisations de programme d'un montant de 5 186 789 828 F.CFP, avec une inscription de crédits de paiement de 366 712 218 F.CFP pour 2018 ;
  - Pour la section fonctionnement : 5 autorisations d'engagement d'un montant de 1 391 617 448 F.CFP, avec une inscription de crédits de paiement de 155 807 490 F.CFP pour 2018.

Article 6 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 24 janvier 2018.

Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Thierry SANTA

ANNEXE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT EN DEPENSES - BUDGET PRIMITIF 2018

I - AUTORISATIONS DE PROGRAMME (INVESTISSEMENT)

I-1 - OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP après BP 18	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0302	Relations extérieures	SCRRE	P0302-2018/1	COFINANCEMENT CONSTRUCTION CASERNE POMPIERS AEROPORT BAUERFIELD	10 000 000	3 000 000	7 000 000			
		P0303	Aménagement et prospective	SAP	P0303-2018/3	SYSTEME D'INFORMATION SIRIUS	15 000 000	4 000 000	11 000 000			
		P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	DAPM	P0307-2018/2	DECONSTRUCTION SITE GASTON BOURRET	600 000 000	-	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0403	Gestion de l'eau	DAVAR	P0403-2018/2	FONDS DE SOUTIEN AMENAGEMENTS GESTION DE L'EAU	200 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
		P0404	Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	DAVAR	P0404-2018/1	COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRES - LABORATOIRES	1 326 955 161	550 000 000	194 238 791	194 238 790	194 238 790	194 238 790
					P0404-2018/2	COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRE NC - QUARANTAINE VEGETALE	380 000 000	-	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000
M05	Coordination et développement des transports	P0501	Contrôle et exploitation aériens	DAC	P0501-2018/1	FOURNITURE EQUIPEMENTS NAVIGATION AERIENNE	150 000 000	24 730 000	50 000 000	50 000 000	25 270 000	
					P0501-2018/2	ACHAT ET INSTALLATION VOR LTO ILOT UERE	31 500 000	13 500 000	18 000 000			
		P0502	Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	DAC	P0502-2018/1	AIRE DE STATIONNEMENT AVION A LIFOU	380 000 000	90 000 000	90 000 000	100 000 000	100 000 000	
M09	Culture, condition féminine et citoyenneté	P0901	Patrimoine, art et culture	DCCFC	P0901-2018/1	CIRCUITS SITES TOURISTIQUES MAAMAAT-PWIIXE	30 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	
		P0902	Condition féminine et citoyenneté	DCCFC	P0902-2018/1	CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME PROVINCE ILES	250 000 000	20 000 000	100 000 000	100 000 000	30 000 000	
M13	Economie et emploi	P1305	Pêche et environnement marin	DAM	P1305-2018/1	CENTRE DE SURVEILLANCE DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL	16 200 000	2 000 000	3 550 000	3 550 000	3 550 000	3 550 000
Total général							**3 389 655 161**	**712 230 000**	**778 788 791**	**752 788 790**	**653 058 790**	**492 788 790**

I-2 - CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Taux de réalisation d'AP
M01	Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	P0102	Soutien exceptionnel aux collectivités locales	DBAF	P0102-2012/1	CONSTRUCTION MAIRIE DE FARINO	69 000 000	69 000 000	60 000 000	9 000 000	87%
					P0102-2014/1	CONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE DUMBEA	350 000 000	350 000 000	349 999 968	32	100%
M03	Coordination de l'action publique, qestion des ressources et moyens	P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	DAE	P0307-2014/5	AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DAE A DUCOS	300 000 000	212 000 000	-	300 000 000	0%
				DAPM	P0307-2002/3	ACHAT DE LOCAUX POUR LA DSF (30/02)	353 503 363	338 811 738	337 344 738	16 158 625	95%
					P0307-2008/1	BIR HAKEIM - REAMENAGEMENT ANCIEN TRIBUNAL	450 000 000	65 832 000	48 625 864	401 374 136	11%
					P0307-2012/2	POSE DE CLÔTURES et PORTAILS DEFENSIFS - NOUVILLE	105 000 000	48 000 000	1 431 150	103 568 850	1%
					P0307-2016/4	ACHAT VEHICULE ADAPTE HANDICAP	20 000 000	10 000 000	-	20 000 000	0%
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0403	Gestion de l'eau	DAVAR	P0403-2017/2	ATLAS HYDROELECTRICITE			-	-	
		P0407	Prévention et gestion des risques	DSCGR	P0407-2014/1	AIDES AUX COMMUNES EN MATIERE DE SECURITE CIVILE	960 000 000	824 000 000	-	960 000 000	0%
					P0407-2017/6	SYSTEME GESTION OPERATIONNELLE CENTRE APPEL - CURTA			-	-	
M05	Coordination et développement des transports	P0502	Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	DAC	P0502-2017/2	EGR 2017/2021			-	-	
		P0503	Infrastructures et sécurité routières	DITTT	P0503-2012/3	AMENAGEMENT AXE ROUTIER "ROND POINT BERTHELOT"	600 000 000	409 369 187	409 369 187	190 630 813	68%
					P0503-2016/1	EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE	49 020 000	-	-	49 020 000	0%
M06	Santé	P0601	Offre et qualité de soins	DBAF	P0601-2005/2	MAISON DE L'ENFANCE POLYHANDICAPEE (79/05)	1 230 000 000	1 230 000 000	1 213 500 000	16 500 000	99%
M07	Solidarités	P0703	Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	DAPM	P0703-2007/1	LOTISSEMENT DE NOUVILLE (149/07)	200 000 000	75 000 000	197 136 257	2 863 743	99%
				DPJEJ	P0703-2005/1	FOYER ACCUEIL URGENCE ET ORIENTATION (64/05)	238 500 000	238 500 000	236 996 275	1 503 725	99%
					P0703-2005/2	FOYER NOUVILLE (99/05)	242 477 200	242 477 200	239 000 000	3 477 200	99%
					P0703-2005/3	FOYER PAITA (100/05)	276 541 685	276 541 685	275 041 685	1 500 000	99%
					P0703-2008/1	GARAGE PJEJ NOUVILLE	80 000 000	79 973 411	65 971 631	14 028 369	82%
M09	Culture, condition féminine et citoyenneté	P0901	Patrimoine, art et culture	DCCFC	P0901-2013/2	CIRCUITS SITES TOURISTIQUES MAAMAAT-PWIIXE	48 000 000		-	48 000 000	0%
M11	Enseignement	P1106	Enseignement second degré public	DGE-VR	P1106-2013/1	RENOVATION LYCEES GARNIER ET TOUHO	2 963 076 321	2 241 972 618	2 366 816 729	596 259 592	80%
M13	Economie et emploi	P1301	Travail et emploi	DTE	P1301-2006/1	REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA DTE (137/07)	52 845 650	39 100 000	23 460 027	29 385 623	44%
		P1302	Marché intérieur	DAE	P1302-2008/1	REHABILITATION IMMEUBLE DAE	60 000 000	60 000 000	56 358 700	3 641 300	94%
		P1306	Mines et carrières	DIMENC	P1306-2013/1	CITE DE LA MINE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	80 000 000	50 000 000	6 085 919	73 914 081	8%
M14	Gestion des finances publiques	P1401	Stratégie et gestion fiscales	DSF	P1401-2012/1	AMENAGEMENT LOCAUX DSF ET RLT	110 000 000	69 000 000	51 381 067	58 618 933	47%
Total général							**8 837 964 219**	**6 929 577 839**	**5 938 519 197**	**2 899 445 022**	**67%**

I-3 - AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement AP	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M02	Pouvoirs publics et institutions	P0201	Congrès	Congrès	P0201-2008/1	EXTENSION.REAMENAGEMENT INTERIEUR EXTERIEUR DU BATIMENT PRINCIPAL	80 000 000	8 593 592	88 593 592	5 000 000	33 400 924	55 192 668	-	13 798 167	13 798 167	13 798 167	13 798 167
M03	Coordination de l'action publique, qestion des ressources et moyens	P0302	Relations extérieures	SCRRE	P0302-2017/1	VANUATU - PROJET FICOL	83 532 220	58 472 552	142 004 772	58 472 554	-	142 004 772	20 000 000	38 472 554			
		P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	DAPM	P0307-2007/1	RESTRUCTURATION DIMENC DITTT	1 260 000 000	5 500 000	1 265 500 000	1 265 500 000	1 240 653 527	24 846 473	-	20 846 473			
					P0307-2017/6	REMISE AUX NORMES ELECTRIQUE DE L'IMMEUBLE IEKAWE	105 000 000	10 000 000	115 000 000	35 000 000	-	115 000 000	65 000 000	40 000 000	10 000 000		
		P0308	Technologies et systèmes d'information	DTSI	P0308-2014/1	DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	443 361 071	126 901 861	570 262 932	393 709 996	193 396 240	376 866 692	-				
					P0308-2016/1	REFONTE DU SYSTEME DOUANIER ILDA	400 000 000	36 053 721	436 053 721	216 000 000	155 901 429	280 152 292	200 000	139 995 757			
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0401	Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	DITTT	P0401-2017/2	PARTICIPATION FINANCIERE AUX INVESTISSEMENTS DU GIE SERAIL	7 500 000	- 1 200 000	6 300 000	1 500 000	1 500 000	4 800 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	
		P0407	Prévention et gestion des risques	DSCGR	P0407-2015/1	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION	326 000 000	100 000 000	426 000 000	142 840 000	97 376 420	328 623 580	120 000 000	125 000 000	78 623 580		
M05	Coordination et développement des transports	P0503	Infrastructures et sécurité routières	DITTT	P0503-2010/1	PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	16 469 000 000	- 768 017 386	15 700 982 614	9 166 531 308	8 812 112 614	6 888 870 000	-	1 700 000 000	1 700 000 000	1 581 370 000	1 500 000 000
					P0503-2011/1	PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	5 549 000 000	- 619 647 226	4 929 352 774	2 883 212 765	3 168 777 750	1 760 575 024	-	500 000 000	500 000 000	320 575 024	
					P0503-2013/3	CREATION CENTRALE MOBILITE	180 000 000	2 000 000	182 000 000	48 699 157	7 174 937	174 825 063	-	50 000 000	50 000 000	47 325 063	
					P0503-2013/4	CENTRE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE A CANALA	160 000 000	55 000 000	215 000 000	52 800 000	8 742 312	206 257 688	-	68 752 563	68 752 563	68 752 562	
M06	Santé	P0604	Médipôle et hôpital de Koné	DBAF	P0604-2013/2	CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	7 622 000 000	339 111 891	7 961 111 891	7 514 811 057	6 043 300 834	1 917 811 057	500 000 000	500 000 000	500 000 000	417 811 057	
				DCCFC	P0604-2014/1	PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-INVESTISSEMENT	178 100 000	48 947 768	227 047 768	227 047 768	83 150 464	143 897 304	30 320 013	50 000 000	50 000 000	13 577 291	
M08	Jeunesse et sports	P0802	Sports	DJS	P0802-2017/6	SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES	35 000 000	- 13 500 000	21 500 000		-	21 500 000	-	21 500 000			
M09	Culture, condition féminine et citoyenneté	P0902	Condition féminine et citoyenneté	DCCFC	P0902-2010/1	CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE	450 000 000	8 441 016	458 441 016	241 798 271	47 668 798	410 772 218	280 107 165	130 665 053			
M11	Enseignement	P1103	Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	DGE-VR	P1103-2014/1	CDI 17-21 POLE NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE-POLE NTC	381 500 000	23 093 178	404 593 178	284 234 832	260 201 499	144 391 679	-	49 445 499	49 445 499		
		P1106	Enseignement second degré public	DGE-VR	P1106-2013/3	DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE	493 407 610	93 219 589	586 627 199	567 580 236	306 554 040	280 073 159	100 000 000	107 500 000	65 073 159		

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement AP	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M12	Formation professionnelle	P1203	Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	DFPC	P1203-2014/5	RENOVATION DES LOCAUX ETFPA	541 000 000	18 000 000	559 000 000	510 000 000	500 000 000	59 000 000	59 000 000				
M13	Economie et emploi	P1304	Soutien au secteur agricole	DAVAR	P1304-2016/1	CANC POUR LA REFECTION DU MARCHE DE GROS	100 000 000	17 000 000	117 000 000	96 855 250	31 661 676	85 338 324	-	30 000 000	25 338 324		
Total général							**34 864 400 901**	**-** **452 029 444**	**34 412 371 457**	**23 711 593 194**	**20 991 573 464**	**13 420 797 993**	**1 175 827 178**	**3 587 176 066**	**3 112 231 292**	**2 464 409 164**	**1 513 798 167**

I-4 - ETAT GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (HORS CLÔTURE)

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement / création	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M01	Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	P0102	Soutien exceptionnel aux collectivités locales	DAPM	P0102-2016/1	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX COMMUNES PULSE	600 000 000		600 000 000	500 000 000	338 030 599	261 969 401	57 409 341	51 140 015	51 140 015	51 140 015	51 140 015
				DBAF	P0102-2008/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES	1 087 489 523		1 087 489 523	1 087 489 523	964 347 751	123 141 772	-	30 785 443	30 785 443	30 785 443	30 785 443
M02	Pouvoirs publics et institutions	P0201	Congrès	Congrès	P0201-2006/1	MISE EN CONFORMITE DU CONGRES (126/06)	225 000 000		225 000 000	155 000 000	122 563 883	102 436 117	8 950 000	23 371 530	23 371 529	23 371 529	23 371 529
					P0201-2008/1	EXTENSION.REAMENAGEMENT INTERIEUR EXTERIEUR DU BATIMENT PRINCIPAL	80 000 000	8 593 592	88 593 592	5 000 000	33 400 924	55 192 668	-	13 798 167	13 798 167	13 798 167	13 798 167
					P0201-2012/1	RESTRUCTURATION LOCAUX CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	2 000 000 000		2 000 000 000	517 000 000	490 000 000	1 510 000 000	125 000 000	346 250 000	346 250 000	346 250 000	346 250 000
		P0203	Sénat coutumier	Sénat coutumier	P0203-2017/1	AMENAGEMENT DE L'ESPACE TIRAILLEURS KANAK	20 000 000		20 000 000		-	20 000 000	-	20 000 000			
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0301	Coordination administrative, transferts de compétences	Antenne de Koné	P0301-2004/1	ANTENNE DES SERVICES DU GNC A KONE (54/04)	560 500 000		560 500 000	560 500 000	537 944 557	22 555 443	-	22 555 443			
		P0302	Relations extérieures	SCRRE	P0302-2017/1	VANUATU - PROJET FICOL	83 532 220	58 472 552	142 004 772	58 472 554	-	142 004 772	103 532 218	38 472 554			
					P0302-2017/3	FICOL - RELAIS DE LA FRANCOPHONIE AU VANUATU	11 300 000		11 300 000		-	11 300 000	5 650 000	5 650 000			
					P0302-2018/1	COFINANCEMENT CONSTRUCTION CASERNE POMPIERS AEROPORT BAUERFIELD		10 000 000	10 000 000		-	10 000 000	3 000 000	7 000 000			
		P0303	Aménagement et prospective	SAP	P0303-2018/3	SYSTEME D'INFORMATION SIRIUS		15 000 000	15 000 000		-	15 000 000	4 000 000	11 000 000			
		P0304	Affaires juridiques	DAJ	P0304-2010/1	ETAT ET DIFFUSION DU DROIT - JURIDOC	30 000 000		30 000 000	15 000 000	2 122 313	27 877 687	-	27 877 687			
		P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	DAPM	P0307-2007/1	RESTRUCTURATION DIMENC DITTT	1 260 000 000	5 500 000	1 265 500 000	1 265 500 000	1 240 653 527	24 846 473	4 000 000	20 846 473			
					P0307-2010/4	EXTENSION SERVICE MARINE MARCHANDE ET PECHES MARITIMES	70 000 000		70 000 000	70 100 000	61 308 452	8 691 548	-	8 691 548			
					P0307-2015/1	AMENAGEMENTS TECHNIQUES DTSI	70 000 000		70 000 000	42 299 627	7 919 111	62 080 889	18 000 000	20 000 000	20 000 000	4 080 889	
					P0307-2015/2	RESTAURATION BATIMENTS CLASSES	50 000 000		50 000 000	36 500 000	32 801 734	17 198 266	4 000 000	9 000 000	4 198 266		
					P0307-2016/1	REHABILITATION BATIMENTS DU CREIPAC	40 000 000		40 000 000	23 000 000	13 439 143	26 560 857	10 000 000	10 000 000	6 560 857		
					P0307-2016/2	AMENAGEMENT BUREAUX IMMEUBLE PLEXUS	400 000 000		400 000 000	68 055 555	8 431 532	391 568 468	6 000 000	150 000 000	100 000 000	70 000 000	65 568 468
					P0307-2016/3	CONVERSION SITE CHT GASTON BOURRET	19 000 000		19 000 000	9 000 000	9 000 000	10 000 000		10 000 000			
					P0307-2017/1	ACHAT DE VEHICULES DE SERVICE	300 000 000		300 000 000	67 000 000	69 331 330	230 668 670	83 115 000	100 000 000	47 553 670		
					P0307-2017/2	INSTALLATION DAPM DONIAMBO	450 000 000		450 000 000	14 000 000	566 784	449 433 216	42 000 000	300 000 000	107 433 216		
					P0307-2017/3	SECURITE INCENDIE DES BATIMENT	100 000 000		100 000 000	8 000 000	158 025	99 841 975	11 000 000	88 841 975			
					P0307-2017/4	AMENAGEMENT RELOGEMENT DIRECTIONS SUR SITE EX-CHT	300 000 000		300 000 000	135 000 000	82 433 841	217 566 159	105 000 000	112 566 159			
					P0307-2017/6	REMISE AUX NORMES ELECTRIQUE DE L'IMMEUBLE IEKAWE	105 000 000	10 000 000	115 000 000	35 000 000	-	115 000 000	65 000 000	40 000 000	10 000 000		
					P0307-2017/8	RENOVATION DU CONSERVATOIRE DE L'IGNAME		105 000 000	105 000 000		-	105 000 000	10 000 000	23 750 000	23 750 000	23 750 000	23 750 000
					P0307-2018/2	DECONSTRUCTION SITE GASTON BOURRET		600 000 000	600 000 000		-	600 000 000	-	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
				DTSI	P0307-2012/4	REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA DTSI	125 000 000		125 000 000	125 000 000	102 232 327	22 767 673	-	22 767 673			
		P0308	Technologies et systèmes d'information	DAPM	P0308-2011/2	DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS	41 000 000		41 000 000	40 306 633	15 663 396	25 336 604	-	25 336 604			
				DTSI	P0308-2011/3	GESTION DES IDENTITES	22 000 000		22 000 000	22 000 000	3 772 122	18 227 878	10 000 000	8 227 878			
					P0308-2014/1	DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	443 361 071	126 901 861	570 262 932	393 709 996	193 396 240	376 866 692	108 567 975	110 000 000	52 766 239	52 766 239	52 766 239
					P0308-2016/1	REFONTE DU SYSTEME DOUANIER ILDA	400 000 000	36 053 721	436 053 721	216 000 000	155 901 429	280 152 292	140 156 535	139 995 757			
					P0308-2017/1	Evolution du PRAEvolution du PRA	120 000 000		120 000 000	44 500 000	-	120 000 000	-	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0401	Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	DAE	P0401-2012/2	ECONOMIE VERTE (INVEST)	100 000 000		100 000 000	100 000 000	33 874 000	66 126 000	-	16 531 500	16 531 500	16 531 500	16 531 500
				DITTT	P0401-2012/1	POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION	90 500 000		90 500 000	82 520 000	84 261 219	6 238 781	2 000 000	4 238 781	-	-	-
					P0401-2013/1	REFERENTIEL LITTORAL DE NOUVELLE-CALEDONIE	230 000 000		230 000 000	-	-	230 000 000	-	57 500 000	57 500 000	57 500 000	57 500 000
					P0401-2014/1	MISE A JOUR IMAGERIE AERIENNE ET BASE DONNEES TOPO-NC	200 000 000		200 000 000	85 500 000	41 693 342	158 306 658	-	55 000 000	31 417 620	36 889 038	35 000 000
					P0401-2015/1	OUTILS INFORMATIQUE DE GESTION CADASTRALE	15 000 000		15 000 000	-	-	15 000 000	-	15 000 000			
					P0401-2017/2	PARTICIPATION FINANCIERE AUX INVESTISSEMENTS DU GIE SERAIL	7 500 000	- 1 200 000	6 300 000	1 500 000	1 500 000	4 800 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	
		P0402	Météorologie	MTO	P0402-2015/1	AQUISITION GENERATEUR HYDROGENE	12 000 000		12 000 000	12 000 000	11 064 438	935 562	-	935 562			
					P0402-2016/1	RENOUVELLEMENT MATERIELS METEOROLOGIQUES	35 700 000		35 700 000	14 700 000	6 391 834	29 308 166	6 600 000	22 708 166			
					P0402-2016/2	RENOUVELLEMENT STATIONS METEOROLOGIQUES	22 100 000		22 100 000	6 000 000	-	22 100 000	3 000 000	19 100 000			
		P0403	Gestion de l'eau	DAVAR	P0403-2017/1	CDI 17-21 CONSTRUCTION BARRAGE A USAGE MULTIPLE POUEMBOUT	1 400 000 000		1 400 000 000	29 170 000	29 166 667	1 370 833 333	-	350 000 000	816 666 667	175 000 000	29 166 666
					P0403-2018/2	FONDS DE SOUTIEN AMENAGEMENTS GESTION DE L'EAU		200 000 000	200 000 000		-	200 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
		P0404	Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	DAVAR	P0404-2005/2	COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRE DE LA NC (98/05)	3 180 000 000		3 180 000 000	3 079 527 798	2 134 359 230	1 045 640 770	-	261 410 193	261 410 193	261 410 193	261 410 191
					P0404-2011/1	CONSTRUCTION BATIMENTS BUREAUX SIVAP	400 000 000		400 000 000	373 740 797	86 905 476	313 094 524	163 878 152	149 216 372			
					P0404-2018/1	COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRES - LABORATOIRES		1 326 955 161	1 326 955 161		-	1 326 955 161	550 000 000	194 238 791	194 238 790	194 238 790	194 238 790
					P0404-2018/2	COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRE NC - QUARANTAINE VEGETALE		380 000 000	380 000 000		-	380 000 000	-	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000
		P0406	Energie	DIMENC	P0406-2017/1	CDV 17-21 ETUDES CENTRALE C AU GAZ	646 000 000		646 000 000	-	-	646 000 000	346 000 000	300 000 000			
					P0406-2017/2	CDI 17-21 ELECTRIFICATION THIO-CANALA	190 000 000		190 000 000	-	-	190 000 000	32 500 000	39 375 000	39 375 000	39 375 000	39 375 000
					P0406-2017/3	CDV 17-21 ETUDE BARRAGE OUINE	354 000 000		354 000 000	100 000 000	-	354 000 000	-	88 500 000	88 500 000	88 500 000	88 500 000
		P0407	Prévention et gestion des risques	DSCGR	P0407-2015/1	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION	326 000 000	100 000 000	426 000 000	142 840 000	97 376 420	328 623 580	125 000 000	125 000 000	78 623 580		
					P0407-2015/2	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EPI-TENUES LOURDES	35 000 000		35 000 000	20 078 630	21 730 655	13 269 345	7 000 000	6 269 345			
					P0407-2015/3	EQUIPEMENTS ET ENGINS DE SECURITE CIVILE	851 450 156		851 450 156	413 000 000	462 121 411	389 328 745	125 000 000	125 000 000	125 000 000	14 328 745	
					P0407-2015/4	EQUIPEMENTS ET MATERIEL DE GESTION ALERTE ET TRANSMISSIONS	80 000 000		80 000 000	43 340 000	44 500 920	35 499 080	13 000 000	13 000 000	9 499 080		
					P0407-2017/4	CENTRE UNIQUE DE REGULATION ET TT DE L'ALERTE	350 000 000		350 000 000	-	-	350 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000	50 000 000
					P0407-2017/5	CURTA	420 000 000		420 000 000	-	-	420 000 000	170 000 000	170 000 000	80 000 000		
M05	Coordination et développement des transports	P0501	Contrôle et exploitation aériens	DAC	P0501-2011/1	EXTENSION SEAC - NC	60 000 000		60 000 000	60 000 000	48 000 000	12 000 000	12 000 000				
					P0501-2018/1	FOURNITURE EQUIPEMENTS NAVIGATION AERIENNE		150 000 000	150 000 000		-	150 000 000	24 730 000	50 000 000	50 000 000	25 270 000	
					P0501-2018/2	ACHAT ET INSTALLATION VOR LTO ILOT UERE		31 500 000	31 500 000		-	31 500 000	13 500 000	18 000 000			
		P0502	Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	DAC	P0502-2008/3	MAGENTA-CONSTRUCTION AEROGARE FRET	700 000 000		700 000 000	700 000 000	572 434 105	127 565 895	10 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	27 565 895
					P0502-2010/1	KONE AMENAGEMENT AERODROME ACCUEIL ATR42	2 200 000 000		2 200 000 000	1 668 595 076	1 486 970 954	713 029 046	30 000 000	605 000 000	50 000 000	28 029 046	
					P0502-2011/1	ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	916 500 000		916 500 000	748 050 000	837 606 379	78 893 621	-	78 893 621			
					P0502-2011/2	ETUDES GENERALES					-	-	-	-			
					P0502-2011/4	DEVELOPPEMENT SIG - DAC	40 000 000		40 000 000	31 260 000	22 360 467	17 639 533	6 500 000	11 139 533			
					P0502-2015/1	MISE AUX NORMES CODE 3 AERODROME MAGENTA	1 500 000 000		1 500 000 000	5 000 000	95 028 126	1 404 971 874	-	351 245 874	351 242 000	351 242 000	351 242 000
					P0502-2016/1	EXTENSION AEROGARE DE LIFOU	1 500 000 000		1 500 000 000	181 100 000	103 253 503	1 396 746 497	125 000 000	900 000 000	206 500 000	165 246 497	
					P0502-2016/2	DEPLOIEMENT OUTIL SURVEILLANCE WAM - NC	200 000 000		200 000 000	-	214 551	199 785 449	130 000 000	69 785 449			
					P0502-2016/3	AMENAGEMENT DU PARKING PUBLIC AEROGARE DE MAGENTA	145 000 000		145 000 000	120 000 000	584 693	144 415 307	10 000 000	85 000 000	49 415 307		

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement / création	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
					P0502-2016/4	VOIE ACCES AUX INSTALLATIONS AERODROME KONE	500 000 000		500 000 000	69 000 000	6 268 924	493 731 076	-	250 000 000	243 731 076		
					P0502-2016/5	ACHAT VEHICULES SSLIA POUR LES AERODROMES DE LA NC	160 200 000		160 200 000	100 000	138 689	160 061 311	115 000 000	45 061 311			
					P0502-2017/1	EGR 2017/2021	370 000 000		370 000 000	-	41 108 860	328 891 140	117 500 000	120 000 000	91 391 140		
					P0502-2017/3	CDV 17-21 MISE AUX NORMES AERODROME DE MAGENTA	1 415 000 000		1 415 000 000	30 000 000	27 845 393	1 387 154 607	220 000 000	645 000 000	426 000 000	96 154 607	
					P0502-2018/1	AIRE DE STATIONNEMENT AVION A LIFOU		380 000 000	380 000 000			380 000 000	90 000 000	90 000 000	100 000 000	100 000 000	
		P0503	Infrastructures et sécurité routières	DAPM	P0503-2006/1	TRANSFERT DES PISTES PERMIS DE CONDUIRE (121/06)	175 000 000		175 000 000	122 000 000	53 893 121	121 106 879	-	50 053 435	50 053 435	21 000 009	
					P0503-2006/2	CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE A KOUMAC (118/06)	93 000 000		93 000 000	93 000 000	86 659 998	6 340 002	-	6 340 002			
				DITTT	P0503-2006/1	TRANSFERT DES PISTES PERMIS DE CONDUIRE (121/06)			-			-	-				
					P0503-2007/1	PROGRAMME ROUTIER ANTERIEUR	9 286 132 477		9 286 132 477	3 972 382 938	4 230 373 375	5 055 759 102	-	1 263 939 776	1 263 939 776	1 263 939 776	1 263 939 774
					P0503-2008/1	PROGRAMME ROUTIER 08/13	1 635 500 000		1 635 500 000	607 242 519	373 046 868	1 262 453 132	-	500 000 000	500 000 000	262 453 132	
					P0503-2009/1	PROGRAMME ROUTIER 2009-2014	525 000 000		525 000 000	110 700 000	16 949 577	508 050 423	-	250 000 000	250 000 000	8 050 423	
					P0503-2010/1	PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	16 469 000 000	- 768 017 386	15 700 982 614	9 166 531 308	8 812 112 614	6 888 870 000	407 500 000	1 700 000 000	1 700 000 000	1 581 370 000	1 500 000 000
					P0503-2011/1	PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	5 549 000 000	- 619 647 226	4 929 352 774	2 883 212 765	3 168 777 750	1 760 575 024	440 000 000	500 000 000	500 000 000	320 575 024	
					P0503-2012/1	PROGRAMME ROUTIER 2012/2017	850 000 000		850 000 000	850 000 000	295 170 292	554 829 708	-	300 000 000	254 829 708		
					P0503-2012/2	PROJET HOSPITALIER PRIVE	380 000 000		380 000 000	380 000 000	96 954 770	283 045 230	47 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	56 045 230
					P0503-2013/1	PROGRAMME ROUTIER 2013/2018	15 596 000 000		15 596 000 000	4 690 786 050	5 152 816 639	10 443 183 361	1 297 500 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	1 645 683 361
					P0503-2013/3	CREATION CENTRALE MOBILITE	180 000 000	2 000 000	182 000 000	48 699 157	7 174 937	174 825 063	27 500 000	50 000 000	50 000 000	47 325 063	
					P0503-2013/4	CENTRE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE A CANALA	160 000 000	55 000 000	215 000 000	52 800 000	8 742 312	206 257 688	-	68 752 563	68 752 563	68 752 562	
					P0503-2017/1	CDV17-21 MISE A DEUX FOIS DEUX VOIES RT1 PAITA-TTA	1 918 333 333		1 918 333 333	-	995 558	1 917 337 775	25 000 000	700 000 000	700 000 000	492 337 775	
					P0503-2017/2	CDI17-21 CONTOURNEMT MT DORE	300 000 000		300 000 000	9 000 000	-	300 000 000	15 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	
					P0503-2017/3	CDI17-21 LIAISON - THIO CANALA	106 480 000		106 480 000	1 708 235	-	106 480 000	14 235 294	92 244 706			
					P0503-2017/4	EXTENSION DU CCTV RIVIERE SALE	100 000 000		100 000 000	10 000 000	7 559 988	92 440 012	58 000 000	34 440 012			
					P0503-2017/5	PISTE EDUCA ROUTIERE DUMBA	31 500 000		31 500 000	10 000 000	10 000 000	21 500 000	10 000 000	11 500 000			
					P0503-2013/2	LOTISSEMENT LES ALIZES - NOUVILLE	500 000 000		500 000 000	-	-	500 000 000	-	200 000 000	200 000 000	100 000 000	
		P0504	Transports et activités maritimes	DAM	P0504-2017/1	CDI 17-21 AMELIORATION INFRA ACCUEIL DES CROISIERISTES	300 000 000		300 000 000	33 500 000		300 000 000	76 500 000	76 500 000	76 500 000	70 500 000	
				DAPM	P0504-2017/2	CDV 17-21 ACCUEIL CROISIERISTES NOUMEA-CREATION VILLAGE OCEANIEN	1 000 000 000		1 000 000 000	5 000 000		1 000 000 000	5 600 000	248 600 000	248 600 000	248 600 000	248 600 000
M06	Santé	P0601	Offre et qualité de soins	DBAF	P0601-2003/3	CENTRE HOSPITALIER DU NORD (47/03)	882 800 000		882 800 000	733 204 771	732 800 000	150 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	
					P0601-2005/4	CHS PSYCHIATRIE (69/05)	1 329 432 688		1 329 432 688	44 800 000	1 139 432 688	190 000 000	-	90 000 000	50 000 000	50 000 000	
		P0603	Santé environnementale	DASS	P0603-2012/2	TRAVAUX DE REMEDIATION AMIANTE	100 000 000		100 000 000	73 113 045	57 781 608	42 218 392	5 777 016	12 147 126	12 147 125	12 147 125	
		P0604	Médipôle et hôpital de Koné	DASS	P0604-2010/1	CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD			-		-	-	-				
				DBAF	P0604-2006/1	CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO (109/06)	52 359 853 830		52 359 853 830	50 347 778 682	49 365 153 348	2 994 700 482	-	748 675 121	748 675 121	748 675 121	748 675 119
					P0604-2013/2	CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	7 622 000 000	339 111 891	7 961 111 891	7 514 811 057	6 043 300 834	1 917 811 057	500 000 000	500 000 000	500 000 000	417 811 057	
				DCCFC	P0604-2014/1	PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-INVESTISSEMENT	178 100 000	48 947 768	227 047 768	227 047 768	83 150 464	143 897 304	30 320 013	50 000 000	50 000 000	13 577 291	
					P0604-2016/1	PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL HOPITAL DU NORD-INVESTISSEMENT	54 000 000		54 000 000	-	-	54 000 000	-	27 000 000	27 000 000		
M07	Solidarités	P0701	Handicap et dépendance	DASS	P0701-2012/1	MODERNISATION ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX	500 000 000		500 000 000	165 000 000	149 931 835	350 068 165	32 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	78 068 165
					P0701-2017/1	SUBVENTION INVESTISSEMENT APPEL À PROJET ACCESSIBILITÉ HANDICAP	50 000 000		50 000 000		-	50 000 000	25 000 000	25 000 000			
		P0703	Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	DPJEJ	P0703-2017/1	CDV 17-21 STRUCTURE EDUCATIVE CONTENANTE	400 000 000		400 000 000	-	-	400 000 000	10 000 000	97 500 000	97 500 000	97 500 000	97 500 000
M08	Jeunesse et sports	P0801	Jeunesse	DJS	P0801-2017/1	CDV 17-21 SERVICE CIVIQUE INVESTISSEMENT	577 000 000		577 000 000	18 000 000	-	577 000 000	18 000 000	139 750 000	139 750 000	139 750 000	139 750 000
					P0801-2017/2	CDI 17-21 RENOVATION FOL	180 000 000		180 000 000	13 200 000	2 475 000	177 525 000	52 425 000	50 000 000	50 000 000	25 100 000	
		P0802	Sports	DJS	P0802-2010/1	TERRAIN DE FOOTBALL CANALA	150 000 000		150 000 000	70 000 000	25 000 000	125 000 000	-	31 250 000	31 250 000	31 250 000	31 250 000
					P0802-2017/3	RENOVATION VELODROME MAGENTA			-	-	-	-	-				
					P0802-2017/6	SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES	35 000 000	- 13 500 000	21 500 000		-	21 500 000	-	21 500 000			
		P0803	Jeux du Pacifique 2011	DAPM	P0803-2007/2	JP 2011 SALLE OMNISPORT	544 203 410		544 203 410	544 203 410	516 854 098	27 349 312	-	27 349 312			
				DITTT	P0803-2007/2	JP 2011 SALLE OMNISPORT			-			-	-				
M09	Culture, condition féminine et citoyenneté	P0901	Patrimoine, art et culture	DAPM	P0901-2004/1	EXTENSION DU MUSEE (56/04)	365 316 144		365 316 144	365 316 144	326 079 619	39 236 525	-	39 236 525			
					P0901-2017/1	CDV 17-21 EXTENSION DU MUSEE	2 000 000 000		2 000 000 000	46 000 000	56 341 177	1 943 658 823	70 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	373 658 823
				DBAF	P0901-2013/1	RENOV. BAT 1981 BIB. BERNHEIM	1 500 000 000		1 500 000 000	60 000 000	30 000 000	1 470 000 000	30 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000
					P0901-2017/3	RENOVATION DES BATIMENTS ADCK	1 100 000 000		1 100 000 000	150 000 000	37 500 000	1 062 500 000	57 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	105 500 000
				DCCFC	P0901-2017/4	CDI 17-21 ECOLE D'ART EN PROVINCE NORD	600 000 000		600 000 000	-	-	600 000 000	20 000 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000
					P0901-2018/1	CIRCUITS SITES TOURISTIQUES MAAMAAT-PWIIXE		30 000 000	30 000 000			30 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	
				DITTT	P0901-2004/1	EXTENSION DU MUSEE (56/04)			-			-	-				
		P0902	Condition féminine et citoyenneté	DCCFC	P0902-2010/1	CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE	450 000 000	8 441 016	458 441 016	241 798 271	47 668 798	410 772 218	280 107 165	130 665 053			
					P0902-2018/1	CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME PROVINCE ILES		250 000 000	250 000 000		-	250 000 000	20 000 000	100 000 000	100 000 000	30 000 000	
M10	Affaires coutumières	P1001	Patrimoine et terres coutumières	DAE	P1001-2011/1	FONDS GARANTIE DEVELOPPEMENT TERRES COUTUMIERES	280 000 000		280 000 000	260 000 000	260 000 000	20 000 000	-	20 000 000			
				DGRAC	P1001-2014/1	INFRASTRUCTURES EN MILIEU TRIBAL	100 000 000		100 000 000	85 947 137	33 772 619	66 227 381	19 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	2 227 381
		P1002	Actes coutumiers	DGRAC	P1002-1992/1	LOCAUX CONSEILS AIRES COUTUMIERES (1/92)	224 068 915		224 068 915	224 068 915	178 646 848	45 422 067	37 442 185	7 979 882			
					P1002-2005/1	CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'IGNAME (90/05)	120 000 000		120 000 000	36 900 000	3 529 065	116 470 935	-	29 117 734	29 117 734	29 117 734	29 117 733
					P1002-2005/2	SIEGE DU SENAT COUTUMIER (82/05)	581 000 000		581 000 000	518 350 638	556 180 354	24 819 646	-	24 819 646			
					P1002-2013/1	REHABILITATION EX-INTERNAT JEUNES FILLES	130 000 000		130 000 000	75 106 050	128 100	129 871 900	-	32 467 975	32 467 975	32 467 975	32 467 975
M11	Enseignement	P1103	Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	DENC	P1103-2013/3	MAISON DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE	521 500 000		521 500 000	113 372 750	6 362 860	515 137 140	-	128 784 285	128 784 285	128 784 285	128 784 285
				DGE-VR	P1103-2014/1	CDI 17-21 POLE NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE-POLE NTC	381 500 000	23 093 178	404 593 178	284 234 832	260 201 499	144 391 679	45 500 681	49 445 499	49 445 499		
					P1103-2017/1	CDI17-21 UNC ANTENNE DU NORD	24 000 000		24 000 000	1 866 667	-	24 000 000	5 772 000	17 316 000	912 000		
					P1103-2017/8	DEVELOPPEMENT DU LOGICIEL PERSEVERANCE	80 000 000		80 000 000	5 000 000	-	80 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	
				SAP	P1103-2017/6	CDI 17-21 CRESICA INVESTISSEMENT	17 899 761		17 899 761	3 579 952	3 579 952	14 319 809	-	14 319 809			
		P1104	Enseignement technique agricole	DAPM	P1104-2017/1	CDV 17-21 RENOVATION LYCEE AGRICOLE DE NC	1 735 100 000		1 735 100 000	13 400 000	-	1 735 100 000	21 000 000	500 000 000	500 000 000	378 560 000	335 540 000
		P1105	Enseignement privé	DGE-VR	P1105-2016/1	EQUIPEMENT DIRECTIONS ENSEIGNEMENT PRIVE-ASEE	510 000 000		510 000 000	346 000 000	326 230 650	183 769 350	21 200 000	40 642 337	40 642 337	40 642 337	40 642 339
					P1105-2016/3	EQUIPEMENT DIRECTIONS ENSEIGNEMENT PRIVE-FELP	240 000 000		240 000 000	150 000 000	150 000 000	90 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	3 000 000	
		P1106	Enseignement second degré public	DGE-VR	P1106-2013/2	RENOVATION SALLE INFORMATIQUE DEZARNAULDS	68 184 596		68 184 596	68 184 596	17 089 320	51 095 276	-	12 773 819	12 773 819	12 773 819	12 773 819
					P1106-2013/3	DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE	493 407 610	93 219 589	586 627 199	567 580 236	306 554 040	280 073 159	107 500 000	107 500 000	65 073 159		
					P1106-2013/4	RENOVATION DES LYCEES 2013-2017	4 000 000 000		4 000 000 000	2 514 242 583	1 967 820 822	2 032 179 178	600 000 000	600 000 000	600 000 000	232 179 178	
M12	Formation professionnelle	P1203	Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	DFPC	P1203-2011/1	PLATEAUX TECHNIQUES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE X ème FED	1 220 500 000		1 220 500 000	788 150 605	591 483 539	629 016 461	1 200 000	156 954 115	156 954 115	156 954 115	156 954 116
					P1203-2014/3	APPUI MISE EN OEUVRE PES	163 000 000		163 000 000	122 443 200	93 362 933	69 637 067	-	37 000 000	32 637 067		
					P1203-2014/4	SUBVENTIONS ETFPA - REMISE AUX NORMES	75 000 000		75 000 000	60 000 000	60 000 000	15 000 000	-	15 000 000			
					P1203-2014/5	RENOVATION DES LOCAUX ETFPA	541 000 000	18 000 000	559 000 000	510 000 000	500 000 000	59 000 000	59 000 000				
				DGE-VR	P1203-2011/1	PLATEAUX TECHNIQUES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE X ème FED			-			-	-				
M13	Economie et emploi	P1302	Marché intérieur	DAE	P1302-2016/1	AMENAGEMENT ZODEP	72 000 000		72 000 000	54 000 000	19 602 585	52 397 415	14 386 285	19 000 000	19 011 130		
					P1302-2017/1	CDV 17-21 ZODEP (ETUDES ET VIABILISATION)	858 333 333		858 333 333	40 000 000	-	858 333 333	20 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	208 333 333
		P1304	Soutien au secteur agricole	DAVAR	P1304-2014/1	CONSTRUCTION BUREAUX DAVAR/APICAN DAFE	965 000 000		965 000 000	56 300 000	2 903 775	962 096 225	300 000	240 449 057	240 449 057	240 449 057	240 449 054
					P1304-2014/2	AMENAGEMENT DU SITE DE TENE (FEAAB)	110 000 000		110 000 000	60 000 000	60 000 000	50 000 000	-	25 000 000	25 000 000		
					P1304-2016/1	CANC POUR LA REFECTION DU MARCHE DE GROS	100 000 000	17 000 000	117 000 000	96 855 250	31 661 676	85 338 324	30 000 000	30 000 000	25 338 324		

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement / création	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
					P1304-2017/1	CREATION AGROPOLE	195 000 000		195 000 000	-	-	195 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	45 000 000
					P1304-2017/2	FONDS DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES	300 000 000		300 000 000		-	300 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000		
					P1304-2017/3	CONSTRUCTION D'UN AGROPOLE	40 000 000		40 000 000			40 000 000	-	40 000 000			
		P1305	Pêche et environnement marin	DAM	P1305-2018/1	CENTRE DE SURVEILLANCE DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL		16 200 000	16 200 000			16 200 000	2 000 000	3 550 000	3 550 000	3 550 000	3 550 000
		P1307	Economie numérique et communication	ECONUM	P1307-2011/1	PROJET ECONOMIE NUMERIQUE	820 000 000		820 000 000	545 248 824	420 500 399	399 499 601	37 970 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	91 529 601
					P1307-2012/2	FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (INVEST)	901 000 000		901 000 000	880 896 661	607 056 857	293 943 143	22 030 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000	67 913 143
					P1307-2013/2	SOUTIEN EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE	460 000 000		460 000 000	216 500 000	196 299 532	263 700 468	-	65 925 117	65 925 117	65 925 117	65 925 117
				GVT	P1307-2011/1	PROJET ECONOMIE NUMERIQUE			-			-	-				
					P1307-2012/2	FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (INVEST)			-			-	-				
M14	Gestion des finances publiques	P1401	Stratégie et gestion fiscales	DSF	P1401-2005/1	REFONTE APPLICATION FISCALE "PROJET PACIFISC" (92/05)	1 081 644 354		1 081 644 354	989 364 746	871 144 940	210 499 414	80 100 000	80 000 000	50 399 414		
		P1402	Stratégie et gestion financières	DBAF	P1402-2006/1	LOCAUX ADMINISTRATIFS EX DIRAG (133/06)	500 875 652		500 875 652	500 875 652	475 037 309	25 838 343	-	25 838 343			
					P1402-2002/1	LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE (41/02)	365 000 000		365 000 000	345 000 000	279 114 023	85 885 977	-	21 471 495	21 471 495	21 471 495	21 471 492
Total général							**172 072 799 073**	**3 042 625 717**	**175 115 424 790**	**107 865 985 014**	**99 995 140 241**	**75 120 284 549**	**8 226 654 860**	**22 756 073 148**	**19 111 799 610**	**14 666 447 168**	**10 359 309 763**

II - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (FONCTIONNEMENT)

II-1 - OUVERTURE D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP après BP 18	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0303	Aménagement et prospective	SAP	P0303-2018/1	INNOVATION	120 000 000	20 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
					P0303-2018/2	OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS	150 000 000	9 000 000	35 250 000	35 250 000	35 250 000	35 250 000
					P0303-2018/4	OBSERVATOIRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
		P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	DAPM	P0307-2018/1	ENTRETIEN VEHICULES MARCHE 2017/2019	45 000 000	5 000 000	20 000 000	20 000 000		
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0401	Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	DAPM	P0401-2018/1	NORMES ET QUALITE DE LA CONSTRUCTION EN NC	100 000 000	60 000 000	40 000 000			
		P0403	Gestion de l'eau	DAVAR	P0403-2018/1	ENTRETIEN DES COURS D'EAU PAITA PROGRAMME 2018 2022ENTRETIEN COURS EAU PTA 18-22	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
					P0403-2018/3	ENTRETIEN DES COURS D'EAU DUMBEA PROGRAMME 2018 2022	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
					P0403-2018/4	ENTRETIEN DES COURS D'EAU MONT DORE PROGRAMME 2018 2022	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
					P0403-2018/5	ETUDES ZONES INONDABLES	60 000 000	5 000 000	13 750 000	13 750 000	13 750 000	13 750 000
		P0405	Prévention des pollutions et risques industriels	DIMENC	P0405-2018/1	ASSISTANCE TECHNIQUE RADIOPROTECTION	15 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000		
					P0405-2018/2	ASSISTANCE TECHNIQUE LCSQA ET AUDIT SCALAIR	16 200 000	8 200 000	8 000 000			
M05	Coordination et développement des transports	P0502	Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	DAC	P0502-2018/2	MAINTENANCE VEHICULES SSLIA	35 000 000	3 200 000	7 950 000	7 950 000	7 950 000	7 950 000
M13	Economie et emploi	P1301	Travail et emploi	DTE	P1301-2018/1	MAINTENANCE ODE	4 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000		
					P1301-2018/2	REFORME CADRE LEGAL DE PLACEMENT	6 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000		
					P1301-2018/3	SOUTIEN MODERNISATION CONVENTIONS COLLECTIVES	24 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000		
		P1305	Pêche et environnement marin	DAM	P1305-2018/2	SUIVIS ET SURVEILLANCES DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL	30 000 000	30 000 000				
		P1306	Mines et carrières	DIMENC	P1306-2018/1	PRESTATIONS EXPERTS - PROG 2018❒	5 500 000	1 690 000	3 810 000			
					P1306-2018/2	PARTENARIATS ETUDES ET RECHERCHES GEOLOGIQUES - PROG 2018❒	36 000 000	13 500 000	11 250 000	11 250 000		
					P1306-2018/3	CARTOGRAPHIE DE L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN	75 000 000	10 000 000	16 250 000	16 250 000	16 250 000	16 250 000
					P1306-2018/4	REDACTION DU LIVRE II DU CODE MINIER	15 000 000	-	7 500 000	7 500 000		
Total général							**967 200 000**	**204 090 000**	**257 260 000**	**205 450 000**	**150 200 000**	**150 200 000**

II-2 - CLOTURE D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Taux de réalisation d'AP
M01	Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	P0102	Soutien exceptionnel aux collectivités locales	DSCGR	P0102-2012/2	SOUTIEN AU SIVM SUD	60 100 000	60 100 000	48 900 000	11 200 000	81%
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	DAPM	P0307-2012/1	AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA N-C "NOUVILLE"	30 000 000	30 000 000	5 364 566	24 635 434	18%
					P0307-2012/3	ENTRETIEN GENERALE DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA N-C.	200 000 000	182 466 630	163 026 729	36 973 271	82%
					P0307-2013/2	LOCATION DE LOCAUX POUR DITTT ET DIMENC	134 435 000	130 888 000	134 435 000	-	100%
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0401	Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	DAE	P0401-2012/3	ECONOMIE VERTE (FONCT)	140 000 000	132 726 293	107 641 236	32 358 764	77%
M06	Santé	P0601	Offre et qualité de soins	DASS	P0601-2011/2	UNITE MEDICO JUDICIAIRE	15 000 000	10 000 000	-	15 000 000	0%
					P0601-2013/1	TECH. INFORM° APPLICAT° SANTE	50 000 000	-	-	50 000 000	0%
M07	Solidarités	P0702	Protection sociale	DASS	P0702-2011/1	TUTELLE DES MAJEURS	40 000 000	30 000 000	30 000 000	10 000 000	75%
M08	Jeunesse et sports	P0802	Sports	DAPM	P0802-2012/1	ENTRETIEN GENERAL INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA NOUVELLE CALEDONIE	170 000 000	170 000 000	149 522 546	20 477 454	88%
M11	Enseignement	P1106	Enseignement second degré public	DGE-VR	P1106-2014/2	RENOVATION DES LYCEES GARNIER & TOUHO-FONCTIONNEMENT	45 000 000	45 000 000	44 745 498	254 502	99%
					P1106-2017/1	CDI 17-21 PLAN JEUNESSE OUTRE MER - PARCOURS EXCELLENCE	27 625 000	-	-	27 625 000	0%
M13	Economie et emploi	P1301	Travail et emploi	DTE	P1301-2012/1	PLAN EMPLOI ORGANISATION SIT	113 000 000	113 000 000	107 000 000	6 000 000	95%
					P1301-2013/2	CONTRIBUTIONS FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS	298 000 000	298 000 000	298 000 000	-	100%
					P1301-2016/2	FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS DE PATRONS	110 000 000	110 000 000	110 000 000	-	100%
		P1304	Soutien au secteur agricole	DBAF	P1304-2015/1	FINANCEMENT FILIERE ERPA 2015	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	-	100%
Total général							**2 933 160 000**	**2 812 180 923**	**2 698 635 575**	**234 524 425**	**92%**

II-3 - AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement AP	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0303	Aménagement et prospective	SAP	P0303-2012/2	SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	220 000 000	15 000 000	235 000 000	188 423 331	157 323 699	77 676 301	-	18 669 076	18 669 076	18 669 076	18 669 073
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0401	Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	DITTT	P0401-2017/3	FONCTIONNEMENT DU GIE SERAIL	7 500 000	1 200 000	8 700 000	1 500 000	1 500 000	7 200 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	
		P0407	Prévention et gestion des risques	DSCGR	P0407-2014/2	PRESTATION AERIENNE SECURITE CIVILE-HELICOPTERE SECURITE CIVILE HSC	315 000 000	105 000 000	420 000 000	298 760 000	131 194 440	288 805 560	106 000 000	182 805 560			
					P0407-2014/3	PRESTATION AERIENNE HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU-HBE	466 751 997	130 000 000	596 751 997	403 090 000	439 971 625	156 780 372	138 000 000	18 780 372			
M06	Santé	P0603	Santé environnementale	DASS	P0603-2012/1	SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE BAIGNADE	55 065 924	9 000 000	64 065 924	59 277 000	43 362 391	20 703 533	9 000 000	9 000 000	2 703 533		
					P0603-2014/1	PRISE EN CHARGE DES AUXILIAIRES DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE	160 000 000	60 000 000	220 000 000	156 900 000	133 761 646	86 238 354	35 000 000	35 000 000	16 238 354		
		P0604	Médipôle et hôpital de Koné	DCCFC	P0604-2014/2	PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT	60 490 000	22 153 761	82 643 761	71 718 295	20 576 903	62 066 858	15 322 555	15 000 000	15 000 000	15 000 000	1 744 303
M07	Solidarités	P0702	Protection sociale	DASS	P0702-2017/1	CDI 17-21 CAUVA - CELLULE D'ACCUEIL D'URGENCE DES VICTIMES D'AGRESSIONS	21 253 112	10 626 556	31 879 668	10 626 556	-	31 879 668	21 253 112	10 626 556			
M08	Jeunesse et sports	P0801	Jeunesse	DJS	P0801-2013/1	SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	82 000 000	17 000 000	99 000 000	85 000 000	75 000 000	24 000 000	24 000 000				
		P0802	Sports	DJS	P0802-2012/2	INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL	431 050 000	66 155 000	497 205 000	442 635 000	424 053 499	73 151 501	30 210 000	12 253 751			
M11	Enseignement	P1106	Enseignement second degré public	DGE-VR	P1106-2014/3	DEVELOPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE-FONC	52 000 000	8 029 179	60 029 179	48 803 786	25 548 632	34 480 547	20 000 000	14 480 547			
M12	Formation professionnelle	P1201	Information, orientation, accompagnement	DFPC	P1201-2014/1	INFORMATION ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	5 553 364 807	332 800 000	5 886 164 807	3 950 669 665	2 942 859 333	2 943 305 474	-	636 346 369	636 346 369	636 346 369	636 346 367
		P1202	Former pour l'emploi	DFPC	P1202-2014/1	FORMER POUR L'EMPLOI	3 411 671 932	1 102 200 000	4 513 871 932	3 070 540 594	2 587 113 958	1 926 757 974	187 000 000	500 000 000	500 000 000	394 007 974	
		P1203	Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	DFPC	P1203-2014/2	ANIMER PILOTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	396 500 000	78 200 000	474 700 000	261 243 854	240 664 747	234 035 253	15 000 000	48 633 813	48 633 813	48 633 813	48 633 814
M13	Economie et emploi	P1301	Travail et emploi	DTE	P1301-2016/4	DELEGATION PLACEMENT DEMANDEURS EMPLOI PROVINCES	1 510 500 000	2 265 750 000	3 776 250 000	1 510 500 000	1 510 500 000	2 265 750 000	755 250 000	755 250 000	755 250 000		
Total général							**12 743 147 772**	**4 223 114 496**	**16 966 262 268**	**10 559 688 081**	**8 733 430 873**	**8 232 831 395**	**1 357 835 667**	**2 258 646 044**	**1 994 641 145**	**1 114 457 232**	**705 393 557**

II-4 - ETAT GENERAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement / création	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M01	Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	P0101	Financements réglementaires	DIMENC	P0101-2016/1	DEFICIT DU BUDGET ANNEXE DE REVERSEMENT	38 694 120		38 694 120	19 347 060	19 097 060	19 597 060	-	19 597 060			
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0301	Coordination administrative, transferts de compétences	DAPM	P0301-2014/1	MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE QUALITE	50 000 000		50 000 000	28 797 523	22 922 502	27 077 498	13 000 000	9 307 501	4 769 997		
		P0302	Relations extérieures	SCRRE	P0302-2011/1	COOPERATION REGIONALE	354 000 000		354 000 000	322 545 810	318 944 480	35 055 520	-	35 055 520			
					P0302-2017/2	COFINANCEMENT DU 11EME FED REGIONAL	6 000 000		6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000			
		P0303	Aménagement et prospective	SAP	P0303-2012/2	SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	220 000 000	15 000 000	235 000 000	188 423 331	157 323 699	77 676 301	3 000 000	18 669 076	18 669 076	18 669 076	18 669 073
					P0303-2016/1	ETUDE COMPTE TRANSPORT	10 000 000		10 000 000	10 000 000	9 450 480	549 520	-	549 520			
					P0303-2018/1	INNOVATION		120 000 000	120 000 000		-	120 000 000	20 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
					P0303-2018/2	OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS		150 000 000	150 000 000		-	150 000 000	9 000 000	35 250 000	35 250 000	35 250 000	35 250 000
					P0303-2018/4	OBSERVATOIRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE		50 000 000	50 000 000		-	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
		P0305	Fonction publique	DRH	P0305-2017/1	CDI 17-21 FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX			-	-	-	-	-				
					P0305-2017/2	CDI 17-21 FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX	50 000 000		50 000 000	6 700 000	889 095	49 110 905	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	9 110 905
		P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	DAPM	P0307-2017/7	GARDIENNAGE DU SITE DE GASTON BOURRET	200 000 000		200 000 000	-	-	200 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	20 000 000	
					P0307-2018/1	ENTRETIEN VEHICULES MARCHE 2017/2019		45 000 000	45 000 000		-	45 000 000	5 000 000	20 000 000	20 000 000		
		P0308	Technologies et systèmes d'information	DAPM	P0308-2013/1	DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS	36 800 000		36 800 000	33 300 000	24 864 154	11 935 846	3 000 000	8 935 846			
				DTSI	P0308-2014/2	SOUTIEN AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES	203 624 700		203 624 700	54 125 000	54 807 338	148 817 362	-	37 204 341	37 204 341	37 204 341	37 204 339
					P0308-2017/2	ACCORD DE LICENCES D'ENTREPRISE - EA -	40 000 000		40 000 000	11 376 194	-	40 000 000	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0401	Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	DAPM	P0401-2018/1	NORMES ET QUALITE DE LA CONSTRUCTION EN NC		100 000 000	100 000 000		-	100 000 000	60 000 000	40 000 000			
				DITTT	P0401-2017/3	FONCTIONNEMENT DU GIE SERAIL	7 500 000	1 200 000	8 700 000	1 500 000	1 500 000	7 200 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	
				SAP	P0401-2017/5	CDI 17-21 CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS	103 500 000		103 500 000	20 700 000	20 700 000	82 800 000	20 700 000	20 700 000	20 700 000	20 700 000	
		P0403	Gestion de l'eau	DAVAR	P0403-2014/1	ATLAS HYDROELECTRICITE	20 000 000		20 000 000	11 350 000	1 420 125	18 579 875	3 000 000	7 000 000	2 500 000	6 079 875	
					P0403-2018/1	ENTRETIEN DES COURS D'EAU PAITA PROGRAMME 2018 2022		60 000 000	60 000 000		-	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
					P0403-2018/3	ENTRETIEN DES COURS D'EAU DUMBEA PROGRAMME 2018 2022		60 000 000	60 000 000		-	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
					P0403-2018/4	ENTRETIEN DES COURS D'EAU MONT DORE PROGRAMME 2018 2022		60 000 000	60 000 000		-	60 000 000	4 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
					P0403-2018/5	ETUDES ZONES INONDABLES		60 000 000	60 000 000		-	60 000 000	5 000 000	13 750 000	13 750 000	13 750 000	13 750 000
		P0405	Prévention des pollutions et risques industriels	DIMENC	P0405-2018/1	ASSISTANCE TECHNIQUE RADIOPROTECTION		15 000 000	15 000 000		-	15 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000		
					P0405-2018/2	ASSISTANCE TECHNIQUE LCSQA ET AUDIT SCALAIR		16 200 000	16 200 000		-	16 200 000	8 200 000	8 000 000			
		P0407	Prévention et gestion des risques	DSCGR	P0407-2014/2	PRESTATION AERIENNE SECURITE CIVILE-HELICOPTERE SECURITE CIVILE HSC	315 000 000	105 000 000	420 000 000	298 760 000	131 194 440	288 805 560	106 000 000	182 805 560			
					P0407-2014/3	PRESTATION AERIENNE HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU-HBE	466 751 997	130 000 000	596 751 997	403 090 000	439 971 625	156 780 372	138 000 000	18 780 372			
					P0407-2014/4	AIDE A L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE-PCS	40 000 000		40 000 000	20 200 000	1 071 630	38 928 370	6 000 000	10 976 124	10 976 123	10 976 123	
					P0407-2017/1	FORMATION SAPEURS POMPIERS NC	50 000 000		50 000 000	25 000 000	21 659 119	28 340 881	20 000 000	8 340 881			
					P0407-2017/2	CARTO ZONES COTIERES SENSIBLES	20 000 000		20 000 000	10 000 000	-	20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
					P0407-2017/3	SUBV FONCT SIVM SUD 2017-2021	56 000 000		56 000 000	-	11 200 000	44 800 000	11 200 000	11 200 000	11 200 000	11 200 000	
M05	Coordination et développement des transports	P0502	Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	DAC	P0502-2014/6	DELEGATION SCE PUB GESTION AERODROME-CCI	900 000 000		900 000 000	566 602 000	558 607 391	341 392 609	51 000 000	80 000 000	70 000 000	70 000 000	70 392 609
					P0502-2016/6	CONTINUITE AERIENNE	609 000 000		609 000 000	261 564 357	261 246 132	347 753 868	-	86 938 467	86 938 467	86 938 467	86 938 467
					P0502-2017/4	DEPLOIEMENT OUTIL DE SURVEILLANCE WAM-NC FONCTIONNEMENT	50 000 000		50 000 000	-	-	50 000 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	2 000 000	36 000 000
					P0502-2017/6	FINANCEMENT ADANC LIGNES NORD ET	350 000 000		350 000 000	60 000 000	-	350 000 000	-	60 000 000			
					P0502-2018/2	MAINTENANCE VEHICULES SSLIA		35 000 000	35 000 000			35 000 000	3 200 000	7 950 000	7 950 000	7 950 000	7 950 000
				DBAF	P0502-2014/8	FINANCEMENT DU DEFICIT AIRCALIN POUR LA LIGNE NOUMEA-MELBOURNE	750 000 000		750 000 000	450 000 000	450 000 000	300 000 000	150 000 000	150 000 000			
					P0502-2017/6	FINANCEMENT ADANC LIGNES NORD ET			-			-	290 000 000				
		P0503	Infrastructures et sécurité routières	DITTT	P0503-2015/1	PERMIS POUR L'EMPLOI NOUVELLE-CALEDONIE (PPE NC)	80 000 000		80 000 000	54 048 726	31 650 000	48 350 000	16 000 000	16 000 000	16 350 000		
M06	Santé	P0603	Santé environnementale	DASS	P0603-2012/1	SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE BAIGNADE	55 065 924	9 000 000	64 065 924	59 277 000	43 362 391	20 703 533	9 000 000	9 000 000	2 703 533		
					P0603-2014/1	PRISE EN CHARGE DES AUXILIAIRES DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE	160 000 000	60 000 000	220 000 000	156 900 000	133 761 646	86 238 354	35 000 000	35 000 000	16 238 354		
				GVT	P0603-2012/3	OPANC	30 000 000		30 000 000	3 029 441	1 970 191	28 029 809	-	28 029 809			
		P0604	Médipôle et hôpital de Koné	DAPM	P0604-2014/2	PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT			-			-	-				
				DCCFC	P0604-2014/2	PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT	60 490 000	22 153 761	82 643 761	71 718 295	20 576 903	62 066 858	15 322 555	15 000 000	15 000 000	15 000 000	1 744 303
					P0604-2016/2	PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL HOPITAL DU NORD-FONCTIONNEMENT	10 000 000		10 000 000	-	-	10 000 000	-	10 000 000			
M07	Solidarités	P0701	Handicap et dépendance	DASS	P0701-2012/2	DELEGATION DE COMPETENCE AUX PROVINCES P. SOCIALE	100 000 000		100 000 000	48 000 000	48 000 000	52 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	4 000 000
					P0701-2013/1	ETABLISSEMENT HEBERGEMENT PERSONNES AGEES DEPENDANTES	41 330 000		41 330 000	-	-	41 330 000	-	41 330 000			
		P0702	Protection sociale	DASS	P0702-2017/1	CDI 17-21 CAUVA - CELLULE D'ACCUEIL D'URGENCE DES VICTIMES D'AGRESSIONS	21 253 112	10 626 556	31 879 668	10 626 556	-	31 879 668	21 253 112	10 626 556			
		P0703	Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	DPJEJ	P0703-2015/1	REMBOURSEMENT AUX PROVINCES	3 037 000 000		3 037 000 000	2 435 000 000	2 359 753 145	677 246 855	650 000 000	27 246 855			

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement / création	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
				DJS	P0801-2013/1	SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	82 000 000	17 000 000	99 000 000	85 000 000	75 000 000	24 000 000	24 000 000				
					P0801-2017/3	CDV 17-21 SERVICE CIVIQUE FONCTIONNEMENT			-			-	70 000 000				
		P0802	Sports	DJS	P0802-2012/2	INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL	431 050 000	66 155 000	497 205 000	442 635 000	424 053 499	73 151 501	60 897 750	12 253 751			
M10	Affaires coutumières	P1001	Patrimoine et terres coutumières	DGRAC	P1001-2016/1	DISPOSITIF SECURITE CIVILE	100 000 000		100 000 000		-	100 000 000	-	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
M11	Enseignement	P1101	Enseignement du premier degré	DENC	P1101-2017/1	SUBVENTIONS COMMUNES CHARTES SCOLAIRES	50 000 000		50 000 000	20 000 000	-	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
		P1103	Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	DAVAR	P1103-2017/3	CDI 17-21 FONCTIONNEMENT IAC	778 950 000		778 950 000	171 400 000	171 400 000	607 550 000	163 600 000	155 800 000	148 000 000	140 150 000	
				DENC	P1103-2013/1	ETUDES FAISABILITES CAMPUS GRANDES ECOLES	40 000 000		40 000 000	17 000 000	-	40 000 000	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
					P1103-2013/2	SOUTIEN RECHERCHE ANTI-VECTORIELLE	25 000 000		25 000 000	7 500 000	20 000 000	5 000 000	-	5 000 000			
					P1103-2012/1	MAISON DES ETUDIANTS	43 000 000		43 000 000	28 000 000	28 000 000	15 000 000	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
				DGE-VR	P1103-2017/2	CDI 17-21-UNC ACCES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	146 168 258		146 168 258	12 010 231	8 413 307	137 754 951	20 863 601	29 222 838	29 222 838	29 222 838	29 222 836
					P1103-2017/7	CDI 17-21 PLAN JEUNESSE OUTRE MER - PARCOURS EXCELLENCE	552 500 000		552 500 000	110 500 000	72 966 611	479 533 389	110 500 000	123 011 130	123 011 130	123 011 129	
				SAP	P1103-2017/5	CDI 17-21 CRESICA FONCTIONNEMENT	20 201 386		20 201 386	3 065 231	3 065 231	17 136 155	4 950 159	3 065 231	3 065 231	3 065 231	2 990 303
		P1105	Enseignement privé	DGE-VR	P1105-2017/1	FINANCEMENT DEFICIT COMPTES ALLIANCE SCOLAIRE EVANGELIQUE ASEE	100 000 000		100 000 000			100 000 000	-	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
		P1106	Enseignement second degré public	DGE-VR	P1106-2014/3	DEVELOPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE-FONC	52 000 000	8 029 179	60 029 179	48 803 786	25 548 632	34 480 547	20 000 000	14 480 547			
					P1106-2014/4	TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LYCEES-FONCTIONNEMENT	100 000 000		100 000 000	92 893 845	46 570 388	53 429 612	10 000 000	15 000 000	15 000 000	13 429 612	
M12	Formation professionnelle	P1201	Information, orientation, accompagnement	DFPC	P1201-2011/1	INFORMER ORIENTER ACCOMPAGNER	3 287 775 000		3 287 775 000	2 745 765 924	2 961 279 658	326 495 342	-	81 623 836	81 623 836	81 623 836	81 623 834
					P1201-2014/1	INFORMATION ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	5 553 364 807	332 800 000	5 886 164 807	3 950 669 665	2 942 859 333	2 943 305 474	397 920 000	636 346 369	636 346 369	636 346 369	636 346 367
				DRH	P1201-2014/1	INFORMATION ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT			-			-	-				
		P1202	Former pour l'emploi	DFPC	P1202-2011/1	FORMER POUR L'EMPLOI	4 552 490 000		4 552 490 000	4 005 420 056	4 015 975 974	536 514 026	-	134 128 507	134 128 507	134 128 507	134 128 505
					P1202-2014/1	FORMER POUR L'EMPLOI	3 411 671 932	1 102 200 000	4 513 871 932	3 070 540 594	2 587 113 958	1 926 757 974	532 750 000	500 000 000	500 000 000	394 007 974	
		P1203	Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	DFPC	P1203-2011/2	ADAPTER LES MOYENS HUMAINS	991 540 000		991 540 000	836 054 832	774 998 598	216 541 402	-	54 135 351	54 135 351	54 135 351	54 135 349
					P1203-2014/2	ANIMER PILOTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	396 500 000	78 200 000	474 700 000	261 243 854	240 664 747	234 035 253	39 500 000	48 633 813	48 633 813	48 633 813	48 633 814
					P1203-2016/1	SUBVENTION FIAF	40 000 000		40 000 000	10 000 000	30 000 000	10 000 000	-	10 000 000			
M13	Economie et emploi	P1301	Travail et emploi	DTE	P1301-2013/1	PLAN EMPLOI SIT 2013-2015	675 000 000		675 000 000	292 708 500	226 142 654	448 857 346	100 000 000	126 000 000	126 000 000	96 857 346	
					P1301-2016/1	ACTIONS AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE-ASN	36 000 000		36 000 000	12 000 000	6 923 000	29 077 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	2 077 000	
					P1301-2016/3	ENQUETE EMPLOI ISEE-CHOMAGE BASE 0	106 489 180		106 489 180	41 300 000	40 489 180	66 000 000	33 000 000	33 000 000			
					P1301-2016/4	DELEGATION PLACEMENT DEMANDEURS EMPLOI PROVINCES	1 510 500 000	2 265 750 000	3 776 250 000	1 510 500 000	1 510 500 000	2 265 750 000	755 250 000	755 250 000	755 250 000		
					P1301-2018/1	MAINTENANCE ODE		4 500 000	4 500 000		-	4 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000		
					P1301-2018/2	REFORME CADRE LEGAL DE PLACEMENT		6 000 000	6 000 000		-	6 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000		
					P1301-2018/3	SOUTIEN MODERNISATION CONVENTISOUTIEN MODERNISATION CONVENTIONS COLLECTIVES		24 000 000	24 000 000		-	24 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000		
		P1302	Marché intérieur	DAE	P1302-2012/1	ETUDES ECONOMIQUES	150 000 000		150 000 000	135 595 995	88 839 160	61 160 840	-	25 000 000	25 000 000	11 160 840	
				SAP	P1302-2017/2	CDI 17-21 TECHNOPOLE	249 960 000		249 960 000	49 992 000	49 992 000	199 968 000	49 992 000	49 992 000	49 992 000	49 992 000	
		P1304	Soutien au secteur agricole	DBAF	P1304-2014/3	SOUTIEN A L'ERPA			-			-	-				
		P1305	Pêche et environnement marin	DAM	P1305-2016/1	PROJET PACIFIC BIODIVERSITY BLUE BELT - PBBB	11 000 000		11 000 000	7 800 000	-	11 000 000	-	11 000 000			
					P1305-2017/1	FONCTIONNEMENT DE L'IFREMER	265 000 000		265 000 000	37 000 000	-	265 000 000	-	67 000 000	67 000 000	67 000 000	64 000 000
					P1305-2018/2	SUIVIS ET SURVEILLANCES DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL		30 000 000	30 000 000			30 000 000	30 000 000				
		P1306	Mines et carrières	DIMENC	P1306-2017/1	PARTENARIATS GEOLOGIQUES 2017	11 500 000		11 500 000	5 750 000	-	11 500 000	5 750 000	5 750 000			
					P1306-2017/2	PREST EXPERTS ETUDES GEO 2017	12 800 000		12 800 000	6 500 000	4 528 493	8 271 507	2 200 000	2 200 000	2 200 000	1 671 507	
					P1306-2017/3	CDI 17-21 CNRT	60 000 000		60 000 000	12 000 000	12 000 000	48 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	
					P1306-2018/1	PRESTATIONS EXPERTS - PROG 2018❒		5 500 000	5 500 000		-	5 500 000	1 690 000	3 810 000			
					P1306-2018/2	PARTENARIATS ETUDES ET RECHERCHES GEOLOGIQUES - PROG 2018❒		36 000 000	36 000 000		-	36 000 000	13 500 000	11 250 000	11 250 000		
					P1306-2018/3	CARTOGRAPHIE DE L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN		75 000 000	75 000 000		-	75 000 000	10 000 000	16 250 000	16 250 000	16 250 000	16 250 000
					P1306-2018/4	REDACTION DU LIVRE II DU CODE MINIER		15 000 000	15 000 000		-	15 000 000	-	7 500 000	7 500 000		
		P1307	Economie numérique et communication	ECONUM	P1307-2012/3	FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (FONCT)	130 000 000		130 000 000	130 000 000	78 888 640	51 111 360	8 400 000	10 677 840	10 677 840	10 677 840	10 677 840
Total général							**34 937 470 416**	**5 190 314 496**	**40 127 784 912**	**23 826 064 139**	**21 595 768 601**	**18 532 016 311**	**4 174 372 510**	**4 926 924 701**	**4 127 786 806**	**3 071 959 075**	**2 010 973 219**

ANNEXE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT EN RECETTES - BUDGET PRIMITIF 2018

I - AUTORISATIONS DE PROGRAMME (INVESTISSEMENT)

I-1 - AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement AP	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0302	Relations extérieures	SCRRE	P0302-2017/4	VANUATU - PROJET FICOL - SUBVENTION AFD	83 532 220	58 472 552	142 004 772	58 472 554	-	142 004 772	83 532 218	58 472 554			
Total général							**83 532 220**	**58 472 552**	**142 004 772**	**58 472 554**	**-**	**142 004 772**	**83 532 218**	**58 472 554**			

I-2 - ETAT GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (HORS CLÔTURE)

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement / création	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0302	Relations extérieures	SCRRE	P0302-2017/4	VANUATU - PROJET FICOL - SUBVENTION AFD	83 532 220	58 472 552	142 004 772	58 472 554	-	142 004 772	83 532 218	58 472 554			
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques	P0406	Energie	DIMENC	P0406-2017/5	PARTICIPATION ETAT - LIGNE ELECTRIQUE THIO-CANALA	135 000 000		135 000 000	-	-	135 000 000	22 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	
					P0406-2017/7	PART ETAT ETUDES CENTRALE C	193 800 000		193 800 000	-	-	193 800 000	103 800 000	90 000 000			
					P0406-2017/8	PART ETAT BARRAGE OUINE	106 200 000		106 200 000	30 000 000	-	106 200 000	-	26 550 000	26 550 000	26 550 000	26 550 000
M05	Coordination et développement des transports	P0502	Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	DAC	P0502-2017/5	CDV 17-21 MISE AUX NORMES AERODROME DE MAGENTA - PART ETAT	424 500 000		424 500 000	9 000 000	2 250 000	422 250 000	66 000 000				
		P0503	Infrastructures et sécurité routières	DITTT	P0503-2017/6	CDV17/21 MISE 2 FOIS 2 VOIES PAITA LA TONTOUTA	557 500 000		557 500 000	-	-	557 500 000	7 500 000				
		P0504	Transports et activités maritimes	DAPM	P0504-2017/3	VILLAGE OCEANIEN - PAR ETAT	300 000 000		300 000 000	1 500 000		300 000 000	1 680 000				
M06	Santé	P0601	Offre et qualité de soins	DBAF	P0601-2003/1	CENTRE HOSPITALIER DU NORD 47/03	975 826 233		975 826 233	38 335 690	481 964 923	493 861 310	-				
					P0601-2003/4	CHS-GERONTOLOGIE (CD 00/04-TR00/01) (AP46/03)	701 128 823		701 128 823	126 419 771	547 185 910	153 942 913	-				
M07	Solidarités	P0703	Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	DPJEJ	P0703-2010/1	FOYER ACCUEIL URGENCE	92 800 000		92 800 000	92 800 000	92 799 998	2	-				
					P0703-2017/2	CDV17-21 STRUCTURE EDUCATIVE CONTENANTE-PART ETAT	120 000 000		120 000 000		-	120 000 000	3 000 000				
M08	Jeunesse et sports	P0801	Jeunesse	DJS	P0801-2017/5	PART ETAT - SERVICE CIVIQUE CD17-21							5 400 000				
M09	Culture, condition féminine et citoyenneté	P0901	Patrimoine, art et culture	DAPM	P0901-2017/5	CDV 17-21 EXTENSION MUSÉE - PART ETAT	600 000 000		600 000 000	12 300 000	-	600 000 000	21 000 000				
M10	Affaires coutumières	P1001	Patrimoine et terres coutumières	DAE	P1001-2018/1	FONDS GARANTIE PROJETS DEVELOP.S/ TERRES COUTUMIERES - PART ETAT		60 000 000	60 000 000			60 000 000	40 000 000				
M11	Enseignement	P1104	Enseignement technique agricole	DAPM	P1104-2017/2	RENOVATION LYCEE AGRICOLE - PART ETAT	520 530 000		520 530 000	4 020 000	-	520 530 000	6 300 000				
M13	Economie et emploi	P1302	Marché intérieur	DAE	P1302-2017/3	ZODEP 2017 - 2021-PART ETAT	257 500 000		257 500 000	12 000 000	-	257 500 000	6 000 000				
Total général							**5 068 317 276**	**118 472 552**	**5 186 789 828**	**384 848 015**	**1 124 200 831**	**4 062 588 997**	**366 712 218**	**212 522 554**	**64 050 000**	**64 050 000**	**26 550 000**

II - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (FONCTIONNEMENT)

I-1 - AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement AP	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M08	Jeunesse et sports	P0801	Jeunesse	DGE-VR	P0801-2017/5	PART ETAT - SERVICE CIVIQUE CD17-21	726 900 000	7 330 000	734 230 000	7 330 000	-	734 230 000	7 330 000	169 875 000	169 875 000	169 875 000	169 875 000
Total général							**726 900 000**	**7 330 000**	**734 230 000**	**7 330 000**	**-**	**734 230 000**	**7 330 000**	**169 875 000**	**169 875 000**	**169 875 000**	**169 875 000**

II-2 - ETAT GENERAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Code Mission	Libellé Mission	Programme	Libellé Programme	Direction /	N° AP	Libellé AP	Montant AP avant BP 18	Montant ajustement / création	Montant AP après BP 18	Cumul CP inscrit	Cumul CP réalisé	RAF sur AP (AP-réalisé)	Montant CP (BP 2018)	Montant prévisionnel CP 2019	Montant prévisionnel CP 2020	Montant prévisionnel CP 2021	Montant prévisionnel CP 2022
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0305	Fonction publique	DRH	P0305-2017/3	PARTICIPATION CD17-21 - FORMATION AGENTS COMMUNAUX	47 500 000		47 500 000	6 365 000	4 628 750	42 871 250	9 500 000	8 342 813	8 342 813	8 342 813	8 342 811
M07	Solidarités	P0702	Protection sociale	DASS	P0702-2017/2	PART ETAT - CAUVA CD17-21	85 012 448		85 012 448	8 501 245	4 000 000	81 012 448	13 002 490				
M08	Jeunesse et sports	P0801	Jeunesse	DGE-VR	P0801-2017/5	PART ETAT - SERVICE CIVIQUE CD17-21	726 900 000	7 330 000	734 230 000	7 330 000	-	734 230 000	7 330 000	169 875 000	169 875 000	169 875 000	169 875 000
				DJS	P0801-2017/5	PART ETAT - SERVICE CIVIQUE CD17-21			-				21 000 000				
M11	Enseignement	P1103	Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	DGE-VR	P1103-2017/9	CDI 17-21 PLAN JEUNESSE OUTRE MER - PARCOURS EXCELLENCE	524 875 000		524 875 000	104 975 000	70 401 880	454 473 120	104 975 000				
Total général							**1 384 287 448**	**7 330 000**	**1 391 617 448**	**127 171 245**	**79 030 630**	**1 312 586 818**	**155 807 490**	**178 217 813**	**178 217 813**	**178 217 813**	**178 217 811**

République française

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
PROPRE

Voté par fonction

Budget primitif 2018 voté

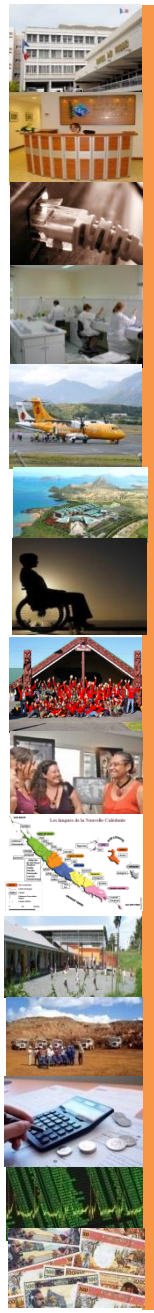

BP 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 01 Budget principal exercice 2018

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2018

Demande effectuée le 12/01/2018

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	I - Informations générales		**IV - ANNEXES**	**joint**	**sans objet**
	Informations statistiques et fiscales				
			Présentation agrégée du budget principal		
	I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées		et des budgets annexes		
	II - Présentation générale du budget		Eléments de bilan - Etat de la dette		
	Vue d'ensemble du budget		Eléments de bilan - Etat des immobilisations		
	1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels		Eléments de bilan - Prêts -		
	2 - Equilibre financier du budget		Etat des provisions - Etat de répartition des charges		
	3 - Balance générale du budget		Etat des engagements donnés - Engagements reçus		
			Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes		
	III - Vote du budget		utilisées		
	A - Section d'investissement		Détail des opérations pour compte des tiers		
	Vue d'ensemble		Etat de recettes grevées d'une affectation speciale		
	90 - Opérations ventilées		Etat du personnel		
	92 - Opérations non ventilées		Liste des syndicats mixtes et ententes - Etat des		
	95 - Opérations sans réalisation		concours aux associations		
	B - Section de fonctionnement		Décisions en matière de taux de contributions directes -		
	Vue d'ensemble		Signatures		
	93 - Opérations ventilées				
	94 - Opérations non ventilées				
	95 - Dépenses sans réalisation				

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

I - INFORMATIONS GENERALES	I
1. INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES	1

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs	INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE.)	268 767	**1.** Dépenses réelles de fonctionnement / Population	140 715 F
Population fictive	46 202	**2.** Recettes réelles de fonctionnement / Population	164 437 F
Longueur de la voirie (en km)	477	**3.** Dépenses d'équipement brut / Population	45 709 F
Nombre d'organismes de coopération auxquels participe		**4.** Encours de la dette / Population	130 127 F
la collectivité	19	**5.** Dotation globale de fonctionnement / Population	28 576 F
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments		**6.** Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43%
		7. Taux d'évolution prévisionnel des recettes fiscales (2)	-1,44%
		8. Impôts et taxes / recettes de fonctionnement	1%
		9. Taux d'épargne brut / population	23 977 F
		10. Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91%
		11. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	28%
		12. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	79%
		13. Encours de la dette / capacité d'autofinancement	5,43

INFORMATIONS FISCALES PREVISIONNELLES DES PROVINCES		
Coefficient de mobilisation des centimes additionnels (1)	**Collectivité**	**Moyennes provinciales prévisionnelles**

(1) Total des centimes additionnels votés par l'Assemblée / Total des centimes additionnels plafonnés par le congrès

(2) Evolution de l'assiette fiscale des dotations aux collectivités

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP	Chapitre(s)	AP votées (1)
COFINANCEMENT CONSTRUCTION CASERNE POMPIERS AEROPORT BAUERFIELD	900	10 000 000
DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	900	126 901 861
EXTENSION.REAMENAGEMENT INTERIEUR EXTERIEUR DU BATIMENT PRINCIPAL	900	8 593 592
REMISE AUX NORMES ELECETRIQUE DE L'IMMEUBLE IEKAWE	900	10 000 000
RENOVATION DU CONSERVATOIRE DE L'IGNAME	900	105 000 000
RESTRUCTURATION DIMENC DITTT	900	5 500 000
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION	901	100 000 000
CDI 17-21 POLE NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE-POLE NTC	902	23 093 178
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE	902	93 219 589
CDV 17-21 SERVICE CIVIQUE INVESTISSEMENT	903	18 000 000
CIRCUITS SITES TOURISTIQUES MAAMAAT-PWIIXE	903	30 000 000
CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE	903	8 441 016
CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME PROVINCE ILES	903	250 000 000
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-INVESTISSEMENT	903	48 947 768
SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES	903	-13 500 000
CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	904	339 111 891
RENOVATION DES LOCAUX ETFPA	906	18 000 000
FONDS DE SOUTIEN AMENAGEMENTS GESTION DE L'EAU	907	200 000 000
PARTICIPATION FINANCIERE AUX INVESTISSEMENTS DU GIE SERAIL	907	-1 200 000
ACHAT ET INSTALLATION VOR LTO ILOT UERE	908	31 500 000
AIRE DE STATIONNEMENT AVION A LIFOU	908	380 000 000
CENTRE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE A CANALA	908	55 000 000
CREATION CENTRALE MOBILITE	908	2 000 000
FOURNITURE EQUIPEMENTS NAVIGATION AERIENNE	908	150 000 000
PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	908	-768 017 386
PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	908	-619 647 226
SYSTEME D'INFORMATION SIRIUS	908	15 000 000
CANC POUR LA REFECTION DU MARCHE DE GROS	909	17 000 000
COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRE NC - QUARANTAINE VEGETALE	909	380 000 000
COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRES - LABORATOIRES	909	1 326 955 161
CENTRE DE SURVEILLANCE DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL		16 200 000
FONDS GARANTIE PROJETS DEVELOP.S/ TERRES COUTUMIERES - PART ETAT		60 000 000
PART ETAT - SERVICE CIVIQUE CD17-21		180 430 000
REFONTE DU SYSTEME DOUANIER ILDA		36 053 721
VANUATU - PROJET FICOL		93 472 552
VANUATU - PROJET FICOL - SUBVENTION AFD		58 472 552
TOTAL		**2 794 528 269**

<< AP de dépenses imprévues >> (2)	**950**	

TOTAL GENERAL	**2 794 528 269**

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis

PRESENTATION DES AE

Libellé de l'AE	Chapitre(s)	AE votées (1)
ENTRETIEN VEHICULES MARCHE 2017/2019	930	45 000 000
PRESTATION AERIENNE HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU-HBE	931	130 000 000
PRESTATION AERIENNE SECURITE CIVILE-HELICOPTERE SECURITE CIVILE HSC	931	105 000 000
DEVELOPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE-FONC	932	8 029 179
INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL	933	66 155 000
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT	933	22 153 761
SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	933	17 000 000
PRISE EN CHARGE DES AUXILIAIRES DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE	934	60 000 000
SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE BAIGNADE	934	9 000 000
CDI 17-21 CAUVA - CELLULE D'ACCUEIL D'URGENCE DES VICTIMES D'AGRESSIONS	935	10 626 556
ANIMER PILOTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	936	78 200 000
DELEGATION PLACEMENT DEMANDEURS EMPLOI PROVINCES	936	2 265 750 000
FORMER POUR L'EMPLOI	936	1 102 200 000
INFORMATION ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	936	332 800 000
ASSISTANCE TECHNIQUE RADIOPROTECTION	937	15 000 000
ENTRETIEN DES COURS D'EAU DUMBEA PROGRAMME 2018 2022	937	60 000 000
ENTRETIEN DES COURS D'EAU MONT DORE PROGRAMME 2018 2022	937	60 000 000
ETUDES ZONES INONDABLES	937	60 000 000
FONCTIONNEMENT DU GIE SERAIL	937	1 200 000
INNOVATION	937	120 000 000
NORMES ET QUALITE DE LA CONSTRUCTION EN NC	937	100 000 000
OBSERVATOIRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE	937	50 000 000
MAINTENANCE VEHICULES SSLIA	938	35 000 000
OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS	938	150 000 000
SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	938	15 000 000
CARTOGRAPHIE DE L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN	939	75 000 000
PARTENARIATS ETUDES ET RECHERCHES GEOLOGIQUES - PROG 2018	939	36 000 000
PRESTATIONS EXPERTS - PROG 2018	939	5 500 000
REDACTION DU LIVRE II DU CODE MINIER	939	15 000 000
ASSISTANCE TECHNIQUE LCSQA ET AUDIT SCALAIR		16 200 000
ENTRETIEN DES COURS D'EAU PAITA PROGRAMME 2018 2022ENTRETIEN COURS EAU PTA 18-22		60 000 000
MAINTENANCE ODE		4 500 000
REFORME CADRE LEGAL DE PLACEMENT		6 000 000
SOUTIEN MODERNISATION CONVENTISOUTIEN MODERNISATION CONVENTIONS COLLECTIVES		24 000 000
SUIVIS ET SURVEILLANCES DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL		30 000 000
TOTAL		**5 190 314 496**

<< AE de dépenses imprévues >> (2)	952	

TOTAL GENERAL	5 190 314 496

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 726 184 329	20 726 184 329
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 335 331 622	44 335 331 622
TOTAL DU BUDGET	65 061 515 951	65 061 515 951

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	12 283 184 325	8 443 000 004	5 850 625 662	14 875 558 667
SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 831 195 959	6 504 135 663	44 195 331 622	140 000 000
BUDGET	50 114 380 284	14 947 135 667	50 045 957 284	15 015 558 667

(1)Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	1

SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES		**2 495 625 717**				**265 995 453**	**100 000 000**
AE VOTEES		**5 190 314 496**				**45 000 000**	**235 000 000**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**20 944 119 487**	**20 726 184 329**			**10 968 582 222**	**1 507 100 471**	**471 360 000**
90 OPERATIONS VENTILEES	11 582 833 878	9 757 602 107				1 507 100 471	471 360 000
- En AP/CP	9 878 138 216	8 143 122 642				901 981 695	440 000 000
- Hors AP/CP	1 704 695 662	1 614 479 465				605 118 776	31 360 000
92 OPERATIONS NON VENTILEES	9 299 785 609	10 835 000 004			10 835 000 004		
924 Opération pour le compte de tiers	61 500 000	133 582 218			133 582 218		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**20 944 119 487**	**20 726 184 329**			**19 463 090 296**	**330 000 000**	**199 474 033**
90 OPERATIONS VENTILEES	2 297 391 878	1 263 094 033				330 000 000	199 474 033
- Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES:	15 688 327 609	15 295 781 633			15 295 781 633		
- Autres opérations non ventilées	15 631 327 609	15 162 249 415			15 162 249 415		
924 Opération pour le compte de tiers	57 000 000	133 532 218			133 532 218		
954 Produits de cession d'immobilisation	350 000 000	234 750 000			234 750 000		
951 Virement de la section de fonctionnement	*2 608 400 000*	*3 932 558 663*			*3 932 558 663*		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**43 477 598 278**	**44 335 331 622**			**7 667 652 065**	**10 697 331 011**	**918 756 243**
93 OPERATIONS VENTILEES	37 399 851 987	36 667 679 557				10 697 331 011	918 756 243
- en AE/CP	5 096 684 627	4 174 372 510				84 000 000	286 200 000
- hors AE/CP	32 303 167 360	32 493 307 047				10 613 331 011	632 556 243
94 OPERATIONS NON VENTILEES	3 469 346 291	3 735 093 402			3 735 093 402		
953 Virement à la section d'investissement	*2 608 400 000*	*3 932 558 663*			*3 932 558 663*		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**43 477 598 278**	**44 335 331 622**			**40 473 051 239**	**1 502 530 962**	**190 000 000**
93 OPERATIONS VENTILEES	3 687 964 068	3 862 280 383				1 502 530 962	190 000 000
94 OPERATIONS NON VENTILEES	39 789 634 210	40 473 051 239			40 473 051 239		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
	1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	1

SECTION	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS	4 SANTE	5 PROTECTION ET ACTION SOCIALE	6 TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	9 ECONOMIE
AP VOTEES	**116 312 767**	**341 888 784**	**339 111 891**		**18 000 000**	**198 800 000**	**-754 164 612**	**1 723 955 161**
AE VOTEES	**8 029 179**	**105 308 761**	**69 000 000**	**10 626 556**	**3 778 950 000**	**466 200 000**	**200 000 000**	**131 500 000**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 312 757 931**	**704 641 852**	**506 867 016**	**82 300 000**	**98 510 000**	**528 209 341**	**3 440 596 024**	**1 105 259 472**
90 OPERATIONS VENTILEES	1 312 757 931	704 641 852	506 867 016	82 300 000	98 510 000	528 209 341	3 440 596 024	1 105 259 472
- En AP/CP	849 972 681	596 852 178	505 777 016	67 000 000	60 200 000	450 709 341	3 332 065 294	938 564 437
- Hors AP/CP	462 785 250	107 789 674	1 090 000	15 300 000	38 310 000	77 500 000	108 530 730	166 695 035
92 OPERATIONS NON VENTILEES								
924 Opération pour le compte de tiers								
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**6 300 000**	**26 400 000**	**450 440 000**	**3 000 000**		**166 300 000**	**75 180 000**	**6 000 000**
90 OPERATIONS VENTILEES	6 300 000	26 400 000	450 440 000	3 000 000		166 300 000	75 180 000	6 000 000
- Recettes affectées								
92 OPERATIONS NON VENTILEES:								
- Autres opérations non ventilées								
924 Opération pour le compte de tiers								
954 Produits de cession d'immobilisation								
951 Virement de la section de fonctionnement								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 161 975 188**	**2 658 221 474**	**891 297 197**	**2 509 660 456**	**5 167 862 578**	**1 483 876 156**	**3 470 459 306**	**3 708 239 948**
93 OPERATIONS VENTILEES	5 161 975 188	2 658 221 474	891 297 197	2 509 660 456	5 167 862 578	1 483 876 156	3 470 459 306	3 708 239 948
- en AE/CP	200 747 093	170 220 305	44 000 000	683 253 112	1 888 920 000	175 700 000	374 200 000	267 132 000
- hors AE/CP	4 961 228 095	2 488 001 169	847 297 197	1 826 407 344	3 278 942 578	1 308 176 156	3 096 259 306	3 441 107 948
94 OPERATIONS NON VENTILEES								
953 Virement à la section d'investissement								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**222 190 000**	**26 600 000**	**42 640 000**	**94 802 490**	**753 790 450**	**101 267 040**	**625 276 993**	**303 182 448**
93 OPERATIONS VENTILEES	222 190 000	26 600 000	42 640 000	94 802 490	753 790 450	101 267 040	625 276 993	303 182 448
94 OPERATIONS NON VENTILEES								

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**9 757 602 107**	**1 263 094 033**
900 Administration générale	1 507 100 471	330 000 000
901 Sécurité et ordre public	471 360 000	199 474 033
902 Enseignement	1 312 757 931	6 300 000
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs	704 641 852	26 400 000
904 Santé	506 867 016	450 440 000
905 Protection et action sociale	82 300 000	3 000 000
906 Travail, emploi et formation professionnelle	98 510 000	
907 Aménagement, environnement	528 209 341	166 300 000
908 Transports et communication	3 440 596 024	75 180 000
909 Economie	1 105 259 472	6 000 000
92 Opérations non ventilées	**4 645 582 222**	**6 472 781 633**
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières	4 512 000 004	6 339 249 415
924 Opération pour le comptes des tiers	133 582 218	133 532 218
95 Opérations sans réalisations		**234 750 000**
954 Produit des cessions d'immobilisations		234 750 000
TOTAL	**14 403 184 329**	**7 970 625 666**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)	*6 323 000 000*	*6 323 000 000*
926 Transfert entre sections		*2 500 000 000*
951 Virement de la section de fonctionnement		*3 932 558 663*
TOTAL	**6 323 000 000**	**12 755 558 663**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	***6 432 558 663***

TOTAL DE LA SECTION	**20 726 184 329**	**20 726 184 329**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	**36 667 679 557**	**3 862 280 383**
930 Administration générale	10 697 331 011	1 502 530 962
931 Sécurité et ordre public	918 756 243	190 000 000
932 Enseignement	5 161 975 188	222 190 000
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs	2 658 221 474	26 600 000
934 Santé	891 297 197	42 640 000
935 Protection et action sociale	2 509 660 456	94 802 490
936 Travail, emploi et formation professionnelle	5 167 862 578	753 790 450
937 Aménagement, environnement	1 483 876 156	101 267 040
938 Transports et communication	3 470 459 306	625 276 993
939 Economie	3 708 239 948	303 182 448
94 Opérations non ventilées	**1 235 093 402**	**40 473 051 239**
940 Impositions directes		
941 Autres impôts et taxes	12 000 000	230 000 000
942 Dotations et participations non affectées		6 200 000 000
943 Opérations financières	900 650 000	33 903 051 239
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	250 866 402	
945 Provisions et autres opérations mixtes	71 577 000	140 000 000
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	**37 902 772 959**	**44 335 331 622**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections	*2 500 000 000*	
953 Virement à la section d'investissement	*3 932 558 663*	
TOTAL	**6 432 558 663**	

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	***6 432 558 663***

TOTAL DE LA SECTION	**44 335 331 622**	**44 335 331 622**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total		**20 944 119 487**	**20 726 184 329**	
Sous total des opérations réelles et mixtes		16 116 125 214	14 403 184 329	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 471 791 336	4 512 000 004	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)	1 169 634 798	1 008 743 599	
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	1 891 640 983	1 781 323 130	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 069 823 385	1 575 848 855	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		500 000	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 421 734 712	5 390 986 523	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000 000	200 000	
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	61 500 000	133 582 218	
Sous total des opérations d'ordre		*4 827 994 273*	*6 323 000 000*	
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*4 827 994 273*	*6 323 000 000*	
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total		**43 477 598 278**	**44 335 331 622**	
Sous total des opérations réelles et mixtes		38 569 198 278	37 902 772 959	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 386 289 013	7 845 311 126	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 283 744 275	16 357 131 355	
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	13 290 690 918	12 297 528 166	
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	234 365 553	250 866 402	
66	CHARGES FINANCIERES	813 480 738	831 150 000	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	486 627 781	249 208 910	
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	74 000 000	71 577 000	
Sous total des opérations d'ordre		*4 908 400 000*	*6 432 558 663*	
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*	*2 300 000 000*	*2 500 000 000*	
953	*VIREMENT A LA SECTION D''INVESTISSEMENT*	*2 608 400 000*	*3 932 558 663*	

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes d'investissement - Total		**20 944 119 487**	**20 726 184 329**	
Sous total des opérations réelles et mixtes		11 207 725 214	7 970 625 666	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	2 286 891 878	1 263 094 033	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 473 333 336	6 309 249 415	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	10 500 000		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000 000	30 000 000	
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	57 000 000	133 532 218	
954	PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS	350 000 000	234 750 000	
Sous total des opérations d'ordre		*9 736 394 273*	*12 755 558 663*	
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*4 827 994 273*	*6 323 000 000*	
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*	*2 300 000 000*	*2 500 000 000*	
951	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*2 608 400 000*	*3 932 558 663*	

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes de fonctionnement - Total		**43 477 598 278**	**44 335 331 622**	
Sous total des opérations réelles et mixtes		43 477 598 278	44 335 331 622	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 866 209 374	1 858 184 509	
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES			
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	683 000 000	577 230 962	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 338 844 040	7 680 280 388	
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE	31 149 744 864	28 993 968 723	
76	PRODUITS FINANCIERS	505 000 000	510 250 000	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 769 800 000	4 575 417 040	
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	165 000 000	140 000 000	
Sous total des opérations d'ordre				
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

III - VOTE DU BUDGET	III

Pour mémoire

I - L'assemblée délibérante a décidé de voter le budget par fonction :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec vote formel sur chacun des chapitres

Le gouvernement est habilité à répartir les participations et subventions dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

204 - Subventions d'équipement versées
656- Participations
657- Subventions
674- Subventions exceptionnelles (sauf 67481- Remises grâcieuses sur dettes fiscales)

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	**Opérations ventilées**	**2 349 899 444**		**9 757 602 107**	**1 263 094 033**
900	ADMINISTRATION GENERALE	265 995 453		1 507 100 471	330 000 000
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC	100 000 000		471 360 000	199 474 033
902	ENSEIGNEMENT	116 312 767		1 312 757 931	6 300 000
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	341 888 784		704 641 852	26 400 000
904	SANTE	339 111 891		506 867 016	450 440 000
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE			82 300 000	3 000 000
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	18 000 000		98 510 000	
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	198 800 000		528 209 341	166 300 000
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION	-754 164 612		3 440 596 024	75 180 000
909	ECONOMIE	1 723 955 161		1 105 259 472	6 000 000
Groupe 92	**Opération non ventilées**			**10 968 582 222**	**15 295 781 633**
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES			4 512 000 004	6 339 249 415
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			133 582 218	133 532 218
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*			*6 323 000 000*	*6 323 000 000*
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*				*2 500 000 000*
Groupe 95	**Opérations sans réalisation**				**4 167 308 663**
950	**DEPENSES IMPREVUES**				
951	***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***				***3 932 558 663***
954	**PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS**				**234 750 000**
TOTAL des groupes fonctionnels		**2 349 899 444**		**20 726 184 329**	**20 726 184 329**

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 900

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE — **AP(2) = 265 995 453**

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			**1 062 435 550**	**382 954 185**	**20 597 736**	**41 113 000**		**1 507 100 471**
Dans le cadre d'une AP-CP			660 789 510	209 542 185	3 000 000	28 650 000		901 981 695
Hors AP-CP			401 646 040	173 412 000	17 597 736	12 463 000		605 118 776
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante			**300 000 000**		**30 000 000**			**330 000 000**
Recettes affectées			300 000 000		30 000 000			330 000 000
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES			**1 062 435 550**	**382 954 185**	**20 597 736**	**41 113 000**		**1 507 100 471**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		82 102 705	23 800 000	3 000 000			108 902 705
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			19 000 000		41 063 000		60 063 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		194 276 457	8 000 000	1 000 000			203 276 457
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 000 000					1 000 000
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		7 000 000	30 800 000				37 800 000
213	CONSTRUCTIONS		62 000 000	27 780 000				89 780 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		3 801 573	4 976 000	2 000 000			10 777 573
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART			1 000 000				1 000 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		236 833 768	82 206 000	14 597 736	50 000		333 687 504
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		199 000 000	60 392 185				259 392 185
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		276 421 047					276 421 047
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES			125 000 000				125 000 000
RECETTES			**300 000 000**		**30 000 000**			**330 000 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES		300 000 000		30 000 000			330 000 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC — **AP(2) = 100 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante				**471 360 000**				**471 360 000**
Dans le cadre d'une AP-CP				440 000 000				440 000 000
Hors AP-CP				31 360 000				31 360 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante				**199 474 033**				**199 474 033**
Recettes affectées				199 474 033				199 474 033
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES				**471 360 000**				**471 360 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION			5 000 000				5 000 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			2 500 000				2 500 000
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			1 800 000				1 800 000
213	CONSTRUCTIONS			1 000 000				1 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			313 000 000				313 000 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			147 860 000				147 860 000
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			200 000				200 000
RECETTES				**199 474 033**				**199 474 033**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			199 474 033				199 474 033
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT — **AP = 116 312 767**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**252 671 251**	**1 008 813 999**	**51 272 681**		
Dans le cadre d'une AP-CP				798 700 000	51 272 681		
Hors AP-CP			252 671 251	210 113 999			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante				**6 300 000**			
Recettes affectées				6 300 000			
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES			**252 671 251**	**1 008 813 999**	**51 272 681**		
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION			68 500 000			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		252 251 251	226 253 999	51 272 681		
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			20 500 000			
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			5 000 000			
213	CONSTRUCTIONS			30 240 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			100 000			
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		420 000	58 220 000			
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			600 000 000			
RECETTES				**6 300 000**			
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			6 300 000			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP = 116 312 767

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**1 312 757 931**
Dans le cadre d'une AP-CP			849 972 681
Hors AP-CP			462 785 250
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			**6 300 000**
Recettes affectées			6 300 000
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			**1 312 757 931**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		68 500 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		529 777 931
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		20 500 000
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		5 000 000
213	CONSTRUCTIONS		30 240 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		100 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		58 640 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		600 000 000
RECETTES			**6 300 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES		6 300 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — **AP = 341 888 784**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**18 000 000**	**610 972 726**	**74 665 000**	**1 004 126**		
Dans le cadre d'une AP-CP		18 000 000	526 427 178	52 425 000			
Hors AP-CP			84 545 548	22 240 000	1 004 126		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante		**5 400 000**	**21 000 000**				
Recettes affectées		5 400 000	21 000 000				
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**18 000 000**	**610 972 726**	**74 665 000**	**1 004 126**		
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		90 000 000	6 500 000			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	18 000 000	116 345 548	53 185 000			
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		5 000 000	1 200 000			
213	CONSTRUCTIONS		17 000 000	7 000 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		1 000 000	800 000			
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART		45 020 013				
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 500 000	980 000			
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		334 107 165	5 000 000			
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES				1 004 126		
RECETTES		**5 400 000**	**21 000 000**				
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES	5 400 000	21 000 000				
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP = 341 888 784

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**704 641 852**
Dans le cadre d'une AP-CP			596 852 178
Hors AP-CP			107 789 674
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			**26 400 000**
Recettes affectées			26 400 000
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			**704 641 852**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		96 500 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		187 530 548
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		6 200 000
213	CONSTRUCTIONS		24 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		1 800 000
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART		45 020 013
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 480 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		339 107 165
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES		1 004 126
RECETTES			**26 400 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES		26 400 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE — **AP = 339 111 891**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**500 000**	**6 367 016**	**500 000 000**				**506 867 016**
Dans le cadre d'une AP-CP			5 777 016	500 000 000				505 777 016
Hors AP-CP		500 000	590 000					1 090 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante				**450 440 000**				**450 440 000**
Recettes affectées				450 440 000				450 440 000
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES		**500 000**	**6 367 016**	**500 000 000**				**506 867 016**
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		5 777 016					5 777 016
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	500 000						500 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		590 000					590 000
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES			500 000 000				500 000 000
RECETTES				**450 440 000**				**450 440 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			450 440 000				450 440 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote dde l'assemblée délibérante		**38 000 000**	**25 100 000**	**19 200 000**			
Dans le cadre d'une AP-CP		32 000 000	25 000 000	10 000 000			
Hors AP-CP		6 000 000	100 000	9 200 000			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante				**3 000 000**			
Recettes affectées				3 000 000			
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**38 000 000**	**25 100 000**	**19 200 000**			
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION	6 000 000					
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	32 000 000	25 000 000				
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100 000	8 700 000			
222	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			500 000			
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			10 000 000			
RECETTES				**3 000 000**			
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			3 000 000			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Vote dde l'assemblée délibérante					**82 300 000**
Dans le cadre d'une AP-CP					67 000 000
Hors AP-CP					15 300 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Vote de l'assemblée délibérante					**3 000 000**
Recettes affectées					3 000 000
PRESENTATION CROISEE					
DEPENSES					**82 300 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION				6 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES				57 000 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				8 800 000
222	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				500 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				10 000 000
RECETTES					**3 000 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES				3 000 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — **AP = 18 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**160 000**		**98 350 000**		**98 510 000**
Dans le cadre d'une AP-CP					60 200 000		60 200 000
Hors AP-CP			160 000		38 150 000		38 310 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES			**160 000**		**98 350 000**		**98 510 000**
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES				97 800 000		97 800 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		160 000		550 000		710 000
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AP = 198 800 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante				**378 500 000**	**9 000 000**	**2 000 000**	**125 609 341**
Dans le cadre d'une AP-CP				378 500 000		2 000 000	60 609 341
Hors AP-CP					9 000 000		65 000 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante				**126 300 000**			**40 000 000**
Recettes affectées				126 300 000			40 000 000
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES				**378 500 000**	**9 000 000**	**2 000 000**	**125 609 341**
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			378 500 000			123 609 341
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS					2 000 000	
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				8 500 000		
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				500 000		2 000 000
RECETTES				**126 300 000**			**40 000 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			126 300 000			40 000 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AP = 198 800 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante			**12 600 000**	**500 000**		**528 209 341**
Dans le cadre d'une AP-CP			9 600 000			450 709 341
Hors AP-CP			3 000 000	500 000		77 500 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						**166 300 000**
Recettes affectées						166 300 000
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES			**12 600 000**	**500 000**		**528 209 341**
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES					502 109 341
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS					2 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		12 600 000	500 000		21 600 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					2 500 000
RECETTES						**166 300 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES					166 300 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — **AP = -754 164 612**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**2 379 775 294**	**927 020 730**	**133 800 000**		
Dans le cadre d'une AP-CP			2 341 735 294	904 230 000	86 100 000		
Hors AP-CP			38 040 000	22 790 730	47 700 000		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante			**7 500 000**	**66 000 000**	**1 680 000**		
Recettes affectées			7 500 000	66 000 000	1 680 000		
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES			**2 379 775 294**	**927 020 730**	**133 800 000**		
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		143 500 000	49 000 000	5 600 000		
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		44 235 294	12 000 000	76 500 000		
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		27 500 000				
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			10 000 000			
213	CONSTRUCTIONS		3 000 000	48 450 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		22 640 000	261 880 000			
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 400 000	3 008 730	4 000 000		
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		2 128 500 000	542 682 000	47 700 000		
RECETTES			**7 500 000**	**66 000 000**	**1 680 000**		
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES		7 500 000	66 000 000	1 680 000		
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP = -754 164 612

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**3 440 596 024**
Dans le cadre d'une AP-CP				3 332 065 294
Hors AP-CP				108 530 730
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				**75 180 000**
Recettes affectées				75 180 000
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				**3 440 596 024**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION			198 100 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			132 735 294
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			27 500 000
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			10 000 000
213	CONSTRUCTIONS			51 450 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			284 520 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			17 408 730
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			2 718 882 000
RECETTES				**75 180 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			75 180 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 909
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 909 - ECONOMIE — **AP = 1 723 955 161**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**34 386 285**	**110 000 000**	**930 673 187**	**30 200 000**		
Dans le cadre d'une AP-CP		34 386 285	60 000 000	844 178 152			
Hors AP-CP			50 000 000	86 495 035	30 200 000		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante		**6 000 000**					
Recettes affectées		6 000 000					
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**34 386 285**	**110 000 000**	**930 673 187**	**30 200 000**		
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION	34 386 285		196 178 152			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		72 030 000	136 500 000			
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		26 400 000	2 000 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			45 995 035	30 000 000		
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		390 000		200 000		
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			550 000 000			
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		11 180 000				
RECETTES		**6 000 000**					
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES	6 000 000					
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE — **AP = 1 723 955 161**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**1 105 259 472**
Dans le cadre d'une AP-CP						938 564 437
Hors AP-CP						166 695 035
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						**6 000 000**
Recettes affectées						6 000 000
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						**1 105 259 472**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION					230 564 437
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES					208 530 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS					28 400 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					75 995 035
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					590 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					550 000 000
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					11 180 000
RECETTES						**6 000 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES					6 000 000
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**4 512 000 004**
164	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 512 000 004
	RECETTES	**6 339 249 415**
164	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 309 249 415
274	PRETS	30 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	**Chap 924+**	**Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)**	**Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)**	**Vote de l'assemblée délibérante(3)**	**Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)**	**Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)**	**Vote de l'assemblée) délibérante(3)**
RENOVATION LOCAUX EFPA	N° 9240807		50 000				
CARREFOUR VOH-SUD	N° 9240808		50 000 000			50 000 000	
UNIVERSITE VANUATU - FICOL	N° 9241702		83 532 218			83 532 218	
Total des opérations	**924**		**133 582 218**			**133 532 218**	

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	**6 323 000 000**
204412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 685 000 000
204422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000 000
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	50 000 000
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2 000 000
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50 000 000
21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	30 000 000
21351	BATIMENTS PUBLICS	40 000 000
21352	BATIMENTS PRIVES	1 000 000
2151	RESEAUX DE VOIRIE	150 000 000
2153	RESEAUX DIVERS	10 000 000
2154	INSTALLATIONS MARITIMES ET FLUVIALES	2 000 000
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 500 000
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	2 500 000
2312	TERRAINS	13 000 000
231311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	150 000 000
231312	BATIMENTS SCOLAIRES	50 000 000
231313	BATIMENTS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX ET DE SANTE	3 350 000 000
231318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	100 000 000
23151	RESEAUX DE VOIRIE	150 000 000
23155	INSTALLATIONS AERIENNES	30 000 000
23181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	405 000 000
	RECETTES (2)	**6 323 000 000**
2031	FRAIS D ETUDES	833 000 000
2111	TERRAINS NUS	150 000 000
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES	3 755 000 000
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	1 585 000 000

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	Reprises sur autofinancement	
	Charges transférées	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	**2 500 000 000**
280	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*	*2 500 000 000*

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vote de l'assemblée délibérante
3 932 558 663

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante
234 750 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	**Opérations ventilées**	**5 049 614 496**		**36 667 679 557**	**3 862 280 383**
930	ADMINISTRATION GENERALE	45 000 000		10 697 331 011	1 502 530 962
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC	235 000 000		918 756 243	190 000 000
932	ENSEIGNEMENT	8 029 179		5 161 975 188	222 190 000
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	105 308 761		2 658 221 474	26 600 000
934	SANTE	69 000 000		891 297 197	42 640 000
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE	10 626 556		2 509 660 456	94 802 490
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	3 778 950 000		5 167 862 578	753 790 450
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	466 200 000		1 483 876 156	101 267 040
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION	200 000 000		3 470 459 306	625 276 993
939	ECONOMIE	131 500 000		3 708 239 948	303 182 448
Groupe 94	**Opérations non ventilées**			**3 735 093 402**	**40 473 051 239**
940	IMPOSITIONS DIRECTES				
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			12 000 000	230 000 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				6 200 000 000
943	OPERATIONS FINANCIERES			900 650 000	33 903 051 239
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D"ELUS			250 866 402	
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			71 577 000	140 000 000
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			*2 500 000 000*	
952	**DEPENSES IMPREVUES**				
953	***VIREMENT A LA SECTION D"INVESTISSEMENT***			***3 932 558 663***	
TOTAL des groupes fonctionnels		**5 049 614 496**		**44 335 331 622**	**44 335 331 622**

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 930
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE — AE(2) = **45 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**1 500 000**	**7 832 487 330**	**2 259 027 612**	**91 777 400**	**512 538 669**		**10 697 331 011**
Dans le cadre d'une AP-CP		1 500 000	78 000 000	1 500 000		3 000 000		84 000 000
Hors AP-CP			7 754 487 330	2 257 527 612	91 777 400	509 538 669		10 613 331 011
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			**1 501 030 962**		**1 500 000**			**1 502 530 962**
Recettes affectées			1 501 030 962		1 500 000			1 502 530 962

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**1 500 000**	**7 832 487 330**	**2 259 027 612**	**91 777 400**	**512 538 669**		**10 697 331 011**
604	ACHATS D ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES		4 100 000					4 100 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		104 308 610	84 625 876	9 520 000	1 008 133		199 462 619
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL			2 520 000				2 520 000
613	LOCATIONS		122 995 965	312 848 174	32 300 000	100 000		468 244 139
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		49 440 000	5 558 000	1 597 400	500 000		57 095 400
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		324 718 448	89 775 037	8 770 000	15 000		423 278 485
616	PRIMES D ASSURANCES			9 600 000		237 707		9 837 707
617	ETUDES ET RECHERCHES		32 700 000	22 061 155		25 245 000		80 006 155
618	DIVERS		23 917 700	28 568 650	1 550 000	5 596 839		59 633 189
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	1 500 000	204 590 000	83 277 350	13 360 000	11 540 000		314 267 350
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		9 320 000	119 437 081	2 150 000	300 000		131 207 081
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		40 540 000	83 535 980	4 930 000	6 500 000		135 505 980
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		24 165 000	16 855 000	6 000 000	4 000 000		51 020 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		126 535 000	45 523 888	6 550 000	1 500 000		180 108 888
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.		2 150 000					2 150 000
628	DIVERS		141 870 000	99 575 050	5 050 000	1 150 000		247 645 050
633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (AUTRES ORGANISMES)		102 646 294	5 743 984				108 390 278
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (ADMINISTRATION DES IMPOTS)		80 000 000					80 000 000
638	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		8 100 000					8 100 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		4 428 731 755	575 934 174				5 004 665 929
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		1 383 611 418	165 816 721				1 549 428 139
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		77 125 321	4 913 564				82 038 885
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		295 092 909					295 092 909
653	INDEMNITES, FRAIS MISSION ET FORMAT DES ELUS, MEMBRES INSTITUT			456 422 928				456 422 928
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		3 800 000					3 800 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		32 000 000			14 465 990		46 465 990
656	PARTICIPATIONS		80 000			92 500 000		92 580 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE — AE(2) = **45 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
657	SUBVENTIONS		5 700 000	41 000 000		347 880 000		394 580 000
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		20 775 000	4 200 000				24 975 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		39 311 488	1 235 000				40 546 488
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		800 000					800 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		135 000 000					135 000 000
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 362 422					8 362 422
RECETTES			**1 501 030 962**		**1 500 000**			**1 502 530 962**
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		70 000 000					70 000 000
704	TRAVAUX		1 000 000					1 000 000
706	PRESTATIONS DE SERVICES		151 200 000					151 200 000
708	AUTRES PRODUITS		828 200 000		1 500 000			829 700 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		2 000 000					2 000 000
736	AMENDES		326 630 962					326 630 962
747	PARTICIPATIONS		62 000 000					62 000 000
752	REVENUS DES IMMEUBLES		60 000 000					60 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 931
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC — AE(2) = **235 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**291 079 479**		**627 676 764**				**918 756 243**
Dans le cadre d'une AP-CP				286 200 000				286 200 000
Hors AP-CP		291 079 479		341 476 764				632 556 243
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante				**190 000 000**				**190 000 000**
Recettes affectées				190 000 000				190 000 000
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES		**291 079 479**		**627 676 764**				**918 756 243**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES			43 971 764				43 971 764
613	LOCATIONS			59 335 000				59 335 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE			1 050 000				1 050 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			37 030 000				37 030 000
616	PRIMES D ASSURANCES			5 000 000				5 000 000
618	DIVERS			21 200 000				21 200 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			5 400 000				5 400 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			281 060 000				281 060 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			900 000				900 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			1 430 000				1 430 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS			900 000				900 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			9 100 000				9 100 000
628	DIVERS			7 900 000				7 900 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	213 082 771		88 000 000				301 082 771
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	65 815 330		15 200 000				81 015 330
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	2 287 802						2 287 802
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	9 893 576						9 893 576
657	SUBVENTIONS			50 200 000				50 200 000
RECETTES				**190 000 000**				**190 000 000**
706	PRESTATIONS DE SERVICES			10 000 000				10 000 000
747	PARTICIPATIONS			180 000 000				180 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 932
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT — **AE = 8 029 179**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**744 019 978**	**421 485 200**	**3 089 056 213**	**310 738 601**		**119 950 159**
Dans le cadre d'une AP-CP			10 000 000	164 933 333	20 863 601		4 950 159
Hors AP-CP		744 019 978	411 485 200	2 924 122 880	289 875 000		115 000 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**14 585 000**		**207 605 000**			
Recettes affectées		14 585 000		207 605 000			
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**744 019 978**	**421 485 200**	**3 089 056 213**	**310 738 601**		**119 950 159**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		7 110 000	18 813 531			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES			4 200 000			
613	LOCATIONS		46 310 000	1 863 500			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		10 000 000				
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		1 000 000	42 312 495			
618	DIVERS		300 000	9 135 554			
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			95 300 000			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		16 300 000	36 465 623			
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		3 200 000	5 935 405	95 000		
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		4 920 000	13 238 185			
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	5 900 000	5 880 000	15 178 492			
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		4 250 000	15 989 123			
628	DIVERS		33 790 000	11 404 983			
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	538 276 888					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	167 951 786					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	6 704 046					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	25 187 258					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE				16 000 000		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			2 612 114 322			
656	PARTICIPATIONS						4 950 159
657	SUBVENTIONS		288 025 200	206 805 000	294 643 601		115 000 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		400 000	300 000			
RECETTES		**14 585 000**		**207 605 000**			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 932
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE = 8 029 179

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante		**476 725 037**	**5 161 975 188**
Dans le cadre d'une AP-CP			200 747 093
Hors AP-CP		476 725 037	4 961 228 095
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**222 190 000**
Recettes affectées			222 190 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**476 725 037**	**5 161 975 188**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		25 923 531
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		4 200 000
613	LOCATIONS	136 500	48 310 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		10 000 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	3 140 000	46 452 495
618	DIVERS		9 435 554
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		95 300 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	6 900 000	59 665 623
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	8 000 000	17 230 405
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	3 666 830	21 825 015
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	4 849 757	31 808 249
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		20 239 123
628	DIVERS	700 000	45 894 983
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		538 276 888
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		167 951 786
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		6 704 046
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		25 187 258
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE		16 000 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		2 612 114 322
656	PARTICIPATIONS		4 950 159
657	SUBVENTIONS	449 331 950	1 353 805 751
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		700 000
RECETTES			**222 190 000**

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT — **AE = 8 029 179**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
708	AUTRES PRODUITS	14 585 000					
741	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT			95 300 000			
747	PARTICIPATIONS			112 305 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE = 8 029 179

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
708	AUTRES PRODUITS		14 585 000
741	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT		95 300 000
747	PARTICIPATIONS		112 305 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 933
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — **AE(2) = 105 308 761**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**613 309 943**	**1 354 136 555**	**531 949 976**	**66 200 000**	**92 625 000**	
Dans le cadre d'une AP-CP		70 000 000	15 322 555	60 897 750	24 000 000		
Hors AP-CP		543 309 943	1 338 814 000	471 052 226	42 200 000	92 625 000	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**5 600 000**		**21 000 000**		
Recettes affectées			5 600 000		21 000 000		
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**613 309 943**	**1 354 136 555**	**531 949 976**	**66 200 000**	**92 625 000**	
604	ACHATS D ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES			15 000 000			
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		34 229 000	21 214 122			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		2 000 000				
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL			10 240			
613	LOCATIONS		6 660 000	8 062 812			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		735 000	492 000			
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		4 591 500	28 448 500			
616	PRIMES D ASSURANCES		315 000	393 458			
618	DIVERS		4 973 500	553 225			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		19 964 555	11 256 087			
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		77 020 000	90 250			
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		2 325 000	1 962 500			
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	2 200 000	1 170 000	2 618 560			
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		2 535 000	2 166 873			
628	DIVERS		4 378 000	7 623 599	24 000 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	376 046 515					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	131 602 973					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	8 062 235					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	25 398 220					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE			27 000 000			
656	PARTICIPATIONS		33 000 000				
657	SUBVENTIONS	70 000 000	1 160 240 000	405 057 750	42 200 000	92 625 000	
RECETTES			**5 600 000**		**21 000 000**		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 933
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) = 105 308 761

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**2 658 221 474**
Dans le cadre d'une AP-CP			170 220 305
Hors AP-CP			2 488 001 169
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**26 600 000**
Recettes affectées			26 600 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			**2 658 221 474**
604	ACHATS D ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES		15 000 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		55 443 122
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		2 000 000
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL		10 240
613	LOCATIONS		14 722 812
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		1 227 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		33 040 000
616	PRIMES D ASSURANCES		708 458
618	DIVERS		5 526 725
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		31 220 642
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		77 110 250
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		4 287 500
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		5 988 560
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		4 701 873
628	DIVERS		36 001 599
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		376 046 515
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		131 602 973
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		8 062 235
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		25 398 220
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE		27 000 000
656	PARTICIPATIONS		33 000 000
657	SUBVENTIONS		1 770 122 750
RECETTES			**26 600 000**

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — **AE(2) = 105 308 761**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
706	PRESTATIONS DE SERVICES		4 700 000				
707	VENTES DE MARCHANDISES		900 000				
747	PARTICIPATIONS				21 000 000		

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) = 105 308 761

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
706	PRESTATIONS DE SERVICES		4 700 000
707	VENTES DE MARCHANDISES		900 000
747	PARTICIPATIONS		21 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 934
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 934 - SANTE — **AE(2) = 69 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**566 030 197**	**180 867 000**	**34 400 000**			**110 000 000**	**891 297 197**
Dans le cadre d'une AP-CP			44 000 000					44 000 000
Hors AP-CP		566 030 197	136 867 000	34 400 000			110 000 000	847 297 197
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**8 390 000**	**34 250 000**					**42 640 000**
Recettes affectées		8 390 000	34 250 000					42 640 000
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES		**566 030 197**	**180 867 000**	**34 400 000**			**110 000 000**	**891 297 197**
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS		12 300 000					12 300 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	6 043 000	2 400 000	400 000				8 843 000
613	LOCATIONS	14 325 000	1 000 000					15 325 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	5 435 000	100 000					5 535 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	3 505 000	550 000					4 055 000
616	PRIMES D ASSURANCES	135 000						135 000
617	ETUDES ET RECHERCHES		39 300 000	6 000 000				45 300 000
618	DIVERS	1 000 000	550 000					1 550 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	51 000 000	35 000 000					86 000 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	200 000	73 050 000	500 000				73 750 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		11 592 000					11 592 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	2 500 000		500 000				3 000 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	730 000	225 000					955 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	7 500 000						7 500 000
628	DIVERS	3 860 000	1 000 000					4 860 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	342 139 667						342 139 667
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	107 714 774						107 714 774
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	3 825 897						3 825 897
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	16 116 859						16 116 859
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE			27 000 000				27 000 000
657	SUBVENTIONS		500 000				110 000 000	110 500 000
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		3 300 000					3 300 000
RECETTES		**8 390 000**	**34 250 000**					**42 640 000**
706	PRESTATIONS DE SERVICES		250 000					250 000
707	VENTES DE MARCHANDISES		8 000 000					8 000 000
708	AUTRES PRODUITS	8 390 000						8 390 000
747	PARTICIPATIONS		26 000 000					26 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AE(2) = 10 626 556**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**1 055 867 490**	**25 259 133**	**1 106 732 000**			**291 048 721**
Dans le cadre d'une AP-CP		12 000 000		650 000 000			
Hors AP-CP		1 043 867 490	25 259 133	456 732 000			291 048 721
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**37 900 000**	**14 900 000**	**3 000 000**			**26 000 000**
Recettes affectées		37 900 000	14 900 000	3 000 000			26 000 000
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**1 055 867 490**	**25 259 133**	**1 106 732 000**			**291 048 721**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	458 000	445 000	26 766 000			
613	LOCATIONS	31 000	3 515 000	2 890 000			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		360 000				
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		150 000	4 134 000			
616	PRIMES D ASSURANCES			2 213 000			
617	ETUDES ET RECHERCHES		150 000				
618	DIVERS		3 068 000	1 360 000			
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			150 000			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		13 379 800	8 695 000			8 777 818
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		430 000	1 600 000			
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		1 420 945	6 316 000			
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		1 780 388	3 650 000			
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		360 000	6 193 000			
628	DIVERS	12 000 000	100 000	667 300 000			
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	570 551 448					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	186 557 978					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	22 022 946					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	48 231 244					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE			2 590 000			
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE	146 000 000		82 875 000			5 000 000
656	PARTICIPATIONS		100 000				
657	SUBVENTIONS	70 014 874		290 000 000			277 270 903
RECETTES		**37 900 000**	**14 900 000**	**3 000 000**			**26 000 000**

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 935
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AE(2) = 10 626 556**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Vote de l'assemblée délibérante				**30 753 112**	**2 509 660 456**
Dans le cadre d'une AP-CP				21 253 112	683 253 112
Hors AP-CP				9 500 000	1 826 407 344
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Vote de l'assemblée délibérante				**13 002 490**	**94 802 490**
Recettes affectées				13 002 490	94 802 490
PRESENTATION CROISEE					
DEPENSES				**30 753 112**	**2 509 660 456**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES				27 669 000
613	LOCATIONS				6 436 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE				360 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS				4 284 000
616	PRIMES D ASSURANCES				2 213 000
617	ETUDES ET RECHERCHES				150 000
618	DIVERS				4 428 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE				150 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES				30 852 618
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES				2 030 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS				7 736 945
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS				5 430 388
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS				6 553 000
628	DIVERS				679 400 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL				570 551 448
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				186 557 978
647	AUTRES CHARGES SOCIALES				22 022 946
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				48 231 244
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE				2 590 000
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE				233 875 000
656	PARTICIPATIONS				100 000
657	SUBVENTIONS			30 753 112	668 038 889
RECETTES				**13 002 490**	**94 802 490**

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AE(2) = 10 626 556**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
708	AUTRES PRODUITS	22 700 000					
747	PARTICIPATIONS	15 200 000					
751	RECOUVREMENTS DE DEPENSES D AIDE SOCIALE		14 900 000				26 000 000
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			3 000 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AE(2) = 10 626 556**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
708	AUTRES PRODUITS				22 700 000
747	PARTICIPATIONS			13 002 490	28 202 490
751	RECOUVREMENTS DE DEPENSES D AIDE SOCIALE				40 900 000
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				3 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — **AE(2) = 3 778 950 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**1 880 804 578**	**1 348 543 000**		**1 938 515 000**		**5 167 862 578**
Dans le cadre d'une AP-CP		10 000 000	908 750 000		970 170 000		1 888 920 000
Hors AP-CP		1 870 804 578	439 793 000		968 345 000		3 278 942 578
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**9 500 000**	**744 290 450**				**753 790 450**
Recettes affectées		9 500 000	744 290 450				753 790 450
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**1 880 804 578**	**1 348 543 000**		**1 938 515 000**		**5 167 862 578**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		6 252 000		2 420 000		8 672 000
613	LOCATIONS	100 000	26 518 000		39 245 000		65 863 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		27 700 000		11 000 000		38 700 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		2 454 000		1 127 000		3 581 000
617	ETUDES ET RECHERCHES				7 500 000		7 500 000
618	DIVERS	44 000 000	1 890 000		739 760 000		785 650 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		37 700 000		29 335 000		67 035 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		218 000		2 000 000		2 218 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	22 500 000	306 000		13 700 000		36 506 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	4 500 000	400 000		1 200 000		6 100 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		4 450 000		4 200 000		8 650 000
628	DIVERS		780 855 000		2 400 000		783 255 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 205 411 721					1 205 411 721
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	365 943 378					365 943 378
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	13 015 477					13 015 477
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	51 834 002					51 834 002
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE	173 500 000			400 500 000		574 000 000
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE		100 000 000		144 750 000		244 750 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		3 000 000				3 000 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		90 000 000				90 000 000
656	PARTICIPATIONS				55 000 000		55 000 000
657	SUBVENTIONS		266 800 000		484 378 000		751 178 000
RECETTES		**9 500 000**	**744 290 450**				**753 790 450**
708	AUTRES PRODUITS		800 000				800 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — **AE(2) = 3 778 950 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
747	PARTICIPATIONS	9 500 000	715 990 450				725 490 450
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		27 500 000				27 500 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 937
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) = 466 200 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**1 059 788 876**	**19 832 000**	**24 240 000**	**121 795 000**	**33 180 000**	**73 980 280**
Dans le cadre d'une AP-CP					20 000 000	30 000 000	52 500 000
Hors AP-CP		1 059 788 876	19 832 000	24 240 000	101 795 000	3 180 000	21 480 280
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**8 000 000**	**15 000 000**	**50 000 000**		**8 000 000**
Recettes affectées			8 000 000	15 000 000	50 000 000		8 000 000
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**1 059 788 876**	**19 832 000**	**24 240 000**	**121 795 000**	**33 180 000**	**73 980 280**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES				1 215 000	2 180 000	710 000
613	LOCATIONS			2 200 000	3 240 000		366 600
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			8 000 000	1 200 000		7 245 000
617	ETUDES ET RECHERCHES			4 000 000	20 100 000		
618	DIVERS				5 000 000		350 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		3 200 000	10 040 000	29 040 000	30 000 000	36 250 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES				500 000		1 100 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS				600 000		800 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	240 000			500 000		1 500 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS						3 154 180
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.						4 500
628	DIVERS				57 000 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	771 172 086					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	227 750 291					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	14 140 147					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	46 486 352					
656	PARTICIPATIONS		16 632 000				22 500 000
657	SUBVENTIONS				3 400 000	1 000 000	
RECETTES			**8 000 000**	**15 000 000**	**50 000 000**		**8 000 000**
706	PRESTATIONS DE SERVICES		8 000 000	15 000 000			8 000 000
708	AUTRES PRODUITS						
747	PARTICIPATIONS				50 000 000		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 937
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) = 466 200 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante		**62 250 000**	**29 740 000**	**13 200 000**	**45 870 000**	**1 483 876 156**
Dans le cadre d'une AP-CP		60 000 000		13 200 000		175 700 000
Hors AP-CP		2 250 000	29 740 000		45 870 000	1 308 176 156
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante		**18 917 040**	**1 350 000**			**101 267 040**
Recettes affectées		18 917 040	1 350 000			101 267 040
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES		**62 250 000**	**29 740 000**	**13 200 000**	**45 870 000**	**1 483 876 156**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		3 100 000			7 205 000
613	LOCATIONS		310 000			6 116 600
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		10 370 000			26 815 000
617	ETUDES ET RECHERCHES					24 100 000
618	DIVERS					5 350 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	60 000 000	1 600 000	13 200 000		183 330 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					1 600 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	800 000	6 520 000			8 720 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 450 000	1 100 000			4 790 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		6 740 000			9 894 180
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.					4 500
628	DIVERS					57 000 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					771 172 086
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					227 750 291
647	AUTRES CHARGES SOCIALES					14 140 147
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					46 486 352
656	PARTICIPATIONS					39 132 000
657	SUBVENTIONS				45 870 000	50 270 000
RECETTES		**18 917 040**	**1 350 000**			**101 267 040**
706	PRESTATIONS DE SERVICES					31 000 000
708	AUTRES PRODUITS		1 350 000			1 350 000
747	PARTICIPATIONS					50 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) = 466 200 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES						

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) = 466 200 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	18 917 040				18 917 040

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 938
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — **AE(2) = 200 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**2 105 629 179**	**728 604 000**	**528 909 927**	**107 316 200**		
Dans le cadre d'une AP-CP			16 000 000	346 200 000	12 000 000		
Hors AP-CP		2 105 629 179	712 604 000	182 709 927	95 316 200		
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**323 283 579**	**252 674 800**	**47 318 614**	**2 000 000**		
Recettes affectées		323 283 579	252 674 800	47 318 614	2 000 000		
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**2 105 629 179**	**728 604 000**	**528 909 927**	**107 316 200**		
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		25 270 000	32 974 224	18 315 200		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES			27 000			
613	LOCATIONS		29 224 000	3 264 000	518 000		
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		353 060 000	68 542 227	11 175 000		
617	ETUDES ET RECHERCHES		3 000 000		9 000 000		
618	DIVERS		3 070 000	25 050 000	3 000 000		
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		36 400 000	22 885 698	6 188 000		
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		5 000 000	1 507 500	1 350 000		
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		2 930 000	5 879 500	310 000		
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	2 900 000	6 750 000	3 201 123	4 980 000		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		7 800 000	4 313 228	1 080 000		
628	DIVERS		16 600 000	20 265 427	1 400 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 544 661 597					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	454 045 585					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	26 672 019					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	77 349 978					
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE		16 000 000				
657	SUBVENTIONS		223 000 000	341 000 000	50 000 000		
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		500 000				
RECETTES		**323 283 579**	**252 674 800**	**47 318 614**	**2 000 000**		
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		4 174 800	14 800 000			
706	PRESTATIONS DE SERVICES		233 500 000				
708	AUTRES PRODUITS	323 283 579	15 000 000	651 130			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) = 200 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**3 470 459 306**
Dans le cadre d'une AP-CP				374 200 000
Hors AP-CP				3 096 259 306
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**625 276 993**
Recettes affectées				625 276 993
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				**3 470 459 306**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES			76 559 424
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES			27 000
613	LOCATIONS			33 006 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			432 777 227
617	ETUDES ET RECHERCHES			12 000 000
618	DIVERS			31 120 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			65 473 698
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			7 857 500
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			9 119 500
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS			17 831 123
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			13 193 228
628	DIVERS			38 265 427
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			1 544 661 597
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			454 045 585
647	AUTRES CHARGES SOCIALES			26 672 019
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			77 349 978
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE			16 000 000
657	SUBVENTIONS			614 000 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			500 000
RECETTES				**625 276 993**
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			18 974 800
706	PRESTATIONS DE SERVICES			233 500 000
708	AUTRES PRODUITS			338 934 709

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — **AE(2) = 200 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES			18 600 000			
747	PARTICIPATIONS			10 000 000	2 000 000		
752	REVENUS DES IMMEUBLES			3 267 484			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) = 200 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES			18 600 000
747	PARTICIPATIONS			12 000 000
752	REVENUS DES IMMEUBLES			3 267 484

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 939
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — **AE(2) = 131 500 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**1 862 771 369**	**52 183 129**	**1 662 596 727**	**97 563 723**		
Dans le cadre d'une AP-CP		49 992 000	8 400 000	163 600 000	45 140 000		
Hors AP-CP		1 812 779 369	43 783 129	1 498 996 727	52 423 723		
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**71 200 000**		**68 000 000**	**163 982 448**		
Recettes affectées		71 200 000		68 000 000	163 982 448		
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES		**1 862 771 369**	**52 183 129**	**1 662 596 727**	**97 563 723**		
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	4 320 000	419 440	105 173 969	13 650 000		
613	LOCATIONS	21 110 000	112 440	4 265 044	3 190 000		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 500 000					
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 450 000	50 000	18 994 314	6 950 000		
616	PRIMES D ASSURANCES		108 420	965 000	150 000		
617	ETUDES ET RECHERCHES		35 000 000	19 200 000			
618	DIVERS	250 000	535 000	6 733 446	350 000		
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	80 000	1 500 000	64 237 000	10 770 000		
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	200 000	1 100 000	955 000	280 000		
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	1 858 500	440 000	6 029 270	910 000		
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	4 598 500	350 000	11 517 500	3 700 000		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 600 000	2 367 829	9 999 530	3 700 000		
628	DIVERS	2 200 000		23 980 000	4 300 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	974 295 407					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	310 173 512					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	19 485 514					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	57 557 936					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE			358 740 000			
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	10 000 000					
656	PARTICIPATIONS	49 992 000		208 298 654	49 613 723		
657	SUBVENTIONS	390 100 000	10 200 000	818 708 000			
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	10 000 000		4 800 000			
RECETTES		**71 200 000**		**68 000 000**	**163 982 448**		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 939
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — **AE(2) = 131 500 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante		**33 125 000**				**3 708 239 948**
Dans le cadre d'une AP-CP						267 132 000
Hors AP-CP		33 125 000				3 441 107 948
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**303 182 448**
Recettes affectées						303 182 448
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES		**33 125 000**				**3 708 239 948**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES					123 563 409
613	LOCATIONS					28 677 484
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					1 500 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS					27 444 314
616	PRIMES D ASSURANCES					1 223 420
617	ETUDES ET RECHERCHES					54 200 000
618	DIVERS					7 868 446
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					76 587 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					2 535 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS					9 237 770
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS					20 166 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					19 667 359
628	DIVERS					30 480 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					974 295 407
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					310 173 512
647	AUTRES CHARGES SOCIALES					19 485 514
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					57 557 936
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE					358 740 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					10 000 000
656	PARTICIPATIONS	33 125 000				341 029 377
657	SUBVENTIONS					1 219 008 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES					14 800 000
RECETTES						**303 182 448**

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — **AE(2) = 131 500 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
706	PRESTATIONS DE SERVICES	200 000		20 000 000	34 000 000		
708	AUTRES PRODUITS	58 000 000					
747	PARTICIPATIONS			38 000 000	129 982 448		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			10 000 000			
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	13 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — **AE(2) = 131 500 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
706	PRESTATIONS DE SERVICES					54 200 000
708	AUTRES PRODUITS					58 000 000
747	PARTICIPATIONS					167 982 448
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					10 000 000
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					13 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**12 000 000**
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	12 000 000
	RECETTES	**230 000 000**
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	230 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	**6 200 000 000**
746	DOTATION GLOBALE DE COMPENSATION	6 200 000 000

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**900 650 000**
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.	33 000 000
661	CHARGES D INTERETS	831 000 000
666	PERTES DE CHANGE	150 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	36 500 000
	RECETTES	**33 903 051 239**
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	28 879 801 239
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	450 000 000
766	GAINS DE CHANGE	250 000
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	60 000 000
773	MANDATS ANNULES (S/EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR DECHEANCE QUADRIENNALE	150 000 000
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 363 000 000

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D''ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**250 866 402**
65861	FRAIS DE PERSONNEL	178 932 402
65862	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	71 934 000
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**71 577 000**
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	71 577 000
	RECETTES	**140 000 000**
781	REPRISES S/AMORTISS, DEPRECIAT ET PROVIS (A INSCRIRE DANS PRODUITS FONCT	140 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	**2 500 000 000**
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 500 000 000
	RECETTES (2)	
	Reprise sur autofinancement	
	Transfert de charges	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953 *VIREMENT A LA SECTION D''INVESTISSEMENT*
Vote de l'assemblée délibérante
3 932 558 663

IV - ANNEXES

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	20 944 119 487	20 726 184 329
RECETTES	20 944 119 487	20 726 184 329
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	43 477 598 278	44 335 331 622
RECETTES	43 477 598 278	44 335 331 622

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2018

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	65 846 291 155	69 749 675 465
RECETTES	65 846 291 155	69 749 675 465

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget reparti Exercice 2018

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	122 377 410 000	120 410 690 000
RECETTES	122 377 410 000	120 410 690 000

IV - ANNEXES

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	20 944 119 487	20 726 184 329
RECETTES	20 944 119 487	20 726 184 329
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	231 701 299 433	234 495 697 087
RECETTES	231 701 299 433	234 495 697 087
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**252 645 418 920**	**255 221 881 416**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**252 645 418 920**	**255 221 881 416**

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		**B 1 2 500 000 000**		**A 2 2 500 000 000**
ICNE de l'exercice/emprunts	*6611*		*1688*	
VNC des immobilisations cédées	*675*		*21..,26*	
Plus-values de cession	*676*		*19*	
Amortissements	*68*	*2 500 000 000*	*28*	*2 500 000 000*
Transformation d'un prêt en subvention	*6748*		*274*	
ICNE N-1 contrepassés sur prêts	*762*		*2768*	
Autres...	*...*		*...*	
Virement de section à section (D953=R951)	***953***	***3 932 558 663***	***951***	***3 932 558 663***

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		**A 1**		**B 2**
ICNE de l'exercice/prêts	*2768*		*762*	
ICNE N-1 contrepassés/emprunts	*1688*		*6611*	
Reprises sur dotations et subventions	*10..,139*		*777*	
Moins-values de cession	*19*		*776*	
Travaux en régie	*21..,23*		*72*	
Réintégration des amortissements	*28*		*7811*	
Autres...	*...*		*...*	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investisemment en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Date de la délibération: (1)

N° et intitulé de l'opération : 9240807 RENOVATION LOCAUX EFPA

DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2018	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2018
45810807 RENOVATION LOCAUX EFPA		50 000	45820807 RENOVATION LOCAUX EFPA		
			45820807 RENOVATION LOCAUX EFPA		
			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		
			- Financement par la collectivité		
			- Financement par emprunt à la charge du tiers		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble de réalisations connues à la date de vote

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Date de la délibération: (1)

N° et intitulé de l'opération : 9240808 CARREFOUR VOH-SUD

DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2018	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2018
45810808 CARREFOUR VOH-SUD		50 000 000	45820808 CARREFOUR VOH-SUD		50 000 000
			45820808 CARREFOUR VOH-SUD		50 000 000
			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		50 000 000
			- Financement par la collectivité		
			- Financement par emprunt à la charge du tiers		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble de réalisations connues à la date de vote

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Date de la délibération: (1)

N° et intitulé de l'opération : 9241702 UNIVERSITE VANUATU - FICOL

DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2018	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2018
45811702 UNIVERSITE VANUATU - FICOL		83 532 218	45821702 UNIVERSITE VANUATU - FICOL		83 532 218
			45821702 UNIVERSITE VANUATU - FICOL		83 532 218
			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		83 532 218
			- Financement par la collectivité		
			- Financement par emprunt à la charge du tiers		

(1) Ouvrir un cadre par opération

IV - ANNEXES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

(2) Ensemble de réalisations connues à la date de vote

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D			**2 392 200 000**	
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			**2 392 200 000**	
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)**		**2 392 000 000**	
1641	EMPRUNTS EN EUROS		1 918 000 000	
1642	EMPRUNTS EN FRANCS CFP		120 000 000	
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT		354 000 000	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			**200 000**	
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**			
139	**SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**		**200 000**	
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		200 000	
Transferts entre sections = C+D				
Reprise sur autofinancement antérieur (C)				
Charges transférées (D) = E+F+G				
	Travaux en régie (E)			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	2 473 333 336	2 120 000 004	
166	Refinancement de dette			
	Total	2 473 333 336	2 120 000 004	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d			**6 697 308 663**	
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)			**264 750 000**	
138	**AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES**			
2...	**Immobilisations**		**30 000 000**	
2748	AUTRES PRETS		30 000 000	
954	PRODUITS DE CESSIONS		234 750 000	
Transferts entre sections (c)		***2 300 000 000***	***2 500 000 000***	
2804181	*BIENS MOBILIERS, MATERIEL,ETUDES*		*2 500 000 000*	
951	***VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)***		***3 932 558 663***	

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières	**-4 305 108 663**	**4 305 108 663**	**4 305 108 663**

	Montant
Dépenses financières (I)	**2 392 200 000**
Recettes financières (III)	**6 697 308 663**
Solde (recettes-dépenses) (3)	**+4 305 108 663**
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	**+4 305 108 663**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Indiquer le signe algébrique..
(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 31/12/2017	provision constituée au BP 2018	Utilisation ou reprise au BP 2018	montant de la provision après BP 2018
Autres provisions pour risques (1518)						
	Provision pour les générations futures	13-août-2012	130 981 143			130 981 143
	Provisions Sydonia	31-déc.-2010	89 808 633		27 271 825	62 536 808
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions (1572)						
	Amélioration du logiciel Sydonia	31-déc.-2010	49 025 582		49 025 582	0
Autres provisions pour risques et charges (1588)						
	Maintenance du logiciel Sydonia	31-déc.-2010	63 702 593		63 702 593	0
	Bâtiment administratif	13-août-2012	20 000			20 000
	Travaux dans les lycées	13-août-2012	98 000 000			98 000 000
	Provisions taxe aéroport	28-août-2013	194 309 268			194 309 268
	Provision pour litiges	27-sept.-2016	118 000 000			118 000 000
	Provision pour garantie d'emprunt	29-déc.-2017	71 577 000	71 577 000		143 154 000

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**13 067 612 315**	**13 067 612 315**											**223 539 627**	**972 538 432**
Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle Calédonie	2015	P	contrat	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	3 102 625 298	2 895 163 629	16,83	S	F	FIXE	2,093	F	FIXE	2,200	A-1		62 916 111	142 139 134
Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle Calédonie	2015	P	contrat	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	2 386 634 845	2 215 840 926	16,83	S	F	FIXE	1,334	F	FIXE	1,440	A-1		31 492 288	115 921 978
Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle Calédonie	2016	P	Emprunt	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	1 700 477 327	1 662 709 001	18,25	S	F	FIXE	1,798	F	FIXE	1,790	A-1		29 421 439	76 553 757
Centre Hospitalier Territorial	2016	C	Financement partiel Construction Médipôle de Koutio	Banque Européenne d'Investissement	2 386 634 845	2 254 044 019	16,75	T	F	FIXE	1,347	F	FIXE	1,340	A-1		29 537 921	132 590 824
Centre Hospitalier Territorial	2016	C	Aquisition matériel Médipole et Logipole de Koutio	Societe Générale	850 000 000	738 690 478	6,08	M	V	EURIBOR0 3M + 2,750	2,785	V	EURIBOR0 3M + 2,750	2,750	A-1		18 783 486	121 428 576
Centre Hospitalier Territorial	2016	C	Financement partiel Equipements Medipole	Banque de Nouvelle-Caledonie	1 000 000 000	892 857 144	6,00	T	V	EURIBOR0 3M + 2,75000	2,269	V	EURIBOR0 3M + 2,75000	2,750	A-1		28 119 297	178 571 430
Centre Hospitalier Territorial	2016	P	Financement partiel des équipements Médipôle	BRED Banque Calédonienne d'Inv	125 000 000	100 496 620	5,25	T	C	EURIBOR0 3M flooré à zéro+3)*1.06	3,520	C	EURIBOR0 3M flooré à zéro+3)*1.06	3,180	A-1		2 994 471	16 994 445
Chambre d' Agriculture NC	2011	P	Antenne de Pouembout N°141	BNP Paribas	36 240 000	24 703 233	8,92	M	F	FIXE	4,801	F	FIXE	4,700	A-1		1 112 809	2 258 615
Institut Statistique Etude Eco	2005	P	Acquisition de lots immobilier pour bureaux Délib n° 62	BRED Banque Calédonienne d'Inv	280 000 000	117 692 698	7,50	M	V	EURIBOR0 3M + 0,700	2,133	V	EURIBOR0 3M + 0,700	0,371	A-1		411 805	14 651 105
Syndicat Mixte de Transport Interurbain	2014	C	Acquisition 40 autobus, matériel billettique, logiciels, centre d'appel et poteaux de signalisation	Societe Générale	600 000 000	300 000 002	3,33	T	V	EURIBOR0 3M + 3,500	3,591	V	EURIBOR0 3M + 3,500	3,500	A-1		9 375 000	85 714 284
Syndicat Mixte de Transport Interurbain	2014	C	Acquisition 40 autobus, matériel billettique, logiciels, centre d'appel et poteaux de signalisation	Banque de Nouvelle-Caledonie	600 000 000	300 000 006	3,33	T	V	EURIBOR0 3M + 3,500	4,028	V	EURIBOR0 3M + 3,500	3,500	A-1		9 375 000	85 714 284
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**11 667 094 638**	**10 372 314 983**											**125 059 020**	**333 422 439**
Aircalin	2019	P	2 Airbus A320 néo et 2 Airbus A330 néo **(la délibération accordant la caution a été signée en 2017 mais ce prêt sera décaissé par échelonnement à partir de 2019)**	Pool bancaire - Chef de file SGCB	5 000 000 000	5 000 000 000	x	T	V	EURIBOR 03M + 2		V	EURIBOR 03M + 2	2,000	A-1		0	0
Air Calédonie	2017	P	2 Aéronefs ATR 72-600 / 1459 et 1472 / F-OZKN et F-OZNO - T1	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	650 000 000	650 000 000	14,67	T	F	FIXE	2,524	F	FIXE	2,500	A-1		1 328 889	0
		P	2 Aéronefs ATR 72-600 / 1459 et 1472 / F-OZKN et F-OZNO - T2	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	650 000 000	650 000 000	14,67	T	F	FIXE	2,524	F	FIXE	2,500	A-1		1 001 000	0
Air Calédonie	2016	P	Crédit principal - ATR 72-600	Banque de Nouvelle-Caledonie	680 000 000	645 434 925	13,92	T	F	FIXE	3,979	F	FIXE	3,500	A-1		22 123 110	35 865 390
Air Calédonie	2016	P	Crédit principal - ATR 72-600	Banque de Nouvelle-Caledonie	680 000 000	645 434 925	13,83	T	F	FIXE	4,001	F	FIXE	3,500	A-1		22 123 110	35 865 390
Air Calédonie	2013	P	ATR 72-500 F-OIPS n° 764 PRET sur 12 ans Délib n° 181	Societe Générale	306 195 943	104 878 634	1,75	S	V	EURIBOR0 6M + 1,00000	1,410	V	EURIBOR0 6M + 1,00000	1,326	A-1		1 223 239	51 144 716
Alliance Scolaire Evangelique	2011	P	Renovat°&Construct° enseignement privé ASEE Délib n° 334	BRED Banque Calédonienne d'Inv	175 440 222	149 189 694	17,42	A	F	FIXE	5,199	F	FIXE	5,200	A-1		7 757 864	5 204 938
Direct. de l'Enseignemt Catho.	2014	P	Remise aux normes des etab scolaire DDEC	Societe Générale	856 000 000	770 184 777	16,83	T	V	EURIBOR0 3M + 2,00000	1,728	V	EURIBOR0 3M + 2,00000	1,670	A-1		12 668 468	31 201 478
Direct. de l'Enseignemt Catho.	2010	P	Programme d' investissement 2010/2013 de la DDEC Délib n°78-79	Societe Générale	855 200 000	636 106 148	12,67	A	F	FIXE	4,470	F	FIXE	4,470	A-1		28 433 945	37 139 740
Direct. de l'Enseignemt Catho.	2007	P	programme investissement 07/08 enseignement prive Délib n° 259	Caisse Dépôts Consignations	458 760 621	279 868 878	10,42	A	V	LIVRETA + 0,70000	2,015	V	LIVRETA + 0,70000	1,450	A-1		4 058 098	23 651 122
Direct. de l'Enseignemt Catho.	2007	P	Programme investissement 07/08 enseignement privé Délib n° 258	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	413 689 737	249 565 140	9,42	A	F	FIXE	4,282	F	FIXE	4,280	A-1		10 681 388	20 518 113
Sté Néocalédonienne d'énergie	2013	P	TR.1/3 BOUCAGE DU NORD 2011-2013 Total 10 500 EUR Délib n°121	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	321 283 055	197 780 327	5,83	S	F	FIXE	1,314	F	FIXE	1,310	A-1		2 486 802	31 896 801
Sté Néocalédonienne d'énergie	2011	P	TR.1/3 BOUCAGE DU NORD 2011-2013 Total 10 500 EUR Délib n°121	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	620 525 060	393 871 535	5,75	S	F	FIXE	2,973	F	FIXE	2,950	A-1		11 173 107	60 934 751
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**42 229 475 888**	**36 330 320 239**											**616 085 607**	**1 089 290 989**
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	P	SCI LOCABRA Lot n°2+353 PLAIB02 Délib n° 331	Caisse Dépôts Consignations	178 602 029	154 447 702	31,33	A	V	LIVRETA - 0,20000	0,951	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		849 462	4 427 439
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	P	SCI LOCABRA Lot n°2+353 Motor - Nouméa Délib n° 331	Caisse Dépôts Consignations	169 666 468	152 724 196	31,33	A	V	LIVRETA + 0,80000	1,964	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		2 367 226	3 722 616

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	P	SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLSNC Délib. n° 332	Caisse Dépôts Consignations	397 165 155	372 641 541	32,33	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,112	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		5 775 944	8 734 754
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	P	SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLAIB02 Délib n° 332	Caisse Dépôts Consignations	270 000 000	241 907 980	32,33	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,076	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		1 330 494	6 705 496
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	P	SCI PIVARA Quartier de Koutio - Nouméa Délib n° 190	Caisse Dépôts Consignations	803 000 000	761 610 757	31,25	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,331	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		13 328 189	17 957 351
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	P	RANCH VALLEY Paita Délib n° 225	Caisse Dépôts Consignations	708 245 943	448 472 295	4,83	A	V	LIVRETA + 0,05000	2,244	V	LIVRETA + 0,05000	0,800	A-1		3 587 778	88 270 783
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	P	VIVALDI I LTA PLS NC01 à 3.55% Délib. n° 225	Caisse Dépôts Consignations	65 000 000	57 856 060	30,50	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,114	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		896 768	1 467 866
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	P	VIVALDI I LTA PLAI 01 à 2.55% Délib. n° 225	Caisse Dépôts Consignations	70 000 000	59 631 243	30,50	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,076	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		327 971	1 769 533
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	P	Opération HAENDEL 1 Habitat lotissement Jacarandas Délib n° 133	Caisse Dépôts Consignations	390 000 000	347 077 249	25,17	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,457	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		6 073 852	10 656 204
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	P	Opération KAMERE VI Habitat Délib n° 134	Caisse Dépôts Consignations	180 000 000	161 256 642	25,17	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,457	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		2 821 992	4 951 012
Fonds Calédonien de l'Habitat	2005	P	Opération KAMERE VIII - Kaméré 8 Délib n° 110	Caisse Dépôts Consignations	233 530 668	212 141 883	25,17	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,496	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		4 030 696	6 384 947
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	P	Opération BIZET Dumbéa Délib n° 110	Caisse Dépôts Consignations	367 044 988	337 671 967	25,17	A	V	LIVRETA + 1,40000	2,908	V	LIVRETA + 1,40000	2,150	A-1		7 259 947	9 829 444
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	P	Opération KHAT n° 150 modif. n° 111 24/08/05	Caisse Dépôts Consignations	565 479 117	513 428 216	29,67	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,480	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		8 984 994	13 159 039
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	P	Schubert - Lotissement Jacarandas II Dumbéa Délib n° 82	Caisse Dépôts Consignations	198 090 692	172 104 884	24,67	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,683	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		3 269 993	5 442 146
Fonds Calédonien de l'Habitat	2005	P	Charpentier 2 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa délib n° 82	Caisse Dépôts Consignations	103 758 950	90 697 112	24,67	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,560	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		1 723 245	2 867 943
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	P	Charpentier 3 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa Délib n° 82	Caisse Dépôts Consignations	173 102 625	151 119 387	24,67	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,768	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		2 871 268	4 778 561
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	P	Berlioz 1 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa Délib n° 82	Caisse Dépôts Consignations	132 100 239	114 408 728	24,67	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,786	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		2 173 766	3 617 729
Fonds Calédonien de l'Habitat	2005	P	Charpentier 1 Lotissement Jacarandas Dumbéa Délib n° 18	Caisse Dépôts Consignations	168 100 000	147 091 100	24,17	A	V	LIVRETA + 1,20000	2,712	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		2 868 277	4 621 643
SEM de l'Agglomération	2014	P	Maroochydore	Caisse Dépôts Consignations	61 219 212	58 260 730	36,67	A	V	LIVRETA - 0,2000	0,563	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	-		320 434	1 424 138
SEM de l'Agglomération	2014	P	Maroochydore	Caisse Dépôts Consignations	167 946 301	161 910 388	36,67	A	V	LIVRETA + 0,6000	1,363	V	LIVRETA + 0,6000	1,350	-		2 185 790	3 402 539
SEM de l'Agglomération	2010	P	Op PINSAT-MANGAÏA PLAI de Papeete Nouméa Délib n° 401	Caisse Dépôts Consignations	34 903 938	30 864 387	33,42	A	V	LIVRETA - 0,20000	0,785	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		169 754	828 030
SEM de l'Agglomération	2010	P	Op PINSAT - MANGAIIA de Papeete PLSNC - Nouméa Délib n° 401	Caisse Dépôts Consignations	65 936 038	59 426 014	33,42	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,595	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		802 251	1 388 846
SEM de l'Agglomération	2008	P	Op. TAKUTEA 1 PLAI - Zac Dumbéa Délib.n° 309	Caisse Dépôts Consignations	335 996 539	303 771 506	33,33	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,685	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		1 670 743	8 149 581
SEM de l'Agglomération	2009	P	Op. TAKUTEA 1 Locatif intermédiaire ZAC - Dumbéa Délib. n° 309	Caisse Dépôts Consignations	152 956 444	139 358 372	23,42	A	V	LIVRETA + 1,40000	2,464	V	LIVRETA + 1,40000	2,150	A-1		2 996 205	4 497 617
SEM de l'Agglomération	2008	P	SCI MANGAREVA Centre urbain de Koutio - Dumbéa Délib n° 309	Caisse Dépôts Consignations	331 412 649	312 823 384	32,08	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,221	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		4 848 763	7 332 611
SEM de l'Agglomération	2008	P	UERE LTA Petite Normandie - Boulari Délib. n° 309	Caisse Dépôts Consignations	79 092 840	67 913 115	32,50	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,614	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		373 523	1 882 496
SEM de l'Agglomération	2008	P	Programme ERROMANGO Centre Ville - Boulari Délib n° 309	Caisse Dépôts Consignations	264 136 516	249 320 839	32,08	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,004	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		3 864 473	5 844 105
SEM de l'Agglomération	2008	P	TAKUTEA 2 Construction de 20 LA - Dumbéa Délib. n° 390	Caisse Dépôts Consignations	159 976 492	150 750 837	32,17	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,099	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		2 336 638	3 533 615
SEM de l'Agglomération	2008	P	TAKUTEA 2 - construction 20 LTA Délib.n° 309	Caisse Dépôts Consignations	159 976 492	143 937 103	32,17	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,053	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		791 654	3 989 822

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM de l'Agglomération	2009	P	Lot EFATE Pêt complémentaire LTA - Dumbéa Délib. n° 309	Caisse Dépôts Consignations	17 061 217	14 649 624	32,50	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,686	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		80 573	406 076
SEM de l'Agglomération	2008	P	Opération TAKUTEA 1 PLS Zac - Dumbéa Délib. n° 309	Caisse Dépôts Consignations	347 302 983	323 084 301	33,33	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,415	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		4 361 638	7 550 803
SEM de l'Agglomération	2008	P	UERE LA Petite Normandie - Boulari Délib. n° 309	Caisse Dépôts Consignations	161 461 217	142 456 076	32,50	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,512	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		2 208 069	3 339 184
SEM de l'Agglomération	2008	P	Lot EFATE Prêt complémentaire LA - Dumbéa Délib. n° 309	Caisse Dépôts Consignations	16 035 919	14 148 376	32,50	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,512	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		219 300	331 640
SEM de l'Agglomération	2009	P	Lot La TONTOUTA Op. KOLOVAÏ Cité Martinet - Nouméa Délib.n° 309	Caisse Dépôts Consignations	41 779 952	36 206 979	31,08	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,786	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		561 208	882 537
SEM de l'Agglomération	2008	P	lot PETITE NORMANDIE II Op. KUENI Zone B - Nouméa Délib. n° 309	Caisse Dépôts Consignations	70 000 000	61 760 499	32,50	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,512	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		957 288	1 447 672
SEM de l'Agglomération	2008	P	TAKUTEA 2 - Construction de 7 LAT - Dumbéa Délib. n° 309	Caisse Dépôts Consignations	81 310 263	69 796 795	22,17	A	V	LIVRETA + 1,39000	2,492	V	LIVRETA + 1,39000	2,140	A-1		1 493 652	2 380 554
SEM de l'Agglomération	2009	P	Op.TAKUTEA 1 bis Locatif intermédiaire - Nouméa Délib. n° 84/CP	Caisse Dépôts Consignations	25 715 632	23 051 683	23,33	A	V	LIVRETA + 1,40000	3,213	V	LIVRETA + 1,40000	2,150	A-1		495 611	743 964
SEM de l'Agglomération	2009	P	Opération TIKOPIA centre urbain - Nouméa Délib. n° 84/CP	Caisse Dépôts Consignations	257 227 804	237 937 891	33,33	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,490	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		3 212 161	5 560 847
SEM de l'Agglomération	2009	P	Opération TKUTEA 1 bis PLAI Zac - Dumbéa Délib.n° 84/CP	Caisse Dépôts Consignations	45 109 427	39 710 062	33,33	A	V	LIVRETA - 0,70000	1,237	V	LIVRETA - 0,70000	0,050	A-1		19 856	1 158 335
SEM de l'Agglomération	2009	P	Opération TAKUTEA 2 bis - Dumbéa Délib.n° 84/CP	Caisse Dépôts Consignations	209 127 685	193 566 507	33,33	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,494	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		2 613 148	4 523 844
SEM de l'Agglomération	2009	P	Opération TAKUTEA 1bis PLS - Dumbéa Délib.n° 84/CP	Caisse Dépôts Consignations	62 573 866	57 777 378	33,33	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,481	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		779 994	1 350 316
SEM de l'Agglomération	2009	P	Opération ARAWA - Dumbéa Délib. n° 84/CP	Caisse Dépôts Consignations	1 094 086 635	1 029 773 450	33,92	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,563	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		13 901 942	24 066 838
SEM de l'Agglomération	2009	P	Opération ORONA - Nouméa Délib. n° 84/CP	Caisse Dépôts Consignations	565 640 215	533 759 835	33,92	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,557	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		7 205 758	12 474 502
SEM de l'Agglomération	2009	P	Opération ARUE Vallon - Nouméa Délib. n° 84/CP	Caisse Dépôts Consignations	350 672 792	326 953 055	33,33	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,550	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		4 413 866	7 641 221
SEM de l'Agglomération	2009	P	Tontouta Joseph KOLONGA PLAI 2.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	78 265 632	65 625 530	31,42	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,747	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		360 940	1 881 239
SEM de l'Agglomération	2009	P	Kamere phase 3 TAMANOU PLAI 2.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	167 712 172	140 626 223	31,42	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,747	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		773 444	4 031 229
SEM de l'Agglomération	2009	P	Robinson MAUPITI Mont Dore PLAI 2.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	55 904 057	46 875 408	31,42	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,747	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		257 815	1 343 742
SEM de l'Agglomération	2009	P	Tontouta Joseph KOLONGA PLS NC 3.55% Délib n°224	Caisse Dépôts Consignations	123 168 496	106 525 144	31,42	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,746	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		1 651 140	2 596 526
SEM de l'Agglomération	2009	P	Kamere phase 3 TAMANOU PLS NC 3.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	324 883 294	280 982 887	31,42	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,744	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		4 355 235	6 848 891
SEM de l'Agglomération	2009	P	Robinson MAUPITI Mont Dore PLSNC 3.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	108 294 749	93 661 239	31,42	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,744	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		1 451 749	2 282 970
SEM de l'Agglomération	2007	P	Rempart de la butte 2 (EFATE) PLS NC 3.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	880 746 897	761 734 475	31,42	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,473	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		11 806 884	18 567 100
SEM de l'Agglomération	2009	P	Coeur de ville koutio 1 Lot Tanna PPU 3.75% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	200 000 000	155 722 214	16,42	A	V	LIVRETA + 0,70000	2,618	V	LIVRETA + 0,70000	1,450	A-1		2 257 973	8 143 399
SEM de l'Agglomération	2009	P	Rempart de la butte 2 (EFATE) PLAI 2.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	271 114 439	227 328 760	31,42	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,747	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		1 250 308	6 516 666
SEM de l'Agglomération	2008	P	Coeur de ville koutio 1 Lot Tanna PLS NC 3.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	234 055 847	219 913 421	31,25	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,244	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		3 408 658	5 360 339

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM de l'Agglomération	2009	P	Remparts de la butte 1 Lot Ambrym PLAI 2.55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	199 545 943	167 318 759	31,42	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,747	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		920 253	4 796 403
SEM de l'Agglomération	2009	P	Remparts de la butte 1 Lot Ambrym PLSNC 3,55% Délib n° 224	Caisse Dépôts Consignations	335 625 418	290 273 463	31,42	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,746	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		4 499 239	7 075 348
SEM de l'Agglomération	2007	P	Kaméré X - tranche 1 Complément (Makogai) Délib. n° 224	Caisse Dépôts Consignations	18 447 255	14 854 424	24,83	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,956	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		230 243	491 008
SEM de l'Agglomération	2008	P	Acquis.foncière ZAC Vallon Dore Délib. n° 369	Caisse Dépôts Consignations	210 000 000	79 136 006	5,50	A	V	LIVRETA + 0,55000	2,608	V	LIVRETA + 0,55000	1,300	A-1		1 028 768	12 767 140
SEM de l'Agglomération	2007	P	Petite Nomandie - VATOA Prêt complémentaire Délib. n° 304	Caisse Dépôts Consignations	44 036 038	36 138 885	25,42	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,624	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		560 153	1 139 243
SEM de l'Agglomération	2007	P	KAMERE X Tranche 2 - MAKOGAI n° 292 modiff. n° 184 17/05/06	Caisse Dépôts Consignations	80 855 012	69 993 425	30,67	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,886	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		1 224 885	1 719 742
SEM de l'Agglomération	2007	P	LA TONTOUTA - Paita Délib n° 132	Caisse Dépôts Consignations	173 442 959	143 994 339	25,50	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,805	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		2 519 901	4 421 013
SEM de l'Agglomération	2007	P	RIVIERE SALEE - Nouméa Délib n° 132	Caisse Dépôts Consignations	150 121 957	124 632 974	25,50	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,805	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		2 181 078	3 826 567
SEM de l'Agglomération	2007	P	PETITE NORMANDIE II - Nouméa Déli n° 132	Caisse Dépôts Consignations	356 752 983	296 180 430	25,50	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,757	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		5 183 158	9 093 535
SEM de l'Agglomération	2007	P	KAMERE IX - Nouméa Délib n° 132	Caisse Dépôts Consignations	286 997 971	238 269 017	25,50	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,805	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		4 169 708	7 315 499
SEM de l'Agglomération	2007	P	Boulari Centre Ville Délib n° 149	Caisse Dépôts Consignations	1 285 254 057	1 165 481 851	30,33	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,355	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		20 395 932	28 635 953
SEM de l'Agglomération	2006	P	Petite Normandie 1 n°151 modifiant n° 30 15/12/04	Caisse Dépôts Consignations	148 909 427	123 032 747	24,75	A	V	LIVRETA + 1,15000	3,062	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		2 337 622	3 890 432
SEM de l'Agglomération	2006	P	Kaméré 10 n°151 modifiant n° 30 15/12/04	Caisse Dépôts Consignations	109 223 628	90 243 333	24,75	A	V	LIVRETA + 1,15000	3,053	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		1 714 623	2 853 594
SEM de l'Agglomération	2005	P	Katiramona 2 - n°151 modifiant n° 30 15/12/04	Caisse Dépôts Consignations	87 378 878	71 430 668	24,33	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,909	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		1 357 183	2 258 716
SEM de l'Agglomération	2005	P	Katiramona 1- n°151 modifiant n° 30 15/12/04	Caisse Dépôts Consignations	82 454 893	67 405 399	24,33	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,904	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		1 280 703	2 131 432
SEM de l'Agglomération	2005	P	Kaméré 9 & 11 globalisé n°151 modifiant n° 30 15/12/04	Caisse Dépôts Consignations	544 602 387	445 202 684	24,33	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,951	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		8 458 851	14 077 800
Sté Immobilière de N-C	2010	P	PHARE Université de Nouville - Nouméa Délib. n° 39	Caisse Dépôts Consignations	418 752 148	358 556 537	34,08	T	F	FIXE	0,904	F	FIXE	3,611	A-1		12 805 052	10 468 800
Sté Immobilière de N-C	2010	P	PHARE Université de Nouville Construction Nouméa Délib. n° 39	Caisse Dépôts Consignations	1 524 238 067	1 273 827 516	29,08	T	F	FIXE	3,582	F	FIXE	3,582	A-1		45 038 586	43 549 660
Sté Immobilière de N-C	2009	P	Acquisition Terrain Creek Salée - Pouembout VKP Délib. n° 16	Caisse Dépôts Consignations	83 532 220	83 532 220	6,92	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,525	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		1 127 685	0
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. YLANG Ilôt 1 Zac 1 - Nouméa Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	546 912 768	504 245 755	34,08	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,503	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		6 807 317	11 365 666
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. MARTAWI Ilôt 2 5 LA Zac 2 - Dumbéa Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	60 319 809	55 614 001	34,08	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,509	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		750 789	1 253 536
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. MARTAWI Ilôt 1 Zac - Dumbéa Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	726 240 692	669 583 538	34,08	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,505	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		9 039 378	15 092 368
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. HAUT D'AUDRAIN 15 LA - Ducos Délib. n°15	Caisse Dépôts Consignations	156 600 835	144 383 732	34,08	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,507	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		1 949 180	3 254 400
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. LE BOSQUET PN - Voh Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	1 748 489 141	1 612 081 999	34,08	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,504	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		21 763 107	36 336 220
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Réhabilitation Cité Pierre Lenquête PPU Délib.n° 15	Caisse Dépôts Consignations	142 100 597	91 391 241	8,92	A	V	LIVRETA + 0,70000	2,863	V	LIVRETA + 0,70000	1,450	A-1		1 325 173	9 579 743
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. LA FOA F1 PLAI - La Foa Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	63 351 074	56 237 804	33,92	A	V	LIVRETA	1,947	V	LIVRETA	0,550	A-1		309 308	1 508 748
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. THIO Village PLAI Centre bourg - Thio Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	24 633 413	21 867 492	33,92	A	V	LIVRETA	1,940	V	LIVRETA	0,550	A-1		120 271	586 661
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. YLANG Ilôt 2 10 LTA Zac 3 - Dumbéa Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	65 143 914	59 081 396	34,08	A	V	LIVRETA - 0,20000	0,697	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		324 947	1 535 400

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. MARTAWI Ilôt 2 5 LTA Zac 2 Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	35 964 200	32 617 248	34,08	A	V	LIVRETA - 0,20000	0,697	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		179 395	847 653
Sté Immobilière de N-C	2010	P	op. HAUT d'AUDRAIN 13 LTA Ducos Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	81 413 126	73 836 542	34,08	A	V	LIVRETA - 0,20000	0,697	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		406 101	1 918 853
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Op. MACARANGA Zac - Dumbéa Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	977 523 270	901 262 483	34,08	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,379	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		12 167 043	20 314 396
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. BADAMIERS Plaisance - Nouméa Délib. n°15	Caisse Dépôts Consignations	358 297 971	324 477 070	33,92	A	V	LIVRETA	0,957	V	LIVRETA	1,350	A-1		4 380 440	7 583 354
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. LA FOA PLSNC - La Foa Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	167 510 979	151 699 078	33,92	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,566	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		2 047 938	3 545 359
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. GPDL KANODA - Mont Dore Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	88 769 332	77 948 624	27,92	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,599	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		1 052 307	2 309 325
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op. Thio Village PLSNC Centre Bourg Délib.n°15	Caisse Dépôts Consignations	77 681 623	70 349 004	33,92	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,567	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		949 711	1 644 128
Sté Immobilière de N-C	2010	P	Op Ylang ilôt 2 25 LA ZAC 3 - Dumbéa Délib. n° 15	Caisse Dépôts Consignations	260 444 033	240 125 677	34,08	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,506	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		3 241 697	5 412 416
Sté Immobilière de N-C	2009	P	Portage foncier Ferme de la Coulée Goetoro Délib. n° 89/CP	Caisse Dépôts Consignations	119 331 742	119 331 742	6,42	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,515	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		1 610 979	0
Sté Immobilière de N-C	2009	P	Portage foncier Les Collines de Carignan - Païta Délib.n° 89/CP	Caisse Dépôts Consignations	89 498 807	89 498 807	6,42	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,527	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		1 208 234	0
Sté Immobilière de N-C	2009	P	Portage foncier Terrain Wright Op. ONDENIA - Païta Délib. n° 89/CP	Caisse Dépôts Consignations	238 663 484	238 663 484	6,42	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,527	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		3 221 957	0
Sté Immobilière de N-C	2008	P	BOURAIL - LTA Lot 144 section Maraichères Délib. n° 310	Caisse Dépôts Consignations	68 053 580	58 434 246	32,08	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,614	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		321 388	1 619 752
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Les TAMARINS 1 rue Vu - Païta Délib. n° 310	Caisse Dépôts Consignations	202 374 821	178 553 856	32,08	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,511	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		2 767 585	4 185 320
Sté Immobilière de N-C	2008	P	BOURAIL - LA lot 144 section Maraichères Délib.n° 310	Caisse Dépôts Consignations	172 225 298	151 953 146	32,08	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,511	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		2 355 273	3 561 797
Sté Immobilière de N-C	2008	P	PASSIFLORE 67 Bis avenue Koenig - Nouméa Délib. n° 310	Caisse Dépôts Consignations	71 174 344	62 796 613	32,08	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,511	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		973 347	1 471 959
Sté Immobilière de N-C	2008	P	PERVENCHES V Raymond Brun - Nouméa Délib. n° 310	Caisse Dépôts Consignations	368 367 900	325 008 359	32,33	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,512	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		5 037 630	7 618 228
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Opération TUBAND 8 - Nouméa Délib n° 310	Caisse Dépôts Consignations	725 596 181	650 815 501	33,17	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,205	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		8 786 010	15 210 210
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Opération TUBAND 7 - Nouméa Délib n° 310	Caisse Dépôts Consignations	1 095 952 745	983 002 740	33,17	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,213	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		13 270 537	22 973 760
Sté Immobilière de N-C	2007	P	Opération TAMINA Zac de Dumbéa sur mer Délib. n° 310	Caisse Dépôts Consignations	526 977 088	485 865 342	34,08	A	V	LIVRETA + 0,60000	2,147	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		6 559 183	10 951 372
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Les JARIOTS & MELROSE Colardeau - Dumbéa Délib n° 310	Caisse Dépôts Consignations	950 832 458	838 912 667	32,33	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,512	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		13 003 147	19 664 195
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Les TAMARINS LTA rue Vu - Païta Délib. n° 310	Caisse Dépôts Consignations	105 855 251	90 892 674	32,08	A	V	LIVRETA - 0,20000	1,614	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		499 909	2 519 473
Sté Immobilière de N-C	2007	P	HAMEAU DU BOIS II bis - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	114 657 160	93 730 171	24,50	A	V	LIVRETA + 1,15000	3,232	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		1 780 874	2 963 851
Sté Immobilière de N-C	2002	P	LES HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	76 437 947	53 655 334	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 046 279	2 219 294
Sté Immobilière de N-C	2002	P	LES JARDINS DE LA FONTAINE Rivière Salée - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	500 714 320	351 474 574	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		6 853 754	14 537 700
Sté Immobilière de N-C	2002	P	TOURMALINE II Portes de Fer - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	35 020 048	24 582 193	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		479 353	1 016 768
Sté Immobilière de N-C	2002	P	KAMERE V Zac de Kaméré Ducos - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	119 781 026	84 079 850	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 639 557	3 477 712

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Sté Immobilière de N-C	2002	P	KAMERE IV Zac de Kaméré Ducos - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	97 623 031	68 526 125	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 336 259	2 834 379
Sté Immobilière de N-C	2002	P	Programme SCWEITZER - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	53 481 504	37 541 144	19,50	A	V	LIVRETA	2,139	V	LIVRETA	1,950	A-1		732 053	1 552 778
Sté Immobilière de N-C	2002	P	VAL DE MAGENTA V - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	50 894 033	35 724 878	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		696 635	1 477 654
Sté Immobilière de N-C	2002	P	RESIDENCE IAORA rue de Papeete Ducos - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	71 511 098	50 196 947	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		978 840	2 076 248
Sté Immobilière de N-C	2002	P	LES COTEAUX DES NIAOULIS Magenta - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	82 021 002	57 574 340	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 122 699	2 381 391
Sté Immobilière de N-C	2002	P	VAL DE MAGENTA III rue Allegre - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	64 260 024	45 107 091	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		879 588	1 865 721
Sté Immobilière de N-C	2002	P	VALLON D'ARGENT II - Nouméa n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	29 291 050	20 560 741	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		400 934	850 434
Sté Immobilière de N-C	2002	P	LES CITADINES - Paita n°124 modifant n°89 du25/07/00	Caisse Dépôts Consignations	63 200 000	44 363 007	19,50	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,346	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		865 079	1 834 944
Sté Immobilière de N-C	2005	P	construction logement n° 7 sci ouerendi Délib n° 81	DEXIA CREDIT LOCAL FRANCE	690 000 000	587 034 777	16,50	A	F	FIXE	4,299	F	FIXE	5,030	A-1		29 527 850	22 639 284
Sté Immobilière de N-C	2009	P	Saminadin La Caravelle Pret Suppl. Délib N° 282	Caisse Dépôts Consignations	25 537 589	21 093 427	24,42	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,936	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		369 135	679 831
Sté Immobilière de N-C	2009	P	KASTAVY - La Corvette Pret Suppl. Délib N° 282	Caisse Dépôts Consignations	32 300 119	26 679 112	24,42	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,936	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		466 884	859 856
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Le Castex Centre Ville - Nouméa Délib. n° 282	Caisse Dépôts Consignations	215 400 000	190 986 668	32,08	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,689	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		3 342 266	4 325 427
Sté Immobilière de N-C	2008	P	Les Jardins de YAHOUE Délib n° 282	Caisse Dépôts Consignations	672 681 026	596 439 684	32,08	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,689	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		10 437 695	13 508 043
Sté Immobilière de N-C	2009	P	Le Parc de la Mangrove - Nouméa Délib n° 282	Caisse Dépôts Consignations	159 926 372	139 097 984	31,42	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,946	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		2 434 215	3 279 669
Sté Immobilière de N-C	2009	P	Les Collines d'Auteuil RT n°1 - Nouméa Délib n° 282	Caisse Dépôts Consignations	1 076 365 036	936 182 099	31,42	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,943	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		16 383 186	22 073 416
Sté Immobilière de N-C	2008	P	TUBAND VI SCI Allunga - Nouméa Délib n° 282	Caisse Dépôts Consignations	1 293 828 520	1 105 037 112	29,42	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,594	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		17 128 075	29 211 566
Sté Immobilière de N-C	2009	P	TUBAND V SCI Allunga - Nouméa Délib n° 282	Caisse Dépôts Consignations	669 056 086	571 429 516	29,42	A	V	LIVRETA + 0,80000	2,744	V	LIVRETA + 0,80000	1,550	A-1		8 857 158	15 105 692
Sté Immobilière de N-C	2009	P	TOURMALINES 4 - Nouméa Délib n° 282	Caisse Dépôts Consignations	119 683 413	90 598 869	17,42	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,922	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		1 585 480	4 325 636
Sté Immobilière de N-C	2007	P	MAGENTA Cécile Péronnet - Portes de Fer Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	15 930 310	13 199 420	24,25	A	V	LIVRETA + 1,00000	3,149	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		230 989	425 412
Sté Immobilière de N-C	2007	P	TOURMALINES III- Armand Ohlen PK4 - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	23 474 224	18 873 710	23,42	A	V	LIVRETA + 1,00000	3,085	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		330 290	639 548
Sté Immobilière de N-C	2007	P	RIVIERE SALEE - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	7 095 704	5 879 303	24,25	A	V	LIVRETA + 1,00000	3,149	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		102 888	189 487
Sté Immobilière de N-C	2006	P	LESERVOISIER Aménagement - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	266 847 852	120 081 533	8,25	A	V	LIVRETA + 0,70000	2,935	V	LIVRETA + 0,70000	1,450	A-1		1 741 183	13 342 393
Sté Immobilière de N-C	2006	P	SAMINADIN-LA CARAVELLE- Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	36 910 024	16 609 511	8,25	A	V	LIVRETA + 0,70000	2,935	V	LIVRETA + 0,70000	1,450	A-1		240 838	1 845 501
Sté Immobilière de N-C	2008	P	KASTAVY La Corvette - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	72 436 874	60 383 181	25,25	A	V	LIVRETA + 1,00000	3,115	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		1 056 705	1 853 926
Sté Immobilière de N-C	2008	P	SAMINADIN La Caravelle - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	57 406 325	47 853 757	25,25	A	V	LIVRETA + 1,00000	3,115	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		837 440	1 469 240
Sté Immobilière de N-C	2006	P	COTEAU DES OLIVIERS III Celières - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	16 457 876	13 286 982	23,25	A	V	LIVRETA + 1,00000	2,923	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		232 523	450 237

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Sté Immobilière de N-C	2007	P	VALLON D'ARGENTIII - Henry Boissery Delib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	9 549 881	7 709 931	23,25	A	V	LIVRETA + 1,00000	3,152	V	LIVRETA + 1,00000	1,750	A-1		134 924	261 257
Sté Immobilière de N-C	2006	P	CHAPUIS - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	512 170 048	434 479 409	25,08	A	V	LIVRETA + 1,40000	3,076	V	LIVRETA + 1,40000	2,150	A-1		9 341 308	12 647 455
Sté Immobilière de N-C	2006	P	TUBAND I - Nouméa Délib n°152	Caisse Dépôts Consignations	436 471 002	370 263 088	25,08	A	V	LIVRETA + 1,40000	3,076	V	LIVRETA + 1,40000	2,150	A-1		7 960 656	10 778 154
Sté Immobilière de N-C	2007	P	TUBAND II - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	456 149 045	386 956 189	25,08	A	V	LIVRETA + 1,40000	3,266	V	LIVRETA + 1,40000	2,150	A-1		8 319 558	11 264 080
Sté Immobilière de N-C	2008	P	TUBAND III - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	519 039 976	436 868 085	25,08	A	V	LIVRETA + 1,15000	3,233	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		8 300 494	13 148 650
Sté Immobilière de N-C	2008	P	TUBAND IV - Nouméa Delib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	567 539 976	477 689 798	25,08	A	V	LIVRETA + 1,15000	3,233	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		9 076 106	14 377 283
Sté Immobilière de N-C	2006	P	TUBAND IV Aménagement - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	96 446 897	43 401 104	8,25	A	V	LIVRETA + 0,70000	2,935	V	LIVRETA + 0,70000	1,450	A-1		629 316	4 822 345
Sté Immobilière de N-C	2006	P	TUBANDIII Aménagement - Nouméa Délib n° 152	Caisse Dépôts Consignations	58 263 723	15 536 993	3,25	A	V	LIVRETA + 0,70000	2,994	V	LIVRETA + 0,70000	1,450	A-1		225 286	3 884 248
Sté Immobilière de N-C	2002	P	HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa Délib N° 29	Caisse Dépôts Consignations	25 176 014	20 580 940	24,50	A	V	LIVRETA + 1,15000	2,445	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		391 038	650 791
Sté Immobilière de N-C	2006	P	NORMANDIE VILLAGE II - Nouméa Délib n° 29	Caisse Dépôts Consignations	15 815 036	12 928 506	24,50	A	V	LIVRETA + 1,15000	3,034	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		245 642	408 814
Sté Immobilière de N-C	2007	P	ILOT LESERVOISIER - Nouméa Délib n° 29	Caisse Dépôts Consignations	200 460 740	163 873 061	24,50	A	V	LIVRETA + 1,15000	3,234	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		3 113 588	5 181 846
Sté Immobilière de N-C	2007	P	PERVENCHES II - Nouméa Délib n° 29	Caisse Dépôts Consignations	80 423 628	65 744 875	24,50	A	V	LIVRETA + 1,15000	3,234	V	LIVRETA + 1,15000	1,900	A-1		1 249 153	2 078 925
Sté Immobilière de N-C	2006	P	PERVENCHES 1 - rue Ohlen Nouméa Délib n° 424	Caisse Dépôts Consignations	115 623 986	93 049 202	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,374	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 814 459	3 077 333
Sté Immobilière de N-C	2006	P	RESIDENCE BILEOLA - Boulouparis Délib n° 424	Caisse Dépôts Consignations	53 076 969	42 714 060	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,374	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		832 924	1 412 644
Sté Immobilière de N-C	2006	P	COTEAUX DES OLIVIERS III- Délib n°424	Caisse Dépôts Consignations	151 473 031	121 898 970	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,374	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		2 377 030	4 031 456
Sté Immobilière de N-C	2006	P	CITADINES II - Rue des Bougainvilliers Païta Délib n°424	Caisse Dépôts Consignations	133 533 890	107 462 321	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,375	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		2 095 516	3 554 005
Sté Immobilière de N-C	2006	P	NEPOUI POSTE-poya n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	30 300 000	24 384 136	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,374	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		475 490	806 434
Sté Immobilière de N-C	2006	P	CENTRE CULTUREL - Koumac n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	30 300 000	24 384 136	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,374	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		475 490	806 434
Sté Immobilière de N-C	2006	P	PARC KOYABOA - Poindimié n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	30 300 000	24 384 136	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,374	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		475 490	806 434
Sté Immobilière de N-C	2006	P	VAL NINDIAH - Pouembout n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	30 300 000	24 384 136	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,374	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		475 490	806 434
Sté Immobilière de N-C	2006	P	KAALA GOMEN - Lot 130, 131 et 132 n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	20 200 000	16 256 087	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,374	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		316 994	537 623
Sté Immobilière de N-C	2006	P	TOURMALINE III - 4ème KM Nouméa n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	112 170 525	89 825 162	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,319	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 751 591	2 970 708
Sté Immobilière de N-C	2006	P	IMMEUBLE MARY - Vallée du Tir Nouméa n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	58 429 952	46 790 190	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,341	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		912 408	1 547 451
Sté Immobilière de N-C	2006	P	JARDINS DE LA FONTAINE 6 - Rue Pantaloni + Malaval n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	94 473 031	75 653 166	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,341	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 475 236	2 502 010
Sté Immobilière de N-C	2006	P	PERVENCHES 2 - rue A Ohlen Nouméa n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	395 388 186	316 623 352	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,341	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		6 174 155	10 471 401
Sté Immobilière de N-C	2006	P	VAL D'ARGENT III - Rue Henry Boissery Nouméa n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	96 737 947	77 466 890	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,341	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 510 604	2 561 994
Sté Immobilière de N-C	2006	P	KAMERE VII - Zac Kaméré Ducos n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	166 015 871	132 944 035	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,341	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		2 592 408	4 396 740

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Sté Immobilière de N-C	2006	P	HAUTS DE MALAOUI - Mont Dore n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	161 686 158	129 476 840	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,341	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		2 524 798	4 282 072
Sté Immobilière de N-C	2006	P	VAL ROLDA - Nouméa n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	159 889 379	128 037 999	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,341	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		2 496 741	4 234 486
Sté Immobilière de N-C	2006	P	HAMEAU DU BOIS III - Tina sur mer n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	50 405 012	40 363 888	23,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,341	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		787 095	1 334 919
Sté Immobilière de N-C	2006	P	LA CAFERIE- Koné n° 409 modifant n° 387 4/07/03	Caisse Dépôts Consignations	34 700 000	27 925 066	23,83	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,376	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		544 538	923 542
Sté Immobilière de N-C	2005	P	COTEAUX DES OLIVIERS 2 - Nouméa n° 408 modifant n°331 13/12/02	Caisse Dépôts Consignations	201 831 981	155 601 816	22,25	A	V	LIVRETA	2,143	V	LIVRETA	1,950	A-1		3 034 235	5 425 874
Sté Immobilière de N-C	2005	P	MARCONI 5 Nouméa n° 408 modifant n°331 13/12/02	Caisse Dépôts Consignations	30 731 265	23 692 187	22,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,351	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		461 998	826 153
Sté Immobilière de N-C	2005	P	VILLAGE DE NORMANDIE 2- n° 408 modifant n°331 13/12/02	Caisse Dépôts Consignations	243 509 785	187 733 204	22,25	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,351	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		3 660 797	6 546 303
Sté Immobilière de N-C	2002	P	Coteau des Oliviers 1- n° 287 modifant n° 243 1/08/01	Caisse Dépôts Consignations	123 373 150	89 492 512	20,67	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,071	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 745 104	3 489 230
Sté Immobilière de N-C	2002	P	CALLIANDRA- n° 287 modifant n° 243 1/08/01	Caisse Dépôts Consignations	86 795 227	62 959 592	20,67	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,073	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 227 712	2 454 735
Sté Immobilière de N-C	2002	P	LA FOA site 1 et 2-logement sociaux Delib n° 243	Caisse Dépôts Consignations	113 060 859	79 362 653	19,33	A	V	LIVRETA + 1,20000	2,992	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 547 572	3 282 600
Sté Immobilière de N-C	2002	P	VAL MAGENTA 7- logement sociaux Délib n° 243	Caisse Dépôts Consignations	16 738 186	11 749 308	19,33	A	V	LIVRETA + 1,20000	2,944	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		229 111	485 976
Sté Immobilière de N-C	2002	P	Val de Magenta 6- logement sociaux Délib n° 243	Caisse Dépôts Consignations	95 532 100	67 058 405	19,33	A	V	LIVRETA + 1,20000	2,958	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 307 638	2 773 672
Sté Immobilière de N-C	2002	P	VALLON D'ARGENT IV- Délib n° 243	Caisse Dépôts Consignations	19 938 544	13 995 788	19,33	A	V	LIVRETA + 1,20000	2,953	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		272 918	578 894
Sté Immobilière de N-C	2002	P	Résidence les Pins-logement sociaux Délib n° 243	Caisse Dépôts Consignations	40 112 411	28 156 758	19,33	A	V	LIVRETA + 1,20000	2,953	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		549 057	1 164 621
Sté Immobilière de N-C	2002	P	ISSAMATRO n° 287 modifant n°243 1/08/01	Caisse Dépôts Consignations	197 802 864	143 482 400	20,67	A	V	LIVRETA + 1,20000	3,073	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		2 797 907	5 594 246
Sté Immobilière de N-C	2002	P	Val d'Auteuil 2- logements sociaux Délib n° 243	Caisse Dépôts Consignations	115 146 778	80 826 858	19,33	A	V	LIVRETA + 1,20000	2,960	V	LIVRETA + 1,20000	1,950	A-1		1 576 124	3 343 162
TOTAL GENERAL					**66 964 182 841**	**59 770 247 537**											**964 684 254**	**2 395 251 860**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCD215077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	3 357 606 225
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	2 329 889
Annuité nette de la dette de l'exercice	
Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**3 359 936 114**
Recettes réelles propres de fonctionnement	**39 353 395 650**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**8,54**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles propres de fonctionnement de ce même exercice.

D2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Délégation d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				**66 964 182 841**
01/08/2001	Sté Immobilière de N-C			113 060 859
01/08/2001	Sté Immobilière de N-C			16 738 186
01/08/2001	Sté Immobilière de N-C			95 532 100
01/08/2001	Sté Immobilière de N-C			19 938 544
01/08/2001	Sté Immobilière de N-C			40 112 411
01/08/2001	Sté Immobilière de N-C			115 146 778
01/09/2011	Chambre d' Agriculture NC			36 240 000
01/09/2014	SEM de l'Agglomération			61 219 212
01/09/2014	SEM de l'Agglomération			167 946 301
02/04/2009	Sté Immobilière de N-C			119 331 742
02/04/2009	Sté Immobilière de N-C			89 498 807
02/04/2009	Sté Immobilière de N-C			238 663 484
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			30 300 000
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			30 300 000
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			30 300 000
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			30 300 000
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			20 200 000
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			112 170 525
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			58 429 952
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			94 473 031
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			395 388 186
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			96 737 947
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			166 015 871
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			161 686 158
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			159 889 379
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			50 405 012
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			34 700 000
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			201 831 981
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			30 731 265
04/11/2003	Sté Immobilière de N-C			243 509 785
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			114 657 160
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			76 437 947
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			500 714 320
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			35 020 048
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			97 623 031
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			53 481 504
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			50 894 033
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			71 511 098
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			82 021 002
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			64 260 024
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			29 291 050
06/09/2000	Sté Immobilière de N-C			63 200 000
06/09/2002	Sté Immobilière de N-C			119 781 026
06/10/2004	Fonds Calédonien de l'Habitat			168 100 000
06/11/2014	Direct. de l'Enseignemt Catho.			856 000 000
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			78 265 632

D2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			167 712 172
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			55 904 057
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			123 168 496
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			324 883 294
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			108 294 749
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			880 746 897
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			200 000 000
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			271 114 439
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			234 055 847
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			199 545 943
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			335 625 418
06/12/2006	SEM de l'Agglomération			18 447 255
06/12/2006	Fonds Calédonien de l'Habitat			708 245 943
06/12/2006	Fonds Calédonien de l'Habitat			65 000 000
06/12/2006	Fonds Calédonien de l'Habitat			70 000 000
07/01/2011	Sté Néocalédonienne d'énergie			321 283 055
07/01/2011	Sté Néocalédonienne d'énergie			620 525 060
07/04/2016	Centre Hospitalier Territorial			125 000 000
08/03/2017	Air Calédonie			680 000 000
08/03/2017	Air Calédonie			680 000 000
12/02/2009	SEM de l'Agglomération			25 715 632
12/02/2009	SEM de l'Agglomération			257 227 804
12/02/2009	SEM de l'Agglomération			45 109 427
12/02/2009	SEM de l'Agglomération			209 127 685
12/02/2009	SEM de l'Agglomération			62 573 866
12/02/2009	SEM de l'Agglomération			1 094 086 635
12/02/2009	SEM de l'Agglomération			565 640 215
12/02/2009	SEM de l'Agglomération			350 672 792
12/12/2007	Fonds Calédonien de l'Habitat			178 602 029
12/12/2007	Fonds Calédonien de l'Habitat			169 666 468
12/12/2007	Fonds Calédonien de l'Habitat			397 165 155
12/12/2007	Fonds Calédonien de l'Habitat			270 000 000
12/12/2007	Alliance Scolaire Evangelique			175 440 222
13/01/2005	Institut Statistique Etude Eco			280 000 000
14/02/2008	SEM de l'Agglomération			210 000 000
15/06/2005	Sté Immobilière de N-C			690 000 000
15/06/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			198 090 692
15/06/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			103 758 950
15/06/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			173 102 625
15/06/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			132 100 239
15/12/2004	Sté Immobilière de N-C			25 176 014
15/12/2004	Sté Immobilière de N-C			15 815 036
15/12/2004	Sté Immobilière de N-C			200 460 740
15/12/2004	Sté Immobilière de N-C			80 423 628
16/05/2014	Syndicat Mixte de Transport Interurbain			600 000 000
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			83 532 220
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			546 912 768
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			60 319 809
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			726 240 692
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			156 600 835

D2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			1 748 489 141
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			142 100 597
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			63 351 074
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			24 633 413
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			65 143 914
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			35 964 200
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			81 413 126
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			977 523 270
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			358 297 971
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			167 510 979
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			88 769 332
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			77 681 623
17/09/2009	Sté Immobilière de N-C			260 444 033
18/01/2002	Sté Immobilière de N-C			123 373 150
18/01/2002	Sté Immobilière de N-C			86 795 227
18/01/2002	Sté Immobilière de N-C			197 802 864
18/04/2007	SEM de l'Agglomération			80 855 012
18/11/2005	SEM de l'Agglomération			173 442 959
18/11/2005	SEM de l'Agglomération			150 121 957
18/11/2005	SEM de l'Agglomération			356 752 983
18/11/2005	SEM de l'Agglomération			286 997 971
18/11/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			390 000 000
18/11/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			180 000 000
19/12/2014	Centre Hospitalier Territorial			2 386 634 845
20/01/2014	Syndicat Mixte de Transport Interurbain			600 000 000
20/08/2010	Direct. de l'Enseignemt Catho.			855 200 000
21/08/2008	SEM de l'Agglomération			34 903 938
21/08/2008	SEM de l'Agglomération			65 936 038
21/12/2009	Sté Immobilière de N-C			418 752 148
21/12/2009	Sté Immobilière de N-C			1 524 238 067
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			25 537 589
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			32 300 119
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			215 400 000
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			672 681 026
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			159 926 372
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			1 076 365 036
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			1 293 828 520
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			669 056 086
22/03/2007	Sté Immobilière de N-C			119 683 413
22/11/2003	Sté Immobilière de N-C			133 533 890
22/12/2003	Sté Immobilière de N-C			115 623 986
22/12/2003	Sté Immobilière de N-C			53 076 969
22/12/2003	Sté Immobilière de N-C			151 473 031
24/08/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			233 530 668
24/08/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			367 044 988
25/05/2016	Centre Hospitalier Territorial			1 000 000 000
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			335 996 539
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			152 956 444
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			331 412 649
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			79 092 840

D2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			264 136 516
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			159 976 492
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			159 976 492
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			17 061 217
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			347 302 983
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			161 461 217
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			16 035 919
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			41 779 952
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			70 000 000
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			81 310 263
25/09/2007	SEM de l'Agglomération			44 036 038
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			68 053 580
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			202 374 821
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			172 225 298
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			71 174 344
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			368 367 900
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			725 596 181
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			1 095 952 745
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			526 977 088
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			950 832 458
25/09/2007	Sté Immobilière de N-C			105 855 251
25/09/2014	Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle Calédonie			3 102 625 298
25/09/2014	Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle Calédonie			2 386 634 845
27/04/2016	Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle Calédonie			1 700 477 327
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			15 930 310
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			23 474 224
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			7 095 704
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			266 847 852
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			36 910 024
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			72 436 874
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			57 406 325
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			16 457 876
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			9 549 881
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			512 170 048
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			436 471 002
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			456 149 045
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			519 039 976
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			567 539 976
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			96 446 897
27/12/2005	Sté Immobilière de N-C			58 263 723
27/12/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat			565 479 117
27/12/2005	SEM de l'Agglomération			1 285 254 057
27/12/2005	SEM de l'Agglomération			148 909 427
27/12/2005	SEM de l'Agglomération			109 223 628
27/12/2005	SEM de l'Agglomération			87 378 878
27/12/2005	SEM de l'Agglomération			82 454 893
27/12/2005	SEM de l'Agglomération			544 602 387
28/12/2006	Direct. de l'Enseignemt Catho.			458 760 621
28/12/2006	Direct. de l'Enseignemt Catho.			413 689 737
29/03/2006	Air Calédonie			306 195 943

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	D2

D2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
31/05/2006	Fonds Calédonien de l'Habitat			803 000 000
31/10/2016	Centre Hospitalier Territorial			850 000 000
10/08/2017	Aircalin			5 000 000 000
10/08/2017	Air Calédonie			650 000 000
10/08/2017	Air Calédonie			650 000 000
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

IV - ANNEXES

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2017				EFFECTIFS AU BP 2018		
		Postes budgétaires	Effectifs réels			-	+	Postes budgétaires
			nombre	corps / emploi	postes vacants			
EMPLOIS HIERARCHIQUES		**96**	**75**		**21**	**3**	**34**	**127**
Chef de service	A	56	2	Attaché de conservation		2	15	**69**
			22	Attaché				
			1	Directeur				
			1	IEEAC				
			14	Ingénieur	13			
			1	Non titulaire A				
			1	Rédacteur				
			1	Sapeur-pompier				
Chef de service adjoint	A	0	0				16	**16**
Directeur	A	15	1	Administrateur			1	**16**
			4	Attaché				
			5	Directeur				
			1	Ingénieur	3			
			1	Inspecteur de l'éducation nationale				
Directeur adjoint	A	18	6	Attaché		1	2	**19**
			1	Capitaine				
			6	Directeur adjoint	4			
			1	Pharmacien				
Secrétaire général adjoint CES	A	1	1	Attaché				**1**
Secrétaire général adjoint du gouvernement	A	2	1	Secrétaire général adjoint du gouvernement	1			**2**
Secrétaire général adjoint du Sénat coutumier	A	1	1	Attaché				**1**
Secrétaire général du CES	A	1	1	Attaché				**1**
Secrétaire général du gouvernement	A	1	1	Secrétaire général du gouvernement				**1**
Secrétaire général du Sénat coutumier	A	1	1	Ingénieur				**1**
FILIERE ADMINISTRATIVE		**812,7**	**628**		**183,7**	**58**	**51**	**805,7**
Adjoint administratif	C	303,7	220,5	Adjoint administratif		15	19	**307,7**
			1	Agent administratif				
			2	Agent d'exploitation				
			1	Directeur				
			1	Ingénieur	45,2			
			14	Non titulaire				
			11	Rédacteur				
			5	Technicien				
			3	Technicien adjoint				
Agent administratif	D	27	14	Adjoint administratif		15		**12**
			2	Non titulaire				
			1	Rédacteur	7			

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2017				EFFECTIFS AU BP 2018		
		Postes budgétaires	Effectifs réels			-	+	Postes budgétaires
			nombre	corps / emploi	postes vacants			
			1	Technicien				
			2	Technicien adjoint				
Attaché	A	207	2	Adjoint administratif		18	15	**204**
			1	Attaché de conservation				
			105	Attaché				
			1	Cadre socio-éducatif				
			1	Cadre supérieur de santé				
			1	Cadre d'exploitation				
			1	Directeur				
			10	Ingénieur	65			
			2	Instituteur				
			1	Médecin inspecteur				
			7	Non titulaire				
			2	Psychologue				
			8	Rédacteur				
Chargé de mission d'un conseil coutumier	B	8	2	Adjoint administratif	4			**8**
			2	Non titulaire				
Dactylographe	D	1	1	Adjoint administratif	0			**1**
Rédacteur	B	258	14	Adjoint administratif		10	17	**265**
			1	Assistant socio-éducatif				
			3	Attaché				
			1	Brigadier	57,5			
			6	Controleur				
			1	Infirmier				
			2	Ingénieur				
			6,5	Non titulaire				
			161	Rédacteur				
			2	Sergent				
			3	Technicien				
Secrétaire général d'un conseil coutumier	B	8	2	Rédacteur	5			**8**
			1	Non titulaire				
FILIERE TECHNIQUE		**438,5**	**394**		**34,5**	**29**	**35**	**444,5**
AAC	C	2	2	AAC	0			**2**
Agent de service	D	2	1	Agent de service	1	1		**1**
ICNA	A	19	15	ICNA	3	1		**18**
			1	Responsable technique				
IEEAC	A	4	1	Adjoint administratif	0			**4**
			1	IEEAC				
			2	TSEEAC				
IESSA	A	3	3	IESSA	0			**3**
Ingénieur	A	195,5	5	Attaché		11	17	**201,5**

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2017				EFFECTIFS AU BP 2018		
		Postes budgétaires	Effectifs réels			-	+	Postes budgétaires
			nombre	corps / emploi	postes vacants			
			162	Ingénieur	17,5			
			1	Lieutenant colonnel				
			4	Non titulaire				
			6	Technicien				
Technicien	B	170	4	ingénieur	10	9	12	**173**
			5	Non titulaire				
			4	Rédacteur				
			1	Sapeur-pompier				
			145	technicien				
			1	technicien adjoint				
Technicien adjoint	C	32	2	Adjoint administratif		7	5	**30**
			2	Ingénieur	3			
			3	Technicien				
			22	Technicien adjoint				
TSEEAC	B	11	1	Ingénieur	0		1	**12**
			2	Responsable technique				
			1	technicien adjoint				
			7	TSEEAC				
FILIERE SANTE-SOCIALE		**103,5**	**86,5**		**17**	**4**	**7**	**105,5**
Assistant socio-éducatif	B	53,5	37,5	Assistant socio-éducatif		1	4	**56,5**
			3	Cadre socio-éducatif	9			
			3	Moniteur socio-éducatif				
			1	Non titulaire				
Cadre socio-éducatif	A	3	1	Assistant socio-éducatif	0			**3**
			2	Cadre socio-éducatif				
Cadre supérieur de santé	A	1	1	Cadre supérieur de santé	0			**1**
Directeur de centre	A	4	1	Attaché	0			**4**
			3	Cadre socio-éducatif				
Infirmier	B	7	1	Infirmier		1		**6**
			2	Infirmier en soins généraux	1			
			1	Ingénieur				
			1	Non titulaire				
			1	Rédacteur				
Infirmier en soins généraux	A	1	1	Infirmier	0		2	**3**
Médecin	A	10	6	Médecin santé publique	3	3	1	**8**
			1	Médecin inspecteur				
Moniteur socio-éducatif	C	10	1	Assistant socio-éducatif	0			**10**
			7	Moniteur socio-éducatif				
			2	Non titulaire				
Pharmacien	A	2	1	Pharmacien	1			**2**
Psychologue	A	11	1	Directeur adjoint	3			**11**

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2017				EFFECTIFS AU BP 2018		
		Postes budgétaires	Effectifs réels			-	+	Postes budgétaires
			nombre	corps / emploi	postes vacants			
			7	Psychologue				
Psychomotricien	B	1	1	Professeur des écoles	0			**1**
FILIERE ENSEIGNEMENT		**54**	**10**		**2**	**0**	**0**	**54**
Instituteur	B	10	2	Instituteur				**10**
			1	Non titulaire	2			
			5	Professeur des écoles				
Personnel de direction	A	1	1	Attaché				**1**
Professeur des écoles	A	43	1	Ingénieur				**43**
			1	Inspecteur de l'éducation nationale	2			
			4	Instituteur				
			35	Professeur des écoles				
FILIERE CULTURE ET SPORTS		**42**	**36**		**6**	**1**	**2**	**43**
Agent du patrimoine	C	1	1	Agent du patrimoine				**1**
Assistant de conservation	B	1	1	Assistant de conservation				**1**
Attaché de conservation	A	7	6	Attaché de conservation			1	**8**
			1	Attaché				
Conseiller territorial APS	A	4	3	Conseiller territorial APS			1	**5**
			1	Conseiller SE				
Conseiller territorial socio-éducatif	A	1			1			**1**
Conservateur	A	1	1	Attaché de conservation				**1**
Conservateur en chef	A	1	1	Attaché de conservation				**1**
Educateur des APS	B	10	8	Educateur des APS	2	1		**9**
Officier public coutumier	A	16	13	Officier public coutumier	3			**16**
FILIERE INCENDIE		**26**	**13**		**6**	**0**	**0**	**26**
ASSLIA	C	15	7	ASSLIA	4			**15**
			4	Non titulaire				
Pompier	C	3	1	Sergent	2			**3**
TSSLIA	B	8	1	Responsable technique				**8**
			7	TSSLIA				
STATUTS SPECIAUX		**142,5**	**74**		**66,5**	**8**	**0**	**135,5**
Capitaine	B	3	1	Sapeur-pompier	1		1	**4**
			1	Non titulaire				
Chef de cabinet PGNC	A	1	1	Collaborateur				**1**
Chef mécanicien	B	1			1			**1**
Collaborateur	A,B,C	63	1	Adjoint administratif	3			**63**
			1	Adjoint d'éducation				
			1	Attaché				
			1	Professeur certifié				
			55	Collaborateur				
			1	Instituteur				
Convention collective	O	63,5	2	Adjoint administratif	55,5	8		**55,5**

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2017				-	+	EFFECTIFS AU BP 2018
		Postes budgétaires	Effectifs réels					Postes budgétaires
			nombre	corps / emploi	postes vacants			
			1	Rédacteur				
			2	Technicien				
			3	Technicien adjoint				
Directeur adjoint de cabinet PGNC	A	1	1	Collaborateur				**1**
Directeur de cabinet PGNC	A	1	1	Collaborateur				**1**
Interprète	B	1			1			**1**
Officier	A	2	1	Capitaine				**2**
			1	Ingénieur				
Représentant extérieur	A	2			2			**2**
Volontaire du service civique	A	4	1	Technicien adjoint	3			**4**
POSTES PROJETS		**22**	**6**		**12**	**0**	**0**	**22**
Adjoint administratif	C	5	3	Adjoint administratif	2			**5**
Ingénieur	A	7	2	Ingénieur	5			**7**
Rédacteur	B	10	1	Adjoint administratif	5			**10**
			1	Non titulaire				
			3	Rédacteur				
PERSONNELS DU CONGRES		**170**	**140**		**4,0**	**9**	**10**	**171**
Secrétaire général du congrès	A	1	1	Secrétaire général du congrès				**1**
Secrétaire général adjoint du congrès	A	1	1	Secrétaire général adjoint du congrès			1	**2**
Directeur	A	5	5	Directeur		1		**4**
Directeur adjoint	A	0	0				4	**4**
Chef de service	A,B	4	3	Chef de service	1,0	2	1	**3**
Attaché	A	12	4	Attaché		2	1	**11**
			8	Non titulaire				
Rédacteur	B	18	7	Rédacteur	2,0	2	2	**18**
			1	Adjoint administratif				
			8	Non titulaire				
Adjoint administratif	C	13	8	Adjoint administratif				**13**
			5	Non titulaire				
Agent administratif	D	2	2	Agent administratif				**2**
Ingénieur	A	1	1	Ingénieur				**1**
Technicien	B	3	2	Technicien	1,0	1		**2**
Convention collective	CC	5	5	Convention collective		1	1	**5**
Assistant de conservation	B	1	1	Assistant de conservation				**1**
Collaborateur présidence/VP/CP/Com		56	1	Attaché				**56**
			1	Rédacteur				
			1	Technicien				
			1	Instituteur				
			32	Collaborateur				
Collaborateur groupe d'élus		48	1	Attaché				**48**
			1	Technicien				

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2017				EFFECTIFS AU BP 2018		
		Postes budgétaires	Effectifs réels			-	+	Postes budgétaires
			nombre	corps / emploi	postes vacants			
			1	Brigadier				
			39	Collaborateur				
TOTAL		**1907,2**	**1462,5**		**352,70**	**112**	**139**	**1934,2**

ETAT DU PERSONNEL EN POSITION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE

SITUATION ADMINISTRATIVE	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2017		EFFECTIFS AU BP 2018		
		Postes budgétaires	Effectifs réels pourvus	-	+	Postes budgétaires
AGENTS EN FORMATION INITIALE EN ECOLE		**213**	**175,0**	**0**	**0**	**213,0**
IFM	B	105	95			105,0
IUFM	A	44	30			44,0
IFPSS	B	64	50			64,0
AUTRES		**130**	**106**	**4**	**2**	**128,0**
Personnels mis à disposition		78	66	3	2	77,0
Décharges syndicales		5	5			5,0
Agents en formation		27	18			27,0
Agents placés en situation provisoire		20	17	1		19,0
Total		**343**	**281,0**	**4**	**2**	**341,0**

TOTAL GENERAL		**2250,2**	**1743,5**	**116,0**	**141,0**	**2275,2**

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A0102-01-Financement exceptionnel de projets	Fonctionnement	932	21	65741	DBAF	_SUBVENTION AFM-FONCTIONNEMENT	27158	4 200 000
A0102-01-Financement exceptionnel de projets	Fonctionnement	932	21	65741	DBAF	_SUBVENTION AMNC-FONCTIONNEMENT	27159	4 200 000
A0102-01-Financement exceptionnel de projets	Investissements	907	75	204142	DAPM	_SUBVENTION EQUIPEMENT COMMUNE POYA	28819	50 000 000
Total A0102-01-Financement exceptionnel de projets								58 400 000
A0201-05-Soutien et pilotage	Fonctionnement	930	02	65741	Congrès	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT AMICALE DU CONGRES	28766	300 000
Total A0201-05-Soutien et pilotage								300 000
A0201-06-Communication et partenariats institutionnels	Fonctionnement	930	05	65738	Congrès	_SUBVENTION MELANESIAN SPEARHEAD GROUP -FONCT. ET ACTIONS	17048	8 000 000
A0201-06-Communication et partenariats institutionnels	Investissements	900	05	204281	Congrès	_EQUIPEMENT PARLEMENT VANUATU	26090	12 413 000
Total A0201-06-Communication et partenariats institutionnels								20 413 000
A0202-02-Subventions	Fonctionnement	930	03	65741	DAPM	_SUBVENTION FESTIVAL BLACKWOODSTOCK	28833	5 000 000
A0202-02-Subventions	Fonctionnement	930	03	65742	DAPM	_SUBVENTION PACIFIC FAIR SARL - ORGANISATION FOIRE DU PACIFIQUE	25867	500 000
A0202-02-Subventions	Fonctionnement	933	31	65741	DAPM	_SUBVENTION COMITE ELECTION MISS CALEDONIE	5729	4 500 000
A0202-02-Subventions	Fonctionnement	935	58	65741	DAPM	_SUBVENTION ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES -FONCT. ET ACTIONS	13826	9 500 000
A0202-02-Subventions	Fonctionnement	939	96	6561	DBAF	_PARTICIPATION AU GIE NC TOURISM ET POINT SUD POUR SON FONCTIONNEMENT	247	825 000
A0202-02-Subventions	Fonctionnement	939	96	6561	DBAF	_SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE - AQUARIUM DE NOUMEA POUR SON FONCTIONNEMENT	1335	32 300 000
Total A0202-02-Subventions								52 625 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	Fonctionnement	930	05	6568	SCRRE	_AMBASSADE DE FRANCE EN NZ-SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU DELEGUE EN NZ	17767	4 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	Fonctionnement	930	05	6568	SCRRE	_SECRETARIAT GENERAL COMMUNAUTE PACIFIQUE -FONCT. ET ACTIONS	25200	61 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	Fonctionnement	930	05	65737	DBAF	_SUBVENTION AU CREIPAC POUR SON FONCTIONNEMENT	1301	42 280 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	Fonctionnement	930	05	65741	DBAF	_SUBVENTION A LA MAISON DE LA NOUVELLE CALEDONIE A PARIS POUR SON FONCTIONNEMENT	423	254 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	Fonctionnement	930	05	65741	SCRRE	_SUBVENTION CLUSTER AVENIR EXPORT -FONCT. ET ACTIONS	25849	10 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	Fonctionnement	930	05	65741	SCRRE	_EU- SUBVENTION A VISION VIDEO	21388	6 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	Investissements	900	05	204282	SCRRE	_SUBVENTION AU VANUATU - PROJET FICOL	26900	20 000 000
Total A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre								397 280 000
A0302-03-Promotion de la francophonie	Fonctionnement	930	03	65737	SCRRE	_CREIPAC-RENCONTRE DE LA FRANCOPHONIE	28771	7 500 000
A0302-03-Promotion de la francophonie	Fonctionnement	930	03	65742	SCRRE	_SUBVENTION EXPRESSIONS CULTURELLES - PROMOTION FRANCOPHONIE	28770	3 000 000
A0302-03-Promotion de la francophonie	Fonctionnement	930	05	65741	SCRRE	_SUBVENTION FRENCH TOUCH BIG BAND	28813	600 000
A0302-03-Promotion de la francophonie	Fonctionnement	930	05	65741	SCRRE	_SUBVENTION ALLIANCE CHAMPLAIN	28814	500 000
A0302-03-Promotion de la francophonie	Fonctionnement	930	05	65741	SCRRE	_SUBVENTION ASSOCIATION PIKININI	28815	500 000
Total A0302-03-Promotion de la francophonie								12 100 000
A0304-09-Soutien aux actions juridiques	Fonctionnement	930	02	65741	DAJ	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION "REVUE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE LA NC"	27525	900 000
Total A0304-09-Soutien aux actions juridiques								900 000
A0306-02-Politique santé/social	Fonctionnement	930	02	65741	DRH	_SUBV FONCTIONNEMENT AMICALE AGENTS PUBLICS NC	10134	4 500 000
Total A0306-02-Politique santé/social								4 500 000
A0308-01-Gouvernance SI et IT	Fonctionnement	930	02	6568	DTSI	_COTISATION AFIGEO	24561	80 000
Total A0308-01-Gouvernance SI et IT								80 000
A0401-03-Contribution à la préservation de la biodiversitéet des écosystèmes remarquables	Fonctionnement	937	75	6568	SAP	_CD 2017-2021 CEN -FONCT. ET ACTIONS	27077	20 700 000
Total A0401-03-Contribution à la préservation de la biodiversitéet des écosystèmes remarquables								20 700 000
A0401-05-Production d'une cartographie terrestre de référence	Fonctionnement	937	75	6561	DITTT	_PARTICIPATION FINANCIERE FONCT. GIE SERAIL	26867	1 800 000
A0401-05-Production d'une cartographie terrestre de référence	Investissements	907	75	204151	DITTT	_SUBVENTION SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DU GIE SERAIL	26862	1 200 000
Total A0401-05-Production d'une cartographie terrestre de référence								3 000 000
A0403-01-Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	937	73	65741	DAVAR	_SUBV CONSEIL DE L EAU A LA FOA -FONCT. ET ACTIONS	24971	850 000
A0403-01-Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	937	73	65741	DAVAR	_SUBVENTION CONSEIL DE L'EAU A BOURAIL -FONCT. ET ACTIONS	19212	1 800 000
A0403-01-Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	937	73	65741	DAVAR	_SUBVENTION FONDS MONDIAL POUR LA NATURE FRANCE (PPE-WWF) REVEGETALISATION	13775	750 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
Total A0403-01-Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie								**3 400 000**
A0404-02-Santé animale	**Fonctionnement**	939	**92**	6568	**DAVAR**	_OFFICE INTERNATIONAL EPIZOOTIES-PARTICIPATION NC	**21144**	4 905 131
A0404-02-Santé animale	**Fonctionnement**	939	**92**	65741	**DAVAR**	_SUBVENTION AU GPT TECH. VET POUR LE BIEN ETRE ANIMAL(CAMPAGNE DE STERILISATION	**21973**	5 000 000
A0404-02-Santé animale	**Investissements**	909	**92**	204282	**DAVAR**	_SUBVENTION A LA SPANC POUR LA RECONSTRUCTION DU REFUGE	**28768**	36 500 000
Total A0404-02-Santé animale								**46 405 131**
A0405-03-Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participationau suivi de la qualité de l'air	**Fonctionnement**	937	**71**	6568	**DIMENC**	_PARTICIPATION A SCALAIR	**818**	16 500 000
Total A0405-03-Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participationau suivi de la qualité de l'air								**16 500 000**
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65734	**DSCGR**	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SIVM SUD LA FOA	**27383**	11 200 000
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65741	**DSCGR**	_SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ASSO PROTECTION CIVILE NC	**26909**	1 000 000
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65741	**DSCGR**	_SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CROIX ROUGE	**22278**	1 000 000
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65741	**DSCGR**	_SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SECOURS CATHOLIQUE NC	**26908**	1 000 000
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65741	**DSCGR**	_SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMT ASSO ORDRE DE MALTE NC	**26911**	1 000 000
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65741	**DSCGR**	_SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMT ASSO RADIO AMATEURS NC	**26910**	1 000 000
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65741	**DSCGR**	_SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMT ASSO SNSM	**26912**	1 000 000
Total A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile								**17 200 000**
A0501-03-Soutien et pilotage	**Investissements**	908	**82**	204112	**DAC**	_SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT-DGAC TRAVAUX EXTENSION DAC	**17629**	12 000 000
Total A0501-03-Soutien et pilotage								**12 000 000**
A0502-05-Gestion des aéroports territoriaux	**Fonctionnement**	938	**82**	65737	**DAC**	_CCI - SUBVENTION DELEGATION SERVICE PUBLIC AERODROME	**21720**	51 000 000
Total A0502-05-Gestion des aéroports territoriaux								**51 000 000**
A0502-07-Contribuer à la continuité territoriale aérienne	**Fonctionnement**	938	**82**	65737	**DBAF**	_SUBVENTION A L'ADANC POUR LE FINANCEMENT DES LIGNES DU NORD ET DES ILES	**27598**	290 000 000
Total A0502-07-Contribuer à la continuité territoriale aérienne								**290 000 000**
A0503-01-Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)	**Fonctionnement**	938	**81**	65737	**DITTT**	_SUBVENTION AU CHT G.BOURRET POUR LE FONCTIONNEMENT DU CHROMATOGRAPHE	**21856**	10 000 000
A0503-01-Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)	**Fonctionnement**	938	**81**	65741	**DITTT**	_SUBV.ASSOC.PREVENT° ROUTIERE NC - PREVENTION&SENSIBILISATION SECURITE ROUTIERE	**21392**	8 000 000
A0503-01-Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)	**Fonctionnement**	938	**81**	65741	**DITTT**	_SUBVENTION ASSOC.ANTINEA - PREVENTION & SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE	**26970**	4 000 000
Total A0503-01-Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)								**22 000 000**
A0503-05-Aptitudes des conducteurs	**Investissements**	908	**81**	204141	**DITTT**	_SUBVENTION A LA COMMUNE DE DUMBEA : REALISATION PISTE EDUCATION ROUTIERE	**26930**	10 000 000
Total A0503-05-Aptitudes des conducteurs								**10 000 000**
A0503-07-Réseau inter-provincial	**Fonctionnement**	938	**81**	65735	**DITTT**	_SUBVENTION AU SMTI POUR SON FONCTIONNEMENT	**27160**	200 000 000
Total A0503-07-Réseau inter-provincial								**200 000 000**
A0504-05-Sécurité, Police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	**Fonctionnement**	931	**12**	65741	**DAM**	_SUBVENTION CLUSTER MARITIME -FONCT. ET ACTIONS	**23604**	4 000 000
A0504-05-Sécurité, Police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	**Fonctionnement**	931	**12**	65741	**DAM**	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SNSM	**12374**	6 500 000
Total A0504-05-Sécurité, Police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales								**10 500 000**
A0504-11-Contribuer à la continuité territoriale maritime	**Fonctionnement**	938	**83**	65742	**DAM**	_SUBVENTION AU BETICO-CONTINUITE TERRITORIALE INTERIEURE	**21230**	50 000 000
Total A0504-11-Contribuer à la continuité territoriale maritime								**50 000 000**
A0601-05-Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	**Fonctionnement**	936	**63**	65737	**DBAF**	_SUBVENTION A L'IFPSS POUR SON FONCTIONNEMENT	**1314**	290 000 000
Total A0601-05-Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur								**290 000 000**
A0701-01-Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes,reconnaîtreleurs h	**Fonctionnement**	935	**51**	6568	**DASS**	_COTISATION GIP UPH	**9042**	100 000
nnes handicapées ou dépendantes,reconnaîtreleurs handicaps ou leurs dépendances et instruire les demandes d'aides								**100 000**
A0701-02-Structurer le secteur médico-social	**Investissements**	905	**50**	204281	**DASS**	_P0701-12/1-SUBVENTION EQUIPEMENT MAS GRANDE DEPENDANCE PROJET COSS ACSMS	**28632**	32 000 000
Total A0701-02-Structurer le secteur médico-social								**32 000 000**
A0702-03-Mettre en oeuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé	**Fonctionnement**	934	**48**	65748	**DASS**	_SUBV° CAFAT - CONTROLE MEDICAL	**21428**	110 000 000
Total A0702-03-Mettre en oeuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé								**110 000 000**
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	**Fonctionnement**	935	**50**	65737	**DASS**	_SUBVENTION A L'IFAP POUR LA FORMATION MEDECINS	**27405**	4 456 274
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	**Fonctionnement**	935	**50**	65741	**DASS**	_SUBV A L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'OUTRE-MER (AACOM) POUR SON FONC	**27016**	756 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV A L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU MONT-DORE POUR SON FONCTIONNEM	27018	63 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV A L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS SECTION DE PAÏTA -FONCT. ET ACTIONS	27020	126 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV A L'AMICALE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES EN NC (OPEX)-FONCT. ET ACTIONS	27017	126 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV A L'AMICALE DOYENNE DES ANCIENS COMBATTANTS DE NC POUR SON FONCTIONNE	27015	5 745 600
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV ASS CALÉDONIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES POUR SON FONCT. ET ACTIONS	27044	2 520 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV ASS DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA FOA ET COMMUNES ENVIRON-FONCT ET ACTIONS	27019	126 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV ASS DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NC (AMMAC)FONCT ET ACTIONS	27021	210 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV ASS RENCONTRE SOUTIEN AIDE AUX PERSONNES AGÉES ET HANDICAPES-FONCT.ET ACT°	27033	226 800
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES DE NC -FONCT. ET ACT°	27043	1 260 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DE L'ADOLESCENCE-FONCT.ET ACT°	27036	840 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV FÉDÉRATION NATIONALE COMBATTANTS DE MOINS DE VINGT ANS-FONCT ET ACTION	27023	159 600
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV OFFICE NATIONAL ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE-FONCT ET ACT°	27027	638 400
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBV. A L'ACH POUR LE PROJET HANDINET	27162	336 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A LA FONDATION DE LA FRANCE LIBRE POUR SON FONCTIONNEMENT	27024	1 470 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A LA SECT° UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE DUMBÉA POUR SON FONCT	27026	84 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE-270ÈME SE	27014	168 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ SAINT VINCENT DE PAUL POUR SON FONCTIONNEMENT	27037	5 670 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'AGE D'OR POUR SON FONCTIONNEMENT	27046	84 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'AIDE VOLONTAIRE AUX EVACUÉS CALÉDONIENS (AVEC) POUR SON FONCT	27028	3 360 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ANTTRN POUR SON FONCTIONNEMENT	27022	168 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASAMAD POUR SON FONCTIONNEMENT	27041	2 100 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU SERVICE DE NOS RETRAITÉS (ASNR) POUR SON FONCT	27045	3 822 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION AUTISME "LES LUCIOLES" POUR SON FONCTIONNEMENT	27040	7 560 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION CURE OUR KIDS POUR SON FONCTIONNEMENT	27031	2 167 200
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS D'INDOCHINE POUR SON FONCTIONNEMENT	27035	126 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS POUR SON FONCTIONNEMENT	27025	126 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS VIOLENCES SEXUELLES POUR SON FONCTIONNEMENT	27032	9 828 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION VALENTIN HAÜY POUR SON FONCTIONNEMENT	27039	1 974 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION ASSOCIATION POUR LA QUALITÉ DE VIE DES PATIENTD AQVP POUR SON FONCT	27029	462 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION AU COLLECTIF HANDICAPS POUR SON FONCTIONNEMENT	27038	7 896 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE POUR SON FONCTIONNEMENT	27034	840 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	50	65741	DASS	_SUBVENTION A MA MAISON - PETITE SOEURS DES PAUVRES POUR SON FONCTIONNEMENT	27042	2 520 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBV ASS POUR LA REINSERTION D'ANCIENS PRISONNIERS DANS UNE SOCIETE A-FONCT ET	27075	7 157 640
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBV ASSOCIATION FOYER BETHANIE ASSOCIATION D ENTRAIDE SOCIALE -FONCT. ET ACT°	27073	8 648 640
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACSMS - LE REFUGE DE NUIT POUR SON FONCTIONNEMENT	27049	1 596 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACSMS POUR SON FONCTIONNEMENT	27012	47 000 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA GESTION DES TUTELLES EN NC - FONCTIONNEMENT	21369	182 600 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPOTAGE ET MANUTENTION DE NOUMEA POUR SON FONCT	27048	1 591 800
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE LES MANGUIERS POUR SON FONCTIONNEMENT	27074	4 162 823
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ACCUEIL MACADAM PARTAGE POUR SON FONCTIONNEMENT	27047	10 668 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	55	65741	DASS	_SUBVENTION CHS ALBERT BOUSQUET POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF MEDICO-SO	27076	5 376 000
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	935	58	65737	DASS	_SUBVENTION AU CHT POUR LE CAUVA	27413	21 253 112
Total A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie								**358 068 889**
A0703-01-Diversifier les propositions éducatives	Fonctionnement	935	52	65741	DPJEJ	_FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION APEJ	3487	240 000 000
Total A0703-01-Diversifier les propositions éducatives								**240 000 000**
A0703-03-Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	Fonctionnement	935	52	65734	DPJEJ	_SUBVENTION AUX COMMUNES - CONTRAT LOCAL DE SECURITE - DUMBEA	27145	5 000 000
A0703-03-Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	Fonctionnement	935	52	65734	DPJEJ	_SUBVENTION AUX COMMUNES - CONTRAT LOCAL DE SECURITE - MONT-DORE	27147	5 000 000
A0703-03-Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	Fonctionnement	935	52	65734	DPJEJ	_SUBVENTION AUX COMMUNES - CONTRAT LOCAL DE SECURITE - NOUMEA	27146	5 000 000
A0703-03-Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	Fonctionnement	935	52	65734	DPJEJ	_SUBVENTION AUX COMMUNES - CONTRAT LOCAL DE SECURITE - PAITA	27148	5 000 000
A0703-03-Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	Fonctionnement	935	52	65734	DPJEJ	_SUBVENTION AUX COMMUNES-CONTRAT LOCAL DE SECURITE - PREV DESCO PRIMAIRE NOUMEA	27149	5 000 000
Total A0703-03-Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires								**25 000 000**
A0801-03-Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse	Investissements	903	32	204132	DJS	_SUBVENTION A LA PROVINCE SUD POUR LA RENOVATION DE LA FOL	27394	52 425 000
Total A0801-03-Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse								**52 425 000**
A0801-06-Information jeunesse	Fonctionnement	933	33	65741	DJS	_SUBVENTIONS CIJNC -FONCT. ET ACTIONS	17468	7 200 000
Total A0801-06-Information jeunesse								**7 200 000**

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A0801-07-Initiatives de ou pour les jeunes	**Fonctionnement**	933	**33**	65741	**DJS**	_SUBVENTION CENTRE INFO JEUNESSE NC - CIJNC PLATEFORME MOBILITE	**23225**	8 000 000
A0801-07-Initiatives de ou pour les jeunes	**Fonctionnement**	933	**33**	65741	**DJS**	_SUBVENTION FRANCE VOLONTAIRE POUR LE SERVICE VOLONTAIRE OCEANIEN	**17352**	10 000 000
Total A0801-07-Initiatives de ou pour les jeunes								**18 000 000**
A0801-08-Service civique	**Fonctionnement**	933	**30**	65738	**DJS**	_SUBVENTION AU GIP AGENCE CALEDONIENNE SERVICE CIVIQUE POUR SON FONCTIONNEMENT	**28834**	70 000 000
A0801-08-Service civique	**Investissements**	903	**30**	204183	**DJS**	_SUBVENTION AU GIP AGENCE CALEDONIENNE DU SERVICE CIVIQUE	**28832**	18 000 000
Total A0801-08-Service civique								**88 000 000**
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBV ANIMATION CARAVANNE TOUR COMITE REGIONAL DE CYCLISME	**25287**	2 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBV CTOS - INDEMNITES COMPENSATOIRES AUX EMPLOYEURS PRIVES	**13742**	5 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBV CTOS - SPORTIFS EXCELLENCE	**16882**	10 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION AU CTOS (FONCTIONNEMENT)	**2225**	30 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CISE (CTOS)	**24939**	5 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POLE ESPOIR JUDO -FONCT. ET ACTIONS	**24904**	7 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POLE ESPOIR FEMININ HAND BALL -FONCT. ET ACTIONS	**23224**	7 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POLE NATATION ESPOIR -FONCT. ET ACTIONS	**23250**	7 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue ATHLETISME	**27119**	1 222 308
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue BASKET-BALL	**27120**	1 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue BOXE	**27121**	900 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue CRICKET	**27122**	1 400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue CYCLISME	**27123**	2 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue EQUITATION	**27124**	1 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue ESCRIME	**27125**	300 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue FOOTBALL	**27126**	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue GOLF	**27127**	1 400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue HANDBALL	**27128**	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue JUDO	**27129**	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue KARATE	**27130**	1 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue NATATION	**27131**	3 035 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue SPORT ADAPTE & HANDISPORT	**27133**	1 732 500
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue SPORTS POUR TOUS	**27134**	700 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue SURF	**27135**	450 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue TAEKWONDO	**27136**	1 150 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue TENNIS	**27137**	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue TIR A L'ARC	**27138**	90 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue TRIATHLON	**27139**	1 600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue VA'A	**27140**	1 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue VOILE	**27141**	1 400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue VOLLEYBALL	**27142**	1 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE AÏKIDO & BUDO	**27085**	169 400
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE AÏKIDO, AÏKIBUDO & AFFINITAIRES	**27086**	107 800
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE ATHLETISME	**27087**	814 872
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE BADMINTON	**27088**	577 500
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE BALL TRAP	**27089**	141 110
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE BOXE	**27090**	550 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE CRICKET	**27091**	900 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE CULTURISME	**27092**	448 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE CYCLISME	**27093**	560 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE EQUITATION	**27094**	1 842 500
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE ESCALADE	**27095**	490 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE FOOTBALL	**27096**	3 250 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE FORCE	**27097**	400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE GYMNASTIQUE	**27098**	215 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE HANDBALL	**27099**	2 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE JUDO	**27100**	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE KARATE	**27101**	2 105 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE MOTOCYCLISME	**27102**	200 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE NATATION	**27103**	2 800 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE PETANQUE	**27104**	600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE RUGBY	**27105**	800 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE SPORT ADAPTE & HANDISPORT	27106	2 499 750
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE SPORT AUTOMOBILE	27107	800 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE SPORTS DE CONTACT	27108	600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE SPORTS SOUS-MARINS	27109	1 054 375
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE SQUASH	27110	700 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE TAEKWONDO	27111	1 400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE TENNIS	27112	2 114 813
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE TENNIS DE TABLE	27113	400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE TRIATHLON	27114	1 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE VA'A	27115	1 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE VOILE	27116	1 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE VOL LIBRE	27117	230 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE VOLLEYBALL	27118	1 100 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_PROJET D'ACTION STRUCTUREL PARTICIPATION AUX ACTIONS SPORTIVES DE L'UNSS	2219	12 180 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	__PROJET D'ACTION STRUCTUREL PARTICIPATION AUX ACTIONS SPORTIVES DE L'USEP	2222	3 360 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU POLE ESPOIR RUGBY	26907	5 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE ATHLETISME - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28691	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE BADMINTON - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28692	1 300 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE BASKET-BALL - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28693	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE BOXE - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28694	1 600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE FOOTBALL - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28695	4 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE FORCE - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28696	1 300 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE GOLF - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28697	1 700 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE HALTEROPHILIE - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28698	600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE JUDO - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28699	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE NATATION - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28700	5 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE RUGBY - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28701	2 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE SQUASH - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28702	1 300 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE TAEKWONDO- PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28703	1 400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE TENNIS- PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28704	1 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE TENNIS DE TABLE - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28705	1 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE TIR - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28706	1 600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE TIR A L'ARC - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28707	1 400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE TRIATHLON - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28708	1 600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE VA'A - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28709	3 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE VOILE - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28710	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION LIGUE VOLLEY-BALL - PREPARATION JEUX DU PACIFIQUE	28711	3 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE BASE BALL	28712	400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE BASKET-BALL	28713	700 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE ESCRIME	28714	200 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE GOLF	28715	730 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE SPORT POUR TOUS	28716	500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE SURF	28717	550 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE TIR	28718	300 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ACTION - CO LIGUE TIR A L'ARC	28719	60 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue AIKIDO ET BUDO	28720	270 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue AIKIDO AIKIBUDO AFFINITAIRES	28721	161 700
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue BADMINTON	28722	900 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue BALTRAP	28723	210 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue BASE BALL	28724	700 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue CULTURISME	28725	600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue ESCALADE	28726	700 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue FORCE	28727	600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue GYMNASTIQUE	28728	400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue MOTOCYCLISME	28729	800 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue PETANQUE	28730	700 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue SPORT AUTOMOBILE	28731	900 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	Fonctionnement	933	32	65741	DJS	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue SPORT DE CONTACT	28732	600 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue SPORT SOUS MARIN	**28733**	2 250 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue SQUASH	**28734**	600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue TENNIS TABLE	**28735**	600 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue TIR	**28736**	400 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES Ligue VOL LIBRE	**28737**	350 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION POLE ESPOIR HANDISPORT	**28738**	5 000 000
Total A0802-01-Soutien aux actions sportives								**235 271 628**
A0802-05-Prévention et lutte contre le dopage	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L ORADO	**19759**	500 000
Total A0802-05-Prévention et lutte contre le dopage								**500 000**
A0802-07-Soutien aux infrastructures sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65733	**DJS**	_PROVINCE ILES - FONCTIONNEMENT STADE HNASSE	**17007**	5 894 750
A0802-07-Soutien aux infrastructures sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65733	**DJS**	_PROVINCE NORD - FONCTIONNEMENT STADE YOSHIDA	**17006**	9 025 000
A0802-07-Soutien aux infrastructures sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65734	**DJS**	_SUBVENTION COMMUNE DUMBEA-FONCTIONNEMENT CARD	**17932**	30 210 000
A0802-07-Soutien aux infrastructures sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65734	**DJS**	_SUBVENTION COMMUNE PAITA-FONCTEMT ARENE DU SUD	**17931**	15 768 000
A0802-07-Soutien aux infrastructures sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	_SUBVENTION AU CTOS POUR LE CENTRE OCEANIEN D'HALTEROPHILIE	**10219**	8 920 000
A0802-07-Soutien aux infrastructures sportives	**Investissements**	903	**32**	20432	**DJS**	_SUBVENTION COMMUNE PONERIHOUEN TERRAIN FOOTBALL TRIBU	**25311**	760 000
Total A0802-07-Soutien aux infrastructures sportives								**70 577 750**
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	6561	**DCCFC**	_PARTICIPATIONS ORGANISME DE REGROUPEMENT IANCP	**17581**	33 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65737	**DBAF**	_SUBVENTION A L'ADCK POUR SON FONCTIONNEMENT	**541**	480 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65737	**DBAF**	_SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE BERNHEIM POUR SON FONCTIONNEMENT	**1361**	171 740 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65737	**DBAF**	_SUBVENTION AU CMDNC POUR SON FONCTIONNEMENT (DANSE)	**16620**	8 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65737	**DBAF**	_SUBVENTION AU CMDNC POUR SON FONCTIONNEMENT	**1364**	255 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65737	**DBAF**	_SUBVENTION A L'ALK POUR SON FONCTIONNEMENT	**5601**	85 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBV. A L ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MUSIQUES AMPLIFIEES-FONCT.& ACTIONS	**10070**	2 500 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBV. ASSO TEMOIGNAGE D'UN PASSE -FONCT. ET ACTIONS	**18278**	4 500 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBV. FONCT. ACTIONS ASSOCIATION POLE D'EXPORT DE LA MUSIQUE ET ARTS DE LA N-C	**10064**	27 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBV. FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION MARGUERITE (FORT TEREMBA)	**555**	6 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FESTIVAL CINEMA DE LA FOA -FONCT. ET ACTIONS	**13769**	2 500 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION THEATRE DE L'ILE	**13851**	3 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS MUSEE DE L'HISTOIRE MARITIME	**10065**	3 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION "LA CASE DES ARTISTES" -FONCT. ET ACTIONS	**19342**	35 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADAMIC POUR SON FONCTIONNEMENT	**13854**	3 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FONCT. ASSOCIATION UKENEMEL	**26915**	15 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION Anuu-ru aboro	**10061**	2 500 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS MAISON DU LIVRE N-C - MAISON CELIERES	**10066**	22 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS PACIFIQUE COMPAGNIE	**10123**	1 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION "LES AMIS DU MUSEE DE LA NC"	**3721**	2 500 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	_SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION LE CHAPITO	**10058**	9 000 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	Fonctionnement	933	31	65742	DCCFC	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT SACENC	19572	7 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	Investissements	903	31	2041782	DBAF	_AP P0901-2017/3-SUBV.EQUIPEMENT ADCK - RENOVATION BATIMENT	26951	57 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	Investissements	903	31	2041782	DBAF	_SUB. A LA B.BERNHEIM- POUR LA RENOV. BAT 1981	19394	30 000 000
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	Investissements	903	31	2041782	DBAF	_SUBV EQUIPEMENT A LA B.BERNHEIM	17647	6 845 548
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	Investissements	903	31	204281	DCCFC	_SUBV EQUIPT THEATRE DE L'ILE	24840	2 500 000
Total A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels								**1 274 585 548**
A1101-01-Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	Fonctionnement	932	21	65734	DENC	_SUBVENTION MIS EN OEUVRE ACTIONS COMM DU PENC	26940	10 000 000
Total A1101-01-Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire								**10 000 000**
A1102-03-Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale	Fonctionnement	932	21	65737	DBAF	_SUBVENTION A L'IFMNC POUR SON FONCTIONNEMENT	1298	235 000 000
Total A1102-03-Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale								**235 000 000**
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Fonctionnement	932	23	65737	DENC	_SUB CCI - FINANCEMENT DE L'ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE	1339	25 200 000
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Fonctionnement	932	23	65738	DENC	_GIP MAISON DE L'ETUDIANT -FONCT. ET ACTIONS	19421	108 000 000
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Fonctionnement	932	23	65738	DENC	_PARTICIPATION AUX CHARGES DE L'ESPE (EX IUFM)	24958	71 000 000
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Fonctionnement	932	23	65738	DENC	_SUBVENTION A L'UNC - FILIERES	2399	48 020 000
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Fonctionnement	932	23	65738	DENC	_SUBVENTION AU GRETA SUD COURS PRE-PREPARATOIRE	17052	4 500 000
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Fonctionnement	932	23	65738	DENC	_SUBVENTION ESPE MEEF	24959	12 600 000
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Fonctionnement	932	23	65738	DGE-VR	_SUBVENTION UNC ACCES ENS SUPERIEUR	26958	20 863 601
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Fonctionnement	932	23	65741	DENC	_SUBVENTIONS FONC APE PREPA JULES GARNIER	21123	3 360 000
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Investissements	902	23	204182	DGE-VR	_SUBVENTION UNC ANTENNE DU NORD	26957	5 772 000
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	Investissements	902	23	204182	DGE-VR	_SUBVENTION UNC POLE CONTRAT DEVELOPPEMENT NTIC 2017-2021	25845	45 500 681
Total A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur								**344 816 282**
A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	Fonctionnement	932	21	65741	DENC	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT FEDERATION OEUVRES LAIQUES	13920	6 000 000
A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	Fonctionnement	932	21	65741	DENC	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATION LIVRE MON AMI	13922	1 000 000
A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	Fonctionnement	932	21	65741	DENC	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT ECOLE DE CIRQUE DE NC	13921	2 000 000
A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	Fonctionnement	932	27	65737	DBAF	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CDP	13744	115 000 000
Total A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire								**124 000 000**
A1103-03-Soutien à la recherche	Fonctionnement	932	27	6568	SAP	_CD 2017-2021 CRESICA - FONCTIONNEMENT	27084	4 950 159
A1103-03-Soutien à la recherche	Fonctionnement	939	92	6561	DAVAR	_CDI 2017/2021 - PARTICIPATION A IAC POUR SON FONCTIONNEMENT	27344	163 600 000
A1103-03-Soutien à la recherche	Fonctionnement	939	92	6561	DBAF	_CDI 2011/2015 - IAC	28818	39 793 523
Total A1103-03-Soutien à la recherche								**208 343 682**
A1103-04-Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	932	22	65737	DGE-VR	_SUBVENTION GRATUITE MANUELS SCOLAIRES - LYCEE POLYVALENT DU MONT-DORE - PROJET	28571	6 500 000
Total A1103-04-Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie								**6 500 000**
A1104-01-Enseignement public	Fonctionnement	932	22	65531	DAFE	_DOTATION AU LYCEE M. ROCARD POUR LE RECRUTEMENT D A.E.	16257	28 336 200
A1104-01-Enseignement public	Fonctionnement	932	22	65531	DAFE	_DOTATION AU LYCEE M. ROCARD POUR SON FONCTIONNEMENT	16258	44 000 000
A1104-01-Enseignement public	Fonctionnement	932	22	65737	DAFE	_DOTATION DE FONCTIONNEMENT COURANT : LYCEE DU MONT-DORE	26381	5 000 000
A1104-01-Enseignement public	Fonctionnement	932	22	65737	DAFE	_SUBVENTION LYCEE M.ROCARD POUR SON EXPLOITATION AGRICOLE	17284	3 500 000
A1104-01-Enseignement public	Fonctionnement	932	22	65737	DAFE	_SUBVENTION AU LMR POUR LA FORMATION DES FORMATEURS - CERTIPHYTO	28623	1 366 000
A1104-01-Enseignement public	Investissements	902	22	20431	DAFE	_SUBV. INVEST. LYCEE M. ROCARD POUR PROJETS PEDAGO	21249	11 500 000
A1104-01-Enseignement public	Investissements	902	22	20431	DAFE	_SUBV. INVEST. LYCEE M. ROCARD : MATERIELS SANTE SECURITE FILIERE SAPAT	26384	1 730 000
A1104-01-Enseignement public	Investissements	902	22	20431	DAFE	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT LYCEE DU MONT-DORE – CAPA	27299	12 000 000
Total A1104-01-Enseignement public								**107 432 200**
A1104-02-Enseignement privé temps plein	Fonctionnement	932	22	65532	DAFE	_DOTATION AU LYCEE DO NEVA POUR SON FONCTIONNEMENT	16260	44 290 000
A1104-02-Enseignement privé temps plein	Fonctionnement	932	22	65532	DAFE	_DOTATION LYCEE DO NEVA POUR REMPLACEMENT ENSEIGNANTS	16689	10 000 000
A1104-02-Enseignement privé temps plein	Investissements	902	22	204211	DAFE	_SUBVENTION INVESTISSEMENT DO NEVA	17657	4 324 000
Total A1104-02-Enseignement privé temps plein								**58 614 000**
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Fonctionnement	932	22	65741	DAFE	_DOTATION INITIALE FONC MFR BELEP	26956	6 381 820
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Fonctionnement	932	22	65741	DAFE	_DOTATION INITIALE FONC MFR KONE	26953	8 345 450
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Fonctionnement	932	22	65741	DAFE	_DOTATION INITIALE FONC MFR POINDIMIE	26955	10 554 550
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Fonctionnement	932	22	65741	DAFE	_DOTATION INITIALE FONC MFR POUEBO	26954	7 118 180
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Investissements	902	22	204281	DAFE	_MFR de BELEP - INVESTISSEMENT	26852	2 000 000
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Investissements	902	22	204281	DAFE	_MFR de KONE - INVESTISSEMENT	26850	2 000 000
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Investissements	902	22	204281	DAFE	_MFR de POINDIMIE - INVESTISSEMENT	26853	2 000 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Investissements	902	22	204281	DAFE	_MFR de POUEBO - INVESTISSEMENT	26851	2 000 000
Total A1104-03-Enseignement privé rythme alterné								40 400 000
A1104-04-Développement et ouverture sociale de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DAFE	_DOTATION LYCEE M. ROCARD FOURNITURES	28624	380 000
A1104-04-Développement et ouverture sociale de l'élève	Fonctionnement	932	22	65737	DAFE	_SUBV° LYCEE M.ROCARD INNOVATION PEDAGOGIQUE ET INSERTION	16265	8 926 000
A1104-04-Développement et ouverture sociale de l'élève	Fonctionnement	932	22	65737	DAFE	_SUBVENTION AU LYCEE M.ROCARD POUR LE SOUTIEN SCOLAIRE	26383	2 500 000
A1104-04-Développement et ouverture sociale de l'élève	Fonctionnement	932	22	65748	DAFE	_SUBV.LYCEE AGRIC.PRIVE DO NEVA INNOVATION PEDAGOGIQUE ET INSERTION	19449	1 408 000
A1104-04-Développement et ouverture sociale de l'élève	Fonctionnement	932	22	65748	DAFE	_SUBVENTION LYCEE DO NEVA POUR FONDS SOCIAL LYCEEN	16264	350 000
Total A1104-04-Développement et ouverture sociale de l'élève								13 564 000
A1104-05-Bourse pour stage à l'étranger	Fonctionnement	932	22	65737	DAFE	_SUBVENTION LYCEE M. ROCARD POUR STAGES HORS NC	19944	3 012 000
A1104-05-Bourse pour stage à l'étranger	Fonctionnement	932	22	65748	DAFE	_SUBVENTION LYCEE DO NEVA POUR STAGES HORS NC	22065	1 200 000
Total A1104-05-Bourse pour stage à l'étranger								4 212 000
A1105-02-Enseignement second degré privé	Fonctionnement	932	22	65532	DGE-VR	_SUBVENTIONS ENSEIGNEMENT PRIVE FORFAIT EXTERNAT - ASEE	25107	228 169 935
A1105-02-Enseignement second degré privé	Fonctionnement	932	22	65532	DGE-VR	_SUBVENTION ENSEIGNEMENT PRIVE FORFAIT EXTERNAT DDEC	25108	1 062 228 699
A1105-02-Enseignement second degré privé	Fonctionnement	932	22	65532	DGE-VR	_SUBVENTIONS ENSEIGNEMENT PRIVE FORFAIT EXTERNAT FELP	25109	35 282 747
A1105-02-Enseignement second degré privé	Investissements	902	21	204211	DBAF	_SUBVENTION ASEE - REMOURSEMENT EMPRUNT	27004	15 923 900
A1105-02-Enseignement second degré privé	Investissements	902	21	204211	DBAF	_SUBVENTION DDEC - REMBOURSEMENT EMPRUNT	21719	236 327 351
A1105-02-Enseignement second degré privé	Investissements	902	22	204282	DGE-VR	_SUBVENTION EQUIPEMENT ASEE	25357	21 200 000
A1105-02-Enseignement second degré privé	Investissements	902	22	204282	DGE-VR	_SUBVENTION EQUIPEMENT FELP	25358	29 000 000
Total A1105-02-Enseignement second degré privé								1 628 132 632
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION GLOBALISEES EN COLLEGE -POINDIMIE COLLEGE RAYMOND VAUTHIER	25950	2 885 499
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -CANALA COLLEGE ET GOD KOUAOUA	25922	1 497 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE-DUMDEA AUTEUIL COLLEGE EDMEE VARIN	25923	2 042 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE-DUMDEA-SUR-MER COLLEGE	25924	3 552 473
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE-DUMDEA KATIRAMONA COLLEGE JEAN FAYARD	25925	1 795 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE-DUMDEA KOUTIO COLLEGE FRANCIS CARCO	25926	2 600 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -HIENGHENE COLLEGE PAI KALEONE	25927	1 353 526
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -HOUAILOU COLLEGE DE WANI	25928	1 060 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -KONE COLLEGE	25929	1 875 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -KONE COLLEGE DE PAIAMBOUE	25930	1 804 289
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -KOUMAC COLLEGE	25931	2 385 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -LA FOA COLLEGE THEODORE KAWA BRAINO	25932	3 765 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -LIFOU COLLEGE LAURA BOULA ET GOD DE MOU	25933	2 115 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -MARE COLLEGE DE LA ROCHE	25934	1 606 552
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -MARE COLLEGE DE TADINE	25935	1 871 105
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -MONT-DORE COLLEGE DE BOULARI	25936	2 477 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -MONT-DORE PLUM COLLEGE	25937	2 154 736
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -NOUMEA COLLEGE GEORGES BEAUDOUX	25938	5 042 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -NOUMEA COLLEGE DE KAMERE	25939	2 021 237
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -NOUMEA COLLEGE DE MAGENTA	25940	2 923 526
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -NOUMEA COLLEGE JEAN MARIOTTI	25941	1 628 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -NOUMEA COLLEGE DE NORMANDIE	25942	2 739 131
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -NOUMEA COLLEGE DE PORTE DE FER	25943	2 286 262
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -NOUMEA COLLEGE RIVIERE-SALEE	25944	1 779 894
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -NOUMEA COLLEGE DE TUBAND	25945	1 783 078
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE - OUEGOA COLLEGE	25946	970 320
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE - OUVEA FAYAOUE COLLEGE SHEA TIAOU	25947	973 973
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -PAITA NORD COLLEGE ONDEMIA	25948	1 520 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -PAITA SUD COLLEGE LOUISE MICHEL	25949	1 115 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -POYA COLLEGE ESSAU VOUDJO	25951	1 859 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -THIO COLLEGE LA COLLINE	25952	900 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE -YATE COLLEGE	25953	845 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE - COLLEGE DUMBEA APOGOTI	28574	1 200 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN COLLEGE - BOURAIL COLLEGE LOUIS LEOPOLD DJIET	25920	1 640 052
Total A1106-01-Enseignement en collège								68 065 653
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE G&T-DUMBEA LYCEE GRAND NOUM	25955	11 030 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC E EN LYCEE G&T-MONT-DORE LYCEE POLIVALENT DU MONT-DORE	25956	8 100 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE G&T-LIFOU LYCEE WILLIAMA HAUDRA	25957	6 750 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE G&T-NOUMEA LYCEE JULES GARNIER	25958	12 745 078

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE G&T-NOUMEA LYCEE LAPEROUSE	25959	12 870 078
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE G&T-POINDIMIER LYCEE ANTOINE KELA	25960	4 087 946
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE G&T-POUEMBOUT LYCEE MICHEL ROCARD	25961	3 850 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65741	DGE-VR	_LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SUBVENTION NON GLOBALISEES-ASSOCIATIONS PARTNER	26058	500 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65741	DGE-VR	_LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SUBVENTION NON GLOBALISEES-ASSOCIATIONS-AS2MATHS	26060	600 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65741	DGE-VR	_LYCEE GENERAL&TECHNO SUBV NON GLOBALISEES-ASSO PROMO LANGUE&CULTURE JAPONAIS	26061	250 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-DUMBEA LYCEE GRAND NOUMEA	26024	3 178 655
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-LIFOU LYCEE WILLIAMA HAUDRA	26025	1 455 151
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-NOUMEA LYCEE JULES GARNIER	26026	3 068 407
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-NOUMEA LYCEE LAPEROUSE	26027	2 583 148
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-POINDIMIE LYCEE ANTOINE KELA	26028	709 084
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE - POUEMBOUT LYCEE MICHEL ROCARD	26029	1 005 554
Total A1106-02-Enseignement général et technique en lycée								**72 783 101**
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE PROFESSIONNEL-NOUMEA LPCH AUGUSTE ESCOFFIER	25963	20 202 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE PROFESSIONNEL-NOUMEA LP PETRO ATTITI	25964	12 492 341
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION PENC EN LYCEE PROFESSIONNEL-TOUHO LP AUGUSTIN TY	25965	8 585 026
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBV D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-NOUMEA LP COMMERCIAL & HOTELIER AUGUSTE ESCO	26030	4 000 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-KONE COLLEGE -ALP	26034	200 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-KOUMAC COLLEGE -ALP	26033	3 000 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-LA FOA COLLEGE THEODORE KAWA BRAINO-ALP	26032	2 700 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-MARE COLLEGE DE LA ROCHE-ALP	26036	1 100 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-NOUMEA LP PETRO ATTITI	26031	2 800 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-POINDIMIE COLLEGE RAYMOND VAUTHIER-ALP	26035	1 000 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE-TOUHO LP AUGUSTIN TY	26037	11 000 000
Total A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire								**67 079 367**
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBV FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-LA FOA COLLEGE THEODORE KAWA B.ALP	25978	6 863 988
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-KONE COLLEGE-ALP	25976	5 265 991
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-KOUMAC COLLEGE-ALP	25977	5 284 328
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-MARE COLLEGE DE LA ROCHE-ALP	25979	3 981 831
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-NOUMEA LP PETRO ATTITI	25974	34 819 197
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-NOUMEA LPCH AUGUSTE ESCOFFIER	25973	49 713 544
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-OUVEA FAYAOUE COLL SHEA TIAOU-ALP	25980	2 918 690
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-POINDIMIE COLL R.VAUTHIER -ALP	25981	4 715 773
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT LYCEE PROFESSIONNEL-TOUHO LP AUGUSTIN TY	25975	22 591 167
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT-LIFOU LYCEE WILLIAMA HAUDRA	25970	17 943 480
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT-NOUMEA LYCEE GRAND NOUMEA	25969	40 784 094
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT-NOUMEA LYCEE JULES GARNIER	25967	62 540 899
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT-NOUMEA LYCEE LAPEROUSE	25968	34 563 947
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT-POINDIMIE LYCEE ANTOINE KELA	25971	13 049 753
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT-POUEMBOUT LYCEE MICHEL ROCARD	25972	6 763 318
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	28	65737	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE - SUBVENTION REMUNERATION AED	16238	110 000 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBV EQUIPE SERVICE GENERAL-LA FOA COL THEODORE KAWA BRAINO-ALP	26040	280 500
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL-LIFOU LYCEE WILLIAMA HAUDRA	26041	12 000 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL-MARE COLLEGE DE LA ROCHE	26042	480 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL-NOUMEA LP PETRO ATTITI	26046	6 000 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL-NOUMEA LPCH AUGUSTE ESCOFFIER	26045	1 700 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL-NOUMEA LYCEE JULES GARNIER	26043	9 000 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL-NOUMEA LYCEE LAPEROUSE	26044	1 500 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL-POINDIMIE LYCEE ANTOINE KELA	26047	5 900 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL-TOUHO LP AUGUSTIN TY	26049	5 689 500
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIPEMENT SERVICE GENERAL-DUMBEA LYCEE GRAND NOUMEA	26038	6 000 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIPEMENT SERVICE GENERAL-KOUMAC COLLEGE-ALP	26039	700 000
A1106-07-Vie de l'élève	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	_VIE DE L'ELEVE-SUBVENTION EQUIP SERVICE GENERAL - POUEMBOUT LYCEE MICHEL ROCARD	26048	750 000
Total A1106-07-Vie de l'élève								**471 800 000**
A1106-08-Soutien et pilotage	Fonctionnement	932	28	65738	DGE-VR	_SUBVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES -G.I.E DES TRANSPORTEURS DE PAITA	25984	9 072 000
Total A1106-08-Soutien et pilotage								**9 072 000**
A1201-05-Préparer l'entrée en formation	Fonctionnement	936	63	65738	DFPC	_SUB.RSMA-APPUI PLATEFORMES DECOUVERTE METIERS RSMA	21316	22 000 000
Total A1201-05-Préparer l'entrée en formation								**22 000 000**

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A1202-03-Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques	Fonctionnement	936	63	65741	DFPC	_SUB.ACESTE-CNAM ACTIONS DE PROMOTION SOCIALE DES ACTIFS	21327	15 000 000
Total A1202-03-Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques								15 000 000
A1203-01-Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	Fonctionnement	936	63	65737	DFPC	_SUBVENTION PES AGRICULTURE CANC	23206	5 000 000
A1203-01-Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	Investissements	906	63	2041781	DFPC	_SUBVENTIONS POLE PECHE OUVEA -FONCT. ET ACTIONS	18385	1 200 000
A1203-01-Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	Investissements	906	63	2041782	DFPC	_SUBVENTION A L EFPA POUR LA RENOVATION DE SES LOCAUX	21413	59 000 000
Total A1203-01-Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation								65 200 000
A1203-04-Soutien des établissements publics	Fonctionnement	936	61	65737	DBAF	_SUBVENTION A L'IDCNC POUR SON FONCTIONNEMENT	1342	170 000 000
A1203-04-Soutien des établissements publics	Fonctionnement	936	63	6561	DBAF	_SUBVENTION AU GIP FORMATION CADRE-AVENIR POUR SON FONCTIONNEMENT	469	55 000 000
A1203-04-Soutien des établissements publics	Fonctionnement	936	63	65737	DBAF	_SUBVENTION A L'EFPA POUR SON FONCTIONNEMENT	13781	117 780 000
A1203-04-Soutien des établissements publics	Fonctionnement	936	63	65737	DBAF	_SUBVENTION A L'EMM POUR SON FONCTIONNEMENT	21236	32 348 000
A1203-04-Soutien des établissements publics	Investissements	906	63	2041781	DBAF	_SUBV EQUIPEMENT A L'EMM	22121	37 600 000
Total A1203-04-Soutien des établissements publics								412 728 000
A1301-04-Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelleset collectives au travail	Fonctionnement	936	61	65741	DTE	_IST-ACESTE CNAM SUBVENTION	13704	25 000 000
Total A1301-04-Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelleset collectives au travail								25 000 000
A1301-05-Contribuer au développement du dialogue social	Fonctionnement	936	61	65741	DTE	_CDS-SUBVENTION -FONCT. ET ACTIONS	13705	30 000 000
A1301-05-Contribuer au développement du dialogue social	Fonctionnement	936	61	65741	DTE	_FONCTIONNEMENT SYNDICATS-SUBVENTION MEDEF	18068	15 200 000
A1301-05-Contribuer au développement du dialogue social	Fonctionnement	936	61	65741	DTE	_FONCTIONNEMENT SYNDICATS-SUBVENTION CGPME	18069	15 200 000
A1301-05-Contribuer au développement du dialogue social	Fonctionnement	936	61	65741	DTE	_FONCTIONNEMENT SYNDICATS-SUBVENTION UPANC	18070	11 400 000
Total A1301-05-Contribuer au développement du dialogue social								71 800 000
A1302-05-Améliorer la protection du consommateur	Fonctionnement	939	90	65741	DAE	_SUBVENTION UFC QUE CHOISIR -FONCT. ET ACTIONS	24966	3 500 000
Total A1302-05-Améliorer la protection du consommateur								3 500 000
A1303-01-Soutien financier à l'ISEE	Fonctionnement	939	90	65737	DBAF	_SUBVENTION A L'ISEE POUR SON FONCTIONNEMENT	1329	327 000 000
Total A1303-01-Soutien financier à l'ISEE								327 000 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65737	DBAF	_SUBVENTION A L ERPA -FONCT. ET ACTIONS	24921	690 000 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION ASSOCIATION CAVALIERS DE STOCK -FONCT. ET ACTIONS	24933	600 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION ASSOCIATION CONSEIL DU CHEVAL DE NC -FONCT. ET ACTIONS	26842	5 000 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION ASSOCIATION FETE DU CERF ET DE LA CREVETTE-POUR FOIRE DE BOULOUPARIS	17745	1 260 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION ASSOCIATION MARCHE BROUSSARD -FONCT. ET ACTIONS	24929	600 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION ASSOCIATION NEOFOOD -FONCT. ET ACTIONS	26843	1 680 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE PAITA POUR LA FOIRE DE PAITA	17743	1 000 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION CENTRE D'INIATION A L'ENVIRONNEMENT -FONCT. ET ACTIONS	13759	600 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE-FONCT ET ACTIONS	13762	252 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION FEDERATION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE DE NC -FONCT. ET ACTIONS.	13760	600 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT BIO CALEDONIA	21246	840 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT FNSEA	24980	3 000 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE -FONCT. ET ACTIONS	13758	600 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX NOUVELLE CALEDONIE -FONCT ET ACTIONS	13761	600 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION * PARTICIPATION AU COMITE FOIRE EXPOSITION AGRIC.ET ARTIS. DE BOURAI	1837	13 566 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UPRA-EQUINE	1842	14 364 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UPRA SELECTION	1844	4 620 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA FEDERATION DES COURSES HIPPIQUES DE NC	1846	33 096 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION PARTICIPATION POUR LA FOIRE DES ILES	13772	1 260 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION PARTICIPATION AU COMITE DE FOIRE DE KOUMAC	13779	3 990 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION INTERPROFESSION VIANDE N-C (IVNC)	28664	13 500 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65742	DAVAR	_SUBVENTION CAP ENTREPRISE CAP AGRO NC -FONCT. ET ACTIONS	24934	1 680 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	6745	DAVAR	_SUBVENTION ASSOCIATION REPAIR -FONCT. ET ACTIONS	24867	1 800 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	Fonctionnement	939	92	65741	DAVAR	_SUBVENTION CALEDOCLEAN	28821	3 000 000
Total A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole								797 508 000
A1305-02-Parc naturel de la mer de Corail	Fonctionnement	937	74	65741	DAM	_SUBVENTION SUB'LIMAGE	28831	1 000 000
Total A1305-02-Parc naturel de la mer de Corail								1 000 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A1305-06-AQUACULTURE	**Fonctionnement**	937	**79**	65738	**DAM**	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMNET A L IFREMER	**24979**	45 870 000
Total A1305-06-AQUACULTURE								**45 870 000**
A1305-06-AQUACULTURE et PECHE RECIFO-LAGONAIRE	**Fonctionnement**	939	**92**	65741	**DAM**	_SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CONF DES PECHEURS	**28817**	4 500 000
Total A1305-06-AQUACULTURE et PECHE RECIFO-LAGONAIRE								**4 500 000**
A1307-03-Soutien à la diffusion radiophonique	**Fonctionnement**	933	**34**	65741	**DAPM**	_SUBVENTION RADIO DJIDO ASSOCIATION EDIPOP	**10158**	38 000 000
A1307-03-Soutien à la diffusion radiophonique	**Fonctionnement**	933	**34**	65741	**DAPM**	_SUBVENTION RADIO OCEANE - DUMBEA COMMUNICATION	**10159**	16 625 000
A1307-03-Soutien à la diffusion radiophonique	**Fonctionnement**	933	**34**	65741	**DAPM**	_SUBVENTION RADIO RYTHME BLEU	**10157**	38 000 000
Total A1307-03-Soutien à la diffusion radiophonique								**92 625 000**
A0407-05-	**Fonctionnement**	931	**12**	65734	**DSCGR**	_SUBVENTION FONCTIONNEMENT SIVM CENTRE EST	**28837**	10 000 000
Total A0407-05-								**10 000 000**
A0302-01-	**Fonctionnement**	930	**05**	6558	**SCRRE**	_PARTICIPATION NC UNESCO	**28838**	250 000
Total A0302-01-								**250 000**
Total général								**9 464 827 863**

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions non individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A0102-01-Financement exceptionnel de projets	**Investissements**	907	**75**	204142	**DAPM**	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES-PULSE	**25842**	57 409 341
Total A0102-01-Financement exceptionnel de projets								**57 409 341**
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	930	**02**	6741	**DAPM**	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX PROVINCES	**25362**	120 000 000
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	930	**03**	65741	**DAPM**	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	**5494**	25 000 000
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	932	**21**	65741	**DAPM**	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	**438**	2 500 000
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DAPM**	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	**554**	2 500 000
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DAPM**	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	**535**	1 000 000
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DAPM**	SUBVENTIONS DIVERSES	**10124**	3 000 000
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	935	**50**	65741	**DAPM**	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	**220**	2 000 000
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	939	**90**	65741	**DAPM**	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	**243**	2 000 000
A0202-02-Subventions	**Fonctionnement**	939	**92**	65741	**DAPM**	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	**318**	2 000 000
Total A0202-02-Subventions								**160 000 000**
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Fonctionnement**	930	**05**	6562	**SCRRE**	BI- COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA NC & WALLIS ET FUTUNA	**18539**	3 500 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Fonctionnement**	930	**05**	6562	**SCRRE**	BI- PARTICIPATION COOPERATION DECENTRALISEE VANUATU	**21270**	21 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Fonctionnement**	930	**05**	6562	**SCRRE**	11EME FED REGIONAL	**28636**	3 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Fonctionnement**	930	**05**	65741	**SCRRE**	BI- FONDS PACIFIQUE	**21380**	20 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Fonctionnement**	930	**05**	65748	**SCRRE**	BI- COOP BILATERALE SUBV° FONCT	**21386**	6 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Investissements**	900	**05**	204282	**SCRRE**	FICOL – RELAIS DE LA FRANCOPHONIE AU VANUATU	**28637**	5 650 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Investissements**	900	**05**	204282	**SCRRE**	SUBVENTION FUTURE CASERNE POMPIERS - AEROPORT BAUERFIELD	**28643**	3 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Investissements**	907	**75**	204152	**SCRRE**	SUBVENTION A ST MARTIN SUITE CYCLONE IRMA	**27533**	5 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Investissements**	907	**75**	204152	**SCRRE**	SUBVENTION A ST BARTH SUITE CYCLONE IRMA	**27534**	5 000 000
A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	**Investissements**	907	**75**	204152	**SCRRE**	SUBVENTION EN GOUADELOUPE SUITE CYCLONE MARIA	**27587**	5 000 000
Total A0302-01-Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre								**77 150 000**
A0401-11-Economie verte	**Fonctionnement**	939	**90**	65741	**DAE**	SUBVENTIONS DIVERSES GVT	**23198**	6 000 000
Total A0401-11-Economie verte								**6 000 000**
A0405-03-Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participationau suivi de la qualité de l'air	**Fonctionnement**	937	**71**	6568	**DIMENC**	ADHESION AU CITEPA A0405-03	**28587**	132 000
Total A0405-03-Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participationau suivi de la qualité de l'air								**132 000**
A0406-01-Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissementsnécessaires en matière d'outils de production électrique (Gouv)	**Investissements**	907	**72**	204281	**DIMENC**	SUBVENTION ETUDES CENTRALE C	**26936**	346 000 000
Total A0406-01-Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissementsnécessaires en matière d'outils de production électrique (Gouv)								**346 000 000**
A0406-11-Contribution à l'électrification rurale du pays	**Investissements**	907	**72**	204282	**DIMENC**	SUBVENTION LIGNE ELECTRIQUE THIO/CANALA	**26937**	32 500 000
Total A0406-11-Contribution à l'électrification rurale du pays								**32 500 000**
A0407-03-Opération et gestion de crise	**Fonctionnement**	931	**12**	65738	**DSCGR**	SUBVENTION ORGANISMES PUBLICS	**26932**	5 000 000
Total A0407-03-Opération et gestion de crise								**5 000 000**
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65734	**DSCGR**	P0407-2014/4-SUBVENTIONS AUX COMMUNES -PCS	**22338**	6 000 000
A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile	**Fonctionnement**	931	**12**	65738	**DSCGR**	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS	**23485**	1 500 000
Total A0407-05-Assistance aux acteurs de sécurité civile								**7 500 000**
A0503-01-Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)	**Fonctionnement**	938	**81**	65741	**DITTT**	SUBVENTIONS DIVERSES - PREVENTION & SENSIBILISATION SECU ROUT	**26971**	1 000 000
Total A0503-01-Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)								**1 000 000**
A0503-05-Aptitudes des conducteurs	**Investissements**	908	**81**	204141	**DITTT**	SUBVENTION NON INDIVIDUALISEE	**25227**	5 000 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions non individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
Total A0503-05-Aptitudes des conducteurs								**5 000 000**
A0503-08-Aménagement et entretien des routes	**Investissements**	908	**81**	204132	**DITTT**	CDV 2017/2021 CONTOURNEMENT DU MONT DORE	**27530**	15 000 000
A0503-08-Aménagement et entretien des routes	**Investissements**	908	**81**	204132	**DITTT**	CDV 2017/2021 LIAISON INTER-PROVINCIALE THIO/CANALA	**27531**	14 235 294
Total A0503-08-Aménagement et entretien des routes								**29 235 294**
A0504-12-Amélioration accueil des croisiéristes	**Investissements**	908	**83**	204142	**DAM**	SUBVENTION AMELIORATION INFRA ACCUEIL DES CROISIERISTES	**27078**	76 500 000
Total A0504-12-Amélioration accueil des croisiéristes								**76 500 000**
A0602-05-Information des professionnels de santé	**Fonctionnement**	934	**41**	65741	**DASS**	SUBVENTIONS DIVERSES	**23270**	500 000
Total A0602-05-Information des professionnels de santé								**500 000**
A0603-06-Amiante	**Investissements**	904	**41**	204142	**DASS**	P0603-12/2-SUBV COMMUNES TRAVAUX REMEDIATION AMIANTE	**17650**	5 777 016
Total A0603-06-Amiante								**5 777 016**
A0701-03-Coordonner la mise en ¿uvre du dispositif de prise en charge du handicapet de la dépendance	**Investissements**	905	**51**	204142	**DASS**	P0701-2017/1-SUBVENTIONS DIVERSES	**28642**	25 000 000
Total A0701-03-Coordonner la mise en ¿uvre du dispositif de prise en charge du handicapet de la dépendance								**25 000 000**
A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	**Fonctionnement**	935	**55**	65741	**DASS**	SUBVENTIONS DIVERSES AUX ASSOCIATIONS CHRS	**5519**	8 470 000
Total A0702-04-Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie								**8 470 000**
A0703-03-Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	**Fonctionnement**	935	**52**	65734	**DPJEJ**	SUBVENTION AUX COMMUNES - CONTRAT LOCAL DE SECURITE	**16916**	25 000 000
Total A0703-03-Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires								**25 000 000**
A0801-03-Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse	**Fonctionnement**	933	**33**	65741	**DJS**	SUBV. AUX ASS DE JEUNESSE & D'EDUC. POPULAIRE	**13816**	15 000 000
Total A0801-03-Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse								**15 000 000**
A0801-07-Initiatives de ou pour les jeunes	**Fonctionnement**	933	**33**	65741	**DJS**	COMITE JEUNESSE	**23240**	2 000 000
Total A0801-07-Initiatives de ou pour les jeunes								**2 000 000**
A0801-08-Service civique	**Fonctionnement**	932	**22**	65737	**DGE-VR**	SUBVENTIONS DIVERS ETABLISSEMENTS PUBLICS - PARCOURS CIVIQUE	**28808**	8 000 000
A0801-08-Service civique	**Fonctionnement**	932	**22**	65738	**DGE-VR**	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS - PARCOURS CIVIQUEIQUE	**28809**	2 000 000
Total A0801-08-Service civique								**10 000 000**
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	**19279**	3 300 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT°JEUX DU PACIFIQUE SUD	**2224**	2 700 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	**2227**	27 000 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	**2221**	28 939 717
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	SUBVENTION SPORT SOCIAL APPEL A PROJET	**26906**	2 500 000
A0802-01-Soutien aux actions sportives	**Fonctionnement**	933	**32**	65741	**DJS**	SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES	**2226**	31 028 655
Total A0802-01-Soutien aux actions sportives								**95 468 372**
A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	**Fonctionnement**	933	**31**	65741	**DCCFC**	SUBVENTIONS DIVERSES	**13901**	8 000 000
Total A0901-11-Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels								**8 000 000**
A0901-12-Soutien et pilotage	**Investissements**	903	**31**	204132	**DCCFC**	CDI 17-21 ECOLE D'ART EN PROVINCE NORD	**26980**	20 000 000
Total A0901-12-Soutien et pilotage								**20 000 000**
A1001-01-Mise en valeur des terres coutumières	**Investissements**	900	**03**	204282	**DGRAC**	SUBVENT°.INVEST.MAIS.COM	**22086**	19 000 000
Total A1001-01-Mise en valeur des terres coutumières								**19 000 000**
A1101-01-Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	**Fonctionnement**	932	**21**	65738	**DENC**	PROJETS EDUCATIFS	**2393**	10 000 000
A1101-01-Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	**Fonctionnement**	932	**21**	65738	**DENC**	SUBVENTION EN NATURE AUX ECOLES	**7322**	11 000 000
Total A1101-01-Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire								**21 000 000**
A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur	**Fonctionnement**	932	**23**	65741	**DENC**	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	**19628**	1 100 000
Total A1103-01-Soutien à l'enseignement supérieur								**1 100 000**
A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	**Fonctionnement**	932	**21**	65741	**DENC**	SUBVENTION DIVERSES	**17054**	2 125 200
A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	**Fonctionnement**	932	**22**	65741	**DENC**	SUBVENTION DIVERSES	**17055**	1 428 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions non individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	Fonctionnement	932	22	65741	DGE-VR	SUBVENTIONS DIVERSES ASSOCIATIONS - CDI 17-21 PARCOURS EXCELLENCE	27277	110 500 000
Total A1103-02-Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire								114 053 200
A1103-04-Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement	932	28	65733	DGE-VR	SUBVENTION PROVINCES SANTE SCOLAIRE - PENC	28572	37 081 950
Total A1103-04-Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie								37 081 950
A1104-03-Enseignement privé rythme alterné	Fonctionnement	932	22	65741	DAFE	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT MFR	26952	3 600 000
Total A1104-03-Enseignement privé rythme alterné								3 600 000
A1105-02-Enseignement second degré privé	Fonctionnement	932	22	65532	DGE-VR	SUBVENTION NON INDIVIDUALISEE	25228	644 318 619
A1105-02-Enseignement second degré privé	Fonctionnement	932	22	65532	DGE-VR	Subventions enseignement privé Actions culturelles	25111	2 900 000
A1105-02-Enseignement second degré privé	Fonctionnement	932	22	65532	DGE-VR	Subventions enseignement privé Crédits pédogogiques et I.E.P	25110	13 600 000
A1105-02-Enseignement second degré privé	Fonctionnement	932	22	65532	DGE-VR	Subventions enseignement privé Fonds sociaux	25099	3 030 000
A1105-02-Enseignement second degré privé	Fonctionnement	932	22	65748	DGE-VR	Subventions Interventions aux personnes de droit privé	19988	4 000 000
Total A1105-02-Enseignement second degré privé								667 848 619
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	SUBVENTION PENC EN COLLEGE -DIVERS ETABLISSEMENTS	25954	4 000 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65737	DGE-VR	Subventions non globalisées en collège	16217	2 250 000
A1106-01-Enseignement en collège	Fonctionnement	932	22	65741	DGE-VR	Enseignement en Collège Subventions non globalisées.associations	18027	100 000
Total A1106-01-Enseignement en collège								6 350 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	SUBVENTION PENC EN LYCEE G&T-DIVERS ETABLISSEMENTS	25962	4 000 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Fonctionnement	932	22	65737	DGE-VR	Subventions non globalisées Lycée général et technologique BATT	25031	1 000 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	SUBVENTION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE INFORMATIQUE-DIVERS ETABLISSEMENTS	26057	25 000 000
A1106-02-Enseignement général et technique en lycée	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	Subvention d'équipt pédagogique lycée général et technologique	21222	3 000 000
Total A1106-02-Enseignement général et technique en lycée								33 000 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	SUBVENTION PENC EN LYCEE PROFESSIONNEL-DIVERS ETABLISSEMENTS	25966	2 000 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Fonctionnement	932	22	65737	DGE-VR	Subventions non globalisées Lycée professionnel BATT	25042	1 000 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	SUBV D'EQUI PEDAG INFOR LYCEE PROFES-DIVERS ETABLISSEMENTS	26069	16 500 000
A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	Subvention d'équipt pédagogique lycée professionnel	21223	2 700 000
Total A1106-03-Enseignement professionnel sous statut scolaire								22 200 000
A1106-05-Besoins éducatifs particuliers	Investissements	902	22	20431	DGE-VR	Besoins éducatifs particuliers - Subvention équipement pédagogique	22277	3 500 000
Total A1106-05-Besoins éducatifs particuliers								3 500 000
A1106-07-Vie de l'élève	Fonctionnement	932	22	65531	DGE-VR	SUBVENTION FONCTIONNEMENT -DIVERS ETABLISSEMENTS	25982	5 000 000
Total A1106-07-Vie de l'élève								5 000 000
A1106-08-Soutien et pilotage	Fonctionnement	932	22	65737	DGE-VR	SUBVENTIONS INTERVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS	20170	2 915 000
A1106-08-Soutien et pilotage	Fonctionnement	932	22	65741	DGE-VR	Subventions Interventions aux Associations	18272	2 500 000
A1106-08-Soutien et pilotage	Fonctionnement	932	28	65734	DGE-VR	Subventions transports scolaires aux communes et organismes intercommunaux	18356	184 050 000
A1106-08-Soutien et pilotage	Fonctionnement	932	28	65735	DGE-VR	Subventions Transports scolaires syndicat mixte transports urbains	18438	83 700 000
A1106-08-Soutien et pilotage	Fonctionnement	932	28	65741	DGE-VR	Subventions transports scolaires aux assocations	18357	25 428 000
Total A1106-08-Soutien et pilotage								298 593 000
A1202-03-Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques	Fonctionnement	936	63	65738	DFPC	ACCOMPAGNEMENT RÉFORME ALTERNANCE (SUBVENTIONS EFPA-GIP ET CMA)	28613	1 500 000
Total A1202-03-Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques								1 500 000
A1203-01-Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	Fonctionnement	936	63	65741	DFPC	SUBVENTIONS DIVERS ORGANISMES PRIVES	23203	750 000
Total A1203-01-Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation								750 000
A1302-07-Veille économique, études et enquêtes exploratoires	Fonctionnement	939	90	6568	SAP	CD 2017-2021 TECHNOPOLE	27010	49 992 000
Total A1302-07-Veille économique, études et enquêtes exploratoires								49 992 000
A1302-09-Gestion administrative et financière des subventions accordées	Fonctionnement	939	90	65741	DAE	SUBVENTION DIVERSES - GVT	10119	29 000 000
A1302-09-Gestion administrative et financière des subventions accordées	Fonctionnement	939	90	65742	DAE	SUBV. ECOPAIN - MESURES CONTRE VIE CHERE	13780	22 600 000
Total A1302-09-Gestion administrative et financière des subventions accordées								51 600 000
A1303-01-Soutien financier à l'ISEE	Fonctionnement	939	90	6744	DBAF	ENQUETE DIVERSE ISEE	1334	10 000 000
Total A1303-01-Soutien financier à l'ISEE								10 000 000

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2018

- Subventions non individualisées -

Action	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction/ Institution	Lib long LC	Ligne de crédit	BP 2018
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	**Fonctionnement**	939	**92**	65741	**DAVAR**	SUBVENTIONS POUR LA FILIERE EQUINE	**22146**	8 500 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	**Fonctionnement**	939	**92**	6745	**DAVAR**	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES VERSEES	**23492**	3 000 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	**Fonctionnement**	939	**92**	65741	**DAVAR**	SUBVENTIONS DIVERSES	**28822**	3 000 000
A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole	**Investissements**	909	**92**	204283	**DAVAR**	FONDS DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES	**28665**	100 000 000
Total A1304-02-Gestion des aides au secteur agricole								**114 500 000**
A1306-01-Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	**Fonctionnement**	939	**93**	6561	**DIMENC**	AE17 PARTENARIAT A1306-01	**26965**	5 750 000
A1306-01-Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	**Fonctionnement**	939	**93**	6561	**DIMENC**	PARTENARIAT RECHERCHE A1306-01	**24899**	8 500 000
A1306-01-Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	**Fonctionnement**	939	**93**	6561	**DIMENC**	PARTICIPATION AU CNRT CDI21	**27252**	12 000 000
A1306-01-Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	**Fonctionnement**	939	**93**	6561	**DIMENC**	PROJET DE RECHERCHE EMIL SUVBENTION DU MOM A1306-01	**24846**	863 723
A1306-01-Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	**Fonctionnement**	939	**93**	6561	**DIMENC**	AE18 PARTENARIAT A1306-01	**28590**	12 500 000
A1306-01-Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	**Fonctionnement**	939	**93**	6561	**DIMENC**	AE18-22 MOUV TERRAIN A1306-01	**28591**	10 000 000
Total A1306-01-Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC								**49 613 723**
A1307-01-Economie numérique	**Fonctionnement**	939	**91**	65734	**ECONUM**	SUBV. FONC.FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE COMMUNES STRUCTURES INTER COMMUNALE	**16924**	3 000 000
A1307-01-Economie numérique	**Fonctionnement**	939	**91**	65741	**ECONUM**	SUBVENTIONS ADHESION OBSERVATOIRE NUMERIQUE	**16911**	1 800 000
A1307-01-Economie numérique	**Fonctionnement**	939	**91**	65741	**ECONUM**	SUBV. FONC. FONDS LUTTE FRACTURE NUM. ASSOCIATIONS	**16926**	5 400 000
A1307-01-Economie numérique	**Investissements**	909	**91**	204141	**ECONUM**	SUBV. INVEST. FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE COMMUNES	**19775**	4 300 000
A1307-01-Economie numérique	**Investissements**	909	**91**	204281	**ECONUM**	SUBV. INVEST. FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE ASSOCIATIONS	**19776**	1 700 000
A1307-01-Economie numérique	**Investissements**	909	**91**	204421	**ECONUM**	SUBVENTIONS PERSONNES DE DROIT PRIVE - MIPE²	**19426**	16 030 000
Total A1307-01-Economie numérique								**32 230 000**
A1307-02-Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	**Investissements**	909	**91**	204281	**DAPM**	SUBVENTION AIDE A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE	**26904**	50 000 000
Total A1307-02-Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle								**50 000 000**
A1503-02-Admissions en non valeur, restitutions et remises grâcieuses	**Fonctionnement**	930	**02**	67488	**DBAF**	REMISES GRACIEUSES	**15265**	15 000 000
Total A1503-02-Admissions en non valeur, restitutions et remises grâcieuses								**15 000 000**
A1503-03-Mouvements d'ordre	**Investissements**	925	**01**	204412	**DBAF**	CESSIONS DE TERRAINS NUS	**20035**	100 000 000
A1503-03-Mouvements d'ordre	**Investissements**	925	**01**	204412	**DBAF**	EQUILIBRE DU 458	**23249**	1 585 000 000
A1503-03-Mouvements d'ordre	**Investissements**	925	**01**	204422	**DBAF**	REGULARISATION D'OPERATIONS PATRIMONIALES	**20036**	50 000 000
Total A1503-03-Mouvements d'ordre								**1 735 000 000**
Total général								**4 361 154 515**

IV – ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes			
Institut agronomique calédonien	30 novembre 1999	Contrat de développement	140 000 000
Aquarium des lagons	4 juillet 2005	Contribution des membres	26 000 000
Institut d'archéologies de la Nouvelle-Calédonie	8 juillet 2009	Contribution des membres	35 000 000
Syndicat mixte des transports interurbains	5 mars 2009	Contribution des membres	0
Autres organismes de regroupement			
GIP UH - Union handicap	8 mars 2010	Cotisation/Subvention	173 100 000
GIP Formation cadre avenir	10 août 2005	Contribution des membres	46 000 000
GIP CNRT "Nickel et son environnement"	1 janvier 2007	Contrat de développement	12 000 000
GIP CEN - Conservatoire des espaces naturels	28 février 2011	Subvention / Mise à dispo.	15 200 000
GIP Maison de l'étudiant	6 février 2012	Contribution des membres / Subvention	115 413 913
GIE SERAIL	15 juin 1994	Contribution des membres	3 300 000
GIE Tourisme et Point Sud		Contribution des membres	825 000
OCTA - Association des pays et territoires d'outre mer de l'Union européenne	2000	Contribution des membres	715 995
CPS - Communauté du Pacifique	1947	Contribution des membres	0
PROE - Programme régional océanien de l¿environnement	1982	Contribution des membres	2 100 000
WCPFC - Commission des pêches du Pacifique Occidental et Central		Contribution des membres	1 000 000
CESAP - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		Contribution des membres	500 000
Forum des Iles du Pacifique	2006	Contribution des membres	900 000
OIE - Office internationale épizooties	1949	Contribution des membres	3 750 000

IV – ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public administratif	Agence Calédonienne de L'Energie (ACE -NC)	2016	Délib n° 222 du 12/1/2017	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence pour le Remboursement des Taxes à l'Importation (ARTI-NC))	2017	Délib n°60 CP du 30/3/17	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie	2000	Délib n° 128 du 20/11/00	SPA	Non
Etablissement public administratif	Académie des langues Kanak	2007	Délib n° 265 du 17/01/07	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles	2002	Délib n° 342 du 30/12/02	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de développement des compétences (IDCNC)	1989	Délib n° 36 du 6/10/06	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence sanitaire et social de Nouvelle-Calédonie	2001	Délib n° 264 du 23/11/01	SPA	Non
Etablissement public administratif	Bibliothèque Bernheim	1907	Délib 231/CP du 18/11/97	SPA	Non
Etablissement public administratif	Centre de rencontre et d'échanges internationnaux du pacifique	1992	Délib n° 269 du 14/01/92	SPA	Non
Chambre consulaire	chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie	1936	Délib n° 26 du 19/07/96	SPA	Non
Chambre consulaire	Chambre de commerce et d'industrie	1976	Décret n° 76-131 du 06/02/76	SPA	Non
Chambre consulaire	Chambre de métiers de Nouvelle-Calédonie	1979	Délib n° 79/CP du 12/02/09	SPA	Non
Etablissement public administratif	Ecole des métiers de la mer	1990	Délib n° 85/CP du 14 novembre 1990	SPA	Non
Etablissement public administratif	Conservatoire de musique et de danse	1981	Délib n° 80CP du 23/02/2012	SPA	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Etablissement de régulation des prix agricoles	1989	Délib n° 81 du 30/01/89 et arrêté n° 89-15/CC du 22/05/89	SPA	Non
Etablissement public administratif	Etablissement territorial de formation professionnelle des adultes	1990	Délib n° 130 du 21/08/90	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation à l'administration publique	1988 transféré à la Nc en 2002	Délib n° 326 du 12/12/02	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation aux professions sanitaires et sociales	2004	Délib n° 47 du 30/12/2004	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie	1990	Délib n° 70 du 16/01/90	SPA	Non
Etablissement public administratif	Fonds Nickel	2009	Délib n° 467 du 18/03/09	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de la statistique et des études économiques	1985	Délib n° 102 du 07/08/90	SPA	Non

IV – ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique	1963	Délib n° 25 du 17/09/99	SPIC	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Office des postes et télécommunications	1958 transféré à la NC en 2002	délib n° 51 du 23/10/02	SPIC	Non
Etablissement public administratif	Caisse locale de retraite	1954	délib n° 365/CP du 17/11/94	SPA	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Port autonome de la Nouvelle-Calédonie	1967	Délib n° 121/cp du 16/05/91	SPIC	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier territorial	1978	Délib n° 114 du 03/08/78	SPA	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier spécialisé	1989	Délib n° 50 du 28/12/89	SPA	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier du Nord	1999	Délib n°46 du 21/12/99	SPA	Non
Etablissement public administratif	centre de documentation pédagogique	1992 transféré à la NC en 2012	Délib 78CP du 23/02/2012	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence pour le développement de la culture kanak - centre culturel Tjibaou	1989 transféré à la NC en 2012	Délib 79CP du 23/02/2012	SPA	Non

IV - ANNEXES

ARRETE - SIGNATURE

ARRETE - SIGNATURE

Nombre de membres en exercice……
Nombre de membres présents……
Nombre de suffrages exprimés……
VOTES : Pour……
Contre……
Abstentions……

Date de convocation : ……/……/……

Présenté par le gouvernement ou le président,
A ……le……
Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province

Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province , réunie en séance……
A……le……

Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le …… et de la publication le ……..
A……, le ……/……/……